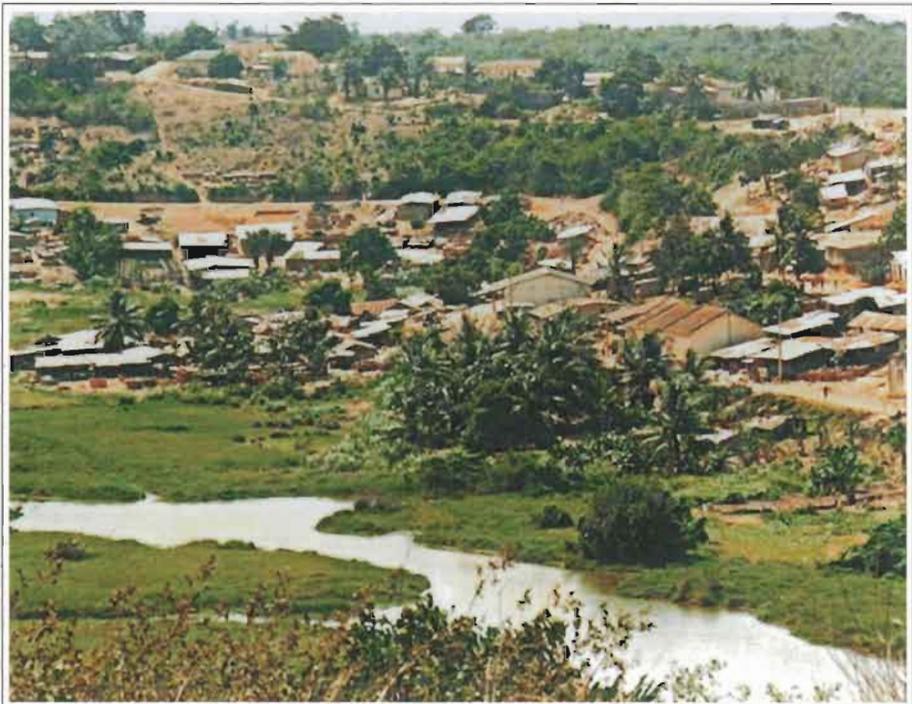

SOUS LA DIRECTION DE
Éric Léonard et Patrice Vimard

Crises et recompositions d'une agriculture pionnière en Côte d'Ivoire

**Dynamiques démographiques et changements économiques
dans le Bas-Sassandra (Côte d'Ivoire)**



**CRISES ET RECOMPOSITIONS
D'UNE AGRICULTURE PIONNIÈRE**

Collection « Hommes et Sociétés »

Conseil scientifique : Jean-François BAYART (CERI-CNRS)

Jean-Pierre CHRÉTIEN (CRA-CNRS)

Jean COPANS (Université Paris-V)

Georges COURADE (IRD)

Alain DUBRESSON (Université Paris-X)

Henry TOURNEUX (CNRS)

Directeur : Jean COPANS

KARTHALA sur Internet : <http://www.karthala.com>

Paiement sécurisé

Couverture :

© IRD et KARTHALA, 2005

ISBN KARTHALA : 2-84586-707-7

ISBN (IRD) : 2-7099-1550-2

**SOUS LA DIRECTION DE
Éric Léonard et Patrice Vimard**

Crises et recompositions d'une agriculture pionnière en Côte d'Ivoire

**Dynamiques démographiques
et changements économiques
dans le Bas-Sassandra**

**IRD Éditions
213, rue La Fayette
75010 Paris**

**Karthala
22-24, boulevard Arago
75013 Paris**

Remerciements

L'Institut de recherche pour le développement (IRD, anciennement ORSTOM et l'École nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée (ENSEA) d'Abidjan développent, depuis 1985, un partenariat scientifique sur le thème des dynamiques de population en Côte-d'Ivoire. Dans le cadre de cette coopération, différentes actions de recherche, de formation et de valorisation ont été, depuis lors, initiées.

Le programme de recherche réalisé dans la région du Bas-Sassandra, dont cet ouvrage constitue une synthèse scientifique, en est sans doute le plus remarquable par la durée, les domaines de recherche couverts et l'ampleur des objectifs. La mise en oeuvre de ce programme, dans le Sud-Iouest ivoirien, a correspondu en effet à la volonté des institutions et des chercheurs d'analyser les relations entre les dynamiques de peuplement, les transformations des systèmes agraires et les changements socio-économiques, dans une zone stratégique pour le développement agricole du pays, qui constitue, par ailleurs, un véritable résumé culturel et économique de l'Afrique de l'Ouest. Initiées en 1988, les opérations de recherche sur le terrain ont duré une dizaine d'années en impliquant des chercheurs de différentes disciplines (démographie, économie, agro-économie, histoire et sociologie), et en mobilisant de nombreux appuis parmi les populations locales comme au sein des institutions administratives et de développement de la région.

A l'occasion de l'édition de cet ouvrage, c'est avec grand plaisir que nous remercions tous ceux qui ont appuyé ce programme et concouru à sa réalisation. Nos remerciements s'adressent aux autorités de la Préfecture, de la Sous-Préfecture, de la Mairie et du Secteur de Santé Rurale de Sassandra qui ont rendu possibles les démarches nécessaires à sa mise en oeuvre et facilité notre accueil et la réalisation des enquêtes. À cet égard nous voudrions tout particulièrement remercier le Dr Kassi N'Guessan qui a appuyé notre travail en nous faisant part de sa connaissance de la région, et avec lequel nous avons pu contribuer au montage de programmes de développement local dans le domaine de la santé.

Nous tenons également à remercier les personnels des centres de santé et de l'hôpital de Sassandra, ainsi que les personnels des organismes agricoles et agro-industriels (COCI, Copagrumme, Palmindustrie) pour leur disponibilité et leurs informations précieuses.

Nous souhaitons également remercier l'Institut national de la statistique de Côte d'Ivoire, qui nous a permis, en nous ouvrant l'accès au recensement de 1988, de disposer d'une base, pour extraire des échantillons représentatifs de villages et des données inédites sur la région.

Nos remerciements s'adressent également à l'ensemble des chefs de villages et de campements, qui nous ont accueillis chaleureusement et se sont dépensés sans compter pour que le travail sur le terrain puisse s'effectuer avec efficacité. Ils s'adressent aussi aux différents bailleurs de fonds (Coopération française, FNUAP, UNICEF), ainsi qu'aux directions de l'ENSEA, de l'IRD et du GIDIS-CI (Groupement interdisciplinaire en sciences sociales de Côte d'Ivoire) qui ont soutenu la réalisation du projet en lui assurant sa pérennité. À ce titre, nous souhaitons remercier Bernard Contamin, directeur du Centre de Petit-Bassam, Harris Memel Fotê, président du GIDIS-CI, et Antoine Cornet, directeur du département « Milieux et activité agricole » de l'IRD, pour leur appui précieux.

Notre gratitude va tout spécialement à Koffi N'Guessan, directeur de l'ENSEA, qui a initié ce projet avec nous et a été ensuite d'un soutien constant dans les différentes phases de notre recherche. Nous sommes également particulièrement reconnaissants à André Quesnel pour avoir, en tant que directeur de l'unité de recherche « Dynamiques des peuplements humains » de l'IRD, soutenu le programme et contribué efficacement à rassembler les moyens de sa réalisation.

Nous remercions également les enquêteuses et les enquêteurs, ainsi que tout le personnel de l'ENSEA et de l'IRD, qui ont participé, avec compétence et conscience professionnelle, aux différents travaux de recherche. À ce sujet nous voudrions souligner la contribution à ces travaux d'Olivia Bocquet et Julien Calas, stagiaires de l'Institut national agronomique Paris-Grignon, et de Toyidi Bello, économiste à l'ENSEA. Nos remerciements s'adressent également tout particulièrement à notre collègue Jonas Ibo, pour les échanges et les débats fructueux que nous avons entretenus sur l'histoire du peuplement de la région.

Enfin, nous voudrions exprimer notre gratitude à l'ensemble de la population qui a bien voulu se prêter à nos enquêtes, prendre sur son temps de travail et de vie familiale pour nous accueillir, nous héberger bien souvent, et répondre à nos questionnaires multiples et successifs avec chaleur et gentillesse.

Patrice Vimard et Éric Léonard

Introduction

Patrice VIMARD et Éric LÉONARD

Dans les agricultures faiblement mécanisées des pays du Tiers Monde, l'appropriation foncière et le contrôle de la main-d'œuvre ont historiquement constitué les deux déterminants majeurs du développement agricole, au moins tant que les processus accélérés de mise en concurrence internationale ne sont pas venus poser de nouvelles contraintes à ce développement. Les dynamiques de mise en rapport du foncier et de la force de travail ne répondent pas nécessairement à une relation univoque, selon laquelle le monopole foncier induit la maîtrise de la force de travail, comme une vision rapide des pratiques paysannes sur le court terme pourrait le laisser croire, mais peuvent procéder de logiques d'échange qui sont à la base de processus d'expansion économique et sociale, c'est-à-dire de croissance de l'activité agricole et de passage à des formes élargies de reproduction, durant lesquels l'accent est mis sur l'un ou l'autre de ces éléments selon la rareté momentanée de la terre ou de la main-d'œuvre. Ainsi la mise en exploitation ou la cession d'un surplus de terres sont-elles utilisées par un agriculteur propriétaire pour permettre la reproduction de la force de travail familiale ou la captation d'une main-d'œuvre extérieure à la cellule domestique dont il a besoin pour entretenir et développer sa propre exploitation. À l'inverse, la vente de sa force de travail peut avoir pour but de permettre au manœuvre agricole ou au métayer d'acquérir de la terre, à une échéance plus ou moins longue.

La surface des exploitations agricoles et de leurs réserves foncières et l'effectif de la main-d'œuvre, notamment d'origine familiale, entretiennent ainsi des relations étroites, posant la question des rapports entre la croissance démographique d'une part et les conditions de l'activité et de la reproduction des exploitations agricoles d'autre part. Ces rapports sont eux-mêmes médiatisés par un ensemble de pratiques, référents socioculturels, dispositifs sociaux et institutions, qui induisent des évolutions

contrastées des paramètres économiques et démographiques, selon les contextes nationaux, régionaux, voire locaux. Les chercheurs ont ainsi été conduits à porter leur attention sur l'ensemble de ces liaisons, en fonction des caractéristiques propres à chaque société.

Dans les sociétés agricoles d'Afrique au sud du Sahara, où les contraintes foncières ont été longtemps résolues par la mise en réseau des espaces de production et le déplacement plus ou moins régulier d'un front pionnier, facilités par une faible pression démographique à l'échelle de la région, le développement des systèmes de production a longtemps reposé, et repose encore dans une large mesure, sur une évolution efficiente des formes de capture et d'exploitation de la main-d'œuvre. En effet, du fait de la faiblesse des moyens de production (outillages à la technologie limitée, intrants chimiques peu employés...), l'énergie humaine demeure l'élément majeur du procès de production. Le fonctionnement de ces systèmes se révèle indissociable des mécanismes de la reproduction et de la mobilité de la force de travail, et donc de la dynamique des populations. D. Delaunay a ainsi montré, lors d'une étude sur la moyenne vallée du Sénégal (1984), la structuration périodique des formations socio-économiques par les pratiques et les politiques de recrutement de la force de travail. Dans le même sens, l'observation de l'économie de plantation du plateau de Dayes, au Sud-Ouest du Togo, a montré que la dépendance des cycles de vie démographique des différentes populations était en relation directe avec l'articulation des modalités de l'offre de travail et des rapports sociaux de production (Quesnel et Vimard, 1988).

Mais le paradoxe des dernières décennies est que les changements profonds qui ont affecté les modes de contrôle et d'exploitation de la main-d'œuvre dans ces sociétés africaines (recours à différentes formes de métayage, développement du salariat, éclatement des structures sociales canalisant la mobilité des cadets sociaux, émergence d'une monétarisation de la rétribution du travail familial...), sur lesquels nous reviendrons longuement dans cet ouvrage, ont eu peu de répercussions sur les régimes démographiques eux-mêmes. Tout particulièrement, le déplacement du contrôle de la reproduction et de l'utilisation de la force de travail, du lignage vers le groupe domestique restreint, commun à la majorité de ces économies, n'a pas encore entamé le niveau élevé de la croissance démographique, qui tend même à augmenter durant cette période, sous l'effet de la baisse de la mortalité.

Ceci renforce l'intérêt que l'on doit porter aux interrelations entre les différentes transitions démographiques et économiques dans les sociétés rurales africaines. D'autant plus que ces communautés se situent depuis quelques années à un tournant de leur histoire. L'accentuation des phénomènes de pression foncière met en question chaque jour davantage les possibilités de maintien des modes de production extensifs qui les carac-

térisent. À travers les dynamiques migratoires, les sociétés rurales et les agricultures régionales de l'Ouest africain ont par ailleurs vu leur relations s'accroître de façon perceptible à travers la densification et l'intensification des flux de diverses natures (main-d'œuvre, revenus, produits vivriers, épouses et enfants en bas âge, représentations symboliques, etc.), de sorte que leurs évolutions respectives sont devenues largement interdépendantes et contingentes. Ces nouvelles conditions se conjuguent aux contraintes qui s'exercent depuis les années 1980, à travers la raréfaction des emplois modernes, sur l'articulation de ces sociétés avec les sphères urbaine et étatique. Ces rigidités, perceptibles depuis longtemps dans les régions les plus précocement insérées dans les circuits de l'économie marchande, coloniale puis mondiale, les premières touchées par des problèmes de saturation foncière, ont été renforcées, à la fin de ces années quatre-vingt, par la baisse drastique des prix internationaux des produits des cultures de plantation. Les conditions d'une crise profonde du monde rural africain sont ainsi réunies et l'on se situe à une période où il convient de s'interroger sur la nature et l'efficacité des réponses actuelles de sociétés villageoises qui, comme l'ont montré J.-P. Chauveau et J.-P. Dozon (1985), avaient toujours su, jusque là, s'adapter spontanément, et de façon relativement autonome, aux différentes contraintes externes, nationales et internationales, qui se sont exercées sur elles sous la colonisation comme depuis les Indépendances.

Pour être cernée dans toute sa relativité et pour échapper aux généralisations, dénoncées par M. Morineau (1987), qui caractérisent souvent les recherches menées dans le cadre de la problématique des rapports entre agriculture et démographie, l'articulation des faits de population et de l'économie agricole doit être analysée dans le cadre d'études contextuelles, qui permettent une caractérisation localisée des systèmes de production et de leur relation avec les régimes démographiques, comme se sont efforcés de le faire différents chercheurs (Delaunay, *op. cit.* ; Quesnel et Vimard, *op. cit.*). C'est dans le prolongement de ces approches que s'inscrit cet ouvrage relatif aux sociétés rurales du Bas-Sassandra, dans le Sud-Ouest ivoirien. Il s'agira ici de saisir les adaptations et les réponses de populations situées dans des contextes locaux et organisationnels particuliers, aux contraintes qui pèsent sur la dynamique de leurs systèmes de reproduction et de montrer comment les changements et les rigidités agricoles s'articulent avec les faits démographiques.

Le contexte socio-économique des dynamiques de population en économie de plantation

Dans les sociétés agricoles africaines, la nécessité d'un volant de main-d'œuvre et d'un effectif de population suffisant pour assurer le développement des exploitations, mais aussi le soutien des individus les plus âgés et la permanence des groupes sociaux (familles, clans, lignages ...) rendait impérative l'obtention d'une descendance nombreuse. Les flux de richesse entre les générations s'établissaient essentiellement des enfants vers les parents, ou plutôt des cadets vers les aînés, ces derniers s'assurant un contrôle social en organisant la circulation des femmes et de leur descendance (Meillassoux, 1975). Ces échanges intergénérationnels à l'avantage des aînés justifiaient une dimension de la famille la plus élevée possible (Caldwell, 1978). De plus, la survie des unités sociales au plan démographique, économique mais aussi politique, reposait sur la capacité de procréation des femmes, ceci tout particulièrement dans les sociétés matrilineaires (Perrot, 1987 : 168) relativement fréquentes en Afrique subsaharienne, à l'image des Baoulé, représentés dans la région de Sassandra. Le contrôle social s'exerçait donc en faveur d'une fécondité d'autant plus élevée que la mortalité des enfants était importante. Cette situation initiale, que l'on peut qualifier de traditionnelle ou, comme l'on fait certains démographes, de « pré-transitionnelle », en référence à la théorie de la transition démographique, s'est modifiée avec le développement des économies agricoles commerciales.

Le développement des agricultures de plantation a pris différentes formes, en fonction du moment de leur essor dans telle ou telle région, de leur dynamique propre et d'éléments extérieurs tels que les fluctuations des prix mondiaux des produits, mais elles ont toutes reposé sur les mêmes éléments fondateurs et structurants (Quesnel et Vimard, *op. cit.*). L'appropriation de la terre sur une base individuelle et privative et l'utilisation d'une main-d'œuvre extérieure à l'unité familiale peuvent être considérées comme les éléments fondateurs de cette économie. La force de travail à laquelle il est fait recours est en grande partie extérieure à la famille élargie : il s'agit de populations allochtones, comme dans le cas des immigrants baoule ou burkinabè employés par les propriétaires anyi de l'est ivoirien, ou les migrants kabyé pris comme métayers par les autochtones ewe et akposso de la région des Plateaux au Togo. Même lorsque le référent clanique ou lignager opère dans les mécanismes de captation de la main-d'œuvre, cette dernière est fréquemment extérieure à la famille nucléaire, comme lorsque les planteurs baoule et burkinabè du Sud-Ouest ivoirien font appel à de « jeunes frères » (neveux utérins, cadets d'autres segments de lignage, etc.).

Sur le plan social, deux éléments structurent véritablement les sociétés inscrites dans ces systèmes économiques, tout en modifiant le sens de la reproduction démographique. Il s'agit, d'une part, de l'autonomie du groupe domestique quant à l'organisation de la production et de la reproduction et, d'autre part, du développement de la scolarisation. Ces changements profonds interviennent directement sur les conditions démographiques de renouvellement des systèmes sociaux et, en dernier ressort, sur les dynamiques des populations.

L'autonomie du groupe domestique dans l'organisation de la production et de la reproduction : les transformations des rapports sociaux entre l'homme et la femme, le père et ses enfants

La création des plantations, et l'appropriation individuelle de la terre à laquelle elle conduit, introduisent une rupture dans l'organisation lignagère qui prévalait dans la production vivrière et une nouvelle forme de division sexuelle du travail, caractérisée notamment par l'entrée des hommes sur la scène de la production agricole et de la gestion des récoltes. Les techniques agricoles ne faisant pas appel à la mécanisation ni à la force animale, la main-d'œuvre humaine est le facteur central du développement des cultures pérennes. La création d'une plantation correspond à une demande accrue de travail, que le planteur doit satisfaire à travers la mobilisation de son groupe domestique ou celle de migrants qu'il emploie comme salariés agricoles et qu'il rémunère en part de récolte ou en cession de terre. En conséquence, le chef de groupe domestique détourne sa femme et ses enfants de l'organisation communautaire, que celle-ci corresponde à l'environnement immédiat de son exploitation ou aux lointains foyers d'immigration, pour les amener à travailler sur ses propres plantations. Il s'ensuit une transformation des rapports de production entre le mari et son épouse, et plus globalement entre les hommes et les femmes, et entre les familles et lignages de la communauté villageoise. Dans ce contexte, les femmes continuent de s'occuper de la production vivrière, tout en secondant leurs époux pour les travaux d'entretien et de récolte des cultures commerciales. Si les hommes et les femmes se trouvent rapprochés dans le processus de production, cette proximité n'a pas de traduction mécanique en termes de partage des pouvoirs : la commercialisation des cultures pérennes s'impose comme une activité exclusivement masculine, sauf, et de façon marginale, lorsqu'une valeur ajoutée conséquente peut-être obtenue via la transformation artisanale, alors dévolue aux femmes, de certains de leurs produits (comme dans les filières villageoises de production d'huile de palme). Dans les sociétés à dominante patrilinéaire et modalités résidentielles virilocales, comme

chez les autochtones du Bas-Sassandra, la femme mariée est considérée, au sein de l'unité domestique dans laquelle elle vit et travaille, comme une étrangère de passage, amenée à rejoindre son groupe d'origine à la mort de son mari. Ce statut lui confère peu de droits dans son village d'alliance, où elle reste très en marge des prises de décision communautaire. Son rôle se résume à la production d'enfants et de nourriture, pour assurer la survie et la reproduction de la famille de son mari, ainsi qu'à l'aide qu'elle apporte à celui-ci dans la conduite de l'exploitation domestique (Adjamagbo et Guillaume, 2001).

Dès lors que les alliances matrimoniales n'obéissent plus aux mêmes nécessités d'organisation communautaire de la production et de la reproduction, le contrôle lignager de ces alliances s'affaiblit. Le lien conjugal s'établit de plus en plus directement entre l'homme et la femme (ou entre des familles restreintes, en fonction de leurs stratégies foncières), sur des bases consensuelles mais aussi plus fragiles. Le pouvoir masculin s'exerce désormais au sein même de la famille conjugale, et non plus dans le cadre de la communauté lignagère. Le mari exige de son épouse un travail sur ses plantations, mais il doit fréquemment faire face à l'obligation de le rétribuer, en espèce ou en nature, et surtout de subvenir aux besoins sociaux de sa femme et de ses enfants (dépenses de prestige, scolarisation). Ses défaillances dans ce domaine, fréquentes en période de crise économique, conduisent à une certaine instabilité matrimoniale.

L'éclatement du lignage, comme unité globale de production et de reproduction sociale, en de multiples unités plus autonomes, qui tendent à se restreindre à la famille nucléaire, à laquelle des apparentés du chef de famille peuvent s'adjoindre, se trouve ainsi consacré. Ceci entraîne une diminution de la taille des groupes domestiques, et donc de la force de travail familiale, qui conduit le plus souvent à faire appel à une main-d'œuvre immigrée, de manière d'abord conjoncturelle, puis structurelle et permanente. Installées à demeure, ces populations allochtones, éloignées de leur milieu d'origine, adoptent rapidement une organisation de la production centrée sur le groupe domestique restreint.

Si l'éclatement du lignage marque un certain affaiblissement de l'organisation familiale, on observe toutefois l'émergence de nouveaux niveaux d'organisation élargie. Les Églises, les groupements à vocation coopérative, les associations de résidents, les « sociétés de jeunes » (clubs sportifs, groupes de travail salarié) deviennent de nouveaux espaces de sociabilité et fournissent aux individus des alternatives d'insertion dans des réseaux variés, leur permettant de s'approprier de nouvelles ressources et, éventuellement, d'accéder à certains services, dont, notamment, la scolarisation de leurs enfants.

La scolarisation comme vecteur de transformations entre les générations

La scolarisation est l'élément dynamique qui achève la transformation des rapports de production à l'intérieur des groupes domestiques, en modifiant les échanges entre les générations et en consacrant les nouvelles places de l'enfant dans la famille et la société. Dans un premier temps, l'envoi des enfants à l'école primaire est rendu possible par l'intégration des parents à l'économie de plantation et la génération concomitante d'un surplus monétaire. Dans un deuxième temps, la scolarisation intervient elle-même comme un facteur qui accentue l'intégration des planteurs dans les sphères de la production marchande. Elle entretient, par les frais qu'elle occasionne, la nécessité du développement des cultures commerciales. Dans le même temps, en soustrayant les enfants scolarisables à la production agricole, elle exige un recours accru à la main d'œuvre non familiale. La scolarisation apparaît ainsi comme un élément central des processus de monétarisation des rapports sociaux. Toutefois, la rétribution de la force de travail s'effectue de façon privilégiée à travers des cessions de terres à des allochtones ou, pour les populations immigrées, à de nouveaux arrivants de la même ethnie. En effet, dans un contexte de compétition croissante entre les planteurs pour s'attacher et fixer une main-d'œuvre rare et attirée en premier lieu par les possibilités d'accéder elle-même à court terme au statut de planteur, les chefs de famille déjà installés sont amenés à engager auprès de leurs employés certains de leurs droits d'utilisation, voire de détention, foncière. Les rapports de production qui structurent l'organisation des agricultures familiales de plantation s'orientent ainsi vers des formes diversifiées d'échange de terre contre du travail. Cette relation entre l'appel à une force de travail extérieure et la cession de terre est d'autant plus systématique que l'accès des migrants au foncier est facilité par les faibles densités démographiques et les déficiences des sociétés autochtones à contrôler leurs territoires, ainsi que par les dispositions juridiques et administratives, comme cela a été le cas dans le Sud-Ouest ivoirien jusqu'à une date récente.

Dans un troisième temps, avec la baisse du revenu des plantations (du fait de leur vieillissement ou/et de la mévente des produits), la scolarité pèse fortement sur les budgets familiaux et peut même se trouver en contradiction avec l'organisation de la production lorsque l'appel à la force de travail extérieure au groupe domestique devient plus difficile, du fait notamment de l'épuisement des réserves foncières « échangeables ». Toutefois cette contradiction n'est qu'apparente, dans la mesure où l'intégration aux sphères urbaines et administratives de l'économie est l'objectif principal visé par les planteurs (à travers leurs enfants) et par les enfants eux-mêmes, au moins tant que le développement d'une économie

urbaine, reposant largement sur le secteur étatique, ne conduit pas à remettre en question de telles stratégies.

Alors qu'il était autrefois exigé d'eux une prestation de travail dans la sphère de production familiale, les enfants des producteurs de café et de cacao se désengagent en grande partie du travail agricole. Ils sont au contraire à la charge de leur famille le temps de leur scolarité et ensuite, dans bien des cas, lorsqu'ils sont en attente d'un emploi en ville. La nature, la signification et la temporalité des échanges entre les générations subissent ainsi de profondes modifications, variables selon la population considérée, et ont un retentissement fort sur la fécondité.

La crise du système d'économie de plantation et les effets des programmes d'ajustement structurel

En Afrique de l'Ouest, les économies des régions de plantation les plus anciennes ont connu une première période de crise (1965-1975), correspondant essentiellement à une baisse de la production provoquée par le vieillissement des vergers créés durant l'époque coloniale et les déplacements démographiques vers de « nouveaux » espaces d'activité (les villes en pleine croissance et les fronts pionniers où se mettaient en place de nouvelles plantations). Mais la dernière crise, qui a sévit du milieu des années 1980 au début des années 1990, a été d'une toute autre ampleur. En effet, après une phase de redéploiement actif (1975-1985), où la régénération des vieux vergers et surtout l'ouverture de nouveaux fronts pionniers se sont conjuguées à la hausse des cours mondiaux, la plupart des économies de plantation d'Afrique subsaharienne se sont trouvées confrontées à une double récession.

Au plan interne, les plus anciennes de ces économies n'ont pu surmonter les blocages liés au dépérissement des plantations, au renchérissement des coûts d'accès à la ressource foncière (de nature socio-économique, mais aussi écologique, du fait du potentiel réduit du milieu « post-forestier » à supporter les tentatives de renouvellement des vergers, voire à assurer le maintien des rendements vivriers : Ruf, 1995) et, en conséquence, à la stagnation ou la baisse de la productivité. Cette crise endogène s'est conjuguée avec la crise d'ordre macro-économique qui a frappé l'Afrique depuis la fin des années 1970. Pour faire face à cette récession, due en partie à la baisse des cours mondiaux des produits tropicaux, les organismes de financement internationaux (le FMI et la Banque mondiale essentiellement) ont imposé à des États surendettés des programmes d'ajustement structurel. Ces derniers ont repercuté vers les paysans la baisse des cours mondiaux du café et du cacao, en même temps qu'ils conduisaient les États à reporter les charges correspondant à certains

coûts de fonctionnement, et même certains investissements, des systèmes sanitaires et éducatifs sur les collectivités villageoises et familiales productrices de café et de cacao.

Les familles rurales ont dû ainsi faire face, alors que leurs revenus diminuaient, à une augmentation des charges d'élevage de leurs enfants, dans les domaines scolaire et sanitaire tout particulièrement. Dans le même temps, l'insertion des jeunes scolarisés en milieu urbain est devenue plus aléatoire et la situation des membres de la famille installés en ville s'est révélée plus précaire du fait des licenciements et de la baisse des revenus redistribués par l'État, conduisant à un nouveau transfert de charges sur les sociétés villageoises.

Les conditions de fonctionnement des flux intergénérationnels et de la mobilité familiale entre les milieux ruraux et urbains ont été par conséquent profondément modifiées et l'on a pu mesurer tout particulièrement les conséquences de cette altération des équilibres anciens dans la circulation des enfants et dans leur scolarisation. D'une manière générale, la mobilité des enfants facilite en effet les prises en charge équilibrées entre les différentes cellules familiales et le soutien aux femmes les moins aptes à les élever, temporairement ou définitivement, pour des raisons familiales ou économiques. Cette prise en charge est l'un des éléments qui permet aux femmes de maintenir un niveau de fécondité élevé dans la mesure où elles peuvent confier certains enfants à d'autres parents qui en assurent l'élevage et la socialisation. Cette mobilité, autrefois orientée préférentiellement des zones agricoles vers les milieux urbains, a eu tendance depuis la crise à s'inverser : les populations rurales ont dû accueillir de plus en plus de jeunes qui ne pouvaient plus être scolarisés ou ne trouvaient plus à s'employer en ville, et qui savaient compter sur de meilleures conditions de sécurité, au moins alimentaire, « au village » (Vimard et Guillaume, 1991). Dans le même temps, la stratification sociale, accentuée par l'insertion dans l'économie marchande, s'est rigidifiée et les possibilités de promotion des individus, notamment des plus jeunes, s'en sont trouvées restreintes.

L'investissement éducatif est devenu ainsi plus coûteux pour les parents et d'une rentabilité plus aléatoire, mais dans le même temps les contraintes foncières et écologiques à l'extension des plantations et la fragilisation des conditions de l'activité agricole ont accru l'intérêt voire la nécessité d'une insertion urbaine. Les phénomènes de déscolarisation, marquée dans certaines régions ou, a contrario, la nouvelle progression des effectifs scolarisés dans d'autres communautés mettent en évidence la remise en question contradictoire du modèle, pourtant récent, de promotion sociale par la scolarisation, de même que la modification du rôle attribué aux enfants dans le procès de reproduction sociale. Dans tous les cas, la scolarisation des enfants conserve une utilité directe et concrète pour l'efficacité de l'économie familiale, dans la mesure où l'instruction,

même restreinte au niveau primaire, donne aux enfants une capacité accrue d'aide à leurs parents dans leurs activités de planteurs (négociation du prix de vente des productions, rédaction d'acte de vente ou d'achat de terre, insertion dans des réseaux coopératifs), mais aussi dans leurs stratégies de diversification des activités rurales (artisanat, participation aux comités de développement local, médiations avec les autorités administratives, etc.). Ainsi l'impact de la scolarisation se module-t-elle au gré des différents moments de l'économie de plantation et de la place des communautés dans cette économie.

Le développement du Sud-Ouest comme pôle majeur de l'économie cacaoyère de la Côte d'Ivoire

Le « miracle économique » ivoirien des années 1960 à 1980 s'est largement construit sur la consommation d'une rente écologique tirée des exportations de trois produits dont l'existence est liée à l'exploitation de la forêt tropicale : le bois, le café et, de façon de plus en plus dominante, le cacao. Ces trois secteurs ont fourni entre la moitié et les deux tiers des exportations du pays et ont constitué jusqu'à 30 % de son PIB. Ils ont, via les prélèvements directs et indirects, joué un rôle essentiel dans le financement du secteur public, celui du budget spécial d'investissement de l'État en particulier, et dans le fonctionnement du système politique ivoirien (Léonard et Ibo, 1994). À l'aube de la grande crise du secteur exportateur de 1988, les productions de café et de cacao concernaient 700 000 exploitations agricoles, soit 4,8 millions de personnes (presque 40 % de la population totale) auxquelles il convenait d'ajouter une part importante de la population des villes de province (Losch, 1997).

La « mise en valeur » du milieu forestier s'est surtout faite par le développement de fronts pionniers dont le plus important s'est mis en place dans le quart Sud-Ouest du pays au début des années 1970 et s'est trouvé en voie de saturation à partir de la fin des années 1980 (figure I.1). La forêt ivoirienne, qui représentait près de 16 millions d'hectares au début du siècle et encore 12 millions à l'Indépendance, a depuis subi une dégradation rapide : 6 millions d'hectares en 1975, 3,2 millions en 1981 et moins de 2 millions en 1992. Jusqu'à 500 000 hectares de forêt étaient défrichés annuellement à la fin des années 1970. Dans le Sud-Ouest, ce sont 2 millions d'hectares (80 % de la surface totale) qui ont été défrichés en 20 ans, les forêts résiduelles, correspondant aux massifs classés par l'État, par ailleurs largement dégradés, étant aujourd'hui sévèrement protégés à l'instigation récente des bailleurs de fonds.

La région Sud-Ouest représente un cas original dans la mesure où l'immigration de centaines de milliers de paysans, originaires de toutes les régions de Côte d'Ivoire et de presque tous les pays d'Afrique de l'ouest, et la colonisation agricole ont eu pour objet une seule culture et un seul type d'exploitation agricole : la plantation cacaoyère. Elles ont abouti à la construction d'une société pluriethnique dont la cacaoculture a constitué le principal axe de structuration et la source presque exclusive de revenus monétaires.

Pour comprendre les conditions de mise en place et d'évolution de ce front pionnier, il faut se référer aux spécificités de la culture et de l'économie du cacao (Ruf, 1991 et 1995). La cacaoculture est une activité qui ne s'est développée que sur des forêts tropicales vierges et grâce à un afflux massif de migrants. Ce sont les deux composantes de base des boums cacaoyers qu'ont connu, depuis la fin du XIX^e siècle, la région de Bahía au Brésil, puis le Ghana entre 1900 et 1950, la Côte d'Ivoire depuis 1950 et, plus récemment, l'Indonésie. Ces boums ont toujours été suivis de récessions provoquées par des problèmes agro-écologiques (diminution de la fertilité et de l'eau disponible, multiplication des plantes adventices et des parasites du cacaoyer), par le processus naturel de vieillissement des plantations (impliquant une réduction des rendements à travail d'entretien égal) et par des problèmes sociaux (vieillissement des planteurs dont la force de travail décline, accroissement des coûts d'accès au foncier et apparition de rentes foncières, définition des droits d'héritages, etc. : *ibidem*). Ces facteurs expliquent pourquoi aucune société agraire n'est parvenue jusqu'à présent à surmonter les difficultés techniques, économiques et sociales que pose le renouvellement des plantations au terme du cycle de vie des planteurs et de leur verger.

Ces cycles boom-récession de 25-30 ans, liés à des phénomènes de colonisation foncière rapide, induisent des fluctuations cycliques, sur des périodes équivalentes, des cours mondiaux du cacao : un boum cacaoyer dans un pays donné est généralement suivi, avec un décalage de 15 à 20 ans, d'une offre excédentaire entraînant une baisse du prix mondial (*ibid.*). Celle-ci intervient au moment où les producteurs responsables de cette offre voient leurs coûts de production augmenter et précipite la récession. Il s'agit de la principale explication des phénomènes de délocalisation des plantations et des bassins de production cacaoyère que l'on a pu observer d'une région vers une autre, d'un pays à l'autre ou d'un continent à l'autre, dont le Sud-Ouest ivoirien a bénéficié depuis une trentaine d'années. .

Ces conditions postulent la faillite du « modèle » ivoirien reposant sur l'exploitation de la rente forestière. Depuis le début des années 1980, divers auteurs ont prédit une crise cacaoyère inéluctable et la diminution de la production nationale. Or, malgré l'effondrement des cours mondiaux et une baisse de 60 % du prix intérieur, et après avoir marqué une

« pause » autour de 750 000 tonnes entre 1989 et 1993, la production ivoirienne a poursuivi sa progression et atteint un niveau historique, proche de 1,4 millions de tonnes, en 1999/2000. Une explication à cette remarquable constance réside sans doute dans la sous-estimation des réserves forestières en arrière des fronts pionniers et l'arrivée à pleine maturité des vergers plantés au cours des années 1980, mais elle ne doit pas occulter l'importance des ajustements démographiques, sociaux et techniques au nouveau contexte écologique et social. Dans cette perspective, le front pionnier du Sud-Ouest constitue un objet d'étude particulièrement intéressant, car il est le premier à évoluer sans cette soupape de sécurité que constituaient jusqu'alors, pour les planteurs des anciens bassins cacaoyers, les forêts situées plus à l'ouest.

Colonisation et division interrégionale du travail

Un rappel historique est nécessaire pour comprendre les conditions d'expansion des fronts pionniers au lendemain de l'Indépendance. Les cultures de cacao puis de café ont connu une première diffusion massive dans le sud-est ivoirien (pays anyi) à partir des années 1920, ce que l'administration coloniale a interprété comme une démonstration de la plus grande aptitude du groupe culturel akan à s'intégrer aux circuits de l'économie capitaliste, par opposition aux ethnies de l'ouest (Krou, Bété, Bakwé, Guere) plus arriérées et réfractaires à l'œuvre de civilisation. En fait, c'est dans l'extrême Sud-Ouest, près de Tabou, que les premières plantations cacaoyères et caféières ont été créées à la fin du XIX^e siècle (voir la figure I.1). Il s'agissait pour les lignages krou, intégrés de longue date aux réseaux du commerce de traite, des esclaves d'abord, puis de l'huile de palme et du caoutchouc sauvage, d'une reconversion en réponse à la dépression du marché international de ces deux derniers produits. L'établissement du pouvoir colonial a bloqué cette amorce d'agriculture de plantation en coupant les producteurs de leur débouché libérien, puis en évincant les maisons de traite et les compagnies de navigation allemandes qui étaient les principaux agents du commerce local (Chauveau, 1994).

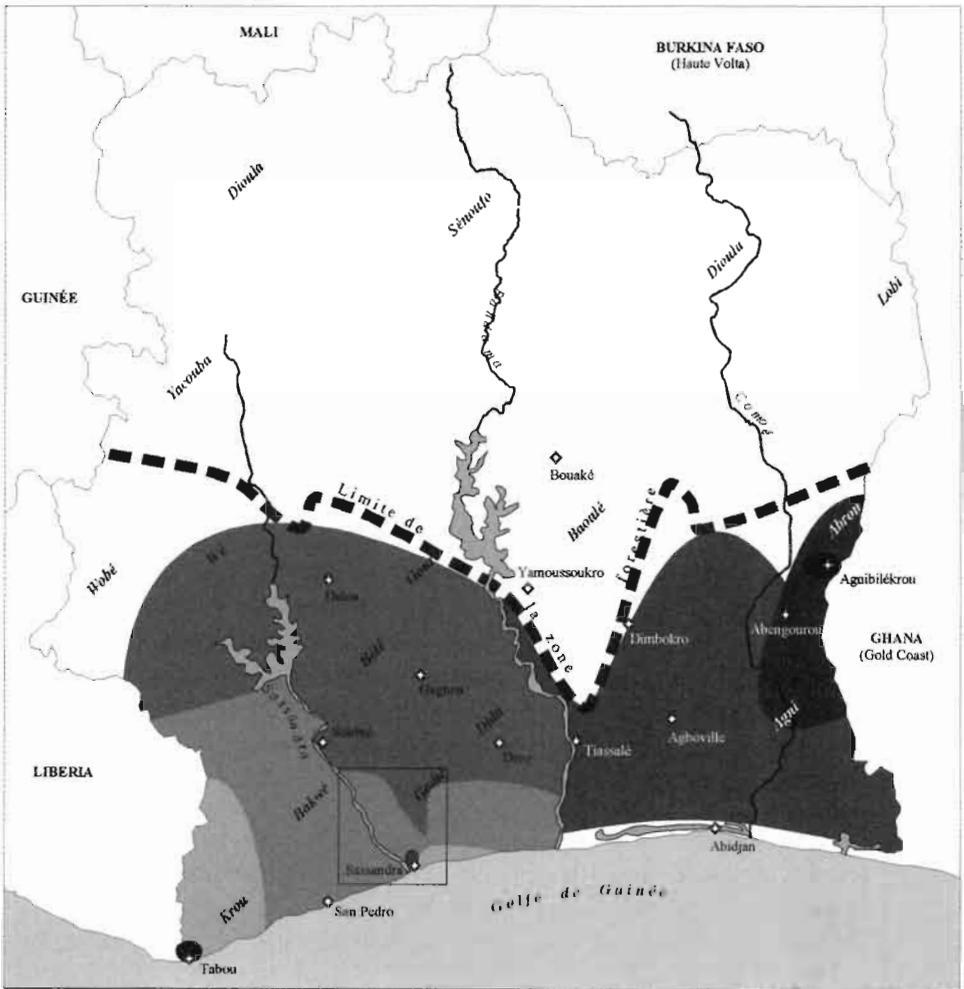
La concentration du dispositif administratif et commercial dans le sud-est de la colonie a scellé l'enclavement de l'ouest forestier, alors que le décollage économique du pays anyi justifiait, a posteriori, les choix stratégiques effectués en matière de développement régional. La colonisation a induit un processus de décapitalisation et de déstructuration sociale dans les ethnies de l'ouest forestier : évincés par les maisons de commerce françaises et leurs auxiliaires africains (sénégalais, sierra-léonais, n'zima) puis libanais des fonctions d'intermédiaires qu'ils jouaient dans

le commerce de relais précolonial, les chefs de lignages krou ont rapidement perdu le contrôle de la force de travail des cadets sociaux, qui trouvaient sur les navires européens ou dans les centres commerciaux de Basse-Côte des moyens d'émancipation sociale rapide.

Ces bases d'un développement inégal ont été renforcées par les mesures coercitives imposant un schéma de division spatiale du travail entre, d'une part les régions de l'est et du sud-est, foyer privilégié de développement d'une agriculture commerciale, et d'autre part le nord et l'ouest forestier, voués à fournir la main-d'œuvre nécessaire à l'entreprise coloniale. C'est dans ces deux régions que les réquisitions de travailleurs ont été les plus massives, encourageant l'exode des forces vives vers les foyers de développement de la Basse-Côte et stimulant l'essor d'une économie de plantation indigène en pays akan ou dans la Gold Coast voisine, tout en hypothéquant une telle dynamique dans ces « bassins » de main-d'œuvre. L'exode rural a contribué à maintenir à un niveau très bas la densité de population déjà faible dans le Sud-Ouest. Ces conditions (destruction des bases d'accumulation de l'époque précoloniale, incapacité à mobiliser la main-d'œuvre familiale, enclavement empêchant l'évacuation des produits) y ont bloqué toute velléité de développement endogène d'une agriculture commerciale de type familial et paysan. La faible cohésion des sociétés villageoises, liée à l'affaiblissement du pouvoir des aînés, et l'absence de capitalisation se sont conjuguées pour y créer les conditions d'une cession laxiste de l'usage des terres coutumières, dès lors que le désenclavement a permis l'arrivée massive de migrants. Cette faiblesse s'est traduite également par une position marginale des représentants de l'ouest dans le mouvement nationaliste ivoirien et dans le complexe socio-politique qui a accédé au pouvoir après 1960 (Chauveau et Léonard, 1996).

À l'opposé, certains groupes ont acquis à cette époque une position dominante dans le jeu des recompositions sociales qui accompagnait le développement de l'agriculture de plantation. Si une bourgeoisie agraire s'est développée en pays anyi (Gastellu, 1989), ses stratégies de sortie précoce de l'agriculture (vers l'administration et les activités urbaines) et ses revendications régionalistes ont contribué à la marginaliser dans les dynamiques de colonisation foncière et dans le mouvement nationaliste. Les Baoulé du centre de la Côte d'Ivoire sont devenus en revanche les principaux propagateurs des cultures de café et de cacao. D'abord manœuvres sur les plantations anyi, ils ont progressivement négocié leur accès aux terres avant d'étendre la culture du cacao aux marges forestières de leur région d'origine. La diffusion de la caféiculture à partir de 1930 leur a par ailleurs donné une base d'accumulation « endogène », sans avoir à recourir aux migrations de travail, et l'abolition des travaux forcés après la seconde guerre mondiale leur a permis d'accéder à l'énorme volant de main-d'œuvre des savanes du « V » baoule. Enfin, une classe de grands planteurs baoule, dont Félix Houphouët Boigny fut la figure

Figure 1. La situation de l'espace étudié dans le cadre géo-historique de diffusion de l'agriculture de plantation en Côte d'Ivoire



- | | | |
|-------------------------------------|------------------------------|---|
| ◊ Bouaké | Principales villes | ● Premiers foyers de culture du cacao (1890-1910) |
| — Gouro | Principaux groupes ethniques | ● Diffusion de la cacao-culture à partir de 1920 |
| □ | Espace de référence | ● Diffusion de la cacao-culture à partir de 1930 |
| Édition cartographique Eric Lévêque | | ● Diffusion de la cacao-culture à partir de 1950 |
| Source Chauveau et Lévêque (1996) | | ● Diffusion de la cacao-culture à partir de 1970 |
| | | ● Derniers fronts pionniers, à partir de 1985 |

de proue, a progressivement émergé, qui a joué un rôle leader dans le mouvement indépendantiste (Chauveau et Léonard, 1996).

« Miracle économique » et gestion étatique de la rente forestière

À partir de l'Indépendance, le système économique et politique ivoirien se structure autour de l'exploitation et de la gestion centralisée de la rente tirée des espaces forestiers de l'Ouest et du Sud-Ouest. L'État définit un cadre institutionnel réglementant le fonctionnement des filières exportatrices de bois, de café et cacao, qui débouche sur l'éviction du monde paysan des postes les plus rémunérateurs, ceux de la mise en marché et de la valorisation des produits. Un système d'agrément des opérateurs est mis en place, qui concerne toutes les fonctions de commercialisation du café et du cacao ainsi que l'ensemble des opérations de la filière bois, de la production à l'exportation¹. L'État fixe les quotas d'activité de ces opérateurs ainsi que les barèmes de répartition du produit des filières café et cacao. Ce système va servir d'outil de financement des réseaux clientélistes tissés par l'État et le parti unique, le PDCI-RDA. Outre l'accroissement régulier de ses revenus tirés des produits d'exportation, la colonisation agricole permet également à l'État-parti d'étendre son assise dans les régions de l'ouest qui ne lui étaient pas acquises : en l'absence de code foncier, les migrants constituent un électorat captif pour le pouvoir.

Pour les paysans, la rente forestière n'est accessible qu'à travers le potentiel agronomique de la forêt, en la brûlant pour y planter du café et du cacao. Au demeurant, l'État s'emploie à stimuler les dynamiques de colonisation foncière : des infrastructures sont mises en place pour désenclaver les forêts de l'ouest dont l'administration garanti le libre accès (lancement du slogan « la terre appartient à celui qui la met en valeur », pressions sur les populations autochtones pour qu'elles facilitent l'installation des migrants), une politique libérale de déclassements ou un laisser-faire bienveillant vis à vis des implantations illégales sont pratiqués jusqu'à une date récente au niveau des forêts classées par l'État. Parallèlement, les migrations de travailleurs soudaniens (Maliens, Guinéens, Voltaïques) sont encouragées et leur incorporation à la nation facilitée (allocation du droit de vote, naturalisation sur demande). Enfin, la réglementation des filières café et cacao garantit aux planteurs des prix qui connaîtront une hausse régulière jusqu'au milieu des années 1980.

1. On comptait à la fin des années 1980 une trentaine d'exportateurs agréés de café et de cacao, alors que cinq sociétés seulement intervenaient de façon significative sur le marché (Losch, 1997), et pas moins de 750 personnes enregistrées comme exploitants forestiers, quand 50 seulement disposaient de l'équipement indispensable (d'Antona, 1992).

Car ce cadre institutionnel est dressé alors que les trente glorieuses des économies occidentales, puis le premier choc pétrolier entraînent une progression constante du cours des matières premières, stimulant les injections de capital par le négoce international. Aux ingrédients de base de tout boum cacaoyer, la forte disponibilité en terres forestières et en main-d'œuvre immigrée (Ruf, 1995), s'ajoutent donc des facteurs d'ordre politique et économique qui vont encourager une exploitation « minière », de plus en plus rapide, de la rente forestière par le développement des fronts pionniers.

Si la dynamique de colonisation agricole implique des représentants de toutes les régions de l'ouest africain, la trilogie Baoulé / migrants d'origine soudanaise (à dominante Mossi du Burkina Faso) / autochtones (en particulier Bété et Bakwé) marque son déroulement. Dans la région sud-ouest par exemple, ces trois groupes représentent près de 80 % de la population totale, avec une nette prédominance des deux premiers qui se partagent à part égale 70 % des effectifs. Si initialement le partage des rôles a été très net entre les autochtones d'une part, bailleurs de forêt et spectateurs de leur propre marginalisation, les Baoulé d'autre part, colons agricoles et planteurs de cacao, et les Burkinabè enfin, pourvoyeurs de main-d'œuvre aux autres groupes, l'accumulation permise par la cacaoculture et l'épuisement concomitant de la rente forestière vont progressivement conduire à une redistribution des cartes et au repositionnement de ces groupes dans les processus de différenciation sociale (Chauveau et Léonard, 1996).

D'un système en expansion aux nécessaires recompositions : l'exemple du Bas-Sassandra

Dans cet ouvrage, on suivra l'émergence, le fonctionnement et les dynamiques d'adaptation d'un système régional, celui du Sud-Ouest ivoirien, qui, après avoir été animé d'un processus d'expansion intense, doit trouver, à l'image de la Côte d'Ivoire toute entière, les conditions de nécessaires recompositions de ses modes de reproduction aux plans écologique, démographique, économique, mais aussi politique. La forte croissance démographique de cette région, essentiellement circonscrite à la période 1965-85, liée à de puissants courants d'immigration où la place des groupes d'âges reproductifs est particulièrement importante, s'est en effet articulée à un mouvement de colonisation foncière intense des espaces forestiers, sous l'impulsion de ces immigrants, et à une croissance exponentielle des cultures pérennes et de leur production. Le Sud-

Ouest ivoirien et la région du Bas-Sassandra, dont il sera plus particulièrement question ici, se sont ainsi caractérisés par un modèle démo-économique d'expansion rapide où chacun des éléments constitutifs entretenait l'autre. Durant cette période, la population rurale du Sud-Ouest s'accroît de moins de cent mille habitants à plus de cinq cent mille habitants, tandis que les productions progressent de quelques milliers de tonnes à près de trente mille tonnes pour le café et cent soixante mille tonnes pour le cacao.

Mais ce fort dynamisme démographique et agricole s'est essoufflé, en un peu moins de deux décennies, essentiellement de par l'altération des conditions de l'expansion de l'agriculture de plantation : l'épuisement des ressources foncières accessibles et la dégradation des conditions écologiques (en particulier l'assèchement du climat, particulièrement sensible dans la région de Sassandra) se conjuguant avec la baisse des prix d'achat du cacao aux producteurs. Il en a résulté une détérioration des conditions de vie des ménages, confrontés à une diminution drastique de leurs revenus directs et indirects (en particulier les transferts ville-campagne qui ont été affectés par la crise du modèle urbain de développement et de promotion sociale) d'une part, et à un renchérissement des coûts de la santé et de l'éducation, suite au désengagement de l'État sous « ajustement structurel » des services publics fournis au milieu rural, d'autre part.

Le rythme de croissance de la population s'est par conséquent fortement ralenti sous l'effet des nouvelles contraintes environnementales, sociales et économiques, puisqu'au ralentissement des flux d'immigration est venu se superposer une remise en cause des conditions de la forte fécondité. Ainsi le modèle « expansionniste » de croissance démo-économique s'est trouvé radicalement remis en cause, avec une stabilisation relative du peuplement au plan spatial et quantitatif, à une période où différents programmes visant la maîtrise démographique et la préservation de l'environnement étaient institués et où se faisait jour une évolution des idéaux démographiques et familiaux dans le sens d'une famille plus réduite.

L'année 1988, date où commence le programme de recherche dont cet ouvrage présente la synthèse, constitue à peu de chose près la charnière de ce basculement d'un régime démo-économique à l'autre. Le monde rural ivoirien se situe à la fin des années 1980, dans un contexte de blocages, qui s'exercent à une double échelle. À l'échelle nationale, les difficultés financières de l'État, lourdement endetté, et la mise en œuvre des premiers plans d'ajustement structurel, appliqués sans discernement, conduisent à mettre en lumière l'excessive dépendance de l'économie ivoirienne vis à vis du secteur café-cacao d'une part, et les limites du modèle urbano-administratif d'intégration sociale d'autre part. À l'échelle régionale, les contraintes foncières et techniques pesant sur la repro-

duction des exploitations agricoles se manifestent avec vigueur : quand bien même ces contraintes sont plus ou moins accusées selon les zones, en fonction de l'existence de disponibilités forestières ou de projets publics de diversification agricole (palmier à huile, agrumes, hévéa), qui permettent à certaines d'entre elles d'échapper encore aux blocages structurels pesant sur la reproduction des systèmes de production cacaoyère, elles influent sur l'ensemble des conditions de fonctionnement du front pionnier du Sud-Ouest ivoirien.

Cette situation déjà difficile s'est radicalement aggravée en 1989, sous l'impact d'une crise sans précédent. L'Afrique subsaharienne avait connu de nombreuses crises agricoles durant les décennies précédentes, le plus souvent provoquées par la sécheresse qui conduisait, dans les pays du Sahel et dans les zones de savane les plus touchées, à des situations de famine et de forts mouvements de population. Mais en 1989, ce sont les régions forestières qui sont atteintes par une crise de nature radicalement différente, conséquence directe de la surproduction mondiale de café et de cacao – dont la Côte d'Ivoire était, au moins dans le secteur cacaoyer, l'un des principaux responsables –, produits qui avaient assuré la richesse nationale des pays côtiers depuis fort longtemps. Cette situation s'est concrétisée par une chute des cours internationaux, qui a été répercutée directement et presque exclusivement sur le prix d'achat au paysan.

La Côte d'Ivoire a été particulièrement atteinte par ces phénomènes, dans la mesure où la politique de développement centrée sur l'expansion des cultures pérennes d'exportation y avait été particulièrement poussée, et où l'ensemble de l'économie y était excessivement dépendant des revenus tirés de ces cultures. L'intensité de la crise a donc été à la mesure du « miracle ivoirien » d'hier. Les conséquences en ont été dramatiques pour le paysan ivoirien. Ainsi pour le producteur de cacao, à l'impossibilité d'écouler une grande partie de la traite 1988-1989, du fait de la désastreuse politique de boycott du marché menée par le président Houphouët-Boigny pour peser, sans succès, sur les cours mondiaux, s'est ajoutée la division par deux ou plus des prix bord-champ au cours des quatre campagnes suivantes : le prix barémisé d'achat du kg de cacao est ainsi passé de 400 à 200 F CFA², et les paysans furent souvent obligés de céder leur récolte à un niveau plus bas (entre 150 et 175 F CFA/kg selon le degré d'enclavement des zones de production et l'improbité des acheteurs). Dans le secteur caféier, l'« ajustement » fut plus drastique encore : les prix bord-champ ont subi officiellement une réduction de 50 %, mais l'imposition de critères de qualité se prêtant à de nombreuses manipulations de la part des intermédiaires ont conduit à des décotes atteignant fréquemment

2. 1 F CFA équivaut à 0,01 francs français ou encore 0,0015 euro.

75 et jusqu'à 87,5 % du prix antérieur (entre 25 et 50 F CFA/kg de café cerise, contre 200 F CFA en 1987/88). Avec des revenus monétaires en forte baisse, à Sassandra comme dans l'ensemble de la Côte-d'Ivoire, le paysan a vu atteintes ses conditions de vie, et plus précisément ses capacités d'accès à des biens essentiels : alimentation, soin de la famille, scolarisation des enfants.

Au regard de ce dernier point, signalons que la scolarisation est moins importante à Sassandra, où elle concerne 45 % des enfants de 5 à 19 ans, que dans d'autres régions plus anciennement intégrées à l'économie de plantation. Inégale selon les populations, la scolarisation y est élevée dans les communautés autochtones, les premières insérées dans les circuits d'échange marchand et le modèle urbain de promotion sociale, moindre chez celles qui s'y sont inscrites plus tardivement et principalement à travers la production de café et de cacao, comme les Baoulé, et faible chez les populations d'origine étrangère, qui continuent de mobiliser au maximum leur main-d'œuvre familiale résidante³ pour la production agricole. Quelles que soient les particularités de chacun des groupes, la majorité des enfants scolarisés ne poursuivent pas leurs études au delà du cycle primaire durant lequel ils sont scolarisés au village, ou dans un village proche, ce qui leur permet de participer aux travaux de l'exploitation après les cours, avant de revenir travailler à plein temps auprès de leurs parents à la fin du CM2. Cependant, à Sassandra comme ailleurs, l'investissement dans la scolarisation reste fort car même si les parents, souvent analphabètes, sont conscients que leurs enfants scolarisés ont peu de chance d'atteindre un jour le collège⁴, et moins de chance encore d'obtenir un travail bien rémunéré en ville, ils en attendent au moins un minimum d'aide dans la conduite de leur exploitation et leurs relations avec l'administration, les filières de commercialisation, les banques, etc.

On pouvait faire l'hypothèse que les blocages fonciers et techniques, ainsi que les bouleversements économiques qui ont caractérisé la période durant laquelle le programme de recherche a été conduit, allaient mener, progressivement ou de façon accélérée, à de profondes transformations des mouvements démographiques et des systèmes de production agricole. Au plan démographique, on pouvait notamment s'attendre à différents types de comportements et à l'émergence de nouveaux risques : évolution conjoncturelle de la fécondité pouvant déboucher à terme sur de nouveaux modèles de reproduction démographique ; réorientation des flux migra-

3. Dans certaines populations étrangères, comme les Burkinabè, les enfants scolarisés résident dans le pays d'origine.

4. Le concours d'entrée en 6e dans l'enseignement public étant des plus sélectifs et le collège privé trop cher, 80 % d'une promotion au CM2 ne poursuivent pas au-delà du primaire.

toires ; risque d'accroissement de certaines pathologies et de la mortalité ; possibilité de déstructuration familiale... En ce qui concerne les systèmes de production et d'activité économique, on pouvait envisager l'émergence de nouvelles stratégies, agricoles et non agricoles, dès le début de la crise pour pallier la baisse des revenus des cultures d'exportation. Réorientations dont on pouvait déjà prévoir quelques formes possibles : abandons de plantations, diversification des cultures pérennes, accroissement de la production vivrière à des fins de commercialisation, repli sur la main-d'œuvre familiale, recompositions foncières liées à l'inégale capacité des producteurs à faire face à la baisse de leurs revenus...

C'est l'ensemble de ces changements, ainsi que les rapports entre leurs dimensions sociale, démographique et économique, qu'il s'est agi de saisir le plus précisément possible en privilégiant, comme région d'étude, la zone de Sassandra, remarquable par sa situation et sa diversité. Cette zone appartient à la partie sud-ouest du pays qui a constitué, comme on l'a vu, le pôle stratégique du redéploiement de la production agricole nationale, en terme d'équilibre entre régions, à défaut d'avoir conduit à un réel rééquilibrage de la structure des exportations. Elle représente, de plus, un exemple frappant en milieu rural africain de brassage de populations, ivoiriennes et étrangères, qui en fait un véritable résumé de la diversité ethnique de l'Afrique de l'Ouest. Cette pluralité se retrouve dans les secteurs d'activité (agriculture villageoise, agro-industrie, pêche, commerce), les formes de participation des actifs agricoles à la production (depuis le planteur indépendant jusqu'au salarié d'un complexe agro-industriel, en passant par le métayer et le manoeuvre permanent ou temporaire), les modes d'appropriation du sol cultivé et le degré d'intégration aux opérations récentes de développement agricole. Enfin, cette zone s'est trouvée confrontée, au cours de la période la plus difficile de la crise du secteur café-cacao, à la création d'une route dite « côtière » qui relie Abidjan au port de San-Pedro : nouvelle voie de communication qui a conduit à l'installation de nouveaux exploitants et à de profondes transformations écologiques liées à la multiplication des opérations de défrichage, en même temps qu'elle ouvrait certaines possibilités de réorientation productive (vers la production vivrière marchande notamment).

Ce dernier élément a réactivé les processus de peuplement intenses des années 1970-1980, provoqués, comme dans l'ensemble du Sud-Ouest par le désenclavement progressif et les possibilités de « mise en valeur » des massifs forestiers : exploitation forestière, mise en place de complexes agro-industriels et développement des exploitations individuelles de cultures pérennes. On se trouve en conséquence à Sassandra, dès la fin des années 1980, en présence de différents facteurs externes et internes susceptibles de susciter de profondes transformations des formes d'occu-

pation et d'exploitation de l'espace et des régimes démographiques. Ce sont ces transformations qui seront décrites et mises en perspective les unes par rapport aux autres dans les différents chapitres de ce livre.

Le premier chapitre examine la structure du peuplement et l'organisation des sociétés autochtones durant la période allant de la prise de possession de l'arrière-pays de Sassandra par l'administration française à l'indépendance du Territoire de Côte d'Ivoire (1890-1960). S'attachant à un long processus socio-politique, il met en évidence la déstructuration des sociétés autochtones d'une part, la sanctuarisation de l'espace rural et forestier d'autre part, deux éléments qui serviront de cadre à la dynamique d'immigration et de colonisation foncière qui s'amorcera au début des années 1960 pour se généraliser à l'ensemble de la région au cours de la décennie suivante. À travers l'analyse des processus de colonisation agraire, qui se fondent sur des stratégies de construction de clientèles à partir du contrôle de la ressource foncière, le deuxième chapitre décrit la mise en place d'un nouvel ordre économique et social (1960-1990). Durant cette période, la région de Sassandra est appelée à mettre ses richesses naturelles, c'est à dire ses terres et ses ressources forestières, à la disposition d'intervenants extérieurs : coupeurs de bois, complexes agro-industriels, hommes politiques et colons agricoles. La dynamique de colonisation agricole, la plus marquante de cette période, sera le fait principalement d'initiatives spontanées des populations rurales, autochtones et surtout allogènes, et dépassera largement la capacité d'encadrement de l'administration, tout en échappant au contrôle des lignages autochtones. La décennie suivante (1990-2000), décrite dans le troisième chapitre, est marquée par l'achèvement du cycle pionnier et la crise du système agraire, qui entre dans une étape nouvelle de sa dynamique correspondant à son fonctionnement dans un espace désormais clos et appauvri du point de vue de ses ressources. Les multiples ajustements imposés par l'épuisement de la frontière agricole sont alors d'autant plus difficiles à mettre en œuvre que cette période coïncide avec l'effondrement des prix du cacao et du café. La période qui s'ouvre est donc celle d'innovations techniques et institutionnelles visant, dans le court terme, à répondre à une crise sociale et économique aux multiples composantes et, à plus long terme, à parvenir à des formes stabilisées d'exploitation du milieu.

Ces premiers chapitres nous permettent de comprendre les processus de passage d'une situation de relatif enclavement et sous-peuplement, à l'orée de la colonisation, à l'occupation de l'ensemble du territoire, par un maillage dense de villages, campements et exploitations pionnières, jusqu'à certaines parties des espaces forestiers classés. Ils appréhendent également la manière dont l'ensemble des processus, d'occupation de l'espace tout d'abord, de stabilisation du peuplement et des systèmes productifs ensuite, s'est articulé à des modifications profondes des rapports

entre les différentes catégories d'acteurs et les formations sociales en présence dans la région.

Si la dynamique d'occupation de l'espace a été liée, à l'origine, à des flux migratoires importants, elle s'est également appuyée sur une croissance démographique endogène rapide, reposant sur une forte fécondité. Or la stabilisation du peuplement, rendue nécessaire par les transformations du cadre régional et national d'intégration sociale des nouvelles générations, requiert une réduction de la croissance naturelle de la population. En ce sens, les ajustements de la décennie 1990 ont également été d'ordre démographique et familial, comme le montre la seconde partie de l'ouvrage. Les différents ajustements démographiques, relatifs à la fécondité et à la santé des populations, se sont articulés avec des innovations dans les relations familiales et sociales, étudiées dans le quatrième chapitre, où l'on observe les changements survenus dans les modèles de nuptialité, les cycles familiaux, les structures des ménages et les systèmes d'entraide. Sont ainsi mis en évidence les réponses sociales à la crise et l'efficacité de ces réponses, mais aussi leur diversité, bien réelle selon le sexe, l'ethnie, le groupe socio-économique...

Le cinquième chapitre analyse la diffusion progressive de la baisse de la fécondité à l'ensemble des groupes socio-économiques dans le cadre d'une différenciation des niveaux de reproduction démographique. La remise en cause de la forte fécondité, directement liée au contexte, local et national, de récession économique, concerne les différentes catégories d'agriculteurs comme les groupes sociaux extérieurs à la sphère agricole, mais elle diffère dans sa temporalité comme dans les nouvelles pratiques de régulation mises en œuvre, selon les rôles assignés aux enfants dans les procès de reproduction, les changements dans les conditions matérielles d'élevage de ces enfants et les modifications des stratégies économiques et sociales. Cette évolution de la fécondité est liée à l'état de santé, et notamment aux différentes composantes de la santé de la reproduction, étudiées dans le sixième chapitre. À cet égard, si les indicateurs montrent une amélioration sensible de cet état, à partir de niveaux initiaux il est vrai relativement médiocre du fait de l'enclavement de maintes unités de peuplement et de leur éloignement vis-à-vis des dispensaires, les conditions d'accès à la santé sont devenues plus précaires avec la crise. Le coût croissant des médicaments et le dénuement des formations sanitaires accentuent les difficultés des populations pour se soigner, et notamment pour soigner leurs enfants, ce qui ne peut manquer d'avoir des répercussions sur les itinéraires thérapeutiques comme sur les comportements de procréation des individus et des couples.

Ces derniers chapitres précisent ainsi les retombées dans la sphère démographique et familiale des nouvelles conditions d'accès aux ressources et de contrôle de la force de travail, à travers les transformations

des rapports entre aînés et cadets, entre homme et femmes, entre parents et enfants, qui influent et influenceront sur le niveau de la reproduction démographique et plus encore sur les idéaux en la matière.

Enfin, la conclusion générale de l'ouvrage met l'accent sur l'articulation entre les diverses recompositions, d'ordre agricole, démographique et social, qui ont émergé et ont commencé à se formaliser durant la période récente pour répondre au défi de la nécessaire stabilisation du système pionnier ivoirien.

PREMIÈRE PARTIE

**COLONISATION AGRAIRE ET RECOMPOSITIONS
D'UNE AGRICULTURE PIONNIÈRE**

1

Les sociétés du Bas-Sassandra face à la colonisation européenne

D'une relative prospérité à la déstructuration des lignages autochtones (1890-1960)¹

Éric LÉONARD

Le développement de l'économie de plantation dans le Bas-Sassandra à partir de 1960 a répondu à une conjonction de facteurs politiques, institutionnels et macroéconomiques qui doivent être analysés en référence au processus de construction de l'État-Nation ivoirien et à son insertion dans l'espace économique et géopolitique mondial (voir Chauveau et Dozon, 1985 ; Chauveau et Léonard, 1996 ; Losch, 1997). Ce développement a également été influencé par des facteurs d'ordre interne, relatifs à la structure du peuplement et à l'organisation des sociétés autochtones qui occupaient cet espace, produits d'un processus de déstructuration et de recomposition entamé avec la colonisation européenne. Les soixante années qui séparent la prise de possession effective de l'arrière-pays de Sassandra par l'administration française de l'indépendance du territoire de Côte d'Ivoire ont en effet signifié la dépossession, du fait de l'ouverture des systèmes d'échange qui avaient modelé l'organisation socioéconomique et à travers différents procédés juridiques, de l'ensemble des moyens de production et d'accumulation qui fondaient la cohésion et la reproduction sociale des lignages autochtones : en premier lieu le capital circulant, directement associé au contrôle des circuits d'échange, mais également, et de façon contingente, la force de travail domestique et extra-domestique (captifs et travailleurs salariés), ainsi que les ressources naturelles (réserves ligneuses et foncier) du patrimoine lignager.

1. Les thèses présentées dans ce chapitre et les suivants sont largement redevables des échanges passionnants que j'ai pu avoir avec Marc Oswald.

Nous verrons que les rapports sociaux, établis au niveau du groupe domestique élargi comme à l'échelle de la sphère d'alliance matrimoniale, reposaient largement sur l'instauration d'une dette, symbolique et matérielle, qui fondait les dynamiques d'accumulation différentielle et de construction du pouvoir politique. La création de cette dette répondait au détournement, au bénéfice de l'une des parties impliquées dans les diverses formes d'« échange réciproque » (Sahlins, 1972) opérant au sein des sphères domestique et matrimoniale (aînés vs cadets, lignage récepteur d'épouses vs lignage bailleur de ces épouses), des obligations associées à ces formes d'échange. Les stratégies des divers acteurs sociaux visaient la maximisation des obligations de l'autre partie et la minimisation des siennes propres. Nous verrons qu'au cours des décennies qui précéderent la colonisation française, les flux de produits et de biens manufacturés liés au commerce de traite avaient permis, sous couvert de l'échange réciproque, des phénomènes d'accumulation importante au profit de certains individus et auraient même pu être en passe d'impulser une évolution des structures politiques dans le sens de la constitution de pouvoirs élargis, à l'échelle du village ou de confédérations de villages.

La colonisation, en brisant les structures de l'échange marchand et en orientant les flux qui lui étaient associés vers d'autres acteurs, extérieurs aux sociétés autochtones, a transformé les termes des rapports de réciprocité au sein des sphères domestique et matrimoniale et inversé le sens de la dette. Le résultat en fut un processus généralisé de déstructuration sociale et de décapitalisation des lignages qui a préparé le développement accéléré des fronts pionniers à partir de l'indépendance de la Côte d'Ivoire. Ce chapitre s'attache au suivi de ce long processus, en référence à l'organisation sociale, économique et politique des populations du Bas-Sassandra au moment de la création du poste administratif de Sassandra, en 1893.

L'organisation sociale et spatiale du Bas-Sassandra à l'époque précoloniale : commerce de traite et construction de marchés captifs

Les premières prises de contact des colonisateurs avec les populations du Bas-Sassandra ont mis en évidence une structure du peuplement hétérogène et un contraste marqué entre, d'une part, la frange côtière et ce qui deviendra plus tard le « pays bété », qui étaient densément peuplés, et, d'autre part, un espace intermédiaire, qui s'étendait depuis les limites du territoire occupé par les tribus neyo (embouchure et cours inférieur du Sassandra) jusqu'à la latitude de Soubré et se caractérisait par un semis

linéaire et lâche des implantations humaines au long de quelques grands axes de communication (les principales voies navigables et de rares pistes forestières)². Cette différenciation spatiale quant à la densité et la structure du peuplement, s'avérait avoir une traduction agronomique, les cultures de tubercules (manioc sur la côte, taro en pays bété) prédominant dans les zones denses, alors que l'espace de transition apparaissait plus nettement spécialisé dans la production rizicole. L'un des efforts de l'administration coloniale devait d'ailleurs porter sur la diffusion de la riziculture dans les zones où elle était peu pratiquée, le pays bété en particulier, afin d'y faciliter les opérations de collecte et de stockage des produits de l'impôt. Ce que les rapports administratifs mettent peu en évidence, c'est que cette différenciation des systèmes de culture renvoyait, au moins dans l'hinterland, à la position des populations concernées dans les circuits d'échanges liés au commerce atlantique ou soudanien précolonial et aux conditions d'accès à l'outillage qui en découlaient. Ils soulignaient en revanche le rôle structurant de ce commerce dans l'organisation sociale et politique. Les colonisateurs se sont ensuite largement basés sur cette différenciation spatiale pour identifier et classer les populations de la région : le découpage du continuum linguistique et culturel du Bas-Sassandra en « territoires ethniques », pour arbitraire qu'il puisse parfois paraître, s'est rigoureusement superposé aux aires de spécialisation agro-économique et de densité différentielle du peuplement qui existaient à l'époque précoloniale.

La structure du peuplement : contrôle des voies d'échange et monopoles de courtage

Les travaux relatifs à la mise en place du peuplement autochtone dans l'« aire culturelle krou » font état d'origines variées, qui embrassent l'ensemble de l'espace s'étendant de la forêt libérienne aux marches de l'aire linguistique akan³. Au-delà de cette hétérogénéité, tous mettent en évidence le fort tropisme exercé par la côte du Golfe de Guinée et les principaux cours d'eau dans l'établissement de ces populations, ainsi que les nombreux conflits qui ont émaillé leurs tentatives de positionnement ou de maintien sur ces sites. De fait, le peuplement précolonial du Bas-

2. Voir à ce propos la carte dressée par H. Pobeguïn en 1898, reproduite par A. Schwartz (1993 : 29).

3. Je ne ferai pas référence au processus de peuplement initial de cette région par les populations qui se réclament autochtones, celui-ci ayant été amplement analysé par d'autres auteurs (voir Dozon, 1985 ; Gokou, 1977 ; Gronner, 1982 ; Massing, 1980 ; Schwartz, 1993) et n'ayant qu'une importance secondaire au regard du propos de ce chapitre.

Sassandra, tel qu'il fut décrit par les premiers représentants de l'administration française (Pobéguin, 1898 ; Thomann, 1906), semble avoir été modelé par une logique d'implantation sur les principaux axes d'échange avec la côte et par les possibilités d'accumulation (en biens et en dépendants sociaux) découlant de ce positionnement.

Bien que la côte entre le Cap des Palmes et le Cap Lahou n'ait pas représenté une zone d'échanges très active au cours de la période d'apogée de la traite négrière ni durant la première moitié du XIX^e siècle (Schwartz, 1993 ; Massing, 1980)⁴, les premiers observateurs européens (d'Ollone, 1901 ; Thomann, 1906) ont fait état avec insistance de l'importance des échanges commerciaux liés à la traite atlantique dans la vie quotidienne et l'organisation socio-économique des populations de l'hinterland de cette côte un demi-siècle plus tard. Lors de leur tentative pour rejoindre les savanes guinéennes à partir du littoral krou, les membres de la mission Hostain-d'Ollone, découvrant les populations de l'interfluve Sassandra-Cavally, s'étonnaient « qu'avec un tel goût pour l'isolement et une pareille aversion de l'étranger, ces gens sont passionnés pour le commerce et en font leur occupation constante » (d'Ollone, 1901 : 85). La sphère d'échanges commerciaux et la sphère des relations sociales avaient alors atteint un tel degré de compénétration que la même unité de compte, le round⁵, était employée comme référent dans les tran-

4. Massing (*ibid.* : 76-77) précise que sur un échantillon de 50 navires négriers hollandais s'étant approvisionnés sur le littoral situé à l'ouest de la Côte de l'Or entre 1741 et 1792, 5 % à peine des esclaves embarqués (454 personnes) provenaient de la côte située entre les rivières Cavally et Sassandra, contre 54,5 % (4961 personnes) achetés au Cap Lahou. Schwartz (*op. cit.* : 152) fait état de 19 navires négriers français seulement ayant eu pour objectif le littoral krou de Côte d'Ivoire entre 1707 et 1793, soit moins d'un bateau tous les quatre ans. Ce faible intérêt aurait été lié aux prix élevés, régulièrement dénoncés par les négriers européens, exigés par les traitants d'esclaves sur cette portion de la côte.

5. Le round, employé comme unité d'échange par les négriers hollandais et anglais à partir du XVII^e siècle, était composé d'un assortiment de biens manufacturés comprenant des pièces de tissus de différentes qualités, des fusils, de la poudre à canon et des pierres à feu, des barres de fer, des récipients métalliques, du tabac et de l'alcool, dans des proportions et en quantité qui ont varié dans le temps et l'espace de traite. Vers 1819, sur la côte des Krou, un round équivalait approximativement à un fusil et un baril de poudre, une pierre à feu, un grand pagne (type *blue baft*) ou deux petites pièces d'étoffe (*romal* ou *nicanee*) et une demi-brassée de fer ou leur équivalent en ustensiles métalliques (marmites, pots de fer) (d'après Massing, 1980 : 79).

Un indice supplémentaire du degré d'insertion des populations de l'hinterland dans les circuits du commerce de traite est fourni par la fréquence des expressions d'origine anglaises dans le langage quotidien des groupes bakwé de l'intérieur (tribu Touagui) pour des termes aussi spécifiques que « marché » (*macate*), « argent » (*moni*), (fil de) « fer » (*waya*), « poudre » (à fusil) (*pó*), « verre » (*glassi*), « bleu » (*blù*, couleur des pièces de tissu « blue baft »), les couverts de table (*foké*, de « *fork* ») ou... « prison » (*guiè*) (communication personnelle de K. T. Leidenfrost).

sactions marchandes et les échanges matrimoniaux (Massing, *op. cit.* : 81). Faisant ce constat, le capitaine d'Ollone comptabilisa d'ailleurs les femmes et les bovins (dont la seule fonction apparente était de constituer une composante centrale de la compensation matrimoniale) parmi les articles de base du commerce entre les villages⁶.

Lorsque l'administration française prit officiellement possession du littoral krou, les échanges marchands y connaissaient une intensité sans commune mesure avec l'image qu'en donnaient les statistiques de la traite négrière un siècle auparavant. Un chapelet de factoreries, la plupart filiales de maisons de commerce anglaises ou libériennes, s'égrenait le long de la côte (figures 1 et 2) : King à Sassandra, Drewin et Niéga ; Woodin à Sassandra, Drewin, Roc-Béréby et Tabou ; Lucas et Rider Son, implantées toutes deux à Sassandra et Drewin ; Harding à Drewin ; Julio à Tabou et San Pedro ; Verdier à Béréby et à l'embouchure du Cavally ; des comptoirs existaient par ailleurs à Trépoint (Kadrokpa), Dagbégo et Victory (Monogaga)⁷. Les dérivés du palmier, huile et amandes palmistes, constituaient alors la base des échanges au niveau de ces factoreries, bien devant les produits d'extraction (ivoire, petites quantités d'or, poivre, peaux, bois de teinture – camwood) ; les populations côtières les y échangeaient contre des produits manufacturés. Parmi ceux-ci, au côté des biens de consommation et de prestige (tissus imprimés, récipients métalliques, alcool, tabac, manilles, pacotilles), des biens intermédiaires ou de production occupaient une place prépondérante : fusils et poudre à canon, lingots de fer, outils en acier (machettes et haches).

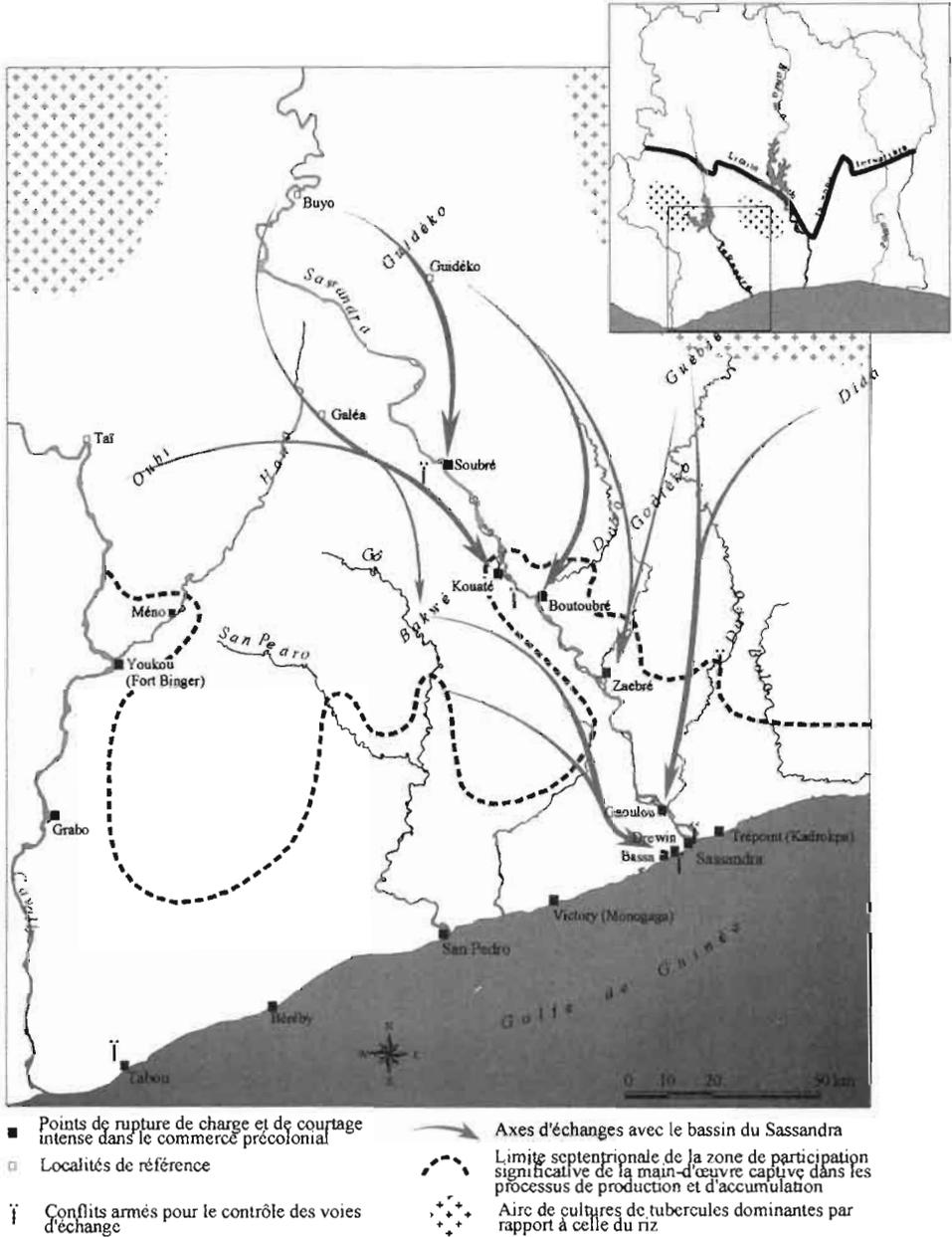
Si les armes à feu ne furent incorporées au commerce de traite qu'à partir du XVIII^e siècle, à l'initiative des négriers britanniques, pour devenir le bien le plus demandé par les populations natives, le fer était mentionné dès le début du XVII^e siècle comme constituant l'un des principaux biens d'échange avec ces dernières (Ruyter, 1619, cité par Massing, *cit.* : 72)⁸ ; plus à l'Est, à l'embouchure des « rivières de l'huile » du delta du Niger, les lingots de fer constituèrent au long du XIX^e siècle le principal moyen de paiement des produits du palmier provenant de l'hinterland igbo (Oriji, 1983 : 325). Bien que l'importance du fer et de l'acier dans les échanges des sociétés de l'Ouest ivoirien avec la côte ait souvent été sous-estimée au regard du rôle central qu'ils occupaient dans leurs rela-

6. « Le commerce roule sur quatre articles principaux : les femmes, les fusils, les bœufs et les captifs [...] » (d'Ollone, *op. cit.* : 85).

7. Pobéguin (1898), cité par Schwartz (1993 : 204) ; Thomann (ANCI : 1RR36, 1896).

8. « Ils apportent aux vaisseaux [...] en échange d'eau de vie, de couteaux, de serpes, de haches et pagnes qu'on leur porte » (Frère Godefroy Loyer, 1702, cité par Schwartz, 1993 : 141 ; les mots en italiques le sont de mon fait).

Figure 1. La situation du Bas-Sassandra dans les courants d'échange de l'époque précoloniale



Sources : d'Olone (1901), Thomann (1901), Pobéguin (1898), Schwartz (1993), ANCI, entretiens personnelles

Édition cartographique Éric Léopard

tions avec les régions soudaniennes (voir, entre autres, Chauveau, 1984 et Meillassoux, 1963 et 1964), ces deux produits ont sans doute représenté l'un des enjeux principaux de la traite atlantique et constituaient une composante systématique du round. Nous verrons que l'accès au fer importé en général et aux outils à lame d'acier en particulier a constitué le principal facteur de différenciation des systèmes de production agricole dans l'aire culturelle krou jusqu'à la colonisation. Les manilles en revanche, si elles étaient employées dans les transactions matrimoniales dans l'ensemble de cette aire, ne semblent avoir été utilisées comme unité de compte et monnaie que dans les zones d'échange les plus actives : en pays neyo et kodia ; d'Ollone (1901) ne les mentionne pas dans ses notes sur le commerce dans le bassin moyen du Cavally, et les documents d'archives et les témoignages oraux recueillis en font une composante relativement secondaire des échanges à faible distance des principales voies fluviales.

La traite des produits du palmier représentait l'apanage quasi-exclusif des tribus neyo qui contrôlaient le littoral et le cours inférieur du Sassandra. En raison des contraintes de portage et de leur faible valeur pondérale au regard du prix des biens importés, l'huile et les amandes palmistes n'étaient en effet objets de commerce que sur une bande d'une quinzaine de kilomètres en retrait de la côte ou en bordure des principaux fleuves, là où les facilités d'évacuation par pirogue et de circulation à travers les territoires des tribus situées en aval (cas des villages kodia du Sassandra) permettaient d'en limiter les coûts de mise en marché (voir la figure 2)⁹. Pour les mêmes raisons, et bien qu'ils ont fait l'objet de ventes régulières aux Noyo et, par l'intermédiaire de ceux-ci, aux navires européens, de la part des villages kodia et godié proches de la côte, les produits vivriers, le riz en particulier¹⁰, ne semblent pas davantage avoir représenté des volumes importants jusqu'au début du XX^e siècle. Au-delà de la frange côtière, les produits du palmier étaient remplacés par les captifs en tant que principaux biens d'échange pour accéder aux produits d'origine européenne. Par ailleurs, parallèlement au commerce de traite, l'échange matrimonial constituait un moyen communément employé pour se procurer des biens manufacturés à travers la compensation fournie par le lignage récepteur de l'épouse.

9. Mises à part les rives du Sassandra, où Thomann (1906) mentionne la présence de plantations jusqu'à la hauteur de Boutoubré, les palmeraies ne s'étendaient pas au-delà du village de Pauli-Brousse (entrevue avec Niékpato Kokougnon, Pauli-Brousse, mai 1993).

10. Le commerce précolonial de riz a été documenté dans les enquêtes pour les villages godié de Sago, Kokolopozo et Dakpadou ou kodia de Gréguibré et Zaébré.

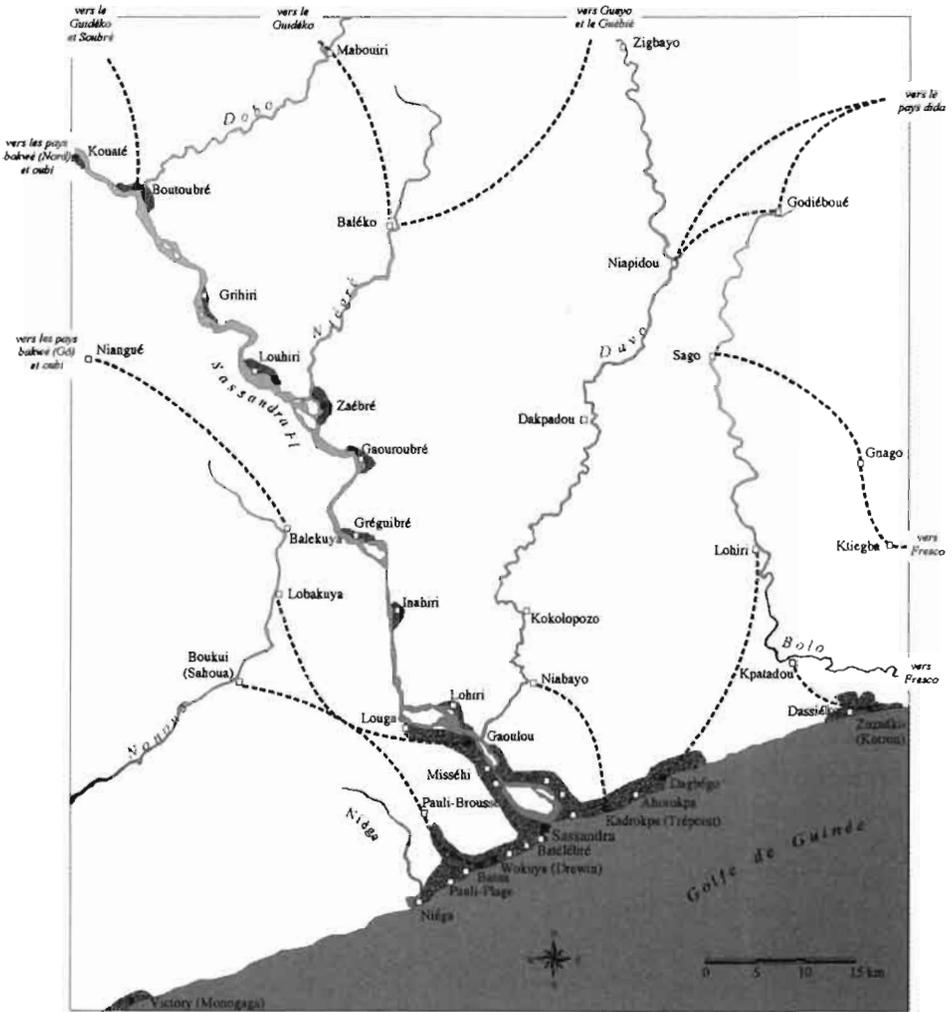
Les captifs provenaient dans leur grande majorité des pays bété et guere, localisés à plus d'une centaine de kilomètres de la côte¹¹. Après la prohibition de la traite négrière, le développement de la demande européenne en huile de palme convertit les esclaves de marchandise en moyen de production et de reproduction des lignages implantés sur le littoral (Augé, 1975 : 472-475). Le développement de la palmeraie dans l'ensemble des pays neyo et kodia à partir des années 1840, son entretien et sa récolte, ainsi que la préparation et la manutention de l'huile (conditionnement en fûts, transport) ont largement reposé sur le travail servile. Le premier administrateur colonial du littoral neyo, G. Thomann, a fait état de la fréquence des campements d'esclaves disséminés dans la palmeraie, à l'écart des villages autochtones (ANCI : 1EE 1666, 1901). Il distinguait ces esclaves « de brousse », « d'origine bété ou bakwé », des captifs de case, provenant du paiement d'une dette ou de la mise en gage de jeunes hommes par des lignages godié ou kodia situés dans la sphère d'alliance matrimoniale, dans le cadre de créances liées au commerce de traite (Thomann, 1906 : 564). À la fin du XIX^e siècle, les palmeraies s'étendaient ainsi sur plusieurs milliers d'hectares dans les pays neyo et kodia, où elles formaient des plantations compactes autour des villages et en bordure des voies d'évacuation¹².

Les principaux axes d'acheminement des esclaves vers la côte et de remontée du sel et des biens manufacturés vers l'hinterland forestier reliaient le cours inférieur du Sassandra aux pays bété, guere et, dans une moindre mesure, dida. Trois principales routes peuvent ainsi être distinguées (voir les figures 1 et 2) : celle qui, provenant du bassin moyen du Cavally, traversait les pays obi et bakwé pour rejoindre la rive droite du Sassandra, soit au niveau du village kodia de Kouaté soit, plus au sud, jusqu'aux villages neyo de la tribu Bokra (Gaoulou, Sassandra), ou directement jusqu'au littoral contrôlé par la tribu neyo Kebe (villages de Niéga, Bassa et Drewin) ; celle qui descendait des régions « bété » du Guébié et du Guidéko en empruntant des sentiers terrestres ou certains

11. À l'issue de sa première exploration du cours inférieur du Sassandra en 1891, Arago (cité par Gokou, 1977 : 142) mentionne la présence de captifs bambara en pays neyo, à Misséhi et Sassandra. Quelques années plus tard, Hostain et d'Ollone font un constat similaire lors de leur remontée du Cavally. Il semble cependant qu'il se soit agit de situations conjoncturelles, liées à l'intensification du commerce de la kola avec la frange septentrionale du pays bété à la fin du XIX^e siècle et aux besoins de financement des pouvoirs soudaniens confrontés aux guerres samoryennes.

12. Thomann (1906 : 541) précise à ce sujet : « Les graines étaient, aux débuts de la colonie, le seul produit végétal exploité [...] On trouve [le palmier] en quantités considérables dans tout le cercle [de Sassandra] et principalement sur la côte où, à lui seul, il forme de véritables forêts ». D'Ollone (*op. cit.* : 16) fait la même observation au long du littoral entre Fresco et San Pedro.

Figure 2. Structure du peuplement et des voies d'échange dans le Bas-Sassandra à la fin du XIX^e siècle



- Principaux villages (situation approximative)
- Zones à forte densité de palmeraies
- Principales places commerciales
- Principales voies fluviales de circulation et d'échanges
- Principales routes terrestres

Sources : P. Ollone (1901), Thomaan (1901), Pélégian (1899), Schwartz (1993), ANCI, entretiens personnelles.

Édition cartographique : Eric Léonard

affluents du Sassandra (Zozorro, Dobo, Niégré) pour aboutir aux tribus kodia implantées sur la rive gauche du fleuve (Boutoubré, Zaébré) et, au-delà, conduire aux villages bokra ; celle enfin qui provenait du Guébié et du pays dida et rejoignait les villages godié installés sur la Davo (Niapidou, Dakpadou), pour aboutir à Gaoulou ou au littoral situé à l'est de l'embouchure du Sassandra (villages de Dagbégo, Ahorokpa et Trépoint). Sur ces routes, certaines places se distinguaient par leur fonction de points de rupture de charge entre les voies terrestres ou fluviales de second ordre et l'artère principale que constituait le Sassandra : à Soubré, Kouaté, Boutoubré, Zaébré ou Gaoulou, des entrepôts auraient existé où étaient stockés les captifs dans l'attente de leur acheminement vers la côte (Gokou, 1977). À Kouaté et Boutoubré, les lignages issus d'esclaves font encore l'objet d'une stigmatisation sociale qui témoigne de l'importance numérique des captifs dans ces villages au moment de la colonisation.

En dehors de quelques espaces, où opéraient des systèmes d'alliance préfigurant la conformation d'ensembles sociopolitiques plus larges, comme sur les portions du Sassandra contrôlées par les villages kodia ou neyo Bokra, ou à l'échelle de la « confédération tabétouo » qu'identifie d'Ollone dans l'arrière-pays de Tabou et de Grand-Béréby, la circulation sur ces routes demeurait circonscrite aux frontières définies par la sphère d'échange matrimonial propre à chaque lignage, c'est à dire, dans la majorité des cas, aux portes des villages immédiatement voisins¹³ : « On autorise un étranger à venir, pour des affaires importantes, séjourner quelques temps au village, mais non à le traverser pour aller plus loin [...] En conséquence les gens d'une tribu connaissent un peu leurs voisins immédiats, mais rien qu'eux, et ignorent presque tout des peuples situés au-delà » (d'Ollone, 1901 : 85). Le commerce s'effectuait à travers une chaîne d'opérateurs, chefs de lignage ou de segment de lignage, qui centralisaient les décisions relatives aux échanges et qui opéraient comme autant de courtiers vis à vis des villages situés en amont ou en aval de la sphère d'alliance de leur interlocuteur. La traversée du territoire d'un village sans le consentement d'un lignage allié était sanctionnée par la guerre ou par l'asservissement du contrevenant.

La segmentation des espaces d'échange et le cloisonnement des marchés locaux permettaient à chaque courtier une prise maximale de profit à

13. Même lorsque l'élargissement des systèmes d'alliance entre les villages permettait l'ébauche d'espaces de libre circulation, celle-ci était fréquemment remise en question par les conflits éclatant régulièrement entre ces villages, comme l'attestent les guerres ayant opposé les villages kodia de Kouaté et Boutoubré pour le contrôle du commerce avec Soubré et le Guidéko (Thomann, 1906 : 588), ou celle ayant secoué la « confédération tabétouo » avant le passage de la mission Hostain-d'Ollone (d'Ollone, *op. cit.* : 88).

chaque transaction effectuée avec un interlocuteur résidant en amont des voies d'échanges : les plus-values réalisées atteignaient couramment 50 à 100 %, les termes de l'échange entre esclaves et produits d'origine européenne souffrant une appréciation supérieure à 1000 % entre le pays bété et la côte¹⁴. On conçoit qu'une telle organisation n'ait pu servir de support au commerce à longue distance de produits dont la valeur pondérale était faible au regard des contraintes de portage et des coûts de transaction imposés à chaque cycle de réalisation, comme les produits vivriers, ceux du palmier ou la noix de cola.

Les fonctions de courtage ne pouvaient être exercées que dans le cadre des réseaux d'alliance matrimoniale, par les personnes organisant ces alliances : l'échange commercial reposait sur des relations personnalisées entre chefs de lignage ou de segments de lignage. La mise en œuvre de la politique économique du lignage passait ainsi par celle de sa politique matrimoniale. Les stratégies développées par les chefs de famille visaient, d'une part, la réalisation d'alliances diversifiées avec des groupements résidant plus au sud (bailleurs de biens manufacturés et acquéreurs d'esclaves) et positionnés sur le plus grand nombre possible de voies d'échanges, et d'autre part, la construction de marchés captifs, régis par des monopoles de courtage, auprès de lignages situés plus au nord (vendant des esclaves et achetant des biens manufacturés) : les épouses étaient acquises auprès de villages situés en amont des voies d'échange, alors que les filles et les sœurs étaient mariées dans des villages implantés en aval de celles-ci, le plus près possible des points de rupture de charge situés sur le Sassandra, voire en pays neyo lui-même. E. Terray (1969 : 185-89) note la mise en œuvre de stratégies similaires dans son étude sur les Dida. La valeur de la compensation matrimoniale, exprimée par la quantité de biens manufacturés entrant dans sa composition, suivait par ailleurs une appréciation régulière à mesure que l'on s'approchait de la côte, même si cette appréciation semble avoir été moindre que celle observée dans la sphère d'échanges marchands, pour les captifs en particulier¹⁵.

14. En confrontant les données éparses disponibles (Noire, 1914 ; Oswald, 1998 : 54) et avec toutes les réserves devant accompagner ce type de rapprochement, on arrive à un facteur multiplicateur d'ordre 5 dans les termes de l'échange entre le centre (Guibéroua) et la frange méridionale du pays bété (cours supérieur de la Davo), pourtant distants de moins de 100 km.

15. Cette moindre appréciation peut être liée à la présence systématique dans la dot de bétail, bovins et, plus rarement, ovins, qui contribuaient à en stabiliser le niveau. Au début du XX^e siècle, l'écart de valeur de la compensation matrimoniale en pays neyo et en pays bété atteignait à peine un facteur 4 (220 à 280 francs chez les Noyo contre 70 F environ dans l'espace bété : Thomann, 1906 ; Noire, 1914). On notera par ailleurs, pour étayer la relation entre politique matrimoniale, niveau de la dot, et politique commerciale, que le niveau de la compensation payée par les Noyo pour des femmes godié ou kodia provenant

On voit donc que l'espace d'échange commercial était rigoureusement circonscrit à la sphère d'échange matrimonial. Il correspondait également à l'espace des conflits armés. L'appropriation et le contrôle d'un segment de voie commerciale, conditions de l'établissement d'un monopole de courtage, dépendaient de la capacité militaire du lignage à en défendre l'accès vis à vis de ses partenaires dans l'échange commercial et matrimonial. À l'intérieur de cette vaste aire de courtage qui s'étendait de la côte jusqu'aux marches méridionales du pays bété, les conflits armés entre villages revêtaient souvent la forme de guerres de conquête, totales, qui aboutissaient à l'éviction, voire à l'anéantissement des lignages vaincus et contrastaient avec le caractère codifié des conflits qui avaient lieu plus au nord, en pays bété. Si la guerre dans ces deux espaces répondait à des contraintes similaires de régulation sociopolitique – le contrôle des cadets sociaux par leurs aînés et la minimisation des pressions à la segmentation (Clastres, 1977) – et est souvent évoquée en référence aux mêmes prétextes (l'adultère ou le rapt de femmes), son objet et les moyens mis en œuvre semblent bien y avoir différé radicalement : « on faisait la guerre pour gagner la place, pas pour des affaires de femmes ! »¹⁶.

Ces guerres pouvaient s'étendre sur plusieurs années, à l'image des quatre conflits ayant opposé au long du XIX^e siècle les deux principales places d'échange du littoral neyo, Drewin et Sassandra, dont le dernier, qui prit fin vers 1880, aurait duré 30 mois (Thomann, 1906 : 582). Elles pouvaient également impliquer des groupements d'alliance élargis, comme à l'occasion de l'affrontement entre les villages kodia de Kouaté et Boutoubré, durant les années 1890, auquel participèrent des éléments bakwé (de la tribu Ouabli) et bété « du Boréguibo » (dénomination qui pourrait correspondre à l'actuel canton Guiboua de la sous-préfecture de Soubré ; *ibid.* : 588). Afin d'assurer leur défense, les villages étaient ceints d'une ou de plusieurs enceintes fortifiées, renforcées de guérites, et entourés d'un glacis destiné à en prévenir les attaques (selon la description technique que le capitaine d'Ollone fait de ces fortifications, *op. cit.* : 37).

Cette organisation des échanges à partir de la constitution de monopoles de courtage interdisait une densification des implantations sur les

des villages partenaires dans le commerce était supérieur à celui qui était accordé pour des femmes neyo, originaires de villages voisins, mais avec lesquels aucune relation commerciale n'existait (entrevues réalisées avec Ayé Gniplé, village de Gaoulou et Grah Moni, village de Niéga). Terray (1969 : 206) note une rupture similaire dans le niveau de la dot entre le pays avikam et le pays dida.

16. Entrevue avec Niékpato Koukougnon, doyen du village de Pauli-Brousse. La guerre débouchait en outre sur l'asservissement de toute ou partie de la population vaincue, ensuite rapidement échangée en direction de la côte. En remontant vers la périphérie de cette aire de courtage, les guerriers capturés étaient au contraire mis à mort ou bien restitués contre une rançon au groupe dont ils étaient originaires.

voies commerciales, qui aurait été préjudiciable au niveau des plus-values réalisées sur chaque transaction, et favorisait la conformation de territoires villageois relativement étendus. Au-delà d'une frange d'une dizaine de kilomètres bordant la côte et les rives du Sassandra, c'est à dire le long des voies terrestres ou fluviales secondaires, la distance entre deux villages voisins correspondait ainsi à un trajet d'une journée et parfois plus (voir la carte établie par H. Pobéguin en 1898, reproduite par A. Schwartz, 1993 : 29). Au niveau des rares espaces où des systèmes d'alliances sociopolitiques plus complexes permettaient une libre circulation relative, comme dans le pays kodia, le semis des localités pouvait en revanche devenir plus dense, de façon à permettre un meilleur contrôle des accès stratégiques au fleuve Sassandra – Thomann (*op. cit.* : 534) évoque ainsi « le groupe des villages Zaébré » ; cette multiplication des implantations répondait à une logique similaire d'exclusion des groupements alliés d'un segment le plus long possible de la voie d'échanges.

La structuration des échanges marchands et matrimoniaux en fonction des logiques d'articulation avec le commerce atlantique se traduisait par un flux continu de personnes, épouses et captifs, hommes et femmes, en direction de la côte, et par une accumulation de dépendants dans les lignages les mieux situés sur les voies d'échange. Ces apports démographiques ininterrompus postulent un accroissement régulier de la taille des villages et des lignages selon un gradient nord-sud. Ils supposent également la mise en œuvre de mécanismes particuliers de régulation sociale dans les parties septentrionales du système d'échanges, soumises à une ponction démographique continue. Or les données fournies par les documents d'archives et les témoignages oraux révèlent que l'aire de courtage intense, située entre les limites des pays neyo et bété, se caractérisait par de très faibles densités de population et une dimension relativement réduite des villages, alors que les densités et la taille des localités étaient beaucoup plus élevées dans les aires de production de biens d'échanges : la côte, productrice d'huile et d'amandes palmistes – ce qui est conforme au modèle –, mais aussi l'hinterland bété et guere, producteur de captifs et d'épouses – ce qui l'est beaucoup moins¹⁷. E. Terray (1969 : 12) constate des variations similaires de la densité de population en pays dida, sans toutefois y apporter d'explication.

Cette relation entre la division spatiale du travail dans le système d'échanges (production vs courtage) et la densité de population incite pourtant à une réflexion quant à l'incidence des activités économiques développées par les sociétés du Bas-Sassandra sur leur structure interne, en particulier à l'échelle du lignage ou du segment de lignage, et leur

17. Selon Oswald (1998), au moment de la colonisation, certains groupements bété auraient même connu un processus d'expansion démographique et territoriale.

capacité à supporter des densités de population plus ou moins élevées. Nous verrons dans la partie suivante que la position des groupements autochtones dans les circuits d'échanges et la division du travail à l'époque précoloniale déterminait dans une large mesure leur dynamique démographique à travers la plus ou moins grande aptitude des chefs de lignage à maintenir la cohésion et le contrôle social au sein de ces groupements.

L'endettement au centre des rapports sociaux

L'économie précoloniale du Bas-Sassandra, telle qu'elle transparait à travers l'organisation du système d'échanges, serait donc la résultante de la confrontation de multiples projets politiques, élaborés unitairement à l'échelle de chaque lignage ou segment de lignage, avec un faible degré de coordination entre ces différentes unités sociales. Le lignage intermédiaire, voire parfois le lignage moyen, constituaient le niveau central d'organisation et de mise en œuvre de cette politique. Quelles étaient donc la structure et la dynamique de ces cellules sociales ?

Les sociétés procédant de l'« aire culturelle krou » sont classiquement décrites comme étant patrilinéaires, segmentaires, à résidence patri-virilocale (Terray, 1969 ; Chauveau et Richard, 1984 ; Dozon, 1985 ; Schwartz, 1993, pour ne citer qu'eux) ; si ce schéma admettait certaines variations, notamment sur les marches orientales de cette aire, il s'appliquait globalement aux sociétés du Bas-Sassandra. Ces sociétés se caractérisaient par leur caractère acéphale, aucun pouvoir centralisé (chefferie tribale ou même villageoise) ne se dessinant au-delà du lignage¹⁸. Il existait certes des niveaux d'organisation supérieurs à celui du patrilignage, à l'échelle de la tribu (ou lignage maximal) – ensemble des descendants directs et assimilés (par affiliation librement consentie ou contrainte – captifs) d'un ancêtre commun, ayant essaimé à partir de la segmentation du groupe initial et constituant l'espace privilégié d'échange matrimonial – ou du village – « unité économique et politique au sein de laquelle un ensemble de patrilignages coopèrent en vue, principalement, des activités cynégétiques et guerrières » (Dozon, *op. cit.* : 87) ; toutefois, la dynamique sociale, marquée par les processus d'alliance et de segmentation des lignages, était totalement subordonnée aux projets politiques développés à l'échelle de chacun d'eux.

18. Nous verrons qu'une évolution dans le sens de la constitution de pouvoirs plus centralisés, au moins pour ce qui touche aux fonctions de coordination des activités militaires et commerciales, était peut-être perceptible à la fin du XIX^e siècle dans les zones de majeure intensité des échanges avec les européens, comme le pays neyo.

L'exercice du pouvoir se concentrait donc au niveau du lignage. Il reposait sur une organisation « en corps » (*corporate group*), de type patriarcal, accordant à l'aîné du lignage la responsabilité exclusive des décisions stratégiques relatives aux échanges, aux conflits avec les groupes alliés, ainsi que, dans une certaine mesure, aux activités de production. À ce titre, l'aîné administrait l'ensemble des biens intégrant les échanges et donc, du fait de la place centrale occupée par les armes à feu et les outils (ou le fer importé) dans les transactions commerciales et matrimoniales, la majeure partie des moyens de production et de reproduction matérielle du groupe social ; il conservait également la gestion des arbres fruitiers (les kolatiers et surtout, dans le cas du Bas-Sassandra, les palmiers) intégrés au patrimoine du lignage. Si la régulation foncière incombait théoriquement au lignage fondateur du village, la responsabilité de la répartition des terres agricoles entre les différents chefs de famille nucléaire (lignage minimal) et de leur gestion était déléguée à l'aîné de chaque lignage. Seule l'administration des cultures, des récoltes et des réserves alimentaires était du ressort de chaque famille nucléaire et de chaque épouse en particulier ; mais, il est probable que l'aîné du lignage avait un droit de regard sur l'utilisation des excédents agricoles, en particulier lorsque ceux-ci pouvaient faire l'objet d'un commerce, comme c'était le cas sur le pourtour du pays neyo. Ajoutons que sur la côte, l'aîné gérait également la force de travail embarquée sur les navires européens, les célèbres « kroumen », qui devinrent, au fil du XIX^e siècle, l'une des ressources les plus convoitées du littoral krou, depuis la côte libérienne jusqu'au Cap Lahou (Schwartz, 1993 : 162-174).

Le contrôle exercé par l'aîné sur l'ensemble des biens de production et d'échange était la clé de la cohésion du lignage et de la mobilité sociale de ses membres. Par sa politique matrimoniale et commerciale, l'aîné orientait la structure et la morphologie du groupe social : nombre et taille des unités domestiques nucléaires – fonction de l'âge au mariage des dépendants masculins et de la répartition entre ceux-ci des capacités d'acquisition d'épouses (degré de concentration de la polygynie) –, nombre d'individus affiliés au groupe à travers l'adoption, l'acquisition de captifs ou, à l'inverse, la mise en gage, voire la vente, de l'un de ses dépendants au niveau de la sphère d'échanges. Il tâchait en particulier de maîtriser les stratégies d'émancipation précoce des cadets sociaux, que permettaient la segmentation (constitution d'un nouveau lignage dans un nouvel espace résidentiel) ou les alternatives d'affiliation qui s'offraient à eux au sein du même espace résidentiel (adoption par l'aîné d'un autre lignage). L'attachement des aînés à s'assurer le contrôle d'un groupe social étendu répondait non seulement à une logique de prestige, mais aussi et surtout à des contraintes économiques précises : la maîtrise d'un volant important de dépendants revêtait un intérêt évident dans le aire de

production (pour la récolte et la transformation des sous-produits du palmier sur la côte, la capture des esclaves dans les confins bété et guere), mais elle était tout aussi cruciale au niveau de l'aire de courtage, où la défense des sites stratégiques pour le commerce imposaient la mobilisation d'une force militaire consistante.

La constitution de la « descendance » sociale et son contrôle étaient ainsi au cœur de la politique lignagère. Le montant élevé de la compensation matrimoniale au regard de la valeur des biens produits localement (denrées agricoles et produits d'extraction, captifs), ainsi que le monopole exercé par l'aîné sur les biens et les rapports d'échange représentaient les principaux leviers de ce contrôle. Si les jeunes filles étaient généralement mariées « à leur troisième menstruation » (c'est à dire entre 12 et 14 ans), le mariage des dépendants masculins n'intervenait qu'à partir de 30 ans et même souvent après 35 ans¹⁹. Ce décalage rendait possible l'exploitation de la force de travail des cadets pendant une grande partie de leur vie active, en même temps qu'il favorisait l'accumulation de femmes par les aînés. Une fois marié, l'homme accédait à un statut social supérieur, il pouvait constituer sa propre unité de résidence, de production agricole et de consommation, mais il demeurait soumis à l'autorité de l'aîné et ne pouvait accumuler des biens d'échange : les produits du travail de ses fils et le mariage de ses filles demeuraient du ressort de l'aîné du lignage.

Si la mobilité sociale de chaque individu en termes de statut dépendait de l'insertion de l'aîné de son lignage dans les circuits d'échanges et des relations personnelles qu'il entretenait avec celui-ci, certains dispositifs institutionnels permettaient l'expression de stratégies individuelles de sa part. Il lui était possible en particulier de s'affilier à un autre lignage du village, voire d'un village allié, en se faisant adopter par un aîné mieux à même, a priori, de pourvoir à son mariage²⁰. Cette alternative favorisait le développement de relations clientélistes entre aînés et cadets, en référence à l'assise économique des chefs de lignages et à leur capacité à assurer à terme l'accès à une épouse pour les jeunes qui se trouvaient dans une position défavorable dans la structure d'âge de leur groupe d'origine. Dans le prolongement des opportunités de valorisation individuelle par la chasse ou la guerre et des possibilités de provocation publique

19. Deux informateurs nous ont affirmé qu'il n'était pas rare que les hommes neyo dussent attendre jusqu'à 40 ans pour recevoir une épouse. À la lumière des enquêtes réalisées dans la région, il semble que l'âge au mariage s'accroissait avec l'intensité des échanges, ce qui paraît cohérent avec le renforcement de la capacité économique de contrôle social des aînés et l'augmentation de la taille des unités résidentielles sur la côte (voir *infra*).

20. La mise en gage de jeunes Godié auprès de lignages neyo pour couvrir des créances commerciales a pu également remplir une fonction similaire, la créance étant implicitement abandonnée au profit d'une affiliation définitive.

qu'offraient, en particulier, les cérémonies funéraires (Oswald, 1998 : 46), l'adoption constituait un champ d'expression privilégié de la concurrence qui existait entre les chefs de lignage au sein du village, voire de la tribu, pour s'assurer le contrôle de la clientèle la plus étendue.

À ce stade, il convient de s'attarder sur un point central de la dynamique du pouvoir à une échelle sociale élargie. Du dispositif très sommairement décrit ci-dessus émerge une figure qui exerçait une fonction de premier plan dans l'ensemble de l'organisation sociopolitique de l'époque précoloniale et dans les représentations qui en subsistent de nos jours : celle du *big-man*²¹ (cf Sahlins, 1972). Les enquêtes réalisées dans les villages qui occupèrent une position privilégiée dans le système d'échange commercial avec la côte font toutes état de quelques personnages, qui se distinguaient par le nombre de leurs dépendants, épouses et captifs en particulier, et par le rôle qu'ils jouaient dans l'accès aux biens d'échange, non seulement au sein de leur lignage, mais aussi à l'échelle du village et de l'ensemble de la sphère d'alliance²² ; on pourrait presque parler à leur égard de banquiers ou d'usuriers si la faible monétarisation des échanges et l'absence – apparente – de taux d'escompte ne remettait en cause l'usage même de ces termes. Les *big-men* constituaient des pôles d'agrégation des individus socialement défavorisés et des contre-poids importants aux pressions économiques à la segmentation des lignages.

La compétition que se livraient les chefs de lignage pour se constituer une clientèle la plus large possible, se manifestait non seulement à l'échelle du village, vis à vis des cadets sociaux, mais aussi, et de façon contingente, au niveau de la sphère d'alliance, vis à vis des groupements partenaires dans l'échange commercial et matrimonial, afin de capter une portion majeure des flux de produits associés au commerce atlantique. Dans ce contexte, le recours généralisé à l'endettement semble avoir constitué, dans les deux cas, un élément central des stratégies de « clientélisation » menées par les *big-men*. L'endettement apparaît en effet avoir représenté un rapport consubstantiel à la construction et à l'exercice du pouvoir aux différents niveaux d'organisation sociale et économique. Les liens entre rapport de pouvoir et rapport d'endettement ont été clairement mis en évidence par P. Clastres (1976), mais essentiellement en référence aux charges pesant sur le chef à l'égard de son groupe de dépendants dans les sociétés dites primitives. Or il apparaît que dans le cas spécifique du

21. Ou sa traduction ivoirienne, le « grand-type ».

22. On citera ici, à titre d'exemple et sans prétendre à l'exhaustivité, les noms de Grah Ziké et de Beugré à Sassandra, de Zaki à Drevin, Gba Dokoua à Bassa, Wele Greh à Niéga, Uéa Bloa à Gaoulou ; en pays kodia, Sakié Gnapi à Zaébré, Gbogbo Opé et Kokobo Goli à Boutoubré ; en pays godié, Kabi Boni à Baléko.

Sud-Ouest ivoirien, et en dépit du fait que bien des traits de l'organisation sociale s'apparentent au cadre défini par Clastres, ce rapport était non seulement plus équilibré que ne l'affirme cet auteur, mais il pouvait constituer un instrument d'accumulation dans les mains du *big-man*.

En premier lieu, l'endettement implicite liant le cadet social au chef de son lignage autour de l'accès aux biens composant la compensation matrimoniale justifiait, avant comme après son mariage, l'exploitation du premier par le second et même celle, future, de sa progéniture. Ensuite, l'endettement apparaît avoir constitué un support et un moteur essentiel des échanges et des hiérarchies entre les lignages. Il représentait une pratique largement répandue dans le commerce précolonial²³ – que les premiers administrateurs coloniaux observeront et documenteront au début du XX^e siècle dans le cadre de la traite de caoutchouc (voir *infra*) – et semble avoir constitué un recours commun des chefs de lignage pour financer la compensation matrimoniale de leurs dépendants grâce à l'appui des partenaires situés en aval des voies commerciales²⁴. Ce dernier phénomène était renforcé par le recours, fréquent, au paiement anticipé de la dot, dont les versements échelonnés intervenaient dès le plus jeune âge de la future épouse (voir Dozon, 1985 : 174-175) ; ce procédé avait deux avantages : d'une part il permettait de fixer les cadets en formalisant la dette les liant à l'aîné du lignage, d'autre part, il contribuait à instaurer un rapport d'endettement avec les lignages partenaires dans l'échange et fournisseurs de produits d'extraction (esclaves, ivoire, peaux, etc.). À travers le développement de ces pratiques, c'est au « dévoiement » de l'institution de la compensation matrimoniale que l'on assiste, puisque le sens de la créance qu'elle matérialisait était inversé : du fait de sa position monopolistique dans les circuits d'échange marchand liés à la traite atlantique, le groupe récepteur de l'épouse devenait en même temps créancier

23. En 1899, le capitaine d'Ollone notait à ce sujet : « La plupart des gens connus comme riches font un double trafic. Ils achètent à crédit à la fois des fusils au Sud et des bestiaux au Nord, et les revendent aussitôt en se gardant bien de payer leurs créanciers : en reculant leurs paiements et en pressant leurs rentrées, ils bénéficient d'une sorte d'escompte, ils augmentent leur fonds de roulement et le nombre de leurs marchés dont chacun leur rapporte un bénéfice [...] L'esprit des indigènes exercé à ces combinaisons leur a fait découvrir une foule de procédés qui ressemblent tout à fait à ceux d'une banque. » (*op. cit.* : 86-87).

24. Cette pratique a été mentionnée par les vieux Noyo au sujet des lignages godié : « Les personnes de l'intérieur n'avaient pas les moyens de couvrir certaines dépenses, surtout pour le paiement de la dot. Certains déposaient leurs fils chez les Noyo qui avaient des moyens afin qu'on les dépanne. L'enfant était mis en gage pendant un certain temps, ensuite il devenait esclave » (Grah Moni Honnoré, village de Niéga) ; elle est confirmée par le premier administrateur colonial, Georges Thomann (ANCI, 1EE 166(1), 1901), et corrobore l'analyse faite par M. Augé (1975 : 456) au sujet des dettes liant les lignages dida à leurs partenaires commerciaux du rivage alladian.

du lignage partenaire dans l'échange matrimonial et confinait celui-ci dans une position de marché captif.

Cependant, le rapport d'endettement assujettissant au *big-man* ses cadets sociaux et les lignages partenaires situés en amont des circuits d'échange n'était pas univoque. Il demeurait inscrit dans la structure des échanges réciproques qui sous-tendaient, au moins formellement, l'échange matrimonial. Au niveau de son propre lignage, la centralisation dans les mains de l'aîné de l'ensemble des moyens de production et de reproduction sociale était admise dans la mesure où celui-ci assumait la satisfaction des besoins de ses dépendants ; cela impliquait en premier lieu l'acquisition des épouses incorporées au lignage, mais aussi, au-delà du paiement de la compensation matrimoniale, le versement régulier de biens divers à l'occasion des décès touchant les lignages alliés, sous peine de voir les épouses retourner dans leur groupe d'origine²⁵. La concurrence existant entre les chefs de lignage d'un même village pour le contrôle des cadets d'une part, les stratégies opportunistes mises en œuvre par ces mêmes aînés pour stimuler des surenchères entre les lignages prétendants à l'une de leurs filles (ce que J.-P. Dozon dénomme « concurrence déloyale » : *op. cit.* : 173-174) d'autre part, contribuaient par ailleurs à créer des pressions inflationnistes constantes sur le montant des compensations matrimoniales. Précisons enfin que les contraintes « redistributives » s'exerçant sur le chef de lignage pouvaient prendre une forme beaucoup plus coercitive et violente : à défaut d'assurer une répartition suffisamment large des biens de prestige et des moyens de production (fusils, mais aussi outils tels que les haches et les machettes importées) entre ses dépendants masculins, celui-ci pouvait être objet de sorcellerie, notamment de la part de ses « frères » pouvant prétendre à sa succession²⁶.

Ces diverses pressions inflationnistes pesant sur le *big-man* ne pouvaient être résolues à son avantage que dans la mesure où les échanges commerciaux avec la côte et les traitants européens connaissaient une expansion constante. C'est bien la situation qui a prévalu autour du commerce de l'huile de palme entre les années 1830 et 1890. De façon géné-

25. Thomann (1906 : 558) précise à ce sujet : « Les pères, oncles et grands-pères sont responsables des dettes de leurs enfants qui, réciproquement, les aident à faire face à leurs propres engagements » ; ou comme le traduit une expression entendue fréquemment, « la dot ne s'éteint jamais ». Selon certains témoignages, il était également d'usage de renouveler le versement de la compensation matrimoniale à la naissance du dixième enfant d'une épouse.

26. Massing (1980 : 52) mentionne le cas d'un traitant krou de l'embouchure de la Po River, au Liberia, qui, pour avoir manqué à ses devoirs de redistribution, fut accusé de sorcellerie à l'occasion d'une mauvaise récolte de riz, menacé de l'épreuve du bois rouge et vit sa maison et ses biens pillés.

rale, la capacité du *big-man* à exploiter son entourage, cadets sociaux et lignages alliés, dépendait étroitement de l'intensité des flux de biens d'échange qu'il parvenait à contrôler et donc de la position géostratégique du groupe qu'il dirigeait au sein du système d'échanges marchands. À cet égard, au niveau de l'espace de courtage que définissait le Bas-Sassandra, l'accumulation réalisée par le *big-man* n'était pas tant liée à une exploitation directe de ses dépendants sociaux qu'aux ponctions opérées sur la capacité de reproduction élargie des groupes situés plus en amont des voies commerciales et, *in fine*, des confins « bété » du système d'échanges. Sur le littoral neyo en revanche, le cumul des activités de production et de courtage permettait de réaliser une double exploitation, portant sur le travail domestique d'une part (en particulier celui des esclaves « de brousse ») et sur les lignages de l'hinterland d'autre part.

On mesure donc à quel point, pour paraphraser Clastres (1977), l'application de la politique intérieure (le contrôle du groupe domestique) passait par la mise en jeu de la politique extérieure (l'échange commercial et matrimonial et la guerre avec les groupes de la sphère d'alliance). L'intensité du commerce atlantique d'une part, la position relative du lignage au sein du système de courtage d'autre part, déterminaient la taille et la morphologie du groupe social à travers le nombre de dépendants que le *big-man* parvenait à réunir autour de lui. À mesure que l'on remontait vers les confins du système commercial, la dégradation régulière des termes de l'échange se traduisait par un accroissement du coût relatif de la compensation matrimoniale, mais également des outils agricoles et des armes ; les aînés étaient ainsi amenés à réaliser un arbitrage entre le nombre de leurs dépendants masculin et leur capacité à les marier, les outiller et les armer. Dans son étude sur le pays bété, Oswald (1998 : 59) précise ce dilemme : « certains lignages défavorisés ont pu avoir à gérer le difficile compromis entre avoir plus de bras, qu'ils étaient incapables de bien nourrir et encore moins de marier, ou vendre l'un de leurs enfants pour acquérir le minimum requis [pour leur reproduction sociale] ».

Le commerce de captifs était ainsi alimenté au moins autant par la politique de régulation interne propre aux lignages relégués aux confins du système d'échanges (la « vente excommunicatoire » décrite par Memel-Foté, 1988) qu'aux guerres ou aux razzias opposant ces lignages. Cette pratique marque encore la mémoire collective dans l'ensemble de la zone d'étude, avec une acuité particulière dans les villages bété et ceux du nord des pays bakwé et godié : les esclaves vendus vers le sud provenaient en premier lieu du groupe domestique lui-même ; il s'agissait de personnes, essentiellement des hommes, qui présentaient des défauts physiques (surdité, laideur) ou mentaux (simplicité d'esprit), ainsi que des cadets rebelles, qui s'étaient rendus coupables de transgressions sociales (adultère, sorcellerie).

Dans cette perspective également, la guerre apparaît comme l'un des principaux instruments de la régulation sociale. Deux causes principales, nous l'avons vu, fournissaient le prétexte des conflits militaires : l'acquisition (ou le détournement) des femmes, et les litiges territoriaux. Dans les deux cas, si la guerre pouvait avoir pour effet (et même pour objectif, comme l'avance Dozon, *op. cit.* : 189-191) d'élargir la sphère d'échange, elle dénotait aussi l'existence d'un blocage dans le système de régulation sociale interne au groupe qui en était à l'origine : le besoin d'accroître le niveau des plus-values (et donc l'accumulation) réalisées à travers l'échange dans le cas de la guerre de conquête ; la nécessité de contourner les difficultés d'accès aux épouses (liées à la solvabilité insuffisante de l'aîné) par le rapt dans le cas de la guerre « régulière ». Ces deux motifs étaient, plus qu'ils ne contredisent, la finalité (l'élargissement de l'espace d'échange) attribuée par Dozon aux conflits guerriers dans l'espace bété.

À un niveau déterminé des flux d'échange marchand et pour une position donnée dans le système de courtage, il existait donc une taille critique du lignage qu'il était difficile de dépasser sans mettre en péril les conditions matérielles de sa reproduction ; cette contrainte se posait dans les mêmes termes quant à la taille des villages. À cet égard, les recensements ponctuels réalisés par les premiers visiteurs européens de l'arrière-pays, ainsi que les enquêtes effectuées dans quelques villages fournissent quelques éléments indicatifs de la charge démographique que le système socio-économique pouvait supporter au sein de l'espace de courtage et dans les conditions d'intensification des échanges qui prévalaient à la fin du XIX^e siècle. Ainsi Youkou, point de courtage actif au confluent de la rivière Hana et du Cavally et « plus gros village rencontré depuis la côte » par la mission Hostain-d'Ollone (d'Ollone, *op. cit.* : 52) comptait seulement 36 cases en 1899, soit une population de 150 à 170 âmes²⁷ ; Boutoubré, situé dans une position similaire sur le cours du Sassandra, qui constituait l'une des places les plus importantes du commerce avec le pays bété, avait 230 habitants en 1913 ; son vis à vis, Kouaté en avait 90 lorsque Arago le visita en 1891 (Gokou, 1977 : 95). Selon les entrevues réalisées à Boutoubré, le village aurait compté deux *big-men* à la fin du XIX^e siècle, dont les lignages représentaient 40 à 50 résidents ; ils auraient donc à eux seuls rassemblé plus du tiers de la population totale de la localité. Une monographie réalisée au niveau du village de Sago, situé sur la rivière Bolo, l'une des voies d'échanges secondaires du pays godié, évalue à six le nombre de lignages résidant dans la localité à cette époque et à 20 le nombre moyen d'adultes par lignage, soit une popula-

27. Selon les chiffres fournis par le même auteur, une case abritait une famille nucléaire de 4 à 5 personnes.

tion totale ne dépassant pas 170 habitants (Calas, 1994). Un dernier indicateur de la taille des unités sociales : un chef de guerre aussi renommé que Kanike Lia, qui mena la révolte du clan bakwé des Kpéhiri contre les colonisateurs français entre 1903 et 1913, dirigeait une troupe de... 20 guerriers.

L'imprécision de ces chiffres et la disparité des dates auxquelles ils se réfèrent ne permettent pas d'en tirer des conclusions catégoriques. Ils indiquent toutefois que la capacité du système de courtage, en termes de « charge démographique », était relativement limitée, en particulier si l'on compare ces niveaux de population à ceux que présentaient les villages situés dans les aires de production. Dozon (*op. cit.* : 87) estime ainsi qu'il existait en pays bété des villages hébergeant plus de 500 habitants au moment de la colonisation ; la mission Hostain-d'Ollone rencontra des localités de taille équivalente (100 cases, soit 400 à 500 personnes) dans sa traversée du pays guere en 1899 (d'Ollone, *op. cit.* : 115). Rappelons par ailleurs que la distance entre les villages dans l'aire de courtage était supérieure à celle que l'on pouvait rencontrer plus au nord. L'ordre de grandeur des écarts observés dans la taille des localités entre cet espace de courtage et ceux qui fournissaient la matière première du commerce avec la côte (les épouses et les captifs) – du simple au double, voire au triple – suggère une tendance apparemment paradoxale : si l'on excepte la frange littorale, les zones les plus prospères au regard de l'accès aux biens d'échange étaient aussi celles dont la capacité de croissance démographique était la plus faible. Ces écarts semblent révéler des configurations distinctes de la structure résidentielle : un nombre très réduit de groupes relativement volumineux dans les localités spécialisées sur les activités de courtage, contre un nombre important de lignages dont la taille était probablement réduite dans les zones de production des confins bété et guere.

Dans l'arrière-pays côtier, une telle structure apparaît en définitive conforme à la logique de construction de monopoles de courtage qui présidait à la politique des lignages, ainsi qu'aux moyens matériels qu'ils pouvaient mobiliser pour mettre en œuvre cette politique : les stratégies d'éviction des lignages concurrents dans le système d'échange d'une part, les difficultés des aînés à pérenniser le contrôle exercé sur leurs cadets face aux opportunités de repositionnement dans ce système que la réaffiliation et surtout la segmentation fournissaient à ces derniers d'autre part, jouaient en faveur d'une taille relativement réduite des villages et d'une faible densité démographique. En ce sens, la position favorable de ces lignages sur les voies d'échanges avait des effets contradictoires sur leur structure, en permettant la conformation de groupes de grande dimension, tout en fournissant « un appui économique au processus de segmentation et à la consolidation des unités segmentées » (Meillassoux, 1963 : 564).

La fréquence des segmentations et des migrations est soulignée par les témoignages recueillis. Après la guerre, qui permettait d'élargir la taille de la sphère d'échange ainsi que le nombre des transactions commerciales et l'excédent qui en était obtenu, la segmentation et l'essaimage constituaient l'instrument privilégié de régulation sociale et un facteur central de la dynamique démographique. La segmentation avait lieu généralement à la mort du chef de lignage, devant l'incertitude qui entourait la capacité de son successeur désigné à maintenir le contrôle des marchés captifs et à satisfaire les besoins sociaux et matériels de ses dépendants. Elle visait l'appropriation d'un nouveau monopole de courtage via la conquête d'une portion de la même route commerciale ou d'une voie d'échange alternative, bien souvent à une distance importante du village d'origine. Éventuellement, ces tentatives pouvaient être appuyées militairement par le groupement-père et déboucher, en cas de succès, sur la conformation d'espaces de « libre circulation » des biens et des personnes (comme par exemple entre les villages de Dakpadou, Kokolopozo et Niabayo qui contrôlaient le cours inférieur de la Davo jusqu'à son confluent avec le Sassandra). Mais fréquemment, elles aboutissaient au refoulement du groupe dissident par les courtiers déjà en place, qui disposaient d'une puissance militaire supérieure. Il y avait alors reflux, souvent en plusieurs étapes, marquées par de nouveaux conflits armés, en direction des confins du système d'échange, où la conquête sur (ou l'alliance avec) les populations résidentes était facilitée par leur moindre puissance de feu.

La segmentation revêtait donc dans l'espace de courtage des caractéristiques particulières, liées aux stratégies de construction et de défense des monopoles commerciaux qui conduisaient à la constitution de territoires villageois étendus : alors qu'en pays bété la segmentation lignagère débouchait sur un essaimage en « tâche d'huile » et permettait une forte densification²⁸, dans le Bas-Sassandra, au contraire, elle mettait en jeu de grandes distances et de multiples déplacements, qui se traduisaient par des liens beaucoup plus lâches, voire une rupture complète, avec le groupe social d'origine. Le nombre et la disposition des villages au sein de l'espace tribal reflètent ces différences. La carte dressée par Pobéguin en 1898 indique qu'il aurait alors existé en moyenne 2,6 villages par tribu en pays bakwé et kodia, alors que cette moyenne dépassait 15 sur le littoral neyo. Si la fiabilité de cette carte peut être mise en doute pour des raisons évidentes, les données plus récentes du recensement de 1971 confirment cet écart, sans que l'impact différencié de la colonisation sur la structure

28 Voir Dozon (*op. cit.* : 65-76). Celui-ci évalue ainsi la population de la région de Gagnoa à près de 70 000 personnes en 1914, soit une densité démographique de 20 habitants par km² (*ibid.* : 136).

sociale ou résidentielle (politique de déplacement sur les nouveaux axes routiers), qui fut relativement uniforme comme nous le verrons, permette à lui seul d'en expliquer la magnitude : on comptait alors 3 villages par tribu bakwé contre 12,5 chez les Noyo et plus de 9 en pays bété avec, dans ce cas, un pic à 30 localités dans les zones situées en position de confins dans le système d'échange précolonial (Dozon, *op. cit.* : 27, 41). La dynamique particulière de la segmentation dans l'espace de courtage s'est traduite par ailleurs par la conformation de territoires tribaux divisés « en archipel », qui contrastent avec l'aspect compact de ces territoires en pays bété (voir les cartes établies par Schwartz, 1993 : 93 et Dozon, 1985 : 59).

Segmentations, guerres et migrations ont ainsi rythmé l'histoire des lignages autochtones du Bas-Sassandra, au point que les déplacements ont pu atteindre une fréquence quasi générationnelle - comme ce fut le cas pour les lignages fondateurs des villages godié de Dakpadou et Kokolopozo, ou des villages bakwé de Bréguiagui et Krohon. Les traditions orales mettent cependant en évidence des différences notables d'une extrémité à l'autre de la région. Alors qu'en pays noyo elles font état de scissions relativement rares à partir de l'implantation des groupements autour de l'estuaire du Sassandra, leur fréquence augmentait à mesure que l'on s'éloignait de la côte, tout en se trouvant compensée, à partir d'une certaine latitude, par des regroupements sur la base d'alliances entre unités sociales. Or l'espace où ces regroupements devenaient récurrents correspond à grand trait aux marches méridionales de l'actuel pays bété (régions de Gueyo et Soubré), c'est à dire aux zones où les colonisateurs rencontrèrent de plus fortes densités de population. Ces témoignages confirment les observations faites par Dozon (*op. cit.* : 38 et 61-62) au sujet de l'origine des lignages « autochtones » de la région de Gagnoa, qui font état de l'amalgame de groupes de provenances géographiques éparses, à des périodes variées.

Ces éléments dessinent un vaste mouvement de circulation « en boucle » de la population entre l'arrière-pays côtier et l'hinterland forestier. Au flux continu de femmes et de captifs provenant des confins bété et guere et orienté vers la côte, répondait le refoulement, non moins continu, des groupes dissidents, issus de la segmentation des lignages courtiers, ou des populations vaincues par ces groupes, en direction de ces mêmes confins. Les ponctions opérées sur les capacités de reproduction des sociétés bété et guere étaient ainsi compensées par des apports démographiques réguliers depuis l'aire de courtage. Cette dynamique peut expliquer en partie les phénomènes d'expansion de certains groupes bété aux dépens de leurs voisins (Gouro notamment) observés à la fin de la période coloniale et mentionnés par certains auteurs (voir Oswald, 1998 : 56).

Cette densification apparente des espaces de refoulement du système d'échange précolonial postule également des performances des systèmes

agricoles locaux qui contredisent les qualificatifs de « proto-agriculture » qui leur ont été accolés par les colonisateurs au vu de leur faible diversification et de leur faible niveau technique (voir Chauveau, Dozon et Richard, 1981). On se trouve de nouveau – du point de vue du colonisateur – face à un paradoxe apparent : les zones où les techniques agricoles étaient les plus avancées (riziculture, usage d'outils importés) étaient également celles où la capacité de croissance démographique s'avérait la plus faible, alors que cette croissance était soutenue dans les régions de « proto-agriculture », pâtissant de fortes contraintes d'accès aux outils en acier. Cette capacité de l'agriculture bété à supporter des charges démographiques importantes constitue pourtant l'une des clés du système d'exploitation des confins forestiers par les populations littorales, en même temps qu'elle pose le problème des facteurs réels de la différenciation des systèmes agraires au sein de ce vaste système d'échange.

Division spatiale du travail et différenciation des systèmes agraires

Du point de vue des systèmes agricoles, la région du Bas-Sassandra se divisait en trois espaces bien différenciés, dont les limites recoupaient les frontières de la division du travail liée aux échanges. Alors que sur la frange côtière la culture du manioc (*soklo*) s'imposait à celle du riz pluvial (*graplè*), au sein de systèmes vivriers diversifiés, largement associés à la mise en place et au renouvellement de la palmeraie, la seconde dominait dans toute l'aire spécialisée dans les activités de courtage, depuis les frontières septentrionales du pays neyo jusqu'aux marches de l'espace bété, où on la trouvait présente au sud et à l'ouest de la région de Gagnoa (Chauveau, Dozon et Richard, op. cit.) ; le riz, s'il constituait la base de l'alimentation, y était toutefois associé à plusieurs espèces de tubercules (le manioc, le taro – *pètè*, la patate – *ñanè*, parfois même l'igname sylvestre – *sémè*), à la banane plantain (*ñimè*), au haricot (*bèbè* ou *gofa*) et au maïs, en plus du palmier et de divers légumes et condiments que l'on rencontrait dans l'ensemble de la région. Sur les marges du système d'échange marchand, cette diversité s'estompait graduellement pour laisser la place à des systèmes de culture essentiellement basés sur les couples taro-haricot ou taro-banane, qui valurent à ces zones l'image de pauvreté et d'archaïsme que leur attribuèrent les colonisateurs (*ibid.* ; Oswald, 1998). L'élevage bovin, ovin et caprin, en revanche, était pratiqué dans l'ensemble de la région, moins pour satisfaire aux besoins alimentaires qu'à la constitution de la compensation matrimoniale et aux rites d'alliance entre lignages.

Ce rapide panorama appelle deux commentaires. En premier lieu, l'association taro-haricot-banane semble correspondre à un « référent

archaïque », culturellement valorisé, dont se réclament de nombreux groupes krou, en particulier dans le centre et le nord-est du pays bété (Chauveau, Dozon et Richard, *op. cit.*) ; ensuite, le découpage de ces « aires agricoles » n'était pas figé et la culture du riz apparaît avoir été en expansion régulière au cours du XIX^e siècle, en particulier sur les marges méridionales et occidentales du pays bété, où son adoption aurait précédé de peu la colonisation (*ibid.*). D'emblée, il est tentant d'établir un parallèle entre la diffusion de cette culture et le développement des échanges marchands liés à la traite palmiste au long du XIX^e siècle, en particulier à partir de 1860. Si les commerçants européens firent état de la riziculture sur le littoral krou dès 1559 et prirent l'habitude de s'y approvisionner en cette céréale à partir de la première moitié du XVII^e siècle (Massing, 1980 : 119)²⁹, sa diffusion dans l'hinterland semble en revanche avoir été plus tardive, en particulier au nord d'une ligne virtuelle reliant Soubré à Gueyo. Tout se passe en fait comme si son adoption avait été conditionnée par une insertion favorable dans les circuits d'échange et par l'intensité de ces échanges.

Un premier élément d'explication réside dans les itinéraires techniques, l'organisation du travail et l'outillage propres à la production rizicole. Alors que la culture du taro s'accommode d'une défriche partielle, de temps de recrû assez brefs³⁰ et permet un étalement relativement uniforme des périodes de travail, celle du riz pluvial pose des contraintes beaucoup plus lourdes en termes de préparation du terrain et de participation de la main-d'œuvre domestique au travail agricole : plante héliophile, elle exige un défrichement complet, qui se traduit également par une plus forte incidence des adventices herbacées ; sa récolte requiert par ailleurs la mobilisation d'une force de travail importante sur une courte période. Ces contraintes ont une traduction directe en termes d'outillage et de division du travail. En premier lieu, et selon les témoignages recueillis, la riziculture était entreprise sur des friches de plus de dix ans d'âge (généralement entre 12 et 15 ans), donc sur une véritable forêt secondaire, après abattage de la plupart des arbres. Ce recrû prolongé avait pour principale fonction de permettre l'élimination complète de la végétation herbacée qui avait envahi la parcelle lors du cycle de culture antérieur. Le défrichement représentait donc le principal facteur limitant

29. Il est à noter que les premiers explorateurs portugais de la « Côte des graines », à la fin du XV^e siècle, ne la mentionnent pas dans leur inventaire des ressources agricoles, mais font état en revanche de la culture du mil (voir C. Wondji, 1985 : 80).

30. Oswald (1998 : 34-36), dans son étude sur l'agriculture bété, précise que la culture du taro, associé au haricot et à la banane, était entreprise après un abattage très partiel de la végétation, sur des friches de 6 à 10 ans qui permettaient une reconstitution moyenne de la fertilité.

l'extension de l'aire cultivée, le second étant constitué par la force de travail disponible pour la récolte. La diffusion de la riziculture était donc conditionnée à la mobilisation d'outils performants d'une part, à celle d'une force de travail domestique relativement abondante d'autre part.

Les études relatives à l'agriculture précoloniale bété (en particulier Oswald, *op. cit.* : 31) mettent en avant l'emploi d'un couteau à défricher, la *blèka*, « affectant la forme d'une courte serpe, supportée par un long manche » (Thomann, 1901), qui constituait le principal outil agricole³¹. La *blèka* était produite par des forgerons utilisant, soit du minerai local, soit le fer provenant des échanges réalisés avec les régions soudaniennes (les tiges de fer ou *sompé*, introduites par les commerçants malinké dans le cadre du trafic de la noix de kola) ou avec la côte (les lingots de fer et les dérivés d'autres biens manufacturés, comme le cerclage des tonnelets de poudre à fusil). Les caractéristiques de cet outil, son emmanchement long et assez précaire, sa propension à se briser (les premiers administrateurs coloniaux parleront de « fer doux » à propos des outils produits localement), et surtout son coût relatif dans les zones de confins, limitaient son emploi à des défrichements partiels et à des milieux relativement ouverts. Dans ces conditions, l'association taro-haricot-banane était sans doute la réponse agronomique la mieux adaptée aux contraintes d'outillage : la riziculture était pratiquement absente des confins du système d'échange parce que son adoption y impliquait des coûts que les lignages ne pouvaient assumer³². Les difficultés de défrichement expliquent d'ailleurs en partie les formes d'essaimage « en tâche d'huile » que Dozon (*op. cit.* : 65 et suiv.) identifie dans la région de Gagnoa : face à l'impossibilité de s'attaquer à la forêt primaire, la segmentation mettait en jeu des distances relativement courtes, de façon à capitaliser une partie du travail investi dans les défrichements du lignage-père (Oswald, *op. cit.* : 32).

Au niveau de l'aire de courtage en revanche, les facilités d'accès au fer introduit par les traitants européens, probablement dès le XVI^e siècle, et, par la suite, aux outils à lame d'acier (sabres d'abattage, puis machettes, et cognées), permettaient de résoudre l'une des principales contraintes à l'adoption de la riziculture. Le second facteur limitant, relatif aux capacités de mobilisation ponctuelle (défriche et récolte) d'une

31. La *blèka* semble en tout point identique à un outil baoulé, l'*alale*, d'usage similaire, décrit par Chauveau (1984).

32. Oswald toujours (*op. cit.* : 59) mentionne que dans certaines zones particulièrement enclavées du pays bété, la valeur d'un esclave équivalait à celle du fer nécessaire à la réalisation de 6 *blèka*, c'est à dire moins que la quantité d'outils que ce même esclave aurait à employer au cours de sa vie productive. Les outils à lame d'acier constituaient un bien à ce point valorisé que la machette manufacturée devint, à la colonisation et après la prohibition du commerce des armes à feu, en 1906, la marchandise importée la plus demandée (Massing, 1980 : 85).

main-d'œuvre domestique abondante pouvait être levé par l'accumulation de dépendants sociaux, en particulier des épouses et des captifs. La polygynie, beaucoup plus fréquente au sein de l'espace de courtage que dans les confins bété, l'installation de « fermes » tenues par des esclaves « de brousse » (voir d'Ollone, *op. cit.* : 73³³), mais aussi le recul de l'âge au mariage des cadets masculins, lié au plus grand pouvoir de contrôle social de la part des aînés et qui avait pour effet de retarder la formation de nouvelles unités de production autonomes, répondaient ainsi en partie aux exigences de la riziculture.

Si la position au sein des circuits d'échange explique en grande partie la différenciation des systèmes agraires en référence au « niveau des forces productives » qui en découlait, elle pêche en revanche à éclairer les motifs de l'adoption de la riziculture au regard des performances (niveaux de productivité, possibilités d'échange marchand) que celle-ci offrait par rapport à l'association taro-banane-haricot. Nous avons vu que le commerce du riz était resté circonscrit aux espaces immédiatement voisins du pays neyo et à quelques villages situés sur les rives du Sassandra ; par ailleurs, compte tenu de la fréquentation somme toute épisodique du littoral neyo par les navires européens jusqu'au milieu du XIX^e siècle, il ne mettait sans doute pas en jeu des volumes importants. En termes de productivité, l'intérêt de la riziculture est tout aussi incertain. Oswald (*op. cit.* : 37-39) évalue la capacité alimentaire de l'association taro-banane-haricot entre 3 et 4 adultes pour une culture de 0,25 hectare, soit la surface qu'un individu pouvait défricher avec la blèka sur un recrû de 6 ans. Cette capacité correspond à une densité de population pouvant atteindre 60 habitants par km², un niveau très supérieur aux densités maximales qui existaient au moment de la colonisation (20 hab./km² dans la région de Gagnoa – Dozon, *op. cit.* : 136). Des évaluations similaires, relatives à la culture du riz en pays godié et neyo (Calas, 1994 ; Bocquet, 1994) parviennent à des résultats équivalents : 2,5 à 3 hectares cultivés et 4 à 4,5 tonnes nettes de riz (plus la production de tubercules associés) récoltées par un lignage regroupant une vingtaine d'adultes, soit une capacité démographique de 50 à 65 habitants par km². L'apparente « richesse » des systèmes agricoles dans l'espace de courtage masquait donc des performances similaires ou à peine supérieures à celles de la « proto-agriculture » des confins bété, au moins en termes de productivité et de sécurité alimentaire.

Ni ces performances ni les possibilités d'échange commercial à longue distance ne suffirent donc à expliquer l'omniprésence de la riziculture pluviale au niveau de l'aire spécialisée dans les activités de cour-

33. À une demi-journée de marche du confluent de la rivière Hana et du Cavally, d'Ollone décrit « une ferme, comme en possèdent tous les hommes importants [...] Un pauvre diable, client du propriétaire, y entretient pour lui des cultures et garde le bétail ».

tage. Il faut par conséquent chercher des explications complémentaires dans la structure interne et la dynamique de régulation sociale spécifiques aux groupements qui occupaient cet espace au moment de la colonisation. À cet égard, nous avons vu que l'un des traits qui différenciaient l'aire de production des captifs et des épouses – disons, pour schématiser à l'excès, le « pays bété »³⁴ – des régions mieux situées dans les circuits d'échange résidait dans l'objet et la forme des conflits entre villages. Ceux-ci, codifiés et de portée généralement réduite en pays bété, prenaient les traits de guerres de conquête, beaucoup plus meurtrières, plus au sud. La segmentation lignagère, qui aboutissait à un essaimage « en tâche d'huile », autour d'un espace résidentiel originel, dans les confins du système d'échanges marchands, visait au contraire le positionnement stratégique du groupe dissident sur une voie commerciale, forcément à distance du lignage d'origine, et avait donc une dimension militaire importante, au cœur de ce système.

Le processus de segmentation comme la guerre elle-même posaient alors de nouvelles contraintes : tous deux requéraient une autonomie supérieure du groupe de guerriers appelé à opérer à une distance importante du village d'origine ; la guerre de conquête imposait un changement dans la stratégie, mais surtout dans la logistique militaire. Si la chasse permettait une certaine autonomie des guerriers dans un territoire hostile, la mise à disposition d'un aliment facilement transportable au regard du poids et de l'encombrement des tubercules constituait un atout de taille dans les opérations militaires. Elle permettait également le transport d'un stock de semences de plus grande capacité et sur de plus grandes distances lors des processus de segmentation³⁵. Elle conférait enfin une plus large sécurité alimentaire et agricole et une plus forte mobilité aux groupes vaincus et évincés de leur territoire.

La riziculture faisait de la conquête militaire une dimension possible de la segmentation lignagère : en l'absence d'un aliment transportable sur de longues distances, dans un contexte d'espacement des localités et des axes d'échange, un schéma de segmentation visant la conquête d'un espace de courtage, sans être impossible, semble moins probable. Au même titre que la concentration de la puissance de feu (abondance et qualité de

34. J. P. Dozon (1985) a montré que la construction de l'« ethnie bété », produit de l'histoire contemporaine, occultait une différenciation profonde des caractéristiques socio-économiques des populations se réclamant de nos jours de cette appartenance, les groupes situés sur les marges ouest et Sud-Ouest de cet espace, comme le Guébié ou le Guidéko des colonisateurs, se rapprochant davantage de leurs voisins Bakwe, Godié ou Kodia que des autres Bete de l'est et du nord-est au regard, notamment, des systèmes de culture (Chauveau, Dozon et Richard, 1981).

35. Le volume de tubercules requis pour ensemençer un hectare de taro est évalué à une tonne par Oswald (*op. cit.* : 37).

l'armement), la spécialisation sur la riziculture apparaît donc à la fois comme la conséquence d'un positionnement favorable dans les circuits d'échanges (accès élargi à l'acier et aux fusils) et comme un facteur essentiel de ce positionnement (amélioration qualitative de la logistique militaire).

Sur la côte en revanche, la contrainte de mobilité était beaucoup moins forte et celle du déplacement en groupe, sur de longues distances, virtuellement absente : l'accès privilégié aux armes à feu et l'accumulation de dépendants sociaux, fils et esclaves, conféraient aux groupements neyo une puissance militaire qui, si elle ne leur garantissait pas le contrôle définitif des points d'échange avec les traitants européens, leur assurait un avantage décisif pour se repositionner à proximité de ceux-ci. Dans ces conditions, la consolidation d'une agriculture laissant une place privilégiée, mais non exclusive, aux tubercules (en l'occurrence le manioc) offrait plusieurs avantages : elle requérait une participation plus faible de la main-d'œuvre masculine et libérait cette force de travail au profit des activités de navigation ou d'entretien de la palmeraie ; d'autre part, l'extension de cette dernière et la plus forte densité de population (du fait d'une moindre pression à la segmentation liée au niveau de capitalisation des lignage) imposaient un raccourcissement des temps de jachère et renforçaient les contraintes posées par la riziculture pluviale (sensibilité à la baisse de la fertilité et au plus fort enherbement des parcelles).

Dans cette perspective, la division spatiale du travail découlant de l'organisation des circuits d'échange apparaît avoir joué un rôle déterminant dans la différenciation des systèmes agraires précoloniaux : les cultures de tubercules (manioc en pays neyo, taro en pays bété) se révélaient être adaptées aux contraintes dérivant de la spécialisation dans les activités de production de biens d'échange (épouses et captifs en pays bété, dérivés du palmier sur le littoral), alors que la riziculture fournissait le support logistique aux mécanismes de régulation sociale associés aux activités de courtage.

Intensification des échanges et reproduction élargie des lignages : vers l'émergence d'institutions politiques supralocales ?

La seconde moitié du XIX^e siècle, qui vit l'essor des échanges liés à la traite des produits du palmier, s'est caractérisée, sans aucun doute, par une relative prospérité et par un processus d'accumulation (biens matériels, épouses, esclaves) généralisé dans l'ensemble de l'aire de courtage. L'intensification des flux d'échange permit un accroissement de la taille des lignages ainsi que, vraisemblablement, une densification du littoral neyo et des espaces voisins des principaux axes de communication (Sassandra, Cavally). Cet accroissement démographique d'une part, le

poids des logiques de captation et de gestion des flux marchands dans l'organisation sociale et spatiale d'autre part, posent la question de la permanence du caractère acéphale, sans pouvoir séparé, de ces sociétés. En d'autres termes, l'articulation toujours plus étroites avec les circuits d'échange marchand transatlantique était-elle compatible avec le maintien d'une structure indivise de la société et l'absence de pouvoir politique au-delà du lignage ?

Les caractères généraux des groupes tribaux du Bas-Sassandra – lignagers, segmentaires et acéphales – ne recouvraient pas un modèle uniforme d'organisation sociale faisant de la tribu le niveau supérieur de coordination et de coopération entre les lignages. Chez les Noyo, Jamain (1973) identifie une institution coiffant la tribu, le *gbini*, « groupement d'alliances de patri-clans et de lignages », dont les groupements Bokra et Kebe auraient été la matérialisation. Il semble que ces groupes définissaient des espaces d'échange matrimonial (comme la tribu), mais aussi de libre circulation, en contraste avec le cloisonnement des circuits d'échange qui prévalait chez les groupes voisins, Godié et Bakwé. Il est tentant de rapprocher le *gbini* de la « confédération » de tribus identifiée en 1899 par Hostain et d'Ollone dans l'arrière pays de Tabou et Béréby, dont la vocation aurait concerné la coordination commerciale et militaire à l'échelle d'un espace relativement étendu (d'Ollone, *op. cit.* : 88-90)³⁶.

Quelle qu'elle ait pu être la réalité opératoire d'une telle confédération, la formalisation du *gbini* en pays neyo semble coïncider avec l'émergence d'un véritable pouvoir politique à l'échelle du village, dont font état les rapports des premiers représentants de l'administration française, ainsi que les témoignages oraux recueillis. En s'installant sur le littoral neyo, les premiers identifièrent des « rois » qui, à l'échelle du village, centralisaient les fonctions de médiation avec les traitants européens, concentrant les opérations commerciales et organisant le recrutement des « kroumen » embarqués sur les bateaux pour les tâches de manutention ; les palmeraies notamment avaient fait l'objet d'un processus d'appropriation et de concentration déjà avancé³⁷. Les relations initiales qu'établirent les fonc-

36. Selon d'Ollone, le fonctionnement de cette « confédération des Tabétou » se serait même étendu au domaine juridique, par le biais d'un « tribunal des chefs » (*op. cit.* : 88). D'après les informations que fournit cet auteur et la carte ethno-politique du pays krou établie par A. Schwartz (1993 : 93), cette « confédération » aurait rassemblé plus d'une demi-douzaine de tribus s'étendant depuis la côte jusqu'à une centaine de kilomètres en retrait de celle-ci.

37. Lorsqu'en 1910 E. Schiffer entreprit l'acquisition de 2000 hectares de palmeraies situés sur les terroirs de 14 villages neyo, il identifia un total de 46 « propriétaires », soit une moyenne de trois par village ; sur le littoral à l'est de Sassandra en revanche (villages de Kadrokpa, Ahorokpa et Dagbégo), moins fréquenté par les traitants européens et moins peuplé, le nombre de propriétaires apparaît beaucoup plus élevé : 34 au total pour 370 has (voir *infra*).

tionnaires coloniaux avec ces personnages, leur faculté à parler et à agir au nom du village, montrent qu'une fonction politique leur était reconnue : il y avait une véritable personnalisation du pouvoir au niveau local, qui contraste avec la perception qu'en eurent ces mêmes fonctionnaires en découvrant les villages de l'hinterland et le « caractère libertaire », « insoumis » de leurs occupants.

Les années qui précédèrent la colonisation ont-elles favorisé l'extension du pouvoir des *big-men* au champ politique et sa concentration ? Les taux de profit réalisés par les intermédiaires côtiers et l'accroissement du volume des transactions ont certainement amplifié leur capacité de contrôle social, perceptible notamment à travers l'accroissement de l'âge des hommes au mariage (entre 35 et 40 ans) et la multiplication des campements d'esclaves relevant des *big-men*. La densification humaine sur le littoral limitait d'autre part les possibilités de segmentation, sauf à choisir d'être relégué aux zones moins favorisées du système d'échange. La croissance démographique des lignages et celle des échanges requérait par ailleurs une coordination accrue entre les lignages, tant pour les activités de production que pour les opérations commerciales ; la consolidation des *big-men* favorisait enfin la mise en place d'institutions permettant une fluidification des échanges avec l'arrière-pays (le *gbini* ?), dès lors que leur monopole de médiation avec les traitants européens n'était plus menacé.

En l'état des informations disponibles, il n'est pas possible d'identifier un véritable processus de construction d'institutions politiques à une échelle dépassant celle du village. L'accroissement de la puissance militaire des *big-men* au long du XIX^e siècle, via l'acquisition d'armes à feu et la captation de dépendants, notamment esclaves³⁸, a pu constituer un levier à un tel processus. Mais en contrepartie, la pérennité du pouvoir politique, au-delà de la disparition du *big-man* qui le personnalisait, apparaît problématique, même à l'échelle du village. En ce sens, on ne peut parler de l'émergence d'institutions de gouvernement supraligner : le pouvoir était incarné par des individus et sa transmission ne répondait probablement à aucun mécanisme institutionnel. Pour autant, les « rois » que crurent identifier les premiers représentants de l'administration française préfiguraient-ils la constitution d'un appareil de pouvoir séparé ? De telles institutions auraient-elles pu peser sur les dynamiques foncières et sur les conditions ultérieures du développement des fronts pionniers ? La colonisation a rendu dérisoires de telles interrogations.

38 Sur le rivage alladian, les *big-men* disposaient des forces armées constituées d'esclaves (Augé, 1975 : 461).

La colonisation française et la déstructuration de la société autochtone

À l'issue des contacts qu'ils établissent avec les populations de l'arrière-pays de Sassandra, au cours de la dernière décennie du XIX^e siècle, les représentants de l'administration coloniale font généralement état d'une relative prospérité, perceptible notamment à travers l'habitat, le port des habitants, l'abondance des récoltes et du bétail³⁹. Une vingtaine d'années plus tard cependant, leurs successeurs dressent un état des lieux radicalement différent : « [les Bakwé] sont misérables, vivent dans de mauvaises cases [...], souffrant chaque année de la faim parce qu'ils ne veulent pas prendre la peine de préparer des plantations assez étendues »⁴⁰. Ce retournement d'appréciation correspond au processus de déstructuration dans lequel les lignages autochtones se sont trouvés engagés, sous le poids du système de contraintes mis en place dès la prise de contrôle effective de la région par l'administration coloniale, au début du XX^e siècle.

La mise en place de l'appareil colonial et l'éviction des courtiers autochtones

Le poste administratif de Sassandra et les services de douanes de Kotrohou, Drewin et Victory sont créés dans le courant du mois de septembre 1893, mais jusqu'aux premières années du XX^e siècle, la présence française ne sera effective que sur la côte. Durant les dix premières années de colonisation, l'hinterland n'est parcouru que par quelques missions exploratoires, circonscrites au cours du Sassandra et de quelques uns de ses affluents (missions Arago, qui remonte le fleuve jusqu'à Boutoubré et Kouaté en 1891, de Pobéguin, qui suit le même itinéraire en 1895, de Thomann à Soubré en 1897, à Buyo en 1898, puis à Séguéla, en passant par Issia et Daloa, en 1901). La prise en main administrative du « Cercle du Sassandra » reste donc largement virtuelle en dehors des postes créés sur le littoral et en bordure de la seule véritable voie de pénétration réellement utilisée par les colonisateurs : à Boutoubré en 1900, puis à Guidéko en 1903, postes qui seront ensuite transférés à Soubré à partir de 1908.

Pour symbolique qu'elle puisse alors paraître, la présence française a cependant de profonds et rapides effets sur la structure du système de courtage qui régissait les échanges à l'échelle de la région. Cette première phase de la colonisation s'identifie en effet avec le boom de la traite du

39. Voir le rapport de l'administrateur G. Thomann en 1896 (ANCI, 1 RR 36).

40. « Précis de la situation politique du Cercle du Bas-Sassandra en février 1917 » par l'administrateur R. Delarière (ANCI, 1 EE 157[1]).

latex dans l'ensemble de l'hinterland forestier, sous l'impulsion d'agents indigènes associés précocement à l'appareil commercial et administratif colonial (Nzima, Fante et Asante venus de Gold Coast et Noyo de la région), lesquels précèdent les colonisateurs dans la prospection de l'arrière-pays. La fluidification des échanges au long du Sassandra et sur la côte, où les colonisateurs concentrent leur dispositif, d'une part, la pénétration de l'hinterland par les traitants de latex, d'autre part, contribuent à briser certains monopoles de courtage, en particulier au niveau des points de rupture de charge, et à intensifier le commerce avec les populations les moins bien situées dans le système d'échange précolonial. Ces dernières vont ainsi connaître une prospérité dont font état les premiers rapports administratifs, avant que l'occupation effective du territoire par les colonisateurs, entre 1908 et 1917, n'y mette un terme brutal, les opérations de « pacification » coïncidant dans leur phase ultime avec la crise et l'effondrement de la traite du caoutchouc (1914-1915). Significativement, cet « âge d'or » de l'économie autochtone, bien que contemporain de l'implantation de l'appareil administratif colonial aux principaux points de rupture de charge du commerce précolonial, est associé dans l'histoire orale des populations de l'hinterland à la période immédiatement antérieure à la colonisation.

La création du poste de Sassandra est donc perçue comme un facteur de libéralisation et d'accélération des échanges par les firmes commerciales européennes⁴¹. Accompagnées de leurs auxiliaires indigènes, elles y développent leurs implantations : aux comptoirs déjà existants (Woodin & Co, Rider Son & Andrew, King, Lucas, Harding) s'ajoutent dès le début du siècle des représentations des principales sociétés de traite françaises : Compagnie Française de Kong, SCAF, CFAO, SCOA, Africaine Française, Omnium Colonial, Devès et Chaumet, Duteil de la Rochère, Maurel et Prom (Gokou, 1977 ; ANCI, 1 RR 36, 1911).

À partir de 1895, ces maisons réorientent leur activité, auparavant centrée sur la traite des produits du palmier, au profit du commerce du caoutchouc. L'essor de la demande industrielle pour ce produit vient alors pallier la dépression qui touche, entre 1885 et 1905, le marché international de l'huile de palme (Dummet, 1971 ; Orijji, 1983). Avec l'installation des autorités coloniales sur la côte et l'ouverture des voies de pénétration vers l'hinterland qui en résulte, le Sud-ouest ivoirien se profile comme un possible prolongement des bassins d'extraction du latex qui se sont développés dans l'ouest de la Gold Coast au cours des années 1880, puis dans

41. Williamson, agent de la Cie Woodin à Drewin, accueillera le premier administrateur français, G. Thomann, avec ces paroles : « Je perds d'un côté les droits que j'aurai à vous payer, mais je pense que ce déficit sera largement compensé par l'augmentation de mes affaires à cause de la sécurité que vous apportez à ce pays » (cité par P. Kipré, 1985 : 91).

l'est de la Côte d'Ivoire à partir de 1890. Dans ces deux régions, la traite du caoutchouc s'est organisée à partir d'un réseau de courtiers indigènes, Nzima et Fante, agréés par les grands commerçants côtiers qui leur fournissaient des crédits en marchandises et en numéraire, qui menèrent les opérations de collecte et d'échange du caoutchouc contre des produits manufacturés avec les populations de l'hinterland (Ahrin, 1981 ; Dummet, *cit.* ; d'Alépé, 1982). Supportée par des prix internationaux en hausse, qui conféraient au latex une valeur pondérale élevée et permettaient d'assumer les coûts du portage sur de longues distances, la traite du caoutchouc a ainsi connu un développement large et rapide dans les régions où la marge finale n'était pas annulée par l'intervention d'un trop grand nombre d'intermédiaires et la multiplication des transactions au cours du cycle de réalisation.

En permettant de contourner les monopoles de courtage du système d'échange précolonial, l'installation de l'administration française sur la côte neyo puis au niveau des principaux points de rupture de charge (Boutoubré et Soubéré) créa les conditions d'une intégration rapide du Bas-Sassandra au commerce international du caoutchouc. Cette installation fut dans l'ensemble bien accueillie par les populations de l'intérieur, qui y voyaient l'opportunité de s'affranchir des courtiers neyo et d'établir des relations directes avec les comptoirs commerciaux de la côte. Les chefs neyo pour leur part, qui avaient le plus à perdre dans cette restructuration des échanges, mirent rapidement à profit les relations de proximité qu'ils avaient tissées avec les maisons commerciales et leur maîtrise des systèmes d'alliance avec les groupes de l'hinterland pour établir des réseaux de collecte du latex et concurrencer efficacement les intermédiaires nzima, fante et asante, au besoin en étendant leur rayon d'intervention bien au-delà du bassin du Bas-Sassandra, qui avait jusqu'alors constitué leur espace d'opération : au début du siècle, les intermédiaires neyo opéraient sur le Sassandra jusqu'à la hauteur de Guessabo, à 300 km de l'embouchure (Kipré, 1985 : 45), et avaient entrepris la prospection commerciale du cours inférieur du Cavally, où ils tendaient à déplacer les agents de la Liberian Rubber Corporation qui y avaient dominé jusqu'alors cette activité⁴². Dans le Bas-Sassandra, des intermédiaires kodia et bakwé assuraient, pour le compte des agents neyo, la prospection et la collecte dans les zones les plus enclavées du Godiéko, de l'Obli (Bakwé septen-

42. « The area on the Nzo and northern Sassandra River, as well as that of the present subprefecture of Taï on the Cavalla River was tapped by the Noyo [...] The Noyo contacted the Doo first in 1906, and the latter became brokers for them with such neighbouring We tribes as the Niaha, Zagno, Blaon and Zagna » (Massing, 1980 : 83). Ibo (1993) mentionne également la présence de Noyo sur le cours supérieur de la Lobo et du Sassandra, à hauteur de Guessabo, où ils avaient mis en place des pêcheries et entretenaient le fumage du poisson en 1915.

trional), voire du Guidéko. Le volume d'activité généré par le boom du latex et le désenclavement commercial de l'hinterland offrirent ainsi des alternatives économiques à l'érosion des monopoles traditionnels de courtage et à la relative dépression du marché de l'huile de palme qui auraient pu désarticuler l'économie des lignages neyo⁴³.

Comme en Gold Coast ou dans l'est de la Colonie de Côte d'Ivoire, le commerce du caoutchouc reposait sur un réseau de traitants à qui les maisons commerciales faisaient l'avance de diverses marchandises (fusils et poudre, outils à lame d'acier, tissus, sel, tabac, etc.), payables en latex, qui reproduisaient ce type de rapport auprès des collecteurs locaux, moyennant un escompte de 100 à 300 %⁴⁴. Dans un contexte de forte concurrence entre acheteurs, ces pratiques usuraires visaient à créer des relations d'exclusivité avec les chefs de lignage des zones de collecte et, en particulier, la concession de gisements de lianes et d'arbres à latex (*Landolphia Cyariensis* – *woroba-blako* – et *Funtumia Africana* – *woroba-sú*), qui étaient ensuite exploités par des esclaves ou des clients endettés. Le recours au métayage, selon les termes de l'*abu-san*, qui accordaient un tiers du produit au concessionnaire, un tiers au collecteur et le tiers restant au dépositaire traditionnel de la ressource, fut également largement employé pour s'assurer l'exploitation exclusive d'un territoire déterminé⁴⁵ (Ahrin, 1981). Avec le boom du caoutchouc, le système de clientélisation par l'endettement, déjà répandu à l'époque précoloniale, s'est ainsi développé et généralisé, dépassant le cadre des relations interlignagères et de voisinage pour intégrer des éléments allochtones, originaires du littoral neyo ou de Gold Coast. Le caoutchouc s'est ajouté aux produits traditionnels du commerce précolonial – et les a souvent déplacés – sans modifier la nature des rapports entre les agents. Les contraintes posées par le portage des balles de latex sur de longues distances conduisirent par ailleurs à un recours large à la main-d'œuvre captive, afin de réduire les coûts d'acheminement

43. La position ambiguë des courtiers neyo face à l'implantation française est résumée par le face à face entre Beugré, chef de Sassandra, qui tenta en 1898 de soulever la région pour empêcher l'ouverture des systèmes d'échange au long du Sassandra et le déplacement des intermédiaires côtiers, et Zago, chef de guerre de la même localité, mais aussi coupeur de bois et fournisseur de kroumen pour le compte des maisons de commerce françaises, qui s'y opposa et fit finalement échouer ce projet (Kipré, *op. cit.* : 124).

44. « Le commerce de traitant sur le haut fleuve [Sassandra] est très lucratif et attire tous les Neyaux un peu hardis et entreprenants ; ce genre d'activité leur est facilité par des méthodes [...] qui consistent à accorder des crédits souvent élevés de marchandises à des indigènes n'ayant pour seule fortune que des connaissances commerciales très vagues » (Rapport sur la situation économique et commerciale du Cercle de Sassandra, 1911, ANCI, IRR 36).

45. La pratique de l'*abu-san*, introduite par les intermédiaires de Gold Coast, devait ensuite se généraliser avec le développement des plantations indigènes de cacao dans la seconde moitié du XX^e siècle (voir le chapitre suivant).

jusqu'aux voies fluviales, prolongeant la demande en esclaves qu'avait généré la traite de l'huile de palme depuis le milieu du XIX^e siècle.

Au-delà du contournement de certains monopoles de courtage, le boom du caoutchouc n'a donc pas modifié en substance les rapports sociaux ni la division du travail qui caractérisaient les échanges marchands depuis l'époque précoloniale. En particulier, les marges réalisées par les traitants de latex dans les zones récemment désenclavées de l'Ouest et du Sud-ouest étaient nettement supérieures à celles qui avaient cours en Basse Côte d'Ivoire : au tournant du siècle, pour des distances à la côte équivalentes, elles étaient deux à trois fois plus élevées sur le cours du Sassandra que sur le Bandama⁴⁶. Ces conditions ne semblent pas avoir freiné l'extension de la traite, puisqu'au début des années 1910, une centaine de tonnes de caoutchouc étaient commercialisées annuellement à Soubré et environ 150 dans le cercle du Haut-Sassandra, soit le cinquième de la production totale de la colonie de Côte d'Ivoire à cette époque (Massing, *op. cit.* : 83 ; Noire, 1914 ; d'Alépé, 1982). En 1912, le latex représentait ainsi 98 % des achats des comptoirs de l'intérieur des cercles du Haut et du Bas-Sassandra (Kipré, 1985 : 158).

Parallèlement à leur engagement dans la traite du caoutchouc, les courtiers neyo mirent largement à profit leurs relations de proximité avec l'appareil administratif et commercial pour investir d'autres secteurs d'activité dont la croissance était également rapide. À l'image de Zago, chef de guerre du village de Sassandra, ou de Uéa Bloa, grand commerçant de Gaoulou, certains se lancèrent dans l'exploitation des peuplements d'acajou sur les rives du Sassandra, de la Davo, de la Niéga ou de la Dagbé (ANCI, 1 RR 36, 1911) ; l'organisation des recrutements de kroumen pour les travaux de manutention à bord des navires de commerce européens ou dans les rades foraines (de Sassandra, Drewin, Dagbégo ou Victory) représentait également une source lucrative de revenus. À l'image des dynamiques à l'œuvre en Gold Coast à la même époque, des processus de réinvestissement des profits du caoutchouc dans la mise en place de plantations de cacao se sont alors dessinés sur le littoral du Sud-ouest, en particulier dans la région de Tabou (Chauveau, 1995), mais également sur la portion inférieure du cours du Sassandra, près des villages de Gaoulou et de Louga⁴⁷, ainsi que dans le village bakwé de Niangué.

46. En 1898, le panier de sel acheté 2 francs à Lahou était revendu 4,50 F à Tiassalé et 6 F à Kodiokoffi (Chauveau, 1977 : 590) ; deux ans plus tard, le même panier, qui valait 2, 50 F à Sassandra, était valorisé par les traitants de latex 12 F à Soubré et jusqu'à 120 F sur la Nzo, à 250 km de la côte (Lauer, 1974, cité par Massing, 1980 : 83). En 1907, une simple machette était échangée contre 15 à 20 boules de latex dans la région de Sinfra (d'Alépé, 1988 : 84).

47. Dans ce dernier village, un rapport administratif de 1916 faisait état de plantations cacaoyères en production, réalisées par trois Noyo (Dibi, Kéké et Grah) et un Sierra-Léonais, répondant au nom de Nelson (ANCI, 1 RR 36).

À partir de la fin des années 1900 cependant, la prospérité associée à la dissolution des rentes de monopole est brutalement remise en question par la mise en place d'un système de contraintes administratives (impôt de capitation, prestations de travail, réquisitions de produits, déplacements forcés de villages, puis levée militaire) et par une politique d'éviction des intermédiaires autochtones au profit de nouveaux acteurs (Soudaniens, Libanais, ainsi que colons européens), notamment par le biais de la monétarisation des échanges (imposition en numéraires, interdiction de circulation des manilles, instauration des marchés de poste où les produits de traites sont commercialisés à un prix déterminé, contre argent comptant). La mise en œuvre de cette politique suit la prise de contrôle militaire de l'arrière-pays par les colonisateurs, et ses effets économiques et sociaux sont amplifiés par l'effondrement de la traite du caoutchouc à partir de 1913. La crise qui en résulte affecte indistinctement l'ensemble de la société autochtone, y compris les groupes qui, à l'image des lignages neyo, avaient jusqu'alors tiré le meilleur parti de la reconstitution du système d'échange précolonial.

Entre 1907 et 1916, un dispositif de prélèvements est ainsi mis en place qui va lourdement peser sur la capacité des chefs de lignage à maintenir la cohésion de leur groupe de dépendance, voire à assurer sa reproduction biologique simple, comme l'atteste la multiplication des disettes dans l'ensemble de la région entre 1915 et 1919. L'instauration de l'impôt de capitation pour tout individu des deux sexes de plus de 10 ans, formelle en 1904, mais effective dans les principaux villages de l'intérieur à partir de 1907, est bientôt complétée par l'élargissement des réquisitions en main-d'œuvre et en produits destinés à satisfaire les besoins de l'appareil administratif et commercial colonial⁴⁸. La construction des premières routes terrestres, les besoins de portage sur ces nouvelles voies, ainsi que la manutention dans les entrepôts, dans la rade et sur le wharf de Sassandra, l'installation enfin de plusieurs sociétés coloniales de « mise en valeur » des ressources agricoles et forestières⁴⁹, vont ainsi constituer un appel croissant de main-d'œuvre que l'administration coloniale s'efforcera à satisfaire par le biais des réquisitions de travailleurs.

48. Dès 1894, des contingents de kroumen sont acheminés depuis Sassandra vers Grand-Bassam ou Cotonou (ANCI, 1 FF 149).

49. La Société des Huiles et Palmiers de Côte d'Ivoire, SHPCI, fondée à Drevin en 1910 par l'ancien administrateur du cercle et promoteur de la route Sassandra-Soubré, Émile Schiffer, diverses sociétés d'exploitation forestières - SFICI, Outaing et Coulomb, Mouragues, Perraut, Schwander - qui opèrent dans la région du Bas-Sassandra à partir de 1920, et enfin les colons européens qui entreprennent la culture du cacao dans la région de Soubré dès la fin de la première guerre mondiale ou celle du bananier dans l'arrière-pays de Sassandra dans le courant des années 1930.

Dans un premier temps, l'essentiel de ces prélèvements est destiné à soutenir le développement du système de communications entre les places administratives et commerciales : la main-d'œuvre prestataire est employée à la construction des routes de pénétration de l'hinterland et des lignes télégraphiques qui les longent (« piste Schiffer », qui relie Sassandra à Soubré par le pays bakwé à partir de 1910, voie Soubré-Issia-Daloa, construite en 1913-1914, routes Sassandra-Gueyo-Gagnoa et Soubré-Gueyo, réalisées entre 1920 et 1925), alors que les villages de la région, outre les travailleurs et les porteurs, sont contraints de fournir le « riz du commandant » destiné à leur alimentation ; les villages kodia sont pour leur part astreints à procurer des pirogues (deux par village et par an) et des rameurs pour assurer le transit des marchandises sur le Sassandra, voie d'évacuation qui demeurera essentielle jusqu'au lendemain de la deuxième guerre mondiale. La restructuration du système de communications est renforcée par la relocalisation de nombreux villages sur les nouvelles voies coloniales. Entre 1912 et 1917, 24 villages bakwé sont ainsi déplacés au long de la piste Schiffer afin d'en assurer l'entretien et faciliter la collecte de l'impôt⁵⁰ ; les mêmes mesures sont appliquées à plus d'une dizaine de villages en pays godié entre 1920 et 1922, lors de la construction de la route Sasandra-Gagnoa (voir la figure 4).

Tant que ces contraintes sont perçues comme une contribution au désenclavement des villages, elles sont globalement bien acceptées par les populations concernées : lors de la construction de la piste Schiffer, en 1908 et 1909, « les Bakoués s'exécutent facilement » et fournissent même spontanément des travailleurs (ANCI, 1 EE 158 [1]). Significativement, ce sont les Kodia, qui contrôlaient le transit sur les cours inférieur du Sassandra et avaient réservé le meilleur accueil à Thomann, qui offrent le plus de résistance : dès 1902, ils organisent un boycott du transport sur le fleuve et rackettent les traitants de latex dans l'objectif de rétablir leurs prérogatives de courtage avec le Guidéko et le Baléko (ANCI, 1 EE 166 [1]⁵¹) ; la réalisation de la piste Schiffer, qui constitue une voie de communication alternative au Sassandra, vient répondre directement à cette menace. Mais dès 1907, un premier fléchissement de la traite du caoutchouc, lié à l'abolition de l'esclavage et à la prohibition de la vente des fusils dans la colonie de Côte d'Ivoire, deux « composantes » centrales de ce commerce, provoque les premiers troubles : dans le Guidéko et à Soubré, 19 traitants, Nzima, Asante et Neyo sont assassinés (Gokou, 1977) ; l'année suivante, le chef de guerre

50. « Précis de la situation politique du cercle du Bas-Sassandra » par l'administrateur R. Delarière (ANCI, 1 EE 157 [1])

51. L'administrateur Thomann signale à cette occasion que le salaire réclamé par les payageurs a été multiplié par 12 !

des Bakwé du clan Kpéhiri, Kanike Lia, se soulève. L'effondrement de la traite du caoutchouc, à partir de 1913, provoque une recrudescence des troubles, de nouveau autour de Soubré (Guidéko, Kpéhiri et Opouyo) mais aussi en pays neyo, puis dans le Godiéko en 1915 et en pays bakwé un an plus tard (*ibid.*).

La crise du commerce de latex représente une rupture fondamentale dans l'organisation sociale et économique. Cette crise était annoncée par la destruction rapide des peuplements de *landolphia* et *funtumia* du Bas-Sassandra, coupés ou saignés à blanc par les collecteurs aux prises dans une véritable course à la ressource (Noire, 1914 ; ANCI, 1 RR 36, 1913⁵²). Mais elle est brutalement précipitée par l'essor de la production des plantations d'hévéa malaisiennes et l'effondrement des prix internationaux qui en résulte. Déjà dépossédés des fonctions de courtage qu'ils occupaient dans le système d'échange, les chefs de lignage de l'intérieur voient s'effondrer leur source principale et parfois unique de revenus. Seule la production d'huile et de noix palmistes, qui avait été fortement affectée par le détournement de la main-d'œuvre indigène vers l'extraction et la traite du caoutchouc, semble prendre partiellement le relais dans les statistiques coloniales (figure 3). Mais cette production est le fait principalement de la Société des Huiles et Palmiers de Côte d'Ivoire qui s'arroge, à partir de 1910, le contrôle de la majeure partie de la palmeraie neyo (voir *infra*).

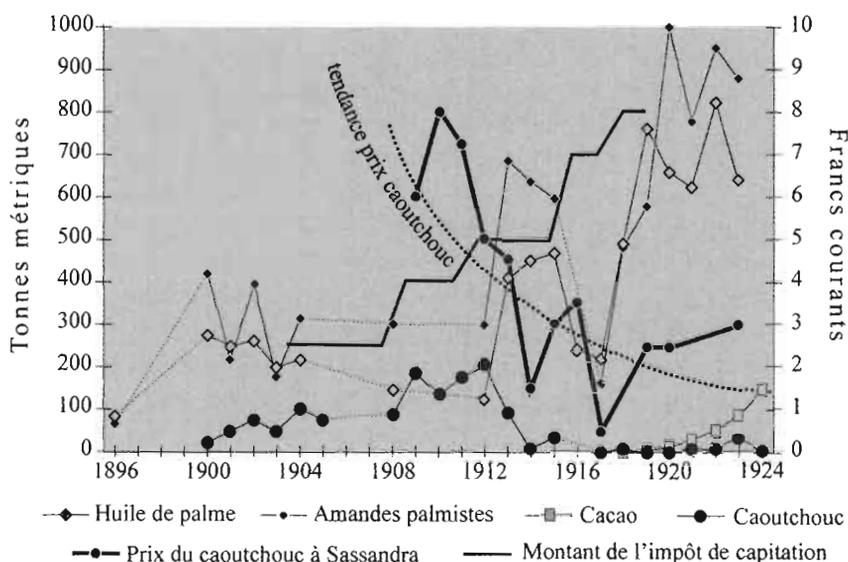
Dans le même temps, les charges pesant sur la population autochtone s'accroissent : entre 1908 et 1918, alors que le prix nominal du caoutchouc chute de 60 %, le niveau de l'impôt de capitation est multiplié par plus de trois (voir la figure 3). Parallèlement, les chefs de lignage sont confrontés à des ponctions régulières sur leur force de travail domestique : à l'abolition de l'esclavage et à la généralisation des corvées pour les hommes de plus de quinze ans et pour des périodes pouvant aller de trois à six mois⁵³ s'ajoute, à partir de 1914, la levée militaire. En 1915, alors que le rôle de l'impôt y recense 9547 adultes, le cercle du Bas-Sassandra est contraint de fournir 875 recrues à l'armée, qui s'ajoutent aux 750 travailleurs employés par la seule SHPCI de Drewin – dont l'aire de recrutement s'étend, il est vrai, jusqu'au cercle du Haut-Sassandra (Gokou, *op. cit.* ; ANCI, 1 RR 36). De façon générale, les régions de l'ouest ivoirien fournissent l'essentiel de la force de travail qui est acheminée vers les

52. « Nos riches peuplements [de *funtumia*] sont complètement épuisés [dans] le Loblé, le Kouzié et le Bakwé ».

53. En fait, la durée de la réquisition dépendait de la capacité des villages à fournir une « relève » permettant le maintien d'un volant fixe et permanent de main-d'œuvre sur les chantiers coloniaux. En l'absence de cette relève, les ressortissants d'un village déterminé étaient astreints à demeurer à disposition de leur employeur.

grands chantiers de communication et les pôles d'activité de la colonie : elles procurent 89 % de la main-d'œuvre prestataire en 1919 et encore 40 % entre 1934 et 1938, soit 10 % de la population totale alors recensée dans ces régions (Kipré, *op. cit.* : 158 ; Ekanza, 1981).

Figure 3. Évolutions des exportations et de la valeur des principaux facteurs de l'activité économique dans la région de Sassandra entre 1896 et 1924



Sources : ANCA, IRR 36 ; Massing (1980) ; Thomann (1906) ; d'Alépé (1982)

Aux soulèvements armés suscités par ces ponctions, qui sont violemment réprimés par la troupe (razzias et incendies de villages), succèdent les fuites de jeunes adultes, que dénoncent avec insistance les rapports administratifs, notamment au sujet des villages bakwé qui avaient pourtant collaboré à la construction de la piste Schiffer (ANCI, 1 EE 157 et 158, années 1911, 1915 et 1916). Afin de renforcer l'efficacité du système de réquisitions, l'administration crée des relais indigènes au sein des sociétés locales en instaurant les fonctions de chef de canton (assimilé au chef de clan) et de village, rémunérées selon l'aptitude de leurs détenteurs à satisfaire aux exigences des colonisateurs : des gratifications leur sont attribuées pour la fourniture de travailleurs prestataires⁵⁴, ainsi que pour le

54. En 1914, les chefs de village du cercle du Haut-Sassandra reçoivent ainsi une prime de 2 F par prestataire pour une période de travail d'un mois et de 5 F pour une durée supérieure (Noire, 1914).

versement ponctuel et intégral de l'impôt ; à cette fin leur sont confiées la réalisation et la gestion de plantations de riz ou de cacao, qui sont cultivées sous une forme collective par les villageois et dont le produit, commercialisé sur les marchés administrés des postes administratifs, est consacré au paiement de l'impôt. À partir de 1920, la quasi-totalité des villages du cercle de Sassandra dispose ainsi d'une petite plantation cacaoyère (1 à 2 ha) exploitée sous l'autorité du chef de village ou de canton. Dans les villages de l'hinterland, où aucun pouvoir politique n'existait au-delà du lignage moyen, la création de chefferies dont la seule légitimité dérivait de l'appui des autorités coloniales devait se traduire par de nombreux abus et constituer des foyers d'accaparement de pouvoir et de richesse.

Une triple décapitalisation

À partir de la conquête militaire de l'hinterland, et de façon contingente à l'effondrement de la traite du caoutchouc, les sociétés autochtones sont entraînées dans un processus profond et durable de déstructuration, perceptible à tous les niveaux de l'organisation sociale et spatiale. Le moteur principal et l'expression ultime de cette déstructuration résident dans la décapitalisation qui porte sur les trois facteurs centraux de l'activité économique des lignages : le capital circulant, investi dans les transactions matrimoniales et commerciales, la force de travail familiale et le patrimoine foncier. Au cœur de ce processus de décapitalisation et de déstructuration, les mécanismes d'endettement, qui fondaient les rapports sociaux à l'époque précoloniale, jouent à nouveau un rôle prépondérant.

– Le tarissement du capital circulant

La mise en place des nouveaux axes d'échange, à travers le développement du réseau routier qui contourne les voies de circulation de l'époque précoloniale, coïncide avec la substitution des courtiers « traditionnels » par de nouveaux intervenants, extérieurs à la région. L'éviction des intermédiaires autochtones, provoquée par la crise du caoutchouc et la disparition concomitante des nombreuses sociétés commerciales de taille moyenne, dont l'activité reposait en grande partie sur les relations de proximité tissées avec les agents indigènes (Rider Son & Andrew, King, Lucas, Harding, Africaine Française, Omnium Colonial, Devès et Chaumet, Duteil de la Rochère, Maurel et Prom), est confirmée dès l'après-guerre par la consolidation des grandes firmes coloniales de commerce (SCOA, CFAO, SCAF, SPROA, SFCI), qui s'appuient de façon

exclusive sur un réseau d'intermédiaires dyula⁵⁵ et libanais et reconstituent, à travers ces derniers, un système pyramidal de crédit (Kipré, *op. cit.*, T. II : 81). Les courtiers autochtones se trouvent donc coupés graduellement, à partir des années 1913-14, de leur principale source de revenus et de pouvoir.

La conquête militaire, suivie de la mise en place du dispositif colonial de réquisitions, a par ailleurs pour conséquence immédiate la disparition du cheptel bovin que les premiers administrateurs décrivaient comme relativement abondant. Aux razzias réalisées par les colonnes militaires succèdent les confiscations pour satisfaire aux besoins d'approvisionnement des postes administratifs et au paiement de l'impôt des villages : les bovins, particulièrement difficiles à soustraire à l'attention, sont les objets premiers de ces réquisitions. Comme ce fut le cas en pays bété (Dozon, 1985 : 271), il semble que les populations du Bas-Sassandra aient alors développé une stratégie de la terre brûlée, préférant abattre et consommer ce qui restait de leur cheptel plutôt que de voir les colonisateurs se l'approprier. Succédant à la phase de conquête, la politique de confiscation des armes à feu, suivie après la première guerre mondiale par l'interdiction de circulation et d'emploi des manilles, accélère à son tour le tarissement des biens d'échange qui intégraient le patrimoine des lignages et fondaient le prestige des *big men*.

Au cours de ces années, on assiste par ailleurs à un accroissement sensible des charges sociales qui pèsent sur les chefs de lignage. D'une part, ceux-ci sont tenus de fournir l'impôt de capitation de leurs dépendants, hommes et femmes, âgés de plus de 10 ans, sous peine de voir leur groupe de dépendance se disloquer ; or nous avons vu qu'à partir de 1912, le niveau de cet impôt ne cesse de s'élever alors que les prix des principaux produits commercialisés, le caoutchouc en premier lieu, suit une évolution inverse. D'autre part, la colonisation semble induire un renchérissement des coûts d'entretien des réseaux sociaux, ceux qui reposent sur l'échange matrimonial en particulier.

Avec la disparition du cheptel bovin, la composition des compensations matrimoniales s'élargit à un nombre croissant de biens manufacturés puis, de plus en plus, à des sommes en numéraires. La période qui court entre les deux guerres est ainsi marquée par une forte inflation sur les transactions matrimoniales : alors que le pouvoir de rétention des aînés vis à vis de leurs descendance masculine s'affaiblit avec l'ouverture des sphères d'activité et de circulation des individus, l'accroissement de la dette instaurée par le mariage, qui assujettit le cadet à l'aîné qui l'a

55. Le commandant Noire fait état d'un total de 2800 colporteurs « soudaniens et sénégalais » relayant les maisons de commerce dans le cercle du Haut-Sassandra dès 1914 (Noire, *op. cit.*).

doté, apparaît comme un moyen de maintenir la cohésion du groupe social ; mais en même temps, la compétition existant entre chefs de lignages pour s'assurer le contrôle d'une large descendance, ainsi que l'élargissement de l'accès des jeunes adultes aux numéraires qui résulte du développement des activités économiques hors de la sphère lignagère, se traduisent par des pressions inflationnistes constantes sur le montant des compensations matrimoniales⁵⁶. Cette tendance générale s'accompagne d'une fragilisation accrue de l'institution matrimoniale et des alliances entre lignages, perceptible à travers la multiplication des litiges portés devant les instances juridiques⁵⁷.

Les alliances matrimoniales sont par ailleurs l'occasion de transférer sur les anciens *big men* ou sur les nouveaux intermédiaires de l'administration coloniale une partie des charges pesant sur les aînés : « les chefs de lignage devaient aider leurs belles-familles sous peine de voir les femmes quitter leur groupe : ils participaient souvent au paiement de l'impôt de capitation de la belle-famille et aux frais des funérailles en cas de décès [dans celle-ci] »⁵⁸. On assiste ainsi au recentrage des stratégies matrimoniales sur les personnes les mieux placées dans le système gravitant autour de l'appareil colonial⁵⁹. Ce phénomène a deux conséquences : d'une part ces intermédiaires tendent à développer une polygamie élargie, qui déséquilibre le système de régulation sociale par l'échange matrimonial ; d'autre part, le recyclage des dots dans le paiement de l'impôt a pour effet de réduire la capacité des chefs de lignage à assurer le mariage de leur propre descendance masculine et, *in fine*, à maintenir la cohésion de leur groupe de dépendance.

Au long de la période coloniale, et avec une vigueur redoublée à partir de l'indépendance, une tendance similaire à l'accroissement des dépenses sociales se fera jour dans le cadre des cérémonies funéraires, qui vont devenir l'un des champs privilégiés de la construction des statuts sociaux et des pouvoirs à l'échelle locale. Dans ce processus inflationniste, les ressortissants de la région installés en Basse-Côte joueront un rôle majeur, contribuant à miner la structure élargie des groupes domestiques et à y renforcer les tensions centrifuges.

La période qui suit la conquête de l'hinterland est donc marquée par la perte d'efficacité des instruments de régulation sociale (échange matri-

56. Chez les Dida et les Bété, Terray (1969) et Paulme (1962) observent un phénomène similaire d'accroissement rapide du taux de la dot à partir de la colonisation.

57. En pays bété, Raulin (*op. cit.* par Oswald, 1998 : 73) indique que plus de 60 % des cas portés en 1955 devant les tribunaux coutumiers ont trait à des litiges matrimoniaux (dot, adultères, etc.).

58. Entretien avec Grah Monni Honnoré, Niéga, mai 1993.

59. « Afin de pouvoir payer leur l'impôt [de capitation], les Godié venaient [à Gaoulou] offrir leurs filles en mariage » (entretien avec Ayé Gnplé, Gaoulou, avril 1994). Ces comportements nous ont été confirmés à Dakpadou (pays godié) et à Gréguibré (pays kodia).

monial, guerre, endettement) qui reposaient en grande partie sur la capacité des chefs de lignage à s'approprier des rentes de situation dans le système d'échange. L'ouverture de la sphère d'activité et de circulation des individus provoque ainsi l'effondrement des bases sociales et matérielles de leur pouvoir. Le tarissement du capital circulant induit un renversement des rapports de dépendance, fondés sur l'échange réciproque, qui étaient à la base de leur accumulation et de la cohésion des groupes domestiques : « les relations asymétriques (qui permettaient à une minorité d'individus de contrôler l'incorporation des hommes et la circulation des femmes) sont brisées » (Dozon, *op. cit.* : 311).

– Une décapitalisation rapide sur le travail familial

Cette rupture, ou plutôt le renversement, des rapports de dépendance entre les aînés et les cadets sociaux se traduit par un mouvement d'individualisation des stratégies de ces derniers et un processus d'éclatement des patrilignages : les hommes jeunes ne sont plus contraints de travailler chez un aîné et d'attendre son bon vouloir pour se marier. Le renchérissement des transactions matrimoniales, conséquence de l'accumulation par certains cadets, sous une forme individuelle, des biens nécessaires à la constitution de la dot, accroît par ailleurs les difficultés d'accès au mariage des hommes restés au village et constitue une incitation supplémentaire à l'exode (Oswald, 1998 : 76).

Les premiers départs sont indissociables de la phase de conquête, puis de la mise en place du système de réquisitions de main-d'œuvre : les jeunes contraints de travailler trois à six mois, dans des conditions souvent extrêmement pénibles, sur les chantiers publics ou les premières exploitations coloniales (coupes forestières, palmeraie de la SHPCI), mirent à profit la proximité de la rade de Sassandra et la demande en navigateurs et manutentionnaires qui s'y développait pour fuir vers les ports de Basse-Côte ou de Gold Coast. D'autre part, après l'effondrement des revenus tirés de l'extraction du caoutchouc, la vente de force de travail dans les bassins d'activité de la colonie (Basse-Côte), a fréquemment été stimulée par les chefs de village et de lignage qui y voyaient un recours pour satisfaire au paiement de l'impôt. Les pressions de l'administration concouraient à de telles pratiques. Mais ces stratégies ont souvent tourné court face aux désertions et aux détournements de salaires⁶⁰.

60. « les Bétés employés à Drewin comme grimpeurs [pour la récolte des palmiers] n'ont pas ramené de numéraires [...] Les quelques 20 000 F de salaires touchés ont été presque totalement dépensés à Sassandra. C'est une des causes du peu de succès des recruteurs de la SHPCI [...] Les chefs se soucient peu de perdre des travailleurs qui ne contribuent pas au paiement de l'impôt de la collectivité » (Rapport administratif de 1919, ANCI I RR 36). En 1920, seuls 159 des 700 manœuvres de la palmeraie de Drewin

Les pouvoirs accordés aux chefs de village et de canton dans l'organisation des recrutements de main-d'œuvre prestataire se traduisaient par ailleurs par des discriminations au détriment des chefs de famille les moins bien placés dans les réseaux clientélistes qui se recomposaient autour des nouveaux intermédiaires de l'administration coloniale, renforçant les pressions à l'exode au sein de ces familles.

Lorsque l'émigration vers la Basse-Côte devient un phénomène de masse, au début des années 1920, les ressortissants du Bas-Sassandra, comme du reste l'ensemble de la main-d'œuvre provenant des cercles de l'ouest, se trouvent cantonnés à des emplois subalternes (manutention, portage, manœuvre) ; la migration, loin de lever les stéréotypes que le colonisateur a apposé aux populations de l'ouest forestier (rétives à l'autorité, instables, vagabondes) les y enferme au contact des groupes qui ont été initiés précocement aux circuits de l'économie coloniale (Dozon, *op. cit.* : 322)⁶¹. Seuls les Neyo parviennent à échapper à cette stigmatisation. Les liens tissés avec l'appareil colonial dès son implantation sur le littoral – et même plusieurs décennies auparavant si l'on considère les relations qu'ils entretenaient avec les agents commerciaux et les compagnies de navigation européennes – leur permettent d'accaparer les fonctions de médiation avec l'administration et les maisons de commerce, au moins au niveau de la place de Sassandra : « les Neyo étaient les seigneurs du port, ils fournissaient la plus grande partie du personnel navigant, des chefs d'équipe et des pilotes de remorqueurs ; Godié et Bakwé étaient cantonnés aux fonctions de manœuvres et de rameurs, alors que les Kodja assuraient surtout la manutention des trains de grumes dans la lagune et dans la rade »⁶². Au reste, cette mainmise, si elle permet aux aînés neyo de maintenir un certain niveau de revenus, s'avère impuissante à entraver l'émigration de leurs cadets, les Neyo fournissant les plus importants et les plus anciens contingents de main-d'œuvre aux différents ports de la colonie et de Gold Coast.

Très vite, le déficit de main-d'œuvre prend des proportions alarmantes : dès 1902 les administrateurs s'inquiètent de la diminution de la force de travail du fait des recrutements de kroumen effectués par les maisons de négoce de Grand-Bassam, Assinie, Jacquville et Grand-Lahou (ANCI, 1 EE 166 [1])⁶³. La Gold Coast représente une destination particulière-

retourment dans leurs villages, le reste préférant chercher un autre emploi à Sassandra ou en Basse-Côte (*ibid.*).

61. En 1932, 60 % des détenus de droit commun de la colonie, incarcérés pour les trois quarts en Basse-Côte, étaient originaires des cercles de l'ouest (Kipré, *cit.*, T. II : 157).

62. Entrevue avec André Merry, Sassandra, janvier 1992.

63. En 1917, l'administrateur R. Delarière dresse le réquisitoire suivant : « Il y aurait bien de restreindre les autorisations administratives de recrutement de main-d'œuvre dans

ment convoitée et des communautés neyo ou bakwé se constituent dans les principaux ports de la colonie britannique (Axim, Cape Coast, Takoradi, Accra), où certaines installations deviennent définitives. Un recensement administratif effectué en 1917 dans les villages neyo de Dableko, Bassa, Vodieko, Dabeko et Blihiri-Niézéko met en évidence l'émigration de 35 % de la population adulte (Gokou, 1977 : 253) ; en pays kodia, à Gaouroubré, les départs représentent entre 20 et 25 % de la population active masculine et peuvent concerner des familles entières. À partir de 1920, le phénomène s'accélère : durant les décennies de 1930 et 1940, la moitié des jeunes hommes de la tribu bakwé Kpéhiri aurait ainsi résidé à l'extérieur de la région (kroumen à Tabou, Sassandra et au Liberia, ou employés dans les entrepôts de commerce, à Abidjan et sur le littoral ghanéen)⁶⁴. En 1954, le nombre de kroumen enregistrés sur le rôle de l'inscription maritime de Sassandra, 7 437 (Schwartz, *op. cit.* : 220), représente 56 % de la population totale de la région du Bas-Sassandra, étendue au canton bakwé de la subdivision de Soubré (13 250 habitants : Territoire de la Côte d'Ivoire, 1955).

Cet exode bloque totalement le développement d'une agriculture familiale marchande dans le Sud-ouest ivoirien. Contrairement aux régions Centre et Est de la zone forestière, voire à certaines parties du pays bété, qui bénéficient relativement tôt de l'immigration de ressortissants des régions soudaniennes, le Sud-Ouest en général et le Bas-Sassandra en particulier demeurent dans une situation d'enclavement vis à vis des régions de savane qui hypothèque tout apport de force de travail allochtone. Les rares contingents de prestataires voltaïques sont dirigés vers les palmeraies de la SHPCI (et plus tard vers les premières exploitations bananières qu'une poignée de colons européens installe dans l'arrière-pays de Sassandra à la fin des années 1930) et les chantiers forestiers. Les cacaoyères que certains autochtones avaient mis en place au début du siècle près de Louga et en bordure de la Davo ne fournissent en 1920 qu'une production mineure (2,19 t. sur les 20,2 tonnes que produit alors le cercle du Bas-Sassandra), alors que « les plantations faites en pays Bakoué et en pays Godié ne rapportent presque plus rien par suite de l'abandon où elles sont restées pendant plusieurs années »⁶⁵. Les seules cacaoyères et caféières de quelque importance (2 à 3 hectares) qui se développent, à partir de la fin des années 1920, sont essentiellement le

le Bas-Sassandra, car la région neyau est privée de plus de la moitié de sa population masculine, la plus intéressante [...] Il y a également bien de surveiller les agissements des recruteurs non autorisés qui viennent écumer le pays pour le compte des maisons anglaises de Gold Coast » (ANCI, 1 EE 157 [1]).

64. Entrevue avec Woli Moh, Tugbaté Poli et Paleaneu Victor, Kpéhiri, octobre 1992.

65. « Rapport d'ensemble sur la situation agricole (2^e semestre 1920) », ANCI, 1 RR 36.

fait des intermédiaires de l'administration coloniale, chefs de canton ou de village, qui bénéficient de prébendes officielles pour financer l'entretien des vergers et le portage de la récolte jusqu'aux postes administratifs.

- La dépossession juridique du patrimoine foncier et des ressources naturelles

Ces évolutions conduisent à une reformulation des rapports des lignages autochtones vis à vis de leur territoire et de leur patrimoine foncier. Jusqu'à la colonisation, le contrôle d'un territoire par un groupe déterminé répondait essentiellement aux logiques de construction de monopoles de courtage. Avec le développement des infrastructures routières coloniales et la désuétude des anciennes voies de communication, les fondements du contrôle territorial et de la maîtrise du patrimoine foncier se diluent. Pour autant, ce patrimoine trouve d'autres formes de valorisation à travers l'irruption d'acteurs extérieurs aux sociétés autochtones dans le « jeu » local : les traitants de latex d'abord, les exploitants forestiers ensuite, les colons agricoles enfin. L'administration coloniale intervient par ailleurs de façon directe pour réguler l'accès de ces différents acteurs aux ressources naturelles.

Dès 1912, à travers la promulgation d'un premier code forestier, les autorités de la colonie s'arrogent l'exclusivité d'attribution des droits d'exploitation forestière sur l'ensemble du territoire. À partir de l'après-guerre, elles font usage de ce droit et concentrent les appuis administratifs et financiers au bénéfice des seuls entrepreneurs européens (Verdeaux, 1997 ; Verdeaux et Alpha, 1999), évinçant de cette activité les intermédiaires neyo qui s'étaient lancé dans l'extraction de l'acajou pour le compte des maisons de commerce de Sassandra. Les années suivantes, des « concessions » immenses sont ainsi attribuées à des sociétés forestières (Girod en pays godié, Mercier en pays kodia)⁶⁶, indépendamment de l'appropriation dont elles faisaient l'objet de la part des villages autochtones. Mettant à profit les possibilités d'évacuation des grumes qu'offrent les voies fluviales, l'exploitation forestière se développe au long de la Davo et du Sassandra : chantiers Dutaing et Coulomb en pays neyo et godié à partir de 1925, Blocker, Mercier et JAG en pays kodia au cours des années 1930, CFS dans la région de Dagbégo à partir de 1939. Deux scieries, propriétés respectives de MM. Perraut et Schwander s'installent dans l'arrière-pays de Sassandra dans le courant des années 1930. En 1945 enfin, la société SAFA s'implante dans la région et s'impose comme le principal opérateur de ce secteur en créant des chantiers de

66. En 1935, la concession Girod embrasse ainsi la quasi totalité des forêts de Beyo et de Djaniadou, ainsi qu'une partie de la forêt de la Niégré (Ibo et Léonard, 1996).

coupe dans les forêts de la Niégré et de la Davo, ainsi que des scieries à proximité du village de Dakpadou et sur l'ancien site du village de Baléko (voir la figure 4).

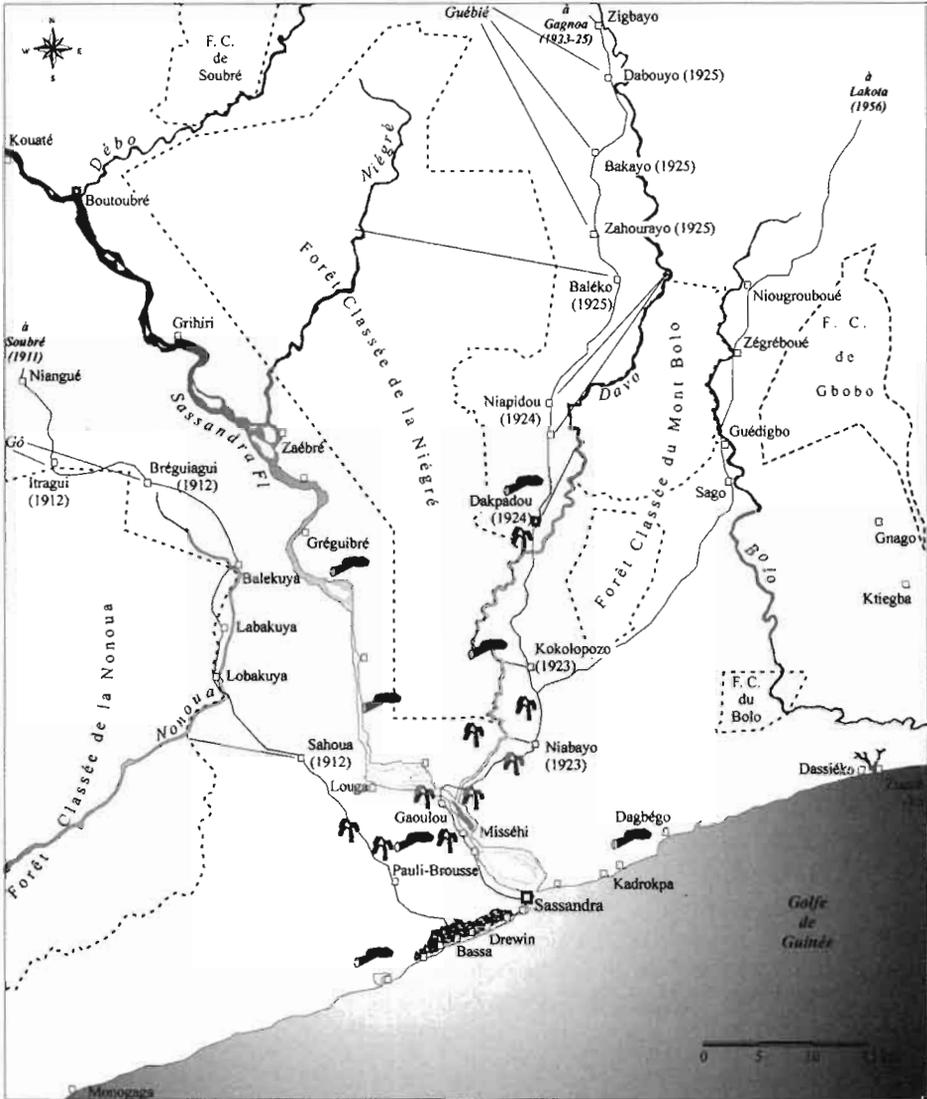
Durant la décennie de 1930, le classement de la majeure partie des forêts du Bas-Sassandra vient couronner le dispositif de spoliation des villages indigènes. Entre 1935 et 1950, des dispositions légales restreignent l'usage des forêts aux seuls exploitants agréés : prenant acte des relocalisations dont ont été l'objet les villages bakwé et godié à l'occasion de la construction de la piste Schiffer (1909-1910) et de la route Sassandra-Gagnoa (1920-1925), l'administration crée les forêts classées de la Niégré, de Soubré, de la Nonoua, du Mont Bolo et de Gbobo, qui formalisent l'expropriation des populations autochtones de plus de la moitié du territoire du Bas-Sassandra (figure 4)⁶⁷.

Les classements de forêts ne constituent que la culmination d'un processus de dépossession entamé dès les premiers temps de la colonie. Sa première manifestation réside dans le développement des concessions d'exploitation de gisements de *funtumia* et *landolphia* octroyées par les chefs traditionnels aux traitants côtiers entre 1900 et 1914, et par l'épuisement rapide de ces gisements du fait de leur surexploitation (rapports de l'administrateur Noire en 1914 et anonyme en 1913 : ANCI, 1 RR 36). Au cours de cette première phase de colonisation, le fait le plus marquant est l'appropriation, entre 1910 et 1912, par Émile Schiffer, ancien administrateur du cercle de Sassandra devenu directeur de la Société des Huiles et Palmiers de Côte d'Ivoire (SHPCI), de la partie la plus productive de la palmeraie neyo : un total de 3170 hectares ayant appartenu à 97 « notables » des villages de Niéga, Pauli, Latéko, Gouédé, Bassa, Dabléko, Niézéko, Batélébré, Sassandra, Ahorokpa, Kadrokpa et Dagbégo. La transaction prend la forme d'une mise en gage en échange de la fourniture de marchandises à crédit, moyennant la concession pour trente ans de l'exploitation de la palmeraie et l'engagement de vendre les terrains concernés « dès que les droits seront définitivement établis par la réglementation en vigueur sur le régime foncier »⁶⁸. Dans les deux cas mentionnés (exploitation du caoutchouc et des produits du palmier), l'endettement des lignages détenteurs de la ressource, par le biais d'avances en marchandises de même nature que celles qui avaient cours dans le cadre du commerce précolonial, mais dans un contexte juridico-légal bouleversé, constitue le moteur économique de cette dépossession : dans le cas de la SHPCI, cette pratique permet à E. Schiffer de s'appro-

67. Les seules forêts de la Niégré et de la Nonoua s'étendent sur 92 000 et 50 000 hectares respectivement.

68. Acte notarié établi par les sieurs Grah Jacques et Schiffer Émile devant maître Pellegrin Ludovic, notaire à la résidence de Grand-Bassam, le 2 juin 1910.

Figure 4. Les recompositions de l'organisation territoriale sous l'administration coloniale (1920-1950)



- Principaux villages en 1950
- Chefs-lieux administratifs (postes, puis chefferies de canton ou de cercle)
- Mouvement et date de déplacement forcé de village par l'administration coloniale (1925)
- Routes construites sous l'administration coloniale (1910-1950)
- Limites des forêts classées par l'administration coloniale
- ☪ Palmeraies expropriées aux villages neyo au profit de la SHPCI (1910-1911)
- ☪ Principales implantations des plantations européennes de bananiers (1932-1950)
- ☪ Principaux chantiers forestiers (1920-1950)

Édition cartographique : Elf L'Ornement

prier pour trente ans la production de la palmeraie neyo, pour une somme variant entre 5 et 8 F par hectare, soit la valeur de deux à trois livres de latex au prix alors en vigueur sur le port de Sassandra !

Les lignages autochtones opposent paradoxalement peu de résistance à cette dépossession, pour coercitive qu'elle apparaisse. Plusieurs facteurs permettent d'expliquer cet état de fait : d'une part, l'exode d'une grande partie de la force de travail domestique et la libération de la main-d'œuvre servile hypothèquent tout effort de valorisation des ressources naturelles ou cultivées, en particulier les grandes surfaces peuplées de palmiers ; en second lieu, la colonisation se traduit par l'exacerbation des divisions internes qui « travaillaient » les villages et les lignages autochtones et par une crise des pouvoirs constitués, qu'ils procèdent de l'organisation traditionnelle ou du nouvel ordre imposé par les colonisateurs, ainsi que par une dilution des enjeux relatifs au contrôle du patrimoine foncier au regard de ceux que représentent la rétention de la force de travail domestique et l'appropriation des espaces de médiation avec l'appareil colonial. Cette dépossession apparaît en définitive comme le reflet d'un processus de déstructuration sociale, amorcé dès la conquête, qui culminera entre 1960 et 1980 avec le développement des fronts pionniers dans la région.

Une nouvelle configuration de l'espace rural : déstructuration sociale et sanctuarisation de l'arrière-pays de Sassandra

Un tel processus est perceptible à tous les niveaux de l'organisation sociale et politique, depuis la tribu jusqu'aux segments de lignage, qui éclatent littéralement face à l'ouverture des sphères d'activité et de mobilité des individus, pour donner lieu à une autonomisation rapide des familles restreintes. La crise de l'institution lignagère concerne au même titre les lignages majeurs (quartiers), dont certains segments parviennent à accaparer les relations avec l'appareil administratif et commercial colonial (chefs de villages et de canton, commis aux écritures, garde-cercles) et les positions d'accumulation de pouvoir et de richesse qui en dérivent. Les relations clientélistes, qui se cristallisaient autrefois autour des courtiers commerciaux, se recomposent au bénéfice de ces intermédiaires politiques, mais, surtout, elles tendent à sortir du cadre des rapports intravillageois et à échapper aux mécanismes de régulation internes aux sociétés villageoises. Les rapports administratifs mettent ainsi à jour une crise généralisée des rapports de pouvoir : dès 1916, à Soubré, les chefs de village bakwé confessent leur incapacité à amener leurs administrés à satisfaire au paiement de l'impôt et à la fourniture des prestations, en grande partie parce que les chefs de famille ne sont plus en mesure de capter les salaires payés à leur main-d'œuvre familiale prestataire (ANCI, 1 EE 158 [1]).

Les réseaux d'alliance entre lignages perdent par ailleurs leur finalité économique et sociale avec la restructuration du système de communications et d'échanges ; cette perte de fonctionnalité se manifeste, entre autres, par l'interruption totale des relations entre les bassins du Sassandra et du Cavally, autrefois matérialisées par les échanges matrimoniaux et commerciaux entre Oubi et Bakwé. Un autre effet de la politique de développement de l'infrastructure routière (pour limitée qu'elle soit dans le Sud-ouest ivoirien) et de la relocalisation des villages au long des nouvelles voies de communication est la désarticulation des territoires tribaux, autrefois structurés autour des voies fluviales. De nouveaux terroirs se recomposent, qui sont partagés par des lignages n'ayant aucun rapport de parenté entre eux – en particulier sur la portion moyenne de la route Sassandra-Gagnoa, de part et d'autre des limites actuelles des sous-préfecture de Sassandra et Gueyo, où ont été déportés des groupes originaires du Guébié et de la région de Soubré (villages de Zohourayo, Tiématié et Godiahio). Le classement d'une grande partie des forêts du cercle accentue les effets de ce réagencement territorial en imposant une redistribution des droits d'usage des ressources naturelles au bénéfice principal des entreprises coloniales.

La colonisation impulse ainsi une reconfiguration des espaces de spécialisation économique : les populations de l'hinterland se reconvertissent massivement dans la fourniture de main-d'œuvre faiblement (kroumen, opérateurs de grues et de baleinières sur le wharf de Sassandra) ou pas qualifiée, le plus souvent hors de la région elle-même et pour des durées de plusieurs années. L'émigration massive, ainsi que l'absence d'infrastructures routières secondaires au-delà de la réalisation de l'axe Sassandra-Gagnoa, qui fonctionnera longtemps comme un trait d'union entre deux places commerciales, sans effet d'entraînement sur les régions qu'il traverse, bloquent le développement d'une agriculture paysanne marchande sur le mode de ce qui se produit alors dans l'est de la colonie : en 1966, les productions d'huile de palme (614 t.) et de cacao (142 t.) du Sud-ouest ivoirien (départements de Tabou, San Pedro et Sassandra) n'atteignent même pas leurs niveaux de 1919 – respectivement 1157 et 262 tonnes (Massing, *op. cit.* : 97). La mise en valeur du Bas-Sassandra est donc conçue comme une entreprise de colonisation agricole (exploitation forestière et plantations coloniales), hors de toute intervention des populations autochtones qui ne soit la fourniture de main-d'œuvre.

Au cours de l'après grande guerre, la culture et le commerce du riz fluvial connaissent pourtant un développement rapide dans l'ensemble de l'ouest forestier (Chauveau et alii., *op. cit.*). D'une part, la diffusion de nouveaux moyens de production (machettes et haches à lames d'acier) permet de lever les contraintes techniques (défrichement) qui freinaient l'adoption de la riziculture dans les confins du système d'échanges précé-

lonial ; d'autre part, l'élargissement aux cadets sociaux de l'accès aux produits manufacturés permet sa généralisation là où ces outils faisaient l'objet de rétention de la part des aînés, dans l'objectif de freiner les processus de segmentation ; enfin et surtout, la mise en place du système de prélèvements (impôt, réquisitions alimentaires) contribue à la diffusion, encouragée par les pouvoirs publics, d'un produit facilement stockable et transportable. Bien que relativement exigeante en travail au regard des tubercules, la riziculture ne semble donc pas avoir pâti de l'exode de la force de travail masculine, en grande partie parce qu'elle repose essentiellement sur la main-d'œuvre féminine et a pu bénéficier, de la part de cette dernière, d'un transfert de travail depuis les activités domestiques, le riz requérant un temps de préparation culinaire plus réduit (ibid.) ; d'autre part, étant l'objet d'une demande croissante sur les marchés urbains, le riz a fourni aux femmes l'occasion de s'incorporer à la sphère marchande et d'acquérir un début d'autonomie économique que l'organisation précoloniale leur déniait.

Pour autant, cet essor de la riziculture ne peut être assimilé au développement d'une petite agriculture marchande. En premier lieu, les pratiques de l'administration coloniale visant à contenir les coûts de l'approvisionnement urbain par le biais des importations de riz asiatique (politique qui sera reprise par l'État ivoirien indépendant : Léonard, 1997) et des réquisitions à un prix sensiblement inférieur au cours du marché, ont longtemps dissuadé toute intensification portant sur ce secteur, en dépit du développement de la demande urbaine⁶⁹. Ensuite, l'enclavement dans lequel sont demeurés la plupart des villages de l'hinterland jusqu'au début des années 1960 et les contraintes d'évacuation (par pirogue ou par portage) qui en résultaient ont bloqué l'extension des surfaces cultivées au-delà des besoins dictés par la sécurité alimentaire et financière de base des groupes domestiques. Ces contraintes ont pesé au même titre sur le développement des plantations caféières et cacaoyères, dont la surface est demeurée inférieure à deux hectares par famille dès que les distances aux marchés urbains dépassaient la journée de marche, c'est-à-dire sur plus de 80 % de la superficie régionale. Seuls les chefs de village et de canton, bénéficiaires des réquisitions de travailleurs, ont pu franchir ce seuil, jusqu'à ce que l'abolition du travail forcé, en 1946, ne remette en question leurs privilèges.

69. « L'administration aurait eu intérêt à être la première à ne pas déprécier le cours du riz en le réquisitionnant à 0,30 F le kg [soit 40 % en dessous du cours normal], ce qui a porté un coup d'arrêt aux ventes » (ANCI, 1 RR 36, Rapports d'ensemble du cercle du Bas-Sassandra pour l'année 1921). En 1916, un rapport similaire fait état de l'incapacité des indigènes à payer l'impôt à partir des ventes de riz, qui leur sont payées 0,25 F le kg sur le marché administré du poste de Soubré, contre 0,40 à 0,55 F sur les marchés libres (ANCI, 1 EE 158[1]).

En fait, après la crise de la traite du caoutchouc, la société autochtone entre dans une période de reproduction simple, sans accumulation, à l'exception notable des acteurs qui parviennent à se positionner comme intermédiaires de l'appareil administratif colonial. L'apparition de disettes (la famine des années 1918-19 en particulier), alors que la mémoire collective ne gardait pas trace de telles crises, et d'épidémies (variole sur le cours inférieur du Sassandra en 1912-13) met en exergue l'érosion des bases matérielles de la reproduction sociale. Dès 1917, les villages de Boutoubré et Kouaté, autrefois florissantes plateformes du commerce de traite, décimées par l'épidémie de variole et les désertions de main-d'œuvre, sont devenus « des villages infimes »⁷⁰.

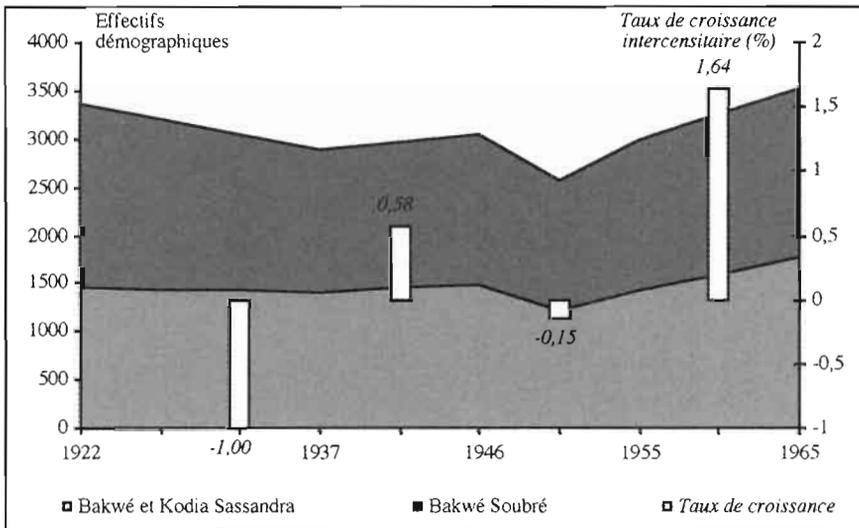
La spécialisation économique sur la vente de force de travail trouve une expression particulière dans le développement de la scolarisation. Ce phénomène, déjà sensible en pays neyo dès le début du siècle, se généralise dans les autres groupes autochtones au lendemain de la seconde guerre mondiale. Il est la manifestation des stratégies développées par les chefs de famille pour s'insérer dans les espaces d'accumulation que secrète la société coloniale (autour de l'administration publique ou des maisons commerciales) et échapper à la stigmatisation que cette société attache aux populations de l'ouest forestier. Il a surtout pour effets de renforcer l'émigration et le dépeuplement de l'hinterland et de conduire à la création d'un « double villageois » dans les centres urbains de Basse-Côte, à Abidjan en particulier, dont le poids démographique et politique va souvent dépasser celui du village d'origine (Dozon, 1981). À la fin des années 1950, les 12 familles intégrant le village de Gnipi II, dans le canton bakwé de Soubré, comptent ainsi toutes au moins un membre employé de bureau dans la fonction publique ou le secteur privé à Abidjan et vivent en grande partie des mandats envoyés par cette diaspora. Ce double urbain va peser de plus en plus lourdement sur les dynamiques de régulation sociale et démographique dans la région d'origine, en particulier à travers sa participation aux dépenses sociales et de prestige (funérailles, mariages), qu'il soumet à une forte inflation durant la période coloniale et surtout après l'indépendance, renforçant ainsi les pressions à l'émigration qui pèsent sur les cadets sociaux.

Entre 1920 et 1960, la croissance de la place portuaire de Sassandra (moins de 400 habitants en 1911 et environ 4 000 en 1946, soit une croissance moyenne annuelle de près de 7 %), occulte en partie le dépeuplement de l'arrière-pays forestier ; ce développement urbain résulte plus de l'essor des flux de marchandises entre la région de Soubré-Gagnoa et les

70. « Précis de la situation politique du cercle du Bas-Sassandra » par l'administrateur R. Delarière (ANCI, 1 EE 157 [1]).

marchés internationaux que du développement de la production agricole dans le Bas-Sassandra. Les zones enclavées de l'arrière-pays subissent ainsi une diminution constante de leur population, à l'image des pays kodia et bakwé, qui perdent plus de 10 % de leurs effectifs entre 1922 et 1955 (figure 5). Le déclin démographique ne sera freiné qu'au tournant des années 1950, avec le développement sur une grande échelle de l'exploitation forestière et celui, plus modeste, des plantations coloniales de banane, qui attireront un volant important de main-d'œuvre depuis la Haute-Volta et les régions de l'extrême ouest (We, Dan). Malgré cet essor tardif, la sanctuarisation de l'arrière-pays forestier et la déstructuration des sociétés autochtones apparaissent bien comme les faits marquants de la période coloniale.

Figure 5. Évolution des effectifs démographiques des populations bakwé et kodia dans le Bas-Sassandra entre 1922 et 1965



Sources : Schwartz (1993), Territoire de la Côte d'Ivoire (1955), République de Côte d'Ivoire (1965)

Le décor est en place : prologue au développement des fronts pionniers

La déstructuration des sociétés autochtones d'une part, la sanctuarisation de l'espace rural et forestier d'autre part, constituent les éléments qui vont permettre le développement du processus d'immigration et de colonisation foncière, qui s'amorcera au début des années 1960 pour se généraliser à l'ensemble de la région au cours de la décennie suivante. Dès la

fin de la période coloniale cependant, plusieurs phénomènes viennent modifier l'environnement économique et social dans le Bas-Sassandra, qui annoncent la mise en place des fronts pionniers.

À partir des années 1950, l'exploitation forestière connaît un boom lié à l'implantation dans la région de grandes sociétés à forte concentration capitalistique (SAFA, CFS, CFI, SPTR) : les exportations de bois du port de Sassandra passent de 4000 tonnes en 1953 à 38 700 tonnes cinq ans plus tard – sur les 50 086 tonnes embarquées dans cette rade (République de Côte d'Ivoire, 1984) ; en 1959, 16 exploitants forestiers sont à pied d'œuvre sur la seule rive droite du Sassandra, entre le chef-lieu du cercle et Soubré (Schwartz, *op. cit.* : 221). L'introduction, par ces entreprises, de nouveaux moyens de production (bulldozers, engins de terrassement, camions grumiers) change les données de l'exploitation et permet la réalisation de voies terrestres d'évacuation du bois qui serviront d'axes de pénétration jusqu'au cœur des terroirs autochtones et des forêts classées. La toponymie de certains villages, qui serviront de centres de transit et de bases de prospection pour les colons agricoles (Carrefour CFS, Baléko-Scierie, Safa-Manois, Pauli-Chantier) rend compte de l'intensité de l'exploitation forestière durant cette époque. La construction des routes Sassandra-Lakota, en 1954-55, et Sassandra-Soubré (route des crêtes) entre 1955 et 1967, essentiellement à l'initiative des sociétés forestières, constituent les deux expressions les plus marquantes du développement des infrastructures de communication au cours de cette période.

Par ailleurs, entre 1933 et 1945 s'implante dans l'arrière-pays immédiat de Sassandra un noyau de colons européens qui se lancent dans la culture et l'exportation de la banane⁷¹ : ils seront 22 en 1951 et environ 40 à la fin de la décennie, auxquels se sont ajoutés une cinquantaine de petits planteurs africains, pour la plupart d'origine voltaïque, malinké, we ou dan, les Neyo ne comptant que pour une minorité. L'essor de la culture de la banane marque le véritable démarrage de l'agriculture de plantation dans la région. La demande en main-d'œuvre que génère cette activité (la récolte et le conditionnement des fruits en particulier) bénéficie paradoxalement de l'abolition du travail obligatoire dans les colonies françaises et se trouve à l'origine d'une immigration régulière depuis les régions de l'extrême-ouest ivoirien et la Haute-Volta. Des relations contractuelles se mettent en place, d'abord entre les planteurs coloniaux et les nouveaux arrivants, puis entre ceux-ci et les chefs de lignage autochtones. Ces dernières concernent les conditions d'accès des migrants à la terre, en préalable à la mise en place de plantations de banane ou, plus fréquemment,

71. Schwartz (*op. cit.* : 217) donne les noms de certains de ces pionniers : Poiraton, Limouzin-Debry, Josse, Ducroux, Luciardi, Pierre, Ballot, Baguinoff, Vomblon, Bourdoncle, Perrot, Cazenave, Gazel...

devant les coûts que requiert cette culture (aménagement du terrain, fertilisation chimique, mécanisation du transport), de café. Ces premières transactions foncières préfigurent les rapports qui se noueront entre autochtones et allochtones autour de l'échange terre-travail lors des phases successives de colonisation foncière (voir le chapitre suivant). Même si l'extension de cet embryon d'agriculture de plantation demeure limitée à un rayon d'une vingtaine de kilomètres autour du port de Sassandra et à quelques implantations au long de la route Sassandra-Gagnoa (Kokolopozo, Dakpadou), ces installations serviront de base géographique et sociale à la pénétration ultérieure de l'hinterland par les colons agricoles.

L'administration coloniale n'est pas inactive dans ce processus. En 1957, elle entreprend une première opération de colonisation agraire, qui concerne 64 chefs de famille baoulé, soit environ 350 personnes, patronnées par Yao Appéla, un colon baoulé, producteur de banane, qui a fondé un campement en bordure de la route Sassandra-Gagnoa depuis le milieu des années 1930 (Ibo, 1995). Leur installation se réalise sur 800 hectares du terroir du village de Pauli-Brousse, près d'une piste récemment réalisée par le chantier Deneuve. Même si cette première expérience débouche sur un litige, les pionniers débordant rapidement les limites territoriales qui leur avaient été assignées et interrompant le paiement des traites qui avait été convenu avec les autochtones bakwé, elle est suivie par d'autres opérations de même nature : le même Yao Appéla intercédera au cours des années suivantes en faveur de l'installation d'autres campements baoulé sur les terroirs des villages godié de Dakpadou et Niapidou. Dès la fin des années 1950 et avec une vitesse croissante à partir de l'indépendance, la dynamique de migration et de colonisation agraire se renforce, au point de déborder rapidement les autorités administratives et villageoises, tant autochtones qu'allogènes.

Colonisation agraire et construction de clientèles

La mise en place d'un nouvel ordre économique et social (1960-1990)

Éric LÉONARD et Ronan BALAC

À l'aube de l'indépendance du Territoire de Côte d'Ivoire, le Bas-Sassandra présente une structure territoriale et démographique pour le moins polarisée : la population et les activités économiques se concentrent sur un espace réduit, adossé au port (où réside plus du tiers de la population de la région¹) et circonscrit aux cours inférieur du Sassandra (jusqu'à la hauteur de Lougah) et de la Davo (jusqu'à Kokolopodzo). Les axes routiers existants, reliant le port à Gagnoa et Lakota, fonctionnent essentiellement comme supports des flux de marchandises entre le Centre-Ouest, dont la production de café et de cacao connaît alors un premier décollage, et les marchés internationaux, sans effet d'entraînement notable sur les régions qu'ils traversent. Des 445 000 hectares sur lesquels s'étend la nouvelle sous-préfecture de Sassandra, 151 375 (plus du tiers) ont été classés par l'administration forestière et sont vides de population ; encore faudrait-il ajouter à cette surface les 62 000 hectares des forêts classées de la Nonoua et de Dassioko, qui jouxtent le territoire de la sous-préfecture et relèvent pour partie du patrimoine foncier de villages bakwé et kotrohou rattachés à la nouvelle entité administrative. Si l'on exclut le canton neyo, plus peuplé, et les forêts classées, vidées de leurs occupants par les autorités coloniales, la densité effective de population atteint à peine 4 habitants par km² en 1963, et seulement 1,5 à l'ouest du Sassandra (Léna, 1979 : 105).

1. 8 370 personnes pour une population totale de 24 996 habitants dans la sous-préfecture de Sassandra selon le recensement de 1963 ; à cette date, 13 372 personnes au total (54 % de la population de la région) se concentraient dans le seul canton neyo.

La petite production marchande du Sud-Ouest ivoirien, 1 400 tonnes de café et 600 tonnes de cacao en 1961, concentrée pour l'essentiel dans le département de Sassandra (sous-préfectures de Gueyo et Sassandra), ne représente alors qu'une part insignifiante des récoltes nationales : 0,9 % pour le café et 0,7 % pour le cacao. À cette date, seules la production de banane douce et l'exploitation forestière apparaissent comme des foyers notables d'activité dans l'arrière-pays de Sassandra : la première atteint plus de 8 000 tonnes annuelles au moment de l'indépendance, alors que la seconde connaît un véritable boom, avec une croissance moyenne de 37 % par an entre 1953 et 1968. La structure de ces activités demeure cependant éminemment concentrée : une quarantaine de planteurs européens assurent 80 % de la production de bananes², alors que l'exploitation forestière est le fait de quatre grandes sociétés françaises ; dans les deux cas, l'essentiel de la valeur créée est investie hors de la région et les retombées économiques résident dans la création d'emplois faiblement qualifiés et la réalisation de voies de pénétration des massifs forestiers. La fixation d'un volant de main-d'œuvre allochtone sur les chantiers de coupe et les plantations européennes d'une part, l'extension du réseau de communications, jusqu'alors embryonnaire, d'autre part, joueront cependant un rôle essentiel dans l'amorce des dynamiques ultérieures de colonisation agraire.

À l'exception de ces deux secteurs, qui tendent à fonctionner comme des enclaves dissociées des dynamiques paysannes environnantes, le développement que connaît la région de Sassandra à partir de l'indépendance procède pour l'essentiel d'initiatives endogènes aux sociétés paysannes, qui s'expriment indépendamment, et souvent à l'encontre, des projets publics et privés de mise en valeur. Alors qu'à partir de 1970 le Sud-Ouest ivoirien est l'objet d'une vaste opération de développement portuaire et agro-industriel (Schwartz, 1993), la ville de Sassandra et son arrière-pays, qui avaient jusqu'alors joué le rôle de débouchés naturels de la région, sont de façon paradoxale les principaux laissés pour compte des interventions étatiques. Celles-ci ont en effet pour conséquence de prolonger le processus d'éviction des populations autochtones des secteurs d'activité économique où ils avaient conservé une participation notable. Après la suppression de l'escale bananière en 1967 et la fermeture de la ligne de paquebots des Chargeurs Réunis deux ans plus tard, et bien que

2. Au regard du thème de ce chapitre, le développement d'une agriculture de plantation de type entrepreneurial, centrée sur la production de banane puis d'agrumes et qui a fonctionné pour l'essentiel comme une enclave coloniale, ne sera traité qu'à travers son incidence sur les dynamiques paysannes (attraction, fixation et circulation de la main-d'œuvre migrante). Pour sa description détaillée, nous renvoyons aux analyses réalisées par d'autres auteurs (Pillet-Schwartz, 1989 ; Schwartz, 1993).

Sassandra se soit maintenue au deuxième rang national quant à son activité portuaire, accueillant 593 bateaux pour un trafic de 500 000 tonnes en 1971 (*ibid.* : 307), le choix de San Pedro comme site d'aménagement d'un port en eau profonde destiné à désenclaver le Sud-Ouest se traduit par la fermeture de la rade de Sassandra dès 1972 et par un transfert massif des activités commerciales vers le nouveau centre portuaire. Il en résulte la suppression directe de 550 emplois de manutention et d'un nombre non chiffré de places de commis de commerce ou administratifs ; avec ces emplois disparaît le seul secteur d'activité où les autochtones étaient parvenus à conserver une mainmise notable, à travers les fonctions de coordination de la manutention portuaire.

La période d'indépendance nationale apporte donc confirmation de la « vocation » assignée à la région à l'époque coloniale : à défaut d'offrir les ressources humaines nécessaires à sa mise en valeur, le bassin du Bas-Sassandra est appelé à mettre ses richesses naturelles, c'est-à-dire ses terres et ses ressources forestières, à la disposition d'intervenants extérieurs, coupeurs de bois, complexes agro-industriels et colons agricoles. Mais dans ce dernier domaine, les interventions directes de l'État indépendant s'avèrent aussi peu efficaces que celles de l'administration coloniale : le programme de réinstallation des populations expulsées par la mise en eau du barrage hydroélectrique de Kossou, dans le centre du pays, est un semi échec et les quatre plate-formes aménagées à cet effet dans l'ancienne forêt de la Nonoua, pourtant dotées de « blocs » cacaoyers financés par les pouvoirs publics, ne recevront que 3 400 personnes, sur un total prévu de 20 à 40 000 (Schwartz, *op. cit.* : 353). En fait, la dynamique de colonisation agricole sera le fait principalement d'initiatives spontanées des populations rurales, tant autochtones qu'allochènes, et dépassera largement la capacité d'« encadrement » de l'administration, au point de déboucher sur l'occupation de plus de 30 000 hectares de forêts demeurées classées dans la sous-préfecture.

Nous verrons que pour les populations autochtones de la région, et les aînés de lignage en particulier, ce processus d'immigration et de colonisation agricole a représenté une opportunité – et une tentative finalement avortée – de mettre en place une « économie des migrations » susceptible de se substituer aux activités dont ils avaient été exclus depuis l'époque coloniale. Les tentatives de création d'une rente foncière, par le biais des cessions de terres aux nouveaux arrivants et leur clientélisation, sont contemporaines des premières installations allochtones dans le courant des années 1930. Les ventes de terres et la perception de redevances annuelles avaient été tolérées, sinon encouragées, par les autorités coloniales, comme le montrent les termes du « contrat » d'établissement de colons baoulé sur les terres du village de Pauli Brousse, contresignés par l'administrateur du cercle de Sassandra, en

1957 (voir le chapitre précédent)³. À partir de l'indépendance, dans la région de Sassandra comme dans l'ensemble du Sud-Ouest, ces tentatives vont cependant être mises en échec par un nouveau dispositif institutionnel et juridique, ainsi que par les initiatives propres aux groupes d'immigrants, qui parviendront à déborder leurs « tuteurs » autochtones et à détourner à leur profit cette rente.

La dynamique de colonisation agraire à Sassandra : une synthèse géographique d'un processus national

« Frontière agricole » et « miracle ivoirien » : rappels sur le cadre institutionnel d'un boom économique

À partir de son indépendance, corrélativement au maintien à un niveau élevé des termes de l'échange des matières premières d'une part, à l'adoption d'une politique libérale quant à l'accès aux ressources foncières et à la circulation de la main-d'œuvre d'autre part, option qui contraste avec les mesures restrictives adoptées à la même époque par son principal concurrent, le Ghana, la Côte d'Ivoire connaît un spectaculaire décollage économique et une période de prospérité qui durera jusqu'au début des années 1980. Le « miracle » ivoirien a principalement reposé sur le développement d'un gigantesque front pionnier, qui a balayé l'ensemble de la zone forestière, depuis les premiers foyers de développement des cultures pérennes de café et cacao, dans le sud-est anyi, au début des années 1920, pour se propager en direction de l'ouest, vers les marges forestières du « V » baoulé, puis au « Pays bété » et, finalement, à partir de 1970, à l'extrême Sud-Ouest du pays (Chauveau et Léonard, 1996).

Ce mouvement de colonisation agricole s'est traduit par le défrichement d'environ 10 millions d'hectares de forêt⁴ et par le décuplement de la production ivoirienne de cacao (passée de 80 000 t. en 1960 à plus de 1,1 millions de tonnes en 1995, soit une croissance moyenne de presque 8 % par an) ; entre 1960 et 1980, les exportations de café et de bois ont augmenté à un rythme annuel de 3 % et 6,7 % respectivement, pendant

3. Sur ce sujet, dans la région du Centre-Ouest, voir également Chauveau (1997), Chauveau et Dozon (1985), Oswald (1998), Raulin (1957).

4. La superficie forestière ivoirienne, qui représentait près de 16 millions d'hectares au début du siècle et encore 12 millions à l'indépendance, n'en comptait plus que 6 dès 1975, 3,2 en 1981 et moins de 2 en 1992. À la fin des années 1970, jusqu'à 500 000 hectares étaient défrichés annuellement (Léonard et Ibo, 1994).

que la population rurale de la zone forestière croissait en moyenne de 4,9 % par an⁵. Pendant trois décennies, les productions de bois, de café et, de façon dominante à partir de 1970, de cacao ont fourni entre la moitié et les deux tiers des exportations du pays et constitué jusqu'à 30 % de son PIB. Elles ont, via les prélèvements directs et indirects, joué un rôle essentiel dans le financement du secteur public, celui du budget spécial d'investissement de l'État en particulier, et dans le fonctionnement du système politique ivoirien (Léonard et Ibo 1994 ; Losch, 1997 et 1999).

En fait, cette dynamique nationale se met en place dès les années 1950, après l'abolition du régime de l'indigénat et du travail forcé, qui permettait le développement d'un véritable marché du travail rural et levait le principal obstacle à l'essor d'une agriculture de plantation paysanne. Mais c'est avec l'indépendance et la mise en place d'un cadre politique et juridique promouvant les migrations de travail et de colonisation agricole qu'elle s'accélère et s'étend à l'ensemble de la zone forestière. Durant les trente années suivantes, la colonisation agricole de la zone forestière et la gestion des rentes provenant des exportations de bois, de café et de cacao vont être au cœur du processus de construction de l'État ivoirien et de structuration de l'ensemble du champ politique national : le contrôle de l'affectation des ressources foncières et ligneuses d'une part, celui de la répartition des rentes d'exportation provenant de la mise en valeur de ces ressources d'autre part sont ainsi à la base des mécanismes de régulation sociale et politique qui opèrent au niveau national jusqu'au milieu des années 1990 (Chauveau, 2000 ; Chauveau et Dozon, 1985 ; Losch, 1997 et 1999).

Le dispositif étatique d'administration de la « rente forestière » tente ainsi de réguler l'ensemble du champ des différentes filières, depuis l'accès aux facteurs de production jusqu'à l'exportation. D'une part, les dispositions officielles qui régissent les domaines fonciers rural et forestier concourent à dénier aux sociétés locales toute emprise sur l'allocation de la ressource. Le code forestier de 1965 s'inscrit dans le prolongement de la législation coloniale et octroie à l'État un pouvoir exclusif dans la gestion du secteur bois. À travers un système de « permis temporaires d'exploitation », l'administration forestière alloue à des particuliers l'exclusivité de l'exploitation des ressources ligneuses d'une surface donnée du domaine de l'État ou de terroirs villageois pour une durée de 5 à 15 ans. L'interdiction opposée aux non détenteurs de ces permis de procéder à toute vente de bois vert ou de bois de chauffe exclut totalement les

5. La production nationale de café est passée de 150 000 à plus de 280 000 tonnes entre 1960 et 1980 ; dans le même temps, celle de bois augmentait de 655 000 à 2 400 000 t., avec un pic à 2,8 millions de tonnes en 1975. La zone forestière, qui hébergeait 1,18 millions de ruraux, en 1955, en comptait 3,1 en 1975 et 4,8 en 1988.

paysans de la filière, si ce n'est par le biais des dédommagements versés par les exploitants forestiers en compensation des dégâts causés par l'abattage et l'évacuation d'arbres situés sur des parcelles cultivées, dont le montant est laissé au critère de ces mêmes exploitants. L'État étend enfin son intervention à la commercialisation du bois, à travers l'agrément des exportateurs de grumes et la perception des taxes à l'exportation.

Dans le domaine foncier en revanche prévaut un cadre libéral et apparemment laxiste, qui masque en réalité un « pilotage » éminemment politique de la question foncière par les représentants locaux de l'État (préfets et sous-préfets, agents de l'administration agricole, notables politiques). Alors que sont réaffirmés les principes de la propriété éminente de l'État sur la terre et de la « mise en valeur rationnelle » et rapide du territoire, la substitution du Code foncier par le slogan « la terre appartient à celui qui la met en valeur », lancé par le président Houphouët-Boigny en 1963, fixe le cadre normatif de la colonisation agricole⁶ : la superposition des droits coutumiers et d'une norme officielle, dénuée de fondement légal mais ayant force de loi, conduira à une gestion de proximité et pragmatique du foncier rural, sur des bases clientélistes et le plus souvent au bénéfice des colons agricoles (Chauveau, 2000). En rupture avec les pratiques de l'époque coloniale, les pouvoirs publics s'attachent ainsi à faciliter l'accès des paysans en général et des migrants en particulier aux principaux facteurs de la production agricole : les terres forestières en premier lieu, mais également la main-d'œuvre, à travers une politique d'immigration non restrictive et d'intégration des immigrés au projet de Nation ivoirienne⁷, qui permet de capter l'essentiel des flux de main-d'œuvre voltaïque chassés à la même époque du Ghana voisin par une série de décrets de nature xénophobe (*Aliens Act* de 1963 et *Aliens Compliance Order* de 1969 ; Gastellu, 1982 ; Boutillier *et alii*, 1977).

D'autre part, l'État établit un contrôle strict et centralisé des processus de mise en marché des produits provenant de la mise en valeur de la zone forestière. Une Caisse de stabilisation est créée, qui est étroitement contrôlée par la Présidence de la République : elle délivre les autorisations d'exportation et établit des barèmes fixant les niveaux de rémunération des différents intervenants, les planteurs bénéficiant de prix garantis et de la sécurité de vente ; un système d'agrément des exportateurs et des commerçants chargés de la collecte est imposé et des quotas déterminant les volumes d'activité de ces opérateurs sont fixés (Losch, 1996 et 1999).

6. La Loi foncière de 1962, qui tendait à renforcer les prérogatives de l'État sur le domaine foncier, ne sera jamais votée du fait de l'inconformité des autorités coutumières et des représentants politiques qui leur étaient liés.

7. Les ressortissants de l'Afrique de l'Ouest se verront même allouer le droit de vote jusqu'en 1991.

Ce système d'allocation des quotas de commercialisation dans les trois filières est au cœur du fonctionnement du système politique. Il permet à l'État et au parti officiel, le PDCI-RDA, d'asseoir leur base politique et de financer leurs réseaux clientélistes. On assiste ainsi à une multiplication d'opérateurs politiques se bornant à rétrocéder leurs quotas ou leurs permis d'exportation aux véritables professionnels, moyennant rétribution : le nombre d'exportateurs agréés de café et de cacao, qui était d'une petite dizaine en 1960, passe ainsi à une vingtaine en 1970 et à près de 50 au début des années 1990, quand cinq sociétés seulement contrôlent 80 % des flux de cacao et 70 % de la récolte de café (*ibid.*). En ce qui concerne le secteur du bois, pas moins de 750 personnes figureront en 1990 au registre des exploitants forestiers, 600 d'entre eux disposant des permis de coupe, quand 50 seulement possèdent l'équipement indispensable à cette activité (d'Antona, 1992). Le dispositif de gestion des rentes provenant de la mise en valeur de la zone forestière devient ainsi l'outil central d'agrégation de la classe politique au niveau national.

Au sein de ce dispositif, la gestion du foncier joue un rôle essentiel dans le processus d'ancrage local de l'État et l'élaboration d'un modèle de gouvernance clientéliste (Chauveau, 2000). D'une part, les déclassements de portions des forêts du domaine de l'État au bénéfice de fonctionnaires, de personnalités politiques nationales ou de notables locaux permet aux relais du pouvoir central de se constituer de confortables domaines et une base d'extension de leurs propres clientèles⁸ ; les déclassements auront également pour objet d'entériner des invasions de forêts réalisées par des migrants ou, plus rarement, des riverains autochtones. D'autre part, les colons agricoles, qu'ils soient ivoiriens (en particulier Baoulé) ou étrangers (Maliens, Guinéens et, surtout, Voltaïques – aujourd'hui Burkinabè) bénéficient d'un appui systématique de l'administration pour accéder à la terre : préfets et sous-préfets font pression sur les autorités villageoises autochtones pour qu'elles accueillent et installent les migrants ; les litiges fonciers sont généralement résolus à la faveur de ces derniers et les redevances réclamées par les autochtones sont interdites ; les infiltrations de forêts classées par les colons agricoles sont tolérées et fréquemment légalisées, etc.

L'état d'indéfinition entretenu par les pouvoirs publics autour de la législation foncière permet ainsi à l'État-parti de se ménager un électorat

8. Dans la région de Sassandra, 500 hectares de la forêt de la Niégré seront ainsi alloués en 1986 à M. Yao Simon, chef de Yamoussoukro, le village natal du président Houphouët-Boigny, érigé en capitale administrative du pays ; en 1992, un total de 2 000 hectares de cette forêt auront été déclassés au profit de diverses personnalités de la région : grands commerçants, préfets, chefs de services administratifs et notables locaux (Léonard et Ibo, 1996).

captif dans les zones de colonisation qui ne lui étaient pas acquises⁹. Par ailleurs, la charge conflictuelle potentielle constituée par le mode de régulation foncière « sous tutelle » de l'État conduit à mettre en place des organisations pouvant assumer les fonctions de médiation entre les sociétés autochtones, les groupements de migrants et les autorités administratives. Les associations de cadres et de ressortissants urbains vont ainsi devenir les intermédiaires privilégiés de l'État-PDCI auprès des sociétés villageoises, en étant investies du message de « modernisation » et en étant associées, entre autres, aux procédures de résolution des conflits fonciers entre autochtones et migrants ; l'accès des représentants de ces organisations aux rentes distribuées par le pouvoir central (postes administratifs et prébendes diverses) va dépendre en contrepartie de leur capacité à assurer cette régulation politique au niveau local (Chauveau, 2000). De même, les différentes « diasporas » de colons agricoles sont fréquemment représentées par des organisations propres, structurées au niveau local, sous-préfectoral, voire national, qui assument une grande partie des rapports avec les autorités coutumières, administratives et politiques (*ibid.*).

La structuration des pouvoirs autour des rentes issues de la mise en valeur de la zone forestière a plusieurs implications pratiques sur la dynamique de colonisation agraire et celle des sociétés autochtones. À l'échelle nationale, d'une part le mode de gouvernance qui est adopté requiert des ressources croissantes pour satisfaire au développement de l'appareil politico-administratif et des clientèles qui constituent sa base, en particulier à mesure que l'intégration des nouvelles générations va poser des contraintes de plus en plus lourdes en termes de financements publics (scolarisation, sureffectifs administratifs, projets économiques destinés aux jeunes ruraux et urbains, etc.). Il va ainsi se produire une double conjonction d'intérêts politiques et économiques en faveur d'une exploitation de plus en plus large et rapide des ressources forestières et de l'accélération du processus de colonisation agricole. D'autre part, le type d'accès à ces rentes qui est octroyé aux paysans, par le biais des seules productions de café et de cacao et à l'exclusion de toute utilisation commerciale des ressources ligneuses, ne leur laisse d'autre alternative de valorisation de la forêt que la mobilisation de son potentiel agronomique

9 Au cours de la période de « transition vers l'indépendance », entre 1948 et 1960, les régions du Centre-Ouest et du Sud-Ouest avaient fourni une large base d'appui au Mouvement Socialiste Africain (MSA), concurrent du PDCI-RDA d'Houphouët-Boigny ; elles furent par la suite le foyer des plus fortes oppositions au pouvoir du « père de la Nation », oppositions dont la manifestation la plus violente (et la plus durement réprimée, puisqu'on évalua le nombre de victimes à plusieurs centaines) eut lieu en 1970, avec le soulèvement du canton Guébié et l'occupation de la ville de Gagnoa par les insurgés (Chauveau et Dozon, 1987 ; Dozon, 1985).

par le brûlis et la minéralisation de sa biomasse, conduisant à une destruction rapide du manteau forestier et à un gaspillage colossal de sa valeur marchande¹⁰.

À un niveau plus local et du point de vue des sociétés autochtones, le cadre de régulation foncière qui s'impose obère toute tentative de création d'une rente foncière. L'amorce, au cours des années 1950, des migrations de colonisation dans le Centre-Ouest, mais aussi, nous l'avons vu, dans l'arrière-pays de Sassandra, avait pourtant été l'occasion pour les autochtones de réaliser certaines « innovations institutionnelles » visant à valoriser leur capital foncier auprès des nouveaux arrivants. Raulin (1957), en particulier, signalait qu'un consensus se faisait jour autour de la perception de redevances annuelles permettant en contrepartie aux colons de sécuriser leur accès à la terre. À certains égards, les années 1946-1960 peuvent être considérées comme « une période d'apprentissage quant à la meilleure façon de vendre la terre » de la part des sociétés autochtones (Oswald, *op. cit.* : 133). La subordination du droit coutumier au slogan « la terre appartient à celui qui la met en valeur » va cependant rendre caduques ces tentatives de création de rente foncière. À partir de l'indépendance, l'aliénation des terres devient le pilier central de l'« économie des migrations » que les autochtones tentent de mettre en place.

Les deux temps de la dynamique pionnière à Sassandra : d'une croissance en tache d'huile à la dispersion géographique

Au moment de l'indépendance, la sous-préfecture de Sassandra offre, nous l'avons vu, un contraste saisissant entre sa frange côtière, densément peuplée et urbanisée, et son hinterland dont de larges portions sont presque vides d'occupants : en 1955, 55 % de sa population se concentre dans le « pays neyo » historique (environ 12 % de son territoire) et 36 % dans la seule ville de Sassandra. Seize ans plus tard, ces proportions ont peu changé (respectivement 52 et 39 %), mais la croissance du port de Sassandra au cours des années qui précèdent sa fermeture définitive – sa population triple presque entre 1955 et 1971 – masque une évolution importante de la situation démographique de certaines parties de son arrière-pays : au cours de cette période se produit un accroissement important et très localisé de la population rurale sur le tracé des routes Sassandra-Gagnoa et Sassandra-Lakota (figures 1, 2 et 3). En pays godié,

10. Une évaluation rapide réalisée par des exploitants forestiers, sur la base d'un volume commercialisable de 80 m³ par ha, chiffre la quantité de bois ainsi perdue à 500 millions de tonnes, soit la production maximale de la Côte d'Ivoire durant 200 ans (Oswald, 1998 : 101).

des villages tels que Dakpadou, Niapidou, Lohiri-Godié ou même Sago, dont la population ne dépassait pas 150 âmes, voient le nombre de leurs habitants croître de 100 à plus de 600 % ; Kokolopodzo pour sa part compte plus de 1900 résidents dès 1965. Plus près de Sassandra, la population de Pauli-Brousse est presque multipliée par 7 et celle de Gaoulou par 12 ! De nouveaux centres de peuplement voient le jour, tels que Yao-Apélakro et Nguessankro à proximité de la route de Gagnoa, ou SAFA-Manois sur la piste de Lakota, dont la taille dépasse bientôt celle de certains villages autochtones¹¹. Entre 1955 et 1971, la population du pays godié croît ainsi en moyenne de 7 % par an et triple presque en valeur absolue (de 4 266 à 12 116 habitants, voir la figure 2).

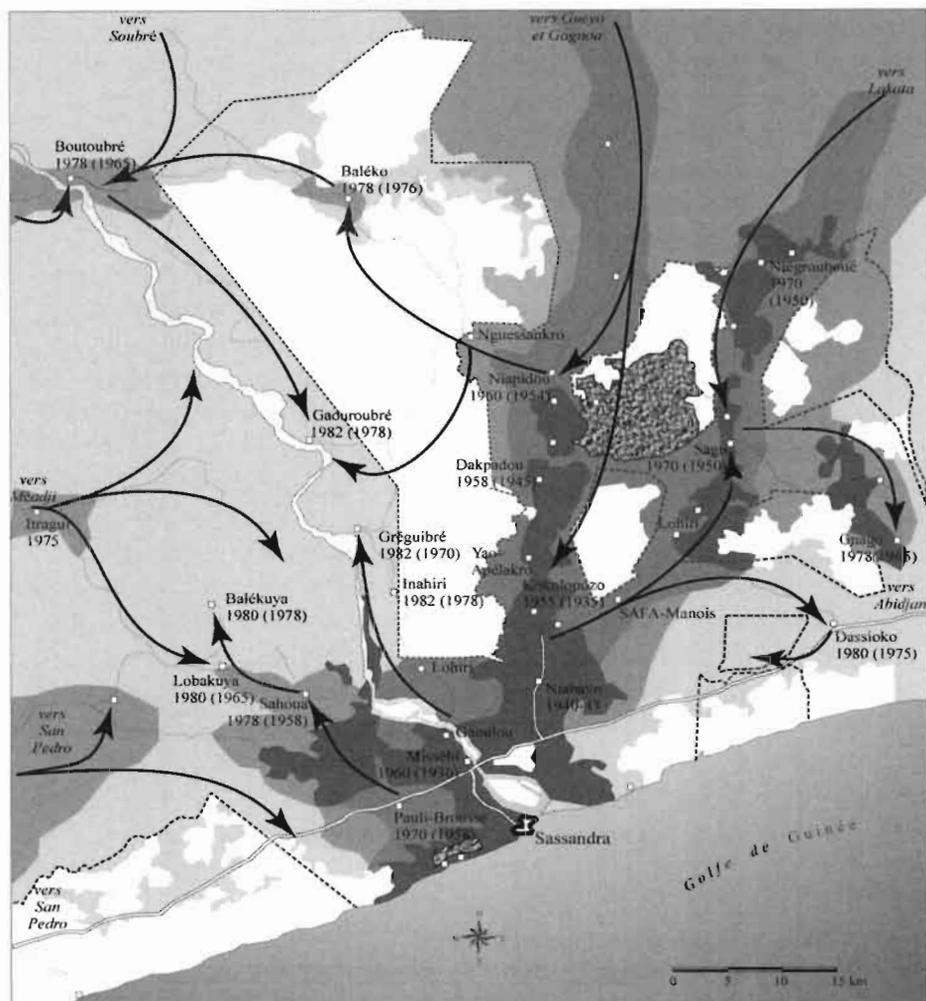
Plusieurs traits de ce changement démographique méritent d'être soulignés. En premier lieu, cette croissance se produit de façon localisée, au niveau de quelques villages autochtones, les créations de nouvelles localités étant rares. Lorsque de telles créations ont lieu, il s'agit souvent de l'installation sur le site d'un ancien chantier forestier ou d'une scierie, de manœuvres licenciés à la clôture de ce chantier ou ayant décidé de s'établir comme agriculteurs. Ces campements serviront par la suite de pôles d'agrégation de nouveaux arrivants, sur la base d'affinités culturelles ou religieuses. Il se produit ainsi à cette époque un élargissement « en tache d'huile » du peuplement, à partir des anciens foyers autochtones et sous contrôle relativement proche de ceux-ci, en un processus qu'il est possible de distinguer sur la carte topographique établie à partir du survol aérien de 1957-58 (figure 1).

En second lieu, la population qui s'établit dans l'arrière-pays de Sassandra entre la fin des années 1950 et le début de la décennie de 1970 présente une grande diversité quant à ses origines, et tranche avec le profil des groupes qui occuperont le devant de la scène lors des étapes ultérieures de la dynamique pionnière (voir *infra*). La majorité des nouveaux résidents provient de régions qui ont été soumises jusqu'en 1946 aux levées massives de travailleurs prestataires et qui ont ensuite continué à fournir d'importants contingents de manœuvres aux plantations coloniales et aux chantiers forestiers : la région de Man (Dan, We et Wobe), les savanes malinké du nord de la Côte d'Ivoire et des pays limitrophes (Mali, Guinée) et la Haute Volta¹². La plupart de ces migrants sont arrivés dans la région en transitant par les entreprises forestières ou les plantations euro-

11. SAFA-Manois, qui n'était pas recensé en 1955, compte 1 680 habitants en 1971, soit davantage que son voisin Lohiri (917 personnes), dont la population a pourtant décuplé au cours de cette période, et presque autant que Kokolopodzo (1 910 habitants), qui a cédé les terres occupées par le nouveau village.

12. En 1988, ces groupes constitueront encore près des deux tiers de la population du pays godié (Balac, 1997b).

Figure 1. Le processus de colonisation agricole dans le Bas-Sassandra



Edition cartographique: F. Leclercq

- | | | | |
|---|--|---|---|
|  | Aires forestières en 1990 |  | Limites des forêts classées |
|  | Espace agricole en 1958 |  | Routes asphaltées en 1990 |
|  | Espaces colonisés au cours des années 1960 |  | Principales pistes |
|  | Espaces colonisés au cours des années 1970 |  | Principaux villages |
|  | Espaces colonisés à partir de 1980 |  | Dates d'installation des premiers migrants () et de massification du processus de colonisation |
|  | Plantations agroindustrielles en 1990 |  | Axes de pénétration des colons agricoles |

Sahoua
1978 (1958)

péennes de bananes, lors du boom que connurent ces deux activités entre 1950 et 1970. D'autres contingents correspondent à l'implantation de colporteurs dyula (Malinké) dans les différents villages situés en bordure des routes Sassandra-Gagnoa et Sassandra-Lakota, à mesure que l'exploitation forestière et la production bananière généraient un marché local en expansion. Pour ces différents types d'acteurs, les logiques d'autosuffisance alimentaire d'une part, de capitalisation des salaires et des profits commerciaux dans des plantations pérennes d'autre part, dans un contexte marqué par les bons niveaux de rémunération de ces dernières et les fortes disponibilités foncières, ont débouché sur des stratégies d'acquisition de terres auprès des autochtones et d'installation durable dans la région.

Cette installation s'est réalisée suivant des modalités précises. Au cours de ce premier temps de la dynamique migratoire, les lignages autochtones sont généralement parvenus à « fixer » les nouveaux arrivants dans le périmètre ou à faible distance de leurs villages. Cette stratégie était facilitée par l'instauration d'un rapport de dépendance symbolique liant le migrant, acquéreur de terre, à un autochtone, bailleur de cette terre, rapport matérialisé par la relation de « tutorat » (voir *infra*) ; par les relations économiques qu'entretenaient les autochtones avec certains de ces migrants, soit par le biais des contrats de travail (métayage ou manœuvrage sur les plantations de café), soit à travers les échanges commerciaux avec les colporteurs dyula qui avaient tout intérêt à s'installer à proximité des marchés ; et enfin par la proximité culturelle des autochtones krou et de certains migrants, les ressortissants de la région manoise en particulier. Des « quartiers dyula » ont ainsi vu le jour dans la plupart des villages godié et neyo. L'installation de cette première vague d'allochtones répondait ainsi à une convergence d'intérêts et d'objectifs entre les villageois godié ou neyo et les migrants : la fixation d'un volant de main-d'œuvre allochtone disponible pour les pointes de travail agricole en contrepartie d'un accès de cette main-d'œuvre au foncier et aux cultures pérennes d'une part, et la création de pôles de peuplement mieux à même de constituer des centres d'activité (entre autre commerciale) et de concentration de divers services sociaux (écoles, centres de santé) d'autre part. Ce souci, manifeste chez les aînés autochtones, de contrebalancer les effets de l'émigration des jeunes générations et d'atteindre, en attirant et fixant des migrants, une « masse critique » susceptible de motiver de la part des pouvoirs publics la mise en place d'infrastructures sociales et de communication a représenté une constante dans l'attitude des populations autochtones jusqu'à la fin des années 1970.

Au regard des effectifs des populations dyula et « manoise », les ressortissants d'autres régions de Côte d'Ivoire apparaissent peu nombreux. Un groupe se distingue cependant, qui va avoir une participation prédominante dans la dynamique ultérieure de colonisation agricole et de peuplement des forêts périphériques de l'ouest et du sud-est de la sous-préfecture : dès la

fin des années 1950, des campements baoulé voient le jour sur les terroirs des villages de Kokolopodzo (Yao-Apélakro), Niapidou (Nguessankro) et Pauli-Brousse. D'emblée, la stratégie d'implantation développée par ces pionniers tranche avec les pratiques des autres migrants : les Baoulé fondent des campements différenciés et distants de plusieurs kilomètres du village autochtone qui leur a cédé la terre ; des membres de la famille élargie les y rejoignent, qui tentent, à terme, de fonder leur propre campement, après avoir reçu allocation d'une portion de terre auprès de l'un ou l'autre des lignages autochtones. À la différence des migrants originaires des savanes du nord ou du pays manois, de nombreux Baoulé ont organisé leur migration en coordination étroite avec les autorités administratives, et ce dès avant l'indépendance et l'installation d'un régime au sein duquel les ressortissants des régions baoulé étaient fortement représentés, à l'image du président Félix Houphouët-Boigny : dès 1957, c'est avec l'appui de l'administration coloniale qu'un premier projet de colonisation agricole, au bénéfice de 64 familles baoulé, est entrepris sur le terroir du village de Pauli-Brousse (voir le chapitre précédent). Alors que les migrants du nord et de l'ouest arrivent dans la région de façon isolée ou par groupes épars, et sont soumis d'emblée à un tutorat contraignant de la part des autochtones, l'entreprise migratoire baoulé prend souvent la forme d'un projet collectif, élaboré à l'échelle du lignage et parfois du village ou de la tribu, qui inclut des représentants du pouvoir politique et bénéficie d'emblée d'une large autonomie vis à vis du milieu social où il se réalise¹³.

Le trait marquant de ce premier temps de la colonisation agricole demeure cependant son caractère graduel et relativement contrôlé. Malgré les forts taux de croissance observés dans le pays godié entre 1955 et 1971, l'immigration affecte une zone qui a moins souffert du dépeuplement consécutif à la rupture des réseaux d'échange précoloniaux et la déstructuration des lignages autochtones qui en a résulté que les régions kodia et bakwé situées plus à l'ouest. En 1955, à l'aube du mouvement de colonisation, la taille des

13. Il convient de situer cette caractéristique, valide dans le contexte des migrations vers le Sud-Ouest ivoirien, dans la perspective historique de l'élaboration et du perfectionnement de leurs stratégies et leurs institutions migratoires par chacun des groupes impliqués dans le processus de colonisation agraire. De même que l'émigration baoulé en direction des régions de l'Est et de la Boucle du Cacao a procédé initialement de démarches individuelles (recherche d'emploi saisonnier), avant de se convertir en une dynamique de colonisation appuyée par le lignage ou le clan, les migrants originaires du Nord de la Côte d'Ivoire ont progressivement développé des organisations assurant l'encadrement social et l'efficacité de leur mobilité. Il n'en demeure pas moins que la précocité de ce processus d'« apprentissage institutionnel » chez les Baoulé, mais aussi les appuis politiques et administratifs qu'ils reçurent des représentants de l'État ivoirien en formation – non nécessairement aussi explicites qu'à l'occasion de l'installation du premier contingent baoulé sur les terres de Pauli-Brousse –, ont assuré leur primauté durant la phase initiale d'appropriation des ressources territoriales.

villages y varie de 150 à 200 habitants, pour des terroirs qui sont étroitement encadrés par la chaîne de forêts classées créées par l'administration coloniale, de part et d'autre des routes Sassandra-Gagnoa et Sassandra-Lakota (figure 1) ; il s'agit d'effectifs autochtones trois à quatre fois supérieurs à ceux que l'on observe dans les villages kodia et bakwé à la même époque et de densités effectives qui, si elles demeurent inférieures à 10 habitants par km², n'en sont pas moins 4 à 5 fois plus élevées que celles qui prévalent dans l'ouest et le sud-est de la sous-préfecture. Ce contrôle relatif de leur espace foncier par les lignages godié se traduit par une gestion de proximité des installations et l'instauration de rapports de patronage entre autochtones et migrants, qui se traduisent, d'une part, par un accès relativement régulier des chefs de famille godié à la main-d'œuvre allochtone, et d'autre part par la perception de redevances en nature (bottillons de riz ou tubercules d'igname), à l'occasion des récoltes, ou en numéraires, lors de certaines cérémonies (funérailles notamment). Dans ce cadre de dépendance croisée, la communauté baoulé, encore réduite, fait figure d'exception, grâce aux stratégies d'éloignement vis à vis de la société autochtone qu'elle met en œuvre dès les premières étapes de son installation dans la région. Ces stratégies vont s'avérer un vecteur essentiel de l'accumulation foncière et de la différenciation économique, dans le contexte de forte accélération des migrations qui prévaut à partir des années 1970-75.

Figure 2. Évolution démographique des différents espaces géographiques de la région de Sassandra entre 1955 et 1988

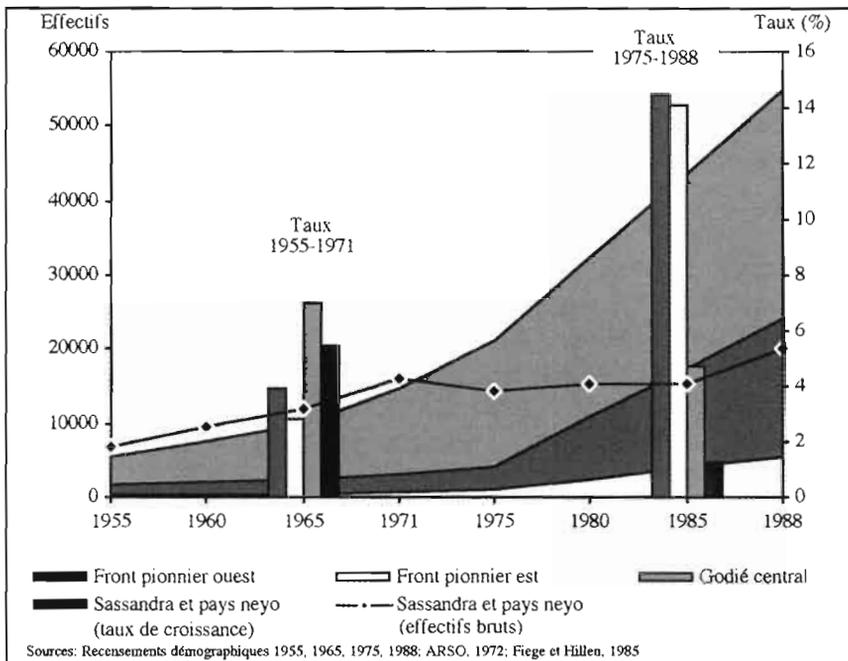
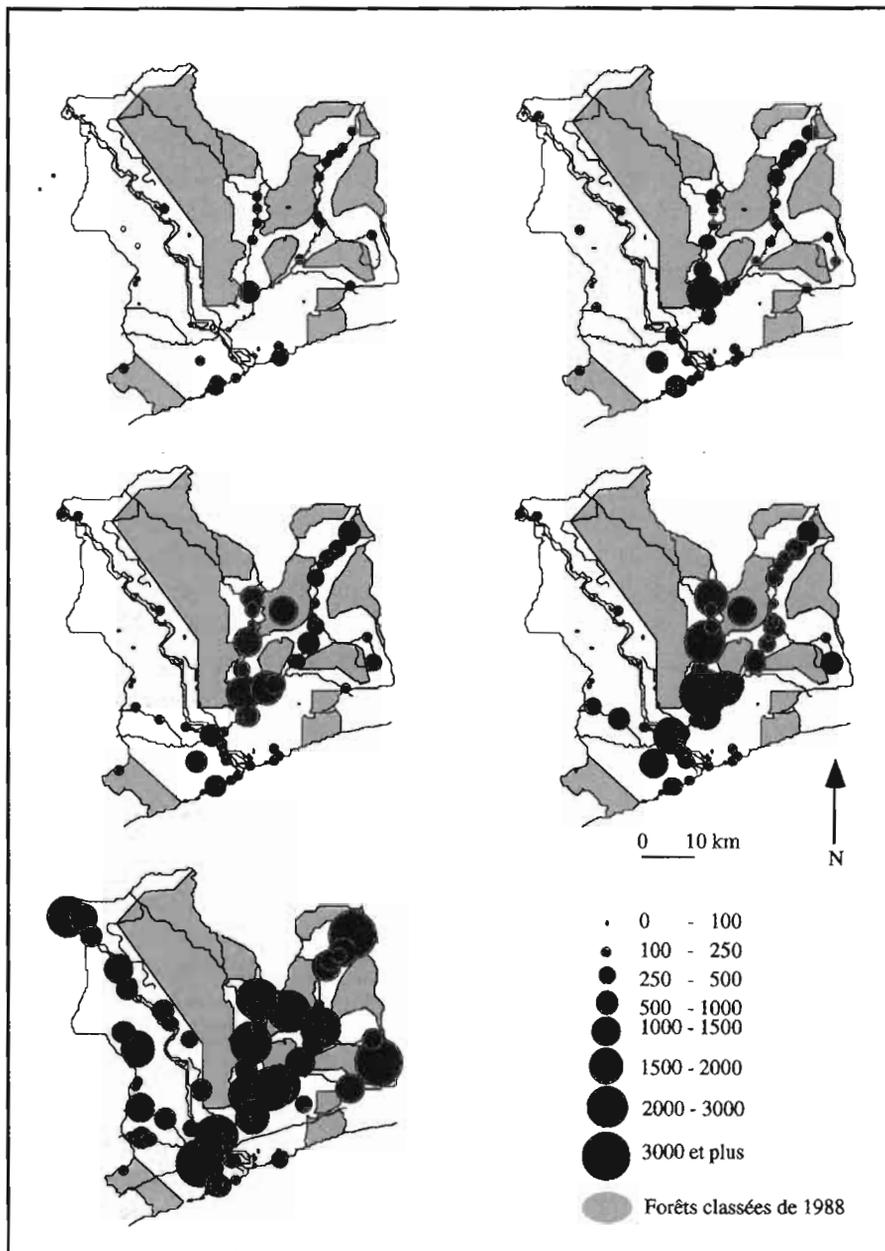


Figure 3. Évolution des effectifs de la population rurale par localité 1955-1988



Sources : Territoire de la Côte d'Ivoire, 1955 ; Ministère des finances 1965 ; ARSO, 1972 ; Ministère de l'Économie et des Finances, 1976 ; Ministère du Plan, 1992.

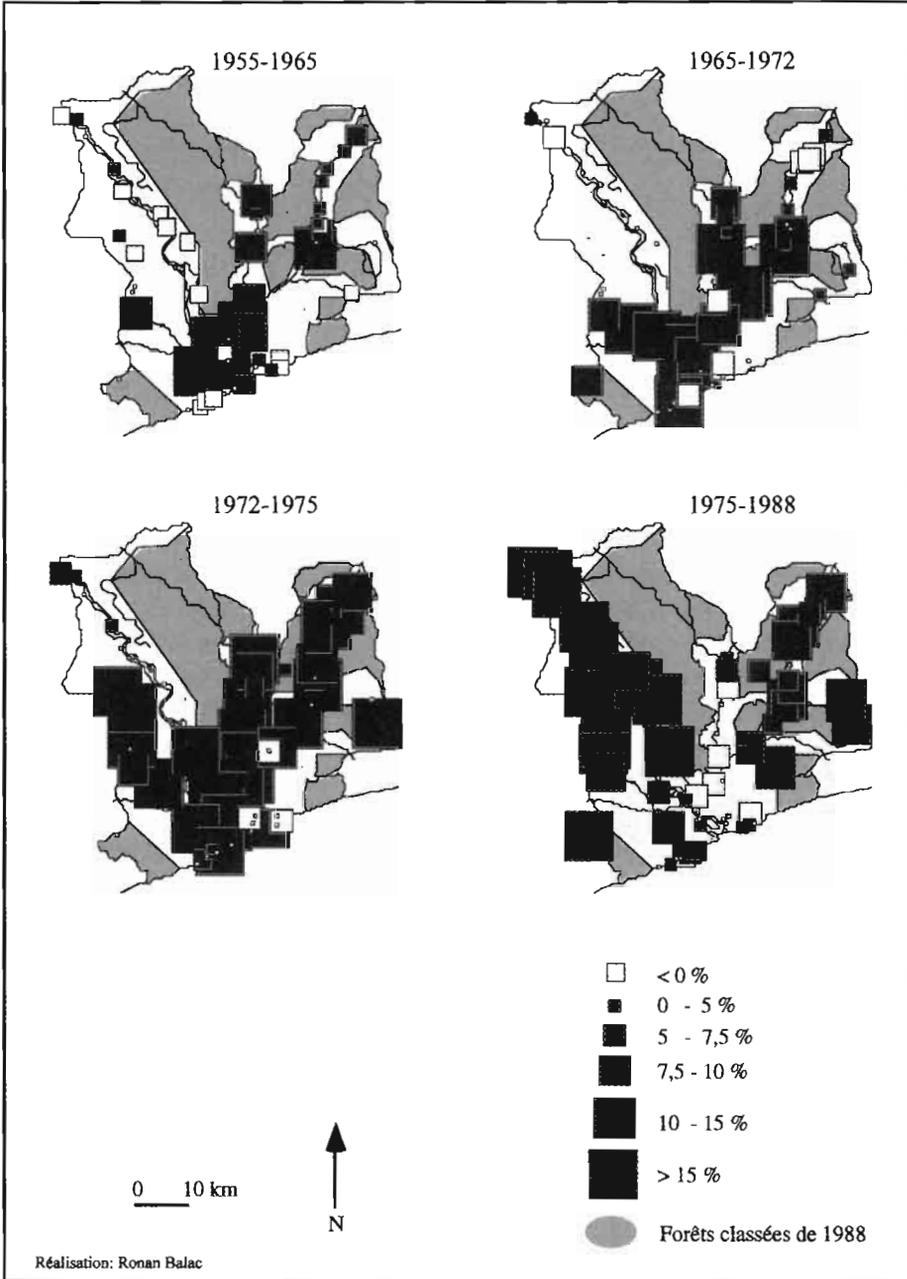
À partir de 1970 en effet, et avec une vitesse croissante au cours de 15 années suivantes, une seconde vague migratoire, quantitativement et qualitativement différente de la précédente, étend le mouvement de colonisation aux espaces qu'il avait jusqu'alors peu affectés : les pays bakwé et kodia, les zones situées à l'est et au sud-est de la route Sassandra-Lakota (villages de Gnago et Kpata-Abidou en pays godié, Dassioko et Kosso dans le Kotrohou), ainsi qu'une bonne partie des forêts classées de la région, dont celle de la Niégré (figures 1, 3 et 4). Les taux de croissance démographique qu'enregistrent alors ces nouveaux espaces sont proprement vertigineux : plus de 14 % annuels entre 1975 et 1988, soit le sextuplement de la population en 13 ans (figure 2) ; comparativement, la croissance du pays godié (4,7 % annuels) semble modeste, alors qu'elle signifie une augmentation de plus de 80 % du nombre de ses habitants sur la même période.

Tout se passe alors comme si le dynamisme démographique se diffusait depuis le centre géographique de la région (les axes routiers Sassandra-Gagnoa et Sassandra-Lakota) en direction de sa périphérie forestière. On observe même l'amorce de transferts de population depuis les villages affectés très tôt par le processus de colonisation, tels que Kokolopodzo, Niabayo ou Lohiri, qui connaissent des taux de croissance négative entre 1975 et 1988, vers les zones de frontière agricole de la sous-préfecture (figure 4). Ce phénomène semble traduire, en un raccourci géographique, la dynamique générale de déplacement du centre de gravité de l'économie de plantation ivoirienne depuis les anciennes zones de production caféière et cacaoyère (pays anyi, « Boucle du cacao ») vers les nouveaux espaces de colonisation agricole du Centre-Ouest et du Sud-Ouest (Balac, 1997a et 1998). En fait, l'essentiel du dynamisme démographique des périphéries bakwé, kodia et godié est le produit d'apports extérieurs à la région, alors que les espaces occupés lors des années 1955-1970 maintiennent une croissance soutenue – même si elle apparaît atténuée au regard de la période précédente ; croissance qui reflète autant la dynamique endogène d'une population jeune que l'attraction et la circulation des nouveaux contingents de migrants.

Cette seconde vague migratoire transite donc en premier lieu par les voies de communication et les noyaux de peuplement déjà utilisés lors de la période précédente. Mais, à partir de 1975, la réalisation de nouveaux axes routiers sous l'égide de l'ARSO¹⁴, qui consolide et pérennise le réseau de pistes ouvertes par les exploitants forestiers, contribue à créer de nouvelles voies de pénétration, en particulier à l'ouest et au nord-ouest

14. Autorité pour l'Aménagement de la Région Sud-Ouest, organisme public créé en 1969, qui aura en charge l'ensemble de l'« opération San Pedro » et le pilotage du processus de développement régional, jusqu'à sa dissolution, en 1980 (Schwartz, 1993).

Figure 4. Évolution des taux de croissance de la population rurale par localité 1955-1988



Sources :Territoire de la Côte d'Ivoire, 1955 ; Ministère des finances 1965 ; ARSO, 1972 ; Ministère de l'Économie et des Finances, 1976 ; Ministère du Plan, 1992.

de la région, dans le prolongement du front pionnier qui s'est développé dans le canton bakwé de Soubré et l'arrière-pays de San Pedro. Les pistes reliant Sassandra à San Pedro via Gabiadji et, surtout, à Soubré, en suivant le tracé de l'ancienne route des crêtes par Sahoua, Lobakuya, Breguiagui, Itragui et Tuih, deviennent ainsi les axes privilégiés de la colonisation du pays bakwé à partir des années 1978-1980 (voir la figure 1). Plus tardivement, la réalisation de la route côtière reliant San Pedro à Abidjan, entre 1988 et 1992, jouera un rôle important dans la colonisation du sud-est godié et du pays kotrohou.

Au regard des densités effectives, voisines de 1,5 habitant par km² en pays bakwé en 1971, de la taille des villages, dont la population moyenne est de 30 habitants, et des taux de masculinité, inférieurs à 0,75 dans la tranche d'âge des 25-35 ans (Léna, 1979 : 105), les chefs de lignage bakwé disposent de bien peu de moyens pour contrôler et canaliser ce processus massif d'immigration. À Balekuya, en 1975, on compte ainsi 32 habitants (une dizaine de familles) pour un territoire de plus de 25 000 hectares. Pour la population de ces villages, l'immigration apparaît avant tout comme une opportunité de rompre avec l'enclavement, la marginalisation et le déficit chronique en force de travail¹⁵ dont les chefs de famille bakwé et kodia pâtissent depuis un demi-siècle. L'accueil des nouveaux arrivants et la promotion des migrations sont ainsi considérés, à l'instigation des autorités administratives, comme le meilleur moyen d'obtenir certaines infrastructures, en particulier l'entretien des pistes ouvertes par les entreprises forestières, qui devenaient impraticables sitôt les chantiers fermés et les villages rendus à leur isolement (interviews réalisées dans les villages de Gréguibré, Gaouroubéré et Boutoubéré en pays kodia, Lobakuya, Labakuya et Balekuya en pays bakwé, et Baléko en forêt de la Niégré).

Du fait de ces caractéristiques, mais aussi de la structure démographique particulière de la seconde vague migratoire, la colonisation des forêts périphériques s'est effectuée suivant des modalités sensiblement différentes de celles qui avaient prévalu en pays godié au cours de la phase antérieure. Dans un contexte de maîtrise imprécise du territoire, de faiblesse démographique et politique¹⁶, et d'afflux continu des colons,

15. Le recensement mené par l'ARSO en 1971 met en évidence un taux d'aides familiaux de seulement 23,5 % du nombre total d'actifs dans le pays bakwé, étendu aux départements de Sassandra et de Soubré (Léna, *op. cit.* : 112).

16. À la différence des colons, en particulier baoulé, les ressortissants de la région Sud-Ouest apparaissent en effet sous-représentés au sein de l'appareil politique et administratif qui dirige le pays à partir de l'indépendance ; cette caractéristique est encore accentuée dans le cas de la région de Sassandra qui, d'évidence, a pâti d'un projet politique qui visait à marginaliser son influence dans le cadre de l'opération de développement du Sud-Ouest.

l'installation des nouveaux arrivants s'est faite sur la base d'initiatives individuelles et non coordonnées de la part des chefs de familles autochtones : des bandes de terrain de 200 à 300 mètres de large, perpendiculaires aux pistes forestières, ont été attribuées aux nouveaux arrivants sans en fixer les limites en profondeur. Dans un premier temps, ces cessions ont fréquemment concerné les terres périphériques du territoire villageois, dont les différents lignages avaient un contrôle très lâche, et ont eu pour objet d'en marquer les limites, imprécises, vis à vis des villages et des lignages voisins. En reléguant les pionniers à de grandes distances de leur localité de résidence, les chefs de famille autochtones hypothéquaient leurs possibilités d'exercer un quelconque contrôle sur l'utilisation des terres cédées, en particulier sur le détournement, par les colons et à leur bénéfice exclusif, des processus ultérieurs d'installation des migrants et de captation de leur force de travail (voir *infra*). Très vite, face à cette évidente perte de maîtrise du processus de colonisation, les stratégies de délimitation et de contrôle des terroirs lignagers ont laissé la place à des comportements opportunistes de pillage de la ressource, mis en œuvre par l'ensemble des résidents autochtones mais aussi, dès la fin des années 1970, par bon nombre de ressortissants urbains, revenus au village profiter de la manne : les ventes de terres se sont ainsi multipliées, hors de toute référence à l'organisation familiale et de façon non coordonnée, au point d'aboutir parfois à la cession d'une même parcelle, par plusieurs villageois à plusieurs migrants. La « course à la vente » a ainsi constitué une expression particulière de la course à la terre à laquelle se livraient les colons agricoles¹⁷.

Ce processus a abouti à une occupation très rapide de l'ensemble de l'espace forestier disponible. Dès le milieu des années 1980, soit à peine 10 ans après l'amorce de la seconde vague migratoire, la structure du peuplement des pays bakwé et kodia a acquis sa configuration définitive en ce qui concerne l'implantation et la répartition des unités de résidence (villages et campements) ; au sud-est de la sous-préfecture, où le front pionnier s'est développé avec un décalage d'une demi-douzaine d'années mais avec une vigueur comparable, cette structuration est achevée dès 1990. À la différence de la partie centrale de la sous-préfecture, où la population s'est concentrée préférentiellement dans de gros villages et a essaimé de façon limitée, les nouvelles zones de colonisation se caractérisent par la dispersion de la population en de petites unités de peuplement clairsemées, à configuration mono-ethnique. Les stratégies d'installation

17. Dans une étude menée à Tuih, à la limite des sous-préfectures de Sassandra et de Méadji (ancien canton bakwé de Soubré), Ruf (1988, T. IV) mentionne la vente de 3 540 hectares de forêt par 12 chefs de famille bakwé, sans que ces derniers ne parviennent à capitaliser ces cessions sous forme de travail, via la mise en place de plantations pérennes.

à la périphérie des terroirs autochtones conduisent à la multiplication de campements au long des pistes forestières, souvent hors de tout repérage administratif¹⁸. Au début des années 1990, l'ensemble du territoire de la sous-préfecture de Sassandra, à l'inclusion d'une bonne partie des forêts demeurées classées¹⁹, est ainsi occupé et couvert d'un semis de localités. La région de Sassandra, dont la population était à forte composante urbaine à l'aube de l'indépendance, s'est totalement « ruralisée » en trente ans.

Ce phénomène de dispersion du peuplement est lié à un changement radical dans la composition de la population migrante et l'organisation de la migration. À partir de 1975, deux groupes dominent la dynamique de colonisation : les Baoulé, originaires du centre de la Côte d'Ivoire d'une part, les Burkinabè (ex-Voltaïques), au sein desquels prédomine la composante mossi, d'autre part. Dès l'ouverture des nouveaux fronts pionniers, entre 1972 et 1978, les Baoulé ont constitué le gros des contingents de migrants qui ont pénétré jusqu'aux recoins les plus reculés des terroirs bakwé et kodia. Les Burkinabè en revanche se sont incorporés à la dynamique de colonisation de façon plus tardive, essentiellement après 1980, mais ont représenté sur la période récente la majorité des installations ; le poids démographique de ce groupe sur la frontière agricole, ainsi que le maintien d'un taux d'immigration important – alors que, depuis le début des années 1990, les flux de population tendent à se réduire et même à s'inverser chez les ressortissants d'autres régions, y compris chez les Baoulé (voir le chapitre suivant) – mettent en évidence un changement fondamental dans les stratégies migratoires des Burkinabè : cette population, pourvoyeuse traditionnelle de force de travail aux économies de plantation ivoirienne et ghanéenne, est devenue un acteur principal des dynamiques de colonisation et de création de nouvelles exploitations agricoles. Ensemble, Baoulé et Burkinabè représentaient 78 % de la population totale et entre 83 et 90 % de la population allochtone des nouvelles zones de colonisation en 1988 (Balac, 1997b). À cette date et sur l'ensemble de la région, 90 % de la population rurale baoulé et plus de 60 % des Burkinabè vivaient dans des campements de petite taille, peu ou pas dotés en infrastructures (écoles rurales, dispensaires, marchés) ; ces proportions étaient rigoureusement inverses pour les autochtones d'une part, la population d'origine malinké, qu'elle soit ivoirienne ou étrangère, d'autre part (*ibid.* : 101).

18. Le recensement de 1988 présente ainsi de nombreuses lacunes, telles que la non prise en compte d'une grande partie des résidents de la forêt classée de la Niégré, qui comptait pourtant 1632 familles, pour plus de 9 000 habitants, en 1992 (SODEFOR, 1993).

19. En 1994, les classées forêts de la Niégré, de Dassioko et de Monogaga, pour lesquelles on dispose de données précises, avaient été défrichées dans une proportion de 15 % et hébergeaient 2 900 familles (près de 17 000 personnes).

La mainmise des Baoulé et des Burkinabè sur les processus récents de colonisation foncière, et la structuration du peuplement sur la base de petits campements à configuration mono-ethnique, révèlent enfin un changement important dans l'organisation de la migration et de la colonisation agricole. Alors qu'au cours de la période 1955-1970 la plupart des installations de migrants ont procédé de démarches individuelles, peu ou pas coordonnées, et s'appuyaient sur des relations personnalisées entre les nouveaux arrivants et les pionniers, la grande vague migratoire des années 1975-1990 repose avant tout sur une organisation complexe, permettant l'insertion des migrants dans un réseau social étendu et structuré, qui les prend en charge jusqu'à leur installation sur le front pionnier et organise leur accès à la terre ; ces réseaux opèrent à partir d'une cascade de relais ou « chefs de communauté », qui canalisent les arrivées et assurent la coordination des installations à l'échelle de la sous-préfecture ou, plus modestement, d'un terroir autochtone ou d'une portion de celui-ci (campement). Ces réseaux cristallisent un capital social et un « savoir faire » en matière de colonisation foncière que les migrants, Baoulé en premier lieu mais aussi Mossi, ont accumulé au cours de phases antérieures de développement de l'économie de plantation, en pays anyi, puis dans la Boucle du cacao et enfin dans le Centre-Ouest²⁰. Cette efficacité croissante des réseaux baoulé et mossi s'est en particulier exprimée à travers l'augmentation de la vitesse d'expansion géographique de la frontière agricole et l'accélération des mécanismes d'ascension sociale de leurs membres (Balac, 1998 : 138-140).

Les bases sociales de la dynamique pionnière : stratégies de clientélisation et accumulation différentielle

La dynamique pionnière a bien sûr été largement influencée par le système économique à la construction duquel elle contribuait. Dans la région de Sassandra comme dans l'ensemble du Sud-Ouest ivoirien, le processus de colonisation agricole débouche, à partir de 1970, sur une spécialisation presque exclusive dans la culture cacaoyère, devenue l'option la plus attrayante pour les pionniers, autant au plan économique (l'évolution des prix administrés assurant une rémunération du travail agricole sans équi-

20. Léna (1979) et à sa suite Ruf (1988) ont ainsi montré qu'une proportion importante (entre 36 et 67 %) des colons baoulé du front pionnier de Soubré-Méadji étaient des planteurs cumulateurs qui possédaient déjà une ou plusieurs exploitations cacaoyères dans d'anciennes zones de colonisation.

valent au regard des autres cultures, tant pérennes qu'annuelles) que social (notamment par la valorisation, dans le registre des représentations symboliques, du statut de planteur à travers la figure d'Houphouët-Boigny, le « président-planteur »). La cacaoyère offre par ailleurs aux pionniers une plus ample sécurité en termes de pérennité de leur investissement et de stabilité des systèmes productifs : d'une part la plantation, en cristallisant le travail réalisé par le colon, « marque » sa prise de possession de la terre dans un contexte d'indéfinition légale des droits fonciers ; d'autre part, elle représente la modalité la plus accessible et la plus directe de convertir le « capital forêt » acquis en rente de revenus, du fait de l'interdiction opposée aux paysans de vendre le bois vert et de la rapide dépréciation du stock de fertilité qu'implique la mise en valeur des terres forestières par le biais de cultures annuelles.

La plantation pérenne constitue ainsi le support de rentes multiples, dont l'installation sur la frontière agricole conditionne l'accès (Ruf, 1987) : rentes de fertilité (minérale et hydrique) associées au milieu forestier primaire, qu'elle permet de capitaliser dans la durée ; mais aussi rente de travail, dans la mesure où la forte valorisation du travail sur la plantation permet au colon d'attirer de la main-d'œuvre, familiale ou non, qui peut être employée non seulement à l'entretien des vergers, mais aussi à leur extension et à la production vivrière nécessaire à son alimentation, sans avoir à lui fournir de sursalaire. Dans le cas du cacao, ces rentes sont d'autant plus élevées que la plantation est réalisée en dérobée des cultures vivrières et que le travail investi dans sa mise en place est partiellement rémunéré – au moins les deux premières années – par la production de ces dernières. Dans un contexte d'accès ouvert à la ressource foncière et, corrélativement, de relative rareté de la force de travail, cette caractéristique revêt un intérêt de premier ordre.

En fait, les stratégies des différents acteurs impliqués dans la dynamique pionnière, qu'il s'agisse des autochtones ou des colons agricoles, vont s'orienter vers la captation et la clientélisation d'un volant stable de travailleurs, leur permettant d'étendre leurs plantations et d'améliorer ainsi leur capacité de rétention de cette main-d'œuvre. Ces stratégies donneront lieu à l'élaboration d'arrangements institutionnels reposant sur l'échange de terre contre du travail et visant à valoriser au mieux le capital foncier détenu par chacun. À ce jeu, en fonction de la date d'installation des différents acteurs sur la frontière agricole, du capital financier et social dont ils peuvent se prévaloir (revenus provenant d'une plantation déjà existante ou d'une autre activité, position dans les réseaux migratoires à composition mono-ethnique, appuis administratifs), leur capacité à orienter en leur faveur ces formes d'échange et les processus d'accumulation qui en découlent vont souffrir une forte variabilité.

Les cessions de terres : la signification économique d'un processus d'aliénation

Dès les premiers stades de développement de l'économie de plantation, la dynamique du marché du travail et des rapports de production a été étroitement associée à celle de la question foncière. De façon générale, et comme d'autres auteurs l'ont mis en évidence²¹, les modalités de cession de terres ont répondu à une convergence d'objectifs visant, de la part des propriétaires traditionnels, à fixer la main-d'œuvre allochtone sur leurs terroirs et à bénéficier par ce biais de la mise en place d'un certain nombre de services et d'infrastructures, et, de la part des colons agricoles, à accéder au plus vite aux terres propices aux cultures caféières et cacaoyères. Lorsque la maîtrise du territoire et des flux démographiques par les autochtones était relativement bonne (comme en pays neyo et godié entre 1955 et 1970), la confrontation de ces objectifs a permis l'élaboration de formes équilibrées d'échange de terre contre du travail.

Lors de la massification du processus de colonisation agricole de la région, en revanche, ni le contexte socio-démographique prévalant sur les marges forestières (la mise en relation d'une population autochtone éparse, sans représentation politique lui permettant de faire valoir et de défendre un « intérêt commun », et de vagues continues et organisées de migrants), ni l'environnement politique et institutionnel (la position très favorable des autorités administratives à l'égard des migrants et leur appui tacite aux appropriations foncières, y compris dans les forêts classées), n'ont permis d'emblée l'instauration de telles formes d'échange au bénéfice des autochtones. L'appropriation rapide des espaces périphériques des terroirs villageois par les colons et leur maîtrise des flux migratoires leur ont permis de formaliser et d'orienter à leur profit presque exclusif l'échange de terre contre de la force de travail. Pour les autochtones, il est très vite apparu que la seule valorisation possible du patrimoine foncier lignager résidait dans sa vente et l'éventuelle possibilité qui en découlait d'établir des rapports de patronage avec certains acheteurs, avant que le processus de dépossession s'étende à l'ensemble de ce patrimoine.

Ces ventes se sont produites dans un contexte de délégitimisation des institutions traditionnelles de régulation foncière, leurs modalités devant être appréhendées en référence au processus de déstructuration qui avait affecté tous les niveaux de l'organisation sociale des Bakwé et des Kodia. Les aînés, gestionnaires du patrimoine foncier, en ont été les premiers acteurs : tout d'abord en cédant les marges des terroirs villageois dont ils n'avaient aucune maîtrise réelle, souvent contre des dons en nature (alcool, tabac) destinés à des libations propitiatoires ; ensuite, en étendant

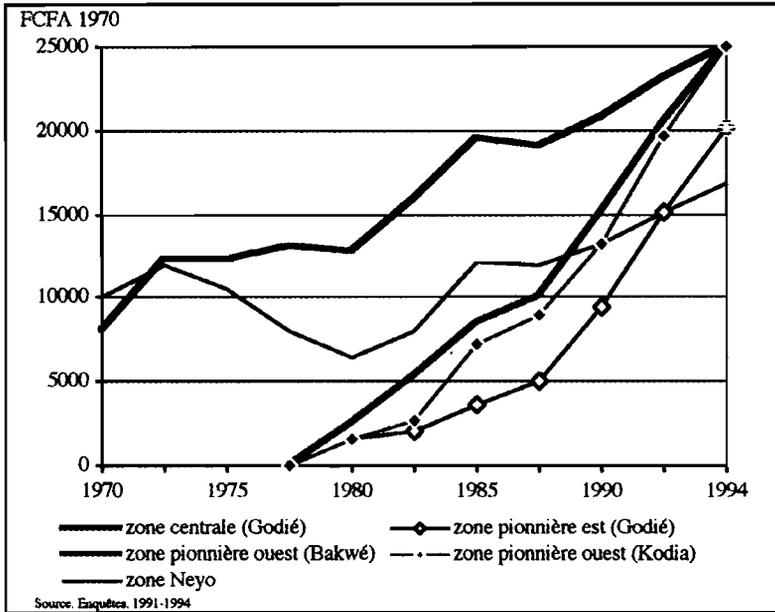
21. Voir, entre autres, Chauveau et Richard (1984), Dozon (1985), Ruf (1988).

les cessions, cette fois sous une forme monétarisée, aux espaces effectivement exploités (forêts secondaires, zones de cueillette et de chasse intensives). À travers son accès au foncier, le bénéficiaire de la transaction était symboliquement assimilé au lignage du vendeur et à ce titre devenait redevable d'une participation aux frais extraordinaires (funérailles, mariages, santé, etc.) incombant à celui-ci – il s'agit là de la base morale de la relation de tutorat entre le bailleur de terre et son acquéreur. Ces cessions, de caractère vénal, individuel et clandestin, ont vite mis à jour les dissensions qui couvaient au sein des lignages. Elles ont sapé la légitimité vacillante de l'autorité des aînés et amorcé un processus anarchique d'aliénation, mettant en jeu l'ensemble des résidents des villages (y compris des femmes), ainsi qu'un bon nombre de leurs ressortissants urbains (ceux en particulier que la crise économique des années 1984-92 a contraint au retour) en une course à la vente relevant de la « tragédie des communs » (Hardin, 1968).

Les tentatives pour réguler les aliénations ont très souvent échoué, jusqu'à ce que l'épuisement du patrimoine foncier motive, sous la pression des cadets, une répartition concertée des terres restantes entre les familles intégrant chaque lignage ; cette mesure est intervenue tardivement : à partir de 1985 dans les villages qui avaient été les premiers touchés par la vague migratoire (Inahiri, Sahoua, Lobakuya) et en 1988 dans l'ensemble du pays kodia. De façon générale, cette répartition a permis un contrôle beaucoup plus efficace des terres et une meilleure valorisation de celles-ci, une évolution qui est perceptible à travers le suivi des prix à valeur constante du foncier dans les différents espaces de colonisation de la région (figure 5). Ce suivi met également en évidence les inférences existant entre ces espaces, l'ouverture de nouveaux fronts pionniers à l'ouest et au sud-est de la région se traduisant par la stagnation, voire la diminution de la valeur réelle des terres dans les zones colonisées antérieurement (pays godié et neyo), jusqu'à ce que la saturation foncière se généralise à l'ensemble des différentes zones de colonisation.

Le graphique suivant masque en fait de larges disparités entre les différentes catégories de migrants. Dès l'amorce des processus de colonisation, les migrants ivoiriens en général et les Baoulé en particulier ont pu se prévaloir, nous l'avons vu, d'un très large appui des autorités administratives et d'une position dominante dans leurs tractations avec les autochtones. Les ressortissants étrangers, notamment Burkinabè, n'ont pas bénéficié des mêmes prérogatives : du fait du décalage temporel qui a marqué leur implication dans la dynamique de colonisation, au regard de celle, très précoce, des Baoulé, et de leur moindre légitimité à imposer leurs propres stratégies foncières aux bailleurs de terre, leur capacité à construire une distance physique et sociale importante vis à vis de ces derniers a été plus limitée. Il en a résulté une majoration des coûts

Figure 5. Évolution du prix réel de la terre dans la région de Sassandra, 1970-1994 (en FCFA de 1970 par hectare de forêt)



d'accès au foncier sur des portions du territoire villageois qui étaient mieux contrôlées par les autochtones, mais aussi une plus grande exposition aux redevances réclamées par leurs tuteurs.

Une étude menée en 1992 dans la forêt classée de Dassioko révélait ainsi que, pour des dates d'arrivée équivalentes, près de 80 % des planteurs d'origine étrangère (presque exclusivement Burkinabè) avaient accédé au foncier par l'achat, contre 38 % seulement des ivoiriens (dans leur grande majorité Baoulé) (DCGTx, 1992). Ruf (1988) avait déjà souligné ce fait à propos de la zone de Tuih, qui s'intègre physiquement et socialement au front pionnier du canton bakwé de Sassandra, en montrant qu'à surface équivalente, le prix d'achat des terres y était en moyenne deux fois plus élevé pour les Burkinabè que pour les Baoulé. Les enquêtes menées dans la région corroborent cette situation : à Marie-Chantier, campement situé aux limites des sous-préfectures de San Pedro et de Sassandra et créé conjointement par deux Baoulé et deux Mossi, les premiers ont acquis une centaine d'hectares pour un coût de 40 000 FCFA, quand les second ont dû, au total, déboursier 225 000 FCFA pour acheter 30 hectares²².

22. Le prix fixé par les Bakwé de Tuih était uniforme, 10 000 FCFA par hectare, mais après avoir effectué un premier versement, les Baoulé ont suspendu leurs paiements, quand les Burkinabè les ont poursuivis pendant 9 ans.

Quoiqu'il en ait été du montant variable du prix de la terre, à aucun moment au cours de ce processus d'aliénation ne s'est dessinée l'éventualité de la réalisation d'une rente foncière au profit des autochtones. Comme le souligne J.-P. Dozon (1985 : 288-92), la vente a constitué ici la négation de la rente foncière, puisque l'appropriation de la terre s'affirmait à travers son aliénation²³. La perception de redevances régulières par les autochtones auprès de certains de leurs clients ne peut en effet être interprétée en termes de rente. D'une part, le montant et la fréquence de ces redevances sont aléatoires, font l'objet de négociations constantes entre les parties et tendent à s'amenuiser au fil du temps ; ensuite, elles sont indissociables de la relation interpersonnelle liant l'acquéreur au bailleur et leur perpétuation au-delà du décès de ce dernier est rarement observée. Ces redevances expriment la reconnaissance d'une dette symbolique, liée à la dépossession du détenteur originel de la terre, mais circonscrite à l'individu ayant effectué l'aliénation – elle diffère en cela de celle qui lie l'époux à l'ensemble de sa belle-famille.

Le processus de colonisation consacre ainsi l'incapacité des chefs de famille autochtones à mettre à profit l'immigration pour institutionnaliser une rente foncière. Cet échec s'inscrit dans le prolongement de celui, déjà ancien, qui a ponctué leurs tentatives répétées de contrôle sur leur main-d'œuvre familiale, malgré la maîtrise qu'ils avaient alors de l'institution matrimoniale et des ressources foncières : le refus des cadets sociaux de se soumettre aux formes traditionnelles de contrôle social, en particulier par l'émigration massive, avait déjà mis en évidence les difficultés des aînés à formaliser une rente foncière sous la forme de transferts de travail. Chez les Kodia, ce processus d'aliénation s'est même étendu aux ressources halieutiques, le développement du front pionnier ayant induit un recentrage des stratégies économiques sur les transactions foncières et le quasi-abandon des activités de pêche à des fins commerciales, secteur qui a alors été massivement investi et monopolisé par des migrants bozo originaires du delta central du Niger.

Le contrôle de la force de travail : la construction d'institutions spécifiques, supports de rapports clientélistes

Dans un contexte marqué par les fortes disponibilités foncières et l'incapacité des détenteurs coutumiers d'en réguler l'accès autrement que par l'aliénation et l'établissement de relations de tutorat, la force de travail a constitué le premier facteur limitant de l'accumulation. Comme le

23. Ou comme l'exprime Dozon : « je vends, donc je suis propriétaire » (*op. cit.* : 289).

précise Ruf (1988), devant le niveau technique relativement homogène des exploitations et « faute de pouvoir augmenter la productivité du travail et donc les plus-values tirées de chaque actif, l'accumulation ne peut passer que par une multiplication du nombre d'actifs »²⁴ ; au-delà de l'objectif d'appropriation de la terre, l'enjeu principal est donc de capter le plus de main-d'œuvre possible. Les stratégies de l'ensemble des acteurs en concurrence pour la maîtrise de l'espace et sa mise en valeur vont donc viser la construction de « marchés captifs » de travail.

Deux caractéristiques antagoniques orientent de ce point de vue les négociations autour de la captation de main-d'œuvre et les compromis institutionnels qui en résultent. D'une part, l'offre de travail sur les fronts pionniers est loin de répondre aux mécanismes d'un « marché libre » : l'organisation de la migration et les logiques de minimisation des coûts de transaction de la part de migrants concourent au cloisonnement de cette offre sur une base ethnique, clanique ou familiale. D'autre part, les fortes disponibilités foncières, au niveau de la zone de colonisation ou plus avant sur la frontière agricole, limitent la capacité des détenteurs de terre à construire de véritables monopoles d'emploi, au moins tant que les limites physiques de l'espace à coloniser ne sont pas atteintes.

Ces contraintes ont conduit à l'élaboration de divers arrangements institutionnels reposant communément sur l'échange de terre contre du travail et permettant aux nouveaux arrivants d'accéder au foncier à l'issue d'une période plus ou moins longue de travail chez un planteur déjà installé. Pour les pionniers comme pour les autochtones en effet, la meilleure façon de valoriser les terres qu'ils ne peuvent rapidement exploiter dans un contexte de course à la ressource et de faible reconnaissance des droits fonciers sur les espaces non cultivés, est encore d'en utiliser une partie pour s'attacher une main-d'œuvre clientélisée, avant que ne se l'approprient d'autres migrants ou ne la vendent d'autres ressortissants autochtones. Au-delà du contenu explicite des contrats de travail (à la tâche, mensualisation, par partage de la récolte, incluant ou non l'alimentation, les charges de santé et l'hébergement du travailleur) et du salaire « immédiat » qui leur correspond, ces arrangements institutionnels sous-tendent donc, dans la majorité des cas, un accord implicite des deux parties autour du versement d'un salaire différé, sous la forme d'un lopin de terre ; ils impliquent par ailleurs, sous couvert du principe de réciprocité, une dette morale liant le travailleur à celui qui lui a procuré une terre, dette formalisée par la fourniture de redevances plus ou moins régulières, généralement en travail, et contenue dans le rapport de « tutorat » ou de patronage.

24. Ruf, *op. cit.*, T.V : 50.

Voici donc établi le « socle commun », transverse aux différents groupes socioculturels, des contrats de travail qui se formalisent lors de la phase pionnière. D'un groupe à l'autre, leur contenu pratique varie et, avec lui, le montant du salaire immédiat, celui du « salaire » différé, ainsi que le délai de versement de ce dernier. Ces variations sont à l'origine des mécanismes d'accumulation différentielle observables entre les différents groupes, ainsi qu'au sein de ces groupes (voir *infra*). Certains arrangements sont communs à l'ensemble de la société agraire, d'autres sont spécifiques à tel ou tel groupe. Dans la première catégorie, on peut classer les contrats salariés établis sur une base annuelle ou mensuelle, ainsi que ceux qui donnent lieu au partage de la récolte, généralement au tiers en faveur du manœuvre (*abu-san*)²⁵ ; ces contrats sont particulièrement répandus chez les planteurs qui ont mis en valeur la quasi-totalité de la surface qu'ils avaient acquise et servent souvent de base d'insertion pour des travailleurs dont la migration a été peu « encadrée » par des structures claniques ou familiales. Les conditions ultérieures d'accès du migrant à la terre demeurent de ce fait sujet à controverse, puisqu'elles reposent davantage sur les capacités de médiation de l'employeur que sur ses propres disponibilités foncières, et confèrent à ces contrats une instabilité que souligne la forte mobilité des travailleurs d'une exploitation à l'autre.

La seconde catégorie regroupe des arrangements qui sont plus spécifiques à tel ou tel groupe et qui constituent de ce fait des indicateurs de la capacité de chacun de pratiquer des taux élevés d'exploitation de sa main-d'œuvre salariée. À cet égard, les autochtones apparaissent une fois encore dans une situation particulièrement défavorable. Plus encore que dans le Centre-Ouest et dans la partie centrale du pays godié, où les villageois étaient parvenus à fixer temporairement des métayers dyula et voltaïques préalablement à leur accès aux terres, les autochtones bakwé, kodia ou kotrohou ont généralement été conduits à aliéner les leurs sans autre contrepartie – au-delà du versement d'une somme d'argent généralement bien inférieure à celle qui avait été convenue – que le statut de « tuteur » et les contre-prestations, souvent symboliques, qui lui sont associées. Le tutorat peut cependant être considéré comme l'une des institutions centrales du fonctionnement de la société pionnière, en cela qu'il fait l'objet d'une reconnaissance générale de la part des colons et que les « obligations » qu'il implique (contribution aux problèmes financiers du tuteur, tant pour des motifs « structurels » – scolarisation – que pour des causes conjoncturelles – funérailles, divorce) sont généralement admises par ceux-ci et, parfois, par leurs descendants, dès lors que les exigences des

25. Le métayage sur les caféières ou sur des cacaoyères vieillissantes, que le travailleur est chargé de remettre en état, donne généralement lieu à un partage par moitié (*abu-ñon*) ; il s'agit d'une situation relativement marginale sur les fronts pionniers du Sud-Ouest.

autochtones demeurent limitées (Chauveau, 2000 : 106-7). Les clientèles qui en résultent sont cependant friables et les transferts de services demeurent trop aléatoires pour servir de base à une stratégie de capitalisation par les plantations : l'accès à la main-d'œuvre a lieu dès lors à prix coûtant et doit être financé par de nouvelles cessions de terre.

Les formes de tutorat ou de patronage qui s'élaborent au sein des sociétés de migrants sont en revanche plus structurantes et donnent lieu à des rapports d'exploitation beaucoup plus systématiques et contraignants pour les cadets sociaux. Il en va ainsi des modalités d'accès à la terre, qui reposent dans les communautés baoulé et burkinabè sur les institutions du « six-mois » et du « petit frère » respectivement. Dans les deux cas, le processus migratoire abouti à l'insertion dans un tissu social fortement hiérarchisé, au sein duquel l'antériorité de l'installation détermine la prééminence et les prérogatives en matière de prélèvement du surtravail des nouveaux arrivants. Chez les Baoulé notamment, les chefs historiques de la migration se sont immédiatement arrogés les facultés de maître de la terre pour les déléguer à des chefs de second ou troisième niveau (chef de carrefour, chef de piste, chef de campement), chargés d'organiser les cellules de défrichement (Léna, 1979 ; Lesourd, 1982). L'un des privilèges de ces chefs et chefs délégués réside dans leur légitimité à convoquer des prestations exceptionnelles (*ukalè*), par lesquelles l'ensemble de leurs dépendants est astreint de leur fournir un travail gratuit et sans contrepartie. Selon Lesourd (1988 : 85), ces prestations ont pu représenter jusqu'à 30 % des défrichements des plus grands planteurs sur le front pionnier de Méadji.

Les performances remarquables des Baoulé en ce domaine sont cependant étroitement liées au système d'organisation des arrivées par le biais de l'institution du « six-mois ». Il s'agit d'un contrat dont la durée et les modalités permettent une utilisation optimale de la main-d'œuvre juvénile, à un taux d'exploitation relativement élevé²⁶, entre deux exploitations : l'une située en zone forestière, qui héberge les travailleurs au cours des pointes de travail sur les cacaoyères (sarclages et traite), entre juin et décembre, et une autre, en zone de savane, où les calendriers de culture de l'igname permettent de récupérer cette main-d'œuvre au moment des travaux de récolte et de buttage. Les modalités pratiques de ces contrats (taux de rémunération, nombre d'hommes et de femmes²⁷, dates et durée

26. Ruf (1988, T. II : 45), évalue le coût moyen d'un « six mois » à 469 FCFA par jour, contre 603 F pour un métayer *abu-san* et 1187 F dans le cas d'un travailleur rémunéré à la tâche.

27. Le nombre et l'importance des filles « six-mois », employées aux travaux domestiques, aux cultures vivrières et au transport des récoltes, est souvent sous-estimé ; Oswald (1998 : 121) fait état d'une proportion pouvant atteindre le tiers du total de cette main-d'œuvre. Ces jeunes femmes sont généralement rémunérées à la moitié du taux dont bénéficient les hommes. Pour ces derniers, après une première expérience probatoire, il n'est pas rare qu'un contrat de partage de la récolte en *abu-san* leur soit proposé, toujours sur la base de séjours de six mois.

de l'emploi) sont négociées entre les deux chefs d'exploitation, qui sont souvent des proches parents (oncles-neveux, cousins), hors de toute médiation des travailleurs. Surtout, le contrat de « six-mois » apparaît comme l'institution qui prépare et supporte la migration de colonisation des jeunes Baoulé ; elle tient lieu de rite probatoire, préalable incontournable à la cession de terre.

L'encadrement de la migration entre des cellules familiales apparentées permet de reconstruire sur la frontière agricole la structure de la société d'origine, qui intègre enfants, neveux, frères et cousins (Lesourd, 1982). Les neveux en particulier constituent un volant de main-d'œuvre gratuite – au coût de son alimentation près – ou rémunérée au tiers, dans l'attente de leur installation. Une enquête réalisée en 1994 sur le front pionnier de Méadji fait ainsi apparaître que 88 % des Baoulé résidant dans la région sont arrivés chez un parent direct (père, oncle, cousin), cette proportion tendant à s'accroître dans les générations récentes : 95 % chez les moins de 35 ans contre 80 % pour les planteurs de plus de 50 ans (Balac, 1998 : 163). Ces caractéristiques ont une incidence directe sur les modalités d'accès à la terre au sein de ce groupe : la même enquête montre que cet accès s'est produit dans le cadre de la cellule familiale élargie ou d'une structure de type clanique (pour 73 % des plus de 50 ans et 95 % des cadets ayant moins de 35 ans), sous la forme d'un don ou d'un héritage (71 % des plus de 50 ans et 93 % des migrants les plus récents, pour une moyenne de 81 % pour l'ensemble du groupe ; *ibid.* :171-72). Ces conditions permettent aux chefs de campement et, plus largement, aux chefs de famille installés sur le front pionnier de bénéficier d'apports réguliers en main-d'œuvre, dont les services se perpétuent au-delà de son accès au foncier, à travers des prestations exceptionnelles du type *ukalè*.

Les modalités d'insertion dans la société pionnière sont différentes dans le cas des Burkinabè, mais elles tendent, avec le temps et le perfectionnement des stratégies de colonisation foncière, à reproduire, en les adaptant, les formes de l'organisation baoulé. Les difficultés initiales d'accès rapide à la terre (par manque de moyens financiers préalables à leur installation sur la frontière agricole et par manque d'expérience préalable dans la gestion des cacaoyères, puisqu'au Ghana, les Burkinabè n'avaient pas le droit de posséder une plantation), mais aussi la faible implication initiale des structures sociales de type clanique ou familial dans l'organisation de la migration, expliquent en grande partie le retard enregistré par ce groupe dans le processus de colonisation et d'appropriation de la ressource foncière au regard de l'entreprise baoulé. Comme l'ont souligné différents auteurs²⁸, la migration burkinabè a d'abord été

28. Voir Balac (1998), Bliou et Bredeloup (1996), Boutiller *et alii.* (1977).

conçue comme une entreprise individuelle, hors d'un référent familial précis. Dès ses premiers développements dans le Sud-Ouest, elle s'est cependant appuyée sur un nombre limité d'intermédiaires, opérant au titre de l'ancienneté de leur installation dans les différentes zones d'accueil, qui ont constitué de véritables relais d'information, autant pour les migrants que pour les autorités administratives ivoiriennes ou burkinabè²⁹. Ces « chefs de communauté » ont ainsi joué le rôle de plaque tournante de la migration, désignant à chaque nouvel arrivant un tuteur originaire de sa petite région ou de sa sous-préfecture, qui lui fournirait gîte et nourriture, ainsi qu'un appui dans la recherche de travail (Blion et Bredeloup, 1996). Ce sont ainsi constituées des « chaînes migratoires » permettant une très forte mobilité spatiale, au sein desquelles chacun est appelé à assumer à son tour les fonctions d'accueil et d'assistance aux nouveaux arrivants.

Mais parallèlement au fonctionnement de ces réseaux, l'installation d'un nombre croissant de planteurs burkinabè a fourni la base sociale d'un second type d'organisation, qui s'appuie éventuellement sur les services logistiques des premiers, mais qui repose fondamentalement sur une structure de type familial ou villageois. Les vagues les plus récentes – et les plus denses – de migrants répondent en effet à l'appel des planteurs installés sur la frontière agricole, qui assument les frais de transport et canalisent les arrivées de leurs parents ou d'autres ressortissants de leur village d'origine. Les campements qui se développent sur le front pionnier tendent ainsi à regrouper des personnes originaires d'un même village ou d'une même petite région et sont l'expression de stratégies conçues dans un cadre familial.

Les données de l'enquête réalisée en 1994 dans la sous-préfecture de Méadji (Balac, *op. cit.*) mettent en évidence ce glissement graduel vers une organisation familiale tournée vers la colonisation : alors qu'à peine 17 % des planteurs burkinabè de plus de 50 ans sont arrivés sur le front pionnier par l'intermédiaire d'un parent, cette proportion s'élève à 42 % chez les moins de 35 ans (30 % tous groupes confondus). De même, les membres de la classe d'âge la plus élevée ont généralement accédé à la terre par l'intermédiaire d'un tuteur autochtone (75 % des cas), alors que cet accès a été organisé dans le cadre des réseaux burkinabè pour près de 55 % des planteurs de moins de 35 ans.

Dans la mise en œuvre de ces stratégies, l'institution du « petit frère » occupe une place centrale. Plus qu'un lien biologique, cette dénomination souligne la position de cadet social dans laquelle le nouvel arrivant est confiné, ainsi que les devoirs d'assistance auquel il est soumis au-delà de

29. Tel est le cas, par exemple, du « vieux Salam », dans la ville de Sassandra, par les bons offices duquel est passée la majorité des ressortissants burkinabè de la sous-préfecture.

son accès au foncier. Il peut demeurer à la disposition de son tuteur pendant plusieurs années, dans l'attente d'une rémunération différée sous forme de terre ou, plus rarement, d'un petit fonds de commerce ; durant cette période il bénéficie du minimum nécessaire à l'entretien de sa force de travail (hébergement, alimentation, soins de santé), mais en aucun cas d'un salaire ayant fait l'objet d'une convention, comme c'est le cas des « six-mois » baoulé. Les planteurs burkinabè bénéficient ainsi d'une main-d'œuvre semi-captive et très bon marché, dont le coût d'entretien est de surcroît limité par le type de nourriture qui constitue la base du régime alimentaire³⁰, et dont le taux d'exploitation³¹ permet de dégager des profits qui seront partiellement réinvestis dans l'achat de terre ou dans d'autres activités économiques, en paiement différé du travail fourni. Les « petits frères » constituent par ailleurs les forces vives des sociétés d'entraide, qui jouent un rôle important à l'occasion des pointes de travail du calendrier agricole (défrichements, sarclages, récolte et écabossage du cacao) et constituent un facteur non négligeable des performances agronomiques des exploitations burkinabè (voir le chapitre suivant).

Les pratiques des Burkinabè en matière d'encadrement du processus migratoire, de constitution des cellules de colonisation du milieu et de régulation de l'accès au foncier se rapprochent donc du « modèle baoulé » de reconstruction d'une cellule familiale élargie, de même que leurs techniques de défrichement et de mise en place des cacaoyères tendent à reproduire celles que ce groupe a appliquées avec le succès que l'on sait. Elles s'en distinguent cependant par les facultés qu'elles confèrent aux planteurs burkinabè en termes d'exploitation de la main-d'œuvre et de « clientélisation » des cadets sociaux.

De façon transverse aux différents groupes impliqués dans le processus de colonisation, les institutions régulant la migration et l'accès aux ressources participent donc de la construction de rapports clientélistes se fondant sur les relations de parenté et sur les principes de réciprocité. Le développement des marchés de la terre et du travail débouche ainsi sur leur cloisonnement, sur la base des clientélismes internes aux différents groupes. Cette tendance, qui apparaît antagonique avec la dynamique d'articulation aux marchés internationaux et la diffusion des relations marchandes, contribue en fait à sécuriser les activités productives, en simplifiant les cadres normatifs de référence et en réduisant les coûts de

30. Au regard de son prix, le maïs offre en effet un rendement énergétique sans rapport avec ceux que présentent le riz ou l'igname, base alimentaire des groupes autochtones et baoulé respectivement.

31. À un stade précoce du développement du front pionnier de Méadji et de la colonisation burkinabè, Léna (1980) faisait déjà état de la durée très importante du travail quotidien au sein de ce groupe, phénomène qu'il reliait à la faiblesse du temps accordé à la vie sociale au sein des campements mossi.

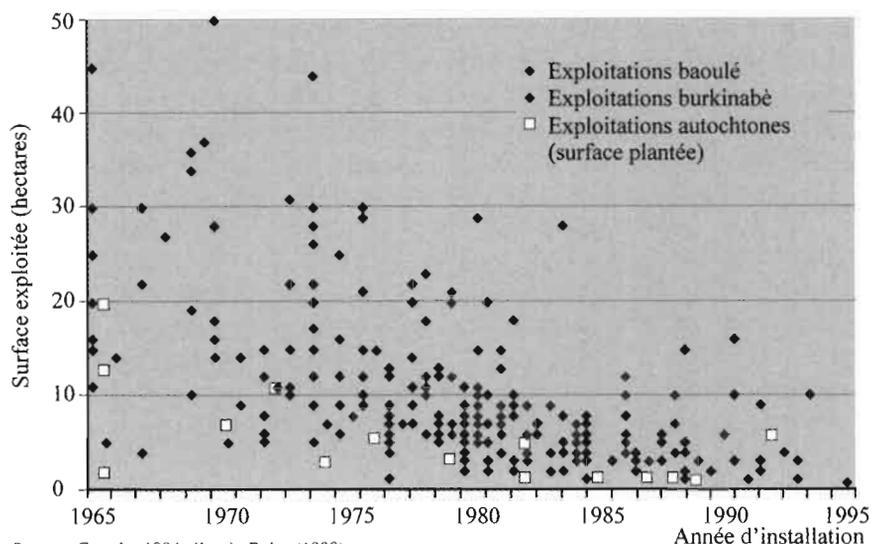
transaction. Nous verrons que la densité de ce type de rapports et l'existence de marchés cloisonnés constituent des amortisseurs de crises, que celles-ci soient d'origine externe (baisse des cours internationaux) ou internes (appauvrissement du milieu cultivé sous l'effet de la déforestation et renchérissement des coûts d'accès à la terre).

Pour autant, la pérennisation de ces rapports se heurte à des limites qui correspondent à celles, physiques, de l'espace foncier : d'une part, l'allégeance des cadets sociaux et le niveau de leurs transferts s'amenuisent avec le temps - à moins que leurs tuteurs ne puissent mettre en œuvre des mécanismes coercitifs à leur encontre, notamment en les coupant à leur tour des sources de main-d'œuvre ; en second lieu, les possibilités d'élargir les clientèles sont limitées par les disponibilités foncières décroissantes - à moins d'effectuer un nouveau déplacement vers la frontière agricole. De façon générale, ces tendances requièrent une mobilisation croissante de capital de la part des maîtres de clientèles, qu'il s'agisse pour eux de maintenir ouvert leur accès au foncier ou de recruter leur main-d'œuvre au prix fort, hors des allégeances clientélistes. Ces contraintes posent donc des limites au développement des exploitations et contredisent l'hypothèse d'une relation linéaire entre les acquisitions foncières et les surfaces effectivement mises en valeur par l'acquéreur. L'équivalence terre-travail, qui prend son expression dans le rapport entre la surface cédée dans la construction de clientèles et celle que ces clientèles permettent de planter et d'entretenir, suit un rendement décroissant : le coût marginal de l'extension des exploitations cacaoyères ne cesse de s'accroître et exige des colons des cessions de terres - ou la mobilisation d'un capital extérieur - sans cesse plus importantes (voir la figure 7).

Des rythmes d'expansion et d'accumulation fortement différenciés

Au vu des considérations précédentes et des analyses réalisées par Léna (1979) et Ruf (1988), deux facteurs apparaissent discriminants quant à la capacité des colons à construire une clientèle étendue et à en pérenniser le contrôle. Il s'agit en premier lieu de la précocité de l'installation sur la frontière agricole, celle-ci déterminant dans une large mesure la disponibilité foncière et la légitimité qui en résulte pour le pionnier à s'ériger en « maître de terres » et de clientèle via l'échange de terre contre du travail ; sur le front pionnier du canton bakwé de Sassandra, les surfaces acquises par les colons sont ainsi passées de plusieurs centaines d'hectares au milieu des années 1970 à une cinquantaine au début de la décennie suivante et autour de 15 hectares vers 1985, alors que le coût global de ces acquisitions avait sensiblement augmenté. La surface en plantation apparaît ainsi fortement corrélée à la date d'accès au foncier (figure 6).

Figure 6. Surface plantée par les colons du front pionnier de Méadji selon leur date d'accès à la terre



En second lieu, la disponibilité en capital au moment de l'installation a joué un rôle important dans les acquisitions foncières, mais aussi dans la mobilisation initiale de main-d'œuvre, en procurant aux colons les liquidités nécessaires à la contractualisation, le transport, l'hébergement, l'alimentation et l'équipement des « six-mois » ou des « petits frères » venus procéder à la mise en place des plantations ; dans le cas du front pionnier de Tuih, sur les marges occidentales de la sous-préfecture, Ruf (1988, T. V : 12-35) a montré que l'existence de revenus réguliers extérieurs aux exploitations permettait d'expliquer, au sein d'un groupe socio-culturel déterminé, des rythmes d'expansion allant du simple au double en termes de surface plantée annuellement, ainsi que des écarts du simple au triple relativement à la taille des exploitations.

Selon les groupes de migrants, ce capital initial a pu provenir de différentes activités : dans le cas des Baoulé, il s'est agit le plus souvent de revenus provenant d'une exploitation caféière ou cacaoyère créée lors d'une phase antérieure d'expansion de l'économie de plantation³² ; pour les Burkinabè, ces disponibilités, initialement réduites, ont d'abord eu pour origine des activités salariées, réalisées préalablement à l'installation sur la frontière agricole ou conjointement à la mise en place de leur verger, puis, de façon croissante et de plus en plus conséquente, les revenus pro-

32. Rappelons que d'après Ruf (1988) et Léna (1979), ces « planteurs cumulateurs » auraient représenté entre un et deux tiers des colons baoulé installés dans la sous-préfecture de Méadji (voir la note 19).

duits par une autre plantation cacaoyère ; les migrants d'origine malinké, pour leur part, ont fréquemment eu accès à la trésorerie dégagée par différentes activités marchandes, tout en voyant leur capacité d'expansion foncière sérieusement limitée par leurs stratégies d'installation à proximité des marchés villageois, ainsi que par l'orientation préférentielle de la main-d'œuvre familiale vers le commerce. Chez les autochtones, si l'on excepte une frange de fonctionnaires résidant en ville, ce capital de démarrage a eu pour origine presque exclusive les aliénations foncières.

À défaut de disposer d'un capital d'installation substantiel, une implantation précoce sur la frontière agricole, garante de l'appropriation de surfaces importantes, et une solide insertion dans les réseaux encadrant la migration ont donc constitué les deux conditions discriminantes de l'accès aux rentes de situation dérivant de l'échange terre-travail. Les précurseurs de la colonisation agraire ont par ailleurs bénéficié très tôt de relations privilégiées avec les agents de l'administration ivoirienne, qui leur ont alloué des fonctions de représentation des différentes diasporas dans des domaines aussi variés que la mobilisation politique lors des processus électoraux³³, le règlement des litiges intercommunautaires ou la médiation des relations entre les zones pionnières et les régions d'origine des migrants ; à ces fonctions ont été associées diverses prébendes (accès privilégié aux intrants et aux projets de développement promus par les agences d'encadrement – SATMACI, BNDA –, appui administratif dans les conflits fonciers ou les demandes de déclassement de forêts protégées, accréditation pour l'achat de café et de cacao, etc.), qui contribuaient à renforcer leur légitimité et les moyens qu'ils pouvaient mobiliser pour étendre et pérenniser leurs clientèles locales.

Au regard des capacités différenciées d'expansion spatiale et d'accumulation qui résultent de la mise en jeu de ces différents facteurs, les pionniers baoulé combinent plusieurs avantages : ils ont bénéficié d'une rente de situation dans le domaine de l'accès aux informations stratégiques relatives au désenclavement et au déclassement des massifs forestiers, ce qui leur a permis de s'approprier pour un coût minime une grande partie de l'espace foncier disponible ; en second lieu, ils ont souvent pu mettre à profit les revenus provenant d'une ou de plusieurs exploitations créées en arrière des fronts pionniers ; enfin, ils se sont appuyés sur un système performant d'encadrement de la migration, qui leur a conféré des moyens puissants de contrôle de la main-d'œuvre provenant de leur région d'origine. En comparaison, les Burkinabè ont dû centrer leurs stratégies de capitalisation sur leur capacité à mobiliser la force de travail de

33. Rappelons à ce propos que les ressortissants des pays de la CEDEAO se sont vu allouer le droit de vote jusqu'en 1990 et qu'ils furent encore nombreux à participer à l'élection présidentielle de 1995.

leur groupe, leur accès aux autres facteurs de production, terre et capital monétaire, étant, au moins lors des étapes initiales de la colonisation agricole, relativement contingenté ; en revanche, ils ont certainement bénéficié d'un « taux d'échange » terre-travail bien plus favorable qu'il ne l'a été pour les ressortissants des autres groupes. Au total, le retard accumulé par les Burkinabè dans le processus d'appropriation foncière – lié autant à leur moindre légitimité à imposer des cessions importantes aux autochtones qu'à leur installation tardive sur la frontière agricole – a limité leur capacité d'accumulation sous la forme de plantations.

Au niveau de la société autochtone, la phase pionnière correspond à un enrichissement apparent – les revenus monétaires augmentent et sont en partie réinvestis dans la création de plantations –, qui masque une décapitalisation globale. Du fait de leurs difficultés à construire et pérenniser des clientèles auprès des migrants, le contrôle de la main-d'œuvre domestique, de leur descendance en particulier, demeure au centre des stratégies économiques des chefs de famille autochtones. Alors que dans les différents groupes allogènes, l'installation sur la frontière agricole représente pour les cadets sociaux un moyen d'accéder à des revenus et à un statut leur permettant de fonder leur propre groupe domestique, les jeunes autochtones voient leur accès aux terres forestières lourdement conditionné tant qu'ils ne sont pas eux-mêmes chefs de famille³⁴, ce qui suppose qu'ils aient préalablement réuni le montant de la compensation matrimoniale. L'accumulation sous forme de plantations n'est dès lors possible qu'à partir de l'insertion du cadet dans un système d'obligations s'étendant à la belle-famille et qui s'avère d'autant plus contraignant. En replaçant ainsi l'institution matrimoniale au centre des mécanismes d'ascension sociale, les aînés autochtones recouvrent une partie de leur pouvoir de contrôle sur leur descendance, mais ils se mettent eux-mêmes en face d'une contradiction majeure : pour se donner les moyens financiers d'exercer ce contrôle, et notamment être en mesure de doter les cadets, ils sont en effet amenés à intensifier le recours au travail salarié afin d'étendre et d'entretenir leurs plantations. N'ayant accès à cette main-d'œuvre qu'à travers les formes contractuelles les plus coûteuses, ils sont contraints d'en financer l'exécution par de nouvelles aliénations foncières³⁵. Ces tentatives de sujétion de la descendance ont par ailleurs pour effet de renforcer le poids des stratégies de sortie de l'agriculture mises en œuvre par les cadets.

34. Un homme non marié peut en effet se voir disputer ses droits sur les terres du lignage (voir Dozon, 1985) ; de surcroît, la mise en œuvre d'un projet individuel, sans le consentement de la famille, exclut son promoteur de toute assistance familiale, en particulier de l'accès aux réserves alimentaires de son lignage.

35. Dès les années 1950, Raulin (1957) et Köbben (1956) avaient identifié le coût des compensations matrimoniales comme constituant l'un des moteurs des aliénations foncières dans le Centre-Ouest.

Là où les projets individuels de promotion sociale des cadets sont assumés par l'ensemble de la société et fournissent les éléments de base du projet collectif au sein des groupements allogènes, ils apparaissent antagoniques avec les stratégies développées par les aînés autochtones. Cet antagonisme se traduit par une accélération des processus de décapitalisation – révélés par la dilapidation du patrimoine foncier –, en dépit du développement de la petite production marchande et de l'élévation du niveau de vie de la population qui accompagnent la diffusion de l'économie de plantation.

De façon symptomatique, les seuls autochtones à disposer de surfaces en plantation et de niveaux de production comparables à ceux des pionniers (une dizaine d'hectares et plus de trois tonnes de cacao) sont quelques rares individus qui ont délibérément pris leurs distances vis-à-vis du milieu villageois, s'établissant à proximité des implantations allochtones, et singulièrement des campements burkinabè³⁶. Ce positionnement leur a conféré une maîtrise beaucoup plus précise de leurs réserves foncières et des processus d'installation des colons d'une part, des transferts associés aux rapports de tutorat qu'ils ont établi avec ces derniers d'autre part, et leur a permis enfin de minorer certaines des charges sociales internes aux sociétés autochtones (sollicitations financières diverses de la part de la famille, importance du temps consacré aux activités sociales). Ces planteurs ont ainsi eu accès à des termes de l'échange terre-travail beaucoup plus favorables que ceux dont ont bénéficié la plupart de leurs congénères et ont pu repousser le seuil physique de superficie au-delà duquel le coût marginal de l'extension de la surface plantée est assimilable à une décapitalisation foncière. Significativement, ces « grands planteurs » autochtones ont pour la plupart financé eux-mêmes leur mariage, acquérant de ce fait une certaine autonomie vis à vis de leurs aînés.

Ces rares cas de succès ne suffisent pas à masquer l'échec global des planteurs autochtones dans leurs stratégies de capitalisation. De façon générale ceux-ci ont pâti de conditions d'échange foncier-travail les plus défavorables parmi les groupes considérés, la surface de 10 hectares plantés semblant constituer un seuil infranchissable dans les conditions normales d'ancrage au sein de la société villageoise – les cas particuliers des planteurs installés dans des campements et des fonctionnaires ayant investi dans la mise en place de cacaoyères mis à part. Au regard de leur capacité à capter un maximum de travail pour une surface déterminée de terre, les Burkinabè se situent à l'autre extrémité du spectre ; mais les conditions qui ont entravé leur accès au foncier ont limité leurs possibili-

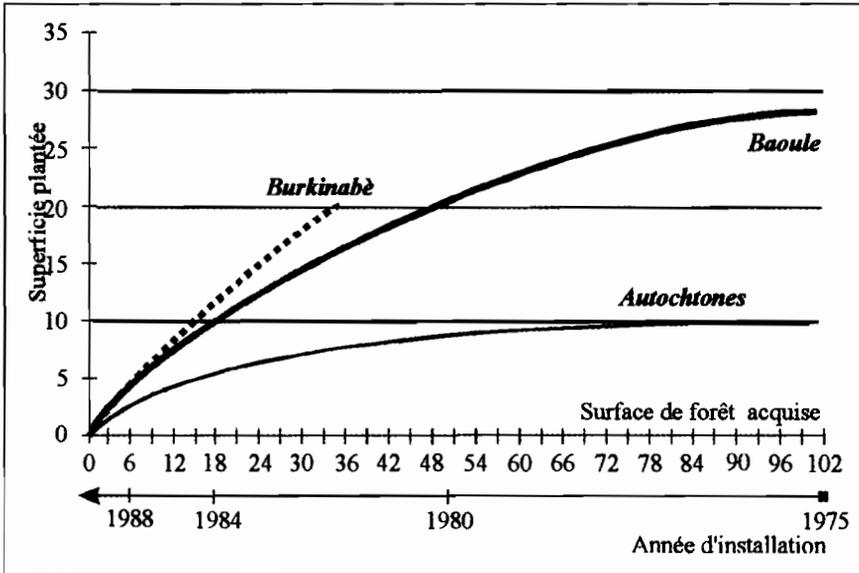
36. Léna (1980) et Ruf (1988) ont observé des cas similaires sur leurs terrains respectifs du front pionnier de Méadji).

tés d'expansion et de capitalisation au cours de la phase pionnière. Ce sont bien sûr les Baoulé qui ont tiré le meilleur parti des conditions ayant présidé au développement des fronts pionniers : en dépit d'une capacité d'exploitation de la force de travail inférieure à celle des Burkinabè, leur accès élargi aux différents facteurs de production, terre, travail et capital monétaire, auxquels il convient d'ajouter la mise à disposition d'un capital socio-politique non négligeable, leur a permis de créer des exploitations dont la taille moyenne dépasse dans un rapport de deux à trois celles des groupes concurrents³⁷.

La figure 7 propose une modélisation de la relation existant entre la surface foncière acquise et la surface plantée (qui reflète la force de travail mobilisée), en fonction de la date d'installation sur la frontière agricole, pour les trois principaux groupes protagonistes. Cette modélisation souligne le « rendement décroissant » de l'échange terre-travail, indépendamment du cadre socioculturel dans lequel il se réalise : plus le patrimoine foncier acquis est important, plus le travail de plantation et d'entretien du verger est coûteux en terme d'aliénations foncières. En d'autres termes, au-delà de la surface de cinq à six hectares qu'il est possible de planter et d'entretenir avec la seule force de travail familiale, la réalisation de chaque hectare additionnel revêt un coût supérieur au précédent, requiert une cession de terre plus importante. Cette situation n'est bien sûr pas étrangère à la nécessité, pour les pionniers qui ont précocement acquis de très grands domaines, de sécuriser leur maîtrise foncière dans un contexte de course à la terre mettant en jeu des acteurs et des droits multiples. On tend ainsi vers un « plafond d'accumulation », variable selon les groupes, qu'il est très difficile de dépasser dans le cadre des rapports sociaux propres au système pionnier et sans appui monétaire extérieur. Sur le front pionnier de Sassandra-Méadji et dans le cas des Baoulé, ce seuil s'est situé autour de 200 hectares.

37. Sur le front pionnier du canton bakwé, au Sud-Ouest de Soubré, l'un des planteurs baoulé enquêtés est ainsi parvenu à constituer une plantation de près de 200 hectares, après avoir obtenu des autochtones de Niamagui la délégation d'une surface approchant les 20 000 hectares ; soit un « rendement » de l'échange terre-travail de 1 ha planté pour 100 cédés, proche de celui dont peuvent faire état de nombreux chefs de famille autochtones.

Figure 7. Relation entre la superficie plantée et la surface foncière acquise sur les fronts pionniers de Sassandra



Source : Enquêtes 1991-1994

L'émergence et l'exacerbation de blocages structurels

Des systèmes de production évoluant sous contraintes sociales et écologiques : la mobilité comme support de la reproduction sociale

Alors qu'entre 1950 et 1970, les premières phases de la dynamique pionnière ont abouti à la mise en place de systèmes de production diversifiés, valorisant les complémentarités agronomiques et économiques des cultures pérennes et vivrières, tant au regard des calendriers de travail que de l'occupation des sols, les processus ultérieurs de colonisation débouchent au contraire sur l'occupation presque complète de l'espace par les cacaoyères, seuls les terrains qui leur sont impropres (bas-fonds, sols indurés ou empierrés) étant épargnés. Au cours de cette seconde phase, les logiques d'occupation rapide de l'espace et de « marquage » de l'appropriation foncière d'une part, l'évolution des prix agricoles, qui renforce la rentabilité de la culture cacaoyère au regard des autres productions, pérennes ou vivrières, d'autre part, conduisent à la généralisation de techniques de culture qui associent systématiquement la plantation de fèves de cacao aux défrichements et à la réalisation des cultures vivrières.

De façon parallèle aux transformations observées dans l'organisation de la colonisation, ce phénomène correspond à l'adoption, par l'ensemble des groupes de migrants, des techniques baoulé de mise en valeur du milieu, qui s'avèrent alors les plus performantes au regard des objectifs d'appropriation foncière rapide et de maximisation de la productivité du travail : grâce à l'excellente complémentarité agronomique de l'igname, de la banane plantain et du cacao, les coûts de mise en place des vergers sont alors pratiquement couverts par la production alimentaire et la commercialisation des excédents vivriers (Léna, 1979 ; Ruf, 1988).

Cette monospécialisation est porteuse de risques économiques, comme l'évolution des prix internationaux du cacao, à partir de la seconde moitié des années 1980, en fournira la démonstration (voir le chapitre suivant). Ces risques sont par ailleurs exacerbés par l'impossibilité de perpétuer l'association entre cultures vivrières et cacaoyère une fois les réserves forestières défrichées : de nombreuses exploitations deviennent ainsi dépendantes du marché pour leur approvisionnement alimentaire – qu'il s'agisse pour elles d'y acquérir les denrées qu'elles ne peuvent plus produire ou de recourir à la location de friches pour poursuivre cette production³⁸ – et vont devoir faire face à des coûts croissants, tant en termes monétaires que de travail fourni, pour atteindre ce but.

Un second facteur de risque, agronomique cette fois, tient aux particularités biologiques du cacaoyer, qui en font une culture spécifiquement pionnière, s'adaptant mal à la baisse de la fertilité organique et hydrique qui accompagne la disparition de l'environnement forestier. Dès la phase de consolidation des exploitations qui suit l'étape de colonisation, les planteurs doivent faire face à une série de surcoûts liés à l'apparition d'une végétation adventice et de parasites (capsides, moisissures) endémiques, spécifiques à la culture cacaoyère. Au terme de la durée de vie productive des plantations, leur renouvellement se heurte ainsi à un ensemble de contraintes (recours à un travail accru pour contrôler les adventices, emploi d'intrants chimiques – engrais pour compenser la baisse de fertilité associée à la biomasse forestière, produits phytosanitaires pour lutter contre les infections parasitaires du cacaoyer) qui accroît de façon considérable les coûts économiques de la culture. Ces coûts sont d'autant plus élevés que le déplacement de la frontière agricole induit une baisse tendancielle de la productivité du travail, sous le double effet de la hausse du coût de la main-d'œuvre (impossibilité de perpétuer l'échange terre-travail, affaiblissement des allégeances clientélistes) et de la réduction des performances agronomiques (diminution des rendements avec le

38. Ruf (1987) ajoute à ce coût croissant de l'approvisionnement vivrier celui qui résulte de l'appauvrissement de la faune sauvage, qui a fourni, via la chasse, une part importante du régime alimentaire au cours de la phase pionnière.

vieillessement des cacaoyères et dissociation spatiale des cultures vivrières et pérennes). En arrière du front pionnier, après la phase d'expansion foncière et de marquage du sol, le renchérissement du travail freine ainsi le passage à des systèmes de production plus intensifs. L'entretien des plantations repose dès lors sur des itinéraires faisant un appel limité aux intrants et privilégiant la productivité du travail au détriment des rendements agronomiques. Dans ces conditions, les niveaux de production se dégradent progressivement du fait du vieillissement des arbres et de l'incidence croissante des parasites.

Cette réduction graduelle des performances économiques des exploitations pionnières s'identifie avec la dissolution d'une « rente différentielle-forêt », associée à la mise en valeur du milieu forestier originel, dont F. Ruf (1987, 1991 et 1995) a détaillé les composantes écologiques, agronomiques et sociales. Cette dissolution coïncide également avec la superposition du cycle de vie biologique des plantations cacaoyères et celui de la vie productive des planteurs qui, 25 à 30 ans après leur installation sur la frontière agricole, sont rarement en mesure de mobiliser les ressources humaines et financières requises pour se lancer dans une entreprise ardue et coûteuse de replantation : d'une part l'émergence de rentes foncières et les coûts sociaux d'élaboration et de validation des droits d'héritage se traduisent par un accroissement global des coûts d'accès au foncier pour leurs successeurs³⁹ ; d'autre part, la mise en œuvre par les planteurs de stratégies d'extraversion (forte scolarisation des enfants préparant leur sortie de la sphère agricole, construction en ville ou dans le village d'origine) contribue souvent à limiter leur capacité d'investissement et d'entretien de leur capital productif, tout en hypothéquant leur contrôle ultérieur sur la main-d'œuvre familiale (Chaléard, 1993 ; Lesourd, 1988). Largement pratiquées par les colons baoulé et par les autochtones, de telles stratégies le sont beaucoup moins par les Burkinabè, du fait notamment de perspectives d'incorporation au secteur administratif singulièrement réduites pour les ressortissants de ce groupe.

Les mécanismes de régulation sociale et les systèmes de production agricole qui se mettent en place au cours de la phase pionnière sont donc d'emblée confrontés à de lourdes contraintes, à la fois écologiques, agronomiques, économiques et sociales, qui encadrent étroitement les évolutions possibles de l'agriculture de plantation. Ces contraintes ont présidé au déplacement des bassins de production cacaoyère, depuis le Sud-est du pays vers la Boucle du cacao (départements de Bongouanou et de

39. La transmission des plantations par filiation directe est fréquemment remise en cause au sein de la famille élargie au profit d'une réactivation des normes traditionnelles opérant en faveur des aînés de lignage (dans le cas des autochtones krou) ou des parents utérins (chez les allochtones d'origine akan) – voir Chauveau, 1997.

Dimbokro) et, de là, le Centre-Ouest puis le Sud-Ouest, en une succession de booms démographiques et économiques suivis de récessions tout aussi spectaculaires (Ruf, 1995). Les contradictions internes au système pionnier, inhérentes à l'exploitation des rentes associées à la colonisation forestière et à leur épuisement graduel, se cristallisent autour des conditions de reproduction des exploitations au-delà de la génération pionnière. Tant que la frontière agricole est restée ouverte, et plutôt que de prendre en charge un verger sénescant, où la productivité du travail était devenue faible, ou de se lancer dans une opération coûteuse et hasardeuse de replantation, les générations suivantes ont eu tendance à se déplacer vers de nouvelles terres forestières, porteuses de rente différentielle, et à entamer un nouveau cycle pionnier. La migration a ainsi constitué le mode de reproduction privilégié des exploitations. Cette logique a notamment conduit à l'émergence d'une classe de planteurs « cumulateurs », généralement Baoulé, qui ont suivi le déplacement géographique des foyers de production cacaoyère depuis le Centre-Est en direction du Sud-Ouest, jusqu'à butter sur la frontière libérienne (Affou et Tano, 1992 ; Balac, 1997a ; Léna, 1979).

La transformation de la structure démographique en prise avec les modifications de l'environnement social et agroécologique

La sous-préfecture de Sassandra offre un raccourci géographique de cette dynamique de translation du cycle de l'agriculture de plantation – l'enchaînement colonisation agraire / consolidation sociale / émigration. Le déroulement de la dynamique pionnière en trois phases successives (la première, antérieure à l'indépendance et limitée à la basse vallée du Sassandra, la seconde, centrée sur les axes routiers articulant la région au Centre-Ouest du pays et la troisième, postérieure à 1970, concernant l'ensemble de l'hinterland forestier) fournit en effet l'opportunité d'y observer, à un moment déterminé et dans un contexte socio-géographique relativement homogène, les effets du déroulement du cycle pionnier sur les structures démographiques. Ces structures reflètent étroitement les ajustements affectant les formes d'organisation et de régulation sociales au sein des différents groupes d'acteurs, sous l'effet de la raréfaction des facteurs de production, de la terre en particulier, et de la dissolution des rentes associées au milieu forestier.

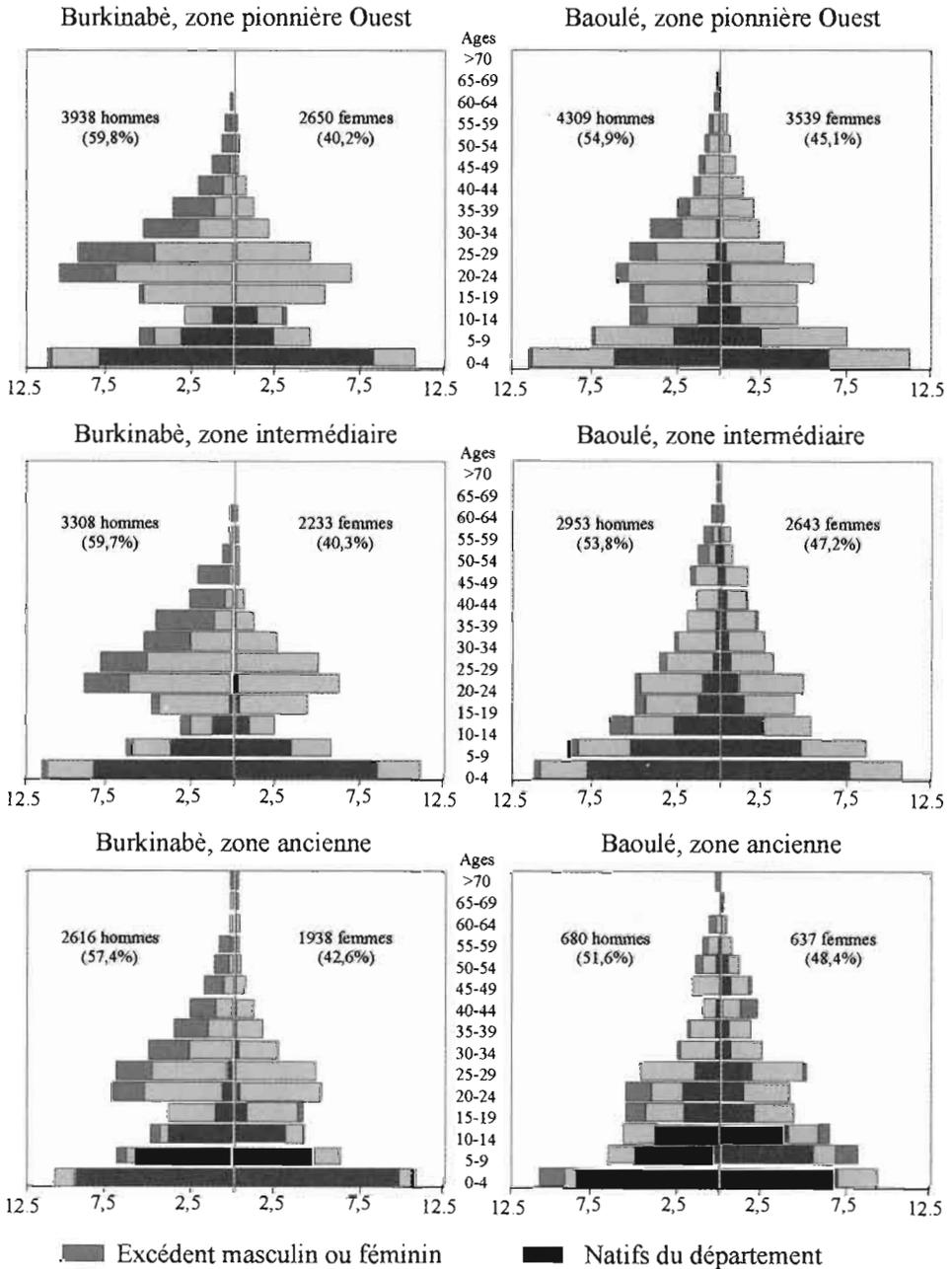
Nous utiliserons à cette fin les données du recensement national de 1988, qui permettent d'établir une « photographie » de la population de la région à l'aube du « choc externe » qu'ont constitué, à partir de 1989, l'effondrement des prix intérieurs du café et du cacao et la restructuration des filières exportatrices, dont les effets particuliers seront analysés dans le

chapitre suivant. Le suivi des transformations démographiques est ici effectué en référence à trois contextes nettement différenciés : le premier se réfère à la phase pionnière et correspond aux cantons bakwé et kodia, à l'ouest de la sous-préfecture ; le second concerne l'étape de consolidation sociale et démographique, que l'on peut circonscrire à la partie centrale de la région, située de part et d'autre des routes Sassandra-Gagnoa et Sassandra-Lakota (le « Godié central ») ; le troisième enfin est propre à la période d'achèvement du cycle pionnier et correspond essentiellement au cours inférieur du Sassandra, incluant le pays neyo et ses marges proches. Une nouvelle fois, nous centrerons cette analyse sur les trois groupes dont les initiatives ont le plus pesé sur le déroulement de la dynamique pionnière, et qui constituent, selon les zones, entre 60 et près de 90 % de la population totale : les autochtones, les Baoulé et les Burkinabè (figures 8 et 9).

Pour l'ensemble des groupes allogènes, l'évolution du profil des populations dans les trois contextes considérés semble procéder d'une dynamique générale de sédentarisation. Celle-ci recouvre des phénomènes superposés de regroupement familial, qui conduit au rééquilibrage du rapport entre les sexes, initialement fortement marqué par le caractère exclusivement masculin de la migration de colonisation (avec, par exemple, 149 hommes pour 100 femmes chez les Burkinabè de la zone pionnière ouest), et d'accomplissement graduel des cycles domestiques, qui se traduit par le vieillissement de la population, l'accroissement du nombre de jeunes de moins de 15 ans et la substitution, au sein des ménages, des parents collatéraux par les enfants biologiques. Au niveau de la zone de réalisation du peuplement la plus ancienne et pour les groupes engagés de façon précoce dans l'économie de plantation locale (« Manois » et Dyula), ce processus de sédentarisation débouche éventuellement sur des manifestations de « déprise agricole », perceptibles à travers le « creusement » de la pyramide des âges au niveau des classes de 20 à 40 ans, en particulier pour la composante masculine de la population, et l'accroissement de la proportion d'inactifs au sein des ménages.

Ces tendances lourdes, généralisables à l'ensemble des populations allochtones, se manifestent cependant avec un décalage temporel dans le cas des Burkinabè et, plus largement, des étrangers originaires des régions soudaniennes, du fait de la prégnance d'une migration orientée vers la vente de la force de travail et, surtout, du retard enregistré par les ressortissants de ces groupes dans la mise en œuvre de leurs stratégies de colonisation foncière. Ce retard se traduit, à chaque étape du cycle pionnier, par une proportion supérieure d'actifs masculins au sein de la population, y compris dans un contexte de saturation foncière marquée, et donc par une capacité accrue à faire face, dans le cadre des réseaux intra-communautaires, à l'appauvrissement des ressources et à l'accroissement corrélatif des charges structurelles pesant sur les exploitations.

Figure 8. Pyramide des âges des Burkinabè et des Baoulé dans trois contextes socio-historiques du Bas-Sassandra en 1988



Source: Recensement général de la population et de l'habitat (INS), 1988

L'analyse de la structure des populations baoulé et burkinabè, dans les trois contextes socio-historiques identifiés, permet de préciser les transformations de l'organisation démographique et sociale au cours de l'accomplissement du cycle pionnier (figure 8).

– La structure des populations au cours de la phase pionnière

La communauté baoulé se caractérise par une forte proportion d'indépendants : près de trois adultes masculins sur quatre sont planteurs ou métayers et la moitié d'entre eux sont chefs de leur propre ménage ; ces chiffres traduisent l'accélération des mécanismes d'accès à l'autonomie sociale et économique permise par l'installation sur la frontière agricole (plus de trois hommes sur cinq sont mariés). À cet égard, les migrants burkinabè sont contraints de suivre un processus sensiblement plus long, reflet de leur position subordonnée dans le système socioéconomique qui se met en place : dans la tranche d'âge des 20-34 ans, deux hommes sur trois sont encore célibataires et la majorité d'entre eux sont salariés de planteurs (« petits frères » selon le vocable en vigueur), soit en tant que manœuvres, soit comme métayers. Le retard des Burkinabè dans la réalisation du cycle familial se vérifie à travers la taille moyenne des groupes domestiques : bien que de taille généralement réduite, du fait du caractère récent de la dynamique de colonisation, les ménages apparaissent mieux consolidés chez les Baoulé, avec 6,5 membres en moyenne, qu'au sein de la communauté burkinabè, avec 4,8 individus (Balac, 1998 : 188).

– La structure des populations au cours de la phase de consolidation sociale

La partie centrale du pays godié restitue l'image de ruptures notables avec la période de colonisation. Au cours de cette seconde étape du cycle pionnier, la tendance au sein des différents groupes est à la reconstitution de structures sociales similaires à celles de leur région d'origine, ce qui conduit à des évolutions divergentes dans la composition des ménages chez les Baoulé et les Burkinabè. Dans le premier cas, le rassemblement familial et l'avancée des cycles domestiques conduisent à un accroissement sensible de la participation des enfants biologiques dans la composition des ménages et à celui, concomitant, du nombre des aides familiaux ; la taille moyenne des ménages augmente ainsi fortement pour atteindre 9 personnes. Cette évolution traduit le ralentissement des mécanismes d'autonomisation des individus via l'accès à la terre : dans la catégorie des 20-34 ans, la proportion d'indépendants ainsi que celle des hommes mariés se réduit de moitié par rapport à la phase antérieure. Symétriquement, le taux de polygamie double chez les hommes de plus de 35 ans, pour concerner près de 40 % des membres de cette classe d'âge.

Chez les Burkinabè, les structures d'encadrement de la migration donnent toute leur mesure et permettent un gonflement des ménages par des personnes « non apparentées » au chef de famille - mais originaires du même village - et des parents collatéraux (neveux, cousins), ces deux catégories arrivant à représenter 30 % chacune des hommes de plus de 15 ans. Dans le même temps, l'avancée du cycle familial conduit à l'accroissement de la descendance biologique des planteurs et de la population de moins de 15 ans. Par rapport à la phase antérieure, ces évolutions se traduisent par une forte diminution du nombre d'indépendants, leur proportion passant de 60 à environ 30 % du total des hommes de 20 à 34 ans. La part des chefs de ménage au sein de cette classe d'âge se réduit aussi de moitié (de 45 à 25 %), alors que près de deux hommes sur trois y sont célibataires. Comme chez les Baoulé, le ralentissement des mécanismes d'autonomisation sociale a pour corollaire un accroissement sensible du taux de polygamie (il augmente de 75 % par rapport à la phase antérieure) et une élévation importante de la taille des ménages, dont la moyenne atteint près de 8 individus, contre 4,8 précédemment.

– La structure des populations lors de la phase d'achèvement du cycle pionnier

Au sein des espaces les plus précocement colonisés, l'accroissement généralisé des coûts d'accès aux ressources d'une part, l'amenuisement des revenus tirés de plantations vieillissantes d'autre part, ont un impact profond sur les mécanismes de régulation sociale et les structures démographiques. Chez les Baoulé comme chez les Burkinabè, on observe une baisse des effectifs au sein des classes d'âge de 15 à 40 ans. Cette diminution est liée à l'émigration des salariés et des aides familiaux, en particulier parmi les parents collatéraux des chefs de ménage. Elle a pour effet l'élargissement de la partie haute de la pyramide des âges, reflet du vieillissement de la population, une diminution de la taille des groupes domestiques (de 9,5 à 6 individus chez les Baoulé et de 7,8 à 7 personnes chez les Burkinabè), ainsi qu'un accroissement sensible de la proportion d'« inactifs » au sein des ménages. Le taux de scolarisation des enfants est également en très forte progression, puisqu'il représente 51 % des jeunes allochtones de 6 à 14 ans, contre 30 % dans la partie centrale de la sous-préfecture et 24 % seulement sur les fronts pionniers récents (Balac et Zanou, 1997 : 318).

Au-delà de ces tendances communes, des divergences notables apparaissent toutefois. Au sein de la population baoulé, la part des indépendants et des chefs de ménage tend à augmenter par rapport à l'étape précédente, alors que celle des « inactifs » arrive à constituer près de 55 % de la population totale. Chez les Burkinabè, en revanche, ces évolutions

ont un caractère notablement atténué : la proportion d'indépendants varie très peu au regard de la phase précédente et le rapport entre membres actifs et inactifs du ménage présente un profil exactement inverse à celui des Baoulé (55 % d'actifs dans la population totale). Cette situation résulte de la prégnance des mécanismes de contrôle social des cadets et de stratégies beaucoup moins systématiques de scolarisation de la descendance. En conséquence, la taille moyenne des ménages varie peu (-10 % contre -30 % chez les Baoulé) et la main-d'œuvre familiale souffre d'une réduction moins importante que dans ce dernier groupe.

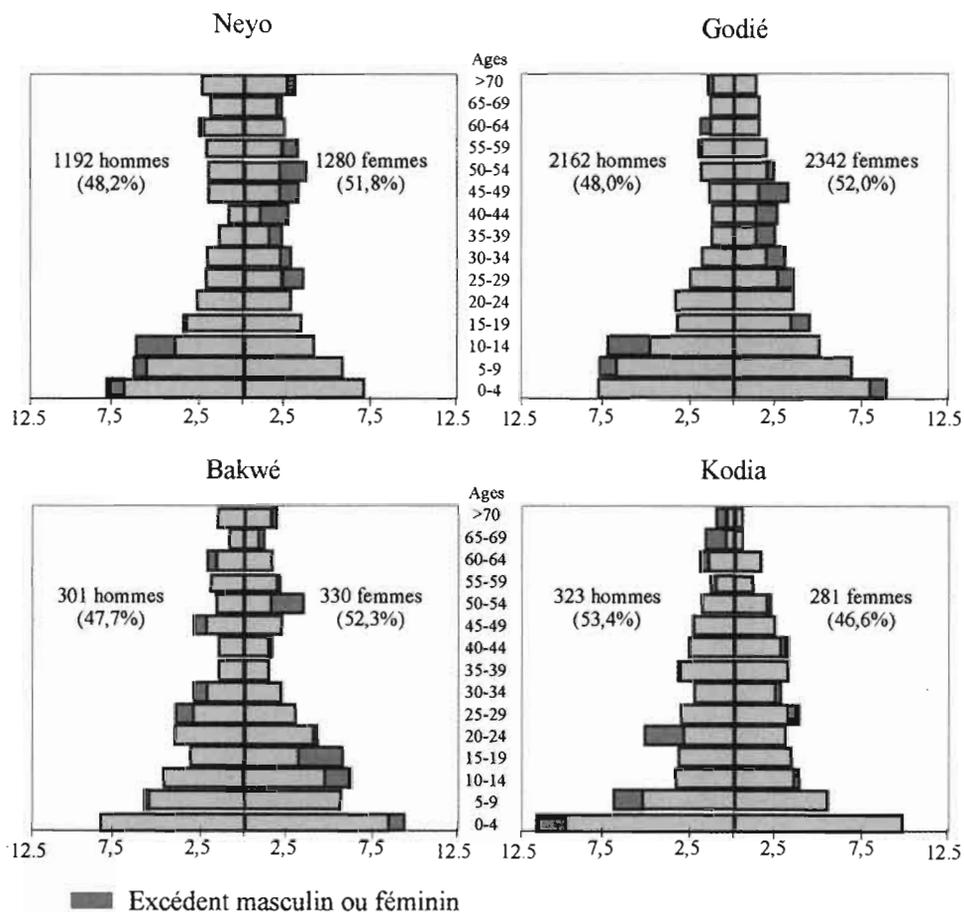
– L'évolution du profil des populations autochtones

Pour les différents groupes autochtones (Bakwé et Kodja sur les fronts pionniers récents, Godié dans la zone intermédiaire et Neyo au niveau des espaces colonisés précocement), le déroulement du cycle pionnier de l'agriculture de plantation semble induire un renforcement des déséquilibres démographiques. Avec la réduction des possibilités d'accès à la terre et aux rentes qui découlent de son commerce, l'émigration des jeunes actifs paraît s'amplifier. Il en résulte un déficit croissant du rapport de masculinité de la population adulte, ainsi qu'un aspect de plus en plus « étranglé » de la pyramide des âges pour les classes de 15 à 44 ans (figure 9). Parallèlement à ce phénomène, la proportion des chefs de ménages se réduit insensiblement, ce qui semble témoigner d'une reprise relative du contrôle des cadets par les aînés et de la réduction de la mobilité sociale des jeunes générations, hors des opportunités que leur offre l'émigration. On observe enfin une augmentation du taux de scolarisation, reflet de la densité supérieure des équipements sociaux dans les zones les plus anciennement et densément peuplées, ainsi que, dans une moindre mesure, celle du nombre d'enfants non biologiques confiés à cette fin aux ménages de ces zones.

De façon générale, l'évolution du profil démographique des différentes populations va donc dans le sens d'un alourdissement du rapport inactifs/actifs au sein des ménages, de la réduction du nombre d'aides familiaux au regard de celui des actifs indépendants, et de la substitution, dans la composition de cette main-d'œuvre, des parents collatéraux par les descendants biologiques du chef de ménage (tableau 1). Le rythme avec lequel cette évolution se produit diffère cependant d'un groupe à l'autre, les Burkinabè parvenant à pérenniser plus durablement que les Baoulé – et a fortiori que les autochtones – leur accès à la main-d'œuvre hors du cadre de la famille restreinte.

Les transformations démographiques observées d'une zone à l'autre expriment ainsi l'exercice croissant de nouvelles contraintes au cours de l'accomplissement du cycle pionnier. Au-delà des décalages qui peuvent exister quant aux temps et aux rythmes de leur mise en œuvre, ces trans-

Figure 9. Pyramide des âges de la population autochtone dans trois contextes socio-historiques du Bas-Sassandra en 1988



Source: Recensement général de la population et de l'habitat (INS), 1988

formations annonçaient, dès avant la crise de 1989, provoquée par l'effondrement des cours internationaux du café et du cacao et la faillite financière de l'État qui en a résulté, des blocages structurels à la reproduction de l'économie de plantation paysanne. Le vieillissement de la force de travail des exploitations, l'augmentation du poids des inactifs et des charges sociales qui leur sont associées (scolarisation, investissements urbains), ainsi que les difficultés des planteurs à pérenniser leur emprise sur la main-d'œuvre non biologique – et même, pour bon nombre d'entre eux, autochtones en particulier, mais aussi Baoulé, sur leur descendance directe – constituaient déjà de sérieux handicaps pour surmonter la dissolution des rentes agronomiques et sociales associées à la dynamique pionnière.

Tableau 1. Évolution de la disponibilité en main-d'œuvre masculine de plus de 15 ans et de sa parenté avec le chef d'exploitation au cours du déroulement du cycle pionnier

	Proportion d'inactifs	Nombre d'actifs familiaux par indépendant	Lien de parenté de la main-d'œuvre avec le chef de ménage		
			Fils	Autre parent	Non apparenté
Moyenne par zone :	44,7	0,34			
Zone pionnière	48,4	0,26			
Zone intermédiaire	47,6	0,21			
Zone ancienne					
Baoulé :					
Zone pionnière	49,2	0,33	27,7	63,1	9,2
Zone intermédiaire	53,1	0,24	41,4	46,8	11,8
Zone ancienne	-	-	-	-	-
Burkinabè :					
Zone pionnière	38,6	0,44	11,0	68,6	20,3
Zone intermédiaire	42,2	0,29	7,6	75,0	17,4
Zone ancienne	44,9	0,29	26,1	56,3	17,5

Source : Balac (1997b), d'après INS (1992).

Programmes publics et reconversion productive : pour qui et sous quelles conditions ?

Cette problématique n'est certes pas particulière à la région de Sassandra. Les difficultés de reproduction de l'agriculture de plantation sont apparues dès les années 1960 dans les zones concernées les premières par son développement, notamment dans l'Est et le Centre-Est de la Côte d'Ivoire, où l'évolution des structures démographiques et sociales a suivi, sous une forme amplifiée par la profondeur historique de ce phénomène, les tendances évoquées ci-dessus (Balac, 1997a et 1998). Comme nous l'avons mentionné, les contraintes sociales et écologiques lourdes qui encadrent le renouvellement des exploitations y ont généralement été levées par le biais de l'émigration, soit en direction de la frontière agricole, soit au profit d'une insertion dans de nouveaux secteurs d'activité, le plus souvent en ville. L'État ivoirien n'a pas été inactif pour autant face à ce problème. Le dépérissement économique de certaines régions affectées par l'émigration de leurs forces vives a éveillé l'attention des pouvoirs publics, de façon d'autant plus précoce et effective que ce phénomène concernait des zones bien représentées dans la configuration du pouvoir au niveau national. Le quart sud-est du pays a ainsi été le théâtre privilégié de l'expérimentation agronomique relative à la replantation du cacao et des opérations de diversification productive (cultures de la banane, de l'ananas, de l'hévéa ou du palmier à huile) sous tutelle des agences de l'État.

Si la région de Sassandra n'a pas bénéficié d'une rente de situation comparable au regard des « actions de développement » des pouvoirs

publics – leurs interventions ayant souvent, au contraire, conduit au déclin de certains secteurs d'activité, comme ce fut le cas avec la création du port de San Pedro et l'agonie de la production de banane douce – elle n'en a pas moins constitué une base d'opération pour différents complexes agro-industriels (celui de Palmindustrie à Bolo dans le pays Godié, celui du COCI, spécialisé dans la séparation des sous-produits des agrumes, près de Misséhi, sur le cours inférieur du Sassandra, et celui de l'IRHO, au cœur de la palmeraie neyo, à Drewin – voir la figure 1), dont les actions ont eu un large impact sur les dynamiques paysannes. Encore faut-il préciser que les interventions de l'État sur l'organisation et l'activité de ces complexes ont parfois eu un contenu ambigu : la création du COCI, le Consortium des huiles et parfums de Côte d'Ivoire, en 1969, visait à placer sous tutelle publique un secteur d'activité – celui de l'extraction et de la commercialisation des huiles essentielles de citron, bergamote, bigarade et lime – qui avait jusqu'alors reposé sur un tissu de petites entreprises familiales et avait connu un développement notable au cours de la décennie antérieure ; elle fut suivie de l'apparition de surcoûts, de la perte de marchés et, finalement de la génération d'un déficit financier chronique que plusieurs restructurations n'ont pas permis d'assainir totalement (Bello, 1997 ; Pillet-Schwartz, 1989)⁴⁰.

Avec le complexe COCI-Coopagrum, dans le sud de la région, l'unité agro-industrielle de Bolo-Palmindustrie a constitué le principal pôle de reconversion productive, cette fois dans la partie centrale du pays godié⁴¹. Ce centre d'extraction et de transformation de l'huile de palme a été créé au milieu des années 1960, dans le cadre de la première grande opération nationale de diversification des exportations et – déjà – de rééquilibrage régional, sur un domaine de 11 000 hectares correspondant au déclassement de l'ancienne forêt du Mont Bolo, dont un peu plus de la moitié (5 596 hectares) furent utilisés pour la réalisation d'une plantation industrielle directement exploitée par l'entreprise. Au cours de deux « plans palmiers », entre 1967 et 1978, puis de 1983 à 1990, un total de 5 198 hectares de palmiers ont été plantés par 1034 producteurs villageois

40. Ces restructurations ont toutefois conduit à la constitution d'une société anonyme, dont une coopérative regroupant la plupart des planteurs d'agrumes, la Coopagrum, détient le tiers du capital, aux côtés de partenaires privés : la Société des Eaux de Côte d'Ivoire (SODECI), PROPARGO, filiale financière de l'Agence Française de Développement (AFD), ainsi que divers hommes politiques ivoiriens (Bello, *op. cit.*).

41. L'usine IRHO de Grand Drewin, sur le littoral neyo, n'a eu qu'un impact limité sur un milieu rural largement désengagé du secteur agricole. Elle a repris à son compte la gestion des palmeraies autrefois expropriées aux Neyo avant d'entreprendre l'extension des cocoteraies sur la frange littorale. Son approvisionnement procède essentiellement des plantations agro-industrielles, sans articulation importante avec le milieu agricole environnant.

appuyés techniquement et financièrement par le complexe. Malgré plusieurs dispositions incitatives, dont le quintuplement, entre 1974 et 1983, du prix des palmistes payé au producteur, le développement des plantations paysannes a été relativement lent jusqu'au milieu des années 1980. Ce n'est qu'à partir de 1985, lorsque l'épuisement des réserves forestières d'une part, le vieillissement des plantations cacaoyères et caféières créées au cours des années 1950 et 1960 d'autre part, et l'assèchement perceptible du climat enfin, ont commencé à sérieusement menacer le devenir des exploitations, que la culture du palmier a connu un véritable engouement dans la région : près des deux tiers de la palmeraie du pays godié (3 371 hectares) ont été plantés à partir de cette date, soit un rythme trois fois supérieur à celui observé au cours de la période précédente (voir la figure 10). L'essor de cette culture correspond donc bien, dans une large mesure, à l'exacerbation des contraintes de reconversion ou de diversification entourant la reproduction des exploitations pionnières.

Il en va de même des programmes d'extension des plantations d'agrumes lancés par le COCI à l'occasion de ses restructurations successives, dans une partie de la région qui est de surcroît la plus affectée par la pression foncière et la dégradation du régime climatique (voir le chapitre suivant). Ces divers programmes ont permis d'accroître le nombre de producteurs membres de Coopagrum de 136 en 1980 à 400 en 1990 et 470 en 1994 et la surface plantée de 2 400 hectares en 1984 à plus de 4 500 dix ans plus tard. Mais comme dans le cas précédent, le véritable « décollage » s'est produit au tournant des années 1980, dans un contexte de détérioration de l'environnement de l'agriculture pionnière. Il est notamment significatif que le premier plan de renouvellement et d'extension du verger agrumicole, mis en œuvre entre 1980 et 1985, qui portait sur 500 hectares, ait connu un taux d'échec de 60 %, 10 seulement des 150 hectares plantés dans le cadre du programme d'installation de 22 « jeunes agriculteurs modernes » sur le terroir de Sahoua, au cœur du front pionnier du canton bakwé, ayant connu un développement normal (Pillet-Schwartz, 1989).

La reconversion productive dans de nouvelles cultures pérennes a donc déjà été menée à bien par un certain nombre de planteurs, donnant lieu à la création de systèmes de production où les cultures de palmiers ou d'agrumes (rarement les deux ensemble) viennent compléter au plan des calendriers de travail et des revenus celles de café et de cacao. Dans leur majorité, les paysans concernés sont d'anciens pionniers qui avaient créé des plantations de café et de cacao entre 1960 et 1970 et qui ont mis à profit les revenus qu'elles généraient ainsi que les aides accordées par les deux complexes pour diversifier leurs sources de revenus, valoriser au mieux des réserves foncières qui se réduisent à des friches et optimiser l'emploi de la main d'œuvre familiale (Léonard, 1993). Il faut toutefois préciser que ces alternatives ne concernent que les paysans qui disposent

de terres en bordure d'une piste carrossable, le volume de production à évacuer (6 à 20 tonnes par hectare en ce qui concerne les agrumes, 5 à 15 tonnes pour les palmistes) constituant une contrainte majeure tant pour les producteurs que pour les complexes industriels. Une grande partie de la société paysanne en est donc *de facto* exclue.

La culture du palmier en particulier s'avère très complémentaire de celles du café et du cacao dans la mesure où elle se caractérise par un calendrier d'activités réparti sur l'ensemble de l'année, par opposition au caractère très saisonnier des travaux requis par les autres cultures pérennes. Les temps morts imposés par le café et le cacao sont donc mis à profit pour l'entretien des palmeraies, alors que les revenus provenant des ventes mensuelles de palmistes alimentent régulièrement la trésorerie et sont particulièrement utiles en période de soudure, lorsqu'il faut financer les travaux de sarclage et les traitements phytosanitaires du café et du cacao⁴². La culture du palmier permet donc une valorisation supérieure du travail familial, en même temps qu'elle autorise un accès élargi aux intrants. Cette caractéristique confère une grande souplesse à ces systèmes de production et une forte capacité de résistance aux fluctuations des prix ou du climat qui affecteraient l'une des cultures. Cela se vérifie à travers les niveaux de productivité du travail et les revenus, qui demeurent généralement supérieurs à ceux dont disposent les planteurs de cacao dotés de surfaces équivalentes (*ibid.*).

Cette complémentarité est moins évidente dans le cas des cultures d'agrumes, toute aussi précieuses quant à la régularité des revenus qu'elles procurent⁴³ mais beaucoup plus exigeantes en termes de mobilisation de la main-d'œuvre. Cette contrainte impose un transfert de travail depuis les caféières et les cacaoyères, qui sont fréquemment confiées en métayage, voire abandonnées, dès que le verger d'agrumes arrive à maturité et prend le relais des anciennes plantations. À terme, ces cultures imposent souvent une monospécialisation, porteuse de risques agronomiques et économiques similaires à ceux que doivent affronter les planteurs de cacao.

Le retrait presque complet des soutiens que Palmindustrie et le COCI fournissaient autrefois aux paysans a cependant considérablement freiné la dynamique de reconversion productive. Depuis le début des années 1990, conjointement au désengagement des agences publiques de crédit et d'assis-

42. Dans la région de Sassandra, la production de palmistes est maximale entre les mois de mars et mai, c'est-à-dire à l'époque de mise en place des cultures vivrières (forte demande en main-d'œuvre) et juste avant la période estivale des traitements des cacaoyères qui toutes deux sollicitent beaucoup la trésorerie des exploitations.

43. Notons toutefois que cette « régularité » a été sérieusement mise en question en 1993 et 1994, en raison de problèmes récurrents de trésorerie du COCI qui ont entraîné pendant de longs mois le non-paiement des fruits livrés par les producteurs.

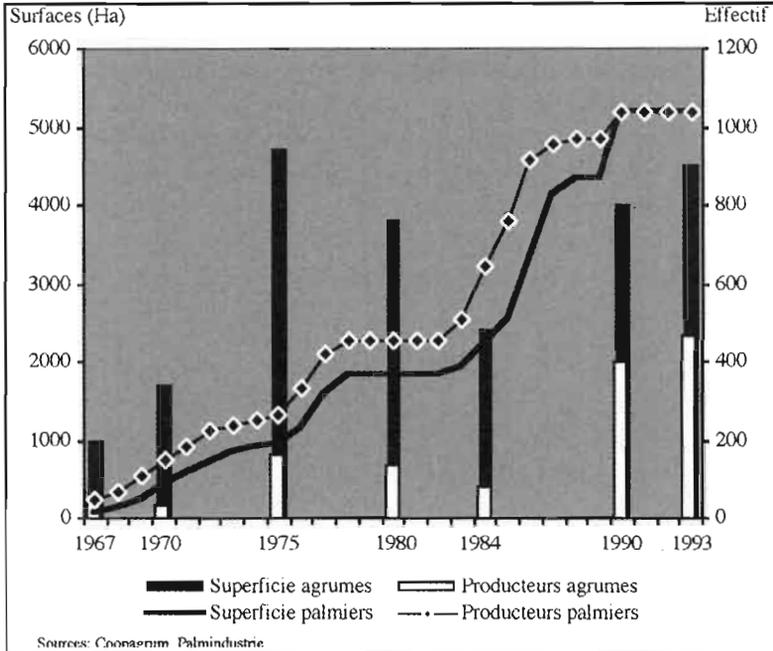
tance agricoles, les deux complexes ont progressivement réduit leurs appuis à la fourniture du matériel végétal et à l'encadrement technique. Confrontée au niveau national à un excédent d'offre émanant des plantations villageoises estimé à 100 000 tonnes par an pour la période 1991-1995, Palmindustrie a même pratiquement interrompu tout type de service au secteur paysan, au risque de devoir faire face à une offre déficitaire à l'horizon 2010 : de 150 au milieu des années 1980, le nombre des encadreurs engagés par l'entreprise d'État pour ses 12 « ensembles agro-industriels », les 16 000 producteurs paysans et les 79 330 hectares de plantation disséminés dans la zone forestière est ainsi passé à une trentaine à la fin de 1991 (Pillet-Schwartz, 1997). Les avances en numéraires et en fertilisants sont aujourd'hui fortement conditionnées et se limitent dans les faits aux planteurs qui offrent des garanties de solvabilité suffisantes, c'est à dire à ceux qui disposent d'un verger en pleine production. Dans ces conditions, l'investissement que requiert la mise en place d'une plantation est d'autant plus difficile à surmonter que les unités agro-industrielles tendent à établir des seuils de surface minimum, de façon à réduire leurs coûts de collecte. Ce seuil a notamment été fixé à 5 hectares par le complexe COCI-Coopagrum.

Les contraintes économiques, mais aussi politiques, auxquelles ils doivent faire face ont en fait conduit les deux complexes à orienter le choix des candidats à la reconversion vers des acteurs bénéficiant d'une forte assise économique ou sociale : employés du COCI ou de Palmindustrie, fonctionnaires et notables de la ville de Sassandra. Près de 40 % des vergers d'agrumes plantés depuis 1988 appartiennent ainsi à des « non-agriculteurs », généralement absentéistes, confiant leur verger à un contremaître, qui représentaient plus du tiers des membres de Coopagrum en 1992. Et entre 1986 et 1990, un petit groupe de 14 personnes a concentré le tiers des financements de Palmindustrie affectés au secteur villageois, pour une superficie totale de 884 hectares, au titre des « petites et moyennes entreprises agricoles » ou des « plantations villageoises modernes »⁴⁴. À l'opposé, 80 % des planteurs de palmiers recensés en 1992 disposaient d'une surface inférieure à 5 hectares (2,5 hectares en moyenne). L'accès aux crédits de campagne (acquisition d'intrants ou de plants pour le renouvellement des arbres morts) suit un schéma de répartition identique.

Le désengagement des partenaires industriels s'est ainsi greffé sur une conjoncture écologique (sécheresse) et économique (effondrement des revenus cacaoyers et caféiers) particulièrement défavorable. Ces conditions adverses n'ont pourtant pas dissuadé certains paysans de se lancer

44. D'après les chiffres contenus dans le Rapport annuel d'activité 1990/91 de l'unité agro-industrielle de Bolo, p. 23.

Figure 10. Évolution des surfaces et du nombre de producteurs concernés par les programmes de diversification productive, 1967-1993



dans la mise en place de vergers d'agrumes ou de palmiers sans le moindre soutien institutionnel, au risque d'avoir à commercialiser leur production sous couvert de planteurs agréés par les complexes. Ces paysans sont généralement dans une situation économique précaire car la création des nouvelles plantations mobilise toute leur force de travail et leur laisse peu d'alternatives d'activité hors de leur exploitation. La cueillette des reliquats de café et de cacao de vieilles plantations, lorsqu'ils en disposent, constitue souvent leur seul moyen d'accès à un revenu monétaire. L'association systématique de cultures vivrières (igname, maïs et manioc) dans les inter-rangs des jeunes vergers leur permet certes de valoriser leur travail et d'assurer leur autosuffisance alimentaire, mais les candidats sont soumis, dans ces conditions, à de très faibles niveaux de rémunération, souvent inférieurs à 150 000 FCFA, jusqu'à ce que leur verger entre en production. En revanche, une fois ce cap passé, ces systèmes très intensifs en travail permettent des rendements généralement plus élevés que ceux que l'on observe sur des exploitations de taille supérieure (8 à 10 tonnes d'agrumes, 7 à 12 tonnes de palmistes) et autorisent un début d'accumulation.

La prise en compte des contraintes techniques et économiques qui entourent la diversification ou la reconversion dans d'autres cultures pérennes, dans le contexte actuel d'absence presque totale d'appuis institutionnels, relève d'une réflexion d'ensemble sur les conditions et les formes de reproduction de l'agriculture de plantation pionnière. En première analyse, les acteurs capables de surmonter ces contraintes appartiennent à des secteurs de la société paysanne qui sont en mesure de mobiliser durablement une force de travail importante, au-delà de la dissolution des allégeances clientélistes héritées de la phase pionnière, et d'accepter sur le long terme de faibles niveaux de rémunération, voire à renoncer à des besoins souvent considérés comme élémentaires en zone forestière ivoirienne (suppression des dépenses de scolarisation et de santé, maintien des rations caloriques et surtout protéiques à un faible niveau). Ceux qui y sont parvenus dans le cadre des programmes récents d'extension de la palmeraie ou des vergers d'agrumes, étaient généralement originaires de régions défavorisées, où les conditions locales de travail correspondent à des niveaux de rémunération équivalents, voire inférieurs, à ceux qu'impose la mise en place de plantations dans un milieu forestier considérablement appauvri : les paysans enquêtés qui se sont lancés avec succès dans une telle entreprise étaient en grande majorité originaires des régions soudaniennes du nord de la Côte d'Ivoire et des pays voisins (Burkina Faso, Mali).

Dans la mesure où d'autres alternatives économiques étaient accessibles, les fils de planteurs ont eu tendance à privilégier des stratégies d'insertion dans différents réseaux sociaux, en ville, au campement de leur père ou dans leur village d'origine, en étant de ce fait soumis à une forte mobilité qui leur interdisait un investissement durable dans l'agriculture. Les stratégies d'extraversion de ces jeunes et de leurs familles, si elles se sont avérées économiquement fondées tant que l'État ivoirien a été en mesure d'assumer ses engagements en matière de régulation sociale et d'intégration des jeunes générations, notamment par le biais du financement du secteur éducatif, la croissance de la sphère administrative et parapublique, la mise en œuvre de projets d'installation de « jeunes agriculteurs modernes » ou, de façon plus classique, le désenclavement de nouveaux espaces forestiers, ont été sévèrement remises en question par la crise financière et étatique des années 1988-94. Les effets prévisibles de l'épuisement de la frontière agricole – la colonisation physique des derniers espaces forestiers et la dissolution, désormais acquise à moyen terme et à l'échelle nationale, de la « rente différentielle-forêt » – se conjuguent ainsi, sur la période récente, avec une dégradation générale de l'environnement économique et institutionnel qui contribue à accélérer le déroulement du cycle pionnier de l'agriculture de plantation. Cette accélération de processus s'inscrivant dans le temps long, celui du cycle

de vie des colons agricoles, exige de leur part une énorme production d'innovations techniques et institutionnelles, alors même que les ajustements mis en œuvre sur les anciennes zones pionnières sont devenus « structurellement » inopérants du fait de l'épuisement de la frontière agricole et du repli de l'État. Le chapitre suivant sera consacré à la description des expressions de cette crise ainsi qu'à l'analyse des réponses qui lui sont apportées de la part des différentes catégories d'acteurs.

L'achèvement du cycle pionnier et la crise du système agraire

**Stabilisation ou déstructuration sociale ?
(1990-2000)**

Éric LÉONARD et Ronan BALAC

À la fin des années 1980, à l'image de l'ensemble du Sud-Ouest ivoirien, la région de Sassandra est passée d'une situation de relatif enclavement et de dépeuplement à l'occupation de l'ensemble de son territoire, y compris une partie importante des espaces forestiers classés, par un maillage dense de campements et d'exploitations pionnières. Entre 1971 et 1988, les densités de population ont quadruplé en milieu rural hors pays neyo, et presque décuplé dans les zones de colonisation récente ; dans le même temps, la production de cacao de l'interfluve Sassandra-Cavally a été multipliée par 100, celle de café par 14 ! À la fin de cette période, tout l'espace foncier a été approprié, si l'on excepte les vestiges de forêts classées qui font alors l'objet d'un regain d'attention de la part des autorités administratives à l'instigation des bailleurs de fonds. Cette situation vaut également à l'échelle nationale, où les fronts pionniers sont venus butter sur la frontière libérienne, à l'extrême Sud-Ouest du pays. Le système agraire – et avec lui l'ensemble du système économique et politique ivoirien – entre dans une étape nouvelle de sa dynamique : celle qui correspond à son fonctionnement dans un espace désormais clos, au sein duquel les frontières internes cessent d'opérer comme le facteur central de la reproduction sociale.

Les contraintes que pose la matérialisation des limites physiques du système agraire sont, à partir de 1988-89, amplifiées par une détérioration brutale des conditions de mise en marché du cacao et du café, matérialisée par l'effondrement des prix intérieurs entre 1989 et 1993 et l'impossibilité de commercialiser une partie de la production en 1988 et 1993.

Cette détérioration constitue, du point de vue de Ruf (1991 et 1995), l'une des composantes « structurelles » du cycle des économies cacaoyères : un boom pionnier de grande magnitude, tel que celui qui s'est produit en Côte d'Ivoire entre 1970 et 1990 et qui a été amplifié, à partir des années 1980, par un phénomène similaire en Indonésie, contribue à fournir à terme une offre excédentaire sur le marché international ; celle-ci se manifeste au moment précis où les exploitations pionnières doivent faire face aux multiples ajustements que leur impose l'épuisement des frontières internes : dissolution des rentes écologiques associées à l'exploitation du milieu forestier, coûts sociaux et économiques de la définition et la validation des règles de transmission du patrimoine, approprié ou construit, gestion de la croissance démographique, etc.

Au-delà des convulsions des marchés internationaux et de leur nécessaire « internalisation » par la société pionnière, le futur de cette société dépend dans une large mesure de sa capacité à développer des systèmes stabilisés d'exploitation du milieu agroécologique, qui permettent le maintien des niveaux de productivité à un seuil compatible avec la reproduction des différentes formations sociales, en dépit de la forte altération du potentiel agronomique de l'écosystème. À défaut d'une telle stabilisation, la société « post-pionnière » devra faire face à une dégradation continue des potentialités du milieu et à un décalage croissant entre les besoins et les moyens de la reproduction sociale. Cette stabilisation concerne aussi bien les techniques agricoles que les différentes institutions (foncières, commerciales, de gouvernement local) qui organisent l'accès à et la circulation des ressources entre les différentes catégories d'acteurs (autochtones/allochtones, aînés/cadets, détenteurs du foncier/fournisseurs de travail, etc.) et qui supportent la diffusion et la mise en œuvre de ces techniques. Or la dynamique d'innovations techniques et institutionnelles est largement conditionnée par la reformulation des rapports entre ces catégories d'acteurs, en fonction des glissements que l'accomplissement du cycle pionnier induit dans la hiérarchisation des ressources stratégiques.

Ce chapitre s'attache donc à l'analyse des manifestations écologiques, économiques, sociales et politiques de la crise de reproduction de la société pionnière, ainsi qu'aux ajustements auxquels ont procédé les différentes catégories d'acteurs, à différents niveaux d'organisation (groupe domestique, exploitation agricole, localité, groupes de ressortissants de même origine), en réponse à cette crise polymorphe. Nous tenterons en particulier d'identifier les dynamiques d'innovations techniques, démographiques et institutionnelles et de cerner les déterminants de leur diffusion. Il s'agira en dernière instance d'analyser les processus de stabilisation ou, *a contrario*, de dégradation des conditions d'exploitation du milieu, ainsi que les implications de ces processus sur les rapports entre les différentes catégories d'acteurs et les différentes formations sociales.

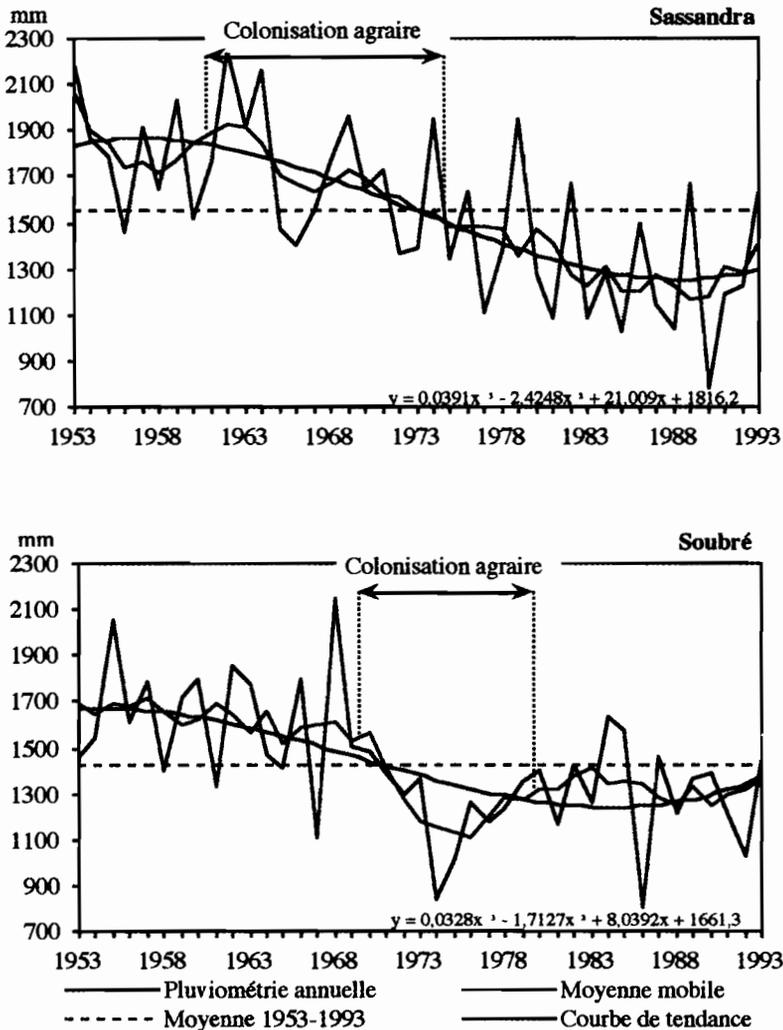
Le basculement de l'agriculture pionnière dans un cycle post-forestier*Une crise généralisée aux multiples composantes*

La fin des années 1980 marque donc un tournant dans la dynamique de la société agraire. Il est difficile de percevoir à quel point l'accomplissement du cycle pionnier et le basculement de cette société dans un cycle « post-forestier », c'est-à-dire dans l'élaboration de modes de gestion d'un milieu considérablement appauvri et de ressources (naturelles et sociales) beaucoup plus coûteuses, dans un contexte économique et institutionnel adverse (effondrement des prix du cacao, dissolution des agences publiques d'appui au milieu rural, déstabilisation graduelle du système politique et précarisation du statut des étrangers) a pu représenter une rupture radicale des conditions de reproduction, et même de survie immédiate, pour l'ensemble des formations sociales impliquées dans la dynamique pionnière. Les manifestations environnementales de cette crise étaient connues et déjà localement perceptibles pour une majorité d'entre elles : elles étaient à l'origine d'une partie importante des flux migratoires en provenance des anciennes zones de plantations et s'étaient concrétisées dans la région à l'occasion des incendies qui avaient marqué la grande sécheresse des années 1983-1984 ; mais le déplacement de la frontière agricole avait permis d'en contourner les contraintes et d'envisager la reproduction « en l'état » des systèmes de production et d'exploitation du milieu. À la fin des années 1980, une telle éventualité s'efface devant l'épuisement et les coûts croissants de l'accès aux ressources forestières. Les niveaux de productivité et les moyens qui peuvent être alloués à la reproduction sociale en sont affectés, mais ils s'effondrent littéralement avec la dislocation du dispositif officiel de commercialisation du café et du cacao : la société agraire entre dans une crise radicale qui va bouleverser les termes de son organisation et les rapports entre les catégories d'acteurs.

– Une transformation radicale de l'environnement agroécologique

Au cours des enquêtes réalisées dans la région de Sassandra et sur le front pionnier voisin de Méadji, les discours des paysans rencontrés insistent de façon récurrente sur les incertitudes, récentes, liées au caractère erratique de la pluviométrie d'une part, aux difficultés à contrôler la prolifération de nouvelles espèces antagoniques des cultures pratiquées (adventices, parasites et ravageurs des cultures), qui n'existaient pas ou avaient une faible incidence lors de leur installation sur la frontière agricole, d'autre part. De leur point de vue, ces changements étaient associés à la

Figure 1. Évolution de la pluviométrie annuelle dans le Bas-Sassandra (1953-1993)



Source : Données ANAM, avec la participation de Y. T. Brou

disparition du milieu forestier. Les commentaires les plus fréquents concernaient la dégradation du régime climatique. Les données pluviométriques des stations de Sassandra et de Soubré, situées aux extrémités sud et nord de la zone de référence, étayaient cette appréciation. Ces deux implantations correspondent en effet à des étapes distinctes de développement de la dynamique pionnière et leurs données nous permettent de for-

muler des hypothèses quant à l'impact de la déforestation sur le régime climatique. L'intervalle de temps considéré s'étend sur 41 ans (de 1953 à 1993), soit une période supérieure à celle des variations périodiques de la pluviométrie (30 à 33 ans) évoquée par certains auteurs pour la zone forestière ivoirienne (van Rompaey, 1993).

L'étude des moyennes annuelles met en évidence une nette tendance à la diminution des pluies au cours de ce pas de temps : - 9,5 mm/an à Soubré et plus de 17 mm/an à Sassandra. Surtout, elle révèle une rupture sensible dans le régime des pluies, dont la concordance avec la période de colonisation foncière et de déforestation ayant touché à des dates distinctes chacune des deux régions est troublante (figure 1). Dans l'immédiat arrière-pays de Sassandra, la colonisation agricole entamée à la fin des années 1950 s'est intensifiée au cours de la décennie suivante pour s'essouffler à partir du milieu des années 1970 au profit des massifs forestiers situés au nord et au nord-ouest (voir le chapitre précédent). La région de Soubré en revanche a été le théâtre du plus célèbre front pionnier ivoirien, qui s'est amorcé vers 1970 pour suivre un développement exponentiel au cours des dix années suivantes (Schwartz, 1993). Entre la période qui précède la phase de déforestation et celle qui la suit, la moyenne pluviométrique chute de 325 mm à Soubré et de plus de 530 mm à Sassandra, soit une diminution de 20 et 28,5 % respectivement du niveau initial des précipitations. Pour les deux stations, la pluviométrie annuelle n'était inférieure à la moyenne 1953-93 qu'une année sur cinq avant la phase de défrichements, alors qu'après cette période, cette fréquence est passée à 3 années sur 4.

Même si l'on ne peut se prononcer sur la signification réelle de cette évolution, et en particulier sur son caractère durable, la coïncidence des deux phénomènes - déforestation et baisse des précipitations - est notable. On se trouve depuis le milieu des années 1970 dans une phase de faible pluviométrie, dont la durée dépasse celle que pourrait expliquer la théorie des périodes de 30 ans. À Sassandra, la moyenne des précipitations est désormais proche de 1300 mm, c'est à dire à un seuil à peine supérieur au minimum théorique de la culture cacaoyère (1250 mm), minimum qui a été franchi une année sur deux depuis 1983.

Dans la région de Sassandra-Méadji, cette diminution se traduit notamment par l'allongement de la « petite saison sèche » qui survient au cours du cycle végétatif des plantes vivrières cultivées traditionnellement (riz pluvial, igname). Le suivi des précipitations décennales à Soubré au cours de la période 1988-1993 permet de mieux cerner ce phénomène : entre le 21 juillet et le 10 août, le total des pluies est resté inférieur à 10 mm quatre années sur six, ce qui correspondait à un déficit hydrique cumulé (pluie moins évapo-transpiration) variant entre 75 et 85 mm ; sur une période d'un mois (du 21 juillet au 20 août), les 6 années ont été défi-

citaires, et ce déficit a dépassé 90 mm une année sur deux (Léonard et Oswald, 1996). Dans ces conditions, les variétés de riz de cycle long (5 et 6 mois) ne « passent » plus et la culture de certaines ignames devient aléatoire. L'incidence de la grande saison sèche (novembre-mars) est également de plus en plus sensible dans le nord de la région ainsi que sur la bande littorale, avec pour corollaire le risque de voir s'étendre des feux de brousse incontrôlables. C'est ce qui s'est produit en 1983, lorsque des incendies se sont propagés depuis le Centre-Ouest jusqu'au sud de Soubré, détruisant de nombreuses cacaoyères.

Les contraintes que pose l'assèchement du climat pour l'organisation de la production agricole (notamment l'utilisation du brûlis comme technique privilégiée de préparation des terres) sont renforcées par l'appauvrissement des sols sous l'effet de la déforestation. Au-delà de la diminution de la fertilité minérale liée à la réduction des temps de recrû et celle de la biomasse exploitable, cette réduction a également une incidence négative sur les apports de matière organique aux sols et, en conséquence, sur leur capacité de rétention hydrique : les eaux de pluies filtrent plus rapidement et les périodes de sécheresse son plus durement ressenties.

Dans la configuration des paysages du Sud-Ouest ivoirien, l'évolution la plus marquante réside cependant dans la disparition presque complète de la forêt au profit de deux formations végétales à tendance monospécifique : les vergers cacaoyers et les friches à *Chromolaena odorata*. Sur les fronts pionniers les plus récents, ces deux formations occupent la grande majorité de l'espace foncier. Les enquêtes réalisées en 1993-94 au niveau du village d'Inahiri et de trois campements baoulé adjacents (Koffikro, Nzuekro et Yaokro), qui concernaient un total de 67 exploitations (7 bakwé, 39 baoulé et 23 burkinabè), nous restituent ainsi le paysage suivant : sur un total de 724 hectares appartenant à ces exploitations, 454 (63 %) étaient occupés par les cacaoyères et 191 (27 %) par des friches jeunes et des cultures vivrières en rotation (respectivement 86 et 105 hectares) ; les forêts primaires et secondaires représentaient à peine 8 % de la surface totale et les caféières les 2 % restants¹.

Avec l'extension des cacaoyères à la majeure partie de l'espace colonisé et leur omniprésence dans l'ensemble de la zone forestière ivoirienne, des affections pathologiques spécifiques à cette culture sont également apparues et se sont généralisées, telles que le *Loranthus*, une épi-

1. Nous verrons plus loin que ces proportions suivent cependant une distribution variable suivant les groupes : à Inahiri, alors que les réserves foncières, forêts et friches, dominent l'espace approprié par les autochtones (avec 21 et 32 % respectivement de cette surface, contre 27 % seulement pour les cacaoyères), la situation est rigoureusement inverse dans le cas des groupes immigrés, avec 5,3 % de la surface occupée par les forêts et 7,5 % par les friches, mais 70 % pour les plantations cacaoyères.

phyte parasite, différents types d'insectes ravageurs (mirides et sco-lytes) ou la pourriture brune des cabosses². Il convient cependant de relativiser la portée de ces affections, la Côte d'Ivoire bénéficiant à cet égard d'une situation sanitaire favorable au regard de celle que pâtissent ses concurrents sur le marché international du cacao, comme le Ghana (touché par une maladie virale, le *Swollen-shoot*), le Cameroun ou l'Indonésie (où l'incidence de la pourriture brune est beaucoup plus sévère).

Le développement des peuplements de *Chromolaena odorata* soumet en revanche les paysans à des contraintes beaucoup plus lourdes. Introduite en Côte d'Ivoire comme plante de couverture au début des années 50, cette astéracée a envahi l'ensemble de la zone forestière dans le sillage des planteurs de cacao à partir de 1975. Elle est apparue à la fin des années 1970 dans les zones de peuplement ancien du Bas-Sassandra et s'est diffusée graduellement dans les zones de colonisation récente, où elle était omniprésente en 1990. *C. odorata* se caractérise par un pouvoir de dissémination qualifié d'explosif par certains auteurs, une croissance rapide permettant la constitution de fourrés denses, presque impénétrables, et une forte production de biomasse, qui est maximale dès la troisième année de recrû. Elle s'étend aux dépens de toutes les autres espèces sur des parcelles défrichées et incendiées tous les deux à trois ans, c'est à dire dans les conditions qui prévalent dans la région, où la densification de la population et l'occupation de l'espace par les plantations pérennes ne permettent plus de pratiquer des recrûs longs. Elle est en revanche défavorisée par rapport aux plantes de savanes (notamment *Imperata cylindrica*) dès que les feux deviennent annuels (Gautier, 1992) et ne supporte pas les sols engorgés de bas-fonds.

C. odorata a profondément modifié les conditions de l'activité agricole en soumettant les paysans à des labeurs de sarclage beaucoup plus pesants et fréquents, tant sur les cultures vivrières que sur les plantations où l'ombrage fait défaut. Elle est considérée à ce titre comme une espèce nuisible et un facteur limitant de la productivité du travail agricole. Les perceptions à son égard tendent cependant à évoluer dans les zones où les conditions locales de la production vivrière imposent une intensification des pratiques culturelles via le raccourcissement des temps de jachère : d'une part sa production massive de biomasse permet une restitution rapide de la fertilité, supérieure aux estimations concernant des friches de même âge peuplées de graminées (*Imperata* et *Penisetum* : Gautier, *ibid.*),

2. Le développement des fronts pionniers a également été accompagné par la multiplication de ravageurs des cultures, au premier rang desquels figure l'agouti (aulacode), mais aussi le rat palmiste et différentes espèces d'oiseaux, regroupées sous le vocable de mange-mil.

ou même de légumineuses telles que le pois d'angole (Ballé, 1990) ; d'autre part, *C. odorata* présente la particularité d'opposer une bonne résistance aux feux de brousse, dont le développement en fin de saison sèche devient une menace de plus en plus sérieuse d'année en année. Dans les conditions climatiques prévalant actuellement dans la région de Sassandra, *Chromolaena* apparaît ainsi comme un facteur important de la résistance du milieu cultivé à la propagation des incendies.

À la différence des aires de savane qui existent, par exemple, dans la sous-préfecture voisine de Fresco, les fourrés de *C. odorata* semblent même offrir des conditions de formation de forêts secondaires, en protégeant les bosquets boisés des feux de brousse tout en permettant le développement des jeunes pousses forestières à partir de la sixième année de recû³. Dans cette perspective, la permanence dans la région d'aires boisées, dispersées dans les forêts classées et faisant office de réserves de semences (voir la figure 2.1), permet d'envisager la reconstitution d'îlots de forêts – et donc de certaines composantes de la « rente différentielle-forêt » – pour peu que l'environnement socioéconomique et institutionnel permette l'expression de telles stratégies de la part des détenteurs de réserves foncières.

En ultime analyse, *C. odorata*, si elle pose de nouvelles et lourdes contraintes au fonctionnement des exploitations pionnières; apparaît comme un facteur de stabilisation des systèmes de production, en limitant l'érosion des niveaux de fertilité et en évitant l'évolution de la végétation vers des formations de savane qui, dans les conditions actuelles de peuplement et de pratiques agricoles – notamment le recours aux incendies pour la préparation des terres –, correspondrait à une dégradation irréversible de l'écosystème cultivé. Au contraire, sa présence massive permet d'envisager l'évolution de ce dernier vers un nouvel équilibre de fertilité – certes de moindre qualité que celui qu'offrait le milieu forestier –, pour peu que les pratiques agricoles et sociales autorisent une gestion adéquate de ce peuplement végétal.

Quoiqu'il en soit d'une telle éventualité, les transformations du milieu agroécologique qui ont suivi le développement des fronts pionniers correspondent à une dégradation sensible du potentiel agricole de l'écosystème : moindre disponibilité en eau pour les cultures ; diminution de la fertilité minérale ; plus forte incidence des adventices (notamment de *Chromolaena odorata*), des affections phytosanitaires et des ravageurs des cultures. Si les paysans ont répondu à ces changements par diverses innovations techniques, tant dans la sphère vivrière que dans la production

3. Gautier (*cit.*) l'identifie comme étant à l'origine d'îlots d'aforestation dans les zones de contact forêt-savane.

commerciale (voir *infra*), cette évolution se traduit en premier lieu par une dégradation sensible des niveaux de productivité : à travail équivalent, les rendements souffrent une forte baisse tendancielle, qu'il n'est possible de compenser que par une importante injection de capital circulant (engrais, herbicides, produits phytosanitaires, aménagements hydro-agricoles, etc.) et en grevant d'autant la marge bénéficiaire.

Cette diminution de la productivité est particulièrement sensible pour la culture cacaoyère, du fait de l'importance qu'y revêtent les composantes de la « rente différentielle-forêt » dans la formation du revenu agricole. La modélisation suivante (tableau 1 et figure 2) propose une comparaison entre les performances agronomiques (rendement brut) et économiques (valorisation du travail) de deux plantations cacaoyères, l'une réalisée sur une forêt primaire et la seconde sur une friche dégradée de *Chromolaena odorata*. Cette modélisation tient compte de l'amortissement du travail de mise en place du verger, qui est deux à trois fois plus important sur une jachère, et des délais d'entrée en production de ce dernier, plus longs dans un environnement « post-forestier »⁴. Elle met en évidence une réduction des performances moyennes, évaluées sur une durée de 25 ans équivalente à l'espérance de vie productive du verger, de plus de 30 % en ce qui concerne le rendement agricole et de près de 45 % pour la productivité du travail.

Tableau 1. Variation de la production et de la productivité moyenne du travail selon les conditions de réalisation de la plantation cacaoyère

Précédent culturel	Travail de mise en place (jours)	Délai d'entrée en production	Production maximale	Production moyenne (sur 25 ans)	Valorisation moyenne du travail (en kg de cacao)	
					avec amortissement	hors amortissement
Forêt	152	3-4 ans	800 kg	480 kg	5,7 kg/j.	6,6 kg/j.
Jachère à <i>C. odorata</i>	375*	6 ans	550 kg	340 kg	3,2 kg/j.	4,1 kg/j.

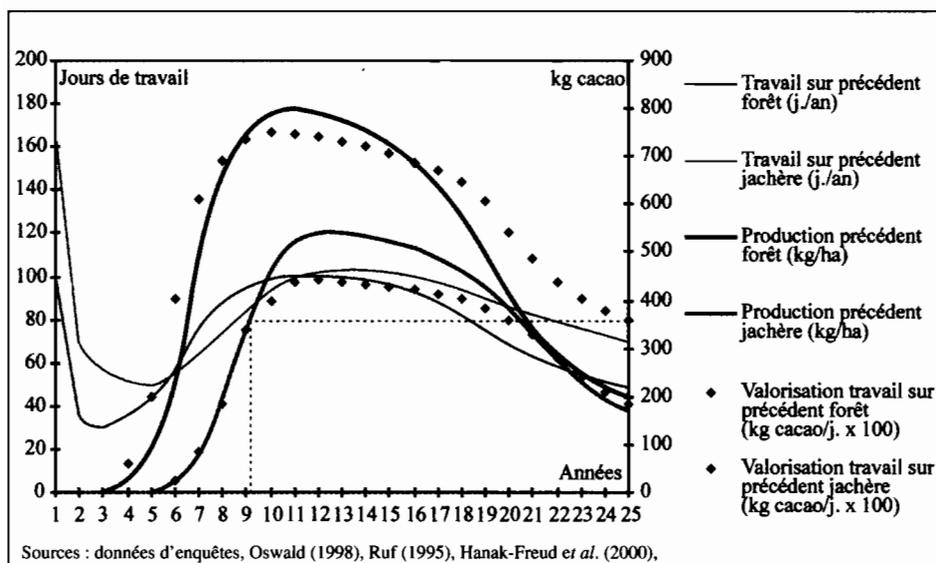
Sources : données d'enquêtes, Oswald (1998), Hanak-Freud *et al.* (2000), Ruf (1995)

* 400 jours avec traitements phytosanitaires

Note : l'évaluation de la valorisation du travail inclut le travail de mise en place de la plantation, que l'on amortit sur une période de 25 ans.

4. Elle omet en revanche les productions vivrières initialement associées à la culture cacaoyère, dont la prise en compte conduirait à renforcer l'écart en faveur de la plantation sur un précédent forestier (rendements supérieurs, présence de bananiers qui ne se développent plus sur des friches appauvries, etc.). Les coûts croissants de l'accès au foncier, même de moindre qualité (friches courtes ou vieilles cacaoyères en substitution de la forêt disparue), ainsi que ceux des intrants requis pour la réalisation d'une plantation sur jachère (engrais, produits sanitaires, remplacement des pieds morts), ne sont pas davantage comptabilisés. Ils conduiraient ici encore à minorer les niveaux de valorisation du travail - et du capital circulant - en phase « post-forestière ».

Figure 2. Variation de la quantité de travail et de sa productivité dans différents contextes de réalisation d'une plantation cacaoyère



Cette modélisation permet de comprendre pourquoi la plantation sur friche (ou la replantation) n'est envisagée par les paysans que sur de petites surfaces, de façon très progressive, et comme un sous-produit des cultures vivrières, de sorte que l'espace qu'elle occupe et le travail qu'elle requiert présentent un coût d'opportunité le plus réduit possible. Elle montre également pourquoi les planteurs privilégient généralement le maintien de vergers dont la production est devenue très faible, l'établissement d'une nouvelle cacaoyère en l'absence de précédent forestier imposant pendant une dizaine d'années des niveaux de valorisation du travail investi inférieurs à la rémunération que procure la vieille plantation.

Le problème de la dégradation des niveaux de productivité se pose dans des termes similaires pour la production vivrière, du fait de l'impossibilité de perpétuer l'association pionnière entre cultures alimentaires et cacao et de la nécessité qui en résulte de pratiquer les premières sur des friches de moins en moins fertiles, dans un contexte d'assèchement du climat et de prolifération des ravageurs (agouti, rat palmiste, « mange-mil »)⁵. Cette évolution remet en question la viabilité de certaines cultures, en premier lieu la banane plantain, mais également les variétés de riz de cycle long, qui encourent des risques croissants d'échec. Et les contraintes d'alimentation hydrique

5. À travail équivalent, Oswald (1998 : 198) met en évidence une réduction de 50 % des rendements de l'igname lorsque la durée du recrû passe de 7 à 2 ans.

motivent une revalorisation de milieux qui avaient été délaissés au cours de la phase pionnière, comme les bas-fonds. La diminution de la fertilité minérale et de la disponibilité en eau est ainsi à l'origine d'une série d'innovations techniques autour de la mise en valeur de milieux autrefois considérés comme impropres aux cultures vivrières (bas-fonds, plantations adultes, friches courtes), ou d'espèces qui étaient dévalorisées dans les patrons alimentaires d'une majorité de paysans (maïs et manioc en premier lieu, mais aussi certaines variétés ombrophiles d'igname) et dont la meilleure adaptation à l'appauvrissement de l'environnement conduit à réévaluer la place dans les systèmes d'approvisionnement vivrier. Ces innovations seront abordées dans le détail dans la seconde partie de ce chapitre.

– Une dégradation brutale de l'environnement macroéconomique et institutionnel

Entre 1984 et 1988, l'offre internationale de cacao augmente de 26,5 % et fournit 1,5 millions de tonnes d'excédents, soit les deux tiers des broyages annuels. Au cours de cette brève période, la production ivoirienne s'accroît de 400 000 tonnes et « pèse » pour près de 60 % dans l'augmentation des stocks mondiaux⁶. Déjà en proie à une sévère crise financière et sujet aux premiers programmes d'ajustement structurel, l'État ivoirien tente vainement d'intervenir sur le niveau des cours en pratiquant, 27 mois durant, une politique de rétention de sa production⁷. Cette stratégie s'avère désastreuse pour les finances du pays, menées au bord de l'implosion, et pour les planteurs : loin de bénéficier du maintien officiel des prix intérieurs, ces derniers sont contraints, durant la traite 1988/89, de vendre leur cacao contre des bons d'achat qui ne seront jamais honorés et doivent faire face dès la campagne suivante à une baisse des prix bord-champ bien supérieure aux 50 % officiellement annoncés. Au total, entre 1989 et 1993, les paysans vont subir une division par 4 des prix intérieurs du café et par 2,7 pour le cacao⁸. La politique ultérieure de paiement de la production à la qualité, et en particulier la déci-

6. Durant ces cinq années, la production du Sud-Ouest ivoirien s'accroît de 105 %. Avec 135 000 tonnes en 1989, cette région produit davantage de cacao que le Cameroun, alors sixième producteur mondial, et presque autant que le Nigeria, cinquième fournisseur avec 150 000 tonnes.

7. Au sujet des péripéties et rebondissements de la « guerre du cacao », voir Gombeaud *et al* (1990).

8. Les prix réels d'achat du cacao se maintiendront pendant plusieurs années autour de 150-175 FCFA/kg, soit 12 à 25 % de moins que le prix officiel ; la valeur des cerises de café chutera pour sa part jusqu'à 25 FCFA/kg dans certaines zones (contre 50 FCFA annoncés officiellement), soit le huitième de son prix de 1988 !

sion d'interdire la commercialisation de la petite traite en 1993, aura surtout pour résultat d'accroître les marges des intermédiaires aux détriments des paysans⁹. Au cours de la campagne 1993/94, les prix aux producteurs seront encore inférieurs de 10 à 20 % au barème adopté par les pouvoirs publics (Hanak-Freud *et al.*, 2000, et observations personnelles). En fait, les planteurs vont payer l'essentiel de la dette contractée par l'État ivoirien auprès des opérateurs commerciaux au cours de sa campagne de boycott du marché international, évaluée à 170 milliards de FCFA par la Caisse de stabilisation elle-même (Losch, 1997 : 226).

La dévaluation de janvier 1994, faite sur mesure pour l'économie ivoirienne, ne modifie pas les normes de partage des profits de la filière au bénéfice des intermédiaires et de l'appareil d'État : malgré les libéralités financières accordées à la Côte d'Ivoire par ses bailleurs de fonds (maintien pour 4 ans des remboursements au niveau de parité antérieur à la dévaluation, rétablissement des prêts d'ajustement), l'augmentation de 70 % du prix bord-champ du cacao (de 200 à 340 FCFA/kg) entre 1994 et 1996 ne permet pas de compenser l'inflation cumulée de 85 %, ni l'accroissement du coût des intrants (outillage, produits phytosanitaires) qui atteint 80 à 100 % durant cette période¹⁰.

Les arbitrages réalisés en matière de répartition des rentes d'exportation s'expliquent en partie par la crise de légitimité que l'État traverse vis à vis des clientèles politiques les plus proches de son centre : depuis le début des années 1980, et à l'exception d'une brève période transitoire après la dévaluation, il est en proie à une crise financière sévère, liée à l'explosion de sa dette extérieure et à la mise en place de programmes d'ajustement structurel de plus en plus contraignants. Ces ajustements se traduisent en particulier par le démantèlement ou la mise en veilleuse d'une partie des administrations et des entreprises du secteur public, singulièrement au sein du dispositif d'encadrement et d'appui au milieu agricole : liquidation de la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA), qui assumait notamment la fourniture des prêts aux groupements coopératifs (GVC) intervenant dans la commercialisation du café

9. Lors de la « non-campagne » de commercialisation de la petite traite de 1993, le cacao acheté clandestinement entre 25 et 50 FCFA /kg sera revendu six mois plus tard au prix de 175 FCFA par les traitants et négociants du secteur. Cette politique, décrétée afin d'écarter du marché les fèves de la récolte intermédiaire (février-mai), de petite taille, et de rehausser ainsi la qualité du cacao ivoirien, aura finalement abouti au résultat opposé, puisque ces fèves, stockées dans des conditions d'humidité et d'acidité excessives, seront réintroduites au compte goutte et mélangées au cacao de la récolte principale.

10. Lors de la campagne 1994/95, l'État ivoirien sera même contraint de consentir au dernier moment une augmentation du prix intérieur du café afin de freiner le développement des exportations clandestines vers la Guinée et le Ghana, évaluées à plusieurs dizaines de milliers de tonnes.

et du cacao (équipement en véhicules et magasins de stockage, préfinancement des achats de produits) ; « dégraissage » et paralysie des agences d'encadrement technique (SATMACI pour les cultures pérennes, CIDV pour les productions vivrières) ; suppression des primes à la plantation et des services de fourniture de variétés végétales sélectionnées, tant dans le secteur café-cacao que dans le cadre des programmes publics ou parapublics de diversification/ reconversion (palmier à huile avec Palmindustrie, agrumes avec le COCI), ou focalisation de ces appuis vers les secteurs « solvables » du monde rural (c'est-à-dire vers des non-paysans, comme les notables locaux ou le personnel des entreprises concernées, voir le chapitre précédent).

La réforme la plus notable du dispositif étatique d'encadrement du secteur agricole concerne la Caisse de Stabilisation des prix du café et du cacao (Losch, 1997). Après la suppression des monopoles régionaux de décortilage du café, qui avaient été attribués à des entreprises liées aux personnalités du premier cercle du pouvoir présidentiel – suppression qui conduira à la faillite de la plupart de ces entreprises, débordées par le secteur artisanal de la transformation –, la « Caistab » se voit astreinte par les bailleurs de fonds à une gestion beaucoup plus contraignante, impliquant le démantèlement des quotas « politiques » d'exportation, la révision du système d'agrément des opérateurs de la collecte intérieure, la suppression du barème établissant la rémunération des différents intervenants des filières – il ne subsistera de cet attribut que la fixation des prix « bord-champ » –, et l'application du principe d'étanchéité des deux filières, de façon à empêcher les « fuites » de ressources vers d'autres secteurs ou groupes d'intérêt – à l'image du « compte du président » alimenté par cette administration. Cette réforme vise donc à substituer les performances financières et techniques des opérateurs commerciaux (traitants, groupements coopératifs et exportateurs) aux critères politiques dans la répartition des parts du marché national de café et de cacao ; il est cependant clair que le secteur paysan, fortement décapitalisé, n'est pas le mieux placé dans ce nouveau jeu, comme l'ont montré les faillites et dissolutions de nombreux GVC lors de la grande crise des années 1989/91.

Parallèlement à la restructuration des agences opérant dans la sphère agricole, les programmes d'ajustement contribuent à fermer les « frontières internes », tant rurales qu'urbaines, dont les politiques publiques avaient jusqu'alors encouragé l'expansion. D'une part, le « dégraissage » du secteur administratif et des entreprises d'État, ainsi que la réduction du budget affecté à l'éducation, conduisent à remettre en question le modèle d'ascension sociale par la scolarisation et l'urbanisation des jeunes générations. Le coût de l'hébergement et de la scolarisation en ville s'accroît à mesure que le niveau de vie des parents employés – ou licenciés – du secteur public se dégrade, et de nombreux jeunes se voient contraints de

repenser leurs stratégies sociales en fonction des ressources qu'offre le village ou le campement de leurs parents.

D'autre part, le développement des thèmes environnementalistes dans la politique des bailleurs de fonds et les pressions qu'ils exercent en faveur d'une rationalisation de la filière bois motivent, à partir de 1990, une reprise en main des forêts classées sous l'égide d'une administration publique, la SODEFOR. Les invasions et le laxisme des décennies antérieures sont désormais dénoncés : le Plan directeur forestier 1988-2015 présente la reconstitution du couvert arboré comme l'un des axes privilégiés de la politique sectorielle. Dans le Bas-Sassandra en particulier, des plans de réhabilitation sont élaborés, qui concernent les forêts de la Niégré, de Monogaga, de Dassioko et du Bolo-Est (DCGTx, 1992 ; SODEFOR, 1993 et 1994). Ces plans incluent des mesures de destruction de plantations et d'expulsion de certains des occupants de ces forêts – qui, dans leur mise en œuvre concrète, concerneront pour l'essentiel des non-ivoiriens – et accentuent les effets de saturation de la frontière agricole (Léonard et Ibo, 1994 et 1996).

La faillite financière de l'État, son incapacité à maintenir le niveau des prébendes allouées à ses clientèles politiques et à garantir l'intégration sociale des nouvelles générations conduisent à l'expression de multiples processus d'autonomisation vis à vis du dispositif d'encadrement et de régulation sociale qui s'était mis en place durant la phase pionnière. Ce faisant, c'est le fonctionnement de l'ensemble des « institutions de la frontière » – formes d'ancrage local de l'État, organisations formelles et informelles liant les sociétés villageoises et leurs ressortissants citadins, organisations structurant les groupements immigrés, procédures et conventions locales sécurisant l'activité des acteurs et opérant dans la résolution des litiges, etc. – qui se trouve remis en question (Chauveau, 2000). Ces processus s'expriment notamment par la surpolitisation des rapports sociaux, en particulier autour de l'accès à la terre et de la construction des droits fonciers, et se traduisent par un mouvement contradictoire de renforcement du pouvoir économique et d'affaiblissement des droits politiques des groupements allochtones d'origine étrangère, comme nous le verrons plus loin.

Les expressions immédiates de la crise : paupérisation, émigration, décapitalisation

La mévente – ou la « non-vente » répétée – des récoltes de cacao et de café entre 1988 et 1993 a eu un effet catalyseur d'ajustements de diverses natures (techniques, sociales, démographiques) que les blocages structurels, inhérents à l'épuisement local de la « rente forestière » et celui,

national, de la frontière agricole, annonçaient dans la région ou avaient déjà produit sur les anciens fronts pionniers de l'est et du centre du pays (Balac, 1997a et 1998 ; Chauveau et Léonard, 1996 ; Ruf, 1994 et 1995).

L'effondrement des revenus paysans et le tarissement presque complet des liquidités auxquelles pouvaient recourir les planteurs ont constitué les manifestations les plus immédiates de la crise du secteur café-cacao. En 1988/89, puis de nouveau durant le printemps-été 1993, les manœuvres agricoles n'ont pu être payés, les intrants, les produits de traitement phytosanitaire en particulier, n'ont pu être achetés. La volatilisation de l'épargne individuelle et la faillite des systèmes institutionnels d'avances sur récolte, qu'elles proviennent des traitants, dont une majorité n'honora jamais les bons avec lesquels ils avaient acheté les produits durant la période de boycott du marché international (1988-1989), ou des groupements coopératifs (GVC), dont la majorité fit faillite pour les mêmes raisons, ont conduit à une dégradation sensible des soins accordés aux plantations. À titre d'exemple, le coût d'un contrat à la tâche, correspondant au sarclage d'un hectare de cacaoyers, équivalait à la valeur marchande de 30 kg de cacao en 1987/88, de 67 kg en 1991/92 et de 75 kg en 1992/93¹¹ ; le litre de « Gama 20 », couramment employé pour les traitements insecticides anti-mirides, s'échangeait les mêmes années contre 8, 22 et 24 kg de cacao respectivement : pour ces deux facteurs de production, la dégradation des termes de l'échange du cacao a ainsi atteint 60 et 67 % en cinq ans.

De façon surprenante de prime abord, cette dégradation n'a eu qu'un impact limité sur les logiques d'occupation de l'espace par les plantations cacaoyères au niveau des fronts pionniers récents. En premier lieu, dans la mesure des disponibilités forestières, l'association des plants cacaoyers et des cultures vivrières est restée la pratique agricole qui procure les niveaux de productivité les plus élevés, tant au regard du facteur terre que du facteur travail, tout en accélérant les processus de création de droits fonciers du fait de l'occupation du sol par la plantation pérenne. Ensuite, en raison du poids du secteur café-cacao dans l'économie nationale et dans la formation des finances publiques, l'extension du marasme à l'ensemble de la sphère économique a au contraire renforcé le poids de la « rente différentielle-forêt » dans la constitution du revenu agricole et a maintenu la dynamique d'extension de l'activité – la culture cacaoyère – qui permettait la plus forte expression de cette rente. Les logiques de valorisation de la « rente forestière » expliquent ainsi dans une large mesure l'extension du verger cacaoyer et l'accroissement continu de la production ivoirienne durant et par-delà la crise des prix des années 1988-

11. Du fait de l'interdiction de vendre la « petite traite » de 1993 et de son achat clandestin au quart de sa valeur, le prix moyen de vente du cacao, observé dans les enquêtes, s'est situé à 160 FCFA sur l'ensemble de cette campagne.

1993 : entre 1988 et 1995, la récolte de cacao a continué à croître à un rythme annuel de plus de 5,5 %, passant de 700 000 tonnes environ à plus d'un million de tonnes au niveau national et de 135 000 à près de 200 000 tonnes pour la seule région Sud-Ouest.

L'impact de la crise a en revanche été beaucoup plus sensible dans la conduite des vergers en production. Pendant plusieurs années, l'emploi d'intrants (produits de traitement insecticide et fongicide, engrais) s'est effondré et le matériel (pulvérisateurs, mais aussi véhicules de transport de certains GVC) a cessé d'être entretenu. Entre 1988 et 1991, la consommation de produits anti-mirides a ainsi été divisée par deux en moyenne et, après être légèrement remontée au cours des deux campagnes, elle a de nouveau chuté en raison de l'interdiction de commercialiser la récolte intermédiaire de 1993 ; du fait de la dévaluation, l'utilisation d'insecticides n'a réellement redémarré qu'à partir de la campagne 1996/97 (Hanak Freud *et al.*, 2000 : 106-10).

L'ajustement des charges d'exploitation a été tout aussi sévère en ce qui concerne les niveaux d'emploi de main-d'œuvre et l'intensité des travaux d'entretien des plantations. Les incertitudes entourant la capacité des planteurs à honorer le paiement de leur force de travail salariée ont conduit à une double tendance de recentrage des activités productives sur la main-d'œuvre familiale et de réaménagement des contrats de travail. Dans l'ensemble, les contrats de longue durée (employés annuels et « six-mois »), qui procuraient auparavant les taux d'exploitation de la main-d'œuvre les plus élevés¹², ont souffert d'une baisse des niveaux de rémunération de l'ordre de 10 à 20 %, qui n'a pas permis de compenser la diminution de la productivité liée à l'effondrement des prix agricoles¹³. Ces formes contractuelles ont donc pâti d'une large désaffection, en particulier les emplois annuels, dont le coût d'opportunité élevé hors des pointes de travail et, surtout, les risques plus importants de non paiement à l'issue de la récolte, ont motivé l'abandon généralisé. En dépit des faibles marges de (re)négociation qu'ils allouent au planteur, du fait de leur validation institutionnelle par une organisation qui s'étend au village ou au clan d'origine, le recours aux contrats de « six-mois » s'est maintenu, quoique dans une proportion réduite, sur les grandes exploitations baoulé qui sont tenues de s'assurer d'un approvisionnement large et régulier en main-d'œuvre. À la différence des emplois annuels, ils permettent de disposer de la force de travail au moment où son coût d'opportunité est le plus fort (sarclages et traitements, cueillette et transport de la récolte) et

12. Voir Chauveau et Richard, 1977 : 130 ; Ruf, 1988, vol. 3 : 102-3.

13. Le salaire d'un travailleur annuel est passé de 120 000 à 100 000 FCFA, mais sa rémunération réelle, qui inclut les charges d'alimentation et de santé assumées par l'employeur, a régressé dans de moindres proportions.

de transférer à l'extérieur les charges de son entretien le reste de l'année ; l'utilisation de ce type de main-d'œuvre s'est toutefois restreint aux exploitations qui disposent d'une surface financière suffisante pour pourvoir aux coûts salariaux, de transport, d'alimentation et de soins des travailleurs au-delà des soubresauts du marché.

Les nouvelles conditions macroéconomiques ont en revanche peu affecté la fréquence et le coût des travaux rémunérés « à la tâche » – autour de 12 000 FCFA pour le sarclage d'une plantation et de 15 000 FCFA pour le défrichage d'un hectare de « brousse à *Chromolaena* ». Du fait de la résiliation de nombreux contrats de temps plein, la demande ponctuelle de travail, à l'occasion des pics d'emploi, s'est au contraire reportée sur ces formes contractuelles de courte durée. Cette demande est également à l'origine de la résurgence de « sociétés d'entraides » ou d'associations de contractuels, communes au sein de la communauté burkinabè mais qui ont fait des adeptes parmi un nombre croissant de jeunes autochtones, sur la base des organisations traditionnelles de classes d'âges ; dans un contexte d'incertitude économique et de resserrement du contrôle social par les aînés (voir *infra*), ces associations ont la vertu d'offrir une meilleure protection vis à vis des risques de non paiement des contrats effectués à travers l'amplification des « effets de réputation » qu'elles permettent.

Dans un contexte marqué par la généralisation des stratégies de réduction des risques, tant économiques (fluctuations des prix, risques de non-vente) qu'agronomiques (assèchement du climat) et par la récurrence des problèmes de solvabilité des planteurs, les contrats rémunérés par partage de la récolte ont vu leur fréquence relative s'accroître sensiblement. Les formes d'*abu-san* se sont cependant diversifiées en fonction des termes d'une négociation renforcée entre les planteurs et leurs travailleurs : de façon générale les premiers ont dû allouer aux seconds des conditions plus favorables en termes de sécurité alimentaire (critère devenu déterminant alors que l'ensemble de la société agraire a dû procéder à une restriction importante des niveaux protéiques, voire caloriques, des rations alimentaires¹⁴), de qualité et d'extension des plantations confiées en métayage : ce sont les parcelles offrant les meilleurs rendements qui sont désormais allouées aux métayers, la main-d'œuvre familiale se concentrant sur les vergers les plus jeunes ou les plus endommagés¹⁵,

14. La disponibilité en friches des exploitations, qui détermine la capacité des planteurs à assurer l'alimentation de leurs travailleurs, soit de façon directe, soit en leur allouant une parcelle pour y cultiver leur vivrier, est devenue un critère fort pour identifier les « bons patrons » (voir *infra*).

15. Les enquêtes réalisées par le CIRAD en 1993/94 (Hanak-Freud *et al*, *op. cit.* : 119) montrent que les cacaoyères laissées en métayage présentent des rendements supérieurs de 40 % à ceux des vergers exploités en faire-valoir direct. Cet écart peut s'expliquer en partie par une plus forte intensité des soins, mais également par l'expression de rentes absolues (fertilité, âge).

et la surface par travailleur est passée d'une taille de 2-3 hectares à une moyenne oscillant entre 3 et 4 hectares.

L'amélioration apparente des conditions offertes aux métayers *abu-san* a cependant pour contrepartie fréquente des transferts de travail contraignants hors de la plantation qui leur est confiée : la cession des cacaoyères les plus productives est ainsi contrebalancée par l'engagement à fournir au propriétaire un jour de travail par semaine et à assurer le sarclage d'un hectare de plantation ou le défrichage d'une jachère à l'issue du contrat ; la mise à sa disposition d'une parcelle de vivrier permet par ailleurs à l'employeur, pourvu qu'il en ait les disponibilités foncières, de se décharger des coûts relatifs à l'alimentation de sa force de travail non familiale. L'évolution apparemment favorable des conditions de rémunérations de certains métayers dissimule ainsi souvent un accroissement des prélèvements de leur surtravail et la réduction des périodes dont ils disposent pour se procurer des revenus complémentaires (contrats à la tâche, associations de contractuels). De fait, les enquêtes menées dans les régions de Sassandra et Méadji en 1992/93 et, ultérieurement, par d'autres chercheurs dans le Centre-Ouest (Oswald, 1998 : 185-87 ; Hanak-Freud *et al.*, 2000 : 155) mettent en évidence les bas niveaux de rémunération des métayers *abu-san* – 600 à 800 FCFA par jour, 35 à 45 % de moins qu'avant la crise, soit moins qu'un contrat journalier de tacheur – et, corrélativement, le niveau élevé des taux d'exploitation de cette main-d'œuvre – 150 à 200 % sur les exploitations dotées d'un capital-plantation important (Léonard et Oswald, 1995 : 137-38)¹⁶. Ces conditions expliquent la forte mobilité des métayers entre les exploitations cacaoyères.

Les divers ajustements concernant la conduite des plantations cacaoyères se sont traduits, *in fine*, par des départs massifs de travailleurs et un accroissement sensible des surfaces cultivées par actif : sur les exploitations de plus grande taille (plus de dix hectares dont au moins 8 en plantation), le volant total de main-d'œuvre a diminué de près de 20 % entre 1988 et 1992 et la surface moyenne confiée à chaque métayer s'est accrue de 50 % (Léonard, 1993).

Cette tendance est nettement perceptible à travers l'évolution des structures démographiques des différentes populations de la région : dans des proportions variables suivant l'ancienneté des fronts de colonisation et les groupes sociaux, mais suivant un phénomène généralisé, les flux démographiques se sont inversés dans l'ensemble de la région. Entre

16. Le taux d'exploitation de la main-d'œuvre est mesuré par le rapport entre la valeur ajoutée créée par le travailleur (part de la valeur ajoutée nette – hors rémunération – qui correspond à son travail) et sa rétribution (comprenant son salaire et le coût de son alimentation).

1988 et 1994, les fronts pionniers de la rive ouest du Sassandra ont ainsi vu leur population diminuer de 0,8 % par an (après avoir connu une croissance annuelle de plus de 16 % entre 1975 et 1988), conséquence d'un déficit migratoire (- 4,2 % par an) que l'accroissement naturel (+3,4 %) n'a pu compenser (Balac, 1998 : 203). Au total, ce sont 41 % des résidents de 1988 qui étaient partis six ans plus tard, alors que seulement 17,6 % des personnes présentes en 1994 étaient arrivées au cours de ces six années de crise. Cette inversion des mouvements migratoires a touché les différentes catégories sociales de façon différenciée : ce sont surtout les cadets sociaux de sexe masculin, de 20 à 34 ans, qui travaillaient comme aides familiaux ou, plus fréquemment, comme salariés ou métayers, qui sont partis, permettant que se comble totalement le déséquilibre du sex-ratio chez les Baoulé et qu'il se réduise de près de 50 % chez les Burkinabè (ibid.). Significativement, c'est au sein de ce dernier groupe, qui fournissait les plus gros contingents de main-d'œuvre salariée, que l'émigration s'est avérée la plus forte (-4,1 % par an), même si elle a atteint un niveau également très élevé chez les Baoulé (-3,2 % par an sur la même période).

L'inversion du processus migratoire a été encore plus marquée dans les zones colonisées le plus précocement, là où les contraintes foncières étaient les plus lourdes. Les villages situés au long des axes Sassandra-Gagnoa et Sassandra-Lakota présentent ainsi des profils démographiques où la féminisation et le vieillissement de la population active sont plus accentués. Ici également se dessine un phénomène de « déprise » des hommes de 25 à 34 ans : en deux ans seulement, entre 1991 et 1993, près de 10 % des résidents ont émigré, alors que les nouvelles arrivées représentaient à peine 6 % des effectifs de 1991 ; la population s'y était renouvelée dans une proportion de 22,6 %, tout en souffrant une diminution moyenne de près de 3 % (Vimard *et al.*, 1997). Cette évolution est largement imputable à la forte émigration subie par la population « dyula », ivoirienne, malienne et guinéenne, fortement impliquée dans les activités commerciales, dont la précarisation met en évidence l'impact que la crise du secteur café-cacao a eu sur l'ensemble du champ économique.

La plupart de ces départs ont été dirigés vers les régions d'origine des migrants – elles ont absorbé 50 % de l'émigration baoulé et burkinabè – ainsi que, pour les Baoulé en particulier, les anciens bassins cacaoyers du centre et du sud-est du pays, où un bon nombre des ressortissants de ces deux groupes possédaient des attaches familiales, voire patrimoniales. À l'encontre de ce que l'on pourrait attendre, ni les centres urbains, la ville d'Abidjan en particulier, ni les fronts de colonisation les plus récents de l'ouest et du Sud-Ouest forestier n'ont opéré comme des pôles d'attraction forte pour les expulsés du système agraire – ce qui constitue un indicateur du degré de saturation des « frontières internes » traditionnelles de

ce système : ensemble, elles ont accueilli à peine plus du quart des émigrés baoulé entre 1988 et 1994 (Balac, 1998 : 225-30).

Dans leur ensemble, les ajustements relatifs à la gestion de la main-d'œuvre non domestique et des charges d'exploitation (intrants, renouvellement du matériel, aménagements fonciers) ont eu des implications lourdes sur les niveaux de production et sur l'entretien du « capital-plantation » des exploitations. L'allègement des charges de tous types et l'accroissement des surfaces cultivées par actif, s'ils ont permis d'enrayer sur le court terme l'effondrement des niveaux de productivité individuelle, ont également eu pour corollaire une dégradation sensible de l'état phytosanitaire des vergers caféiers et cacaoyers et l'accélération des processus de vieillissement végétatif de ces derniers, réduisant leur potentiel de production et leur espérance de vie. Le tableau suivant, établi à partir des observations de terrain, tente d'évaluer les implications des logiques d'allègement des soins et des investissements sur les performances agro-nomiques des plantations cacaoyères.

Tableau 2. Évolution des rendements cacaoyers en fonction de l'intensité des entretiens sur les exploitations paysannes du Sud-Ouest ivoirien

Nombre de sarclages :	Nombre de traitements insecticides (anti-capsides)			
	0	1	2	3
1	200 kg/ha	280 kg		
2	320 kg/ha	400 kg	480 kg	
3	420 kg/ha	500 kg	570 kg	630 kg
4	500 kg/ha	580 kg	650 kg	720 kg

Source : Léonard (1993), à partir de données d'enquêtes de 1992

Or, entre 1988 et 1992, la fréquence moyenne des traitements phytosanitaires a diminué de plus de 50 %, pendant que le nombre et la qualité des sarclages baissaient en proportion de l'accroissement de la surface assignée à chaque travailleur¹⁷. Sur l'ensemble de l'échantillon enquêté, les rendements cacaoyers ont ainsi subi une régression variant de 15-20 %

17. Parmi les exploitations identifiées comme « semi-extensives », les plus représentées au sein de l'échantillon enquêté en 1992 sur les fronts pionniers récents (le tiers du total des exploitations cacaoyères « matures »), alors que 60 % des planteurs pratiquaient au moins deux traitements anti-capsides annuels en 1988, 45 % avaient abandonné ce type d'intervention trois ans plus tard et 40 % n'en réalisaient plus qu'une ; la force de travail totale y avait diminué de 20 % et les rendements cacaoyers de 25 % en moyenne.

dans les systèmes d'exploitation les plus intensifs à plus de 30 % dans les systèmes semi-extensifs et extensifs en travail (Léonard, 1993). Cette érosion des rendements physiques et des revenus monétaires a souvent été suivie d'un nouvel allègement des charges d'exploitation : bon nombre d'unités de production se sont ainsi engagées dans un processus cumulatif d'« extensification » (réduction des entretiens – diminution des rendements – etc.) que l'on peut assimiler à une spirale de décapitalisation affectant leur « patrimoine-plantation ».

Un tel processus abouti souvent à l'abandon des plantations les moins productives, qui évoluent vers un état de friches sur lesquelles les interventions se réduisent à la cueillette des reliquats de cacao ou de café. L'enquête réalisée par le CIRAD entre 1993 et 1994 (Hanak-Freud *et al.*, *op. cit.*), sans détailler les différences interrégionales qui conduiraient sans doute à minorer la portée de ce phénomène dans la région Sud-Ouest, dont le verger est moins âgé, met en évidence la « mise en sommeil » de plantations cacaoyères par près du tiers des producteurs ivoiriens, 55 % des surfaces concernées ayant été abandonnées entre 1989 et 1993, dont le tiers entre 1990 et 1991, au plus fort de la crise, et 22 % pour la seule année 1990 ; 20 % de ces vergers avaient moins de 10 ans d'âge (*op. cit.* : 102). Au sein de l'échantillon enquêté par nos soins à la même époque, les cacaoyères abandonnées représentaient 10 % de la surface plantée totale ; elles concernaient 10 % des producteurs dans les zones de colonisation précoce et 11,5 % de ceux-ci sur les fronts pionniers récents. L'activité caféière apparaissait sensiblement plus touchée par ce phénomène de désaffectation : dans les zones récemment colonisées, 11,5 % des planteurs avaient délaissé une surface équivalente à 12,5 % du verger caféier, mais ces chiffres s'élevaient respectivement à 28 % de la surface et 23 % des exploitations dans les zones de peuplement ancien correspondant au pays godié central.

Un indice supplémentaire de l'ampleur des processus de décapitalisation est fourni par le développement des contrats de « mise en gage » de plantations en règlement d'une dette relevant d'un prêt d'argent ou d'un contrat de travail qui n'a pu être payé. Ces arrangements impliquent le transfert de l'usufruit d'une parcelle de surface variable (entre 1 et 3 hectares en général) pour une période de deux à trois ans, au terme desquels la plantation est restituée à son propriétaire. Singulièrement, ces procédures sont moins employées par les autochtones, traditionnels débiteurs des différentes diasporas de migrants, mais qui disposent d'autres moyens de paiement, grâce à l'essor du marché de location des jachères dont ils conservent un large contrôle (voir *infra*), que par les grands planteurs baoulé, qui apparaissent beaucoup plus touchés par l'effondrement des revenus cacaoyers : en 1994, les deux tiers des cas de mise en gage observés concernaient des planteurs disposant d'un verger d'au moins 15 hec-

tares et qui représentaient près de 10 % du total des grandes exploitations enquêtées¹⁸, et tous étaient Baoulé.

Ce processus cumulatif de régression des revenus caféiers et cacaoyers a été d'autant plus durement ressenti que, à l'exception notable des terroirs qui avaient été concernés par les projets de diversification économique sous l'égide de Palmindustrie ou de Coopagrum (voir le chapitre précédent), peu ou pas d'alternatives productives étaient accessibles aux planteurs. D'une part, l'abrogation de l'interdiction qui leur avait été faite de procéder eux-mêmes au décorticage de leur café leur a rarement permis de s'approprier une plus large part de valeur ajoutée, dans la mesure où la sous-capitalisation des exploitations et des GVC a freiné l'acquisition de décortiqueuses mécaniques par le secteur paysan ; une fois de plus, ce sont les intermédiaires, traitants et pisteurs, qui ont tiré le meilleur profit de cette mesure.

D'autre part, et surtout, le secteur du vivrier marchand, sur lequel s'est d'emblée rabattue une part importante des plus petits producteurs, n'a pas constitué une base large et durable de reconversion. En premier lieu parce que les faibles disponibilités foncières en friches et leur inégale répartition sociale ont favorisé la construction de nouvelles rentes qui ont limité les marges économiques de ce type de spéculation (voir infra). Ensuite parce que les carences des zones pionnières en infrastructures de communication, qui pénalisent les produits vivriers dont la valeur marchande pondérale est très inférieure à celle du café et du cacao, et le recours généralisé à l'autosuffisance ont limité les débouchés commerciaux de cultures telles que le maïs, le manioc frais, l'igname ou la banane plantain¹⁹. Enfin parce que la crise économique régionale et nationale, induite par celle du secteur café-cacao, a eu un effet déprimeur sur les marchés urbains du vivrier, où les prix sont restés à un niveau bas du fait du recours massif de l'État aux importations céréalières (Léonard, 1997c). Il est révélateur à cet égard que la dévaluation de 1994 n'ait pas eu sur ce secteur l'effet de stimulation durable que l'on en attendait : bien qu'elle ait été suivie du doublement des prix bord-champ du riz et du maïs, ces derniers ont souffert une dégradation régulière à partir de 1995

18. Un exemple extrême de cette situation est fourni par l'un des chefs historiques de la migration baoulé sur le front pionnier de Méadji, propriétaire d'un verger de 160 hectares, qui, en mars 1994, avait cédé pour deux ans l'usufruit d'une plantation de 4 hectares à l'un de ses métayers burkinabè, en paiement d'un prêt de 200 000 FCFA (l'équivalent d'une tonne de cacao marchand).

19. À propos des filières de commercialisation de la banane plantain dans la région de Méadji, J.-L. Chaléard (1996 : 596) situe la part du prix de détail à Abidjan revenant au producteur entre 10 % (en période de pleine production) et 29 % (en contre-saison) pour les années 1989 et 1990.

alors qu'ils demeuraient stables sur les marchés urbains ; en 1996, ils avaient retrouvé un niveau réel similaire à celui qu'ils avaient avant la dévaluation²⁰.

Dans ces conditions de prix, la production vivrière a été principalement l'objet de stratégies visant l'autosuffisance des exploitations, tant dans leur composante familiale que salariée : les surplus alimentaires ont été employés prioritairement comme argument pour capter de la main-d'œuvre en lui fournissant un complément de rémunération en nature, plutôt que pour obtenir une incertaine valorisation sur les marchés villageois ou urbains. Pour autant, le secteur vivrier des exploitations a vu son importance économique renforcée, ce qui s'est traduit dans l'ensemble des zones étudiées par une évolution des systèmes de production vers la polyculture et l'utilisation à cet effet de l'ensemble des espaces et des espèces vivrières disponibles (voir *infra*), quand la monospécialisation avait constitué leur orientation dominante.

Les tendances à la décapitalisation affectant le patrimoine productif des exploitations (plantations pérennes, matériel de traitement, aménagements fonciers) se sont également exprimées dans un autre secteur qui avait été l'objet privilégié des investissements familiaux : celui de l'éducation. Conjointement aux dépenses alimentaires (achats de viande et de poisson, voire de riz) et sociales (funérailles, mariages), le budget éducatif a été l'un des plus affectés par l'effondrement des revenus monétaires. Les planteurs ont ainsi concentré leurs investissements scolaires sur leurs descendants biologiques au détriment des enfants de leurs collatéraux, en même temps qu'ils recourraient plus fréquemment à la famille élargie pour transférer hors de l'exploitation une part des charges d'éducation : entre 1991 et 1993, la proportion d'enfants « confiés » dans les régions d'origine des migrants est ainsi passée de 19 à 23 %, le quart des ces enfants étant scolarisé à l'étranger (Guillaume et Vimard, 1997 : 324). Parallèlement, la participation des jeunes de 5 à 19 ans aux activités agricoles s'est accrue de 23 % en 1988 à 43 % en 1993 (*ibid.* : 329). Paradoxalement, c'est au niveau des exploitations les plus grandes, qui disposent a priori de la surface financière la plus large – mais aussi des charges structurelles les plus lourdes – que ce désengagement a été le plus manifeste : chez les grands planteurs baoulé, le taux de scolarisation a ainsi diminué de près de 20 % entre 1988 et 1993 (Balac, 1998 : 238).

20. Le kilogramme de riz paddy, dont le prix bord-champ était passé de 50 à 100 FCFA, puis à 120 FCFA à la fin de 1995, se vendait à 75 FCFA un an plus tard, alors que le riz blanc importé avait vu son prix de détail doubler, passant d'une fourchette de 100-125 FCFA selon la qualité à 240-300 FCFA (Oswald, 1998 : 182).

Une nouvelle hiérarchisation des ressources stratégiques : dissolution et reconstruction des rentes

L'une des conséquences les plus notables de la crise réside dans la réévaluation du caractère stratégique des ressources qui avaient orienté les comportements des acteurs de la dynamique pionnière. Les clientélismes politiques, qui s'étaient constitués autour des interventions administratives en faveur des migrants, notamment les Baoulé, afin de faciliter leur accès à la terre ou, plus rarement, aux crédits publics, ont ainsi subi une érosion notable avec l'amenuisement des ressources de l'État. En ce qui concerne l'appropriation foncière, les appuis administratifs sont devenus inutilement coûteux devant la virtuelle disparition des forêts dans le domaine rural et le virage adopté par l'État en matière de mise en défens de son propre domaine forestier. Le « capital politique » de certaines catégories de migrants acquiert ainsi une moindre importance – sauf à leur permettre d'échapper aux mesures d'expulsion qui touchent les occupants des forêts classées. La forêt elle-même, du fait de sa rareté – réelle ou construite via les « reclassements » et les projets de réhabilitation forestière –, cesse d'être une ressource stratégique de premier plan, mobilisable à une large échelle sociale.

D'autre part, le tarissement des canaux institutionnels de financement (agroindustries du secteur public, Banque Nationale de Développement Agricole, exportateurs et traitants du complexe café-cacao) à l'occasion de la crise des années 1989-93 s'est traduit par une forte constriction des flux de capital circulant dont bénéficiaient principalement les grands planteurs et les groupements coopératifs, en même temps que s'opérait une diversification des pratiques de crédit au niveau d'un nombre beaucoup plus large d'acteurs. Les prêts d'argent entre paysans sont devenus à la fois plus modestes, plus diffus et plus fréquents, qu'ils s'inscrivent dans le cadre des rapports entre autochtones et allochtones ou des relations existant entre les différents groupes allogènes. Cette recomposition des systèmes de crédit et des pratiques financières s'identifie avec l'émergence historique de la communauté burkinabè comme le principal foyer d'épargne du système agraire. Par l'intermédiaire de ses représentants dans chaque village, la « diaspora » burkinabè est en effet devenue, à l'occasion de la crise, le principal bailleur de fonds à l'échelle villageoise, faisant preuve de souplesse et d'une grande capacité à mobiliser l'épargne pour répondre à une demande diffuse mais très étendue. Cette capacité trouve une ample illustration dans le développement des pratiques de mise en gage de cacaoyères par certains planteurs, devenus débiteurs de leurs métayers et manœuvres burkinabè (voir ci-dessus).

Ce phénomène semble corrélé au développement et à la consolidation d'un groupe d'entrepreneurs burkinabè dont les activités reposent principa-

lement sur les organisations et les institutions propres à leur diaspora. Il s'agit de commerçants et de planteurs qui ont réinvesti les produits du boom pionnier dans l'achat de véhicules et le commerce de cacao et d'intrants, ainsi que dans d'autres négoce (matériel de construction, distribution de boissons). À l'occasion de la campagne de boycott du marché international du cacao menée par l'État ivoirien en 1988-89, qui désorganisa l'ensemble de la filière, ils ont su s'approprier de nouvelles parts de marché en s'appuyant sur leur diaspora et, surtout, en respectant leurs engagements vis à vis des planteurs et des exportateurs – quitte parfois à sacrifier une partie de leur fonds de commerce – quand leurs concurrents laissaient d'importants impayés (Léonard, 1997b). Leur activité permet aujourd'hui un accès relativement aisé au crédit à travers les canaux verticaux de contrôle social qui structurent la communauté burkinabè (représentants locaux de la diaspora, « grands frères », etc.), mais elle irrigue également les autres groupes ethniques. Elle constitue en tout état de cause l'un des éléments clé de la « montée en puissance » économique des Burkinabè au sein du système agraire en recomposition (voir la seconde partie de ce chapitre).

Parallèlement à l'émergence du crédit privé comme ressource stratégique, la constitution d'enjeux fonciers autour de milieux comme les friches courtes et les bas-fonds, qui avaient été initialement délaissés par les pionniers au profit de la forêt, constitue l'un des faits les plus notables des dynamiques contemporaines. Les stratégies d'occupation de l'espace disponible par les plantations pérennes ont conduit un grand nombre d'exploitations à une situation de déficit vivrier chronique, que la chute des prix du café et du cacao a rendu dramatique. Cette situation est d'autant plus sensible dans la région Sud-Ouest que les exploitations y sont généralement plus petites et plus spécialisées que dans les régions colonisées au cours des étapes antérieures de diffusion de l'économie de plantation : l'enquête menée par le CIRAD en 1993/94 dans l'Est, le Centre-Ouest et le Sud-Ouest (Hanak-Freud et al., 2000 : 96) met ainsi en évidence une tendance à la diminution de la superficie des exploitations au fil de la dynamique pionnière (la moyenne passant de 19,8 à 17,6 et à 13,4 hectares) et, parallèlement, à l'augmentation de la surface relative allouée à la culture cacaoyère (61, 75 et 86 % respectivement) ; selon la même enquête, une exploitation sur cinq dans le Sud-Ouest ne dispose d'aucune réserve foncière (*ibid.* : 115). Il en résulte une demande structurelle importante pour des terres dont le potentiel agricole apparaît en première analyse limité par le faible développement du recrû ou par le niveau de la nappe phréatique, mais dont l'utilisation est devenue essentielle pour la production vivrière à l'échelle régionale. La figure 3 et le tableau suivant montrent par ailleurs l'inégale distribution de ces terres entre les différents groupes protagonistes.

Tableau 3. Répartition des surfaces plantées et des réserves foncières au sein des différents groupes

Groupe et contexte	% échantillon	Sup. groupe /sup. totale	Sup. moyenne /U.P.	Sup. plantée* /surface groupe	Réserves foncières** /surface groupe	Réserves groupe /total réserves
Autochtones (85 expl.)	13,8 %	15,45 %	12,2 has	37,6 %	56,4 %	30,7 %
Allochtones zone ancienne (110 expl.)	17,9 %	18,65 %	11,25 has	64,4 %	32,6 %	21,4 %
Baoulé en zone pionnière (227 expl.)	36,9 %	41,20 %	12,3 has	79,8 %	21,4 %	31,1 %
Burkinabè en zone pionnière (193 expl.)	31,4 %	24,70 %	7,85 has	72,5 %	18,4 %	16,8 %
Ensemble (615 expl.)	100 %	—	10,9 has	62,9 %	28,9 %	—

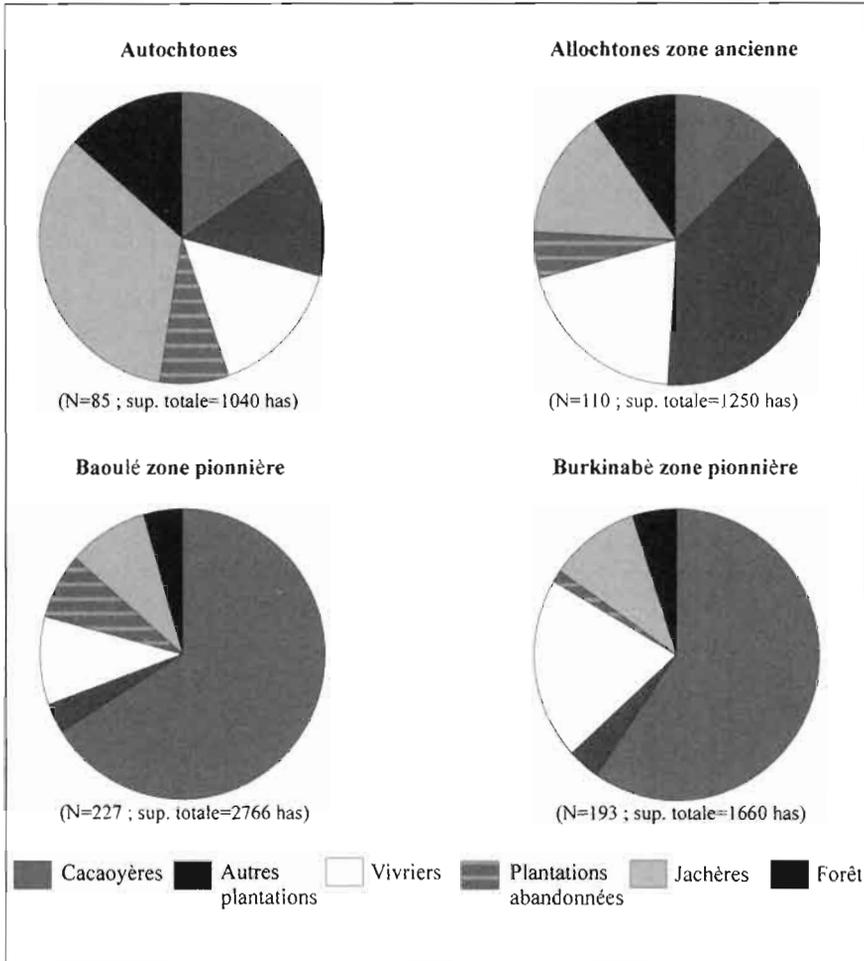
Source : Enquêtes 1993-94.

* Inclut les surfaces en plantation abandonnées

** Plantations abandonnées, jachères et forêts

Au niveau de l'échantillon enquêté, les 85 exploitations autochtones apparaissent ainsi dotées de réserves foncières équivalentes à celles dont disposent les 227 producteurs baoulé et deux fois supérieures à celles des 193 paysans d'origine burkinabè ; la superficie disponible dépasse en moyenne 7 hectares sur les exploitations autochtones, contre 2,25 pour les Baoulé et 1,3 hectares pour les Burkinabè, le rapport entre la surface des réserves foncières et celle cultivée annuellement pour la production vivrière s'établissant respectivement à 4, 1,7 et 0,7 hectares. Ces chiffres, dont la valeur est indicative et masque d'importantes disparités au sein de chaque groupe, notamment entre les jeunes exploitants et leurs aînés, mettent cependant en évidence la situation de blocage à laquelle de nombreux paysans doivent faire face, les jachères et les bas-fonds disponibles ne leur permettant pas de conduire de façon autonome des cycles culture-jachère de trois ans, que l'on peut considérer comme nécessaires à la reconstitution de la fertilité et à la stabilité du couvert végétal de *Chromolaena odorata* : les exploitations burkinabè, prises dans leur ensemble, se trouveraient même dans l'obligation d'adopter des systèmes de culture continue si elles ne pouvaient avoir recours aux locations de terres.

La location de jachères ou de bas-fonds, pour un cycle de culture, est devenue une pratique généralisée depuis la fin des années 1980, les chefs de lignage et les aînés autochtones en étant les principaux bénéficiaires et les colons burkinabè – mais aussi, dans une certaine mesure, les Baoulé – les principaux acteurs. Initialement, les paiements étaient effectués en nature, sous la forme de deux à trois sacs de riz ou de maïs par hectare et

Figure 3. Utilisation des ressources foncières par les différents groupes d'acteurs

pour chaque cycle de culture. Au début des années 1990, le loyer des terres s'était cependant monétarisé dans presque toutes les zones, les tarifs souffrant une standardisation remarquable au niveau des petites régions : de 5 000 FCFA par hectare et par cycle en 1992 ils ont augmenté à 10 000 FCFA après la dévaluation de 1994. L'accroissement continu du coût des locations, reflet de celui de la demande en terres, conduit de nombreux paysans, en particulier les Burkinabè, à en réaliser le paiement par un transfert de travail, à travers le sarclage d'une plantation ou le défrichage d'une jachère ; compte tenu des tarifs pratiqués dans le cadre des contrats à la tâche (de 12 à 15 000 FCFA), ce type de paiement s'avère avantageux pour le détenteur des terres, en même temps qu'il permet au locataire d'éviter de solliciter une trésorerie souvent inexistante.

Lorsqu'elles concernent des forêts secondaires (recrûs de 12 à 20 ans) ou des plantations âgées, les cessions temporaires de terres pour la production vivrière ont souvent pour objectif, de la part du bailleur, de préparer la régénération ou la mise en place d'un verger. On observe alors l'élaboration d'arrangements contractuels de plus longue durée, dont le contenu pratique souffre une large variabilité, mais qui visent de manière générale à la captation d'un surtravail plus important en échange de l'usage d'une terre dont le potentiel agronomique est supérieur à celui des jeunes jachères. Au niveau du village de Lobakuya, et sans prétendre à l'exhaustivité, trois transactions de ce type ont été recensées :

- La première concerne la cession d'un hectare de forêt secondaire (15 ans de recrû) par un autochtone bakwé à un migrant mossi pour que ce dernier y pratique le système de culture pionnier « traditionnel » associant l'igname à la banane plantain et au cacao – en semis direct ; au terme de la première année, l'allochtone y récolte l'igname et laisse la production de banane et les jeunes cacaoyers à la disposition du propriétaire.

- Dans un second cas, une caféière de deux hectares est transférée par un vieux planteur autochtone à un manœuvre burkinabè, qui doit en effectuer le recépage et l'entretien pendant deux ans, en contrepartie de la possibilité d'y réaliser des cultures vivrières (maïs et manioc) et de commercialiser pour son compte la première récolte de café ; au terme de ces deux années, la caféière régénérée est restituée à son propriétaire.

- Le troisième cas diffère sensiblement des deux précédents puisqu'il conduit à un transfert définitif de propriété. Il concerne une femme bakwé, veuve et dépourvue de main-d'œuvre familiale, qui cède une jachère de 6 ans à un migrant dyula, originaire du nord de la Côte d'Ivoire. Après que celui-ci ait effectué le défrichement et le nettoyage de la parcelle, la femme y réalise la culture du riz, puis un cycle ultérieur de manioc et de banane plantain ; parallèlement, l'allochtone y plante des pieds de cacao et effectue les entretiens nécessaires aux différentes cultures. La femme bénéficie de la totalité de la production vivrière pendant deux ans, c'est-à-dire jusqu'à la levée de la récolte de manioc, à l'issue de laquelle l'allogène prend définitivement possession de la parcelle.

Le blocage foncier favorise donc une réactualisation des termes de l'échange terre-travail en faveur des propriétaires. Cette réactualisation concerne au premier chef des milieux de moindre potentiel agronomique (jachères, vieilles plantations, forêts secondaires) qui avaient jusqu'alors été placés en marge du cadre général d'opération de ces formes d'échanges. Mais elle s'exprime également au niveau des transactions concernant les derniers lambeaux de forêt primaire disponibles des terroirs autochtones. On observe ainsi la diffusion d'une innovation institutionnelle qui reprend certaines composantes des contrats de *dibi-madibi*

en vigueur au Togo ou dans l'est ghanéen au cours de la phase pionnière (Antheaume, 1981 ; Quesnel et Vimard, 1987). Ces arrangements, qui visent à échanger une surface de forêt contre la réalisation d'une plantation, sont apparus au milieu des années 1980 dans la zone de Tuih et en pays kodia, où deux hectares de forêt étaient cédés à des pionniers baoulé en contrepartie de la mise en place d'une cacaoyère d'un hectare sur un terrain dissocié du précédent ; devant le mauvais entretien et la mortalité élevée des jeunes plantations, le contenu de ces contrats a évolué en intégrant des conditionnalités beaucoup plus contraignantes pour l'acquéreur : dans des villages tels que Inahiri, Lobakuya, Gréguibré ou Gabiadji, ils mettent désormais en jeu des surfaces de 2 à 4 hectares de forêt primaire, où l'acquéreur doit assurer l'ensemble des travaux de défrichage, buttage, plantation des vivriers et des cacaoyers, ainsi que leur entretien durant une période de quatre à cinq ans, nécessaire à l'entrée en pleine production du verger ; au cours de cet intervalle, la production vivrière peut être partagée suivant des modalités variables entre les deux parties. Au terme du contrat, le verger est divisé en deux parcelles d'égale superficie, suivant des critères qui relèvent du seul bailleur des terres, l'ensemble de la plantation pouvant être soustraite à l'allogène en cas de mortalité des cacaoyers imputable à l'insuffisance de ses travaux d'entretien. Désormais, ces contrats sont établis par écrit, signés par les deux parties et validés par les autorités traditionnelles (chef de village autochtone et représentant de la communauté dont ressort l'acquéreur), de façon à constituer un recours possible auprès de l'administration en cas de litige.

Selon les témoignages recueillis, de tels contrats seraient à l'origine de la réalisation d'une quarantaine d'hectares de plantation cacaoyère, par une vingtaine d'allochtones burkinabè et baoulé, pour le seul village de Gabiadji entre 1990 et 1993. Il est significatif que ces arrangements, caractéristiques de la dynamique pionnière au Togo et au Ghana, n'aient pu émerger dans le contexte ivoirien qu'à partir d'une situation de blocage foncier et de quasi-disparition des disponibilités forestières d'une part, et d'affaiblissement de l'État d'autre part.

Il reste que le foisonnement des arrangements et des contrats relatifs aux transferts de terre, que ceux-ci soient temporaires ou définitifs, qu'ils impliquent ou non la réalisation d'une plantation pour le compte du propriétaire, correspondent à la construction de rentes foncières, pour la première fois dans l'histoire des sociétés agraires du Bas-Sassandra. Dans le cas des locations de friches, le coût standard de 10 000 FCFA par cycle de culture représente, à raison de deux cycles annuels et deux à trois ans de recrû, un revenu annuel de 5 à 7 000 FCFA par hectare, soit 10 à 12 % de la valeur marchande d'une jeune jachère, un rendement monétaire supérieur à celui que peuvent fournir des placements financiers dans les

banques de la région²¹. Si l'on considère les arrangements en dibi-madibi, les charges de mise en place d'un verger transférées au demandeur de terre représentaient, en 1995, un coût de 150 à 175 000 FCFA, soit un niveau très supérieur au prix de l'hectare de forêt cédé en contrepartie (100 000 FCFA). Il y a bien dans ce cas création d'une rente foncière sur le long terme (celui de la durée de vie productive du nouveau verger), le surtravail capté lors de la transaction permettant au propriétaire foncier de s'approprier un revenu annuel équivalent à la différence entre la valeur de la production cacaoyère et le coût des opérations d'entretien et de récolte.

Parallèlement à l'émergence de ces rentes foncières se dessine toutefois une tendance à la réduction des redevances réclamées par les « tuteurs » autochtones à « leurs étrangers », ces derniers mettant de plus en plus fréquemment en avant l'argument de la crise économique et/ou du décès du bailleur de terre pour s'y soustraire (Chauveau, 1997). Les transferts financiers autour du foncier tendent ainsi à se dépersonnaliser pour acquérir un contenu marchand revendiqué par l'ensemble des parties. Cette évolution n'exclut pas pour autant la création de nouveaux rapports de tutorat, en particulier lorsqu'un transfert définitif de propriété est en cause, mais aussi dans le cadre des locations de jachères, dans la mesure où la rareté relative de ces terres conduit les demandeurs à se soumettre à des relations de type clientéliste vis à vis de ceux qui en disposent en abondance (*ibid.*).

La construction de rentes foncières, dont les aînés autochtones sont les principaux bénéficiaires et les Burkinabè les principaux contributeurs, transcende cependant largement le champ des relations intercommunautaires pour investir les relations intra-familiales, en particulier au sein de la société autochtone. L'émergence d'enjeux fonciers autour des friches courtes et des bas-fonds fournit en effet l'occasion de réintroduire l'organisation lignagère – et les aînés qui sont les dépositaires de ces terres – dans la gestion des rentes dérivant de leur exploitation. De façon transverse aux différents groupes socioculturels, le processus de construction de rentes foncières marque ainsi l'évolution des rapports entre générations, au niveau du segment de lignage ou du groupe domestique. Comme le souligne F. Ruf (1994) au sujet du département d'Abengourou (Est de la zone forestière), et en contraste avec la situation qui prévalait au cours

21. On voit bien que la diffusion de la végétation de *Chromolaena odorata*, au-delà des problèmes qu'elle pose en termes de baisse de la productivité du travail agricole, constitue un élément central de la formation de ces rentes foncières, en permettant le raccourcissement des cycles d'exploitation des terres sans effondrement de la fertilité. À cet égard, il est pertinent d'envisager la constitution, en cours, d'une « rente différentielle-*C. odorata* », susceptible de se substituer partiellement à la rente différentielle-forêt ; on mesure d'autre part l'importance du maintien de cette végétation aux dépens des formations de savane pour la formation du revenu des ménages, qu'ils se trouvent en situation de demandeurs ou de bailleurs de terre.

de la phase pionnière, le contrôle de la ressource foncière redevient l'apanage des aînés, qu'il s'agisse des chefs de lignage autochtones ou des anciens pionniers : les jeunes se trouvent dans une position de demandeurs de terre analogue à celle des migrants de la période précédente, mais leurs aînés bénéficient d'un rapport de forces dans les négociations relatives à l'échange terre-travail incomparablement plus favorable qu'au cours des décennies antérieures.

La réintroduction des rapports intergénérationnels dans le jeu foncier a pour corollaire le développement de la compétition et des clientélismes intra-familiaux autour des cessions entre vifs et de l'application des règles d'héritages. Ces clientélismes se manifestent en particulier à travers les procédures de construction de droits dérivant de l'usage, de l'aménagement ou de l'entretien (régénération/replantation des vergers) du capital foncier de chaque exploitation. La partie suivante nous fournira l'occasion de développer largement ce thème.

Vers une stabilisation sous contraintes de la société pionnière ?

Nous verrons dans cette partie comment, de façon transverse à l'ensemble des groupes socioculturels en présence, les stratégies menées par les différentes catégories d'acteurs (aînés et cadets, détenteurs et demandeurs de terres) dans le but d'amortir les crises et d'« internaliser » les chocs externes contribuent à la densification des rapports clientélistes et à leur diffusion au sein de la sphère domestique. Ces processus de clientélisation ou de consolidation des clientèles existantes sont alimentés par une série d'innovations techniques qui sont elles-mêmes autant d'ajustements à la raréfaction et à l'appauvrissement des ressources. Ces innovations constituent aujourd'hui l'une des clés de la stabilisation des systèmes et des rapports de production dans la phase actuelle de transition d'une « économie de la frontière », fondée largement sur l'exploitation minière de la « rente forestière », vers une économie post-pionnière, affranchie de sa dépendance vis à vis du milieu forestier et de l'accès ouvert à ses ressources.

Innovations techniques et dynamiques institutionnelles : les ajustements des dispositifs de contrôle social

La dynamique des innovations et de leur diffusion se structure autour de deux objectifs : d'une part stabiliser les niveaux de productivité agri-

cole et sécuriser l'approvisionnement vivrier en préservant le capital-plantation construit, si l'on dispose d'un tel capital ; et d'autre part intégrer de nouvelles formes de valorisation économique du milieu, sans avoir à opérer un bouleversement de l'organisation sociale et productive, c'est à dire en maintenant autant que possible les rapports sociaux existant au niveau de l'exploitation et/ou de la famille.

- Stabiliser les systèmes de production et gérer l'appauvrissement du milieu cultivé²²

Une première série d'innovations concerne l'adaptation des systèmes d'approvisionnement vivrier à la réduction du potentiel agronomique du milieu. Cette « gestion de l'appauvrissement » conduit à intensifier l'utilisation des jachères et des bas-fonds d'une part, à utiliser pour la production alimentaire les espaces disponibles dans les plantations pérennes, via la culture d'espèces ombrophiles et d'arbres fruitiers, d'autre part. L'évolution la plus marquante réside dans le fait que la jachère est de moins en moins pratiquée dans le but d'éliminer les adventices pour devenir un itinéraire destiné en priorité à restaurer la fertilité, grâce précisément à une bonne gestion des « mauvaises herbes ». On assiste ainsi à une évolution des techniques, qui intègrent *C. odorata* comme un élément central de la dynamique de fertilité.

En première analyse, les plantes exigeantes quant à la qualité des sols (bananes, taro) tendent à être évincées des systèmes de culture. Le riz pluvial se maintient lorsqu'il est possible de conserver des temps de recrû dépassant 4 à 5 ans, période nécessaire à la reconstitution d'une biomasse permettant la fertilisation du riz par le seul brûlis (de Rouw, 1993). En dessous de ce seuil, la culture du riz se déplace vers les bas-fonds (voir *infra*). Lorsque les contraintes foncières imposent des délais de recrû plus courts, des rotations du type igname (8 mois) – maïs (3 à 4 mois) – jachère (deux à trois ans) sont adoptées par les paysans originaires des zones de savane, ainsi que par un nombre croissant de jeunes autochtones. Ce système permet de bénéficier du travail du sol réalisé lors du déterrage de l'igname pour semer le maïs dans des conditions de concurrence favorable par rapport aux adventices.

À un degré supérieur de pression foncière, on observe la diffusion de vivriers résistants à la baisse de la fertilité et de la pluviométrie : les variétés de riz et d'igname cultivées auparavant (les riz de 6 mois en particulier) sont remplacées par des variétés de cycle court, dont le potentiel est moindre, mais qui sont moins vulnérables à l'allongement de la petite

22. Nous reprenons ici des éléments de réflexion déjà présentés dans un article antérieur (Léonard et Oswald, 1996).

saison sèche. Les cultures de maïs et de manioc sont au centre des innovations et des stratégies d'autosuffisance, malgré leur faible valorisation culturelle et commerciale. La durée réduite du cycle végétatif du maïs (3 mois) permet notamment d'intercaler deux cultures de part et d'autre de la petite saison sèche. Le manioc est pour sa part la culture des sols pauvres par excellence : planté après la récolte du vivrier principal (riz, igname ou maïs), sa production de tubercules, organes de stockage, lui permet de résister aux périodes sèches et de pourvoir aux besoins familiaux en temps de soudure. La diffusion de cultures légumineuses (haricot et surtout arachide) en rotation avec le vivrier principal peut également être considérée comme une adaptation à la diminution de la fertilité.

L'allongement global de la durée de mise en culture (succession rapprochée de cycles courts) pose cependant des problèmes de maintien de la fertilité, en particulier au regard de la stabilité du peuplement de *C. odorata*. Les groupes sociaux les plus concernés (les Burkinabè en particulier) y répondent par une évolution des techniques de sarclage et le remplacement du travail à la daba (pourtant importé des régions de savane) par un désherbage à la machette, qui allie les avantages de rapidité (en réponse à une levée plus massive d'adventices) à celle d'un « paillage » (qui limite les pertes hydriques) et favorise une restauration plus rapide du recrû. De même, lorsque la durée du recrû devient inférieure à un an, on observe la suppression du brûlis dans la préparation du terrain. Même si la raison invoquée par les paysans est la mauvaise combustibilité d'une friche trop maigre, cette technique contribue à maintenir le potentiel de recrû de *Chromolaena* et évite la savanisation de la parcelle.

Cette évolution des pratiques culturelles démontre bien que *Chromolaena odorata* est désormais gérée comme un facteur essentiel de restauration de la fertilité par les acteurs dont l'accès au foncier est limité : il ne s'agit pas de l'éradiquer mais bien d'en maîtriser le développement, de façon à permettre la réussite de la culture tout en assurant la production ultérieure d'une biomasse maximale compte tenu des délais de recrû qu'impose la pression foncière. Une telle gestion implique la multiplication des travaux de sarclage et un surcroît de travail que de nombreux producteurs ne peuvent assumer.

Des innovations notables ont également lieu hors des milieux envahis par *C. odorata*. La première concerne le développement des cultures vivrières dans les plantations matures, à travers la diffusion de vivriers d'ombrage, comme le taro *macabo* et une variété d'igname d'origine ghanéenne, le cocoa-asye (« sous le cacao » en ashanti), dont la culture s'est généralisée en quelques années à l'ensemble de l'ouest forestier et qui peut fournir de nos jours plus de la moitié de l'alimentation sur certaines exploitations. Les variétés traditionnelles d'igname, le manioc et la banane plantain sont, elles, cultivées dans les trous des vergers, là où les

cacaoyers ont dépéri ; elles sont généralement associées aux tentatives de replantation de jeunes cacaoyers.

En matière de production vivrière, l'évolution la plus marquante concerne cependant la mise en valeur systématique des bas-fonds, qui avaient été délaissés lors de la phase pionnière en raison de leur inaptitude à la culture cacaoyère. De nos jours, ces terrains sont le milieu privilégié de culture du riz, en particulier pour les variétés longues dont ils garantissent l'alimentation hydrique. La disponibilité en eau permet également d'y entreprendre un second cycle de culture céréalière – généralement du maïs. Mais même si les rythmes d'exploitation des bas-fonds sont plus élevés que sur les jachères, le passage à une exploitation continue y est limité par des contraintes de fertilité et par le développement rapide des graminées adventices. Des réponses techniques sont localement apportées, comme les apports de pailles et de son de riz, qui sont ensuite enfouis lors du labour, ou les désherbages sélectifs, préservant certaines plantes (Marantacées) pour « fermer » le milieu aux graminées (de Rouw, 1993). La stabilité de ces systèmes de culture est cependant incertaine. À terme, l'exploitation intensive des bas-fonds passe par un aménagement permettant de contrôler les mouvements de la nappe et de limiter la levée des adventices par l'inondation (aplanissement, construction de diguettes et de canaux). Des systèmes rizicoles intensifs peuvent ainsi être observés sur les bas-fonds aménagés par l'État dans les années 1970 à proximité de la ville de Sassandra ; ils sont mis en œuvre par des paysans disposant d'une bonne maîtrise des techniques de culture irriguée, généralement membres du groupe Mandé, qu'ils soient Ivoiriens ou, plus souvent, Maliens et Guinéens.

Dans le domaine des cultures pérennes, et devant les difficultés techniques qui s'opposent au renouvellement des plantations cacaoyères en l'absence de végétation forestière, les innovations sont avant tout orientées par le souci de stabiliser le « milieu cacaoyer ». Dans la majorité des cas, il s'agit d'entretenir le potentiel de la plantation à un niveau considéré comme minimum, malgré la baisse tendancielle des rendements : les déchets de l'écabossage de la récolte sont ainsi parfois dispersés aux pieds des cacaoyers, sous forme d'engrais organique (Oswald, 1998 : 216) ; d'autre part, les clairières qui se sont développées avec la mort des cacaoyers sont systématiquement replantées avec des pieds de cacao ou de café, mais aussi avec des arbustes à fonction utilitaire (fruitiers, palmiers, kolatiers, plantes médicinales). Cette diversification va à l'encontre des techniques de plantation monospécifique, en plein soleil, qui ont caractérisé la phase pionnière. Tout se passe comme si les paysans revenaient partiellement à l'ancien système de plantation sous ombrage, dont la longévité est reconnue. Cette évolution correspond largement à la nécessité de s'autosuffire et d'accroître la productivité du travail d'entre-

tien des plantations. Mais, conjointement au développement des cultures vivrières sous ombrage ou arborées (arbre à pain), elle correspond à une transition de la culture cacaoyère pure vers un système diversifié, exploitant plusieurs strates de végétation, qui se rapproche de pratiques agroforestières où les cacaoyers restent dominants.

Chez les producteurs qui disposent de surfaces importantes (lignages autochtones majeurs, héritiers des premiers pionniers), une évolution semblable se dessine à travers la mise en œuvre de stratégies de reconstitution de la rente différentielle-forêt : lorsque leurs droits fonciers sont clairement établis, une partie des terres est mise en défens et placée hors de la sole vivrière, de façon à reconstituer une forêt secondaire (Léonard et Oswald, 1995). Avec le même objectif, certains planteurs favorisent également la restauration d'un couvert d'essences forestières (*akpi, yenglé, fromager, framiré, fraké, palmiers*) dans les parties les moins productives de leurs plantations, qui évoluent ainsi vers une formation agroforestière.

- Stabiliser l'organisation sociale par de nouvelles activités : l'« innovation-cannabis » en relais de la rente forestière

En ce qui concerne la mise en œuvre de nouvelles activités, l'épuisement de la frontière agricole et la crise cacaoyère ont encouragé, depuis la fin des années 1980, l'expression de multiples initiatives paysannes. Celles-ci ont concerné essentiellement des productions à valeur pondérale élevée, qui permettent de surmonter les coûts de transaction et d'évacuation inhérents à la mise en marché dans les situations d'enclavement qui caractérisent les anciennes zones de frontière. Nous traiterons ici de deux types d'initiatives permettant la création d'une valeur ajoutée élevée sur de petites surfaces.

La première concerne la mise en valeur intensive des bas-fonds, via leur aménagement et la mise en rapport avec les marchés urbains. À proximité des principaux bourgs villageois, mais aussi le long des axes routiers (pistes Sassandra-Gagnoa et Sassandra-Lakota, route « côtière »), des tentatives d'aménagement (réalisation de planches et de puisards pour la culture maraîchère ou de bassins piscicoles), pour la plupart spontanées et portant sur de très petites surfaces, sont ainsi observables (Léonard, 1997a). Elles reposent généralement sur l'existence de marchés de proximité ou sur l'intervention de commerçants qui font l'avance aux paysans d'une partie des coûts de mise en œuvre de ces activités (fourniture des semences légumières et des engrais dans le cas des productions maraîchères). Ces systèmes de production procurent généralement une bonne rémunération pour qui est capable d'effectuer un travail d'aménagement et/ou de mise en valeur intense. Mais leur développe-

ment et leur stabilisation se trouvent fortement conditionnés par la demande émanant des marchés de proximité ou d'un interlocuteur commercial unique²³, par le savoir-faire technique qu'ils requièrent et, surtout, par l'instabilité qui entoure les conditions d'accès au foncier des bas-fonds par les acteurs qui sont le mieux à même d'y entreprendre ces types d'activités.

L'aménagement des bas-fonds est en effet soumis à de fortes limitations, liées au fait que la propriété foncière de ces terrains et la capacité à en exploiter le potentiel productif – par la maîtrise technique et celle de la force de travail – sont rarement réunies par les mêmes acteurs. La plupart des bas-fonds étant restés en marge du marché foncier au cours de la phase pionnière, ils fournissent aujourd'hui une composante majeure des rentes foncières dont bénéficient les aînés autochtones. Ces conditions et la spéculation qu'elles favorisent représentent un blocage à la réalisation des aménagements de grande taille que requiert, par exemple, la pisciculture. Ce blocage concerne aussi bien les paysans immigrés que les cadets autochtones, dont le travail d'aménagement peut légitimer des revendications ultérieures sur la partie du patrimoine lignager concernée et encourt de ce fait l'opposition fréquente des autres membres du lignage. Les investissements sont ainsi souvent limités à ceux qu'il est possible de rentabiliser sur un cycle de location, comme ceux que requiert la culture maraîchère en planches.

Au regard de l'instabilité et des risques économiques que les tentatives d'intensification sur bas-fonds font peser sur les paysans, l'engagement dans des activités illicites, comme la culture du cannabis, présente de nombreux avantages, dont la sécurité n'est, paradoxalement, pas le moindre. Bien qu'elle ait localement fait l'objet d'un usage domestique dès les années 1950, au contact forêt-savane ou dans la zone littorale, la culture du cannabis n'a réellement diffusé en zone forestière ivoirienne qu'à la fin des années 1980. La quasi-totalité (92 %) des producteurs de marijuana rencontrés l'ont expérimentée après l'effondrement des prix du café et du cacao en 1988/89²⁴. Il s'agit d'un phénomène aussi généralisé que rapide puisque, malgré le caractère cosmopolite de la population, presque tous les groupes socioculturels apparaissent impliqués, à des

23. Le bas-fond attenant au campement de Leledougou, situé sur la route côtière aux limites des sous-préfectures de Fresco et de Sassandra, présentait ainsi un aspect de mise en valeur intense au printemps 1992 ; un an plus tard, suite aux impayés laissés par le commerçant abidjanais qui y avait fait la promotion des cultures légumières, seuls quelques hectare y avaient été préparés pour la culture du riz.

24. Les résultats présentés ici proviennent d'une enquête menée en 1994 et 1995 auprès de 41 producteurs de marijuana de la région Sud-Ouest et ont été exposés en détail dans deux travaux antérieurs (Léonard, 1995 et 1998).

degrés divers, dans ce trafic. La recherche de revenus alternatifs à ceux du cacao et la nécessité pour de nombreux jeunes d'assurer leur avenir sur des surfaces réduites et des sols appauvris apparaissent ainsi comme les principaux moteurs de sa diffusion. Son essor ne peut toutefois être dissocié de l'accroissement de la demande locale : au plus fort de la crise, la consommation de stupéfiants, amphétamines en premier lieu, mais aussi marihuana, a été adoptée par certains comme un moyen de compenser les départs de travailleurs salariés en augmentant la durée quotidienne du travail.

Les structures sociales et foncières, ainsi que les réseaux marchands qui s'étaient constitués sur la frontière agricole ont représenté un support puissant de cette diffusion. D'une part, l'individualisation du foncier et l'affaiblissement des allégeances clientélistes au fur et à mesure du vieillissement de la société pionnière ont fortement érodé les formes traditionnelles de contrôle social. Le trafic a d'autre part pu se greffer sur un réseau dense de commerçants et de transporteurs mis à mal par la crise du secteur café-cacao : de par les volumes considérables échangés et la fréquence des convois, il a constitué un support idéal pour le commerce du cannabis. L'évolution du couvert végétal au profit des cacaoyères et des jachères à *Chromolaena odorata* a enfin représenté un facteur de poids dans le développement des cultures illicites : *C. odorata* tend à former un fourré dense et impénétrable qui dissimule parfaitement les cultures aux regards indiscrets ; une trouée effectuée dans une plantation cacaoyère à plus d'une trentaine de mètres d'un chemin est de même pratiquement invisible. Ainsi, en dépit de l'accroissement des densités de population, la réduction des surfaces à la disposition des jeunes paysans n'a pas constitué un obstacle au développement des cultures clandestines.

Le trafic de la marihuana s'est ainsi inséré dans les stratégies de diversification ou de reconversion développées par l'ensemble des acteurs de la filière cacao. Ce contexte particulier, mais aussi la « rente de situation » dont bénéficie la Côte d'Ivoire dans ses relations avec les pays occidentaux et les bailleurs de fonds, peuvent expliquer la faiblesse de la répression au moment de l'enquête (1995). La petite paysannerie bénéficiait alors d'un accès relativement aisé au trafic, qui contrastait avec les structures coercitives dominant cette activité en Amérique latine par exemple.

La culture du cannabis concerne majoritairement des personnes dont l'accès au foncier est fortement restreint, voire apparemment bloqué : la moitié des producteurs de marihuana enquêtés pratiquaient cette culture en tant que contractuels sur l'exploitation d'un proche, parent, membre de leur clan ou originaire de la même petite région. Ils ignoraient qui en était le commanditaire et quels en étaient les profits réels, mais déclaraient bénéficier d'une efficace protection vis à vis des forces de l'ordre. Leur rémunération était souvent différée pendant plusieurs saisons, jusqu'à ce

que leur employeur leur cède un lopin de forêt, une plantation, un petit commerce ou un taxi collectif, en une sorte de reproduction des modalités de fixation et de rémunération de la main-d'œuvre propres au rapport « petit frère-grand frère » instauré durant la phase pionnière (voir *infra*). La rémunération de ces manœuvres répondait à des normes relativement respectées qui attribuaient une valeur de 300 000 à 350 000 FCFA pour la culture de 625 à 1 000 m² (l'unité de référence étant un carré dont les côtés varient de 25 à 35 m) et pour chacun des deux à trois cycles de culture pratiqués dans l'année.

L'autre moitié des producteurs de marihuana était majoritairement composée de paysans qui avaient un accès (limité) à la terre, parfois même à une petite plantation, mais qui se trouvaient en situation de blocage foncier : 20 % d'entre eux n'avaient pas de plantation et la moitié disposait d'un verger de moins de 3 hectares. Certains, dont l'assise sociale au sein du village était particulièrement précaire, étaient amenés à se placer sous la protection d'un gros producteur de marihuana, dans des conditions de subordination similaires à celles qui prévalaient pour les paysans sans terre. La majorité bénéficiait cependant d'un accès plus favorable au marché : leur récolte n'était pas vendue au forfait mais en fonction de son volume. L'association avec un intermédiaire restait toutefois de rigueur afin de s'assurer de la commercialisation rapide et complète de la récolte et pour bénéficier d'une protection sûre. Comme dans le cas précédent, le commanditaire fournissait les semences et garantissait le prix d'achat. La valeur bord-champ d'un sac rempli de 20 à 25 kg de feuilles séchées s'établissait autour de 150 000 à 200 000 FCFA et le produit brut obtenu sur 0,1 hectare, équivalant à la production de 8 à 12 sacs, variait entre 1,5 et 2 millions de FCFA.

Une minorité de producteurs (environ 15 % des personnes interrogées) parvenait à vendre au détail une partie de sa récolte sur les marchés de proximité qui se sont considérablement développés avec la crise. Ces producteurs « indépendants » étaient amenés à prendre en charge les fonctions assumées par les commanditaires dans les cas précédents, en particulier l'achat de protections qui pouvait absorber une grosse partie de leur revenu²⁵. En fait, la récolte était rarement vendue au détail dans sa totalité, mais plutôt à des dealers locaux ou à des boutiquiers qui remplissaient cette fonction dans les différents villages. Un sac de 20-25 kg de marihuana leur rapportait en moyenne 500 000 FCFA, et la culture de 0,1 hectare entre 3 et 5 millions de FCFA.

25. Selon le témoignage d'un producteur, ces frais représenteraient jusqu'à 50 % du produit brut.

De tels niveaux de rémunération sont bien sûr de nature à bouleverser les conditions de reproduction de la société agraire : en 1995, il suffisait de vendre un sac et demi de marihuana, soit la production de 150 m² environ, pour couvrir les besoins de base d'une famille ; la production de 0,1 ha vendue « au sac » procurait, sur deux cycles de culture, un revenu annuel de 3 à 4 millions de FCFA, soit la valeur de 10 à 13 tonnes de cacao, le produit d'une plantation d'une trentaine d'hectares exploitée en faire-valoir direct, grâce à une dizaine de travailleurs, ou de plus de 40 ha confiés en métayage. Les revenus annuels générés par le cannabis se situaient en moyenne à 4 500 000 FCFA (de 700 000 F pour les producteurs rémunérés par unité de surface à 9 000 000 FCFA si le chanvre est vendu au détail), soit 11 à 12 fois la valeur des besoins de base d'une famille entière (Léonard, 1998).

L'impact potentiel du cannabis est d'autant plus fort que cette culture s'insère dans les systèmes de production sans concurrencer les autres activités agricoles, ni dans l'occupation de l'espace, ni dans l'organisation du travail. Les cultures licites, qu'il s'agisse du café et du cacao ou des productions vivrières, demeurent des façades indispensables pour justifier un enrichissement vis-à-vis de la communauté villageoise. En raison des petites surfaces occupées par les plantations de cannabis et de la nécessité de maintenir une discrétion absolue, les travaux y sont par ailleurs réalisés en fin de journée, lorsque les propriétaires des parcelles voisines sont déjà retournés au village. Le coût d'opportunité du travail consacré aux cultures illicites est donc très faible et ne pénalise pas les autres productions.

Les synergies apparaissent particulièrement fortes entre le cannabis et la culture cacaoyère. Alors que renouvellement des vergers cacaoyers exige une injection de capital et de travail que peu de cadets sociaux sont en mesure de fournir, la plantation (ou la replantation) procure en retour une excellente valorisation des revenus illicites, dans la mesure où elle fournit une base foncière et un paravent économique nécessaires à la poursuite de cette activité. Ainsi, même si les paysans interrogés orientaient plutôt leurs investissements vers le secteur tertiaire (transport, immobilier, commerce), notamment parce qu'il leur apparaissait plus facile de les rentabiliser à distance de la société villageoise, près du tiers d'entre eux avait acquis une plantation ou un îlot de forêt grâce aux revenus du cannabis.

Plus largement, la production de marihuana apparaît soutenir une économie régionale gravement affectée par la crise. Tous les producteurs interrogés avaient ainsi réinvesti une grande partie de leurs profits dans le tissu économique de la région : dans l'immobilier urbain (immeubles de rapport et hôtellerie) pour 32 % d'entre eux, le commerce (épiceries, collecte de café et de cacao, vente en gros de riz) dans 29 % des cas et les

transports (taxis urbains et taxis-brousse, véhicules de collecte du cacao) pour 45 %²⁶. Si bon nombre de ces investissements visaient la création de rentes immobilières, une part significative participait du développement économique, comme la construction ou le rachat d'hôtels, l'acquisition de taxis-brousse, l'achat de plantations ou l'installation de commerces ayant pour objet l'achat et la vente de produits agricoles. La fréquence des investissements dans le commerce de cacao ou de café n'est pas fortuite : si l'on excepte la distribution de marijuana et d'amphétamines à l'intention des manœuvres et des petits paysans de la région, les principaux réseaux de portée nationale s'identifient avec les circuits de commerce du café et du cacao²⁷ (Léonard, 1998).

Quel est le poids de l'économie du cannabis ? Pour l'ensemble de la région Sud-Ouest, un intermédiaire d'un grand centre de transit routier faisait état, en 1995, d'un trafic de 250 à 300 tonnes pour la durée de la traite du cacao, soit 8 mois environ. Si l'on se réfère aux quantités produites au niveau de l'échantillon enquêté, cette production correspondait à l'activité de 350 ou 400 paysans. Aux prix pratiqués dans le Sud-Ouest ivoirien, elle représentait un revenu brut de 2 à 2,5 milliards de FCFA, soit la valeur « bord-champ » de 6 500 à 8 000 tonnes de cacao, 4 % environ de la production du Sud-Ouest. Mais sur les principaux marchés urbains du pays, la même quantité de marijuana représentait un revenu de 25 milliards, équivalant à la valeur bord-champ de la moitié de la production régionale de café et de cacao.

– Une tendance générale à la densification et l'extension des clientélismes

Le cas du trafic de cannabis nous fournit matière à réflexions quant aux conditions de diffusion des innovations techniques et institutionnelles dans le contexte particulier de la « frontière interne » ivoirienne. La diffusion de l'« innovation cannabis » s'effectue ici par le biais des institutions qui s'étaient mises en place au cours de la phase pionnière pour encadrer l'activité des migrants et réguler leur accès au foncier : le rapport de patronage

26. Même si ce genre d'inventaire est à considérer avec précaution, les investissements déclarés par les 41 planteurs enquêtés sont éloquentes : 2 hôtels, 24 immeubles de rapport (allant de la maison individuelle à la « cour » rassemblant plusieurs habitations), 4 terrains à bâtir, 6 taxis collectifs (18 à 22 places), 13 taxis urbains, 10 véhicules pour la collecte de cacao (3 à 5 tonnes de charge), 9 commerces fixes (de la boutique villageoise au magasin de vente de riz en gros), 11 plantations et 2 parcelles de forêt.

27. Des quantités moins importantes de cannabis sont toutefois envoyées sur Abidjan dans les soutes des autobus de deux compagnies régionales, ou dans les ballots de cola fraîche expédiés vers le Mali et le Burkina Faso : s'agissant d'une denrée très valorisée au plan social et culturel, les chargements de cola sont rarement inspectés aux points de contrôle routier, car l'exposition de la cola à l'air provoquerait son oxydation et une dépréciation de la valeur marchande du produit.

liant le « petit frère » à un tuteur déjà établi et le contrat de métayage *abusan*, qui sert souvent de paravent aux cultures illicites pratiquées dans la cacaoyère (Léonard, 2001). La culture du cannabis permet ainsi de perpétuer les mécanismes de contrôle de la force de travail et les rapports de production liés à l'échange terre-travail au-delà de l'épuisement de leur support principal, la forêt. Les informations glanées au sujet de l'organisation du trafic en aval de la production indiquent même qu'il est possible d'étendre cette réflexion à une partie de la filière de mise en marché du cacao. Tout se passe comme si l'innovation technique – l'introduction d'une nouvelle culture dans les systèmes de production et d'un nouveau produit dans les systèmes d'échange – permettait de différer ou de contourner les innovations sociales et institutionnelles que l'achèvement du cycle pionnier semblait imposer dans le champ de l'organisation économique.

De par sa nature illégale, soumise à répression, la production de cannabis contribue ainsi à renforcer, ou à rétablir, les mécanismes de régulation et d'intégration sociale dont les groupes qui dominent le jeu local et domestique – les aînés sociaux, les détenteurs de terre – sont les principaux garants et bénéficiaires. Parce qu'elle est clandestine et que son accès est conditionné à une sujétion plus ou moins forte aux structures locales et domestiques de pouvoir, elle ne peut induire une transformation radicale de l'organisation et des institutions à travers lesquelles s'exerce la régulation sociale (*ibid.*). De ce point de vue, la culture du cannabis complète le dispositif de densification des rapports clientélistes au sein de la société pionnière.

Car sans atteindre le degré de subordination qui entoure l'accès aux activités illicites, la diffusion des innovations observées dans les autres secteurs de la production agricole se réalise suivant des mécanismes qui confortent les clientélismes et favorisent leur extension. Ce phénomène est associé au cloisonnement des différents milieux sociaux sur des bases identitaires (autochtones, Baoulé, « nordistes ») qui a résulté de la dynamique de colonisation foncière. Ces cloisonnements ont été confortés par le développement d'une rhétorique de l'autochtonie – transposition du débat sur l'« ivoirité » qui a investi le jeu politique national depuis la mort du président Houphouët-Boigny, fin 1993 – qui sert de support idéologique aux revendications des jeunes autochtones portant en particulier sur la réappropriation du patrimoine foncier (voir Chauveau, 2000, et la conclusion de ce chapitre). La dérive de ces cloisonnements en antagonismes constitue un frein considérable à la diffusion des innovations en l'absence d'espaces de confrontation et de synthèse des expériences individuelles transverses à l'ensemble du corps social²⁸ : la culture de l'igname *cocoa-asye* demeure

28. L'Agence nationale de développement rural (ANADER) est bien loin de remplir ce rôle qui devrait pourtant lui incomber (Oswald, 1998 : 220).

ainsi inconnue dans certains villages autochtones, alors qu'elle fournit une part essentielle de l'alimentation dans les campements baoulé et burkinabè distants de quelques kilomètres à peine. La dynamique des innovations, enrichie par la diversité du patrimoine technique et institutionnel des différents groupes, prend ainsi la forme d'initiatives parallèles, qui tardent à franchir les limites des milieux sociaux concernés.

Dans ce contexte, les relations de clientèle entre groupes ou au sein de chaque groupe constituent un support essentiel des dynamiques de diffusion des innovations, en même temps que ces dernières permettent la densification des rapports clientélistes. Ces relations se cristallisent dans une grande mesure autour des cessions temporaires de terres. D'une part, les flux croisés de terre en contrepartie d'argent et de travail peuvent éventuellement servir de support à l'échange de certaines informations techniques. D'autre part et surtout, les innovations permettant d'intensifier l'utilisation des jachères à travers la multiplication des cycles de culture et le raccourcissement des temps de recû ont pour effet d'accroître la fréquence des transactions entre détenteurs et demandeurs de terre et favorisent l'établissement de relations interpersonnelles continues entre ces acteurs. Dans le contexte actuel, les aînés autochtones, qui détiennent la plus grande partie des réserves foncières, ont tendance à recentrer ces échanges sur les paysans originaires du nord de la Côte d'Ivoire ou des pays sahéliens limitrophes, qui se voient attribuer, avec raison, une plus grande solvabilité et sont également les principaux « agents innovants » en matière de mise en valeur des jachères de moins de trois ans et des bas-fonds ; les « nordistes », et les Burkinabè en particulier sont aussi les principales victimes des surenchères nationalistes qui ont accompagné les luttes pour la succession du « père de la nation », et la précarisation de leur situation politique leur vaut d'apparaître plus facilement manipulables aux yeux des détenteurs du foncier. La réactualisation des anciens rapports de tutorat et leur extension à certains contrats de location, presque toujours aux dépens de paysans d'origine étrangère, illustrent cette évolution.

Ce faisant, de telles stratégies contribuent à développer les antagonismes entre cadets sociaux autochtones, qui prétendent à ces terres, et cadets politiques « nordistes » qui en concentrent l'usage. Les aînés autochtones s'évertuent pour leur part à entretenir les ambiguïtés relatives au statut des uns et des autres au regard du foncier, notamment par le biais des cessions temporaires de terres relevant du patrimoine lignager, de façon à favoriser le développement des clientélismes tant à l'intérieur de la sphère domestique que vis à vis des exploitations allogènes²⁹. Ces

29. Oswald (1998 : 222) mentionne l'apparition de cessions foncières pour une durée de 25 ans (l'espérance de vie productive moyenne d'une plantation cacaoyère), assorties

stratégies occupent une place importante dans les processus de recentrage de l'organisation économique et sociale sur le groupe domestique.

Gérer l'appauvrissement des ressources au niveau familial : gonflement des ménages, repli communautaire et blocage de la mobilité sociale

Conjointement, la crise économique et l'épuisement des frontières internes conduisent les membres des arènes domestique et villageoise – jeunes à la recherche d'un accès stable au foncier et d'une relative autonomie sociale, planteurs en butte à l'érosion de leurs revenus agricoles, détenteurs de réserves foncières – à recentrer leurs comportements stratégiques sur les ressources qu'offre le milieu familial en termes d'offre de travail et de terre. Les jeux croisés visant la captation par les aînés de la force de travail des cadets sociaux et la construction de droits fonciers par ces derniers investissent ainsi avec une vigueur renouvelée le champ de rapports intra-familiaux. Ils y impulsent des relations clientélistes qui procèdent de l'imbrication des rapports d'autorité propres aux clivages générationnels et de relations contractualisées de type marchand, intégrant une composante monétaire de plus en plus systématique.

L'extension des clientélismes à la sphère domestique est favorisée par la fragmentation des autorités « traditionnelles » (celles qui relèvent des chefferies de village autochtones ou des communautés allogènes, des secrétaires locaux du PDCI, des « cadres » villageois résidant en ville, etc.) du fait de l'incapacité de l'État à injecter de nouvelles ressources dans ses propres réseaux clientélistes. Dans le champ des régulations foncières, cette fragmentation s'exprime notamment par l'obsolescence de la norme officielle (« la terre appartient à celui qui la met en valeur ») au profit des règles normatives coutumières (celles par exemple qui attribuent aux aînés une fonction régulatrice dans l'utilisation des jachères ou la transmission du patrimoine des planteurs décédés)³⁰, ou de nouvelles règles résultant de la confrontation des normes officielles, coutumières et pragmatiques et des rapports de forces intra-domestiques propres à chaque cellule familiale (Chauveau, 1997).

Ce phénomène est nettement perceptible dans l'évolution des pratiques et des jeux d'acteurs autour de l'héritage du patrimoine des plan-

de transferts de travail réguliers (un jour par semaine pendant la durée du contrat), qui permettent de pérenniser les rapports de tutorat (ici vis-à-vis de Dyula ivoiriens) sans résilier totalement les droits d'héritage des cadets du lignage sur ces terres.

30. La réforme légale adoptée en 1998 par l'assemblée nationale prend acte de cette obsolescence et adopte même une posture opposée au cadre normatif antérieur, en rétablissant la référence au cadre coutumier pour l'identification des détenteurs de droits et en

teurs : le principe de transmission des vergers par filiation directe, qui s'était généralisé avec l'agriculture de plantation, est parfois remis en question par les frères ou oncles du défunt, qui cherchent à se faire attribuer la gestion de ce patrimoine dans l'attente des funérailles officielles, un délai souvent long (un à trois ans) qu'ils peuvent mettre à profit pour construire de nouveaux droits en faveur de leur propre descendance biologique, notamment en installant leurs enfants comme métayers *abu-san* sur une partie des plantations concernées ou en leur confiant une portion de forêt secondaire pour y installer un nouveau verger ; de telles pratiques sont observables autant dans certains lignages autochtones (Chauveau, *op. cit.* : 330-31) que chez les Baoulé.

Cette inflexion des pratiques de succession contraint les fils de planteurs à entreprendre la construction de leurs propres droits sur le patrimoine familial du vivant de leur père, par le biais de cessions entre vifs ou, de plus en plus fréquemment, la prise en métayage de certaines plantations, de façon à préparer une telle cession ou la reconnaissance de leur prééminence dans les procédures d'héritage. Les rapports de type contractuel pénètrent ainsi le champ des relations intra-domestiques et intergénérationnelles, tout en revêtant une grande variété d'expressions : métayage *abu-san* classique entre un père et son fils ou son neveu ; transfert de propriété avec partage de la production, s'appuyant éventuellement sur le métayage au profit d'une tierce personne³¹ ; contrat salarié entre un père et son fils concernant l'entretien et la récolte d'une plantation déterminée, sans intéressement proportionnel à la production, que l'on peut observer sur certaines exploitations baoulé.

De façon générale, la « contractualisation » des relations intergénérationnelles s'inscrit dans le cadre d'une extension de la dépendance alimentaire des cadets vis à vis des aînés. La crise économique, en milieu urbain comme en zone rurale, et la raréfaction des réserves foncières contribuent en effet à revaloriser la perception du « village » et de la « cour familiale » en tant qu'espaces où l'on bénéficie de soins et d'une alimentation de qualité, au regard de la dégradation des conditions d'hébergement chez les parents résidant « en ville » ou de la situation que vivent les jeunes célibataires qui n'ont accès qu'à des friches de mauvaise qualité, où la culture du maïs et du manioc sont les seules options productives accessibles. Dans certaines localités, on observe ainsi une tendance marquée à la reconstitution autour des aînés d'unités élargies de gestion et de consommation des stocks alimentaires, qui incluent leurs enfants

31. Observée en pays neyo, cette formule concerne la cession entre vifs d'une plantation, dont le père conserve néanmoins la gestion et confie l'entretien à un métayer *abu-san* allochtone ; le produit est réparti en trois parts égales, entre le métayer, l'aîné gestionnaire et le cadet bénéficiaire de la transaction (Boquet et Calas, 1997 : 179).

célibataires, mais aussi certains de leurs fils mariés et peu dotés en terre ; la fréquence de ces situations semble s'accroître avec l'enclavement, comme dans le cas des villages kodia de Gréguibré, Gaouroubéré et Boutoubéré.

Dans le cadre des (re)négociations constantes qui accompagnent cette contractualisation des rapports domestiques, le mariage, en marquant l'acquisition du statut d'adulte autonome, conditionne souvent l'accès des cadets aux cultures pérennes – en particulier chez les autochtones et les allogènes du nord –, qu'il s'agisse de préparer la cession d'une plantation entre vifs, la concession d'une parcelle de forêt ou l'établissement d'un contrat *abu-san*. Afin de hâter ce changement de statut en s'affranchissant des contraintes, en particulier financières, qui résultent du mariage dans le cadre des réseaux d'alliances lignagères, les jeunes autochtones ont parfois recours à l'union précoce avec des femmes allochtones, une stratégie qui revêt le double avantage d'être moins onéreuse en termes de compensation immédiate et de sollicitations ultérieures de la part de la belle-famille, et de leur ouvrir éventuellement l'accès à des ressources complémentaires de celles que leur offre leur propre famille, comme le crédit lorsqu'il s'agit de femmes burkinabè ou dyula. Du point de vue des aînés, ce type d'arrangement a l'avantage de leur permettre d'échapper au coût de la compensation matrimoniale dans le cadre traditionnel, sans affecter outre mesure les termes des négociations ultérieures avec les cadets concernés, qui dépendent avant tout de leur contrôle sur les réserves foncières.

De telles stratégies s'avèrent cependant insuffisantes pour garantir à tous l'accès à une plantation pérenne. Dans l'ensemble des groupes ethniques, nombreux sont les jeunes gens dont l'accès au foncier est confiné aux friches de courte durée, sur des bases souvent temporaires, et le champ des options productives réduit aux cultures vivrières les moins valorisées (maïs et manioc). Ces conditions hypothèquent toute stratégies de capitalisation par le travail et les condamnent souvent à renoncer à un mariage rapide. Mais dans ce cas également, les rapports des jeunes avec leurs aînés sont marqués par la contractualisation de leur engagement dans l'économie familiale : en dehors de leur participation « statutaire » à la production vivrière familiale, leur contribution à l'entretien des plantations, voire aux travaux de récolte et d'écabossage, donne lieu à rétribution sur la base des contrats de tâcheronnat. Les jeunes s'appuient pour cela sur la constitution de groupes de travail, qui réunissent un nombre variable (entre trois et dix) d'individus partageant une communauté de contraintes et d'intérêts, au-delà de la diversité de leurs origines ethniques, et qui permettent de porter hors de l'arène domestique les éventuels litiges relatifs au non paiement des services rendus. Pour autant, les travaux réalisés dans ce cadre souffrent fréquemment une « décote » par

rapport aux tarifs du marché, qui reflète la position précaire dont souffrent ces cadets dans les rapports avec les aînés (de Fina, 1997).

Ces différentes situations sont autant d'illustrations de la répétition au cadre domestique de l'échange terre-travail et du rôle central que continue à occuper ce type d'échange dans la construction des clientèles sociales. Le développement des « clientélismes domestiques » a pour corollaire l'accroissement de la taille des ménages, qui regroupent fréquemment plusieurs noyaux familiaux et plusieurs exploitations agricoles : sur l'ensemble des zones rurales de la sous-préfecture de Sassandra, la taille moyenne des groupes domestiques est ainsi passée de 5,9 à 6,7 membres et le nombre moyen de noyaux familiaux par ménage de 1,4 à 2,1 entre 1988 et 1993, pendant que la proportion d'adultes vivant seuls diminuait de 18 à 13 % (Adjamagbo et Fassassi, 1997 : 362-365).

L'enquête menée en 1993/94 dans les zones pionnières récentes permet de préciser cette tendance au repli sur le noyau familial au niveau des deux principaux groupes allochtones : les Baoulé et les Burkinabè. Dans les deux cas, la taille des ménages a souffert un accroissement sensible entre 1988 et 1994, passant de 7,6 à 8,6 individus chez les Baoulé et de 5,5 à 6,3 personnes chez les Burkinabè. Cet accroissement est dû essentiellement à l'agrégation des enfants et petits enfants du chef de ménage, alors que le nombre de parents collatéraux (frères et cousins) et d'individus non apparentés a diminué au sein de la population (figures 4 et 5). Chez les Baoulé, les deux tiers des collatéraux présents en 1988 avaient émigré six ans plus tard, leur part dans la population adulte totale diminuant de 30 à 16 %, alors que celle des enfants biologiques augmentait de 15 à 27 % (Balac, 1998 : 210-11)³². Au sein de la population burkinabè, ce sont les membres non apparentés du ménage qui ont fait les frais des ajustements consécutifs à la crise : leur représentation dans la population adulte a diminué de moitié au cours de cette période, en passant de 31 à 16 %. Cette évolution est due à l'émigration des neuf dixièmes des individus qui se trouvaient dans cette situation en 1988, dans la plupart des cas des métayers et des manœuvres employés hors du cadre familial élargi, souvent chez des ressortissants d'autres groupes, en particulier chez les Baoulé. À l'inverse de ces derniers, les ménages burkinabè ont conservé une part stable de parents collatéraux, leur proportion baissant seulement de deux points (de 30,2 à 28,2 %) au sein de la population du groupe (*ibid.* : 213). La migration burkinabè semble ainsi s'être recentrée sur les exploitations et les ressources qu'offre la diaspora et plus particulièrement la structure familiale élargie, aux dépens des planteurs relevant d'autres groupes.

32. Sur l'ensemble du territoire de Sassandra, A. Guillaume et P. Vimard (1997 : 328) observent sur la même période une diminution de moitié de la proportion d'enfants « non apparentés » hébergés par les familles baoulé.

Ce recentrage des stratégies sociales sur la famille restreinte (Baoulé) ou élargie (Burkinabè) a eu pour corollaire un accroissement des contraintes pesant sur les cadets : sur l'ensemble des zones rurales de Sassandra, la proportion d'inactifs chez les jeunes de moins de 20 ans est passée de 25 à 17 %, alors que celle des enfants participant aux travaux agricoles augmentait de 23 à 43 % (Guillaume et Vimard, 1997 : 329). Sur les fronts pionniers à l'ouest de la sous-préfecture, on observe dans l'ensemble des groupes une augmentation de l'âge au premier mariage : le taux de célibat des hommes de 20 à 34 ans est ainsi passé de 53 à 57 % chez les Baoulé et de 50,5 à 62,5 % chez les Burkinabè ; parallèlement à ce phénomène, le taux de polygamie des hommes de plus de 50 ans augmentait de 19 à 37,5 % entre les Burkinabè et se maintenait chez les Baoulé, en dépit de la crise économique (Balac, *op. cit.* : 217-18).

Ces évolutions reflètent le ralentissement des processus de mobilité sociale dans les deux groupes. La proportion de jeunes adultes chefs d'exploitation décroît ainsi de façon uniforme : parmi les hommes de moins de 35 ans, elle passe de 33 à 25 % chez les Baoulé et de 34,5 à 17,8 % entre les Burkinabè³³. Cette tendance globale masque cependant des évolutions divergentes de la capacité à mobiliser la force de travail dans les deux groupes. Alors que le rapport entre le nombre d'aides familiaux masculins et celui des chefs d'exploitation a diminué de 0,77 à 0,58 chez les Baoulé, il a presque doublé, passant de 0,54 à 0,9, chez les Burkinabè. Au total, le volume moyen de main-d'œuvre a baissé de 2,43 à 2,28 personnes sur les unités de production baoulé, quand il augmentait de 1,86 à 2,73 dans les exploitations burkinabè ; cet accroissement est lié à celui de la proportion d'aides familiaux parmi les Burkinabè de 15 à 44 ans : celle-ci s'est accrue de 20,3 à 33,2 % entre 1988 et 1994.

Ces données étayent l'hypothèse selon laquelle les départs de travailleurs, dont une grande partie était d'origine burkinabè (voir la première partie de ce chapitre), a affecté en premier lieu les exploitations baoulé, quand celles du groupe burkinabè parvenaient à équilibrer ces départs par de nouvelles arrivées, recrutées principalement au sein de la famille élargie. Ce phénomène est lié au fait que les processus de mobilité sociale, s'ils ont été ralentis par la crise économique et l'épuisement de la frontière agricole, continuent à opérer pour les ressortissants de ce groupe, comme le montre l'accroissement de 64 à 74 % de la proportion d'indépendants parmi les adultes masculins de 35 à 44 ans entre 1988 et 1994 (*ibid.*) : tant qu'il se réalise dans le cadre des réseaux familiaux, l'établissement dans les zones

33. Notons par ailleurs que l'accès au statut de chef d'exploitation est souvent insuffisant pour acquérir une autonomie sociale : le nombre de planteurs est ainsi inférieur à celui des chefs de ménage dans le groupe d'âge des 20-34 ans, ce qui montre que l'accès à la terre ne suffit plus pour s'affranchir de la tutelle des aînés (Balac, *op. cit.* : 220).

Figure 4. Structures de parenté des Baoulé sur les fronts pionniers récents du Bas-Sassandra en fonction de l'âge, 1988-1994

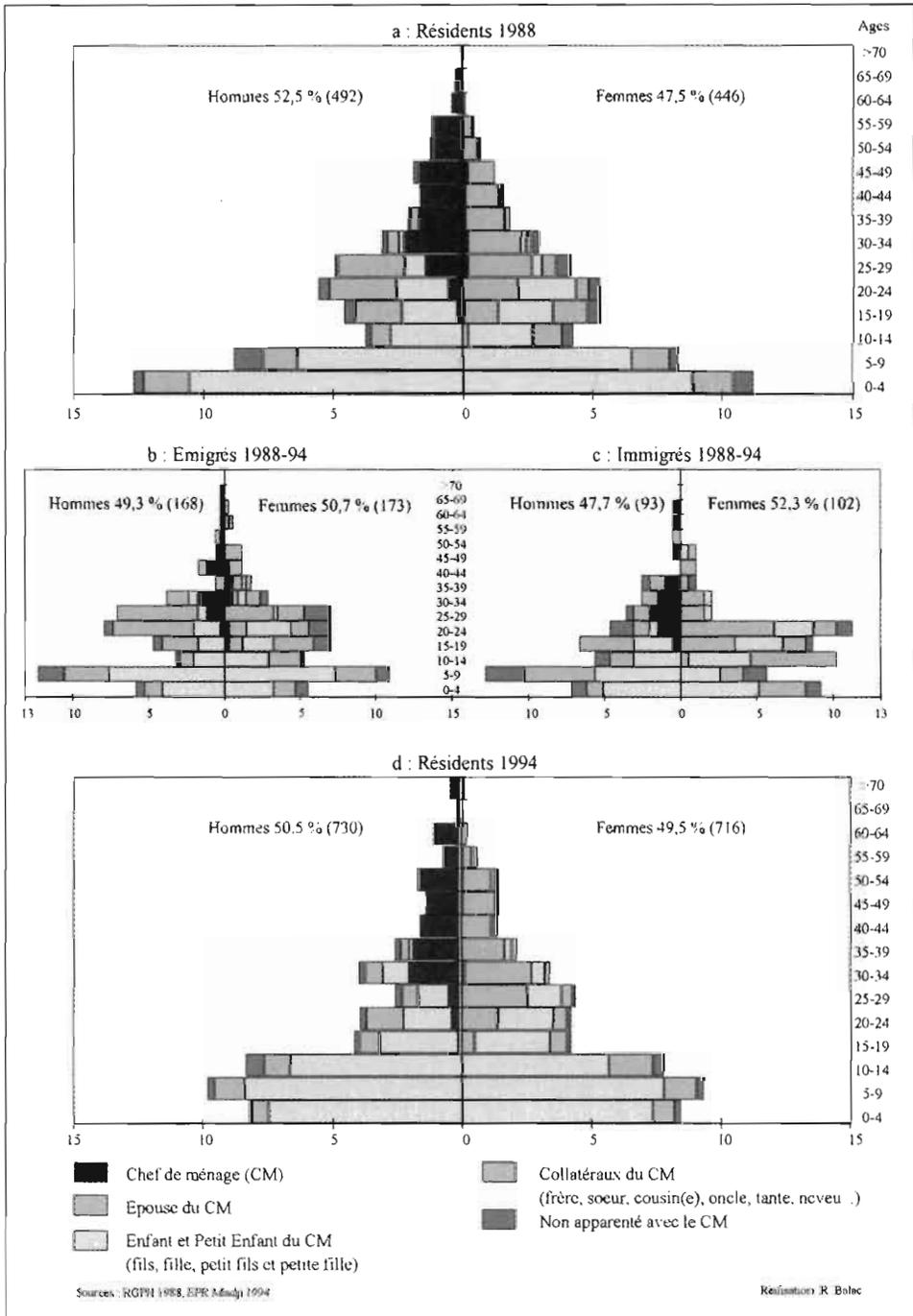
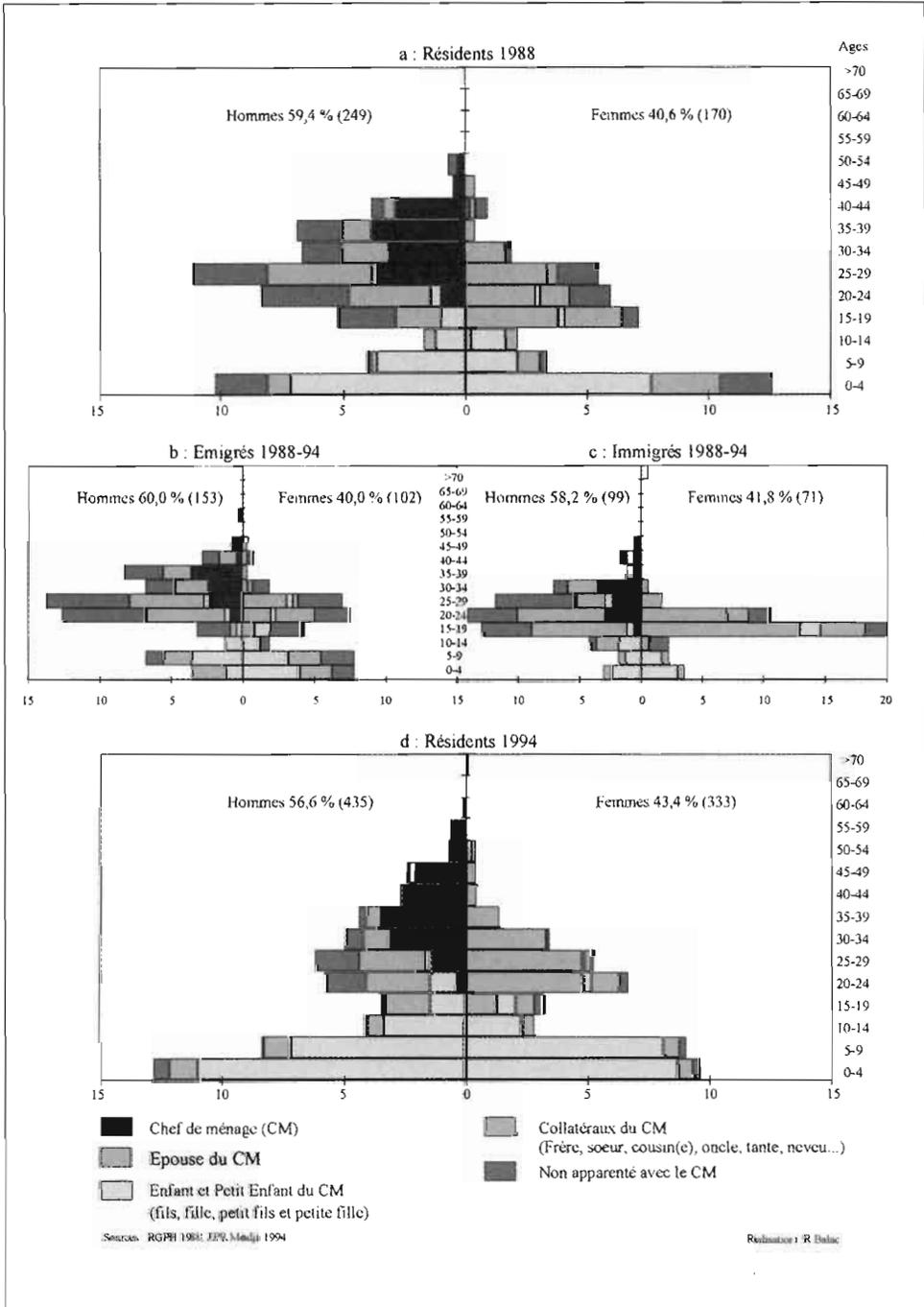


Figure 5. Structures de parenté des Burkinabè sur les fronts pionniers récents du Bas-Sassandra en fonction de l'âge, 1988-1994



d'agriculture de plantation demeure pour les Burkinabè un moyen sûr de promotion sociale et économique, quand son efficacité s'est considérablement réduite pour les ressortissants des autres groupes ethniques.

Il n'en demeure pas moins qu'avec la crise du système agraire, les jeunes adultes ont souffert une dégradation globale de leur situation sociale, matérialisée par le recul de l'âge au mariage et de l'accès à la terre pour les hommes, par leur incorporation de plus en plus fréquente à un ménage polygame pour les femmes. L'accroissement observé de la taille des ménages correspond à la constitution de petites communautés, regroupant enfants, petits enfants et parfois neveux, ainsi qu'une plus grande proportion d'épouses, autour de l'autorité d'un aîné social.

Les processus de différenciation internes aux différents groupes, reposant sur les clivages générationnels et le ralentissement ou le blocage de l'« ascenseur social », prennent ainsi le pas sur les rentes de situation – ou les rentes « négatives » – qui découlaient du contrôle différencié exercé par ces groupes sur les facteurs de production et d'accumulation (terre, travail, capital monétaire ou/et politique) – on pourrait presque parler à cet égard de « contrôle corporatif ». Le fait que les mécanismes de mobilité sociale se figent et que les rapports de hiérarchie deviennent de plus en plus prégnants place en retour les communautés pionnières face au risque d'une déstructuration par leur base, à travers la déprise des dépendants situés en position périphérique dans les chaînes de transmission du patrimoine foncier (Balac, *op. cit.* : 238). Dans le contexte actuel, l'engagement dans les réseaux qui supportent la mobilité spatiale entre différents milieux sociaux (l'exploitation paternelle, les autres zones pionnières, anciennes ou récentes, le village d'origine, « la ville ») apparaît en effet offrir à une majorité de cadets des options plus larges que leur ancrage sur une exploitation agricole particulière. Cette prééminence des « logiques de réseau » sur les « logiques territoriales » pose a priori de sérieux obstacles à l'émergence de systèmes de production stabilisés et reproductibles, au regard des contraintes environnementales notamment.

Bien qu'elle soit influencée à un degré majeur par ces « logiques de réseau », la dynamique des exploitations burkinabè suggère pourtant qu'une telle prééminence peut fort bien supporter des formes d'intensification et de stabilisation des systèmes agricoles, justement par le biais d'une mobilisation accrue des réseaux et leur extension à de nouveaux secteurs d'activité. La capacité des acteurs locaux (chefs d'exploitation, main-d'œuvre cadette, commerçants, cadres urbains, etc.) à instrumenter et (ré)orienter le fonctionnement de ces réseaux joue ainsi un rôle essentiel dans la construction ou le maintien du « contrôle corporatif » de certaines ressources stratégiques (en particulier la main-d'œuvre et le crédit) et dans les dynamiques de reproduction sociale qui découlent de ce contrôle. Nous verrons dans la partie suivante de quelle façon la structu-

ration du champ social par les réseaux permet d'interpréter les performances différenciées des exploitations agricoles et nous fournit une grille de lecture des antagonismes qui s'expriment à l'occasion de la crise politique nationale.

Les performances des exploitations agricoles : vers une recomposition des pouvoirs économiques

Si les transformations de l'organisation familiale et productive décrites ci-dessus montrent que la maîtrise du foncier conserve une place centrale dans les processus de différenciation sociale, un regard attentif aux performances agronomiques et économiques des exploitations conduit à prêter un regain d'attention à des phénomènes qui relèvent de l'insertion des paysans dans des réseaux sociaux plus larges et de l'organisation des différentes communautés socioculturelles. Le chapitre précédent nous a fourni l'occasion de montrer à quel point l'« encadrement » social des migrants et les rentes différentielles auxquelles il donnait accès (main-d'œuvre bon marché, informations stratégiques, appuis administratifs) avait influencé les processus de différenciation entre exploitations au cours de la phase pionnière. L'épuisement des frontières internes a certes conduit au recentrage des stratégies socioéconomiques sur les ressources offertes par le milieu familial. Mais il n'a pas conduit à la dissolution complète des « avantages comparatifs » fournis par certains réseaux sociaux dans l'accès à des sources peu coûteuses de travail et de crédit ou à des activités complémentaires de la production agricole.

Les résultats des exploitations et les dynamiques de création des nouvelles unités de production montrent au contraire que ces « avantages comparatifs » et les différences de structures auxquelles ils renvoient jouent encore un rôle majeur dans les mécanismes de différenciation et de reproduction socioéconomique. Ils se traduisent notamment par une très forte variabilité de la capacité qu'ont les planteurs à restreindre le niveau des charges de fonctionnement de leur exploitation en temps de crise et à maintenir par ce biais une certaine marge d'accumulation et d'investissement. Le niveau de ces charges, représentées par les besoins socialement reconnus comme nécessaires, constitue un seuil de revenus – un « seuil de reproduction » – en dessous duquel le producteur ne parvient plus à assurer à la fois la subsistance de sa famille et le renouvellement du capital technique et social de son exploitation (Dufumier, 1996 : 346). Une partie de ces besoins correspond donc à la reproduction biologique de la force de travail, il s'agit d'un « seuil de survie » ; mais une autre composante relève du contrôle social de la force de travail et des coûts d'entretien des réseaux qui participent de son système d'exploitation. Les pro-

cessus de décapitalisation qui ont affecté les lignages autochtones au cours du cycle pionnier de l'agriculture de plantation démontrent *a posteriori* l'existence de niveaux différenciés de ce seuil de reproduction pour les différents groupes socioculturels en présence.

La crise a toutefois induit une réévaluation profonde du niveau des « besoins incompressibles », y compris en ce qui concerne les ressources affectées à la reproduction biologique de la force de travail. Ce phénomène est particulièrement perceptible chez les autochtones : alors que ce groupe se caractérisait auparavant par la qualité de son alimentation (riz, viande ou poisson, consommation fréquente de boissons manufacturées), il n'est pas rare en certaines périodes de l'année de voir les jeunes autochtones restreindre leur consommation à un niveau comparable à celui des paysans burkinabè (replis sur le manioc, consommation de vin de palme comme source calorique essentielle, etc.) ; aujourd'hui, il semble que ce sont les Baoulé qui pâtissent des coûts les plus élevés d'alimentation de leur force de travail, d'une part parce qu'ils ont poussé plus loin qu'aucun autre groupe les logiques d'occupation de l'espace agricole par les plantations pérennes et dépendent de ce fait du marché pour leur approvisionnement vivrier, et d'autre part parce que leur valorisation culturelle de l'igname et l'intensité des liens entretenus avec les foyers familiaux qui en pratiquent la culture conduisent au maintien de ce produit dans les régimes alimentaires en dépit de son coût relatif plus élevé³⁴. La prise en compte des autres besoins essentiels d'un travailleur (alimentation protéique, soins de santé, habillement et outillage de base) conduit à situer le « seuil de survie » à un niveau variant entre 70 000 et 100 000 FCFA selon les groupes³⁵.

À ces besoins s'ajoutent donc ceux qui relèvent du contrôle et de la reproduction sociale. Là encore, il semble que les exploitations baoulé, en particulier les plus grandes, souffrent de surcoûts liés la grande facilité de mobilité de leur force de travail entre les sites d'implantation de la famille élargie (village d'origine, chapelet d'exploitations au long des voies de propagation de l'agriculture de plantation, centres urbains) ; dans un autre

34. Une évaluation sommaire du coût de l'alimentation à base d'igname sur les exploitations baoulé (environ 50 000 FCFA par travailleur et par an) correspond au double du niveau estimé pour les exploitations burkinabè, où l'alimentation repose essentiellement sur la consommation de maïs (*kaba-tô*) et de manioc (*placalli*) – entre 25 000 et 30 000 FCFA par travailleur et par an (voir Oswald, 1998 : 235 ; ce dernier adopte des valeurs légèrement inférieures).

35. Environ 6 000 FCFA pour l'achat de protéines (poisson fumé) et autant pour l'acquisition de savon, huile, pétrole, etc., une somme équivalente pour l'achat de médicaments ainsi que pour les vêtements, et 10 000 FCFA environ pour le renouvellement de l'outillage individuel (machette, lime, fer à daba), qui s'ajoutent au coût de l'alimentation vivrière de base.

registre, les autochtones doivent faire face aux charges relatives à leur insertion dans les systèmes d'alliance lignagère – même si le développement des mariages dits « volontaires » avec des femmes allochtones, permet d'en abaisser le coût. Au total, les allogènes du nord, les Burkinabè en particulier, paraissent bénéficier du seuil de reproduction le plus bas – entre 100 000 et 120 000 FCFA par actif pour les jeunes en phase d'installation, moins de 150 000 F sur les plus grandes exploitations –, alors que les Baoulé doivent faire face à des charges d'entretien de leur force de travail sensiblement plus élevées, qui peuvent amener ce seuil à un niveau dépassant 170 000 FCFA par actif ; il s'agit d'un coût proche de celui auquel sont confrontés les aînés autochtones, alors que leurs cadets sont souvent parvenus à comprimer leurs besoins de reproduction sociale à un niveau inférieur à 120 000 FCFA, grâce notamment au recours au mariage « volontaire ».

Les performances économiques des exploitations doivent donc être évaluées à l'aune des coûts différenciés que requiert leur reproduction sociale et technique et des marges d'accumulation que ces coûts autorisent. Elles doivent également être considérées en référence au stade de développement des exploitations, selon que celles-ci se trouvent encore bénéficier des rentes associées à la dynamique pionnière ou qu'elles sont confrontées aux contraintes de tous ordres que pose leur engagement dans une phase post-pionnière. Nous analyserons donc les résultats économiques des exploitations en référence à leur insertion dans un tissu social dont l'organisation se traduit en « avantages comparatifs » dans l'accès aux facteurs de production, et aux étapes successives de la dynamique pionnière dans la région de Sassandra. Il s'agit ici d'évaluer les capacités des différentes formations sociales à surmonter la dissolution graduelle des rentes pionnières et à assurer la mise en place de systèmes de production stabilisés au plan technique, procurant des niveaux de rémunération compatibles avec leur reproduction socio-économique. À cette fin, nous considérerons successivement les situations propres aux fronts pionniers récents et aux zones de colonisation plus anciennes, en nous attachant aux trois principaux groupes protagonistes de la dynamique pionnière³⁶.

– Dans les zones pionnières récentes

Eu égard aux structures des unités de production, qui confèrent aux exploitations baoulé une taille et surtout une surface plantée supérieures aux moyennes observées dans les autres groupes, les résultats écono-

36. Dans les zones de colonisation ancienne, la faible représentation des exploitations baoulé au sein de l'échantillon nous a conduit à centrer l'analyse sur la comparaison entre autochtones et allogènes « nordistes » (« Dyula » ivoiriens, Burkinabè et Malinké originaires du Mali ou de la Guinée).

miques – productivité du travail, rémunération de la main-d'œuvre familiale, valeur ajoutée par unité de surface – favorisent en première analyse les planteurs akan (tableau 4). Les performances des Baoulé résultent en premier lieu de l'importance de la surface cacaoyère rapportée à celle de la force de travail – trois hectares par actif contre 2,2 sur les exploitations burkinabè et 2,25 chez les autochtones – et de la jeunesse relative des vergers (la plupart ayant moins de 15 ans au moment de l'enquête) plus que de leurs résultats agronomiques : l'intensité des entretiens et les rendements cacaoyers y sont notablement inférieurs à ceux observés chez les Burkinabè (tableau 5) et la diffusion des vivriers d'ombrage cultivés dans les plantations, comme l'igname *cocoa-asye* (qui représente une production moyenne de 3 à 4 tonnes sur les exploitations de l'échantillon) compense difficilement les déficits liés à la faiblesse des surfaces vivrières (0,35 ha par actif contre 0,46 et 0,54 hectare respectivement sur les unités de production autochtones et burkinabè : tableau 6).

Tableau 4. Caractéristiques et résultats économiques des exploitations dans différents contextes socio-historiques (1993)

Groupes et contextes	Zones pionnières			Zones anciennes	
	Autochtones	Baoulé	Burkinabè	Autochtones	Allochtones*
Main-d'œuvre familiale	1,52	2,00	2,08	1,55	1,82
Main-d'œuvre salariée	0,47	1,18	0,68	0,30	0,67
Surface moyenne (SAU)	12,17 has	12,30 has	7,85 has	12,25 has	11,25 has
Surface cultivée	7,05 has	10,65 has	7,50 has	6,65 has	9,70 has
Surf. plantation/surf. totale	40,7 %	79,8 %	72,5 %	32,5 %	64,4 %
Surf. cultivée/actif	3,55 has	3,35 has	2,75 has	3,50 has	3,89 has
Coût main-d'œuvre salariée	70 800 FCFA	201 700 FCFA	98 700 FCFA	46 500 FCFA	122 500 FCFA
Coût unitaire MO salariée	152 100 FCFA	171 500 FCFA	145 500 FCFA	163 500 FCFA	172 500 FCFA
Production cacao (kg)	1 490	4 390	3 240	100	425
Valeur ajoutée/actif	190 200 FCFA	245 800 FCFA	200 000 FCFA	132 300 FCFA	155 000 FCFA
Valeur ajoutée/SAU	34 100 FCFA	64 000 FCFA	67 000 FCFA	25 900 FCFA	34 600 FCFA
Rev. monétaire/actif familial	160 000 FCFA	232 000 FCFA	153 500 FCFA	80 500 FCFA	121 500 FCFA
Rev. extérieur/actif familial	13 200 FCFA	21 400 FCFA	32 800 FCFA	26 600 FCFA	51 700 FCFA
Nombre d'exploitations	36	227	193	49	110

Source : Enquêtes 1993/94

*Principalement « dyula » et burkinabè

Ces observations restituent une image de vulnérabilité des exploitations baoulé, indépendamment des niveaux de productivité qu'elles affichent par ailleurs : d'une part elles apparaissent excessivement dépendantes des revenus tirés des vergers cacaoyers, y compris pour assurer leur approvisionnement alimentaire ; d'autre part, leur capacité à mainte-

Tableau 5. Caractéristiques de la production cacaoyère selon les types d'exploitations sur les fronts pionniers récents (1993)

	Autochtones	Baoule	Burkinabè
Surface cacaoyères	4,50 has	9,35 has	6,05 has
Exploitations avec atomiseur	4,8 %	18,0 %	14,8 %
Nombre de sarclages	1,3	1,8	2,3
Nombre de traitements	0,15	1	1,2
Coût intrants/surface plantée	245 F CFA	4 864 F CFA	9 340 F CFA
Rendement cacaoyer	335 kg	470 kg	545 kg
Rendement par actif	756 kg	1 385 kg	1 140 kg
Rendement capital circulant* (en kg cacao pour 1000 F CFA)	20,7 kg	17,8 kg	18,9 kg

Source : Enquêtes 1993/94

* Capital investi au cours du cycle productif dans l'achat d'intrants et la rémunération de la main-d'œuvre non familiale

nir dans la durée les niveaux de production cacaoyère apparaît incertaine. Cette fragilité est associée à la capacité déclinante des planteurs baoulé à mobiliser de la main-d'œuvre, qu'elle soit ou non familiale, un phénomène que met en exergue le fait qu'ils sont contraints de rémunérer le travail salarié à un taux supérieur à celui pratiqué dans les autres groupes. Les charges salariales (salaires bruts et coûts d'entretien des manœuvres) atteignent ainsi un niveau deux fois plus élevé que sur les exploitations burkinabè et presque trois fois supérieur à celui qu'assument les autochtones. Elles se traduisent par un moindre entretien des vergers et les rendements les plus faibles au regard du capital investi dans cet entretien (tableau 5).

Malgré le niveau sensiblement plus faible de leurs performances économiques au regard de la surface dont ils disposent (la valeur ajoutée produite par hectare atteint à peine la moitié des niveaux observés dans les deux autres groupes), les autochtones obtiennent une productivité du travail comparable à celle des Burkinabè et même un niveau moyen de rémunération de la main-d'œuvre familiale légèrement supérieur, grâce notamment aux ventes de vivrier et à la perception des rentes foncières. Leurs activités s'inscrivent dans un système diversifié où la maîtrise des friches et des bas-fonds occupe une place importante et constitue une source croissante de revenus directs et indirects. Le contrôle des réserves foncières se traduit notamment par un coût d'accès à la main-d'œuvre salariée sensiblement plus faible que celui auquel font face les Baoulé et proche du niveau payé par les Burkinabè, ce qui traduit une évolution radicale au regard des conditions qui prévalaient durant la phase de colonisation.

Tableau 6. Caractéristiques de la production vivrière et des rentes foncières associées dans différents contextes sociohistoriques (1993)

Groupes et contextes	Zones pionnières			Zones anciennes	
	Autochtones	Baoulé	Burkinabè	Autochtones	Alloctones
Superficie en vivriers	1,78 has	1,24 has	1,90 has	1,99 has	2,36 has
Sup. bas-fonds exploitée	0,23 ha	0,23 ha	0,44 ha	0,49 ha	0,43 ha
Sup. vivrier/Nb adultes*	0,46 ha	0,35 ha	0,54 ha	0,63 ha	0,77 ha
UP** avec cocoa-arye	25,0 %	82,8 %	76,2 %	2,0 %	10,7 %
Nb buttes cocoa-arye/UP***	1,5	255	150	0,5	4
UP louant des terres	7,0 %	15,7 %	23,0 %	9,9 %	7,1 %
Sup. moyenne louée/UP***	0,09 ha	0,26 ha	0,28 ha	0,1 ha	0,12 ha
Valeur ventes vivrier***	40 000 FCFA	23 000 FCFA	29 500 FCFA	44 500 FCFA	37 600 FCFA
Partvivrier/revenu monétaire***	12,2 %	8,2 %	8,6 %	39,2 %	18,0 %
UP percevant rente foncière	34,9 %	5,0 %	0,9 %	10,9 %	1,8 %
Montant moyen rente foncière	27 750 FCFA	17 850 FCFA	16 950 FCFA	25 750 FCFA	8 850 FCFA
Rente foncière/revenu monét.	12,5 %	3,0 %	5,0 %	10,9 %	8,5 %

Source : Enquêtes 1993/94

*Membres du ménage, apparentés ou non, de plus de 15 ans

**Unités de production

***Moyenne sur l'ensemble du groupe

Les exploitations burkinabè restituent l'image d'un processus de capitalisation rapide. En dépit de la proportion importante de paysans en phase d'installation, dont les plantations sont encore loin d'avoir atteint leur potentiel de production, les rendements cacaoyers et les niveaux de productivité à l'hectare sont les plus élevés de l'échantillon – malgré une surface cacaoyère moyenne inférieure de 35 % à celle dont disposent les Baoulé, les planteurs burkinabè obtiennent une production équivalant à 75 % de celle de ces derniers. Un facteur explique ces performances : il s'agit du groupe qui effectue les plus gros investissements, notamment dans l'utilisation d'intrants, qui représentent un volume financier double de celui que consentent les planteurs baoulé et sans commune mesure avec celui observé sur les exploitations autochtones. Ainsi que nous l'avons vu, les paysans d'origine burkinabè sont aussi les principaux utilisateurs de bas-fonds et d'importants producteurs de vivriers : même si la faible valeur commerciale du maïs, la culture la plus fréquemment pratiquée, ne permet pas d'apports financiers sensibles au budget des exploitations, elle garantit l'autosuffisance de ces dernières et leur procure une marge de sécurité appréciable dans la captation de main-d'œuvre extérieure. Ce groupe constitue enfin le foyer le plus actif en matière d'innovations techniques (emploi d'intrants chimiques, modification des techniques de préparation des terres et de sarclage permettant d'intensifier

l'usage des jachères) et d'assimilation des innovations provenant des autres communautés, du fait des relations de travail encore intenses qu'il maintient avec celles-ci (adoption de l'igname cocoa-asye par les trois quarts des producteurs de l'échantillon, aménagement léger des bas-fonds lorsqu'une sécurité minimale est acquise dans l'accès au foncier, adoption de la citriculture sans appui institutionnel).

Au total, la stabilisation des approvisionnements vivriers, la capacité des paysans burkinabè à intensifier les itinéraires techniques et à élever les niveaux de production par unité de surface, l'engagement systématique d'une partie importante de leur main-d'œuvre familiale dans des activités hors de l'exploitation³⁷, toutes caractéristiques qui sont intimement liées à la possibilité de comprimer les coûts de reproduction de la force de travail familiale et salariée – notamment en transférant vers le pays d'origine une partie de charges d'éducation et d'entretien de cette force de travail –, permettent à une majorité de ces paysans de se ménager un excédent monétaire et une marge d'accumulation appréciables. Ces excédents monétaires sont intensivement recyclés dans les réseaux d'épargne et d'usure qui s'organisent au niveau de la diaspora et sont gérés par les chefs de la communauté. La mobilisation de cette épargne par les réseaux communautaires est à la base des stratégies d'expansion économique des Burkinabè et se manifeste notamment dans leur participation active au marché foncier, notamment par l'achat de friches, ainsi que dans l'investissement progressif d'autres secteurs d'activité, tels que le transport et le commerce (achat de taxis collectifs et de camions de fret, collecte de café, de cacao et de riz, dépôt de matériel de construction, etc.).

Par contraste, et malgré des niveaux plus élevés de rémunération du travail familial, les Baoulé manifestent des difficultés plus grandes à réaliser des investissements productifs importants, en partie du fait de leur moindre capacité à valoriser les terres qui demeurent disponibles sur le marché foncier (jachères et bas-fonds) par le recours intensif à une main-d'œuvre faiblement rémunérée. L'accès au crédit semble jouer ici un rôle discriminant. Il explique le développement des procédés de mise en gage de plantations par certains grands planteurs baoulé et des aînés autochtones au profit de paysans burkinabè ; il permet également de comprendre pourquoi la « pompe à main-d'œuvre » continue à fonctionner entre le Burkina Faso et les exploitations de la diaspora, dans la mesure où cette main-d'œuvre sait qu'elle pourra accéder, même à long terme, à un fonds d'installation, quand elle semble se désamorcer au niveau des autres communautés de migrants.

37. Les revenus provenant de ces activités (tacheronnage, métayage, petit commerce, transport, etc.) représentent un appoint moyen de 68 000 FCFA par exploitation, soit près du quart du revenu agricole total, et respectivement 50 et 150 % de plus que les niveaux observés sur les unités baoulé et autochtones (voir le tableau 3.4).

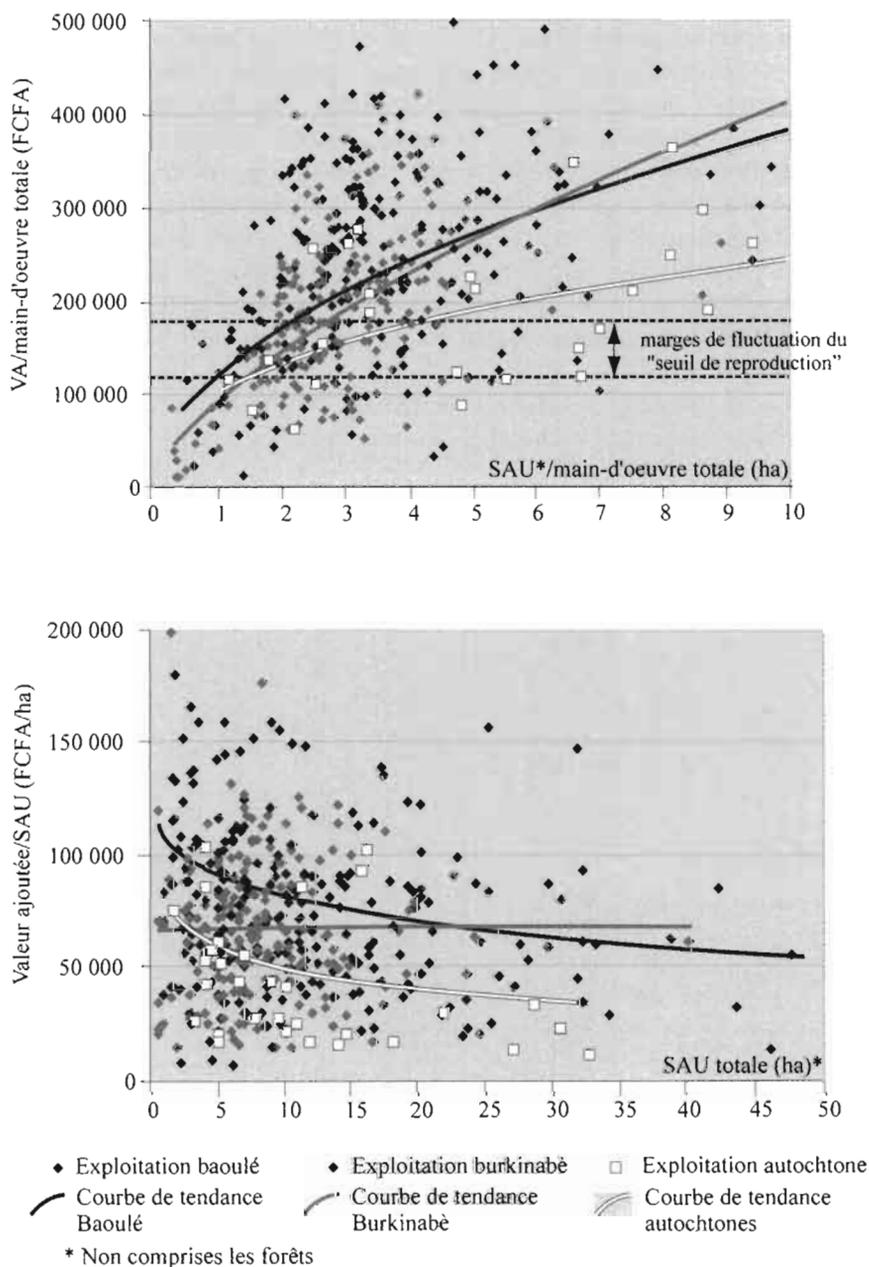
Le suivi de l'évolution et de la variabilité de ces performances au niveau de chaque groupe (figure 6) permet d'affiner ces observations. Il permet en premier lieu de visualiser la situation économique précaire des jeunes paysans en phase d'installation sur des surfaces réduites, en particulier au sein du groupe Burkinabè, et en contraste, la forte représentativité du groupe baoulé dans les rangs élevés de superficies et de productivité. Ensuite, la position des courbes de tendance caractéristiques de chacun des trois groupes confirme l'existence de taux différenciés d'exploitation de la main-d'œuvre : alors que les courbes de productivité du travail sont proches dans les intervalles de faible superficie – traduisant des capacités similaires d'« auto-exploitation » de la part des paysans –, elles divergent dès que la taille de l'exploitation impose le recours à une force de travail salariée, plus ou moins coûteuse selon le groupe, ou l'élaboration de « contrats familiaux » entre les membres du groupe domestique³⁸.

De façon générale, ces figures mettent en évidence certaines particularités des exploitations burkinabè : au-delà du poids des paysans en processus d'installation, qui abaisse les niveaux moyens de productivité par actif et par unité de surface à l'origine des courbes de tendance de ce groupe, la forte progression de la productivité du travail et le maintien des rendements à l'hectare à mesure que la surface s'accroît illustrent la capacité des paysans burkinabè à conserver des taux importants d'exploitation de leur main-d'œuvre et l'intensité de leurs itinéraires techniques quelle que soit la taille de leur ferme ; à l'opposé, une proportion significative des exploitations baoulé, singulièrement parmi celles qui correspondent au profil « typique » de la phase pionnière (surface moyenne exploitée variant entre 10 et 20 hectares et surface par actif de 3 à 5 ha), ainsi que la plupart des grandes unités autochtones, présentent des caractéristiques d'« extensification », associées probablement à des formes plus ou moins accentuées de décapitalisation affectant leur patrimoine-plantation.

La majeure capacité du groupe burkinabè à maintenir des formes intensives de production, au-delà de l'accomplissement du cycle pionnier et de la dissolution des rentes qui lui sont associées, s'exprime enfin à travers la dynamique de création de nouvelles exploitations. Sur les 107 jeunes en cours d'installation intégrant l'échantillon enquêté, 60 sont d'origine « nordiste », dont 55 Burkinabè, pour seulement 33 Baoulé (30 %) et 14 autochtones (13 %) ; ils représentent respectivement 24, 14 et 40 %

38. On observe notamment que la courbe relative aux Burkinabè, qui démarre à des niveaux très bas de productivité, du fait du nombre important des paysans qui suivent un processus d'installation sur des surfaces exiguës et de qualité souvent moyenne, adopte par la suite une pente sensiblement plus accentuée que celle des autres groupes.

Figure 6. Évolution des performances économiques des exploitations agricoles sur les fronts pionniers récents (1993)



du total des exploitations de leurs communautés respectives. Si la forte représentativité des jeunes autochtones s'explique par la persistance de disponibilités foncières pour les ressortissants de ce groupe – situation que reflète la surface moyenne par actif de 4,35 hectares pour les autochtones³⁹, contre 2,4 pour les jeunes baoulé et 2,5 pour les Burkinabè –, celle de ces derniers semble associée à une plus grande capacité d'investissement, dont l'une des expressions réside dans l'obtention de rendements plus élevés – pour le cacao, malgré le jeune âge des plantations, ils sont supérieurs de près d'un tiers à ceux qu'obtiennent les Baoulé. Ces investissements sont en outre réalisés malgré la faiblesse des revenus agricoles : ceux-ci s'élèvent à peine à 110 000 FCFA par actif familial pour les Burkinabè contre une moyenne de 105 000 F chez les Baoulé et de 133 000 F pour les autochtones, soit, dans tous les cas, un niveau inférieur ou à peine égal à celui du seuil de reproduction.

– Dans les zones de colonisation ancienne

Au-delà des limites que posent les différences de composition des échantillons à la comparaison entre les contextes « pionnier » et « post-pionnier » (quasi-absence des Baoulé dans le second cas, dont le poids démographique aux côtés de Burkinabè est compensé par la forte représentation des « Dyula » ivoiriens et maliens), les résultats des exploitations dans les zones de colonisation ancienne mettent en évidence des transformations notables de la structure sociale et économique. En premier lieu, la dissolution des « rentes pionnières » se traduit par une réduction très sensible des performances agronomiques et économiques (tableau 4 et figure 7) : la productivité moyenne du travail décroît dans une proportion de 25 à 40 % par rapport aux zones de colonisation récente, où les unités de production sont pourtant affectées à un degré majeur par la dépression des prix du cacao. Ce n'est pas la taille des exploitations qui est en cause – leur surface moyenne est légèrement supérieure –, mais les niveaux de valeur ajoutée obtenus par unité de surface, qui sont inférieurs de 40 à 50 % à ceux observés sur les fronts pionniers récents.

C'est donc en premier lieu le moindre potentiel agronomique du milieu cultivé qui détermine l'érosion des niveaux de productivité, une situation qui transparait dans la faible participation de la production cacaoyère à la formation du revenu agricole. L'activité agricole se centre ainsi sur la production vivrière, en particulier par l'utilisation des bas-fonds : la surface vivrière rattachée au nombre d'adultes est supérieure de 50 % à la moyenne

39. Ce niveau élevé pour les jeunes autochtones peut indiquer l'existence d'un seuil de revenus déterminant l'accès au statut d'adulte autonome plus contraignant, que seule la disposition d'une surface relativement importante permet de franchir.

observée dans les zones de colonisation récente et la vente des excédents alimentaires progresse d'un tiers par rapport à ces dernières (tableau 6)⁴⁰. La participation des ventes de vivriers dans la composition du revenu familial passe ainsi d'une moyenne de 10 % sur les front pionniers récents à près de 30 %, une évolution favorisée par l'existence de réserves foncières plus importantes sur les exploitations : seulement 12 % des allochtones sont contraints de louer des terres contre près de 30 % dans le contexte pionnier.

Un autre phénomène remarquable réside dans le développement de la pluriactivité, notamment parmi les femmes, que favorise la plus grande densité des infrastructures de communication et de commerce (trafic d'autobus, marchés villageois) : les revenus obtenus hors du cadre de l'exploitation représentent entre le tiers (chez les autochtones) et 42,5 % (pour les allogènes) du revenu monétaire total. Conjointement, la production vivrière et les activités hors exploitation constituent ainsi respectivement 72 et 60 % des rentrées monétaires totales. L'épuisement des rentes pionnières favorise ainsi la mise en place de systèmes d'activités diversifiés, où les cultures pérennes ne représentent qu'une source secondaire de revenus, à l'exception notable des paysans qui bénéficient d'une insertion favorable dans les réseaux sociaux qui organisent l'accès aux cultures de palmier ou d'agrumes (familles des notables autochtones ou des fonctionnaires locaux, représentants des communautés allogènes, etc.).

Le resserrement des écarts dans les performances des exploitations pour un niveau de superficie totale et de surface par actif déterminé, illustré par la proximité et le parallélisme des courbes de tendance chez les autochtones et les allogènes nordistes (figure 7), met par ailleurs en évidence l'érosion de la capacité d'exploitation de la main-d'œuvre familiale et salariée qui accompagne l'achèvement du cycle pionnier pour ces derniers. Ce phénomène est illustré par la diminution des effectifs moyens de la main-d'œuvre familiale (-15 % chez les allogènes nordistes au regard des zones de colonisation récente), ainsi que par l'accroissement du coût unitaire de la force de travail salariée (+18 % pour le même groupe). Tout se passe comme si les avantages comparatifs dont bénéficiaient les groupes allochtones se dissolvaient avec le vieillissement des fronts pionniers, les processus de sédentarisation engendrant des difficultés croissantes à opérer un contrôle social effectif sur la force de travail.

40. Cette proportion serait supérieure si l'igname cocoa-asye avait connu une relative diffusion au niveau des villages enquêtés dans les zones de colonisation ancienne. Elle y est pratiquement inconnue, du fait peut-être de la très faible représentation qu'y a la communauté baoulé. Cet état de fait illustre une nouvelle fois le poids des contraintes liées au cloisonnement spatial et social dans les dynamiques de diffusion des innovations.

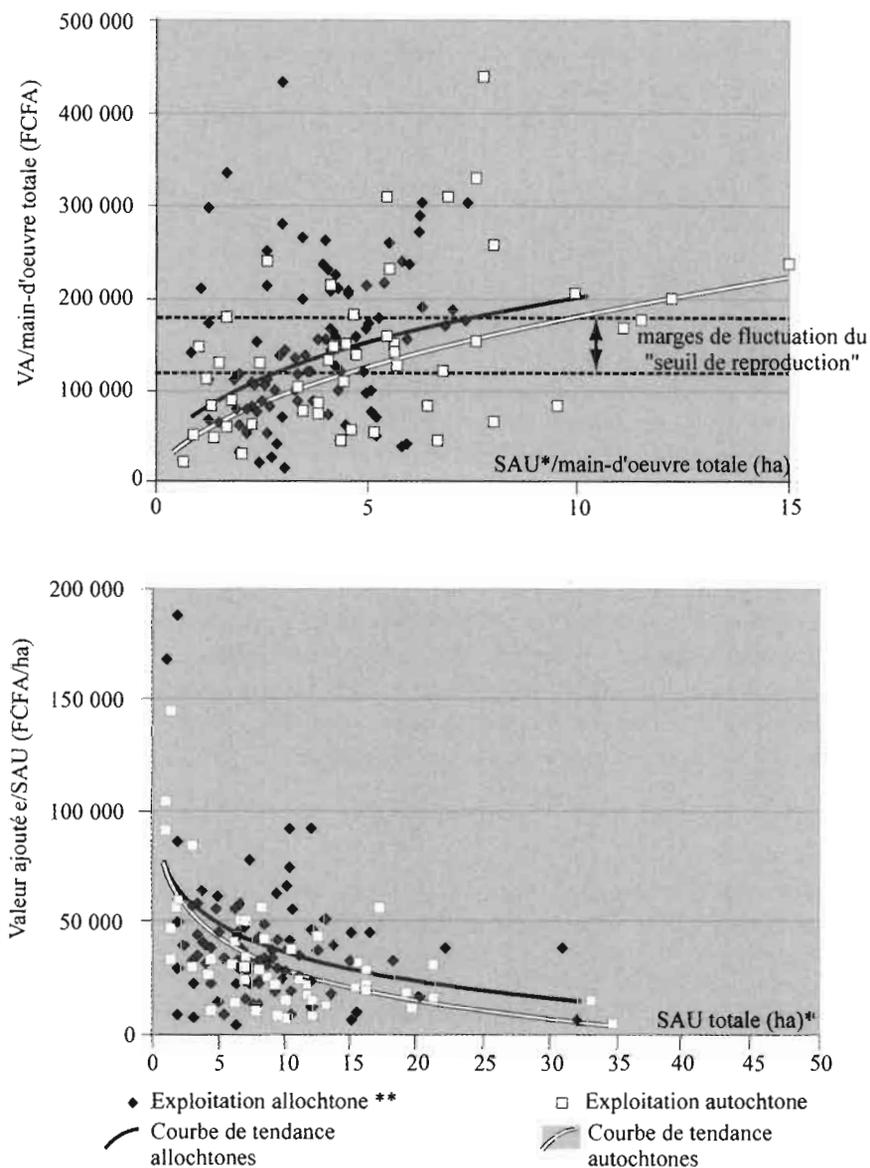
Cette tendance générale mérite toutefois d'être nuancée. Les effets de réseau continuent à opérer et peuvent avoir une influence discriminante sur les dynamiques de reproduction sociale, comme le montrent le niveau supérieur des revenus provenant d'activités non agricoles chez les ressortissants « nordistes », produit de leur implication dans le commerce et le transport, ainsi que la dynamique de création de plantations d'agrumes par des jeunes paysans burkinabè (Boquet et Calas, 1997 ; Léonard, 1993). Cette dernière, qui passe inaperçue des statistiques élaborées par le complexe COCI-Coopagrum, procède des phénomènes déjà mentionnés de mobilisation de l'épargne communautaire pour l'achat de terres de faible potentiel (jachères) et la couverture des coûts d'installation d'un verger citronnier hors de tout appui institutionnel (acquisition des plants sélectionnés, engrais, travaux d'entretien et de greffe, etc.). Ces coûts condamnent les paysans qui en ont l'initiative à une croissance très lente et à de très faibles niveaux de rémunération durant les trois ou quatre années qui précèdent l'entrée en production de leur verger. La lenteur des processus d'installation condamne par ailleurs leurs auteurs à une sujétion étroite aux systèmes d'autorité relevant de l'organisation familiale ou communautaire, puisque les conditionnalités posées par le COCI-Coopagrum à l'agrément des producteurs (surface minimale de 5 hectares, proximité d'une route carrossable) les oblige à commercialiser leur récolte sous couvert d'un prête-nom bénéficiant de cet agrément. Les contraintes de subordination aux rapports d'autorité, si elles retardent et ralentissent les processus d'émancipation sociale et économique au regard du contexte pionnier, ne semblent donc pas les bloquer. Elles constituent au contraire le support des réseaux de mobilisation de l'épargne qui jouent un rôle central dans les dispositifs d'intégration et de reproduction sociale.

Déplacement des interdépendances et politisation des rapports sociaux : les risques d'une déstabilisation définitive

La crise agricole en zone forestière ivoirienne et les réponses que les différentes catégories d'acteurs lui apportent demeurent largement contingentes de la crise financière et politique que traverse l'« État paysan »⁴¹ depuis la fin des années 1980, elle-même étroitement associée à l'épuisement du modèle d'intégration sociale via l'expansion des frontières (agricole et urbaine) du système national. La faillite de l'État, son

41. Nous reprenons ici le cadre d'analyse développé par Chauveau (2000).

Figure 7. Évolution des performances économiques des exploitations agricoles dans les zones de colonisation ancienne (1993)



* Non comprises les forêts

** Essentiellement "Dyula" ivoiriens, Burkinabè et Maliens

incapacité à injecter de nouvelles ressources (projets économiques et sociaux, prébendes diverses, créations d'emplois publics, déclassements de forêts) dans les systèmes clientélistes locaux ont notamment conduit à mettre à jour les glissements qualitatifs qui se sont produits en ce qui concerne les interdépendances entre acteurs ruraux, en particulier entre les autochtones et les allogènes du Nord, mais aussi au sein des lignages autochtones, entre les aînés et les cadets sociaux ou entre les résidents urbains (et singulièrement les « cadres » villageois) et leurs parents demeurés au village.

Cette mise à jour conduit au craquement, multiforme, du « pacte de gouvernance » qui s'était établi entre l'État paysan et les différentes communautés d'acteurs de la frontière agricole (voir le chapitre précédent) et à la surpolitisation des rapports entre ces acteurs, en un processus de confrontation où le foncier occupe une place centrale (Chauveau, 2000). De tels craquements s'expriment en premier lieu par l'« autonomisation » des cadres autochtones et des associations de ressortissants vis à vis des politiques officielles ou par leur participation à la radicalisation de ces dernières, notamment dans le domaine des droits civils et de leur subordination croissante à la question de l'« ivoirité ». Les ressortissants urbains des communautés autochtones sont ainsi devenus des promoteurs actifs des revendications d'« autochtonie » et de l'instrumentation du foncier comme support principal de ces revendications. Les interventions de l'État dans le domaine foncier (la mise en œuvre d'un Plan Foncier Rural expérimental au début des années 1990, puis l'élaboration et la promotion d'une Loi sur le domaine rural dans la seconde moitié de cette décennie), largement médiatisées par les cadres et les politiciens locaux, ont contribué à renforcer l'amalgame entre les revendications identitaires et les stratégies foncières des populations autochtones, conduisant à une « surpolitisation » de la question foncière (*ibid.*).

Les tensions foncières qui se manifestaient prioritairement dans le champ familial et les rapports intergénérationnels tendent ainsi à s'exprimer de plus en plus systématiquement en termes d'antagonismes intercommunautaires. La position centrale qu'occupent les ressortissants du « grand-Nord », en particulier les Burkinabè, dans les marchés de l'usure, les dynamiques de circulation des terres (achat et location) et de reconversion/diversification productive (plantations sur sols appauvris, aménagements de bas-fonds, création de vergers d'agrumes) polarise à leur encontre les revendications foncières des jeunes autochtones et des cadres urbains. Les stratégies de maintien au pouvoir des élites politiques baoulé, dans le contexte de crise de succession ouverte par le décès du président Houphouët-Boigny en novembre 1993, ont contribué à cette polarisation qui présente l'avantage de détourner des principaux vainqueurs de la course à la terre les ressentiments qui s'exprimaient autrefois

prioritairement à leur égard : la loi foncière de 1998, en restreignant les droits de propriété aux seuls citoyens ivoiriens, pose ainsi clairement les termes du détournement des enjeux fonciers aux détriments des seuls « nordistes ».

Une première expression de cette évolution réside dans la radicalisation de l'institution du tutorat et la recrudescence des pressions financières exercées sur les allogènes du Nord. Les anticipations à la loi foncière ont notamment débouché sur la remise en cause, par des jeunes autochtones, de certaines cessions de terres réalisées par leur aînés au profit de migrants burkinabè, remise en cause qui se manifeste fréquemment à l'occasion du décès du vendeur et qui peut conduire certains acheteurs à envisager de payer une seconde fois les terrains déjà acquis lorsqu'ils ne disposent d'aucune pièce justifiant la transaction⁴². Dans leur expression la plus violente, ces remises en question ont donné lieu aux heurts intercommunautaires sanglants qui ont marqué l'actualité de la région Sud-Ouest au cours des dernières années⁴³.

Ces tendances à la politisation et la radicalisation de la question foncière dessinent les contours d'une redéfinition des alliances entre les autochtones, en passe de redevenir, selon leurs propres interprétations de la loi, détenteurs d'importantes surfaces, et les porteurs du pouvoir politique, en particulier les Baoulé, qui se sont maintenus au sommet de l'État jusqu'au putsch de décembre 1999 et se voient confirmés, eux aussi, dans leurs droits de propriété. Une telle alliance pourrait conduire à une reprise de contrôle de l'espace et du pouvoir politique local par les autochtones et une pression économique accrue sur les étrangers. Elle se traduirait surtout par la rupture des interdépendances entre ces derniers et les autochtones et la contraction des échanges financiers et des prestations de travail entre les deux groupes. Elle conduirait ainsi au blocage des dynamiques d'investissement productif au sein de la société autochtone, l'amenuisement des disponibilités en travail et en capital ne permettant pas de valoriser les ressources foncières réappropriées autrement que par un nouveau processus d'aliénation. Elle serait enfin porteuse d'une

42. Ces remises en cause sont le pendant villageois des expulsions des occupants étrangers de certaines forêts classées, notamment dans la zone de protection du Parc National de Taï ou dans la forêt de la Niégré, quand les clandestins baoulé bénéficient d'une plus large tolérance de la part de l'administration forestière.

43. Coïncidant avec la mise en débat parlementaire et la promulgation de la loi foncière, des conflits entre autochtones et Burkinabè ont ainsi éclaté à Saïoua, dans la sous-préfecture d'Issia, à Tabou et à Grabo, débouchant notamment sur le déplacement d'une dizaine de milliers de Burkinabè à la fin de 1999. Ces conflits marquent une rupture notable avec la violence politique qui avait émaillé les élections de 1990 et 1995 et qui était dirigée principalement vers les migrants d'origine baoulé, taxés, à la différence des Burkinabè, de non respect des règles du tutorat.

charge conflictuelle importante entre les différentes composantes de la société autochtone pouvant prétendre à la réappropriation de ces ressources (Oswald, 1998 : 288).

Une alternative, peu probable dans le contexte actuel, réside dans l'approfondissement des interdépendances qui se sont tissées entre les groupes qui disposent d'un certain contrôle foncier d'une part, et ceux qui sont les mieux à même de mobiliser les facteurs travail et capital d'autre part. Un tel approfondissement semble devoir passer par la stabilisation et la sécurisation des cadres normatifs régulant les échanges de terre contre des services de trésorerie et de travail. Il s'agit de l'une des conditions de l'amorce de processus cumulatifs de capitalisation technique (intensification de l'exploitation des jachères, replantation, aménagements fonciers, amélioration des capacités de transport et de stockage des exploitations) qui sont la clé de la stabilisation des systèmes de production agricole. En d'autres termes, la reconnaissance du pouvoir économique des ressortissants du Nord et de leur rôle central dans les dynamiques d'innovation et de mise en place de systèmes stabilisés d'exploitation du milieu requiert que soient formalisés et garantis leurs droits civils et fonciers. La radicalisation xénophobe du discours et des rapports politiques depuis la mort du président Houphouët-Boigny montre que les élites qui se sont succédées au pouvoir depuis lors ont rejeté l'éventualité d'une telle reconnaissance, au risque de déstabiliser de façon définitive l'économie de la zone forestière.

DEUXIÈME PARTIE

**DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET
ADAPTATIONS FAMILIALES ET SOCIALES**

4

Dynamiques familiales et solidarités communautaires

Les réponses sociales à la crise

Amoakon ANOH, Raïmi FASSASSI et Agnès ADJAMAGBO

Transformations agraires et dynamiques socio-démographiques

Au cours des deux décennies qui ont suivi la mise en place de l'économie de plantation, la région de Sassandra a connu un formidable dynamisme démographique. L'expansion du front pionnier des cultures du café et du cacao dans cette zone occidentale de Côte d'Ivoire s'est en effet accompagnée de la généralisation de pratiques sociales et démographiques spécifiques qui ont favorisé une croissance rapide de la population.

L'importance des flux migratoires en provenance de l'étranger, ou des anciennes régions de plantation en déclin, est sans aucun doute l'un des leviers fondamentaux du développement de la culture du café et du cacao dans la région. Propice au développement des cultures pérennes, la région, restée longtemps sous-peuplée, connaît, dès les années 1970, l'arrivée massive et continue de populations en quête de terres et d'une amélioration de leurs conditions de vie. Ces flux vont dresser les contours d'une population diversifiée, dont les différents groupes vont se distinguer selon leurs caractéristiques culturelles, mais aussi selon leur type d'insertion dans le tissu économique. Au côté de groupes d'agriculteurs indépendants, composés de populations locales ou des régions de l'Est du pays (pays Baoulé pour l'essentiel), s'adjoint une catégorie de travailleurs, pour la plupart venus de pays voisins (Burkina Faso, Mali, Guinée), qui n'accèdent pas aux terres directement mais passent par une phase de salariat sur les plantations qui aboutit, à terme, à une rémunéra-

tion sous forme de cession d'une parcelle cultivable. Parallèlement, le développement d'un pôle industriel, lié à la culture du palmier à huile, crée une autre catégorie de jeunes ouvriers originaires également de l'étranger. La situation côtière de la zone alimente un secteur de la pêche particulièrement dynamique, entièrement contrôlé par le groupe culturel Fanti, originaires du Ghana, ainsi qu'un secteur de la navigation qui a longtemps été l'un des débouchés les plus prisés des populations des villages implantés sur le front littoral. Enfin, le rôle administratif de la ville de Sassandra (préfecture et sous-préfecture) se traduit par la présence d'une poignée de travailleurs fonctionnaires, auxquels s'ajoutent les employés des quelques structures sanitaires et d'éducation de la région.

Outre l'immigration, le niveau élevé de fécondité, qui a prévalu pendant longtemps à Sassandra, représente l'une des expressions majeures du dynamisme de la population. Il témoigne de l'ancrage des pratiques de reproduction démographique dans le mode d'organisation économique. Il est clair que les logiques d'accès aux terres et leur exploitation extensive alimentent des valeurs pronatalistes. Elles reposent en effet sur un important besoin de main-d'œuvre qui justifie en grande partie une descendance nombreuse. C'est précisément dans les populations en tête du processus de colonisation foncière qu'on trouve les niveaux de fécondité les plus élevés, comme on l'observera dans le chapitre 5 suivant. Le dynamisme démographique de la région se trouve par ailleurs renforcé par l'amélioration de l'état de santé des populations et par la baisse corrélative du niveau de la mortalité, étudié dans le chapitre 6. En effet, durant la période d'expansion des cultures pérennes, les conditions sanitaires s'améliorent, grâce notamment aux programmes de vaccination élargie et aux activités des antennes mobiles de la base de santé rurale de Sassandra qui apporte ses services jusque dans les villages les plus reculés.

Forte immigration, fécondité élevée et baisse de la mortalité constituent donc les principales caractéristiques du dynamisme démographique dans cette région d'économie de plantation. Mais, dès la fin des années 1980, les premiers signes d'essoufflement du système économique et des indicateurs démographiques se font ressentir. La baisse drastique des cours du café et du cacao sur les marchés mondiaux, les débuts de la saturation foncière liée au mode extensif d'exploitation des terres, affectent les conditions démographique et sociale de reproduction du système. Après une période de prospérité, l'économie de plantation entre en récession, les paysans subissent une importante baisse de leurs revenus, et c'est l'ensemble des rapports sociaux et familiaux qui se trouve modifié.

Des rapports sociaux et familiaux en mutation

Face à la crise, un large pan de la société agraire, ne disposant que du strict minimum pour assurer sa survie alimentaire, se trouve réduit au seuil de la simple reproduction biologique. Le manque de liquidité provoqué par la mévente du cacao et, plus généralement, la dégradation des conditions de vie contraignent les ménages d'agriculteurs à réduire leur consommation alimentaire aux seuls produits de la récolte. Dans ces conditions, l'accès aux friches et aux bas-fonds propices aux cultures vivrières devient crucial pour la survie du ménage. Les nouveaux enjeux se cristallisent autour de ces terres autrefois peu prisées et confiées aux femmes pour la production alimentaire. Un climat de tension se crée entre les populations détentrices des dernières réserves foncières et les plus démunies. Désormais conscients de l'importance de conserver le patrimoine foncier disponible, ceux qui disposent de terres préfèrent le système de location des parcelles aux contrats de métayages qui débouchent, à plus ou moins long terme, sur des cessions de terres. De nouveaux rapports de force s'instaurent entre propriétaires fonciers et salariés agricoles ; ces derniers voient les opportunités d'accès à l'indépendance fortement compromises. Cette nouvelle donne les contraint à émigrer vers d'autres régions où le contexte foncier est plus favorable.

Ces nouvelles modalités d'accès aux ressources et au contrôle de la force de travail ont également des retombées dans la sphère familiale. Elles affectent tout particulièrement les rapports de production entre aînés et cadets. Si le développement des cultures de rente avait permis aux jeunes générations de se soustraire de la tutelle lignagère pour se constituer une exploitation autonome, la crise vient fragiliser cet acquis. Les jeunes, hébergés chez un père ou un oncle et travaillant sur la plantation de celui-ci, ont de plus en plus de difficultés à faire valoir auprès de leurs aînés le droit à une surface à cultiver en échange de leur force de travail. Il s'instaure un conflit d'intérêt entre les jeunes aspirant à leur autonomie et les chefs d'exploitation. Ces derniers, de plus en plus réticents à recourir à une main-d'œuvre salariée, trouvent leur compte dans la présence de dépendants.

La déstabilisation des modalités de transmission des terres freine l'accès des jeunes générations à l'état d'adulte socialement reconnu. L'augmentation de l'âge au premier mariage participe de ce phénomène de ralentissement des rythmes d'émancipation sociale et économique des jeunes. Ce climat général de crise foncière rejaillit également sur les structures familiales, entraînant une diminution des ménages individuels alors que la taille des unités domestiques tend à augmenter. De plus en plus de ménages initialement composés du mari, de sa ou de ses épouses et de leurs enfants (modèle le plus répandu en économie de plantation)

cohabitent désormais avec d'autres parents (frère, sœur, oncle tante, neveu nièce), et parfois les enfants de ceux-ci. On assiste donc à un processus de recomposition des cellules familiales, les individus qui s'étaient isolés tendent à rejoindre le ménage de leurs géniteurs ou celui d'un collatéral.

Ces évolutions sont également le signe de l'exercice d'une certaine solidarité résidentielle dans la crise. D'une manière générale, les pratiques d'entraide (sous forme de transferts de biens ou d'argent) entre membres de la famille élargie sont très répandues dans la région. Mais les contraintes économiques pèsent de plus en plus lourdement sur les populations et remettent en cause le maintien de telles pratiques. Une majorité de chefs de ménages reconnaît avoir de plus en plus de mal à joindre les deux bouts. Lorsque les préoccupations quotidiennes tendent à se réduire à la simple survie, il devient de plus en plus difficile d'assumer ses obligations de prise en charge à l'égard des parents.

Si la crise qui frappe l'économie de la région a exacerbé les liens de dépendance entre aînés et cadets, elle contribue aussi largement à renforcer les inégalités entre hommes et femmes. La précarisation des conditions d'accès des jeunes hommes à l'autonomie économique et sociale rend difficile l'aboutissement des projets conjugaux. Dans une société où la création d'une plantation et la constitution d'un noyau familial sont deux étapes intimement liées de la vie d'un jeune agriculteur, l'absence de débouchés concrets a des effets déstabilisant. Les tensions qui se créent sur les terres destinées au vivrier se soldent par une dépossession des femmes de leur principal accès à la terre et, par là même, des chances d'émancipation économique, certes minces, que ces terres pouvaient leur offrir. En effet, désormais convoités, friches et bas-fonds deviennent l'objet de négociations marchandes dont sont exclues les femmes. Ces dernières se trouvent donc maintenues dans leur fonction productive nourricière et peuvent de moins en moins espérer renforcer leur rôle économique en vendant le surplus des récoltes.

La diminution du rythme d'extension du front pionnier, liée à la raréfaction des terres à défricher, et la baisse générale des revenus tirés de la vente des produits agricoles affectent le mode de reproduction sociale. Toutes ces tendances contribuent à modifier profondément la société dans les rapports entre les groupes sociaux, les rapports intergénérationnels et les rapports de genre, ainsi que ce chapitre le montrera dans les signes les plus marquants que sont le retard de l'âge au mariage, le maintien des jeunes en situation de dépendance vis-à-vis de leurs aînés, un remodelage des structures familiales, allant dans le sens d'une taille et d'une complexité plus grandes, et la réorientation des solidarités.

Ce quatrième chapitre aborde en effet successivement la question des changements survenus dans les modèles de nuptialité à Sassandra, puis

ceux affectant les structures familiales. Concernant ce dernier aspect, deux évolutions seront considérées : celle des rythmes de progression du statut familial des individus au sein des unités domestiques (en se focalisant sur l'accession au statut de chef de ménage) et celle des transitions morphologiques des ménages. Ensuite, nous procéderons à la lecture de ces changements à la lumière de l'une des fonctions essentielles de la famille, celle de l'entraide.

Vers de nouveaux comportements matrimoniaux sous l'effet de la crise ?

Confrontées à la modernisation des systèmes de production d'abord, puis à la crise socio-économique des années 1980, les familles africaines au sud du Sahara ont adapté leurs comportements afin de maintenir leurs objectifs de production et de reproduction. Les modes d'adaptation des familles aux contraintes économiques engendrent une dynamique complexe au niveau de l'organisation familiale, dans ses formes ainsi que dans ses fonctions. Cette dynamique peut être abordée par le biais de l'évolution des structures des ménages ou encore, par l'évolution des rythmes du cycle de vie des individus (Fassassi, 1997). Sur ce dernier point, l'analyse du mariage est particulièrement éclairante, car l'entrée en union constitue un événement important du cycle de vie de l'individu et correspond le plus souvent pour l'homme à de nouvelles responsabilités familiales, économiques et sociales, et pour la femme au début de sa vie féconde.

En Afrique subsaharienne, le mariage, sous ses diverses formes (coutumier, légal, religieux), revêt un caractère universel : très peu d'hommes et de femmes demeurent célibataires au cours de leur vie. La proportion d'hommes célibataires vers 50 ans dépasse rarement 5 % et celle des femmes 2 %. Une analyse menée à la fin des années 1990 sur 37 pays (Hertrich et Pilon, 1996), montre que l'âge moyen au premier mariage peut varier considérablement d'un pays à l'autre et selon le sexe : 21,6 ans à Sao Tomé et Príncipe ; 30,8 ans au Botswana pour les hommes. Celui des femmes variant entre 17,4 ans au Niger et 26,6 ans au Gabon et à Djibouti, par exemple. L'entrée en union des femmes est nettement plus précoce que celle des hommes, ce qui crée un écart d'âge entre conjoints important, allant fréquemment de 5 à 10 ans.

Différentes études ont souligné les évolutions de la nuptialité en Afrique sub-saharienne : changement d'intensité du phénomène ou encore de son calendrier (Pison, 1988 ; Kaufmann et al., 1988 ; Locoh, 1995 et 1996 ; Hertrich et Pilon, *op. cit.*). On observe ainsi des changements dans

le calendrier d'entrée en première union. En effet, dans la plupart des pays africains observés, l'âge au mariage des hommes tend à reculer, d'environ une demie-année par décennie. La tendance est plus nette pour les femmes : l'augmentation est d'au moins une demie-année pour 80 % des pays traités et d'un an ou plus dans 34 % des cas ; le développement de l'instruction et des emplois non familiaux expliquant cette hausse (Hertrich et Pilon, *op. cit.* : 11).

Une autre particularité de la nuptialité en Afrique sub-saharienne réside dans la fréquence de la polygamie. Le taux de polygamie (soit la proportion de polygames parmi les hommes mariés), peut atteindre 30 % et le nombre moyen d'épouses par homme polygame varie entre 2,0 et 2,5. Les femmes en situation de polygamie sont bien évidemment plus nombreuses que leurs homologues masculins, et la proportion d'épouses de polygame parmi les femmes mariées dépasse fréquemment 30 %. L'évolution de la polygamie, objet de vifs débats inspirés par la théorie de la modernisation, reste mal connue à cause du manque de données. Toutefois, ses formes se sont diversifiées et, à côté de la polygamie « socialement admise », des formes plus informelles désignées souvent par les termes de « maîtresse » ou de « deuxième bureau » se sont imposées (Lacombe, 1983). Ce régime d'union va de pair avec le remariage fréquent et rapide des femmes veuves ou divorcées.

Outre ses retombées sur la fécondité (la durée de vie en union déterminant la durée pendant laquelle un individu est exposé au risque de concevoir), le mariage offre un cadre privilégié d'observation des liens sociaux et interpersonnels, dans les villes comme dans les campagnes. Les changements intervenant dans le domaine du mariage sont souvent imputés à des facteurs tels que l'élévation du niveau de scolarisation des filles ou l'activité des femmes, en particulier dans le secteur moderne de l'économie ; facteurs favorisant l'adoption de nouvelles conceptions des relations sentimentales avant le mariage et de nouveaux comportements. L'élargissement de l'espace social de l'individu (à travers la migration urbaine notamment) et l'affaiblissement du contrôle familial offrent un plus large champ d'initiative aux hommes et aux femmes, les jeunes générations pouvant alors adopter des comportements différents de ceux de leurs aînés.

Mais les changements récents sont également imputés aux difficultés économiques persistantes : accès de plus en plus restreint à l'emploi et aux services sociaux de base (logement, école, santé) dans les villes ; dégradation des conditions de production dans les campagnes : détérioration écologique, baisse de productivité des exploitations, manque de terres et baisse corrélative des revenus des paysans. Dans ces conditions, les jeunes gens rencontrent des difficultés à s'acquitter du paiement de la « dot » ou des prestations matrimoniales exigées pour la reconnaissance d'un mariage et sont souvent contraints de différer leur mariage (Antoine *et al.*, 1998).

A l'instar des tendances observées un peu partout en Afrique, la nuptialité évolue en Côte d'Ivoire, dans les villes comme dans les campagnes. Dans la sous-préfecture de Sassandra, en particulier, bien que le mariage reste incontestablement la norme dominante, l'évolution de la structure matrimoniale des hommes et des femmes au tournant des années 1990 atteste d'un certain nombre de changements. Nous présentons ici ces changements matrimoniaux sous l'angle du groupe socio-économique, en nous basant sur les données des enquêtes réalisées en 1988 et 1993, période de crise économique aiguë dans cette zone, qui nous permettent, sans développer ici une analyse approfondie, de dégager les grandes tendances de la nuptialité à Sassandra.

L'évolution des structures matrimoniales à Sassandra de 1988 à 1993

En 1993, la structure par état matrimonial¹ se caractérise à Sassandra par trois traits principaux qui se vérifient pour les hommes (tableau 1) comme pour les femmes (tableau 2) :

- une prépondérance d'hommes et de femmes marié(e)s, due à la précocité et à la généralisation des unions conjugales : 55 % des hommes de 15 ans et plus et 64 % des femmes de 12 ans et plus sont en union ;
- une polygamie fréquente : 11 % des hommes et 22 % des femmes sont dans des unions polygames ;
- une fréquence relativement faible de veuf(ve)s et divorcé(e)s, seulement 2 % des hommes et 7 % des femmes étant concernés, ce qui témoigne d'un remariage fréquent et rapide après une rupture.

Ces caractéristiques se retrouvent dans tous les groupes socio-économiques, avec toutefois quelques nuances. La fréquence des unions polygames parmi les agriculteurs est plus forte que la moyenne enregistrée dans la sous-préfecture en 1993. Elle avoisine cette moyenne chez les autres actifs, mais s'avère nettement moins forte chez les salariés agricoles. Enfin, la faiblesse de la proportion de divorcés et veufs est encore plus affirmée chez les agriculteurs (excepté les Baoulé) ainsi que chez les salariés agricoles.

Dans tous les groupes socio-économiques, excepté les agriculteurs et autres actifs ivoiriens, les femmes sont plus souvent en union que les hommes. Les unions polygames sont plus fréquentes chez les femmes d'agriculteurs. Ce constat renvoie au mode d'organisation de la production de café et de cacao qui, dans la zone, nécessite une main-d'œuvre importante essentiellement composée des membres du groupe domestique.

1. La situation matrimoniale relevée est celle de l'individu au moment de l'étude quel qu'en soit le régime (monogame, polygame) ou la forme (mariage coutumier, mariage religieux, union libre, ...).

Si les principales caractéristiques de la structure par état matrimonial perdurent entre 1988 et 1993, quelques évolutions chez les hommes comme chez les femmes, indiquent une modification des régimes matrimoniaux. La proportion de femmes mariées diminue, passant de 70 % en 1988 à 64 % en 1993. La proportion d'hommes mariés, en revanche, passe de 52 % en 1988 à 55 % en 1993. En corollaire, la proportion d'hommes célibataires baisse légèrement, et celle des veufs et divorcés reste constante. Cette hausse du nombre d'hommes mariés est légère mais lourde de sens puisqu'elle synthétise les évolutions de l'âge à la première union, de la fréquence du célibat définitif, des ruptures d'unions (divorce ou veuvage) et des remariages (Anoh, 1996).

Tableau 1. État matrimonial des hommes de 15 ans et plus selon les groupes socio-économiques à Sassandra, en 1988 et 1993

Groupes socio-économiques		C	M	P	D	V	Total	Effectif	Part du groupe (en %)
Agriculteur ivoirien	1988	36,2	43,6	14,2	3,4	2,5	100	527	38,3
	1993	36,7	42,2	13,2	5,8	1,7	100	479	37,9
Agriculteur baoulé	1988	48,2	41,4	9,5	0,9	0,0	100	222	32,1
	1993	44,3	41,5	12,0	1,3	0,9	100	316	32,9
Agriculteur étranger	1988	45,0	41,0	13,3	0,5	0,2	100	622	32,4
	1993	38,5	44,4	15,9	0,8	0,3	100	602	34,3
Salarié agricole	1988	57,9	36,1	5,8	0,0	0,3	100	399	29,4
	1993	38,2	56,5	4,6	0,4	0,4	100	285	30,9
Autre actif ivoirien	1988	46,3	43,3	8,3	2,0	0,2	100	460	31,0
	1993	50,9	40,7	7,0	0,9	0,5	100	582	30,3
Autre actif étranger	1988	44,7	43,2	9,8	1,8	0,5	100	387	33,5
	1993	42,6	44,7	9,2	3,2	0,4	100	282	33,6
Ensemble	1988	45,7	41,5	10,6	1,5	0,7	100	2617	100
	1993	42,1	44,2	10,9	2,0	0,7	100	2546	100

Source : enquête ENSEA-ORSTOM 1988, 1993.

C : célibataire ; M : monogame ; P : polygame ; D : divorcé ; V : veuf.

L'évolution des régimes matrimoniaux diffère d'un groupe socio-économique à l'autre. Deux ensembles peuvent être constitués : d'un côté les agriculteurs baoulé et étrangers, les autres actifs étrangers et les salariés agricoles, où la proportion d'hommes mariés augmente de 1 à 6 points entre 1988 et 1993 et même de 19 points chez les salariés agricoles ; de l'autre, les agriculteurs ivoiriens et les autres actifs ivoiriens où cette proportion baisse respectivement de 2 et 4 points. La fréquence des veufs et divorcés quant à elle reste stable, excepté chez les agriculteurs ivoiriens et baoulés.

Cette variation de la structure par état matrimonial en l'espace de 5 ans est imputable à une modification des pratiques matrimoniales dans la région mais aussi aux opportunités d'insertion dans l'économie locale qui varient d'une catégorie à l'autre.

Tableau 2. État matrimonial des femmes de 12 ans et plus selon les groupes socio-économiques à Sassandra, en 1988 et 1993

Groupes socio-économiques		C	M	P	D	V	Total	Effectif	Part du groupe (en %)
Agriculteur ivoirien	1988	23,6	40,7	22,2	4,8	8,7	100	607	33,0
	1993	27,2	37,6	21,1	4,4	9,8	100	551	33,3
Agriculteur baoulé	1988	22,3	56,5	19,7	0,0	1,6	100	193	29,0
	1993	28,6	43,8	23,9	0,7	2,9	100	279	28,8
Agriculteur étranger	1988	11,8	52,6	32,2	1,3	2,1	100	475	27,2
	1993	21,0	44,8	30,8	0,2	3,3	100	572	27,6
Salarié agricole	1988	14,1	65,8	18,5	0,5	1,1	100	184	26,5
	1993	16,4	70,6	9,8	0,5	2,8	100	214	25,4
Autre actif ivoirien	1988	37,2	42,4	13,0	4,3	3,0	100	462	27,1
	1993	42,9	37,5	11,2	4,4	4,1	100	662	26,7
Autre actif étranger	1988	25,3	47,8	19,7	3,8	3,4	100	320	27,6
	1993	25,7	51,0	19,3	1,2	2,8	100	249	27,3
Ensemble	1988	23,2	48,0	21,6	3,0	4,1	100	2241	100
	1993	29,0	44,0	19,8	2,4	4,8	100	2524	100

Source : enquête ENSEA-ORSTOM 1988, 1993.

C : célibataire ; M : en union monogame ; P : en union polygame ; D : divorcée ; V : veuve.

Les tendances de la primo-nuptialité

Comparé à l'âge moyen d'entrée en première union observé dans l'ensemble du milieu rural ivoirien (26,1 ans et 27,0 ans d'après les données des recensements de 1988 et 1998²), l'âge au premier mariage des hommes est assez tardif dans la sous-préfecture de Sassandra : 29,4 ans en 1988 et 28,8 ans en 1993 (tableau 3). Le calendrier de la primo-nuptialité varie selon les groupes socio-économiques. Il se situe entre 28 et 29 ans chez les agriculteurs et les autres actifs ivoiriens, mais s'avère plus élevé chez les salariés agricoles (31,4 ans) et les autres actifs étrangers (30,2 ans).

Dans la sous-préfecture, l'âge moyen à l'union des hommes baisse de 0,6 année au cours de la période 1988-93, passant de 29,4 ans à 28,8 ans. Cette tendance peut surprendre compte tenu du contexte économique difficile généralement associé au phénomène inverse. Mais les données recueillies dans la zone montrent en fait que la propension à émigrer plus forte des jeunes célibataires conduit à un effet de sélection donnant ainsi plus de poids aux hommes des générations plus âgées qui, à leur époque, se sont engagés plus tôt dans le mariage. En effet, la dégradation des opportunités d'insertion économique dans la zone, liée notamment à la diminution des réserves foncières et plus généralement à la baisse de rentabilité des exploitations, pousse les jeunes à chercher ailleurs des conditions plus attrayantes. Le départ des célibataires entraînerait une baisse statistique de l'âge moyen à l'union, ne correspondant pas à un réel changement de comportement dans la sous-préfecture.

L'hypothèse de l'effet de l'émigration est confortée par l'observation de l'évolution des tendances selon le groupe socio-économique. Il apparaît effectivement que la diminution de l'âge à l'union des hommes concerne prioritairement les groupes les plus enclins à migrer et dont l'effectif a diminué entre les deux années d'observation (voir tableau 1) : les agriculteurs étrangers (-0,6 année), les autres actifs étrangers (-1,2 années), les agriculteurs ivoiriens (-1,3 années) et les salariés agricoles (-3,4 années). En revanche, chez les autres actifs ivoiriens et les agriculteurs baoulé, plus nombreux en 1993 qu'en 1988, l'âge d'entrée en union recule respectivement de 1,6 années et 1,1 années.

2. Source : Institut national de la statistique, 1992 ; Recensement général de la population et de l'habitat de 1998.

Tableau 3. Âges moyens à la première union et écart d'âge (en année) à la première union par sexe et par groupe socio-économique à Sassandra,

Groupes Socio-économiques		Hommes Age moyen*	Femmes Age moyen*	Écart d'âge entre conjoints à la première union
Agriculteur ivoirien	1988	29,1	19,5	9,6
	1993	27,8	20,7	7,1
Agriculteur baoulé	1988	28,4	18,5	10,0
	1993	29,5	19,1	10,3
Agriculteur étranger	1988	29,3	16,1	13,2
	1993	28,7	16,9	11,8
Salarie agricole	1988	31,4	15,9	15,5
	1993	28,0	16,4	11,7
Autre actif ivoirien	1988	27,9	20,1	7,8
	1993	29,5	21,7	7,8
Autre actif étranger	1988	30,2	18,6	11,6
	1993	29,0	18,3	10,8
Ensemble	1988	29,4	18,4	11,0
	1993	28,8	19,3	9,5

en 1988 et 1993

Source : enquête ENSEA-ORSTOM 1988, 1993.

* Les âges moyens ont été calculés en supposant qu'il n'y a pas de mariage avant 12 ans pour les femmes et avant 15 ans pour les hommes ; les séries de proportions de célibataires aux âges exacts ont été lissées par la méthode des moyennes mobiles en vue d'éliminer les fluctuations aléatoires dues aux faibles effectifs.

– Une hausse généralisée de l'âge à la première union des femmes

En 1988, la première union des femmes à Sassandra avait eu lieu en moyenne à 18,4 ans (tableau 3), c'est-à-dire un peu plus tard que dans l'ensemble du milieu rural ivoirien (17,7 ans). Deux groupes de femmes se démarquent de cette moyenne nationale. D'une part, les femmes qui appartiennent à des ménages tenus par des agriculteurs ivoiriens ou d'autres actifs ivoiriens dans lequel l'âge moyen au premier mariage se situe entre 19 et 20 ans ; d'autre part, les femmes qui appartiennent à des ménages dirigés par des agriculteurs étrangers et des salariés agricoles où l'âge moyen des femmes à la première union est plus précoce, 16 ans.

Entre 1988 et 1993, l'âge des femmes à la première union augmente d'une année dans la sous-préfecture, tout comme il augmente dans l'ensemble du monde rural ivoirien (19,1 ans en 1993³, soit 1,4 années de plus qu'en 1988). La tendance se vérifie dans tous les groupes socio-économiques, à l'exception des autres actifs étrangers. Elle est particulièrement sensible dans le groupe des autres actifs ivoiriens (+1,6 année) ou dans celui des agriculteurs ivoiriens (+1,2 année) mais s'avère plus faible chez les agriculteurs étrangers ou baoulé et les salariés agricoles où la différence entre les deux dates est inférieure à 1 année. Ainsi en 1993, l'âge moyen à la première union des femmes oscille entre 16,4 ans (salarié agricole) et 21,7 ans (autre actif ivoirien).

Le retard d'entrée en union des jeunes femmes est à mettre en relation avec les perspectives d'avenir peu reluisantes induites par la crise économique et plus précisément avec la dégradation des conditions d'accès à la terre dans la région. En effet, de telles conditions entraînent le départ des jeunes célibataires, créant ainsi un déséquilibre du marché matrimonial, mais aussi, comme nous allons le voir, une baisse de la fréquence de la polygamie.

– La réduction de l'écart d'âge entre les conjoints à la première union

En 1988, la différence des âges moyens à la première union entre hommes et femmes atteint 11 ans à Sassandra contre 8,4 ans dans le milieu rural ivoirien (tableau 3). Cet écart exceptionnel, qui provient entre autres de la polygamie, varie d'un groupe socio-économique à l'autre, allant de 15,5 ans (salarié agricole) à 7,8 ans (ivoirien autre actif). Il est plus élevé chez les agriculteurs que chez les autres actifs, quelle que soit la nationalité. Entre 1988 et 1993, l'écart d'âge entre conjoints baisse partout sauf pour les agriculteurs baoulé et les autres actifs ivoiriens, où il reste constant. La diminution est remarquable chez les salariés agricoles (11,7 ans en 1993 contre 15,5 ans en 1988).

L'évolution distincte de la polygamie selon le groupe socio-économique et l'âge

Différents indices permettent d'apprécier la diffusion et l'intensité de la polygamie selon les groupes socio-économiques : le taux de polygamie, la proportion de bigames parmi les polygames et le nombre moyen d'épouses par homme en union et par homme polygame (tableau 4).

3. Source : Recensement général de la population et de l'habitat de 1998.

Tableau 4. Indicateur d'intensité de la polygamie selon le groupe socio-économique à Sassandra, en 1988 et 1993

Groupes socio-économiques	Taux de polygamie (en %)		Proportion de bigames parmi l'ensemble des polygames (en %)		Nombre moyen d'épouses en 1993 pour un homme	
	1988	1993	1988	1993	en union	polygame
Agriculteur ivoirien	24,4	23,6	88,0	95,8	1,3	2,0
Agriculteur baoulé	18,6	22,5	85,7	88,5	1,3	2,2
Agriculteur étranger	24,6	26,4	86,7	89,3	1,3	2,2
Salarié agricole	13,8	7,4	100,0	91,7	1,1	2,1
Autre actif ivoirien	16,0	14,7	94,7	90,6	1,2	2,1
Autre actif étranger	18,5	17,1	92,1	84,2	1,2	2,2
Ensemble	20,3	19,7	89,9	90,6	1,2	2,1

Source : enquête ENSEA-ORSTOM 1988, 1993.

En 1988, le taux de polygamie, atteignait 20 % soit une proportion un peu moins élevée que dans l'ensemble du milieu rural ivoirien où il était de 25 %, à la même période⁴, et la proportion de femmes mariées à un homme polygame est de 30 %, et ces taux sont stables entre 1988 et 1993.

Le nombre moyen d'épouses par homme marié s'élève dans l'ensemble en moyenne à 1,2 en 1993 (tableau 4). Les différences entre groupes socio-économiques allant de 1,1 femme (pour les salariés agricoles) à 1,3 femme (pour les agriculteurs). Chaque polygame dispose en moyenne d'un peu plus de 2 épouses en 1993, la bigamie étant le régime le plus fréquent : elle concerne plus de 90 % des polygames en 1993, les hommes ayant 3 femmes ne représentant que 7 % des polygames, et ceux ayant 4 femmes et plus 2 %.

L'intensité de la polygamie varie selon les groupes socio-économiques. En 1988, la proportion de polygames parmi les hommes mariés se situe entre 14 et 25 % selon le groupe socio-économique, tandis que de 22 % à 38 % des femmes sont mariées à un polygame (tableau 5). Trois grands ensembles se distinguent : un premier ensemble à forte polygamie composé des agriculteurs indépendants ivoiriens (non baoulé) et de leurs homologues étrangers, où l'on compte près d'un quart d'hommes polygames et plus du tiers de femmes mariées dans une union polygame. Un deuxième ensemble, à faible polygamie, comprend les ménages des salariés agricoles et des autres actifs ivoiriens : entre 14 % et 16 % d'hommes polygames, et près de 23 % pour les femmes. Entre ces extrêmes, se situent les ménages d'agriculteurs baoulé et ceux des autres actifs étrangers où la polygamie atteint 19 % chez les hommes et entre 26 % et 29 % chez les femmes.

4. Source : Institut National de la Statistique, 1992.

Tableau 5. Taux de polygamie parmi les femmes mariées selon le groupe socio-économique à Sassandra, en 1988 et 1993

Groupes socio-économiques	Taux de polygamie	
	1988	1993
Agriculteur ivoirien	35,3	35,9
Agriculteur baoulé	25,9	35,3
Agriculteur étranger	38,0	40,7
Salarié agricole	21,9	12,2
Autre actif ivoirien	23,4	23,0
Autre actif étranger	29,2	27,4
Ensemble	31,0	31,1

Source : enquête ENSEA-ORSTOM 1988, 1993.

Dans l'ensemble, la part des unions polygames à Sassandra a peu évolué en cinq ans, excepté chez les hommes et les femmes du groupe des agriculteurs baoulé où l'on constate une nette augmentation (+ 4 points pour les hommes et + 9,4 points pour les femmes) et chez les salariés agricoles où, au contraire, on observe une nette diminution de la polygamie entre 1988 et 1993, - 6,4 points chez les hommes et - 9,7 points chez les femmes.

Là encore, si les effets de structure de population qui font intervenir des migrations différentielles ne sont pas à exclure, les facteurs socio-économiques jouent probablement un rôle non négligeable. En effet, l'augmentation de la polygamie parmi les agriculteurs baoulé peut aussi rendre compte d'une assise économique et foncière croissante de ce groupe dans la région, forgée au gré de stratégies de valorisation intense de la terre mobilisant une main-d'œuvre importante. Le centrage de la force de travail sur la main-d'œuvre familiale, renforcé par la crise qui rend difficile le recours aux travailleurs salariés, rend nécessaire le recours à des stratégies matrimoniales orientées vers la captation d'un plus grand nombre d'épouses et donc à terme d'enfants.

L'affaiblissement de la polygamie chez les salariés agricoles atteste également de l'importance des contraintes économiques dans les comportements matrimoniaux. Ce groupe, dont la structure par âge est relativement jeune, est aussi celui où les chances d'accès à la terre sont désormais plus restreintes. La réduction des perspectives d'accès à la terre rend plus difficile et moins utile la constitution d'unions polygamiques. Il existe ainsi une forme d'ajustement entre organisation économique et vie sociale. Enfin, la dégradation des conditions de vie et la baisse des revenus tirés de la production agricole sont des facteurs importants agissant comme un frein à l'accroissement du nombre d'épouses dans les catégories sociales les plus démunies.

L'évolution de la nuptialité à Sassandra subit l'influence de l'évolution des structures de la population, qui tendent à masquer certains des changements réels des comportements matrimoniaux. Ainsi, le calendrier du premier mariage est artificiellement rajeuni par un effet de structure avec la migration de jeunes hommes célibataires. Malgré tout, dans les groupes les plus ancrés dans la région, on observe un net recul de l'âge au mariage. La crise modifierait donc les conditions d'accès au premier mariage dans la région et affecterait le marché matrimonial ; ce que corrobore par ailleurs le retard d'entrée en union des femmes. Les distinctions entre les groupes socio-économiques renvoient à des possibilités distinctes d'adaptation des populations en fonction de leur insertion dans l'économie : ainsi, la polygamie augmente-t-elle uniquement chez certains exploitants agricoles, alors qu'elle diminue dans les autres catégories.

L'évolution des cycles de vie des individus au sein des ménages

Le mariage marque l'accès à une certaine indépendance qui va généralement de pair avec la fondation d'une unité familiale autonome et, dans cette région agricole, l'entrée en union est également étroitement associée à la fondation d'une cellule autonome de production et de consommation. Ainsi, l'homme qui se marie devient en même temps, le plus souvent, chef de ménage et chef d'exploitation. Et, de même que le mariage subit un retard de calendrier, on observe des changements dans les rythmes d'accès au statut de responsable familial. L'affaiblissement de l'économie de rente dès la fin des années 1980 contribue à modifier l'évolution des structures familiales et des cycles de vie individuels.

Le cycle de vie individuel est lié non seulement à l'âge des individus mais aussi aux normes d'accès à différentes étapes que les hommes et les femmes sont censés traverser tout au long de leur vie. Dans certaines sociétés africaines, celles à classes d'âges notamment, ces étapes sont très ritualisées. Dans d'autres, ces passages se font de façon plus souple. L'analyse qui suit aborde la question de l'évolution des cycles de vie des individus et des ménages à Sassandra, en s'appuyant sur les données des enquêtes de 1988 et 1993. Elle retient la notion de ménage généralement admise dans la plupart des enquêtes en Afrique selon laquelle le ménage est un « ensemble constitué par un petit groupe de personnes, apparentées ou non, qui reconnaissent l'autorité d'une seule et même personne, vivent dans un même logement, prennent souvent leur repas en commun et subviennent en commun aux dépenses courantes » (Sala-Diakanda, 1988).

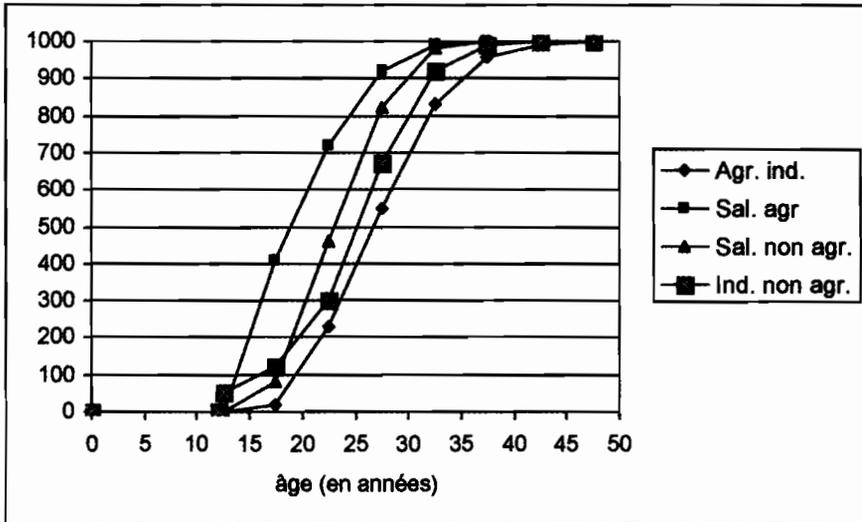
A Sassandra, les chefs de ménage masculins sont principalement des agriculteurs, deux tiers d'entre eux tirent leur revenu directement des activités agricoles, 49 % en tant qu'agriculteur indépendant, 17 % en tant que salariés agricoles. Un tiers appartient aux secteurs non agricoles, 22 % comme salariés et 12 % comme indépendants. Pour étudier l'évolution du statut d'un individu dans les unités domestiques selon son âge, il faudrait disposer du suivi d'une cohorte sur une période suffisamment longue. Mais en l'absence de telles données, une étude à un moment donné, dite « transversale », donne une idée assez précise du processus d'accès au statut de chef d'un ménage. Ce passage, pour la première fois, d'une position quelconque au sein d'un ménage à celle de chef de ménage sera étudié selon une méthode qui s'apparente à celle de Hajnal pour la détermination de l'âge moyen au premier mariage. Cette méthode nous permet de mesurer l'intensité du phénomène dans les divers groupes d'âges et de décrire les différentes phases qui le caractérisent.

Devenir chef de ménage ou l'accès aux responsabilités familiales

Le passage du statut de simple membre d'un ménage à celui de chef d'une unité familiale est sans doute l'un des événements les plus importants de la vie d'un individu. Ce passage d'une situation de dépendance à la responsabilité d'un ménage est alors incontestablement une valorisation du statut du jeune adulte, qui va de pair généralement avec la constitution d'une union. En effet dans ces sociétés agraires, la constitution d'une famille et le lancement d'une plantation sont deux aspects déterminants de la maturation sociale et économique des hommes (Adjamagbo, 1999). Mais plus qu'un simple changement de statut, il implique pour la société tout entière un ensemble de choix qui prend toute sa signification dans le rythme de cette transition.

Quelques hommes sont chefs de ménage dès l'âge de 15 ans. Il s'agit le plus souvent de jeunes hommes vivant seuls ou dans un ménage de jeunes migrants regroupés sous un même toit. La probabilité pour un jeune homme d'être encore dépendant du ménage de ses parents ou de tiers après trente ans est assez faible : moins de 20 % sont dans ce cas, dans tous les groupes socio-économiques (figure 1). Après 35 ans, presque tous les hommes sont chefs d'un ménage. Ce sont les agriculteurs indépendants qui arrivent le plus tard à la direction d'un ménage, à 27,1 ans en moyenne. Cela s'explique par le fait qu'ils travaillent longtemps dans les unités de production de leur père et que les difficultés d'accès à la terre et à des ressources propres limitent leur autonomie et la possibilité de créer leur propre famille.

Figure 1. Probabilité pour les hommes d'être chef de ménage selon l'âge et le groupe socio-économique en 1988 (en pour 1000)



Source : Enquête ENSEA-ORSTOM 1988.

Les différences dans l'accès à la direction d'un ménage, selon l'activité professionnelle sont nettes. Prenons le groupe des 25-29 ans, période charnière pour les hommes : la probabilité d'être chef de ménage à cet âge a pour valeurs extrêmes, 0,55 pour les agriculteurs indépendants et 0,92 pour les salariés agricoles (figure 1). L'âge exceptionnellement précoce auquel les salariés agricoles deviennent chef de ménage (à 19,8 ans en moyenne en 1988) est dû au fait qu'il s'agit de jeunes migrants venus s'installer seuls dans cette région. Leur immigration à Sassandra coïncide avec l'acquisition d'un statut de salarié et d'une indépendance économique qui leur permet d'être autonome, ils sont alors chefs de ménage célibataires, puis plus tard vont fonder une famille en se mariant⁵.

La propension à devenir chef de ménage est élevée à partir de 20 ans, et cette tendance est maximale à 20-24 ans ou à 25-29 ans selon les groupes (tableau 6).

5. Cet âge moyen est de 23,3 ans pour les salariés non agricoles et de 24,9 ans pour les indépendants non agricoles.

Tableau 6. Propension d'hommes, dans chaque groupe d'âges, à créer leur propre ménage (rapport de Newton⁶) selon leur groupe socio-économique, à Sassandra en 1988

Groupe d'âges (en années)	Groupe socio-économique			
	Agriculteur indépendant	Salarié agricole	Salarié non agricole	Indépendant non agricole
12-14	0	0	0	17
15-19	3	81	16	13
20-24	43	63	77	37
25-29	63	40	71	73
30-34	57	13	33	51
35-39	26	2	3	14
40-44	7	0	0	2
45-49	1	0	0	0

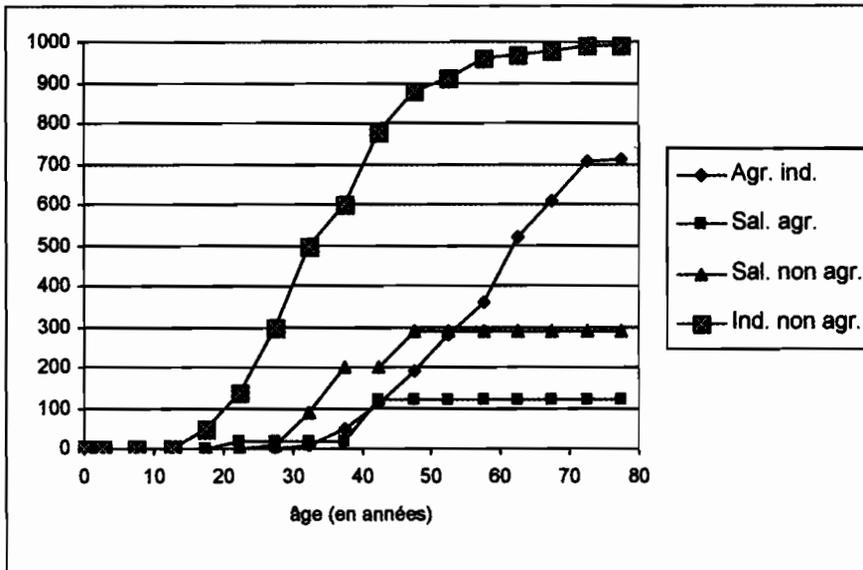
Source : Enquête ENSEA-ORSTOM 1988.

Pour les femmes, l'accès au statut de chef de ménage suit un schéma bien différent. Le plus souvent, elles vont devenir, à l'âge adulte, épouses d'un chef de ménage⁷. En dépit de leur rôle économique, les femmes disposent d'un accès restreint au contrôle des ressources, à la terre en particulier. Leur position sociale et économique ne leur permet pas d'assumer la responsabilité d'un ménage. Le plus souvent, les femmes accèdent au statut de chef de ménage après une rupture d'union ou le décès de leur mari. Cette situation est plus fréquente aux âges élevés et pour les agricultrices indépendantes que pour les salariées. Cependant, c'est dans la catégorie regroupant les indépendantes non agricoles que la probabilité pour une femme de devenir chef de ménage est la plus élevée (figure 2), et également que le taux de célibat féminin est le plus élevé. Les femmes de cette catégorie ont, de par leur activité, le plus souvent exercée dans le petit commerce ou l'artisanat, une certaine indépendance économique qui leur permet d'acquérir une autonomie familiale lorsque la situation se présente.

6. Cette propension des individus à devenir chef de ménage est mesurée dans chaque groupe d'âges par le rapport de Newton où Y désigne la variation de l'effectif et X l'amplitude du groupe d'âges d'indice i.

7. C'est entre 20 et 24 ans que le passage à l'état d'épouse d'un chef de ménage est le plus fréquent, mais cet âge varie selon le groupe socio-économique : les femmes des catégories non agricoles ont une propension à quitter plus tardivement le célibat (cf. supra).

Figure 2. Probabilité pour les femmes d'être chef de ménage selon l'âge et le groupe socio-économique en 1988 (en pour 1000)



Source : Enquête ENSEA-ORSTOM 1988.

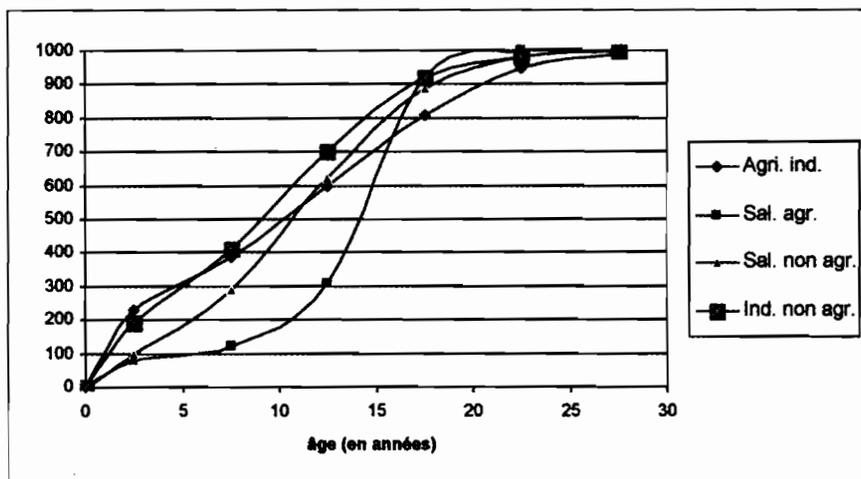
Le départ des enfants vers de nouveaux ménages

Les enfants du chef de ménage ou de leurs conjoints sont les composants les plus importants en effectif dans les ménages. Les ménages dont le chef est salarié non agricole ont la plus forte proportion de descendants directs, 44 % des membres, comparativement aux ménages ayant à leur tête un agriculteur indépendant (41 %), et environ 35 % pour les salariés agricoles et les indépendants non agricoles.

La séparation des enfants d'avec leurs deux parents biologiques peut être assez précoce, dans tous les groupes socio-économiques, aussi bien pour les filles que les garçons (tableau 7). Les écarts entre les âges à la séparation des garçons et ceux des filles ne sont pas considérables, bien que les motifs de départ ne soient pas les mêmes selon le sexe. Des études faites en Côte d'Ivoire sur le placement des enfants ont montré en effet que le départ des jeunes filles est souvent motivé par la précocité de leurs unions, mais aussi par leur placement comme aide familiale ou comme domestique dans d'autres familles. La scolarisation, l'apprentissage d'un métier et la recherche d'un emploi expliquent plus souvent l'insertion des jeunes garçons dans des ménages de tiers (Antoine et Guillaume, 1986 ; Vimard et Guillaume, 1991).

On peut approcher ce phénomène par la probabilité qu'un enfant d'âge déterminé ait déjà au moins une fois résidé dans un ménage sans aucun de ses deux parents biologiques⁸. Chez les actifs indépendants, qu'ils soient ou non agriculteurs, les enfants ont une forte propension (autour de 20 %) à être séparés de leurs parents biologiques dès leur plus jeune âge (0-4 ans). Entre 5 et 9 ans, la proportion d'enfants qui, à un âge donné, ont quitté au moins une fois le ménage de leurs parents biologiques est déjà de 39 % pour les fils d'agriculteurs indépendants et de 41 % pour les enfants d'indépendants non agricoles, ces proportions étant supérieures chez les filles (respectivement 43 % et 49 %).

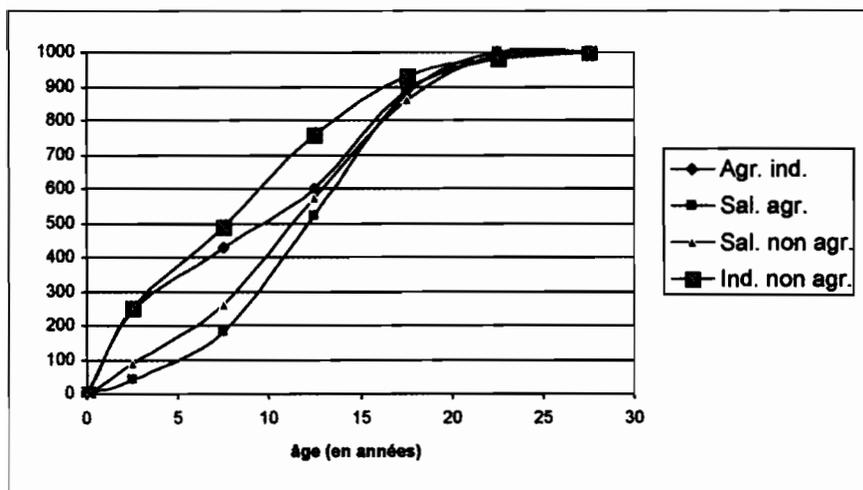
Figure 3. Probabilité de vivre ailleurs que dans le ménage de ses parents biologiques selon l'âge et le groupe socio-économique du chef de ménage en 1988, sexe masculin (en pour 1000)



Après 15 ans, on observe une accentuation plus prononcée du rythme de départ des jeunes filles. Le groupe d'âges de 15 à 19 ans est le plus affecté par cette propension accrue des départs du foyer parental. C'est aussi dans cette classe d'âges que la majorité des filles entrent en union, les départs à ces âges étant essentiellement motivés par le mariage. Mais dès le groupe d'âges 25-29 ans, l'ensemble des jeunes adultes, hommes comme femmes, ont quitté le ménage de leurs parents.

8. Lorsqu'un enfant réside dans un ménage sans aucun de ses deux parents biologiques, c'est soit parce qu'il a lui-même quitté le ménage de ses parents, soit parce que ses deux parents ont quitté son ménage de résidence. Un enfant peut aussi quitter le ménage de ses parents puis y revenir ; on n'a donc qu'une approximation du « départ » des enfants par la méthode retenue ici.

Figure 4. Probabilité de vivre ailleurs que dans le ménage de ses parents biologiques selon l'âge et le groupe socio-économique du chef de ménage en 1988, sexe féminin (en pour 1000)



Le cycle de vie des apparentés

Les collatéraux du chef de ménage ou de son conjoint représentent la catégorie extérieure à la famille nucléaire la plus présente dans les ménages, les autres catégories de parenté ou les non apparentés étant fort peu nombreux. En 1988, comme d'ailleurs en 1993, 14 % des résidents de sexe masculin et 7 % de la population résidente féminine étaient des collatéraux du chef de ménage (Fassassi, 1993). Cette forte présence de collatéraux dans les ménages est directement liée à la permanence des liens entre les individus d'une même famille, mais s'explique aussi par les diverses formes de solidarité qui incluent l'accueil de parents. En Côte d'Ivoire, comme dans bon nombre de pays africains, l'accueil de parents est un facteur important de l'entretien des rapports sociaux. Les pratiques de placement des enfants sont fréquentes et sont souvent motivées par les contraintes de scolarisation. Certains jeunes sont parfois obligés de poursuivre leurs études loin de leurs parents biologiques ; la seule alternative est alors de leur trouver un tuteur, le plus souvent un oncle ou un frère aîné, voire parfois un non apparenté. Dans cette région agricole, l'immigration est aussi largement motivée par les formes d'organisation de la production qui s'appuient sur des techniques agraires peu sophistiquées et nécessitent de ce fait une main-d'œuvre humaine importante. Un jeune migrant venant s'installer dans un ménage agricole, va contribuer aux activités de production et attendra une contrepartie sous forme de cession

de terre lui permettant à terme de fonder sa propre exploitation de façon autonome.

On observe des divergences entre hommes et femmes quant à l'insertion dans un ménage à titre de collatéral. Les hommes ont généralement une très forte propension à se trouver comme dépendants collatéraux d'un ménage lorsqu'ils sont adolescents. C'est la période où certains jeunes élèves migrent pour des raisons de scolarisation, soit par manque d'infrastructures appropriées dans leur village d'origine, soit par décision administrative. L'adolescence est aussi le moment de l'apprentissage d'un métier, qui peut également contraindre à un changement de résidence et de ménage. Par contre, les femmes occupent la position de collatérales à des périodes plus différenciées de leur cycle de vie. En outre, la propension à accueillir des collatéraux diffère d'un groupe socio-économique à l'autre : les actifs non agricoles, salariés ou indépendants sont ceux qui abritent le plus souvent des collatéraux (tableaux 7 et 8).

Crise économique et évolution des cycles de vie individuels entre 1988 et 1993

Entre 1988 et 1993, la sous-préfecture de Sassandra a vécu dans un contexte de crise économique généralisée : effondrement des cours mondiaux du café et du cacao, baisse corrélative du revenu des paysans, diminution des réserves foncières (voir supra). Pour s'adapter à cette situation nouvelle, un certain nombre de recentrages de l'activité économique se sont opérés dans la région et l'organisation des systèmes de production (de cacao notamment) a dû être modifiée sous l'effet de la chute des prix. Des stratégies différenciées visant à maintenir, voire à accroître, l'utilisation de la main-d'œuvre familiale ont été alors développées. D'autres réadaptations se sont également produites dans la production, notamment un intérêt croissant pour d'autres cultures de rente telles que le palmier, les agrumes, etc. Ces différentes reconversions se sont accompagnées de changements dans la vie domestique et dans les statuts individuels ; changements qui varient selon le sexe et la catégorie socio-professionnelle d'appartenance.

Du côté des hommes, à l'exception de ceux qui vivent dans un ménage de salarié agricole, on observe, à la fin des cinq années pendant lesquelles la crise a frappé durement, un net tassement de la proportion de ceux qui sont chefs de ménage avec une augmentation parallèle des dépendants, enfants du chef de ménage essentiellement et, dans une moindre mesure, de collatéraux chez les agriculteurs indépendants uniquement (tableau 7). En corollaire, on assiste, dans tous les groupes, à un recul de l'âge moyen auquel un homme devient responsable de ménage, recul particulièrement

net pour les indépendants, agricoles ou non. L'accès aux responsabilités familiales apparaît ainsi retardé par la conjoncture difficile, phénomène que l'on a observé également dans les villes (Antoine *et al.*, 1995). Dans les ménages dirigés par un salarié agricole, les hommes ayant le statut de collatéral ou de non apparenté sont en nette diminution (23,7 % en 1988 ; 14,1 % en 1993). Ces ménages ont eu sans doute tendance à se resserrer sur le noyau familial restreint à sa dimension biologique, dans le même temps où des dépendants, antérieurement accueillis, ont dû partir, touchés sans doute par une certaine instabilité et raréfaction des emplois dans le complexe agro-industriel de la région. Dans les ménages dirigés par des actifs qui ne sont ni salariés, ni occupés dans l'agriculture (commerçants, artisans, travailleurs de divers secteurs informels), on observe la même diminution de la proportion de ceux qui sont chefs de ménage, mais parallèlement une nette augmentation des non apparentés qui passent de 7,9 % à 14 %, qui pourrait être le signe d'une prolongation des situations d'apprentis et autres statuts précaires des jeunes hommes.

Tableau 7. Répartition (en %) des hommes selon leur statut individuel dans le ménage et le groupe socio-économique du chef de ménage à Sassandra, 1988 et 1993

Statut dans le ménage	Catégorie socio-professionnelle du chef de ménage							
	Agriculteur indépendant		Salarié agricole		Salarié non agricole		Indépendant non agricole	
	1988	1993	1988	1993	1988	1993	1988	1993
Chef de ménage	30,1	25,9	49,2	51,2	33,6	30,6	33,6	27,8
Conjoint	0,2	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,6	0,0
Enfant	41,1	44,6	27,1	34,7	40,9	43,8	35,8	39,1
Collatéral	15,2	17,1	11,2	8,4	18,5	18,8	22,1	19,1
Autres statuts	13,4	12,4	12,5	5,7	6,9	6,7	7,9	14,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Âge moyen auquel un homme devient chef de ménage (en années)	27,1	32,3	19,8	21,6	23,3	24,9	24,9	28,0

Source : Enquête ENSEA-ORSTOM 1988, 1993.

Du côté des femmes, il est très rare que les ménages dont le chef exerce une profession agricole ou est salarié aient une femme pour chef (tableau 8). En effet, c'est seulement dans les ménages du groupe des indépendants non agricoles que l'on enregistre une proportion notable (de l'ordre de 12 %) de femmes qui sont chefs de ménage, alors que dans les autres groupes, seules 1 à 2 % des femmes le sont. Ces proportions restent stables entre 1988 et 1993. Par contre, les proportions de femmes

Tableau 8. Répartition (%) des femmes selon leur statut individuel dans le ménage et le groupe socio-économique du chef de ménage à Sassandra, 1988 et 1993

Statut dans le ménage	Groupe socio-économique du chef de ménage							
	Agriculteur indépendant		Salarié agricole		Salarié non agricole		Indépendant non agricole	
	1988	1993	1988	1993	1988	1993	1988	1993
Chef de ménage	1,8	1,6	0,7	0,0	1,5	1,2	11,9	12,2
Conjoint	34,6	29,9	45,7	47,1	32,6	30,4	25,0	20,6
Enfant	41,0	42,3	45,0	42,0	46,9	45,7	36,6	37,3
Collatéral	11,2	12,5	5,0	7,2	14,7	16,5	13,3	15,5
Autres statuts	11,4	13,7	3,6	3,7	4,3	6,2	13,2	14,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête ENSEA-ORSTOM 1988, 1993.

ayant le statut de conjoint diminuent, sauf dans les ménages de salariés agricoles. Les statuts que l'on peut qualifier de périphériques (collatéral et autres statuts) sont en nette augmentation dans tous les groupes socio-économiques : ils passent de 22,6 à 26,2 % dans les ménages d'agriculteurs indépendants, de 9,6 à 10,9 % dans ceux des salariés agricoles, de 19 à 22,7 % pour les ménages de salariés non agricoles, et de 26,5 à 29,9 % dans la catégorie des indépendants non agricoles. Ce changement est le signe d'une précarisation du statut des femmes dans leurs unités domestiques, et d'un élargissement des ménages par l'accueil de femmes, apparentées ou non au chef de ménage.

Vers des structures de ménages plus complexes et davantage marquées par la solidarité résidentielle

Si l'on se place cette fois à l'échelle des ménages, on observe entre 1991 et 1993 des modifications substantielles. Un écart de 2,5 années entre les deux observations a été choisi compte tenu de l'instabilité particulièrement forte de la structuration des ménages qui rendait difficile l'utilisation d'un intervalle d'observation plus grand. Notre approche, essentiellement quantitative, nous permettra de mesurer l'évolution des ménages de la sous-préfecture.

Pour appréhender l'évolution de la structure des ménages à Sassandra, nous avons observé les unités n'ayant pas changé de chef de ménage entre 1991 et 1993 et utilisé une configuration constituée de huit types de ménages centrés sur le composant nucléaire, c'est-à-dire l'unité de reproduction démographique. Dans leur cycle, les ménages sont censés passer

par différentes phases dont les plus importantes sont la formation de l'unité familiale, son agrandissement puis son déclin suivi de sa disparition. Les modalités de la typologie retenue visent à retracer les différents processus d'évolution rencontrés dans les populations de la région.

La forme la plus simple que peut revêtir un ménage est le ménage individuel, qui constitue la première forme de notre typologie, celle où le chef de ménage est seul. Le chef de ménage peut également être associé à des individus n'appartenant pas à son unité de reproduction démographique, que l'on peut appeler *dépendants non nucléaires*, qui peuvent être ses collatéraux, ses ascendants ou des personnes ne lui étant pas apparentées : ce type sera désigné comme « chef de ménage et dépendants non nucléaires ». Le troisième type retenu est celui du couple, où le chef de ménage vit avec une ou plusieurs épouses, mais sans enfants et sans individus extérieurs à l'unité de reproduction démographique. Une autre forme de ménage retenu associe un couple, ci-dessus défini, avec des individus apparentés ou non au chef de ménage ou à son (ses) conjoint(s). La famille monoparentale, cinquième modalité de la typologie, se réfère au ménage constitué par le chef de ménage et ses enfants sans conjoints et sans autres individus. Lorsque cette famille monoparentale est associée à des individus apparentés ou non, elle constitue alors la sixième modalité. La famille nucléaire, constituée d'une unité de reproduction démographique complète comprenant le chef de ménage, son (ses) conjoint(s) et son (ses) enfant(s), représente la septième modalité. La dernière modalité est formée par la famille nucléaire à laquelle se sont associés des individus apparentés ou non.

Les transitions des unités de reproduction démographique

Pour apprécier l'évolution des ménages nous étudierons tout d'abord les transitions des unités de reproduction démographique au sein du ménage, avant de considérer la mobilité des apparentés. Nous pouvons tout d'abord apprécier l'importance relative de chacun des types d'unité de reproduction démographique (tableau 9). Pour les femmes, ce sont les familles monoparentales qui dominent (65 % environ), par contre chez les hommes, les familles nucléaires sont majoritaires (75 %). Cette prédominance des familles nucléaires s'exerce essentiellement chez les agriculteurs indépendants et les actifs non agricoles, mais elle est moindre chez les salariés agricoles, pour lesquels les chefs de ménage seuls sont nombreux. Durant la période d'observation, on observe pour toutes les catégories de population, une légère diminution de la fréquence des chefs de ménage seuls qui ont tendance à constituer peu à peu une famille nucléaire, comme nous allons le voir plus précisément.

Tableau 9. Type de l'unité de reproduction démographique selon le sexe et l'activité du chef de ménage en 1991 et 1993 (répartition en %)

	1991	1993
Homme		
<i>Ensemble</i>		
CM seul	17	14
Couple	6	7
Famille monoparentale	3	4
Famille nucléaire	74	75
<i>Agriculteurs indépendants</i>		
CM seul	13	12
Couple	7	6
Famille monoparentale	3	5
Famille nucléaire	77	77
<i>Salariés agricoles</i>		
CM seul	33	29
Couple	5	10
Famille monoparentale	5	5
Famille nucléaire	57	56
<i>Actifs non agricoles</i>		
CM seul	18	13
Couple	5	7
Famille monoparentale	4	3
Famille nucléaire	73	77
Femme		
CM seul	32	30
Famille monoparentale	65	67
Famille nucléaire	3	3

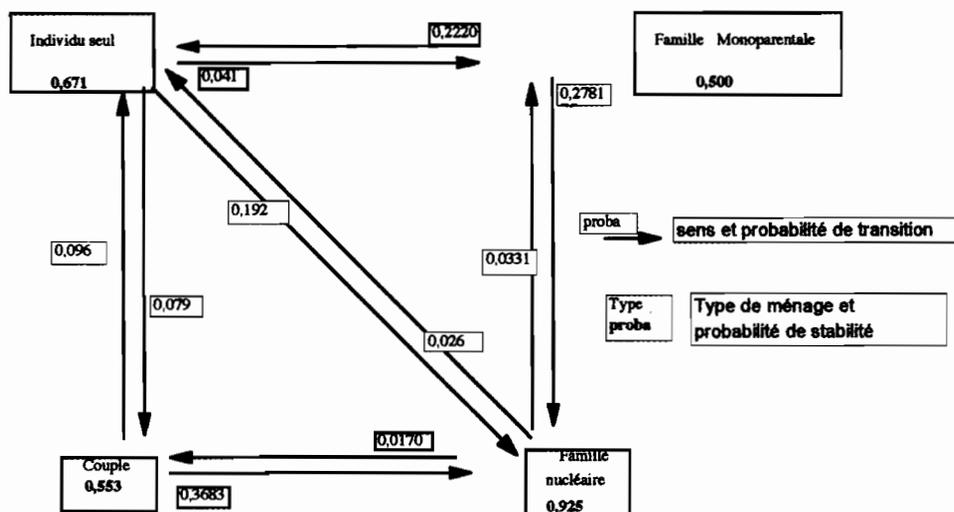
Source : Enquête ENSEA-ORSTOM 1988, 1993.

Les transitions que subissent les unités de reproduction démographique sont de trois types : elles peuvent traduire une évolution liée à des événements démographiques « naturels », comme la naissance ou le décès d'un membre de l'unité, affectant la taille et la composition de celle-ci ; elles peuvent résulter d'un événement « matrimonial », mariage, divorce ou séparation, modifiant la structure de la cellule conjugale ; elles peuvent également être consécutives à un mouvement « migratoire », représenté par le départ ou l'arrivée d'un individu (conjoint ou enfant). Les matrices d'ensemble nous montrent que les probabilités de changement des unités familiales de la sous-préfecture entre les deux observations sont élevées, les familles nucléaires complètes se révélant être les plus stables tandis que les familles monoparentales sont les plus sujettes à transition (tableaux annexe 3.1 à 3.4).

Les transitions des unités de responsables masculins

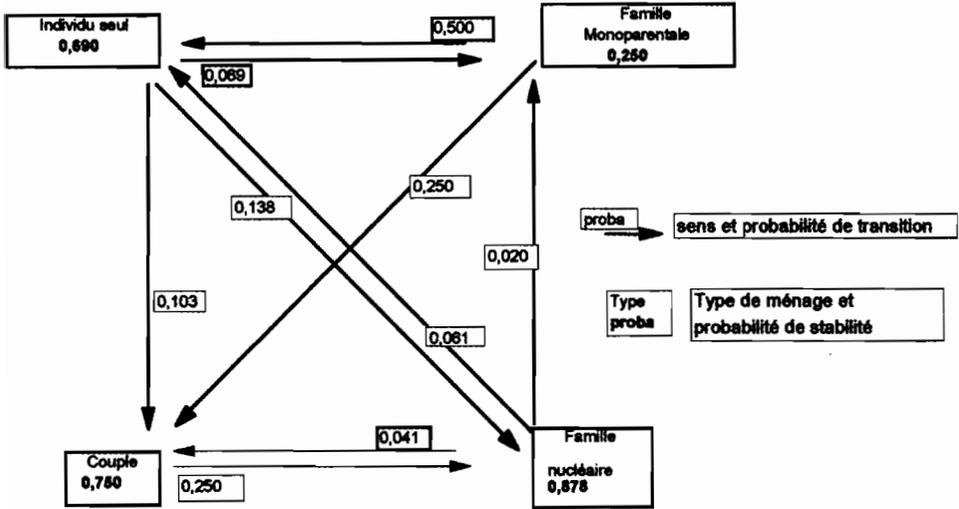
Lorsque le chef de ménage est un homme, les transitions sont élevées, et plutôt orientées vers la formation d'une famille dans laquelle se retrouvent tous les membres formant le composant nucléaire. Cependant, les probabilités de transition diffèrent d'un groupe socio-économique à un autre. Les agriculteurs indépendants ont l'unité la plus stable tout en s'orientant vers la constitution d'une unité de reproduction démographique complète. Les individus seuls, les couples sans enfant ou les familles monoparentales dirigées par un agriculteur ont une probabilité élevée d'évoluer vers une famille nucléaire. Cette dernière structure se trouve être également la plus stable. Il convient de noter aussi que les familles monoparentales ont une certaine propension à se désagréger, le chef de ménage se retrouvant seul ou constituant une famille nucléaire (figure 5)⁹.

Figure 5. Schéma des transitions durant le cycle de vie des unités de reproduction démographique dirigées par un homme chez les agriculteurs indépendants à Sassandra, 1991-1993



9. On trouvera en annexe le tableau 3.5 regroupant les probabilités de transition des unités de reproduction démographique, selon les caractéristiques des chefs de ménage.

Figure 6. Schéma des transitions durant le cycle de vie des unités de reproduction démographique dirigées par un homme chez les salariés agricoles à Sassandra, 1991-1993



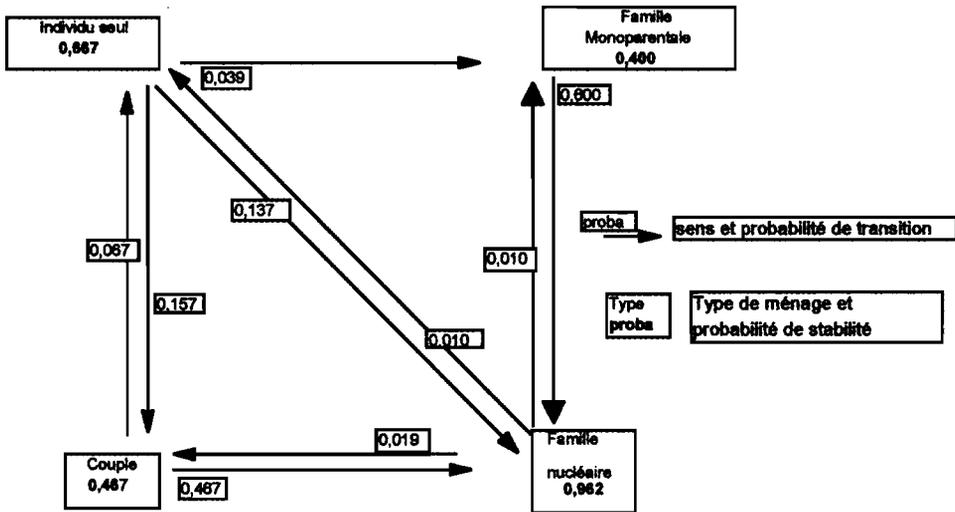
Les salariés agricoles ont des unités plus instables que celles des agriculteurs indépendants, surtout lorsqu'il s'agit de familles monoparentales, instabilité familiale liée à la mobilité géographique et à la forte précarité économique de ces salariés, dont la stabilité de l'emploi n'est pas assurée, d'une part, et qui se déplacent souvent à la recherche d'une meilleure situation, d'autre part. Des transitions fréquentes mènent de l'individu seul, au couple ou à la famille nucléaire, du couple à la famille nucléaire. Celle-ci ayant tendance à trouver une certaine stabilité lorsqu'elle s'est constituée (figure 6).

Les transitions chez les actifs non agricoles présentent les mêmes caractéristiques que chez les autres groupes. Les familles nucléaires se trouvent également être les unités les moins sujettes à transition, et les transitions les plus fréquentes mènent, des couples ou des familles monoparentales, vers cette famille nucléaire. Les familles monoparentales sont également ici instables, en se transformant souvent en famille nucléaire complète (figure 7).

Les transitions des unités de responsable féminin

Lorsqu'une femme est chef de ménage, elle se trouve essentiellement dans deux situations : soit il s'agit d'une femme vivant seule (dans 30 %

Figure 7. Schéma des transitions durant le cycle de vie des unités de reproduction démographique dirigées par un homme chez les actifs non agricoles à Sassandra, 1991-1993

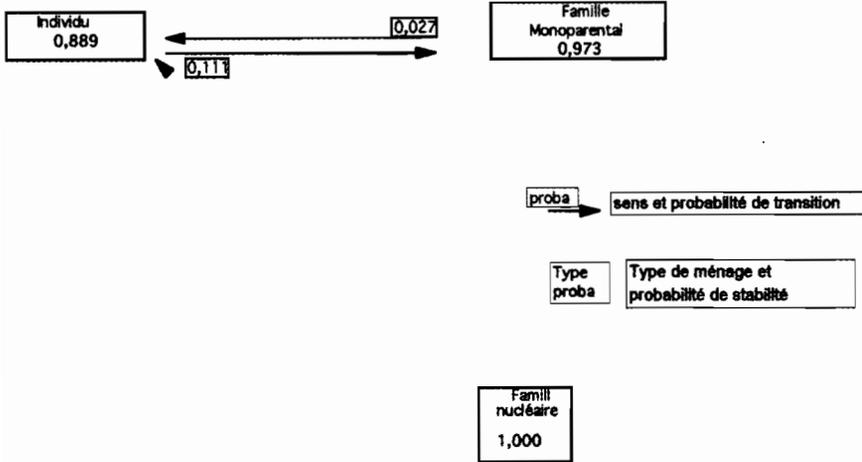


des cas), soit elle vit avec ses enfants (dans 65 % des cas). Deux types sont donc dominants : les ménages d'une seule personne ou les familles monoparentales. Les unités familiales dirigées par les femmes sont beaucoup plus stables que celles des hommes dans la période étudiée. Leur schéma général de transition dénote ainsi un processus de constitution incomplète du noyau de reproduction biologique. Les chefs de ménage de sexe féminin vivant seules ont une assez forte propension (dans plus de 10 % des cas) à constituer, deux ans et demi plus tard, des unités monoparentales lorsqu'elles gardent la direction de leur ménage, la transition inverse est plus rare (3 % des cas) (figure 8).

La mobilité familiale des dépendants non nucléaires

D'une manière générale, un ménage sur deux accueille un ou plusieurs dépendants non nucléaires apparentés ou non au chef de ménage, et cette proportion est en augmentation durant notre période d'observation : 52,4 % en 1993 contre 49,2 % en 1991 chez les hommes, et respectivement 70 % et 64,9 % chez les femmes. On assiste par conséquent à une complexité croissante de la structure des ménages au cours de leur cycle de vie durant cette période. Cet accueil est variable selon les caractéristiques du chef de ménage (tableau 10). Il est plus fréquent lorsqu'une femme est chef

Figure 8. Schéma des transitions durant le cycle de vie de l'unité de reproduction démographique (sexe féminin)



de ménage, que lorsqu'il s'agit d'un homme. Pour les ménages de responsable masculin il est beaucoup moins fréquent en 1993 chez les salariés agricoles (29 %) – les seuls pour lesquels l'accueil de dépendants non nucléaires diminue durant la période – que chez les actifs non agricoles (53 %) et les agriculteurs indépendants (56 %). Les variations selon le type de l'unité de reproduction démographique ne sont pas homogènes selon le sexe et l'activité du chef de ménage, même si l'accueil de dépendants est plutôt le fait de familles nucléaires déjà constituées ou incomplètes (couple, famille monoparentale) plutôt que d'individus seuls.

- La mobilité familiale des dépendants non nucléaires dans les ménages de responsable masculin

Pour apprécier la mobilité des dépendants non nucléaires, nous considérerons les probabilités, pour un ménage donné, d'accepter un membre extérieur à l'unité de reproduction biologique – ascendant, collatéraux ou individus non apparentés – ainsi que la probabilité de la situation inverse, lorsque qu'un ménage voit partir le dernier individu extérieur à l'unité de reproduction démographique.

Les agriculteurs indépendants ont tendance à évoluer vers un ménage intégrant des individus extérieurs à l'unité de reproduction démographique, membres ou non de la famille élargie. Les ménages individuels tendent à prendre une structure plus complexe par une association avec des individus apparentés ou pas. De façon concomitante, on note en géné-

Tableau 10. Proportion (en %) de ménages accueillant des dépendants non nucléaires selon les caractéristiques du chef de ménage et le type de son unité de reproduction démographique en 1991 et 1993

	1991	1993
Femmes		
CM	44	41
Unité monoparentale	76	82
Unité nucléaire	50	100
Ensemble	65	70
Hommes		
<i>Agriculteurs indépendants</i>		
CM	40	39
Couple	58	66
Unité monoparentale	61	62
Unité nucléaire	52	57
Ensemble	51	56
<i>Salariés agricoles</i>		
CM	55	28
Couple	0	44
Unité monoparentale	50	75
Unité nucléaire	20	23
Ensemble	33	29
<i>Actifs non agricoles</i>		
CM	27	27
Couple	6	58
Unité monoparentale	40	50
Unité nucléaire	56	55
Ensemble	50	53

Source : Enquête ENSEA-ORSTOM 1988, 1993.

ral de faibles probabilités pour qu'un ménage intégrant déjà des dépendants non nucléaires laisse partir le dernier d'entre eux (tableau annexe 3.1). Le cas des chefs de ménage vivant seuls avec des dépendants non nucléaires est cependant une exception notable. D'une manière générale, les ménages d'agriculteurs indépendants ont donc tendance à évoluer vers une structure plus complexe, en associant un ou plusieurs individus extérieurs à l'unité de reproduction démographique, et chacune des formes de famille nucléaire a une plus forte propension, durant la période d'observation, à accueillir dans leurs ménages d'autres individus qu'à rester sous sa forme initiale. Cette plus grande complexité des unités familiales dirigées par les agriculteurs s'explique en grande partie par les logiques de production et la fragilisation des conditions de reproduction du système économique.

Les salariés agricoles ont une stratégie opposée à celle des agriculteurs indépendants. Une tendance assez nette à la nucléarisation de leur ménage les caractérise. Leur attitude reflète en fait leur statut d'immigrant économiquement faible. Les salariés agricoles, rappelons-le, sont essentiellement de jeunes migrants venus dans la région de Sassandra pour travailler dans le complexe agro-industriel de Bolo et souvent pour des séjours de courte durée. L'évolution de la structure de leur ménage suggère l'hypothèse qu'ils se regroupent d'abord dans des ménages d'immigrants plus anciens en faisant jouer la solidarité familiale, et qu'ils créent ensuite leurs propres ménages dans lesquels ils se retrouvent sans dépendants. Les ménages ayant la configuration « chef de ménage + dépendant non nucléaire » ont en effet une forte probabilité de transition vers les ménages individuels, tandis que les unités nucléaires avec des personnes apparentées ou non (les ménages le plus souvent hôtes des nouveaux immigrants), ont une forte propension à se transformer en unité nucléaire sans autres personnes (tableau annexe 3.2).

Les actifs non agricoles ont globalement une plus forte propension à laisser partir les dépendants non nucléaires. Cette tendance est particulièrement forte pour les chefs de ménage seuls, les couples et les familles nucléaires. Par contre, lorsque la famille nucléaire est déjà entièrement constituée, la probabilité de voir s'installer dans le ménage une personne apparentée est forte (tableau annexe 3.3).

- La mobilité familiale des dépendants non nucléaires dans les ménages de responsable féminin

Les femmes vivant seules dans leur ménage ont une propension faible à accepter d'autres individus, et l'on note une orientation vers un départ des dépendants non nucléaires. Pourtant, lorsqu'elles voient arriver dans le ménage un de leurs enfants (par naissance ou par transfert d'un autre ménage), la tendance s'inverse : les femmes chefs de ménages ont alors une probabilité plus forte d'accepter aussi des individus périphériques. Cette tendance des femmes à ne pas vivre toute seules avec leurs enfants se manifeste également pour les femmes initialement chef d'une famille monoparentale. Ce type de ménage évolue souvent vers une intégration d'individus apparentés ou non. Les unités monoparentales intégrant au départ des collatéraux ou des personnes non apparentées au chef de ménage ont une forte probabilité de garder cette configuration (tableau annexe 3.4).

À Sassandra, comme dans d'autres régions de Côte-d'Ivoire¹⁰, la crise économique a entraîné des adaptations dans l'organisation des modes de

10. Voir les travaux de Vimard et N'cho (1997) sur les différents groupes socio-économiques en Côte d'Ivoire.

vie familiale et sociale. On voit ainsi apparaître une instabilité dans la morphologie des ménages, instabilité mesurée par de fortes probabilités de transition d'un type de ménage à l'autre en l'espace de deux années et demie. Les changements observés renvoient souvent à des regroupements d'individus, apparentés généralement ou non apparentés dans une moindre mesure. Ces regroupements prennent des formes diverses et donnent lieu à la coexistence d'une pluralité de structures familiales dans la région. Ces regroupements se concentrent tantôt sur le noyau biologique (chez les salariés agricoles), ou ils s'étendent à la famille élargie et même aux composants non familiaux (chez les agriculteurs indépendants) ; quant à la famille nucléaire, modèle dominant, elle côtoie la famille monoparentale dont le responsable est le plus souvent une femme. Il apparaît ainsi que le cycle considéré comme classique de la démographie familiale qui conduit de l'individu seul au couple puis à la famille nucléaire ne retrace pas l'évolution des ménages à Sassandra.

À ces modifications structurelles des ménages s'ajoute une redéfinition des dynamiques individuelles. La plus probante est celle du ralentissement du rythme d'accès à l'autonomie des jeunes adultes. Ce retard d'accès à l'autonomie, particulièrement net chez les agriculteurs indépendants, est corroboré par le recul de l'âge au mariage. Sur le plan des rapports sociaux, ce phénomène a des implications importantes : il atteste, en effet d'un renforcement des situations de dépendance des cadets vis-à-vis de leurs aînés au sein des familles, c'est-à-dire entre les jeunes aspirant à créer une plantation et ceux qui possèdent les terres disponibles. Si le dynamisme de la croissance rentière a permis aux jeunes agriculteurs de constituer leur propre ménage et de se dégager de la tutelle lignagère, les conditions d'une telle émancipation se trouvent compromises par la dégradation de l'économie de plantation. La baisse des revenus tirés de la vente des cultures d'exportation, de même que la diminution des réserves foncières, entretenue par l'exploitation extensive des terres, sont sans nul doute des causes importantes de ce ralentissement du rythme d'émancipation économique et sociale des jeunes ruraux.

Pour prendre toute leur signification, les changements de structure de ménage doivent être interprétés à la lumière des changements qu'ils impliquent en termes de relation entre les membres de la famille. On ne saurait conclure ce chapitre sans aborder la question du vécu des droits et obligations qui relient les membres de la famille entre eux dans ce contexte particulier du début des années 1990 où la crise persiste.

Les ménages face à la crise

Nous venons de voir qu'il existait une forme de « solidarité résidentielle » qui s'exprime à travers la tendance croissante des ménages à accueillir des éléments extérieurs, familiaux ou non, à la famille nucléaire du chef de ménage. Nous souhaitons maintenant rendre compte, d'une part, de la façon dont les ménages vivaient la crise et, d'autre part, des stratégies mises en œuvre pour lutter contre celle-ci. L'approche que nous avons privilégiée ici établit une distinction entre le sexe et la catégorie socio-professionnelle d'appartenance. Cet aspect n'est traité qu'à partir de l'enquête de 1993 dans laquelle nous avons pu introduire un volet sur les pratiques d'entraide¹¹. Nous nous appuyons également sur des données qualitatives collectées dans la région entre 1994 et 1995 (Adjamagbo, 1998).

Des perceptions différenciées de la crise

La dégradation du contexte économique est vécue différemment d'un ménage à l'autre et selon le sexe du responsable (tableau 11). Conformément au constat précédemment fait d'une plus grande précarité des ménages féminins, il s'avère que c'est dans la catégorie des ménages monoparentaux que l'on trouve la plus forte proportion de responsables qui affirment éprouver des difficultés à « joindre les deux bouts »¹² (66 %). Les autres femmes mariées à des chefs de ménages monogames, vivant en couple ou en ménage nucléaire n'incluant ni parents ni amis, éprouvent moins de difficultés que celles qui vivent dans ce même type d'union mais en présence d'autres personnes apparentées ou non. De même, celles qui vivent en ménage polygame se ressentent plus en position de vulnérabilité. En d'autres termes, pour les femmes, vivre en ménage simple et réduit semble poser moins de problèmes que de vivre en ménage élargi et de surcroît polygame.

En revanche, en ce qui concerne les hommes, les chefs de ménage nucléaire monogame, qui intègre ou non des personnes apparentées ou des amis, sont de loin ceux qui se déclarent le plus concernés par une

11. Nous entendons ici par entraide, les formes particulières de pratiques sociales, tels les transferts de biens, de services et de personnes entre les membres d'un même lignage plus généralement perçues comme des pratiques de solidarité.

12. Nous entendons par « joindre les deux bouts », la capacité à faire face aux dépenses courantes (alimentation, achat des vêtements, dépenses de santé, de scolarité) liées de façon générale à la survie et au bien-être du ménage.

Tableau 11. Proportion d'hommes et de femmes chefs de ménage qui éprouvent des difficultés à « joindre les deux bouts » selon le type de ménage (en %)

Type de ménage	Femmes (15-49 ans)	Hommes (20-69 ans)
Chef de ménage seul	44	51
Couple	51	65
Ménage monoparental	66	67
Ménage nucléaire monogame	51	67
Ménage nucléaire polygame	60	57
Ménage nucléaire monogame avec autre parent et/ou non apparenté	58	69
Ménage nucléaire polygame avec autre parent et/ou non apparenté	57	56
Ensemble	56	63
Effectif concerné	955	760

Source : Adjamagbo, 1997.

dégradation des conditions de vie (plus des deux-tiers des hommes chefs de ménage). La proportion de ceux qui rencontrent des difficultés pour assurer le niveau habituel de leurs dépenses courantes est en revanche relativement plus faible dans les ménages polygames, élargis ou non (entre 56 et 57 %). Ainsi, à l'inverse des femmes, les hommes ne semblent pas percevoir la vie en ménage complexe comme une source de difficultés.

Des stratégies axées sur la réduction du train de vie et la diversification des activités

La principale activité de secours pour les femmes est le commerce (pour 49 % d'entre elles) (tableaux 12 et 13). Habituellement en charge des activités de production vivrière destinée à la consommation, les femmes comblent en partie les besoins de liquidité en revendant le surplus des récoltes sur les marchés. Si le petit commerce de produits vivriers est une activité antérieure à la crise, la baisse des revenus, engendrée par la mévente des cultures de rente, a contribué à rendre cette activité plus fréquente. La contribution féminine aux revenus du ménage s'en trouve accrue. Cependant ce rôle est limité par leur faible accès aux ressources que sont la terre et la main-d'œuvre. Aussi constate-t-on que, pour lutter contre les difficultés qu'engendre la crise, les femmes font plus souvent appel que les hommes à des parents ou à des amis pour s'en sortir : 26 % d'entre elles contre 8 % des hommes chefs de ménage.

Tableau 12. Répartition de 100 femmes âgées de 15 à 49 ans selon le secteur d'activité et la stratégie adoptée pour faire face à la crise

Secteur d'activité	Fait appel aux parents, amis	Fait du commerce	Autre solution	Ensemble
Agricultrice	16	54	30	100
Artisanat, commerce	17	59	24	100
Ménagère	30	47	23	100
Autre activité	62	24	13	100
Ensemble	26	49	25	100
Effectif	246	468	236	940

Source : Adjamagbo, 1998.

Chez ces derniers, le premier réflexe pour amortir les effets de la crise consiste à réduire le train de vie : 38 % d'entre eux prennent cette initiative. Le thème de la réduction des dépenses alimentaires revient en effet souvent dans les témoignages que nous avons recueillis auprès des citadins, ainsi qu'auprès des planteurs. La dégradation des conditions de vie réduit certaines catégories d'agriculteurs à ne pouvoir consommer que les produits de leurs champs. Les citadins, qui n'ont le plus souvent guère d'autres possibilités que de se ravitailler sur les marchés, sont sur ce point désavantagés par rapport aux ménages ruraux. C'est d'ailleurs parmi les autres actifs, qui regroupent les petits métiers de l'artisanat et du commerce, ainsi que les autres travailleurs de statut précaire (notamment des agents du secteur tertiaire sans emploi fixe), que l'on rencontre la proportion la plus importante de chefs de ménage qui prétendent devoir restreindre leur train de vie (50 %).

Tableau 13. Répartition de 100 hommes chefs de ménage de 20 à 69 ans, selon le secteur d'activité et la stratégie adoptée pour faire face à la crise

Secteur d'activité	Fait appel aux parents, amis	Réduit le train de vie	Emprunt pour autre activité	Autre stratégie	Ensemble
Agriculteur	12	42	26	20	100
Salarié agricole	6	28	52	14	100
Autre salarié	4	30	54	12	100
Autre actif	8	50	22	20	100
Ensemble	8	38	36	17	100
Effectif	62	282	268	124	736

Source : Adjamagbo, 1998.

La seconde solution, la plus répandue parmi les hommes, consiste à faire un emprunt à la banque ou à l'employeur (36 %), afin d'entreprendre une autre activité en plus de l'activité principale. Les activités auxquelles il est fait référence ici sont, pour l'essentiel, le commerce (ouverture d'une petite boutique) et l'entretien d'une petite plantation de produits vivriers pour la consommation du ménage et la revente des surplus. Les salariés sont ici les plus concernés (entre 53 et 54 %). Rappelons que ce groupe est composé en majorité des employés de l'un des principaux complexes agro-industriels de la région, la Palmindustrie de Bolo, qui octroie des prêts aux travailleurs et accorde un droit d'usufruit à ces travailleurs sur des petites parcelles de terre (situées entre les palmeraies) pour la culture du vivrier.

Un homme agriculteur sur cinq a recours à une autre solution dont, notamment, la constitution d'un groupe d'entraide. Il est intéressant de noter que de telles initiatives, que l'on pourrait s'attendre à voir se développer sous l'effet du contexte économique difficile, restent souvent à l'état de projet ou se soldent fréquemment par un échec lorsqu'elles sont lancées. Les populations immigrées sont celles qui semblent les plus portées sur l'entraide collective. Mais, là encore, en dépit d'une volonté affirmée, ces formes particulières d'organisation restent marginales¹³. A propos de la constitution de groupes de production tout particulièrement, circulent des rumeurs assez répandues, faisant obstacle à leur développement, selon lesquelles faire entrer un « étranger »¹⁴ dans son champ, c'est donner libre cours aux mauvaises intentions que suscitent jalousies et rivalités. On relate ainsi des cas de récoltes saccagées (au moyen présumé des pouvoirs occultes) par des individus mal intentionnés ou encore des cas de personnes empoisonnées dans le but de les rendre inaptes aux travaux agricoles.

Des solidarités soumises à la dureté de la crise

En dépit du fait qu'une majorité de personnes interrogées, hommes et femmes, ait déclaré avoir des difficultés à assurer le poids des dépenses courantes, les comportements d'entraide familiale semblent toujours à l'œuvre (même s'il est probable qu'ils contribuent également à creuser douloureusement le budget des ménages).

13. A l'exclusion des Groupements à vocation coopérative (GVC), qui rassemblent les producteurs de café et de cacao et dont la finalité est avant tout commerciale.

14. Le terme d'étranger étant entendu ici dans le sens d'extérieur à l'unité de production, mais pouvant désigner une personne de la parenté étendue.

Tableau 14. Pourcentage de femmes de 15 à 49 ans et d'hommes chefs de ménage de 20 à 69 ans affirmant recevoir ou offrir une aide, selon l'activité

Femmes de 15 à 49 ans			Hommes chefs de ménage de 20 à 69 ans		
Activité	Reçoit de l'aide	Offre de l'aide	Activité	Reçoit de l'aide	Offre de l'aide
Agricultrice	15	46	Agriculteur indépendant	12	67
Artisan, commerçante	18	56	Salarié agricole	5	86
Ménagère	14	46	Autre salarié	10	85
Autre active	30	28	Autre actif	10	67
Ensemble	16	46	Ensemble	10	74

Source : Adjamagbo, 1997.

Parmi les femmes, les artisans-commerçantes sont celles qui déclarent venir le plus souvent en aide à leur famille (56 %) (tableau 14). Il est vrai que cette catégorie renferme probablement le plus de femmes qui disposent d'un revenu qu'elles sont susceptibles de contrôler de manière autonome. C'est en effet le cas des revendeuses du marché de Sassandra qui parviennent davantage à exercer une activité économique en marge du mari et ont tendance à se rapprocher de leur lignage d'origine en lui destinant une partie de leurs revenus.

Une forte majorité d'hommes appartenant au groupe des salariés, agricoles ou non, déclare venir en aide à sa famille (86 %). Une telle situation illustre clairement comment la crise expose les salariés, qui ont le privilège de bénéficier de revenus réguliers, à de nombreuses sollicitations familiales. Il convient par ailleurs de préciser que cette catégorie renferme une forte proportion de migrants travaillant dans les complexes agro-industriels et dont l'installation dans la région se trouve au cœur même d'un projet familial de solidarité. En effet, de nationalité burkinabè pour la plupart, ils viennent travailler temporairement en Côte-d'Ivoire dans le but de fournir une aide à la famille restée au pays.

Bien que nous ne puissions établir de comparaison en terme de valeur réelle, on note un relatif déséquilibre dans les flux. De manière générale, les personnes interrogées prétendent plus souvent offrir de l'aide à leur famille qu'elles n'en reçoivent : 16 % des femmes bénéficient de l'aide de leur famille alors que 46 % en donnent. Le déséquilibre entre aide reçue et aide offerte s'exprime avec encore plus d'acuité dans le groupe des hommes : 74 % des hommes viennent en aide à leur famille vivant au village ou ailleurs alors que 10 % seulement prétendent en recevoir.

Ce déséquilibre est lié à leur statut de chef de ménage¹⁵. Dans les entretiens menés auprès des exploitants agricoles, la prise en charge des jeunes frères est souvent évoquée. Les données de l'enquête de 1993 corroborent cette observation puisque 90,5 % des hommes chefs de ménage affirment venir en aide à leur famille sous forme de dons d'argent et de produits de consommation courante (produits alimentaires locaux ou importés, médicaments) (tableau 15). Outre la prise en charge de la famille, il convient d'évoquer l'aide à la belle-famille qui constitue une autre forme d'obligation que l'homme marié se doit de remplir. Cette aide se manifeste généralement sous forme de dons en nature, souvent des produits de consommation alimentaire et courante (sac de riz, poisson fumé, savon, etc.)¹⁶.

Tableau 15. Répartition de l'aide reçue des parents et de l'aide offerte selon le type de prestation pour les femmes et les hommes chefs de ménage âgés respectivement de 15 à 49 ans et de 20 à 69 ans (en %)

Aide reçue			Aide offerte		
Type de prestations	Homme	Femme	Type de prestations	Homme	Femme
Argent, produits de consommation courante	57	41	Argent, produits de consommation courante	90	61
Cérémonie, autre	43	58	Cérémonie, autre	10	39
Ensemble	100	100	Ensemble	100	100
Effectif concerné	115	287	Effectif concerné	891	786

Source : Adjamagbo, 1997.

Bien que ces échantillons ne soient pas comparables terme à terme, on peut déduire du tableau 16 que les femmes participent plus que les hommes aux cérémonies (funérailles pour l'essentiel) (39 % contre 10 %). Notons que sous la rubrique « autre » se trouve également, mais dans d'infimes proportions, l'aide sous forme d'achat de pagnes et de vêtements. Une majorité d'entre elles (58 %) reçoit de l'aide de sa famille sous cette forme également. Cette particularité souligne l'importance que peut accorder une femme à l'entretien de liens avec sa famille d'origine ; liens

15. Les proportions de ceux qui aident ne permettent pas de comparer les situations féminines et masculines, puisque l'échantillon des femmes compte aussi bien des épouses ou d'autres dépendants que des chefs de ménage

16. Jean-Pierre Dozon (1985), qui a pu constater la même pratique en pays Bété, précise qu'elle peut-être assimilée à une forme de compensation matrimoniale permanente.

qui constituent une garantie pour elle dans le cas où elle serait amenée à rejoindre son village à la suite d'un veuvage ou d'un conflit avec sa famille d'alliance.

Dans la région de Sassandra, le phénomène de « rétention » des jeunes actifs auprès de leurs aînés auquel s'ajoutent des pratiques courantes de circulation des membres d'une même famille entre les ménages qui la composent contribuent à remodeler la structure des ménages de la région dans le sens d'une plus grande intégration de collatéraux du chef. Ceci révèle le maintien d'une fonction importante de la famille dans le contexte de crise économique : celle de la « solidarité résidentielle » (Adjamagbo, 1997). L'observation des autres pratiques d'entraide montre qu'au-delà de l'hospitalité familiale, la fonction de redistribution des richesses assurée par la famille demeure, elle aussi, toujours une valeur en soi, même si les contraintes économiques qui pèsent sur les ménages se font de plus en plus lourdes. Mais si les populations témoignent ainsi d'une volonté de maintenir une certaine cohésion sociale, on peut se demander jusqu'à quand celle-ci pourra tenir. En effet, lorsque les préoccupations quotidiennes se réduisent à la simple survie, les logiques économiques tendent à prendre le pas sur les impératifs sociaux. Les stratégies déployées par les groupes en présence rendent compte de distinctions définies par le statut socio-économique des individus mais aussi le sexe et l'âge. On constate ainsi des situations variables, qui rendent hasardeuses les généralisations.

L'intégration des populations au mode de production est un facteur important de différenciation des effets de la crise, mais aussi des marges de manœuvre dont chacun dispose pour les amortir. Si les agriculteurs ont été les premiers touchés par la crise, à travers la chute des prix du café et du cacao, avec toutes les conséquences que cela a pu entraîner pour eux en terme de dégradation du niveau de vie, ils forment néanmoins la catégorie qui possède le plus d'atouts pour s'en sortir. En effet, moins sollicités que les salariés ou autres actifs par les obligations familiales, ils sont aussi ceux pour qui les mesures de réduction du train de vie sont indéniablement les moins contraignantes, puisqu'ils ont la possibilité de centrer leur consommation sur les produits de leur exploitation. Certes, au sein même de ce groupe, on observe des distinctions qu'imposent les modalités d'accès aux ressources. Nul doute que pour l'agriculteur qui dispose de vastes surfaces cultivables, la satisfaction des besoins alimentaires minimaux de son ménage (en accroissant la production vivrière) est plus facile à réaliser que pour le petit exploitant disposant de terres d'étendue modeste. Pour ce dernier, la recherche d'une autosuffisance alimentaire demandera de plus grands sacrifices, rabaissant un peu plus encore les revenus déjà faibles des cultures de rente. En outre, si pour le chef d'exploitation l'hébergement de dépendants est une lourde charge, cette

situation comporte néanmoins un avantage certain. En effet, la présence de jeunes actifs peut s'avérer salubre dans un contexte où le recours à la main-d'œuvre salariée alourdit considérablement les coûts d'exploitation et où, de plus, l'intensification des cultures, rendue incontournable par la raréfaction des terres disponibles, entraîne un surcroît de travail.

Dans les autres catégories socioprofessionnelles, les micro stratégies pour pallier les effets de la crise renvoient à d'autres logiques. Pour les salariés agricoles, travaillant pour la plupart dans les complexes industriels de la région ou pour le compte d'un exploitant, les rapports de dépendance entre les individus du ménage ne se posent pas dans les mêmes termes que chez les agriculteurs indépendants. Tenus à leur rémunération fixe, souvent de faible niveau¹⁷, ces travailleurs ressentent lourdement les charges familiales. Dans la région, les ménages de salariés agricoles survivent grâce aux compléments alimentaires que leur fournissent de petits lopins de terres consacrés aux cultures vivrières dont ils ont négocié le droit d'accès auprès des planteurs aux abords des usines où ils travaillent. Mais ces droits d'accès sont octroyés à des conditions de plus en plus sévères, et au moment de l'enquête, il semble que ce soient surtout les salariés occupant des postes d'encadrement qui en bénéficient le plus facilement. L'accès aux parcelles de terres fait l'objet d'un véritable trafic (abus de pouvoir des personnels d'encadrement, cessions préférentielles entre originaires, etc.). Dans ces conditions, faire face aux besoins essentiels relève souvent du défi et les charges qu'entraîne l'arrivée d'un nouveau membre dans le ménage sont d'autant plus difficiles à assumer, pour le chef qu'elles ne peuvent s'accompagner que de faibles contreparties. De plus, composés essentiellement de migrants, ces ménages sont confrontés aux sollicitations de leur famille d'origine vivant dans des régions défavorisées. Ne parvenant pas à dépasser le stade de la survie, beaucoup ne peuvent assumer leurs obligations d'entraide à l'égard de la famille élargie.

Les autres catégories d'actifs des petits métiers du commerce et de l'artisanat, dont beaucoup se trouvent être également des migrants, subissent eux aussi à leur manière les effets de la crise. Ces catégories accusent en effet une dégradation de leurs revenus liée à la baisse générale de la demande de service. Si certains ménages ont su investir dans la location, voire l'achat, de petits lopins de terre aux alentours de la ville de Sassandra pour cultiver du vivrier, la plupart doivent assurer l'essentiel de leur alimentation en s'approvisionnant sur les marchés. Là encore, les ménages n'ayant pas accès à cette ressource fondamentale que constitue

17. En dépit d'avantages en nature : logement, électricité, eau et frais de scolarité des enfants, leur salaire ne dépasse guère plus de 250 francs français par mois.

la terre vivent des situations d'incertitudes aiguës et ne peuvent souvent pas s'acquitter de leur obligation de solidarité à l'égard des autres membres de la famille élargie. Dans ces conditions, la solution qui consiste tout simplement à réduire les dépenses du ménage s'impose à eux de façon très nette. Au même titre que les salariés agricoles, il leur est difficile de demander de l'aide à leur famille qui se trouve souvent en situation encore plus précaire. Il y a pour eux une impossibilité à la fois matérielle et psychologique (on ne demande pas à ceux qui ont moins que soi) à solliciter de l'aide. Pour ces migrants, c'est davantage sur place, grâce à l'entraide entre originaires, au-delà des limites de la parenté, que la solidarité peut fonctionner.

Outre l'aspect fondamental de l'accès aux ressources, les modifications structurelles des ménages et des cycles de vie individuels ont de fortes implications en termes de relations inter-générationnelles. En effet, le retard de l'âge à la maturité socio-économique des jeunes s'accompagne d'une déstabilisation des rôles assignés aux différentes générations à l'intérieur du groupe familial. Les changements survenus révèlent l'émergence de nouveaux enjeux. Privés de terre et donc de leur indépendance économique, les jeunes, pendant une période plus longue qu'auparavant, ne peuvent ni assumer leur rôle de prise en charge des parents âgés, ni même exercer leur obligation d'assistance à leurs cadets. Alors que l'adulte exploitant bénéficie de l'aide de ses cadets sur ses plantations, le jeune dépendant, quant à lui, ne peut plus escompter recevoir les compensations économiques (cession de terre) et sociale (le mariage) habituelles aussi rapidement qu'auparavant. Ce contexte local défavorable aux jeunes est sans nul doute un facteur important de modification des pratiques matrimoniales dans la région, poussant les jeunes générations à chercher ailleurs les opportunités qu'ils ne trouvent pas sur place.

Les implications relationnelles de l'évolution des cycles des ménages sont également déterminées par le sexe du responsable. Nous avons vu que les femmes ont tendance à créer des ménages à structure simple, sans conjoint. Elles dirigent souvent une famille monoparentale associant des personnes qui leur sont apparentées. La situation de chef de ménage pour les femmes de la région correspond rarement à une stratégie délibérée de recherche d'une plus grande autonomie. Elle renvoie davantage à une situation subie, se soldant par une dégradation de statut après un divorce ou un veuvage. De fait les ménages féminins sont souvent dans une situation précaire, parce qu'ils captent moins de personnes productives que les ménages tenus par les hommes. En effet, la réalité quotidienne des ménages féminins dans cette zone est nettement différente de celles des ménages masculins. Ne pouvant prétendre au contrôle des ressources, les femmes chefs de ménages sont contraintes de déployer des stratégies impliquant leurs fils ou des apparentés hommes. Ceux-ci, en plus de ser-

vir de gage pour l'accès aux terres, constituent également un potentiel de main-d'œuvre. Pour ces raisons, le mariage est certainement une situation plus enviable pour les femmes de la région. Néanmoins, le maintien des relations avec la famille d'origine (souvent le lignage maternel), reste une stratégie essentielle. L'aide qu'elle leur fournit peut s'avérer crucial en cas de conflit avec la famille d'alliance.

La crise de l'économie de plantation et au delà de l'ensemble des secteurs économiques de la région du Bas-Sassandra conduit à une reconfiguration de l'espace familial et à une redéfinition des rapports intra-familiaux. Le recul de l'âge au premier mariage n'est que l'une des manifestations du retard mis à l'émancipation des jeunes gens et à la prolongation de leur état de dépendance envers leurs chefs de famille et à un certain renforcement des rapports d'exploitation auxquels ils sont soumis. Il en est de même des femmes, qui ont cessé d'être un objet d'échange entre groupes lignagers pour se trouver assujetties à un homme qui tend à s'accaparer leur force de travail et leur capacité de procréation au profit de son seul groupe domestique (Adjamagbo, 1998). Ceci dans le cadre d'unions fragiles, car négociées le plus souvent dans le cadre de relations inter-individuelles, et rendues encore plus instables avec la crise. Dans le même temps, les difficultés pour subvenir aux besoins liées à la reproduction de la force de travail, à la survie des ménages et à la prise en charge des enfants rendent plus nécessaires les solidarités entre les individus et les familles tout en rendant leur exercice plus difficile.

Ces évolutions redéfinissent les conditions de la croissance démographique dans le sens où l'autonomie croissante des couples et des individus dans leurs choix reproductifs doit s'exercer selon des rapports conjugaux plus précaires et sous des contraintes économiques croissantes.

Vers une maîtrise différenciée de la fécondité

Patrice VIMARD et Agnès ADJAMAGBO

Évolution et différenciation socio-économique de la fécondité

Les tendances nationales et régionales de la fécondité

Il n'existe pas de données suffisamment fines publiées à partir des grandes enquêtes nationales permettant de connaître l'évolution du mouvement naturel dans le département de Sassandra. En ce qui concerne les publications de l'enquête ivoirienne de fécondité (EIF) de 1980-81, le rapport principal présente une analyse de la fécondité différentielle selon un découpage en grandes zones (forêt rurale, savane rurale, forêt urbaine, savane urbaine, Abidjan) en réalité assez hétérogènes sur le plan socio-économique. En particulier la forêt rurale, dans laquelle s'intègre notre zone d'étude, est loin de former un tout harmonieux. La zone pionnière ouest du pays se caractérise, en effet, par une dynamique sociale et économique fort différente de celle des anciennes zones d'économie de plantation du Centre-Ouest ou encore du Sud-Est, située dans l'aire d'influence d'Abidjan et où l'on observe des stratégies de reconversion de l'économie cacaoyère et caféière à la production vivrière¹. En dehors de l'EIF, les données des recensements de 1988 et 1998 sur la fécondité publiées à ce jour ne présentent que des résultats selon le milieu de résidence pris au sens large (urbain, rural). Ainsi, les découpages régionaux choisis pour la présentation des résultats des enquêtes nationales nous semblent-ils peu à même de rendre compte de l'évolution de la fécondité dans le Sud-Ouest ivoirien, et encore moins dans la région de Sassandra.

1. L'EIF présente par ailleurs des données par ethnie mais, là encore, nous ne pouvons nous résoudre à utiliser ces données comme telles. Elles ne sont, en effet, pas représentatives d'un modèle de fécondité dans une région donnée, puisque les individus ne sont pas nécessairement interrogés sur leur lieu d'origine.

Dans l'enquête démographique et de santé en Côte-d'Ivoire de 1994 (EDSCI-I) les analyses produites selon le même principe montrent que le début de baisse de fécondité observé en milieu rural est important et plus prononcé en région des savanes où la fécondité se situait à un niveau très élevé au début des années 1980 (tableau 1). L'indice synthétique de fécondité observé en 1994 y est de 6,6 enfants par femme contre 8,4 quinze ans auparavant ; durant cette période, la fécondité en milieu rural forestier diminue de 7,3 enfants par femme à 6,4. Et pour l'ensemble du milieu rural, l'indice diminue de plus d'un enfant, de 7,7 enfants par femme en 1980-81 à 6,4 en 1994, en se poursuivant jusqu'en 1998-99 où la fécondité s'établit à 6 enfants par femme.

Tableau 1. Évolution de la fécondité selon la région rurale en Côte d'Ivoire

Milieu de résidence	Indice synthétique de fécondité			
	EIF, 1980-81 ^a	RGPH, 1988* ^b	EDSCI-I, 1994 ^c	EDSCI-II, 1998-99 ^d
Forêt rurale	7,3	-	6,4	
Savane rurale	8,4	-	6,6	
Ensemble rural	7,7	7,2	6,4	6,0
Ensemble Côte d'Ivoire	7,4	6,3	5,7	5,2

Sources : a Direction de la Statistique, 1984 ; b Abbas, 1992 ; c N'Cho et al., 1995 ; d Ministère de la Planification et de la programmation du développement/DHS, 1999.

* indices observés

Une croissance naturelle des populations autochtones relativement modeste

Les résultats des enquêtes effectuées dans la région de Sassandra depuis le début des années soixante-dix donnent une appréciation plus précise de l'évolution de la fécondité en milieu forestier ouest-ivoirien. Tout d'abord, les recherches menées par Alfred Schwartz à l'occasion des différents recensements auxquels il a participé montrent qu'en 1971, les taux de fécondité² des populations rurales autochtones Krou et Bakwé se caractérisent par un niveau relativement faible, comparé à la moyenne nationale (141 pour mille, contre 200 pour mille). Les résultats de ces études attestent d'un taux de fécondité des femmes bakwé particulièrement bas (38 pour mille), dont l'une des explications les plus plausibles serait celle de l'incidence de la stérilité (Schwartz, 1994 : 46). En outre, l'auteur fait état d'un niveau de mortalité pour l'ensemble des popula-

2. Rapport des naissances vivantes de l'année à l'effectif de la population féminine âgée de 15 à 49 ans.

tions rurales Krou et Bakwé du Sud-Ouest ivoirien de 17,5 pour mille³. Le niveau de la mortalité infantile pour les populations Krou et Bakwé, est estimé, réciproquement, à 171 pour mille et 184 pour mille, niveaux à peu près comparables avec ceux qui prévalent dans toute l'Afrique tropicale de l'époque. Au total, avec un taux de natalité atteignant 36 pour mille et un taux de mortalité de 17,5 pour mille, le taux d'accroissement naturel des populations rurales Krou et Bakwé du Sud-Ouest en 1971 est de 1,9 %, contre 2,5 % pour la moyenne nationale (Schwartz, 1994 : 47).

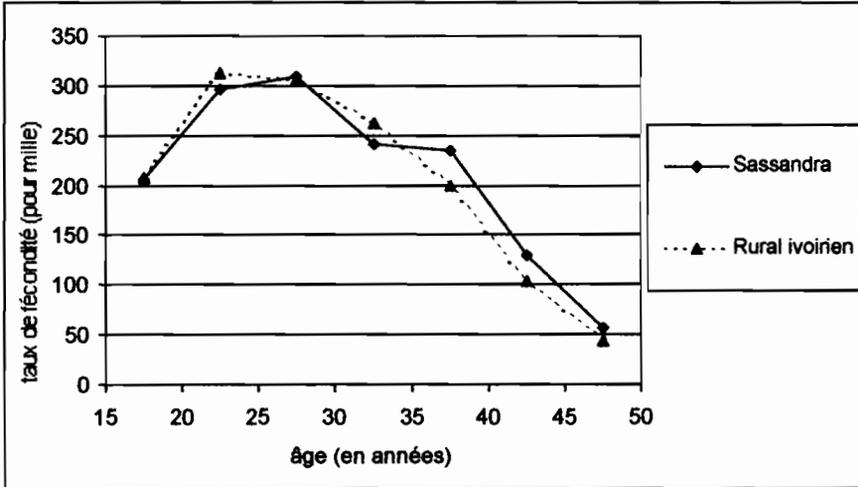
Au début des années soixante-dix, le rythme d'accroissement des populations rurales Krou et Bakwé du Sud-Ouest, sous la conjonction d'une natalité relativement faible et d'une mortalité relativement élevée, s'avère par conséquent modeste. L'accélération des flux migratoires dans la région va cependant constituer un important facteur de changements. Dès la seconde moitié de la décennie soixante-dix, l'arrivée massive de populations en provenance d'autres régions rurales du pays et de l'étranger ainsi que l'amélioration parallèle des conditions sanitaires vont considérablement modifier les composantes naturelles de la dynamique démographique.

L'augmentation de la fécondité sur le long terme

L'expansion des cultures de rente dans la région a contribué à modifier les comportements de fécondité dans la région. En 1988, les enquêtes sur la fécondité réalisées dans le cadre du laboratoire de population enregistrent un taux de fécondité générale de 246 pour mille. Dans l'ensemble, ce taux de fécondité est légèrement supérieur à celui observé dans l'ensemble du milieu rural ivoirien lors du recensement de 1988 (236 pour mille). La différence provient essentiellement d'une fécondité plus forte à Sassandra à partir de 35 ans, alors qu'elle est très proche jusqu'à cet âge de celle de l'ensemble du milieu rural ivoirien. Néanmoins, après 44 ans, l'écart doit être considéré avec précaution compte tenu de la faiblesse des effectifs, qui est de 35 femmes dans l'enquête de Sassandra (figure 1).

3. Rapport du nombre de décès enregistrés dans l'année à l'effectif de la population correspondant.

Figure 1. Taux de fécondité générale (pour mille) par âge dans la région de Sassandra* et dans l'ensemble du milieu rural ivoirien en 1988**



Sources : * Enquête ENSEA-IRD 1998 (Andriamampahéry *et al.*, 1989) ; ** RGPH 1988 (Abbas, 1992).

Les populations Krou et Bakwé ont une fécondité nettement supérieure à celle observée par Alfred Schwartz vingt ans plus tôt. En effet, avec un taux de fécondité qui atteint dans l'ensemble 238 pour mille, la différence est de près de 100 points par rapport au début des années soixante-dix.

Le niveau élevé de la fécondité générale dans la région de Sassandra incombe principalement aux femmes en union qui enregistrent, quel que soit l'âge, un taux sensiblement plus élevé que celui des femmes non mariées, qu'elles soient célibataires, veuves ou divorcées (tableau 2). La fécondité légitime atteint son maximum à 20-24 ans (330 pour mille) et elle reste supérieure à 200 pour mille de 15 à 40 ans. Aussi, les femmes mariées ont-elles une descendance atteinte élevée en fin de vie féconde de 7,30 enfants, contre 3,78 pour les femmes seules. Cette descendance finale des femmes seules est cependant relativement forte, ces femmes ayant des taux de fécondité supérieurs à 100 pour mille de 15 à 29 ans et à 40-44 ans. Si les unions constituent le cadre privilégié de la fécondité à Sassandra, les femmes hors union jouent un rôle reproductif qui n'est pas négligeable.

Le suivi de la fécondité, effectué à partir de la vie génésique des femmes de 15 à 49 ans enquêtées en 1993, révèle une augmentation régulière et nette de la fécondité féminine jusqu'au milieu des années 1980, résultant à la fois d'un accroissement de l'intensité de cette fécondité

dans chaque groupe d'âges et d'un rajeunissement du calendrier de constitution de la descendance. Par contre, à partir du milieu des années 1980, on observe un mouvement inverse avec une légère baisse des différents indices.

La descendance cumulée du moment, qui correspond à celle qu'aurait une cohorte fictive de femmes ayant la fécondité en vigueur cette année là, augmente jusqu'en 1981 (tableau annexe 5.1). À partir de cette date, elle diminue, à partir de 35 ans dans un premier temps (vers 1986), puis pour tous les âges ensuite (vers 1991). De même, l'examen de la descendance effective des générations successives de femmes aux différents âges de leur vie reproductive (tableau annexe 5.2), montre une augmentation de ces descendes des générations 1944-1948 aux générations 1959-1963, puis une stabilisation, voire une baisse, des descendes à partir des générations 1964-1968, générations de femmes qui commencent leur vie féconde au début des années 1980. Cette stabilisation s'observe, avec les données de l'enquête de 1993, jusqu'à 30 ans mais l'on peut estimer qu'elle sera confirmée aux âges plus élevés, compte tenu de ce que l'on sait de la baisse de la fécondité du moment.

Tableau 2. Taux de fécondité (pour mille) en union et hors union

Groupe d'âges	Femmes en union		Femmes hors union		Ensemble	
	Taux de fécondité	Descendance atteinte*	Taux de fécondité	Descendance atteinte*	Taux de fécondité	Descendance atteinte*
15-19 ans	233	1,22	122	0,61	165	0,82
20-24 ans	330	2,82	165	1,44	293	2,29
25-29 ans	257	4,10	200	2,44	250	3,54
30-35 ans	266	5,43	95	2,91	253	4,80
35-39 ans	245	6,66	63	3,23	227	5,94
40-44 ans	116	7,24	111	3,78	115	6,51
45-49 ans	12	7,30	0	3,78	105	7,04
Ensemble	244		129		218	

et descendance atteinte par groupe d'âges à Sassandra en 1993

Source : Enquête ENSEA-ORSTOM 1993

* Descendance atteinte au terme du groupe d'âges.

Les années 1980 apparaissent ainsi comme des années charnières à Sassandra, celles où le mouvement d'augmentation continue de la fécondité, enregistré depuis 1960, s'inverse et laisse la place à une baisse, faible tout d'abord mais qui s'intensifie en 1990. Cette période est également celle du début de transition de la fécondité en Côte d'Ivoire à l'échelle nationale. Elle correspond également à Sassandra à une accentuation de la saturation foncière et à la baisse drastique des revenus à la fin de la décennie, facteurs, parmi d'autres, des stratégies familiales de

reproduction démographique. On constate d'ailleurs une forte baisse des indices de fécondité entre 1986 et 1991, avec une chute de la fécondité cumulée, d'un enfant environ par femme, à partir de 30 ans, même si, ces indices étant estimés, on doit rester prudent sur l'intensité effective de cette chute, malgré tout indicatrice de changements importants.

La fécondité élevée à Sassandra (entre 6,5 et 7 enfants par femme en fin de vie féconde) est le fait d'une population qui a été longtemps orientée vers des stratégies d'expansion agricole et qui a bénéficié en outre de l'apport d'immigrants réputés pour leur forte fécondité, comme les Baoulé et les Burkinabè, mais qui participent aujourd'hui d'un mouvement de baisse enregistré à l'échelle nationale, avec des facteurs propres qui seront analysés au cours de ce chapitre.

Une différenciation de la fécondité selon les groupes socio-économiques

La forte fécondité n'est pas propre à toutes les catégories de la population, comme on peut le constater en comparant les descendance atteintes selon l'âge des femmes dans les différents groupes socio-économiques (tableau 3). Les écarts entre les descendance extrêmes sont relativement importants et croissants avec l'âge : de 0,9 enfant à 20 ans jusqu'à 2,8 à 40 ans⁴. La hiérarchie entre les groupes est bien établie, avec une prédominance de la fécondité des agriculteurs indépendants. Les descendance les plus faibles sont celles des actifs ivoiriens des secteurs secondaire et tertiaire et plus encore celles des salariés agricoles. Ainsi, le nombre moyen d'enfants des femmes mariées dépend-il fortement du statut dans l'activité de leur époux, de l'origine de celui-ci, puis de son activité, ceci en contrôlant l'âge de la femme. En d'autres termes, à âge égal, d'une part une femme mariée à un agriculteur a plus de chance d'avoir une fécondité supérieure à celle dont le mari travaille dans un autre secteur d'activité, d'autre part une femme dont l'époux exerce une activité indépendante a plus de chance d'avoir une fécondité supérieure à celle dont l'époux travaille pour le compte d'un employeur. La forte implication des femmes dans les activités de production du mari, leur faible autonomie économique et la primauté masculine dans les choix reproductifs expliquant cette relation étroite (Adjamagbo, 1998).

4. Après 40 ans, l'absence de femmes dans le groupe des salariés agricoles ne permet pas une comparaison complète, mais les écarts semblent se stabiliser au delà de la quarantaine. Nous ne tiendrons pas compte dans notre analyse des indices calculés pour l'ensemble des femmes de chacun des groupes, qui sont très nettement dépendant de la structure interne par âge, relativement différente d'un groupe à l'autre. En outre, compte tenu de la faiblesse des effectifs dans le groupe d'âges 45-49 ans, nous n'avons pas mentionné les résultats.

Tableau 3. Descendance atteinte des épouses du chef de ménage selon l'âge et le groupe socio-économique à Sassandra en 1993

Groupe socio-économique	Âge atteint						Ensemble
	20 ans	25 ans	30 ans	35 ans	40 ans	45 ans	
Agriculteur ivoirien	2,0	3,4	4,3	5,9	7,0	7,1	4,9
Agriculteur baoule	1,9	3,6	5,3	6,5	7,2	6,9	5,5
Agriculteur étranger	1,5	2,7	4,2	5,7	6,6	6,6	4,2
Salarié agricole	1,4	2,2	3,3	4,4	4,4*	-	2,5
Actif ivoirien des secteurs 2 ^o et 3 ^o	1,1	2,5	4,1	5,5	5,6	5,6	3,7
Actif étranger des secteurs 2 ^o et 3 ^o	1,4	2,8	3,3	4,8	6,7	6,9*	3,9
Ensemble	1,4	2,8	4,2	5,5	6,4	6,6	4,1

Source : Enquête ENSEA-ORSTOM 1993

* Effectif inférieur à 10

On retrouve cette hiérarchie pour la fécondité du moment, aussi bien celle des femmes que celle des hommes (tableau 4). L'indice synthétique de fécondité⁵ pour l'ensemble des femmes est élevé (7,3 enfants), et la variation entre les indices extrêmes est de 1,6 enfants. La fécondité des groupes d'agriculteurs indépendants est la plus forte (égale ou supérieure à 7,6 enfants), celle des actifs étrangers des secteurs secondaire et tertiaire est un peu plus faible, quant à celles des salariés agricoles et des actifs ivoiriens des secteurs secondaire et tertiaire, elle sont plus basses (autour de 6,5 enfants).

Pour les hommes chefs de ménage, l'indice synthétique moyen s'établit à 10,4 enfants et la variation entre les indices extrêmes est de 5,6 enfants. La hiérarchie entre les groupes est nette. Les agriculteurs indépendants ont une fécondité très élevée (supérieure à 10 enfants). Viennent ensuite les actifs des secteurs secondaire et tertiaire avec une fécondité à plus de 8 enfants puis les salariés agricoles (7,6). D'une façon générale, on relève que le niveau de fécondité des hommes mariés est lié, d'une part, à la nature de l'activité, les agriculteurs sont plus féconds que les autres actifs, et au statut dans cet activité, les salariés agricoles sont moins féconds que les agriculteurs indépendants.

5. L'indice synthétique de fécondité est calculé ici sur une période d'observation de 3,5 années (de mai 1990 à octobre 1993).

Tableau 4. Indice synthétique de fécondité des hommes mariés chef de ménage et des femmes épouses de chef de ménage à Sassandra, selon le groupe socio-économique

Groupe socio-économique	Homme	Femme
Agriculteur ivoirien *	10,1	7,8
Agriculteur baoule	10,3	8,0
Agriculteur étranger	13,2	7,6
Salarié agricole	7,6	6,5
Actif ivoirien des secteurs 2 ^{re} et 3 ^{re}	8,1	6,4
Actif étranger des secteurs 2 ^{re} et 3 ^{re}	8,8	7,3
Ensemble	10,4	7,3

Source : Enquête ENSEA-ORSTOM 1993

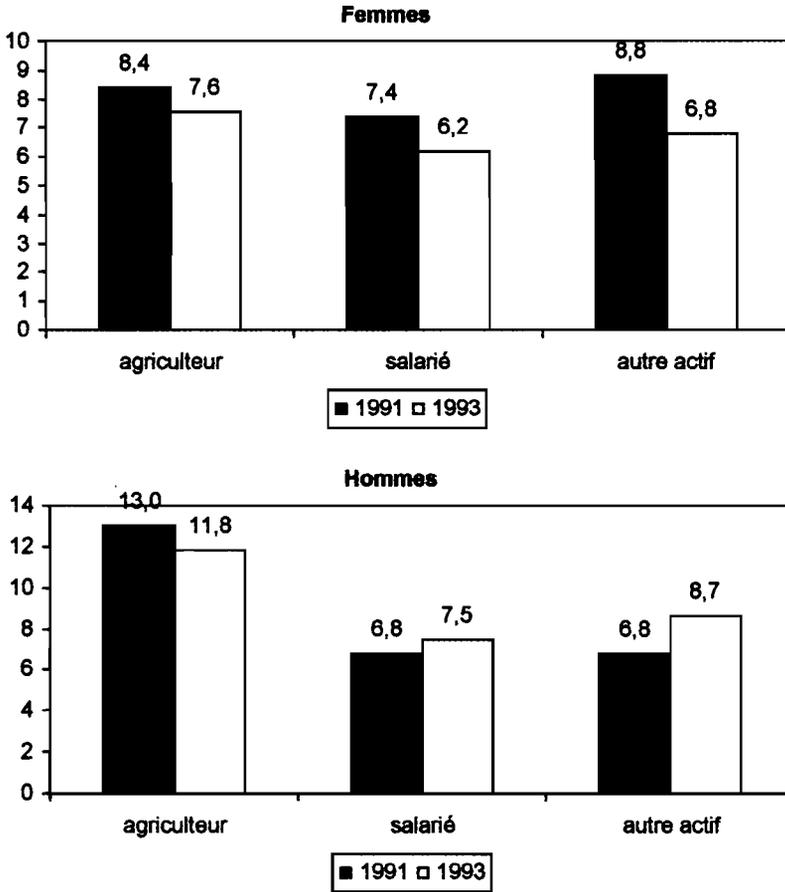
* L'indice de fécondité masculin est calculé pour un homme marié à 25 ans et restant marié jusqu'à 64 ans révolu ; l'indice de fécondité féminin est calculé pour une femme mariée à 15 ans et demeurant mariée jusqu'à 49 ans révolu.

La baisse récente de la fécondité

Dans ce contexte général de fécondité forte, mais inégale selon les groupes socio-économiques, on relève durant la dernière période observée une baisse de la fécondité du moment qui recouvre des évolutions contrastées selon les grands groupes d'activité. L'évolution de l'indice synthétique de fécondité des épouses de chef de ménage, calculé sur la dernière année précédant les enquêtes, montre une diminution pour l'ensemble de la population de plus d'un enfant par femme (1,3 exactement) entre 1991 (8,4 enfants) et 1993 (7,1 enfants). L'intensité de cette baisse est distincte selon les groupes socio-économiques (figure 2). Elle est relativement faible chez les agriculteurs indépendants, mais beaucoup plus nette chez les salariés agricoles et les actifs des secteurs secondaire et tertiaire.

Chez les hommes chefs de ménage, on observe également une diminution de l'indice synthétique de fécondité de 1991 (11,2 enfants) à 1993 (10,2 enfants). Cette diminution, d'un enfant pour l'ensemble de la population, recouvre des évolutions distinctes selon les groupes. En effet, la baisse concerne uniquement les agriculteurs indépendants, les salariés agricoles et les actifs étrangers des secteurs secondaire et tertiaire se caractérisant par une augmentation de leur fécondité du moment.

Figure 2. Nombre moyen d'enfants, selon le groupe socio-économique et l'année, pour les hommes mariés chefs de ménage et les femmes épouses de chefs de ménage à Sassandra en 1991 et en 1993*



Source : Enquête ENSEA-ORSTOM 1993.

* L'indice de fécondité masculin est calculé pour un homme marié à 25 ans et restant marié jusqu'à 64 ans révolu ; l'indice de fécondité féminin est calculé pour une femme mariée à 15 ans et demeurant mariée jusqu'à 49 ans révolu.

Ces éléments mettent en évidence la faible fécondité des actifs des secteurs secondaire et tertiaire et des salariés agricoles relativement aux groupes d'agriculteurs indépendants, quels qu'ils soient. Nous sommes ici en présence de trois groupes, sociologiquement et économiquement distincts, qui se situent d'ores et déjà et à des degrés divers dans une phase de fécondité plus basse. Au contraire, les agriculteurs indépendants conservent une fécondité élevée. La différence entre les agriculteurs indépendants et les salariés agricoles est particulièrement révélatrice. Pour ces

groupes impliqués dans l'agriculture, une différenciation apparaît dans les comportements reproductifs quand le statut professionnel change et que l'on passe de l'état de travailleur indépendant à celui de salarié. Ces différences peuvent s'expliquer par un besoin inégal d'enfants lié à l'exercice de l'activité. Le recours à la main-d'œuvre enfantine constitue une nécessité pour les agriculteurs indépendants qui, confrontés à la crise économique, ont moins de possibilités qu'auparavant de recourir à une main-d'œuvre salariée. Ces groupes restent donc dans des stratégies de forte fécondité répondant au besoin d'une importante force de travail.

Cette nécessité de disposer d'une main-d'œuvre familiale n'est pas partagée par les salariés agricoles qui ne disposent pas en propre d'une exploitation, même s'ils peuvent cultiver pour eux-mêmes de petites surfaces prêtées ou louées. En outre, ces salariés sont souvent de jeunes immigrants, en début de vie féconde, dans une situation relativement précaire car ils s'inscrivent généralement dans des processus de migration de courte durée ou tout au moins ponctués de changements de lieu d'activité et de retour temporaire au pays.

Les évolutions mesurées entre 1991 et 1993 montrent que de nouvelles transformations sont à l'œuvre. La tendance à l'augmentation de la fécondité, constatée au niveau global jusqu'à la fin des années 1970, laisse la place à une diminution de la fécondité du moment au début des années 1980. Cette diminution se développe tout d'abord dans le cadre d'une différenciation forte entre les différents groupes socio-économiques ; différences qui s'atténuent au début des années 1990 dans la mesure où la baisse de la fécondité semble atteindre les groupes d'agriculteurs qui s'inscrivent peu à peu, mais plus tardivement que les autres populations, dans une phase de baisse de leur fécondité du moment, en relation sans aucun doute avec la raréfaction des forêts encore disponibles et la baisse des revenus tirés des cultures de rente qui retentissent sur les budgets d'entretien des enfants.

La distinction des idéaux de reproduction démographique

Une aspiration naissante à une moindre fécondité

Les différences dans les niveaux de fécondité correspondent d'une manière générale à des attitudes et à des comportements vis-à-vis de la planification des naissances également distincts. Le nombre d'enfants souhaités par les épouses de chefs de ménage est stable entre 1991 et 1993 (6,4 enfants pour l'ensemble des femmes) ; cette stabilité relative se

vérifie pour tous les groupes à l'exception des agricultrices baoulé, pour lesquelles le niveau de la descendance souhaitée augmente de 5,9 à 6,8 (tableau annexe 5.3). On constate une hiérarchie dans les tailles de la descendance souhaitée conforme à celle des indices de fécondité. En 1993, les femmes d'agriculteurs indépendants souhaitent avoir la descendance la plus grande : entre 6,8 et 7,1 enfants par femme. Les autres groupes, salariés agricoles ou actifs des secteurs secondaire et tertiaire, ont une attente moindre : entre 5,8 et 6,2 enfants.

Pour les chefs de ménage mariés, la baisse de la fécondité du moment, déjà constatée, correspond à une diminution de la taille de la descendance souhaitée : de 10,3 enfants en 1991 à 8,9 en 1993 (tableau annexe 5.4). Si chez les femmes, le souhait d'une descendance plus faible des actifs des secteurs secondaire et tertiaire se rencontre surtout au delà de 30 ans, lorsque la majeure partie de cette descendance est déjà constituée, il n'en est pas de même pour les hommes. Pour ceux-ci, la diminution entre 1991 et 1993 du nombre d'enfants souhaité se vérifie pour tous les groupes d'âges, et elle a tendance à s'accroître avec la jeunesse des chefs de ménage. La volonté d'une descendance plus faible de la part des hommes les plus jeunes, déjà manifeste en 1991, est renforcée deux ans et demi après.

À partir de 50 ans, la taille souhaitée de la famille est relativement élevée et la proximité réelle entre les groupes socio-économiques en 1991 laisse la place à de plus grandes divergences en 1993 (les souhaits vont de 11,1 à 12,0 enfants en 1991 et de 9,5 à 12,0 enfants en 1993), ceci dans la mesure où à ces âges élevés, on note une aspiration, nouvelle, chez les actifs des secteurs secondaire et tertiaire à une réduction de leur fécondité. Malgré cette émergence, les individus âgés de 50 à 59 ans continuent pour l'essentiel de s'inscrire dans une perspective de forte fécondité.

Par contre, pour les hommes avant 50 ans, la différence entre les groupes est plus importante et s'accroît avec la jeunesse des individus, en 1991 comme en 1993. Au-delà de ce trait commun aux deux dates, la volonté d'une moindre descendance, que l'on peut situer pour les hommes comme étant inférieure ou égale à 9 enfants, a tendance à gagner l'ensemble des groupes socio-économiques, à toucher des tranches d'âge de plus en plus âgées et à s'amplifier d'une année à l'autre. Cette progression de l'aspiration masculine à une moindre fécondité se développe, selon l'ordre suivant : actifs ivoiriens des secteurs secondaire et tertiaire, salariés agricoles, actifs étrangers des secteurs secondaire et tertiaire, agriculteurs ivoiriens, agriculteurs baoulé, agriculteurs étrangers ; soit des ivoiriens vers les étrangers, et des actifs des secteurs secondaire et tertiaire vers les agriculteurs indépendants.

Le désir d'enfants : pour la pérennité de la famille, le travail agricole et la vieillesse

Quels sont les motivations du désir d'enfants pour les hommes et les femmes de la région de Sassandra ? Ces motivations diffèrent-elles selon le groupe socio-économique ? Nous allons essayer de répondre à ces questions en analysant les réponses relevées à l'automne 1993, à un moment où la crise économique aiguë laissait la place à une amélioration de la situation économique sur la base de stratégies agricoles et sociales nouvelles et plus diversifiées. Globalement, trois motivations principales sont avancées par les hommes de 20 à 69 ans : agrandir la famille (par 40 % d'entre eux), être aidé durant la vieillesse (31 %) ou dans les activités agricoles (22 %) ; trois autres motifs représentent 10 % ou plus des réponses : le renom du chef de ménage (16 %), « pour que l'un réussisse dans ses études » (12 %), avoir un enfant d'un sexe donné (10 %). Toutes les autres raisons concernent moins de 10 % des répondants (tableau 5).

Pour leurs épouses, les deux principales motivations sont du même ordre mais d'une intensité différente : agrandir la famille, mentionné par 30 % des femmes, et être aidée pendant la vieillesse cité par 24 % d'entre elles. Le besoin d'une aide dans les activités agricoles, moins souvent cité (8 %) que par les hommes, se trouve mentionné par une proportion équivalente de femmes (entre 12 et 14 %) dans les trois groupes d'agriculteurs indépendants. Trois autres motifs renvoient plus directement aux perceptions et souhaits féminins relatifs à la fécondité : avoir des enfants d'un sexe donné (17 %) ; pour le renom (13 %) ; parce que la femme n'a pas encore d'enfants (11 %) ; ces deux derniers motifs montrent l'importance de la fécondité pour les femmes, qui leur permet d'acquérir un certain statut social. Par contre, l'importance de la réussite des enfants dans les études n'est pas au cœur des préoccupations féminines pour avoir d'autres enfants.

On peut constater des écarts et des similitudes entre les groupes socio-économiques particulièrement significatifs. Tout d'abord on relève une relative ressemblance entre la fréquence des différentes réponses chez les groupes d'agriculteurs indépendants : l'aide dans les activités agricoles est citée par plus de 30 % des chefs de ménage, les motifs d'agrandissement de la famille et d'aide durant la vieillesse sont souvent cités (entre 29 et 53 % selon les groupes) ; le renom du chef de ménage (15 à 20 %) et la réussite de l'un des enfants dans les études (14 à 19 %) représentent une part significative des motifs indiqués. Ce constat se vérifie chez les femmes sauf dans le cas de la réussite dans les études.

Tableau 5. Motif du souhait d'avoir d'autres enfants des hommes chefs de ménage (de 20 à 69 ans) et de leurs épouses (de 15 à 49 ans) selon le groupe socio-économique à Sassandra en 1993 (en % des répondants)

Motif	Agriculteur ivoirien	Agriculteur baoule	Agriculteur étranger	Salarié agricole	Actif ivoirien des secteurs 2re et 3re	Actif étranger des secteurs 2re et 3re	Ensemble
Hommes							
Pour le renom*	20	15	16	14	13	21	16
Pour agrandir la famille	53	49	37	29	38	40	40
N'a pas encore d'enfants	4	1	1	7	5	6	4
Pour avoir des enfants d'un sexe donné	7	10	6	11	16	13	10
Pour que l'un réussisse dans les études	14	19	15	7	10	6	12
Pour être aidé dans les activités agricoles	32	31	39	8	5	4	22
Pour être aidé durant la vieillesse	29	31	45	32	19	20	31
Il y a beaucoup d'enfants qui décèdent	7	2	5	9	5	3	6
C'est la volonté de Dieu	8	4	9	7	7	10	8
Autres motifs	3	6	4	4	5	2	4
% de répondants	80	78	89	89	70	82	82
Femmes							
Pour le renom*	12	13	9	18	10	20	13
Pour agrandir la famille	31	29	28	35	29	29	30
N'a pas encore d'enfants	7	5	11	16	13	14	11
Pour avoir des enfants d'un sexe donné	15	18	10	18	27	20	17
Pour que l'un réussisse dans les études	10	5	7	7	13	7	9
Pour être aidé dans les activités agricoles	12	14	14	4	3	1	8
Pour être aidé durant la vieillesse	25	29	26	25	21	21	24
Il y a beaucoup d'enfants qui décèdent	5	6	5	6	5	5	5
C'est la volonté de Dieu	9	6	11	5	6	10	8
Autres motifs	18	21	18	11	12	14	15
% de répondants	75	72	81	85	78	78	78

Source : Enquête ENSEA-ORSTOM 1993

* Le total des réponses est supérieur à 100 car chaque répondant a pu citer plusieurs motifs.

L'on observe également une similitude certaine dans les attentes des actifs des secteurs secondaire et tertiaire, qui se distinguent des groupes engagés dans l'agriculture. Le motif « pour agrandir la famille » est nettement dominant dans les deux groupes (38 et 40 % respectivement pour les hommes et 29 et 30 % pour les femmes), celui d'aide dans les activités agricoles est évidemment peu cité (autour de 5 % pour les hommes et entre 1 et 3 % pour leurs épouses), ce qui les différencie fortement des agriculteurs. Trois autres motifs sont fréquemment cités : l'aide durant la vieillesse (20 %), avoir des enfants d'un sexe donné (16 et 13 %), et le renom (de 13 à 21 %). On peut remarquer que la réussite dans les études est moins souvent citée (10 % et 6 %) par ces actifs des secteurs secondaire et tertiaire que par les agriculteurs pour qui la réussite scolaire des enfants demeure un instrument majeur de promotion économique et surtout sociale de la famille.

Les salariés agricoles se distinguent des autres groupes, à l'exception des agriculteurs étrangers, en plaçant l'aide durant la vieillesse comme premier motif de leur désir d'enfant et en accordant une moindre importance à la volonté d'agrandissement de la famille (29 % seulement). Pour les femmes, comme pour les hommes, l'aide des enfants pendant la vieillesse est une préoccupation majeure. Par contre, ils font peu état, comme les actifs des secteurs secondaire et tertiaire, de l'aide dans les tâches agricoles puisqu'ils n'ont pas d'exploitation en propre.

Cette analyse des motifs du souhait d'avoir d'autres enfants montre que les femmes et les hommes n'ont pas tout à fait les mêmes besoins ni les mêmes aspirations dans la constitution de leur descendance : les différences correspondant à des nécessités économiques ou sociales distinctes selon le sexe.

Une volonté minoritaire mais croissante de limiter sa descendance

- Des souhaits inégaux, selon les âges et les groupes, de ne plus avoir d'enfants

L'aspiration croissante à une moindre fécondité peut être évaluée à travers les proportions d'individus qui ne souhaitent plus avoir d'enfants. La proportion d'épouses du chef de ménage ne désirant plus d'enfant (25 % en 1993) enregistre d'importantes fluctuations selon les groupes socio-économiques et l'âge des femmes (tableau 6). Si l'on compare les groupes des agriculteurs indépendants, à la fécondité élevée, la proportion de femmes qui ne souhaitent plus avoir d'enfants est variable selon les trois sous-populations. Ainsi à 30-39 ans, 41 % des femmes baoulé ne

souhaitent plus d'enfants contre seulement 23 % des autres ivoiriennes et 25 % des étrangères. Si les épouses de salariés agricoles sont, toujours à ces âges, 26 % à ne plus vouloir d'enfants, chez les épouses d'actifs des secteurs secondaire et tertiaire, on retrouve une forte différenciation entre les ivoiriennes et les étrangères avec respectivement 42 % et 24 % qui ne veulent plus avoir d'enfants.

L'évolution des intentions selon l'âge est intéressante : notons tout d'abord que, sur l'ensemble de la population, elle croît fortement d'une tranche décennale à l'autre et en fin de vie féconde, à 40-49 ans, 72 % des femmes ne désirent plus d'enfants. Les différences selon les groupes sont également significatives. Pour les épouses d'agriculteurs étrangers, d'importantes variations apparaissent selon leur âge : les jeunes femmes se situent dans une perspective pro-nataliste, alors que leurs aînées, en fin de vie féconde, s'inscrivent au contraire dans une optique de limitation de leur fécondité. Ces différences entre femmes jeunes et âgées peuvent se justifier par plusieurs raisons : la nécessité pour les femmes jeunes de valoriser leur statut social par la fécondité ; les difficultés d'élever de nombreux enfants, les charges du travail domestique et le fait d'avoir atteint la descendance souhaitée pour les plus âgées. Pour les épouses de salariés agricoles, la proportion de femmes ne désirant plus d'enfant se situe à un niveau assez bas (13 %), mais le désir de limiter la fécondité apparaît précocement et concerne les femmes de 20 à 39 ans bien qu'elles constituent déjà un groupe de faible fécondité. Les attitudes des autres actifs, ivoiriens ou étrangers, sont assez proches, mais la volonté de ne plus avoir d'enfants est marquée à partir de 30 ans chez les ivoiriennes et de 40 ans seulement chez les étrangères. Cette analyse du désir d'enfant supplémentaire montre bien des stratégies reproductives différentes et les volontés inégales de réduction de leur fécondité.

La situation est un peu différente chez les hommes chefs de ménage, puisque la proportion d'hommes souhaitant ne plus avoir d'enfants croît régulièrement mais faiblement d'une tranche décennale à l'autre, et à 60-69 ans seulement 45 % des hommes ne désirent plus d'enfants. La volonté de ne pas avoir d'enfants s'exprime chez les actifs des secteurs secondaire et tertiaire dès 20-29 ans et seulement à 30-39 ans chez les agriculteurs. Par contre, à partir de 40 ans, on observe plutôt une opposition entre ivoiriens et étrangers, ces derniers manifestent en moins grand nombre leur souhait de ne plus avoir d'enfants et se situent, jusqu'aux âges les plus élevés, dans une perspective d'augmentation de leur descendance.

Tableau 6. Proportion des chefs de ménage (de 20 à 69 ans) mariés et de leurs épouses (de 15 à 49 ans) souhaitant ne plus avoir d'enfant selon l'âge et le groupe socio-économique à Sassandra en 1993 (en %)

Groupe d'âges	Agriculteur ivoirien	Agriculteur beoule	Agriculteur étranger	Salarié agricole	Actif ivoirien des secteurs 2re et 3re	Actif étranger des secteurs 2re et 3re	Ensemble
Hommes							
20-29	0	0	4	6	16	13	8
30-39	9	16	2	6	19	10	10
40-49	19	32	10	33	41	21	23
50-59	24	45	19	-	64	18	31
60-69	46	50	40	-	-	-	48
Ensemble	20	27	10	11	29	18	19
Femmes							
15-19	-	-	0	0	0	0	0
20-29	7	0	7	11	10	16	9
30-39	23	41	25	26	42	24	30
40-49	64	82	82	-	61	80	72
Ensemble	26	38	23	13	27	25	25

Source : Enquête ENSEA-ORSTOM 1993

- Effectif inférieur à 10

- Une augmentation sensible de la volonté d'arrêt de la descendance

L'évolution de la volonté ne plus avoir d'enfant, ou d'en avoir d'autres, peut être appréciée auprès de chaque individu à travers la comparaison de leurs déclarations en 1991 puis en 1993. L'observation suivie porte ici sur les chefs de ménage mariés et leurs épouses résidants aux deux observations, soit 497 chefs de ménage mariés et 590 épouses (tableau 7). L'analyse des attitudes montre que globalement les épouses sont plus nombreuses en 1993 à ne plus vouloir d'enfants : 34 % des femmes contre 25 % en 1991. Globalement 15 % des femmes expriment en 1991 comme en 1993 le souhait de ne plus avoir d'enfants. Au contraire, 18 % changent d'opinion entre 1991 et 1993 et adoptent une position favorable à un arrêt de leur descendance. Par contre, elles sont moins nombreuses à s'orienter vers des attitudes pro-natalistes puisque seulement 11 % des femmes qui ne voulaient plus d'enfants en 1991 souhaitent en avoir en 1993. Ceci montre l'émergence d'un désir de limitation de la fécondité pour un nombre assez conséquent de femmes.

L'effectif des chefs de ménage mariés qui ne souhaitent plus d'enfant est en augmentation : en 1991, 58 d'entre eux sont dans ce cas, soit 12 % ; et en 1993 il sont 109, soit 22 %. Cette croissance est plus forte dans ce sous-groupe de chefs de ménage résidants aux deux passages que pour l'ensemble des chefs de ménage mariés interrogés. Les attitudes individuelles masculines sont relativement stables : 83 % des chefs de ménages conservent la même position entre les deux dates, soit une cohérence plus forte que chez leurs épouses (71 % concernant la même position). 85 % de ceux qui souhaitent des enfants en 1991 ont toujours cette attitude deux ans et demi plus tard, 72 % seulement de ceux qui ne souhaitent plus d'enfants sont dans ce cas. En terme d'effectif, 16 individus qui ne souhaitaient plus d'enfant en 1991 en désirent de nouveau deux ans et demi après, et 67 chefs de ménage ont eu l'évolution inverse : souhaitant des enfants en 1991 ils n'en veulent plus en 1993, affirmation d'une attitude croissante de limitation de la descendance chez les individus résidants.

Tableau 7. Évolution des attitudes de limitation des naissances à Sassandra de 1991 à 1993, en effectif et en pourcentage du total des chefs de ménage (de 20 à 69 ans) mariés ou de leur épouses (de 15 à 49 ans)

Situation 1991	Situation 1993					
	Ne souhaite plus d'enfant		Souhaite des enfants		Ensemble	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
CM mariés Ne souhaite plus d'enfant	42	8	16	3	58	12
Souhaite des enfants	67	14	372	75	439	88
Ensemble	109	22	388	78	497	100
Épouses : Ne souhaite plus d'enfant	87	15	63	11	150	25
Souhaite des enfants	112	18	328	56	440	75
Ensemble	199	34	391	66	590	100

Source : Enquête ENSEA-ORSTOM 1991, 1993.

– Restreindre sa descendance ou les effets de la crise

Si le désir d'une descendance nombreuse est inégalement réparti entre les groupes socio-économiques, le souhait de ne plus avoir d'enfants (ou d'avoir un seul enfant supplémentaire), partagé par 25 % des hommes, est lui-même variable. Le motif nettement dominant, cité par 73 % des répondants, fait référence à la crise économique de manière directe : « la vie est chère, la vie est dure ». Un autre motif, fréquemment évoqué lui aussi (27 %), fait référence aux difficultés économiques mais de manière plus précise car il concerne la question de l'alimentation des

enfants : « il faut les nourrir tous ». L'âge trop avancé, du chef de ménage ou de son épouse, est évoqué par 18 % des répondants ; quant aux autres motifs, ils sont indiqués par moins de 10 % des chef de ménage concernés (tableau 8).

On retrouve une opposition significative entre les deux groupes d'actifs. La référence directe à la crise est davantage le fait des actifs des secteurs secondaire et tertiaire et des salariés agricoles. De même, les opinions selon lesquelles le chef de ménage « a déjà trop d'enfants » et « seul un petit nombre d'enfants peut faire des études » sont davantage avancées par ces actifs des secteurs secondaire et tertiaire. Par contre, les agriculteurs indépendants estiment souvent que leurs épouses ou eux-mêmes sont trop vieux pour avoir encore des enfants, ceci étant la deuxième raison par ordre de citation qu'ils avancent. La santé de l'épouse est également davantage mentionnée comme un motif de restreindre la descendance par ces agriculteurs indépendants, et par les salariés agricoles, que par les actifs des secteurs secondaire et tertiaire. La pénibilité des travaux agricoles intervient sans aucun doute ici comme une contrainte à la poursuite de la constitution de la descendance pour certains agriculteurs. Nous constatons également que les difficultés pour nourrir une descendance nombreuse sont surtout avancées par les ivoiriens : 31 % chez les actifs des secteurs secondaire et tertiaire et 24 % des agriculteurs indépendants, contre de 9 à 13 % chez les autres groupes.

D'une manière générale, les différences quant à la motivation de la moindre fécondité entre les groupes socio-économiques sont moins sensibles que celle de la justification d'une forte descendance dans la mesure où les réponses liées aux contraintes économiques sont dominantes dans chacun des groupes. On remarquera cependant que le motif exprimant l'impossibilité de scolariser un nombre important d'enfants est surtout représenté chez les actifs ivoiriens des secteurs secondaire et tertiaire (6 %). Il est d'ailleurs intéressant d'observer que cette volonté de scolarisation des enfants intervient encore actuellement sur les attitudes de fécondité, et malgré la crise, davantage pour justifier la volonté d'avoir une descendance importante, c'est-à-dire d'avoir « beaucoup d'enfants pour que l'un au moins réussisse dans les études » (12 % des motifs de forte fécondité sont de ce type, ceci représentant une centaine de chefs de ménage), que pour motiver l'obtention d'une moindre descendance (3 % des motifs de faible fécondité représentant 7 répondants).

Les épouses des chefs de ménages sont plus nombreuses, environ un tiers des femmes, à souhaiter ne plus avoir d'enfants ou seulement un seul en plus, et d'importantes différences apparaissent selon les groupes socio-économiques. Comme leurs époux, elles expliquent cette volonté de limitation par des raisons d'ordre économique mais dans des proportions moindres : près de la moitié des femmes (48 %) mentionnent la cherté de

Tableau 8. Motif du souhait d'avoir aucun ou un seul enfant supplémentaire des hommes mariés chefs de ménage (de 20 à 69 ans) et de leurs épouses (de 15 à 49 ans) selon le groupe socio-économique (en % des répondants) à Sassandra en 1993

Motif	Agricul- teur ivoirien	Agricul- teur baoule	Agricul- teur étranger	Salarié agricole	Actif ivoirien des secteurs 2re et 3re	Actif étranger des secteurs 2re et 3re	Ensem- ble
Hommes							
La vie est chère*	67	57	60	87	76	87	73
Il faut les nourrir tous	24	10	13	9	31	13	27
A beaucoup ou trop d'enfants	8	4	3	0	15	10	9
Seul un petit nombre peut faire des études	2	0	0	0	6	3	3
On n'a pas (ou plus) besoin d'enfants	8	4	9	3	2	3	5
Pour la santé de la femme	4	7	3	7	1	0	3
Son épouse ou lui sont trop vieux	35	36	37	3	4	3	18
Autres motifs	6	0	6	7	1	10	4
% de répondants	26	27	13	19	39	26	25
Femmes							
La vie est chère*	32	32	35	46	70	63	48
Il faut les nourrir tous	16	14	7	8	11	19	12
A beaucoup ou trop d'enfants	23	8	22	11	16	21	18
Seul un petit nombre peut faire des études	2	2	1	4	6	2	3
On n'a pas (ou plus) besoin d'enfants	5	10	7	0	5	5	6
Pour la santé de la femme	16	20	21	35	12	16	18
Son mari ou elle sont trop vieux	27	27	21	11	7	7	17
Autres motifs	16	18	14	8	7	11	14
% de répondants	33	48	29	20	40	35	34

Source : Enquête ENSEA-ORSTOM 1993

* le total des réponses est supérieur à 100 car chaque répondant a pu citer plusieurs motifs

la vie et 12 % les difficultés pour nourrir les enfants. Les femmes qui expriment ces motifs appartiennent surtout au groupe des actifs des secteurs secondaires et tertiaires et rejoignent ici les opinions de leur conjoint. Ainsi, deux fois plus de femmes appartenant aux groupes des actifs des secteurs secondaire ou tertiaire (63 % et 70 %) que celles membres des groupes d'agriculteurs indépendants (32 à 35 %) mentionnent ces raisons ; les épouses de salariés agricoles se situant dans une position intermédiaire. Le fait que les femmes du monde rural, qui peuvent assurer le plus souvent la subsistance du ménage par leur production vivrière, soient peut-être moins exposées à certaines difficultés économiques expliquent sans doute qu'elles les citent moins souvent comme motif de limitation de la fécondité ; 10 à 24 % d'entre elles citent malgré tout la difficulté de nourrir tous leurs enfants comme motif d'une limitation de leur descendance.

Les femmes mentionnent beaucoup plus que leurs maris la charge que représente une descendance nombreuse et les conséquences que cela peut avoir sur leur santé : ainsi évoquent-elles plus fréquemment leurs problèmes de santé et le fait d'avoir « déjà beaucoup trop d'enfants » (18 %). Elles se différencient en ce sens des opinions de leurs conjoints, à cause très certainement de la charge quotidienne de l'élevage des enfants qui leur incombe. La question de leur âge ou de celui de leur mari (17 %) renvoie également à ce même registre, mais aussi à des difficultés croissantes à assumer la charge que fait peser sur elle l'éducation de leurs enfants.

En définitive, les chefs de ménages et leurs épouses n'ont pas toujours des opinions convergentes sur les raisons de limiter leur descendance, exprimant ainsi leurs perceptions différentes des difficultés pour élever une progéniture nombreuse. Ces différences de perceptions quant aux motifs de limitation de la descendance concernent surtout les groupes où les femmes sont impliquées dans les activités productives. C'est le cas notamment des agricultrices qui doivent faire face, outre à leurs activités ménagères, à celles de la production, voire de la transformation et de la commercialisation du vivrier.

Les comportements de planification des naissances

Une pratique contraceptive faible, inégale et soumise à de nombreux obstacles

L'utilisation par les femmes de moyens contraceptifs, stable entre 1991 et 1993, est dans l'ensemble faible puisqu'elle se situe en 1993 entre 1 % et 7 % selon les groupes, avec très peu de différences selon

l'âge : entre 4 et 5 % d'utilisatrices avant comme après 30 ans (Adjamagbo *et al.*, 1995). Cependant, les comportements traditionnels d'espacement des naissances perdurent, avec une légère altération chez les individus les plus jeunes. L'abstinence post-partum est toujours pratiquée par les femmes (sa durée moyenne calculée entre les deux dernières naissances est de 10,1 mois), mais elle tend à diminuer : les jeunes femmes, âgées de moins de 30 ans, observent une abstinence plus courte que leurs aînées (9,7 mois au lieu de 10,7 mois). Cette durée d'abstinence est légèrement supérieure à celle de l'aménorrhée qui est en moyenne de 8,6 mois (8,2 pour les jeunes femmes et 9,1 pour les autres) en relation avec un allaitement maternel qui se poursuit durant 15 mois en moyenne.

Des différences entre les groupes apparaissent dans les taux d'utilisation de la contraception comme dans le type des méthodes utilisées (tableau 9). L'utilisation de la contraception est faible chez les femmes des groupes des agriculteurs indépendants qui conservent des niveaux de fécondité élevés et demeurent dans l'ensemble favorables à une forte natalité. Les femmes qui recourent à la contraception utilisent surtout des méthodes populaires (plantes, gris-gris, ...) et des moyens naturels (continence périodique ou prolongée, retrait), parce qu'il est difficile pour elles d'utiliser des méthodes modernes, par manque d'information et de disponibilité de celles-ci. La situation est légèrement différente pour les salariés agricoles qui en 1993 recourent surtout aux méthodes naturelles mais aussi à l'indigénat et enfin aux méthodes modernes. Vivant, pour la plupart d'entre elles, dans un complexe agro-industriel où existe un centre de santé où elles accouchent massivement, elles éprouvent moins de difficultés que les femmes agricultrices, qui sont plus éloignées des formations sanitaires, pour s'informer, notamment lors de leurs accouchements et lors des visites pré et post-natales, et s'approvisionner en moyens contraceptifs modernes.

Les plus forts taux d'utilisation de contraception sont pour les épouses d'actifs des secteurs secondaire et tertiaire, avec respectivement 8 % et 7 % d'utilisatrices. Les pratiques utilisées sont surtout les méthodes naturelles, 5 % des utilisatrices, tandis que 2 à 3 % recourent à des méthodes modernes. Ainsi, globalement l'utilisation de la contraception apparaît peu répandue, bien que des comportements de limitation des naissances émergent notamment chez les actifs des secteurs secondaire et tertiaire. Cependant on observe un décalage important entre les pourcentages de femmes qui, nous l'avons vu antérieurement, expriment le souhait de limiter leur descendance et celles qui utilisent effectivement la contraception.

Quelle conclusion en tirer ? La faible utilisation féminine peut être en rapport direct avec la possibilité limitée d'utiliser des méthodes contraceptives par manque d'information, de disponibilité ou de moyen. Mais il peut y avoir aussi une discordance à ce sujet entre la position des chefs de ménage et celle

Tableau 9. Utilisation de la contraception selon la méthode et le groupe socio-économique pour les chefs de ménage mariés (de 20 à 69 ans) et leurs épouses (de 15 à 49 ans) à Sassandra en 1993 (en %)

Groupe socio-économique	Populaire *	Naturelle**	Moderne** *	Non précisé	Total
Hommes					
Agriculteur ivoirien	1	4	2	0	7
Agriculteur baoule	0	0	2	0	2
Agriculteur étranger	...	3	4
Salarié agricole	2	1	5	0	8
Actif ivoirien des secteurs 2re et 3re	1	12	8	0	21
Actif étranger des secteurs 2re et 3re	0	3	1	0	4
Ensemble	1	5	3	...	9
Femmes					
Agriculteur ivoirien	1	0	0	0	1
Agriculteur baoule	0	2	0	1	3
Agriculteur étranger	0	1	0	0	1
Salarié agricole	2	3	1	0	5
Actif ivoirien des secteurs 2re et 3re	1	5	2	...	8
Actif étranger des secteurs 2re et 3re	0	5	3	0	7
Ensemble	1	3	1	...	4

Source : Enquête ENSEA-ORSTOM 1993

* populaire : plantes, gri-gri, ** naturelle : abstinence prolongée, continence périodique, retrait, *** moderne : préservatif, pilule, stérilet, injection.

... Pourcentage inférieur à 0,5

de leur épouse, ou un avis défavorable de la famille et ainsi une faible marge de manœuvre des femmes pour recourir à la contraception.

La pratique contraceptive masculine, également stable entre 1991 et 1993, concerne 9 % des chefs de ménage mariés, 3 % de l'ensemble de l'échantillon utilisant une méthode moderne (tableau 9). La distinction quant à la pratique contraceptive entre les groupes socio-économiques est particulièrement nette. Les actifs ivoiriens des secteurs secondaire et tertiaire se différencient fortement des autres groupes avec 21 % d'utilisateurs en 1993, 12 % d'utilisateurs de méthodes dites naturelles et 8 % d'utilisateurs de méthodes modernes. À cette date, les agriculteurs ivoi-

riens et les salariés agricoles se situent en position médiane avec 7 % et 8 % d'utilisateurs, mais avec des pratiques distinctes. Les agriculteurs ivoiriens utilisent surtout des méthodes naturelles (4 %) et les salariés agricoles des moyens modernes (5 %). Viennent ensuite les trois autres groupes, pour lesquels la pratique contraceptive concerne moins de 5 % d'utilisateurs, les agriculteurs baoulé se caractérisant par une contraception uniquement moderne (2 %).

Les hommes chefs de ménage déclarent utiliser davantage les moyens contraceptifs que leurs épouses. Ceci peut s'expliquer par une sous-déclaration de la part des femmes de leur pratique contraceptive et par l'utilisation par les hommes d'une contraception (le préservatif par exemple) lors de relations extra-conjugales. Quoi qu'il en soit, on peut s'interroger sur les raisons qui entravent la pratique contraceptive féminine et masculine.

En 1993, le principal motif déclaré par les femmes pour ne pas utiliser la contraception est leur manque d'information relatif à ces méthodes (34 % des réponses) : cette sous-information n'est pas surprenante dans la mesure où aucun programme spécifique de planification familiale n'est mis en place, et vue la faible exposition des femmes aux médias et leur bas niveau d'instruction dans l'ensemble (tableau 10). Le manque d'information apparaît comme l'obstacle principal à l'utilisation de ce type de méthodes essentiellement pour les actifs des secteurs secondaire et tertiaire mais aussi pour les salariés de l'agriculture (tableau annexe 5.5). Le fait de souhaiter des enfants est bien évidemment aussi un motif de non utilisation de la contraception (cité par 1/4 des femmes environ, plus particulièrement par les femmes agricultrices baoulé ou étrangères).

Tableau 10. Motif de non utilisation des méthodes contraceptives pour les hommes chefs de ménage et l'ensemble des femmes qui n'utilisent pas de méthode de contraceptive à Sassandra en 1993 (en %)

Motifs	Hommes	Femmes
Veut des enfants	27	24
Manque d'information	34	34
Accès difficile et coût	3	2
Mauvais pour la santé	11	5
Opposition de la religion	28	7
Opposition de l'homme	9	2
Opposition de la femme	3	14
Autres motifs	5	4

Source : Enquête ENSEA-ORSTOM 1993

* le total des réponses est supérieur à 100 car chaque répondant a pu citer plusieurs motifs

Les femmes déclarent également être « opposées à ces méthodes » dans 14 % des cas mais pour près d'un tiers chez les femmes salariées agricoles. Cette opposition provient de celle de la religion (pour 7 % des femmes), de la crainte des effets secondaires (notamment le risque de stérilité) mais aussi très certainement d'un besoin de révéler sa fécondité pour mieux asseoir son statut familial et social.

Pour les hommes, le manque d'information (34 %) domine, suivi par l'opposition de la religion (28 %) et le souhait d'avoir des enfants (27 %), dans les justifications de la non utilisation des méthodes contraceptives. L'idée que ces méthodes sont mauvaises pour la santé est avancée par 11 % des hommes, et une opposition de principe par 9 % d'entre eux ; les autres motifs sont moins fréquemment cités.

La religion est le facteur dominant du rejet de la contraception chez tous les étrangers, qu'ils appartiennent au secteur agricole, secondaire ou tertiaire : il s'agit là essentiellement d'une population musulmane marquée par l'opposition de l'islam aux moyens contraceptifs. Pour les agriculteurs ivoiriens, c'est le manque d'information, puis le désir d'avoir des enfants qui conditionnent essentiellement l'absence d'utilisation des méthodes contraceptives. Il est intéressant de constater que, dans tous les groupes, 30 % au moins des populations mentionnent l'absence d'information, ce qui en fait le motif sur lequel existe le plus grand accord entre les différentes communautés.

L'étude de l'état des connaissances des femmes en matière de méthodes contraceptives réalisée en 1991 révèle bien leur manque réel d'information en ce domaine. En effet, parmi les femmes qui n'utilisaient pas alors de méthodes, 13 % seulement connaissaient l'existence de celles-ci. Cette connaissance était plus importante chez les femmes jeunes, de faible parité et pour les épouses des actifs ivoiriens des secteurs secondaire et tertiaire. Bien que le manque d'information se révélait important, la demande n'était pas pour autant systématique. En effet, environ un quart d'entre elles seulement (26 %) souhaitaient bénéficier de ce type d'information, par contre 40 % des hommes auraient aimé en bénéficier. La plus forte demande émanait des individus jeunes (moins de 30 ans), célibataires, et des actifs ivoiriens des secteurs secondaire et tertiaire. Le corps médical était la source d'information souhaitée, particulièrement pour les femmes (82 % des réponses pour 72 % pour les hommes). Par contre, les hommes espéraient obtenir également ce type de renseignement des médias (11 % des réponses), source mentionnée par moins de 1 % des femmes qui ont de manière générale un accès moins facile à ces sources modernes d'information (Guillaume et Vimard, 1994).

Ces données relatives aux méthodes contraceptives : faibles utilisation et connaissance des méthodes, manque de diffusion de l'information,

vont dans le sens du maintien d'une forte fécondité, Les idéaux favorables à une fécondité élevée sont d'ailleurs encore très prégnants chez les femmes, comme l'atteste le fait que celles-ci sont plus nombreuses à utiliser des méthodes pour favoriser la grossesse (10 %) qu'à pratiquer une contraception.

La faiblesse de la pratique contraceptive est en rapport direct avec la possibilité limitée d'accéder aux méthodes, de par l'absence d'information et de disponibilité de moyens contraceptifs. L'absence d'information se situe à plusieurs niveaux : celui de la conscience même de la possibilité de réguler sa fécondité puisque, pour certaines femmes, le nombre de naissances qu'elles vont avoir dépend de « la volonté de Dieu », puis celui de la connaissance de méthodes précises de planification. Enfin, l'accessibilité à ces méthodes est également un frein à leur utilisation car elles ne sont pas disponibles dans la plupart des centres de santé de la région. Cette situation qui prévaut à Sassandra est celle de la plupart des régions de Côte d'Ivoire où la diffusion des méthodes reste très limitée.

La pression familiale contribue également à restreindre la marge de manœuvre des femmes en matière de contrôle des naissances. Elle peut correspondre à un avis défavorable de la famille du mari à une limitation quelconque de la descendance, mais également à une discordance entre la position des chefs de ménage et celle de leurs épouses en ce domaine. Les observations à caractère qualitatif menées dans la région ont souligné que l'un des faits remarquables, en ville comme dans les villages, est l'absence de communication entre époux autour d'un projet familial.

Les entretiens qualitatifs menés auprès des femmes mariées et de leur conjoint ont révélé que de nombreux couples n'abordent jamais ensemble la question du nombre idéal d'enfants. Pour les hommes, l'idée même que les femmes soient interrogées sur leur choix en la matière est difficilement concevable. Dans leur entendement, la constitution de la descendance est avant tout l'affaire du mari, principal pourvoyeur de revenus dans le ménage et principal responsable des dépenses liées à l'entretien des enfants. La prédominance des prérogatives masculines en matière de contrôle des naissances est un fait bien ancré dans l'imaginaire social. Elle est rarement remise en question par les femmes qui s'interdisent de faire valoir ouvertement une quelconque opinion personnelle (Adjamagbo, 2003).

La faiblesse relative de la concertation entre époux en matière de constitution de la descendance freine la diffusion des pratiques de régulation des naissances. Les défaillances liées à l'offre de contraception sont loin d'être les seuls écueils à braver. En effet, tant que les femmes n'accéderont à un plus grand pouvoir de décision, les programmes de planification familiale ne pourront atteindre leur pleine efficacité. En l'état actuel des rapports sociaux de genre, les chances d'une plus large diffusion des

méthodes de contraception reposent en grande partie sur l'attitude des hommes vis-à-vis de la planification familiale. Sur ce point, nos enquêtes qualitatives ont montré que bien que n'étant pas dans l'ensemble foncièrement contre le recours à la planification familiale (pourvu que ce soit eux qui décident) nombreux sont ceux qui éprouvent une certaine méfiance à l'égard de pratiques qu'ils connaissent mal. D'autres affichent un total manque d'assurance face à une démarche encore peu répandue et qui se pose à contre-courant de leur rôle socialement reconnu de bon père de famille. Bien que le pouvoir de décision repose encore beaucoup sur les hommes, le recours aux services de planification familiale a un « coût psychologique » encore difficile à assumer pour eux (Adjamagbo et Guillaume, 2001).

L'impact des relations économiques, sociales et familiales entre les individus sur la maîtrise de la fécondité

Après une période de nette augmentation jusqu'en 1980, mise en évidence par le suivi de la vie génésique des femmes, le niveau de fécondité observable dans la région de Sassandra amorce une baisse qui se manifeste de manière plus ou moins prononcée dans les différents groupes socio-économiques en présence. L'examen général, des indices de fécondité et des attitudes relatives à la planification des naissances, permet d'identifier deux grandes catégories de population : d'un côté les agriculteurs indépendants, groupes les plus féconds et, de l'autre, les salariés agricoles et les autres actifs qui se caractérisent par des niveaux relativement plus faibles de fécondité, de même que par des attitudes nettement plus favorables à un contrôle des naissances.

Cependant, les évolutions les plus récemment mesurées (de 1991 à 1993) montrent que la situation évolue rapidement. Même si le niveau de fécondité reste encore élevé dans la région, femmes et hommes expriment de plus en plus une volonté de réguler leur fécondité. Ainsi, les écarts entre grandes catégories tendent à s'estomper, comme ceux observables à l'intérieur d'une même catégorie. Les populations qui, en 1991, n'expriment que timidement des changements de comportement tendent à se rapprocher près de trois ans plus tard de celles qui se trouvent plus franchement engagées dans des logiques nouvelles.

Le changement le plus marquant en 1993 est, de toute évidence, l'entrée des populations les plus fécondes dans un début de transition. En effet, en dépit d'indices encore relativement élevés en 1993 (10,2 enfants en moyenne pour les chefs de ménage, 7,1 pour les femmes) les agricul-

teurs indépendants, en particulier les Baoulé, affichent une baisse de leur niveau de fécondité.

Il existe chez les hommes une relative concordance entre les évolutions de la fécondité et les aspirations au sein de chaque groupe socio-économique. Néanmoins, si, de façon générale, à un niveau plus faible de fécondité correspond un désir exprimé de limiter les naissances, ce désir s'exprime surtout dans les jeunes générations. Ainsi, dans le groupe le plus fécond, celui des agriculteurs indépendants, comme dans celui le moins fécond, celui des autres actifs, l'émergence d'idéaux favorables à une diminution de la descendance se fait de manière plus nette dans les groupes d'âges situés entre 20 et 39 ans. Chez les femmes, l'évolution est plus faible : la baisse de la fécondité du moment ne s'accompagne guère d'une réduction sensible des idéaux pro-natalistes et, à l'inverse de ce qu'on observe chez les hommes, les jeunes générations semblent accorder encore de l'importance à l'exercice d'une forte fécondité. Le groupe des salariés agricoles est le seul qui se distingue par une diminution notable de la descendance souhaitée dans la classe d'âge 15-19 ans. De manière générale, pour l'ensemble des catégories socio-économiques, c'est aux âges les plus élevés que l'on voit s'exprimer chez les femmes en 1993 le souhait d'une réduction des naissances.

L'autre constat majeur est que les aspirations à une limitation de la taille de la descendance ne débouchent guère sur un recours à des pratiques contraceptives, traditionnelles ou modernes. En effet, chez les hommes comme chez les femmes, force est de constater que l'utilisation de la contraception demeure encore très marginale. Dans ces conditions, la baisse de la fécondité est davantage liée à des facteurs tels que le retard de l'âge au premier mariage, ou encore l'instabilité résidentielle ou matrimoniale des couples.

D'un rapport différent aux réalités économiques et sociales...

Les diverses tendances relevées dans le domaine des attitudes et comportements en matière de fécondité montrent l'existence de groupes aux aspirations démographiques distinctes. La différence entre les agriculteurs indépendants et les salariés agricoles est, par exemple, particulièrement révélatrice. Pour ces groupes impliqués dans l'agriculture, une différenciation apparaît dans les comportements reproductifs selon leur statut professionnel (indépendant ou salarié). Ces différences peuvent s'expliquer en partie par un besoin inégal d'enfants lié à l'exercice de l'activité. Le recours à la main-d'œuvre enfantine constitue une nécessité pour les agriculteurs indépendants qui, confrontés à la crise économique, ont moins de possibilités qu'auparavant d'employer des salariés. Ceci contribue au

maintien de ces groupes dans des logiques de forte fécondité, avec des processus d'évolution faiblement amorcés. Néanmoins, le groupe des Baoulé est celui pour lequel les changements observés au début des années 1990 sont indéniablement les plus significatifs tout en étant celui au sein duquel le processus d'évolution du régime de fécondité s'est amorcé le plus tardivement.

Pour les salariés agricoles, la question de la main-d'œuvre familiale ne représente pas les mêmes enjeux. Il s'agit d'une population constituée, pour l'essentiel, de jeunes migrants en début de vie féconde, travaillant dans les complexes agro-industriels et qui s'inscrivent souvent dans des processus de migration de courte durée. Il est probable qu'un changement dans les formes de migration, qui impliquerait le développement de stratégies plus durables d'installation, par l'accès progressif à la terre (dans le cadre d'une diversification des activités économiques), pourrait conduire à une remise en cause de leur modèle de fécondité.

Les actifs impliqués dans les secteurs secondaire et tertiaire affichent la plus grande harmonie entre idéaux masculins et féminins. Pour eux, l'exercice d'une plus forte fécondité ne représente pas le même intérêt que pour les agriculteurs, dont la satisfaction des besoins en force de travail s'appuie en grande partie sur la cellule familiale, et ils adoptent sans aucun doute des rapports conjugaux basés sur une plus forte cohésion entre époux.

Ainsi, les différents modèles familiaux qui prévalent dans la région de Sassandra renvoient-ils à des modes d'adaptation aux évolutions économiques et sociales variables d'un groupe socio-économique à l'autre. Le fait que les salariés agricoles et les autres actifs soient les plus impliqués dans des logiques de réduction de la fécondité n'est probablement pas sans rapport avec les réalités économiques et sociales auxquelles ces populations doivent faire face. La réduction du pouvoir d'achat des paysans, sous l'impulsion des deux facteurs que sont la diminution des terres disponibles et la crise des marchés mondiaux, a pour conséquence, entre autres, que les ménages concentrent au maximum leur consommation alimentaire sur les seuls produits de l'exploitation familiale.

Cette tendance implique, au niveau de la production, une intensification des cultures vivrières qui permettent de couvrir les besoins essentiels du ménage. Par ailleurs, une autre stratégie consiste à renforcer la commercialisation de ces produits vivriers pour pallier le manque de liquidité qu'engendre la mévente du cacao et du café. Or, ces stratégies de diversification n'entrent pas en ligne de compte pour les salariés agricoles et, plus encore, pour les autres actifs (commerçants, artisans, employés du secteur tertiaire) qui n'ont pas accès à la terre. Pour ces derniers, les mécanismes d'amortissement des effets de la crise sont plus difficiles à mettre en œuvre, ce qui, par conséquent, contribue à renforcer l'intérêt d'une réduction de la descendance.

Enfin, il est important de souligner également que ces populations identifiées ici comme les moins pro-natalistes se trouvent le plus souvent situées géographiquement dans des zones où les infrastructures sanitaires sont les plus complètes, comme c'est tout particulièrement le cas des salariés du complexe agro-industriel de la Palmindustrie à Bolo, ou des artisans et commerçants résidant dans la ville de Sassandra. Ils ont en effet plus facilement accès aux soins, mais aussi à l'information. Ainsi, d'après ce que nous avons pu observer dans les maternités et les dispensaires où les sages-femmes sont présentes, les avantages de l'espace des naissances, exprimés en terme de préservation de la santé des mères et des enfants, sont bien diffusés et semblent bien perçus par les populations. Or, nul n'ignore l'effet direct de l'espace des naissances sur le nombre définitif d'enfants qu'une femme mettra au monde, dans un régime de fécondité donné.

Par ailleurs, les différences entre hommes et femmes sont le reflet de leur position respective dans l'organisation sociale. Le fait que les hommes soient plus nettement enclins aux idéaux de réduction de la fécondité n'est pas sans lien avec le fait que ce sont eux qui, d'une certaine façon, détiennent le contrôle de la fécondité. En effet, dans la majorité des populations concernées, les règles traditionnelles de filiation patrilinéaire en vigueur admettent le principe selon lequel les enfants appartiennent au mari et à la famille de celui-ci. Par ailleurs, en particulier dans les sociétés rurales, la gestion de la force de travail, notamment familiale et domestique, constitue pour le chef de ménage qui dirige son exploitation, un enjeu dont il est souvent seul à maîtriser les rouages. Enfin, concernant plus particulièrement la question des idéaux familiaux, il faut souligner l'importance des formes d'union au sein desquelles les naissances ont lieu. La polygamie, qui est relativement répandue dans la région, contribue à augmenter sensiblement le nombre moyen d'enfants par homme dans les groupes où la polygamie est la plus fréquente et à influencer sur la perception que l'homme se fait de la taille de la descendance qu'il est à même de se constituer.

La crise économique et la baisse corrélative des revenus des agriculteurs ont limité leur accès à la consommation. Cette diminution de leur pouvoir d'achat et le recentrage sur la production vivrière, en vue d'une plus grande autosuffisance alimentaire, se traduit en retour pour les artisans et commerçants par une moindre demande, qui réduit d'autant leur revenu. C'est dans le cadre de cette récession économique que les pratiques favorables à une forte fécondité sont remises en cause. On a constaté comment la problématique de la crise était importante dans les motifs de réduction de la fécondité, notamment chez les salariés agricoles et les actifs des secteurs secondaire et tertiaire. Davantage que d'un malthusianisme de pauvreté touchant les individus les plus pauvres, évoqués

par ailleurs (Boserup, 1985 ; Cosio, 2000), il s'agit là du début d'une transition de crise, où l'accroissement des coûts relatifs des enfants fait prendre conscience aux populations, et en priorité à celles les mieux insérées dans des activités modernes et les plus à même d'utiliser des moyens de contraception, qu'elles doivent réduire leur descendance pour maintenir leur niveau de vie et les chances d'éducation de leurs enfants.

Au delà des différences observées entre groupes culturels, les modèles de fécondité s'appuient en grande partie sur des logiques démo-économiques dans lesquelles la maîtrise de la force de travail et le contrôle des terres sont essentiels. En définitive, les distinctions relevées au niveau des comportements de fécondité sont fortement déterminées par le type d'insertion des populations dans le système économique de la région, ainsi que par les formes d'organisation sociale et familiale qui l'accompagnent. Le groupe des agriculteurs est celui sur lequel repose la plus grande part des enjeux de la baisse de la fécondité dans les prochaines années. Pour ceux-ci, le changement de comportement et d'attitude en matière de fécondité correspond à des modifications des conditions de fonctionnement du système d'économie de plantation, dans un contexte où les stratégies d'expansion foncière sont de plus en plus contrariées.

...à une temporalité différenciée de la baisse de la fécondité

La reproduction humaine est un phénomène complexe et la fécondité d'une population se trouve singularisée par des facteurs biologiques et culturels, mais aussi par des facteurs socio-économiques qui influent directement et de diverses manières sur son évolution. Notre analyse de la fécondité a mis en évidence combien des éléments qui peuvent être relativement communs (l'autonomie du groupe domestique, la scolarisation, les difficultés socio-économiques...) ont des effets différents, selon leurs intensités dans les différents groupes socio-économiques, ou encore selon la place que ceux-ci occupent dans la production.

Les différentes communautés en présence à Sassandra adaptent différemment leurs comportements de fécondité aux modifications du fonctionnement de l'économie de plantation que la crise a rendu incontournables. La diversité des ajustements dépend des rôles assignés aux enfants dans les procès de production, des changements dans les conditions matérielles de l'élevage de ces enfants et, plus généralement, des nouvelles stratégies économiques et sociales désormais visées. Chaque communauté opère ainsi des changements selon une logique guidée principalement par sa position dans l'histoire du développement de l'économie de plantation et selon un calendrier qui lui est propre. Ce phénomène observé à Sassandra suit les règles de transformations des

modèles de fécondité observés dans d'autres systèmes d'économie de plantation.

Avec le développement de secteurs modernes de production et des rapports sociaux de travail qui lui sont liés, tel le salariat, comme avec la crise économique, les populations de Sassandra, à l'instar de nombreuses sociétés d'Afrique au sud du Sahara, sont parvenues à un moment où les conditions de l'émergence de nouveaux idéaux de reproduction démographique s'accumulent : le travail agricole est, dans certains cas, peu rentable ; l'insertion dans les sphères urbaines et étatiques est chaque jour plus difficile ; l'adéquation, d'un groupe domestique à l'autre, des producteurs et des consommateurs comme des revenus et des coûts d'éducation des enfants, est moins aisée qu'auparavant. « Ainsi l'altération des justifications d'une forte fécondité et des pratiques sociales qui la rendaient possible, conduisent à de nouvelles attitudes en matière de reproduction démographique favorables à des transitions de la fécondité qui sont et seront diverses dans leur contenu et dans leur temporalité. » (Vimard *et al.*, 1994).

Crise économique et fécondité : quelles perspectives ?

Il apparaît bien que la crise économique et les évolutions sociales qui l'accompagnent ont créé, dès le début des années 1990, toutes les conditions favorables à une baisse de la fécondité dans la région de Sassandra davantage liée à des nouvelles contraintes d'ordre social et économique qu'à une évolution délibérée des populations vers un modèle familial novateur. L'avenir de cette baisse dépend en grande partie de la marge de manœuvre dont les différents groupes en présence disposent pour pallier les effets néfastes de cette crise structurelle à laquelle ils sont confrontés. L'accès aux ressources est déterminant dans les choix qu'ils seront amenés à opérer. C'est précisément dans les groupes les plus impliqués dans les stratégies de colonisation des terres que la réduction de la fécondité est la plus tardive, tout en étant forte lorsqu'ils sont touchés, à leur tour. Pour la catégorie des actifs n'ayant pas accès aux terres, les stratégies de repli sont difficiles à mettre en œuvre. Pour eux, les charges d'une descendance nombreuse se font plus tôt et plus lourdement ressentir et renforcent l'intérêt d'une limitation de la fécondité. De même, le fait que les jeunes hommes se déclarent plus favorables à l'exercice d'une régulation des naissances n'est pas sans lien avec la dégradation de leurs perspectives d'avenir économique et sociale.

Au moment de nos dernières observations, il semblait encore prématuré de trancher sur le devenir de la fécondité à Sassandra, vu la complexité des phénomènes en œuvre. À côté du schéma d'interrelation où la crise

influe négativement sur la fécondité, il en existe d'autres dont l'effet peut s'avérer inverse. Parmi ceux-ci, la réapparition des anciens rapports de dépendance des jeunes à l'égard des aînés et l'utilisation de la force de travail des premiers par les seconds, mis en évidence, est à même de valoriser les logiques de forte fécondité ; ce d'autant plus que le réflexe de préservation du patrimoine foncier réduit le recours au salariat. Dans le même sens, la dégradation des conditions sanitaires liées à une baisse de qualité des services de santé et aux difficultés accrues que connaissent les populations pour assumer les dépenses de santé, que nous examinerons dans le chapitre suivant, sont à même de modifier les évolutions en cours. Les premiers signes d'une stagnation des progrès dans le domaine de la mortalité des enfants, observés au niveau national lors des enquêtes démographiques et de santé de 1994 et de 1998-99 ne peuvent que nous interpellier sur l'avenir de la transition démographique.

La dégradation des indicateurs macro-économiques (baisse des prix des produits d'exportation), mais aussi écologiques (baisse de la pluviométrie, appauvrissement des sols) et fonciers (raréfaction des réserves forestières) a amorcé une détérioration progressive du système économique poussé dans ses limites extrêmes jusqu'à ce que ses conditions de reproduction s'étiolent sérieusement. La course effrénée aux terres puis leur sur-exploitation, contribuant à l'épuisement des sols, n'ont constitué que des solutions provisoires. Néanmoins, si la fécondité à Sassandra répond effectivement à une rationalité économique, alors il est permis de penser que lorsque les mécanismes qui permettent de contourner les effets de la crise s'essoufflent, la baisse ne peut que s'instaurer durablement. On ne saurait par ailleurs négliger le rôle des jeunes générations dans ce processus : les progrès en matière de scolarisation et l'intensification des relations villes-campagnes ouvrent l'esprit à d'autres modèles d'organisation sociale et familiale. D'autre part, les difficultés à accéder aux terres dans les campagnes ne peuvent plus guère être contournées, comme autrefois, en migrant vers les villes. En Côte d'Ivoire comme dans biens d'autres pays de la sous-région, la diminution des opportunités d'insertion dans le secteur moderne de l'économie urbaine rend aléatoire la migration urbaine comme exutoire aux carences villageoises. Les sociétés rurales devront donc à l'avenir adopter d'autres modèles de références où les schémas anciens ne trouveront plus nécessairement leur légitimité.

6

Santé des populations

Les itinéraires thérapeutiques en question

Agnès GUILLAUME et Agnès ADJAMAGBO

La Côte d'Ivoire a conclu ses premiers accords d'ajustement structurel avec les institutions financières à partir de 1981 suite aux difficultés socio-économiques engendrées par la baisse des cours mondiaux des principaux produits d'exportation et à des dépenses publiques mal maîtrisées par les pouvoirs publics. Les programmes mis en œuvre en vue de l'assainissement de l'économie n'ont pas eu les effets escomptés, puisque les conditions sociales ont continué de se dégrader durant les années 1980, jusqu'en 1994, année où la dévaluation du franc CFA est intervenue. Cette dépréciation de la monnaie a cependant favorisé une reprise des activités économiques, et notamment une meilleure commercialisation des produits de rente, particulièrement importante pour les populations rurales de la zone forestière. Malgré cette reprise, le pouvoir d'achat des ménages a diminué de façon significative, entraînant des changements de comportements dont l'un des plus perceptibles concerne les soins de santé, comme nous le verrons dans ce chapitre. Il faut noter que ces programmes d'ajustement structurel ont eu pour effet un renchérissement des coûts liés à la scolarisation et à la santé du notamment à une réduction drastique des budgets de l'état. Des politiques de recouvrement des coûts ont été instaurées qui rendent payants tous les soins et constituent une barrière d'accès à la santé. Elles sont également un frein à la création ou au développement des infrastructures existantes et à l'embauche de personnel nouveau.

La politique sanitaire de la Côte d'Ivoire est basée sur l'existence de 1 146 centres ou instituts de santé. Ce dispositif ne dépassait pas 700 au début des années 1980. Les efforts accomplis depuis lors, en dépit de la crise économique, n'ont amélioré que faiblement la couverture nationale

en infrastructures sanitaires, puisque dans certaines régions le ratio population rurale par dispensaire est largement inférieur à la moyenne nationale établie à 12 153. Ce déséquilibre concerne tout particulièrement le Sud-Ouest, où ce ratio population rurale par dispensaire avoisine 37 000, avec une dispersion des centres relativement prononcée, accentuant les difficultés d'accès (Unicef, 1996 ; Guillaume *et al.*, 1997). Dans cette région, la couverture sanitaire n'a pas suivi le rythme de croissance de la population dont la dissémination spatiale ne fait qu'accroître les difficultés d'accès aux structures de santé. Ceci est particulièrement vrai dans la sous-préfecture de Sassandra.

Le district sanitaire et social de Sassandra couvre une superficie de 7 500 km² pour une population d'environ 140 000 habitants en 1995. Construit à l'époque coloniale au cœur de la ville, le centre hospitalier général de Sassandra constitue encore aujourd'hui la principale infrastructure sanitaire de la zone. L'hôpital dispose d'un seul médecin qui assure quotidiennement les consultations externes et supervise le suivi des malades hospitalisés. Il attire les populations de la ville et des villages environnants, mais les villageois doivent souvent parcourir de grandes distances pour y accéder.

En dehors des contraintes d'accès, le fonctionnement de l'hôpital de Sassandra connaît un certain nombre de difficultés : vétusté des bâtiments, approvisionnement en eau irrégulier, bloc opératoire non fonctionnel, absence de laboratoire d'analyses médicales. Par ailleurs, la dotation en médicaments de la pharmacie s'avère insuffisante, ce qui contraint les populations à s'approvisionner à l'officine de la ville où les prix sont moins avantageux. Enfin, les urgences ou les cas qui relèvent de la médecine spécialisée sont envoyés sur l'hôpital régional de San Pedro à soixante-dix kilomètres de Sassandra ou encore à Abidjan à près de trois cent kilomètres.

En 1980, la construction d'une base de secteur de santé rurale (BSSR) à l'entrée de la ville, à trois kilomètres du centre, vient renforcer le dispositif sanitaire de la région. Son rôle est d'assurer la formation des personnels des centres ruraux, ainsi que des agents de santé communautaires affectés dans les centres de santé établis dans tout le district sanitaire et social de Sassandra. La BSSR et ses antennes rurales rassemblent en 1995, 1 médecin, 18 infirmiers diplômés d'Etat, 6 sages-femmes et 4 matrones. Elle possède des antennes mobiles qui interviennent dans les campagnes les plus isolées afin de procéder aux vaccinations ainsi qu'à des campagnes de sensibilisation et d'information. Les activités de la BSSR apportent un complément essentiel à celles de l'hôpital, notamment en palliant les problèmes d'isolement des populations rurales. Elle connaît néanmoins des difficultés semblables à celles de l'hôpital (vétusté des locaux, manque de personnel, dotations en médicaments insuffisantes, budget de fonctionnement en baisse depuis plusieurs années). À

ceci s'ajoutent les difficultés liées au maintien des activités mobiles qui sont coûteuses en carburant et en entretien des véhicules.

En dépit des lacunes, la création de ces infrastructures a joué un rôle important dans l'amélioration de la situation sanitaire de la région au cours des décennies 1970 et 1980, notamment en matière de mortalité des enfants, où les progrès ont été particulièrement sensibles.

Nos observations, faites entre 1988 et 1993 auprès des populations et des personnels de santé de la sous-préfecture, ont permis de cerner, dans le contexte des transformations socio-économiques, la morbidité, les comportements thérapeutiques, les connaissances en matière de santé, déterminant important des pratiques de soin, et la mortalité, qui seront les points successifs de notre analyse.

La morbidité et les recours thérapeutiques

L'étude de la morbidité et des recours thérapeutiques a été menée en se basant sur deux sources de données : d'une part les statistiques sanitaires collectées périodiquement par les centres de santé, et d'autre part des enquêtes de nature qualitative et quantitative auprès des femmes.

Mensuellement, le bilan des activités de centres de santé est collecté dans des registres de santé exploités ensuite par l'Institut national de santé publique. Les données concernent essentiellement les différents états morbides déclarés lors de chaque consultation, le nombre global de consultants, de consultations prénatales et postnatales, des informations sur les vaccinations, pour les maternités sur les accouchements et les éventuels cas de décès maternels ou infantiles. En revanche, aucune information n'est donnée sur le profil détaillé des consultants, ni sur leur origine géographique : seule figure une répartition par grand groupe d'âges et par sexe, ce qui n'autorise pas à mettre ces données en relation avec la population de référence et ainsi de disposer d'indicateurs de santé. Elles permettent cependant d'avoir une vision des principaux problèmes de santé et des motifs de consultation dans les structures sanitaires.

Pour affiner ces données sur la santé, différentes enquêtes ont été réalisées : des enquêtes quantitatives auprès de femmes en âge fécond, relatives à leur santé et à celle de leurs enfants et à leurs comportements thérapeutiques ; des enquêtes qualitatives auprès des femmes mais aussi auprès des hommes, des personnels de santé et des thérapeutes traditionnels, reposant essentiellement sur des entretiens individuels ayant pour objet de fournir des éléments complémentaires pour l'interprétation des résultats.

Une morbidité dominée par les maladies infectieuses et parasitaires

– Les états morbides enregistrés par les statistiques sanitaires

Les statistiques sanitaires ont été analysées pour les années 1990 et 1991 pour certains centres de santé de la sous-préfecture de Sassandra pour lesquelles nous disposons des résultats de ces deux années (tableau 1). Pour ces deux séries, la même tendance se dégage, à savoir une prédominance des maladies infectieuses et parasitaires qui représentent respectivement 25 % et 28 % des motifs de consultation, le paludisme étant la plus fréquente de ces maladies (16 à 18 % des consultations). Les dysenteries et diarrhées, les diarrhées aiguës non fébriles ainsi que les affections respiratoires et les toux sont également des motifs fréquents de consultations (7 à 8 %). Les maladies de peau, les problèmes de nature traumatologique ou les intoxications représentent une part relativement importante des motifs de consultations (8 à 11 %). La prévalence d'autres pathologies, comme les maladies du système nerveux, de l'appareil urogénital, les autres maladies de l'appareil digestif, les fièvres, les céphalées, constituent quant à elles environ 4 % des motifs de consultation. Cependant, la prévalence de certaines de ces maladies est de fait plus élevée puisqu'elles ne concernent qu'une population particulière, telles les affections uro-génitales qui touchent essentiellement la population des adultes. Il en va de même pour certaines maladies infantiles, dont la prévalence est apparemment faible rapportée à l'ensemble des consultants. On note également l'importance des états mal définis, due à l'absence de moyens de diagnostic dans certains centres.

L'importance des différentes pathologies déclarées dans ces centres de santé est identique aux résultats menés sur l'ensemble de la Côte d'Ivoire puisque E. Yapo (1992) a pu noter que « la demande de soins enregistrée dans les formations sanitaires de base au cours des dernières années comprend environ 20 % de paludisme, 6 % de diarrhées, 8 à 9 % d'affections respiratoires, ainsi que des proportions relativement faibles de maladies du PEV, de pian, de dracunculose, et d'ascaridiasés ».

– Les états morbides déclarés par les femmes lors des enquêtes

L'état de santé des femmes et de leurs enfants en bas âge a été abordé, lors des différentes enquêtes, à partir de questions sur les dernières maladies contractées soit lors de la dernière année ou dans des circonstances précises, pendant la grossesse ou en cas de stérilité. Ce type d'étude pose la question de la perception de la maladie et de son interprétation, deux éléments qui vont conditionner les choix et les comportements thérapeutiques. La reconnaissance d'un état morbide dépend de différents facteurs : la durée et la persistance des symptômes, l'identification de la cause de la

Tableau 1. Principaux états morbides déclarés par les formations sanitaires du secteur de santé rurale de Sassandra (en effectif et en pourcentage)

États morbides classés selon la nomenclature des bulletins)	1990		1991	
	Effectif	%	Effectif	%
Dysenterie et diarrhée (I1+2)	700	3	667	3
Varicelle (I5)	49	0	42	0
Rougeole simple et compliquée (I6+7)	22	0	21	0
Paludisme probable (I9)	3 566	16	3 553	18
Pian (primaire, récent, contagieux, non précisé, I10+11)	378	2	343	2
Mycoses cutanées, teigne (I12)	183	1	185	1
Ascariase clinique (I14)	443	2	630	3
Autres maladies infectieuses ou parasitaires (I3, I4, I8, I13, I15)	116	1	138	1
Tumeurs (T1+2)	11	0	6	0
Maladies de la nutrition (N1 à N5)	176	1	191	1
Maladies du sang (H1 à H3)	157	1	178	1
Maladies mentales (M1 à M3)	10	0	8	0
Maladies du système nerveux et des sens (S1 à S7)	816	4	594	3
Affections cardio-vasculaires (V1 à V3)	104	0	132	1
Maladies de l'appareil respiratoire (R1 à R8)	933	4	1 040	5
Diarrhées aiguës non fébriles (D8)	865	4	768	4
Autres maladies de l'appareil digestif (D1 à D7, D9 à D11)	872	4	852	4
Maladies de l'appareil uro-génital (U1 à U8)	933	4	1 075	5
Maladies de la grossesse, l'accouchement (G1 à G10)	487	2	691	3
Maladies de la peau (C1 à C9)	2 553	11	2 109	10
Maladies de l'appareil locomoteur (L1 à L7)	1 230	5	908	4
Malformation congénitale et maladies périnatales (X, P1 à P6)	34	0	26	0
Fièvres (Y3)	1 250	5	945	5
Céphalées (Y10)	857	4	652	3
Toux aiguë ou banale (Y13)	869	4	584	3
Autres états mal définis (Y1 à Y21 sauf Y3, Y10, Y13)	2 786	12	2 290	11
Traumatologie et intoxications (E1 à E9)	2 480	11	1 566	8
Total	22 880	100	20 194	100

Source : Statistiques sanitaires de l'INSP, 1990, 1991 pour le Secteur de Santé Rurale de Sassandra. Nous avons retenu les statistiques des dispensaires pour lesquels les deux années étaient disponibles : c'est-à-dire la base du secteur de santé rurale et les centres de santé ou dispensaires de Dakpadou, Gnago, Niégroboué et Sago.

maladie et l'éventuelle consultation d'un thérapeute traditionnel ou d'un personnel de santé (Bonnet, 1988). La question de l'interprétation de la maladie a été largement étudiée dans la littérature anthropologique. La classification des maladies et leur identification causale est très variable selon les sociétés renvoyant à la théorie de la contamination (Fainzang, 1988 ; Augé et Herzlich, 1983). Bien souvent deux catégories causales se distinguent : les maladies « attribuables à un agent extérieur à la personne et les maladies dont l'origine n'est pas de conception persécutive mais naturelle » (Bonnet, 1986). La quête thérapeutique des individus est différente selon le type de maladie identifié : consultation d'un type précis de thérapeute pour rechercher la cause de cette maladie (devins, prophètes, guérisseurs) et/ou consultation de thérapeutes traditionnels ou de personnels de santé pour en soigner les manifestations cliniques.

Afin d'appréhender les états morbides, nous avons interrogé les femmes sur leurs symptômes ou ceux de leurs enfants, et sur le nom de la maladie attribué en langue locale. Les femmes déclarent avoir souffert essentiellement de fièvre seule ou associée à d'autres symptômes tels les maux de tête et vomissements, de diarrhées, fatigues, vertiges, ainsi que de maux de ventre. Pour les enfants de moins de cinq ans, les deux principaux problèmes de santé déclarés par les mères sont les diarrhées (environ un tiers des affections), puis les fièvres seules ou associées à d'autres symptômes (36 %) et enfin les affections respiratoires (tableau 2).

Tableau 2. Principales causes de morbidité déclarées pour les enfants de moins de cinq ans à Sassandra (en %)

Causes de morbidité	Enfant de moins d'un an	Enfant de 1 à 4 ans
Diarrhée	36	31
Affections respiratoires	11	7
Maux de tête	0	1
Fièvre + maux de tête	4	1
Fièvre seule ou associée à d'autres symptômes	36	36
Autre	14	25

Source : enquête ENSEA-ORSTOM 1991

Ainsi, ces symptômes déclarés par les femmes recouvrent largement les principaux motifs de consultation des centres de santé avec toutefois des dénominations moins précises dans leur identification dues le plus souvent à un traitement en dehors de toute structure médicale ou dans une structure qui ne disposait pas de moyens diagnostiques suffisants. Les fièvres notamment correspondent souvent à des accès palustres et les « diarrhées » à toutes les formes de diarrhées ou dysenteries, qu'elles soient graves ou bénignes.

Quels sont effectivement les parcours thérapeutiques adoptés et les facteurs susceptibles d'influencer le choix des femmes ? La double nécessité de traiter les causes d'une part, et ses manifestations cliniques d'autre part entraîne souvent l'association de soins biomédicaux à des thérapies de type traditionnel. Cela amène à une multiplication des recours thérapeutiques.

Diversité des comportements de santé et des parcours thérapeutiques

Plusieurs éléments vont conditionner les parcours thérapeutiques adoptés. L'environnement sanitaire est bien évidemment un facteur déter-

minant dans l'adhésion aux soins de type biomédicaux. L'éloignement des centres de santé, leur coût d'accessibilité et leurs conditions de fonctionnement (accueil du personnel, coût des prestations, attente, disponibilité des médicaments) sont autant de facteurs susceptibles d'entraver leur fréquentation. Jusqu'au début des années 1990, l'approvisionnement régulier des centres de santé en médicaments, y compris les centres ruraux les plus enclavés, par l'État, garantissait aux populations la quasi gratuité des soins de santé. Les mesures de restriction budgétaires appliquées à la fin des années 1980 ont mis fin à ce programme de subvention de la santé. Dans les villages, les infirmiers privés de matériel et de médicaments essentiels doivent envoyer les patients s'approvisionner dans les officines privées où les coûts sont élevés. Au moment de nos enquêtes, les stocks dans les centres de santé sont épuisés depuis huit mois. Dans ces circonstances, tous les actes de soins sont à la charge des populations¹.

– Quels recours thérapeutiques pour les femmes ?

Plus de la moitié des femmes recourent aux centres de santé pour se soigner (57 % lors de leur dernière maladie et 55 % durant leur dernière grossesse), mais les thérapies familiales revêtent toute leur importance, puisqu'elles représentent un tiers des recours. A Sassandra, le recours aux thérapeutes traditionnels n'est pas très important (inférieur à 10 %), de même que l'association de consultations de structures biomédicales et de soins par la famille ou auprès de tradipraticiens (tableau 3).

Dans le domaine des soins pratiqués, le recours aux médicaments « modernes » domine. La combinaison de soins traditionnels et de l'utilisation de produits pharmaceutiques est beaucoup plus importante chez les femmes lors de leur dernière maladie traitée. L'automédication dans la famille tient une place importante. Dans pareil cas, la femme suit les conseils des personnes de son entourage immédiat, le plus souvent une autre femme, et peut ensuite se procurer les médicaments dans les officines privées ou encore auprès des colporteurs qui sillonnent les villages et vendent des médicaments à l'unité à moindre coût.

Les comportements des femmes pour soigner leur dernière maladie sont assez semblables à ceux qu'elles adoptent durant leur dernière grossesse. Dans un cas comme dans l'autre, elles se rendent majoritairement dans un centre de santé, mais une part non négligeable (plus de 35 %) se rend chez un tradipraticien ou s'en remet à la famille. Il faut noter que le

1. Ainsi par exemple, le prix d'un accouchement (frais d'hospitalisation et paiement des médicaments) s'élève à 2 500 francs CFA, ce qui représente le quart du revenu mensuel d'un salarié agricole dans la région en 1995.

Tableau 3. Recours thérapeutiques pratiqués par les femmes de 15 à 49 ans pour se soigner lors de la dernière maladie contractée ou pendant la grossesse à Sassandra (en %)

Type de recours	Dernière maladie	Pendant la grossesse
<i>Personne consultée</i>		
- Personnel de santé (1)	57	55
- Tradipraticien, famille (2)	35	39
dont famille seulement	30	33
- 1 et 2	8	6
Total	100	100
<i>Mode de soin</i>		
- moderne	63	55
- traditionnel	8	39
- moderne + traditionnel	29	6
Total	100	100
Effectif	388	36

Source : enquête ENSEA-ORSTOM 1988

suivi prénatal des femmes n'est pas très important. Les femmes justifient ce faible suivi principalement par l'éloignement des centres de santé (70 %), les coûts des consultations (15 %) mais aussi par des raisons liées à l'habitude et la coutume (8 %). En revanche, 61 % des accouchements se font dans un centre de santé. Pendant leur grossesse, les femmes se soignent fréquemment à l'indigénat (39%) dans la famille (33%). Les femmes, et tout particulièrement les femmes âgées, font souvent prévaloir une bonne connaissance des pratiques traditionnelles pour préserver la santé des mères et des enfants durant la grossesse et assurer ainsi une forme de suivi de leur grossesse.

– Quels comportements de santé envers les enfants ?

Pour soigner leurs enfants, environ deux tiers des femmes les conduisent dans des centres de santé (tableau 4). A l'instar de ce que l'on observe pour le suivi prénatal, le recours aux soins familiaux, moins onéreux donc d'un accès plus facile, est également important (30 %) lorsque l'enfant tombe malade. Ils font essentiellement appel à l'indigénat mais l'automédication moderne est assez répandue (7 %). Là encore, la consultation des thérapeutes traditionnelles reste plus marginale (6 % des recours).

Tableau 4. Comportements thérapeutiques des femmes lors du dernier épisode morbide de leurs enfants de moins de 5 ans,

	%	Effectif
<i>Personne consultée *</i>		
. structure biomédicale	64	240
. famille	30	112
. thérapeute traditionnel	6	21
<i>Type de traitement</i>		
. moderne	62	232
. automédication moderne	7	27
. traditionnel	26	95
. traditionnel + moderne	5	19
<i>Décision des soins</i>		
. femme	52	193
. père de l'enfant	43	162
. autre	5	18
<i>Paiement des soins</i>		
. gratuit	37	137
. femme	7	27
. père de l'enfant	54	201
. autre	2	8
Ensemble	100	373

au cours des douze derniers mois à Sassandra

Source : enquête ENSEA-ORSTOM 1991

* L'information sur le second recours thérapeutique ne concernait qu'un très faible pourcentage d'individus, nous n'avons donc retenu que le premier recours cité, et appréhendé la combinaison des pratiques à travers la variable «traitements».

Plus de la moitié des femmes décident du type de soins donnés à leurs enfants et dans 43 % des cas cette décision revient au père de l'enfant. Elles sont cependant tributaires de leur conjoint pour le paiement puisque c'est lui qui l'assure dans plus de la moitié des cas. Ce manque d'indépendance économique explique certainement le fort recours aux thérapies familiales et la recherche de la gratuité des soins (dans 37 % des cas).

Comment analyser ces différents recours ? Plusieurs éléments entrent en ligne de compte : l'environnement sanitaire, les conditions de vie des femmes, leur niveau d'instruction, mais aussi leur environnement familial.

– Les choix thérapeutiques selon les caractéristiques des femmes

Les attitudes et comportements dans le domaine de la santé sont le reflet d'une condition sociale et économique particulière. Les acquis culturels conditionnent dans une large mesure les options des individus

comme nous avons pu le montrer à travers certaines conduites thérapeutiques : la perception de la maladie, les rituels entourant la naissance induisent certaines pratiques spécifiques concernant les soins et les conditions d'accouchement. Mais bien d'autres éléments relatifs aux conditions de vie des femmes influencent ces comportements.

Les choix thérapeutiques vont en partie dépendre de l'autonomie financière de la femme et de son degré d'indépendance par rapport à son entourage (Adjamagbo *et al.*, 1999). Ainsi C. Ouedraogo (1999) a mis en évidence au Burkina Faso le manque d'autonomie financière et décisionnelle des femmes dans les soins à leurs enfants. Différentes études menées au Congo et en Jordanie montrent les relations existantes entre l'état nutritionnel de l'enfant et le degré d'autonomie des femmes (Castle, 1995 ; Doan et Bisharat, 1990), mais aussi entre cet état et l'absence d'un statut matrimonial affirmé (Gruénais et Delpeuch, 1992). Dans notre étude, ces comportements ont été analysés selon le statut des femmes dans le ménage. Nous entendons par statut à la fois leur position dans le ménage (lien de parenté avec le chef de ménage, présence de parents, type d'union), mais également leur profil socio-économique (scolarisation, activité économique), ainsi que leurs caractéristiques démographiques.

Les comportements des femmes varient selon leur environnement familial. Quand des aînés sont présents dans le ménage (qu'il s'agissent des parents, oncles ou tantes), les soins dans la famille sont plus fréquents. Ce même constat vaut pour les filles du chef de ménage qui dépendent des conseils de leur mère pour soigner leurs enfants et ont souvent une plus faible autonomie financière (tableau 5). Les comportements changent également en fonction de l'état matrimonial des femmes. Ainsi les femmes célibataires recourent davantage aux soins de type traditionnel, en particulier ceux prodigués par la famille, que les femmes en union. Ceci s'explique en grande partie par le manque d'indépendance financière des célibataires, mais également, comme nous l'avons déjà mentionné, par l'influence des parents. Les comportements des femmes en union divergent selon qu'il s'agit d'une union monogame ou polygame, dans le sens d'un plus grand recours à des thérapies de type traditionnel dans les unions polygames. Ces différences sont certainement dues, d'une part, à des situations économiques différentes et notamment à une plus grande implication des pères dans le paiement des soins dans les unions de type monogame et, d'autre part, à une meilleure diffusion des connaissances relatives aux thérapies familiales dans ces ménages.

L'activité économique est aussi un facteur déterminant des comportements de santé des femmes. En leur assurant un certain revenu, l'exercice d'une activité leur donne une indépendance financière et par là même une certaine autonomie de décision. Les femmes agricultrices, essentiellement des aides familiales, sont très nombreuses à recourir aux soins familiaux

Tableau 5. Personne consultée pour les soins selon certaines variables socio-économiques et démographiques à Sassandra (en %)

Variables	Moderne	Famille	Traditionnelle	Effectif
<i>Unité peuplement</i>				
Sassandra	80	14	7	59
Bolo	90	6	4	78
Sago	58	36	6	84
Autres villages	49	45	6	152
<i>Origine</i>				
Région de Sassandra	57	29	14	44
Autre région de Côte d'Ivoire	64	31	6	160
Autre	67	29	4	169
<i>État matrimonial</i>				
Célibataire	50	37	12	40
Monogame	69	29	3	217
Polygame	59	32	9	106
Veuve, divorcée	80	10	10	10
<i>Lien de parenté</i>				
Chef de ménage	40	60	0	5
Epouse	66	29	5	298
Fille	56	26	18	34
Petite-fille, nièce	70	30	0	10
Sœur, bru	60	40	0	25
<i>Présence des aînés *</i>				
Oui	56	30	14	64
Non	66	30	4	309
<i>Dernière classe</i>				
Pas scolarisée	64	31	5	268
Niveau primaire	63	28	9	79
Secondaire et +	74	22	4	23
<i>Activité professionnelle</i>				
Agriculture	52	45	3	159
Commerce, artisanat	73	24	4	55
Ménagère	74	18	8	147
Autre	80	10	10	10
Ensemble	64	30	6	373

Source : enquête ENSEA-ORSTOM 1991

* Il s'agit des parents, beaux-parents ou grand-parents de la femme interrogée ou des parents du chef de ménage.

certainement à cause d'une bonne connaissance de la pharmacopée locale, car ces soins sont les plus accessibles pour elles. Par contre, les femmes qui travaillent dans le commerce ou l'artisanat consultent très fréquemment les personnels de santé : elles sont plus fréquemment localisées dans des zones équipées dans des centres de santé et disposent d'un revenu qui leur permet de les fréquenter.

Selon qu'elles sont originaires de la région ou non, les femmes n'adoptent pas les mêmes stratégies thérapeutiques. Celles qui ne vivent pas dans leur région d'origine recourent davantage aux soins auprès des personnels de santé. Si le niveau des soins dans la famille est quasiment équivalent pour toutes les femmes (situé entre 29 et 31%), les femmes originaires de la région se distinguent par une plus grande fréquentation des thérapeutes traditionnels (14 % des femmes choisissent ce type de soins). De tels choix ne sont pas surprenants dans la mesure où ces femmes sont plus familières des pratiques traditionnelles locales qui s'intègrent parfaitement à leurs habitudes. L'accès aux soins est en outre largement conditionné par la proximité d'un centre de santé. Aussi n'est-il pas surprenant de constater qu'à Sassandra et Bolo, on assiste à un fort recours aux structures biomédicales (80 et 90 % des recours). Il n'en demeure pas moins qu'à Sago, équipé pourtant d'un dispensaire, les femmes s'y adressent moins systématiquement. Dans les autres villages, qui ne disposent pas d'infrastructures, les soins de type moderne et ceux au sein de la famille ont des niveaux de recours proches. Les facilités d'accès à un centre de santé ne sont donc pas les seuls déterminants des comportements de santé des populations et les conditions réelles de fonctionnement de ces structures (accueil du personnel, attente, coût des prestations et disponibilité des médicaments) déterminent aussi largement leur degré de fréquentation. Lors d'entretiens auprès de villageois sur les conditions d'accès aux soins, nombreux sont ceux qui se sont plaints des difficultés d'accès aux médicaments : ordonnances trop onéreuses et médicaments peu accessibles, surtout dans les villages où il n'y a pas de dépôt de pharmacie. Les coûts des prescriptions se trouvent ainsi gonflés par les coûts de transport lorsqu'il faut parcourir de grandes distances pour s'approvisionner.

Un autre élément conditionne le choix des femmes : il s'agit de leur niveau d'instruction, considéré comme un facteur favorisant l'amélioration de la santé. Ainsi C. Ouedraogo (1994 : 7) a pu remarquer au sujet de la scolarisation que ces « avantages le plus souvent mis en avant sont : la diminution de la mortalité infantile, la réduction de la fécondité, une meilleure utilisation des services de santé et une amélioration du statut socio-économique ». À Sassandra, le niveau de scolarisation féminine est faible puisque près de trois quarts des femmes n'ont pas été scolarisées. L'effet de la scolarisation sur l'adoption de soins de type biomédical ne joue qu'à partir d'un niveau d'instruction égal ou supérieur au niveau secondaire : 74 % des femmes de ce niveau fréquentent ces structures. Par contre, deux fois plus de femmes scolarisées dans le primaire que de femmes non scolarisées recourent aux soins de thérapeutes traditionnels, constatation également faite au Burkina Faso auprès de femmes résidant à Ouagadougou. Cette préférence pour la médecine traditionnelle, considérée comme très efficace pour certaines pathologies, reflète l'inadéquation des

structures sanitaires, surtout dans ces périodes de crise, qui ne répondent pas toujours à l'attente des femmes. L'instruction est par ailleurs importante car elle permet une meilleure compréhension des messages de santé et favorise ainsi certaines conduites thérapeutiques, préventives et curatives.

- Les connaissances en matière de santé comme déterminant des comportements thérapeutiques

L'étude des recours thérapeutiques des femmes a montré les comportements différentiels des femmes selon leur environnement familial, leur degré d'intégration dans la société, leurs conditions de vie, leur niveau d'instruction et leur facilité d'accès aux soins. Mais un autre élément détermine également les comportements de santé : il s'agit des connaissances que les femmes peuvent avoir dans ce domaine et de leur degré d'assimilation de certains messages.

Ce niveau de connaissance en matière de santé a été étudié à partir d'une série de quatre indicateurs basés sur un ensemble de questions relatives, entre autres, à la prévention, au traitement de certaines maladies prévalentes dans la région et aux questions d'hygiène. Il s'agissait spécialement de questions concernant la nutrition des enfants, les moyens pour lutter contre le paludisme et la pollution des eaux domestiques, la connaissance de la vaccination, l'utilité de la solution de réhydratation orale (SRO) et des consultations prénatales, et enfin la connaissance et la prévention du sida. Ces éléments nous ont permis d'élaborer différents indices de connaissance : l'un qualifié de « général », qui prend en compte l'ensemble des réponses, un deuxième qui concerne davantage la prévention, un troisième axé sur les pratiques quotidiennes et enfin un quatrième relatif à la connaissance du sida. De grandes différences dans les niveaux de connaissance apparaissent selon les caractéristiques socio-économiques des femmes, révélant une assimilation variable des notions de santé dans les domaines préventif et curatif.

Les comportements de santé des femmes et leurs connaissances en matière de santé sont étroitement liés (tableau 6). Les femmes qui ont les moins bons indicateurs de santé sont celles qui soignent leurs enfants dans la famille, soit par des traitements qu'elles connaissent elles-mêmes ou conseillées par leur entourage. Leur faible niveau de connaissance est plus marqué pour les indices relatifs à la prévention tout particulièrement pour celles qui recourent exclusivement aux traitements de type traditionnel. Force est de constater que dès que les femmes consultent un thérapeute, qu'il s'agisse d'un thérapeute traditionnel ou d'un personnel de santé, leurs connaissances s'améliorent. Il est fort probable que les femmes qui soignent leurs enfants auprès de praticiens le font car elles reconnaissent l'efficacité de certains traitements pour des patholo-

**Tableau 6. Indicateurs moyens de santé
selon certaines variables socio-économiques à Sassandra**

Variable	Général [0-12]	Prévention [0-5]	Quotidien [0-4]	Sida [0-3]	Effectif ¹
<i>État matrimonial</i>	**	NS	NS	**	
Célibataire	6.47	1.70	2.90	1.87	40
Monogame	5.31	1.48	2.70	1.14	235
Polygame	4.60	1.25	2.58	0.77	112
Veuve, divorcée	6.10	2.10	2.90	1.10	10
<i>Dernière classe</i>	**	**	**	**	
Pas scolarisée	4.40	1.03	2.58	0.79	285
Niveau primaire	7.12	2.41	2.86	1.85	86
Secondaire et +	8.70	3.09	3.43	2.17	23
<i>Activité professionnelle</i>	**	**	**	**	
Agriculture	4.05	0.86	2.43	0.76	166
Commerce, artisanat	6.00	1.82	2.66	1.52	56
Ménagère	6.10	1.86	2.95	1.29	163
Autre	6.50	2.40	2.90	1.20	10
<i>Unité de peuplement</i>	**	**	**	**	
Sassandra	6.76	2.46	2.62	1.68	63
Bolo	6.98	2.24	3.38	1.35	82
Sago	3.60	0.61	2.62	0.37	90
Autres villages	4.70	1.12	2.40	1.17	162
<i>Personne consultée</i>	**	**	*	*	
Structure biomédicale	5.62	1.69	2.77	1.15	240
Famille	4.37	0.92	2.48	0.95	112
Traditionnel	6.67	2.00	3.09	1.57	21
<i>Traitement</i>	*	**	NS	NS	
Moderne	5.64	1.70	2.78	1.16	232
Automédication moderne	4.96	1.33	2.52	1.11	27
Traditionnel	4.62	1.00	2.56	1.06	95
Traditionnel et moderne	5.05	1.47	2.68	0.89	19
<i>Décision</i>	**	*	*	NS	
Mère	5.67	1.65	2.84	1.19	193
Père	4.85	1.28	2.53	1.04	162
Autre	4.81	1.10	2.55	1.12	16
Moyenne générale	5.25	1.45	2.69	1.10	397

Source : Delcroix et Guillaume, 1993, d'après enquête ENSEA-ORSTOM 1991.

La significativité des différences de moyennes est indiquée de la manière suivante : ** au seuil de 1 %, * au seuil de 5 %, NS non significatives au seuil de 5 %.

La somme des effectifs pour chaque variable peut être légèrement différente de l'effectif total du fait des valeurs manquantes. Le test F d'analyse de la variance à un critère a été effectué pour analyser si les différences de niveau de connaissances selon les variables sont réellement significatives, et non pas dues au hasard ; nous n'avons retenu comme significatives que les différences de moyennes qui le sont au seuil 1 et 5 %, les autres sont considérées comme non significatives.

F est le rapport de la variance inter-groupe à la variance intra-groupe (résiduelle). Si sa valeur est suffisamment élevée, on peut rejeter l'hypothèse « nulle » qui postule une égalité des moyennes. On peut lire dans la table, en fonction de la valeur de F et des degrés de libertés associés, la probabilité que l'hypothèse H_0 soit rejetée à tort.

gies spécifiques, puisque leur niveau de connaissance atteste d'une bonne information sur les questions relatives à la santé. Le niveau de connaissance est, comme on pouvait le prévoir, meilleur chez les femmes qui fréquentent les centres de santé et ont recours à des traitements de type moderne. Elles accumulent des connaissances au fur et à mesure de leur fréquentation des centres de santé ou en pratiquant l'automédication par des conseils qu'elles peuvent recevoir lors de l'achat de ces médicaments. D'ailleurs, les femmes qui résident à proximité des centres de santé, c'est-à-dire à Sassandra et Bolo, sont bien mieux informées des questions de santé. Mais ces bons niveaux de connaissance n'impliquent pas systématiquement des soins en structures biomédicales et inversement. Par exemple les femmes célibataires qui ont globalement de bons niveaux de connaissance fréquentent beaucoup moins ces structures que les femmes en union qui, elles, ont des indices de connaissances beaucoup plus faibles. Ces comportements ne dépendent donc pas uniquement des connaissances des femmes mais aussi des capacités à utiliser les différentes alternatives proposées.

Les femmes qui ont de bons indicateurs sont également celles qui ont l'autonomie de décision dans le choix des soins à prodiguer à leurs enfants : cette connaissance leur permet de meilleurs choix et une plus grande latitude de décision. L'effet de l'instruction sur les connaissances des questions de santé se fait très nettement sentir puisque les femmes ayant un faible niveau d'instruction, n'excédant pas le primaire, ont des niveaux de connaissances nettement plus élevés par comparaison avec les femmes non scolarisées. L'écart est très net pour l'indicateur « général » et pour ceux relatifs à la prévention et au sida, pour lesquels l'indice est multiplié par deux pour les femmes du niveau primaire comparativement à celles qui n'ont pas été scolarisées. La capacité de lire les messages de santé est un facteur évident d'amélioration des connaissances.

À travers cette analyse des connaissances et comportements en matière de santé, apparaît la complexité des phénomènes qui peuvent présider à certaines décisions de santé et la nécessité de sensibiliser les populations à ces questions pour une meilleure gestion de la santé.

Des niveaux de mortalité en diminution

Le suivi de population réalisé entre 1991 et 1993 à Sassandra permet une mesure de l'évolution de sa population et en particulier de la mortalité : de la mortalité générale, de celle des enfants ainsi que de la mortalité maternelle, plus difficile à mesurer.

La mortalité générale

Le niveau de la mortalité générale a été mesuré entre les deux observations soit 2,5 ans. Durant cette période, 194 décès ont été observés, ce qui nous donne un niveau de mortalité générale pour l'ensemble de la zone assez faible de 8 pour mille, du en partie à la jeunesse de la population : ce taux est en effet de 12,3 pour mille pour l'ensemble de la Côte d'Ivoire et de 15 pour mille pour le milieu rural selon les résultats du recensement de 1988 (Institut national de la statistique, 1992). Ce niveau est certainement légèrement sous-estimé pour deux raisons : d'une part, les décès infantiles d'enfants nés et décédés dans cette période n'ont pas été recensés, d'autre part, cette zone est le théâtre d'une importante mobilité et il est possible que le décès des personnes émigrés soit parfois méconnu, surtout lorsque le ménage est parti dans sa totalité.

Les causes de décès ne sont pas précisées dans la moitié des cas. Cette imprécision est due à un refus de parler de ces décès, ou bien à une méconnaissance réelle de cette cause, surtout s'il n'y a pas eu de consultation dans un centre de santé ou que le répondant (généralement le chef de ménage) ne dispose pas de ces informations.

Parmi les causes de décès connues (118 cas), les principaux motifs déclarés sont les diarrhées (14 %) et les maux de ventre (9 %), puis le paludisme (14 %), la vieillesse (9 %), citée pour les plus de 65 ans, la rougeole, la jaunisse et les maux de cœur (6 %), les accidents (5 %). Les autres motifs évoqués : la fièvre jaune, l'accouchement, les convulsions, le corps enflé, les pieds enflés, l'asthme représentent entre 2 et 3 % des décès. Certaines causes déclarées correspondent à des maladies mal définies qui rendent difficiles la détermination exacte de la cause du décès. On retrouve, comme nous avons pu le constater lors de l'étude sur la morbidité, l'importance des maladies diarrhéiques et du paludisme.

Des écarts assez importants apparaissent dans ces niveaux de mortalité selon les différentes unités de peuplement : 8 pour mille pour la ville de Sassandra, 10 pour mille pour les villages, 7 pour mille pour les campements et 4 pour mille seulement pour Bolo. La faible mortalité à Bolo peut s'expliquer par l'extrême jeunesse de sa population (93 % ont moins de 40 ans), le bon encadrement sanitaire de ce village où les accouchements se font pratiquement tous à la maternité, et l'importance des migrations. En effet, la population de ce complexe agro-industriel effectue le plus souvent des migrations de courtes durées, avec un taux d'accroissement migratoire négatif (-3,9 %) qui peut conduire à une sous-estimation de la mortalité.

La mortalité maternelle : les difficultés de la mesure

La mortalité maternelle est un phénomène particulièrement difficile à mesurer puisqu'elle concerne les décès des femmes au cours de la grossesse, pendant l'accouchement ou durant les 42 jours suivant l'accouchement, ces décès devant être liés aux suites de la grossesse ou de l'accouchement. C'est un événement souvent mal déclaré et les sources de données dont on dispose généralement se rapportent le plus souvent aux statistiques hospitalières. Ainsi pour la Côte d'Ivoire, d'après une enquête menée dans différentes maternités à Abidjan (de mars à octobre 1984), le niveau de cette mortalité se situe à 8,8 décès pour 1 000 naissances vivantes², et à 365 pour cent mille naissances vivantes en 1995 dans une commune d'Abidjan (Berche *et al.*, 1997). Selon les données de l'enquête démographique et de santé, elle a été estimée en 1988-94 à l'échelle nationale à 597 pour cent mille naissances vivantes.

Tableau 7. Causes de décès des femmes en âge fécond à Sassandra

Cas	Âge	Cause de décès déclarée	Observation
1	21 ans	décédée à la suite d'un accouchement	Décès à la maternité
2	24 ans	maladie déclarée : une méningite	Non enceinte au moment du décès, pas de grossesse récente, soignée par un guérisseur
3	27 ans	maladie déclarée : le paludisme	Enceinte au moment du décès, soignée à l'hôpital puis à la maison
4	31 ans	Symptômes : maux de ventre, amaigrissement	Non enceinte au moment du décès, pas de grossesse récente, soignée à l'hôpital puis à la maison, décédée à domicile
5	36 ans	Décédée pendant l'accouchement (enceinte de neuf mois)	Décédée à la maternité, a eu 4 consultations prénatales, malade pendant la grossesse (vomissement, maux de ventre), soignée au dispensaire
6	39 ans	maladie : symptômes non précisés	Grossesse récente, décédée à domicile, famille émigrée
7	49 ans	Maladie : enflure des membres	Non enceinte au moment du décès, pas de grossesse récente, soignée par médicaments, décédée à la maison

Source : enquête ENSEA-ORSTOM 1989.

Nous avons tenté de mesurer cette mortalité en 1989, par une étude spécifique concernant les femmes décédées âgées de 12 ans et plus depuis le précédent passage : sept cas de décès ont été enregistrés (tableau 7).

2. Les résultats de cette étude ne reposent que sur 6 244 naissances, soit environ 14 % des naissances enregistrées à Abidjan à l'état civil durant cette période (Diarra *et al.*, s.d.).

Ces observations révèlent la difficulté d'apprécier les causes de mortalité, surtout pour les cas de décès qui se sont produits en dehors des structures hospitalières. Ici deux cas de mortalité sont directement imputables à un décès maternel car liés à un accouchement : les cas 1 et 5. Pour le troisième cas, bien que la femme ait été enceinte au moment du décès, il ne semble pas qu'il s'agisse d'un décès maternel car la cause déclarée est le paludisme. De même, les cas 2, 4 et 7 ne semblent pas correspondre à un décès maternel, aucune grossesse récente n'ayant été déclarée. Pour le sixième cas, il n'est pas possible de conclure. Deux cas de décès seulement semblent être réellement des décès maternels, ce qui sous-estime certainement cette mortalité de la zone.

Une tendance à la baisse de la mortalité des enfants

La structure de la mortalité des enfants en Côte d'Ivoire se caractérise par une mortalité élevée de 1 à 4 ans, correspondant aux risques importants de décès des enfants durant le sevrage et à la prévalence des maladies infectieuses, mais cette mortalité, dite juvénile, demeure cependant moins importante que la mortalité de la première année. Elle est dans l'ensemble beaucoup plus élevée en zone rurale qu'en zone urbaine (tableau 8), d'importantes disparités apparaissent également entre la ville d'Abidjan et les autres centres urbains, la capitale économique bénéficiant d'un statut privilégié.

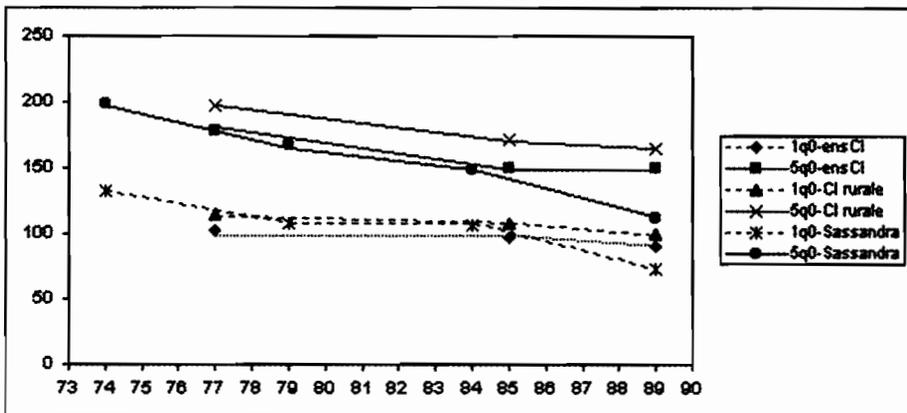
La mortalité des enfants dans la sous-préfecture de Sassandra, mesurée à partir du devenir des enfants recensés dans l'histoire des maternités des femmes, est inférieure à celle du milieu rural ivoirien. La baisse de la mortalité a été dans cette zone particulièrement rapide puisque le rythme de baisse de la mortalité infantile et juvénile, presque identique, correspondant à une diminution de 44 % des générations de naissances 1972-1976 aux générations 1987-1991, soit en une quinzaine d'années. Le quotient de mortalité infantile (enfants âgés de 0 à 1 ans) est passé de 132 pour mille dans les générations 1972-1976, à 73 pour mille pour les générations 1987-1991, et le quotient de la mortalité juvénile (enfants âgés de 1 à 5 ans) a été également rapide : 75 pour mille pour les générations du début des années soixante-dix, 42 pour mille à la fin de la décennie quatre-vingt et au début des années quatre-vingt-dix (tableau 8 et figure 1). Cette baisse de la mortalité juvénile se ralentit et il est fort possible qu'elle s'inverse à terme dans le contexte économique qui prévaut.

Tableau 8. Évolution de la mortalité dans l'enfance en Côte d'Ivoire, selon la période, et à Sassandra, selon les générations de naissance (quotient de mortalité pour mille)

	Mortalité infantile	Mortalité juvénile	Mortalité dans l'enfance
Ensemble de la Côte-d'Ivoire			
- 1975-79 ^a	103	85	179
- 1981-88 ^b	97	59	150
- 1984-94 ^c	91	64	150
Côte-d'Ivoire rurale			
- 1975-79 ^a	115	93	197
- 1981-88 ^b	108	71	171
- 1984-94 ^c	100	73	165
Sassandra			
- 1972-1976	132	75	198
- 1977-1981	108	66	167
- 1982-1986	107	47	149
- 1987-1991	73 ^d	42 ^d	112 ^d

Source : Côte d'Ivoire, a Enquête à passages répétés 1978-1979 (Ahonzo et al., 1984) ; b Recensement général de la population et de l'habitat 1988 (Djedjed, 1992) ; c EDS 1994 (N'Cho et al., 1995) ; Sassandra, enquête ENSEA-ORSTOM 1991 (Guillaume et al., 1995).
^d Indice estimé.

Figure 1. Évolution de la mortalité dans l'enfance en Côte d'Ivoire, selon la période, et à Sassandra, selon les générations de naissance (quotient de mortalité pour mille)



Source : Guillaume, Koffi et Vimard, 1995.

Tableau 9. Causes principales de décès infantiles et juvéniles selon la période à Sassandra (en %)

Période	Diarrhée	Fièvre, Paludisme	Rougeole	Affection respiratoire	Autre	N. D.	Effectif
1970-1987							
0 an	10	13	7	5	33	32	345
1-4 ans	13	14	21	5	30	17	132
0-4ans	11	13	11	5	33	27	477
1988-1993							
0 an	11	12	2	3	44	28	169
1-4 ans	32	14	5	5	32	12	83
0-4ans	18	13	3	4	40	22	252
1970-1993*							
0 an	10	9	6	4	39	32	551
1-4 ans	19	13	15	5	30	18	240
0-4ans	13	13	8	4	34	28	791

Source : Guillaume *et al.*, 1995, d'après enquête ENSEA-ORSTOM 1993.

* Les données pour cette période comprennent également les décès d'enfants dont l'année de naissance est inconnue à l'intérieur de la période 1970-1993.

Les plus importantes causes de mortalité : diarrhée, paludisme, infections respiratoires et rougeole

L'analyse des causes de mortalité des enfants révèle l'importance des diarrhées, mais aussi de la fièvre et du paludisme, de la rougeole et des affections respiratoires qui constituent les quatre principales causes recensées (tableau 9). Ces maladies ont déjà été mentionnées comme principales causes de morbidité, et le paludisme et les diarrhées ont également été identifiés comme des causes notables de mortalité des adultes. Les décès par maladies diarrhéiques, parfois consécutifs au sevrage de l'enfant, sont fréquents surtout chez les enfants de 1 à 5 ans, et on note même leur recrudescence durant les dernières années. Ils révèlent, là encore, les difficultés à faire adopter des traitements curatifs efficaces dans les zones rurales africaines et l'importance de la sensibilisation de la population à ces questions de santé. En revanche, le niveau de létalité due aux fièvres et au paludisme reste constant, à la différence de celle par rougeole qui a subi une baisse importante depuis 1988 pour la mortalité infantile et juvénile, conséquence d'une amélioration de la couverture vaccinale pour cette pathologie durant la période récente. Le programme élargi de vaccination développé par le secteur de santé rurale, grâce notamment à ses antennes mobiles, intervient dans la baisse de la mortalité des enfants âgés de moins de cinq ans. La couverture vaccinale dans la région est de fait relativement élevée : en 1995, les taux atteignent 81 %

pour le vaccin contre la rougeole³ comme pour la première injection du vaccin DTCOQ-polio, contre 71 % pour la deuxième injection et 55 % pour la troisième (Kassi, 1995).

Il convient de remarquer l'absence de notification dans les causes de décès des autres maladies prévenues par le programme élargi de vaccination (tétanos, coqueluche, tuberculose et poliomyélite), mais elles sont souvent plus difficilement identifiables par les populations. Ainsi, dans les causes de mortalité citées, le corps raide, que l'on peut en principe assimiler au tétanos, a été cité dans 2,1 % des cas (avec une tendance à la baisse pour la période récente). Les décès consécutifs à des maladies respiratoires se maintiennent à un taux constant, autour de 4 à 5 % des cas. Dans la rubrique « autres causes », plusieurs motifs sont regroupés car étant statistiquement faiblement représentés. Il s'agit de causes accidentelles telles les morsures de serpent, noyades et blessures et des pathologies mal définies (maux de cœur, fontanelle correspondant souvent à une déshydratation, maux de tête, difficultés pour téter...). Par contre, la prématurité, les malformations et les accouchements difficiles sont cités comme causes de décès néonataux.

Conclusion

L'analyse des problèmes sanitaires dans la sous-préfecture de Sassandra révèle une certaine amélioration de l'état de santé, attestée par certains indices. Cette amélioration est due au développement des activités du secteur de santé rurale, en particulier aux antennes de santé mobile qui, par leurs interventions, aussi bien dans le domaine préventif (campagnes de vaccination) que curatif, atteignent les populations dans les zones reculées. Les progrès socio-économiques, comme l'amélioration des conditions d'hygiène et de l'alimentation, ont aussi contribué à améliorer l'état de santé des populations. Ces progrès ont perduré dans la période 1989-1992 caractérisée par la crise, et notamment par la baisse des revenus des ménages et des moyens de fonctionnement des services de santé. Mais il convient cependant de s'interroger sur la pérennité de ces évolutions dans un contexte économique marqué par la dévaluation du franc CFA et le faible prix d'achat des cultures de rente. En effet, « la baisse du revenu des ménages liée à la crise du système agraire et l'effet de la dévaluation de la monnaie survenue en 1994, sur le poids des

3. Taux calculés pour les enfants de 0 à 11 mois.

dépenses de santé des populations risquent de conduire, sinon à une hausse du niveau de la mortalité, tout au moins à sa stagnation » (Adjamagbo, 1998). Le constat de la dégradation de l'état de santé des populations et du ralentissement, voire de l'inversion, des progrès en matière de mortalité, notamment celle des enfants, a d'ailleurs été fait pour différents pays d'Afrique subsaharienne dont la Côte d'Ivoire (Barbieri et Vallin, 1996 ; Desgrées du Loû et Vimard, 2000), et l'on peut s'interroger dans un tel contexte sur les évolutions sanitaires à terme dans la région de Sassandra.

Un des effets de la dévaluation est le coût croissant des médicaments : le recours aux produits génériques peut améliorer cette situation mais encore faut-il qu'ils soient disponibles et que ce type de produit soit prescrit par les personnels de santé. La longueur et la cherté des ordonnances font partie des doléances des populations qui ont des difficultés à se soigner, coûts auxquels s'ajoutent ceux des déplacements pour les villages excentrés. Ces résultats montrent la complexité des facteurs susceptibles d'intervenir sur les comportements de santé des populations. Si une bonne couverture sanitaire facilite l'accès aux structures sanitaires, elle n'est pas le seul élément qui conditionne les comportements des populations et les conditions de fonctionnement de l'appareil sanitaire jouent un rôle important.

Conclusion

Patrice VIMARD et Éric LÉONARD

La région du Bas-Sassandra constitue un lieu d'observation privilégié des nouvelles orientations économiques, démographiques et sociales d'un monde rural africain à la recherche d'une reproduction sur le long terme de ses systèmes de peuplement et de production. Au terme de cet ouvrage de synthèse de recherches de plus d'une dizaine d'années sur les relations « population-développement-environnement », l'accent sera mis sur les recompositions, d'ordre agricole, démographique et social, qui ont émergé et ont commencé à se formaliser dans la période récente – les années quatre vingt-dix – pour répondre aux défis posés par la nécessaire stabilisation du système pionnier. Recompositions qui se sont situées dans le prolongement, parfois, ou en contradiction, le plus souvent, avec les innovations qui ont fondé et structuré, quelques décennies auparavant, le système de l'économie de plantation.

Les fondements historiques des transformations de l'espace et de l'environnement régional

À la fin de 1470, les communautés de la région de Sassandra entrèrent en contact avec le monde occidental, lors de la « découverte » de la côte par les navigateurs européens. Depuis cette date jusqu'au début de la colonisation française en 1893, l'histoire de la région fut soumise à l'institutionnalisation du commerce de traite, dominé successivement par les commerçants portugais, hollandais et anglais. La traite négrière contribua à maintenir la faiblesse des densités de peuplement, tout en favorisant un fort brassage des populations, à travers la descente vers la côte de groupes

à la recherche d'une meilleure insertion commerciale, l'éviction violente de certains lignages lors des luttes pour l'appropriation des voies d'échange, puis la fixation sur la côte d'esclaves venus du nord afin de répondre aux besoins croissants de l'exploitation des palmiers. Les faibles densités relatives de population se trouvèrent confortées durant le XIX^e siècle par le développement des activités de navigation, qui provoquaient des absences prolongées et contribuaient à maintenir les régimes de fécondité à de faibles niveaux.

L'exploitation coloniale française a entraîné, dès la fin du XIX^e siècle, une dynamique de peuplement plus active suscitée par l'émergence progressive de nouvelles activités : récolte du caoutchouc naturel, pêche artisanale, implantation d'un appareil administratif et commercial, mise en place d'infrastructures de communication, exploitation forestière et création des premières plantations de café et de cacao, puis d'agrumes. Autant de motifs d'une immigration multiple, qui s'est combinée avec la mobilité des populations autochtones vers les centres urbains de Basse-Côte et qui mit aux prises colons européens, traitants et pêcheurs ghanéens, commerçants soudanais, manœuvres agricoles en provenance de tout le Territoire de la Côte d'Ivoire et de la Haute-Volta. Sassandra, « port de l'Ouest », était, au moment de l'indépendance, le deuxième port ivoirien, après celui d'Abidjan.

Alors que le processus d'indépendance de la Côte d'Ivoire, entre 1945 et 1960, contribua à lever certaines contraintes, notamment celles qui restreignaient l'accès des exploitants africains à la main-d'œuvre et celui des migrants aux terres des lignages autochtones, la fin des années soixante annonça un tournant spectaculaire dans l'histoire du Bas-Sassandra et de tout le Sud-Ouest ivoirien avec le lancement, en 1968, d'un plan d'aménagement pour désenclaver cette partie du pays. Ce plan a reposé sur une action volontariste de l'État visant à créer de nouveaux pôles agro-industriels (pour le palmier à huile et les agrumes à Sassandra) et un réseau de communications viables, ainsi que sur des incitations politiques fortes à la colonisation agraire (traitement favorable des immigrants non ivoiriens, libéralités administratives dans l'accès au foncier, tant dans le domaine rural qu'au niveau du domaine forestier de l'Etat). Ces aménagements suscitérent une immigration massive de planteurs et de manœuvres qui a permis le vaste mouvement d'extension des cultures de café et de cacao issu de l'Est du pays. L'explosion démographique et le boom cacaoyer sans précédent des années 1970 consacrèrent la participation de la région à l'accroissement rapide de la production ivoirienne de cacao et au vaste mouvement de colonisation foncière des espaces forestiers du Centre-Ouest puis du Sud-Ouest.

Ce mouvement de colonisation foncière s'accéléra à la fin des années 1970 et tout au long des années 1980, avec l'apport de nouveaux contin-

gents d'immigrés venus du pays baoulé et, de façon croissante, du Burkina Faso. À l'image de ce qui se produisit alors dans l'ensemble du Sud-Ouest, les zones jusqu'alors restées enclavées et en marge de l'économie nationale subirent une véritable explosion démographique : le département de Sassandra a vu ainsi sa population multipliée par 8 de 1955 à 1988, pour atteindre à cette date près de 110 000 habitants. Le recensement de 1998 fait pour sa part état d'un nouveau doublement de la population, qui atteignait alors un total de plus de 207 000 individus. Portés par une conjoncture économique et institutionnelle favorable, les colons agricoles firent le choix d'une spécialisation exclusive dans la production cacaoyère en étendant rapidement leurs plantations à l'ensemble de l'espace disponible. Si ce calcul s'est avéré économiquement fondé au regard de la rémunération du travail procurée par la culture du cacao au cours des décennies soixante-dix et quatre-vingt, il a impliqué une fragilisation des exploitations dès lors qu'elles dépendaient d'une source unique de revenus, y compris pour une part importante de leur approvisionnement vivrier.

Les innovations constitutives de la mise en place et du fonctionnement de l'économie de plantation

La mise en place du système de l'économie de plantation s'est accompagnée de différentes innovations dans les rapports sociaux de production et de reproduction¹. Le déplacement du contrôle de l'utilisation de la force du travail puis de la reproduction démographique depuis le chef du lignage vers le chef d'une famille nucléaire a été l'élément initial de cet ensemble de transformations. La famille nucléaire, complétée parfois de quelques jeunes dépendants (collatéraux, petits-enfants), s'est constituée en groupe domestique autonome, conduisant ainsi à une adéquation relativement étroite entre l'unité où s'effectuait la reproduction démographique et celle où s'organisait la production et se réglait la consommation. La perte de contrôle des lignages et la focalisation sur le ménage de tout un ensemble de relations ont conduit à une individualisation des relations entre les hommes et les femmes, comme entre les parents et les enfants. De nouvelles formes de mariage sont apparues lorsque l'union interindividuelle a pris le pas sur l'alliance entre groupes sociaux. Les rapports sociaux et familiaux de production se sont trouvés réglés au sein

1. Pour plus de détail sur les éléments fondateurs et structurants des systèmes d'économie de plantation en Afrique subsaharienne, on se reportera à l'introduction.

du groupe familial restreint, éléments d'autant plus notables que les femmes et les enfants se sont mis à jouer un rôle croissant dans la production agricole. Et le développement de la scolarisation, dont l'effet a été essentiel dans l'extraversion de certaines familles vers les sphères urbaine et administrative et dans la modification de la place de l'enfant dans la société, a procédé davantage de stratégies propres à la sphère domestique, variables d'une unité à l'autre, que d'une dynamique coordonnée correspondant à un mouvement d'ascension sociale généralisée aux groupes sociaux participant au système d'économie de plantation.

Les effets de la croissance démographique sur les transformations familiales et agricoles

Les composantes de la première phase de la transition démographique – baisse de la mortalité et hausse de la fécondité – sont intervenues comme des accélérateurs des transformations familiales et agricoles. L'insertion des populations du Bas-Sassandra dans le système de l'économie de plantation a permis, comme pour toutes les sociétés rurales qui se sont engagées dans un tel processus (Vimard, 1984), une amélioration des infrastructures, dans le domaine des communications, de l'éducation et des formations sanitaires. Ces progrès, même s'ils sont restés modestes dans la région compte tenu de l'enclavement et de la faible densité de la population, ont contribué, avec la hausse des revenus, à améliorer les conditions matérielles de vie des individus et, tout particulièrement, leur état de santé. Ainsi, à l'échelle des sociétés rurales africaines, la baisse de la mortalité, générale à partir des années 1960, a été plus rapide dans les régions d'économie de plantation, et à Sassandra on a pu observer une diminution sensible de la mortalité des enfants dès les années 1970. Cette baisse a modifié la structure des différentes instances sociales, particulièrement celle des unités familiales, où la coexistence de plusieurs générations et de collatéraux plus nombreux, sur des durées prolongées, a perturbé les cycles de transmission des pouvoirs et des biens alors que l'accroissement de la descendance a augmenté les charges d'élevage des enfants. Ceci conduisit à une accélération de la segmentation des grandes unités familiales, impliquant une redéfinition de l'usage des terres et de la division du travail entre hommes et femmes et entre générations à l'intérieur de nouvelles unités (Quesnel et Vimard, 1999).

L'amélioration sanitaire a également concerné la santé reproductive des femmes, qui a contribué, à travers la baisse de la stérilité et de la mortalité notamment, à une augmentation de la fécondité. Dans une première phase du développement des cultures pérennes, cette augmentation s'est trouvée confortée par un renforcement des attitudes pro-natalistes. En

effet, le cadre idéologique traditionnel de la fécondité, favorable à une descendance nombreuse sous l'effet de différentes justifications matérielles (usage d'une force de travail familiale, soutien des individus âgés, permanence des groupes sociaux...) ou symboliques (culte des ancêtres), ne s'est pas trouvé immédiatement remis en cause par la déshérence des pouvoirs lignagers et leur perte de contrôle sur la reproduction physique. Au contraire, les idéaux de forte fécondité se sont trouvés justifiés par les stratégies plus individuelles et plus complexes des chefs de famille restreinte, visant à la fois à étendre leur maîtrise foncière et la taille de leurs exploitations via l'extension de leur main-d'œuvre familiale, et à entreprendre une insertion dans les sphères urbaine et administrative grâce à l'accroissement de leur capacité d'investissement dans la scolarisation de leurs enfants² (*ibid*).

La baisse de la mortalité et la hausse simultanée de la fécondité ont conduit au rajeunissement de la structure démographique de la population et à la croissance de son effectif, ainsi qu'à celle de la taille des unités domestiques. L'augmentation de la production agricole est devenue alors nécessaire, d'autant plus que l'accroissement démographique naturel, élevé, se combinait avec une forte immigration (Quesnel, 1994). Tout ceci s'est traduit par une extension des surfaces cultivées, conduisant à terme à une détérioration des conditions de fonctionnement du système d'exploitation : saturation foncière, diminution de la durée des jachères et des niveaux de fertilité agronomique, décroissance des rendements... Quant à la croissance du nombre des enfants, elle a provoqué des conflits concernant la répartition des charges et des droits dans la sphère domestique qui ont rendu plus instables les unités familiales, particulièrement lorsque la crise économique a fait son apparition, tout en contribuant à accélérer une remise en cause des idéaux de la fécondité (voir *infra*).

Blocages écologiques et crise du système de production pionnier

L'épuisement progressif des derniers massifs forestiers au cours des années 1980 a remis en question le fonctionnement du système agraire pionnier. La forêt a laissé la place à deux formations végétales à tendance

2. Les ménages conservent, le plus souvent, des attitudes favorables à une haute fécondité tant qu'ils peuvent continuer de supporter les coûts de scolarisation des enfants qu'ils souhaitent diriger vers les emplois urbains pour un bénéfice à long terme. Dans ce cas, une forte descendance est recherchée par le chef de famille dans la mesure où « plus il y a d'enfants, plus il y a de chance que l'un réussisse » (Faussey-Domalain et Vimard, 1991).

mono-spécifique qui occupent aujourd'hui la quasi-totalité de l'espace : d'une part les plantations cacaoyères, d'autre part les friches jeunes, de moins de cinq ans, occupées par un fourré dense de *Chromolaena odorata*, arbuste inconnu au début des années 1970, qui a envahi l'ensemble de la zone forestière et pose de lourdes contraintes aux activités agricoles. Cette évolution a correspondu à la mise en place d'un milieu dont le potentiel agricole est sensiblement appauvri (Léonard et Oswald, 1996) : moindre disponibilité en eau pour les cultures, liée à une baisse sensible de la pluviométrie depuis la période de déboisements intensifs et à la diminution de la capacité de rétention des sols soumis à la culture répétée ; baisse de la fertilité liée à celle de la biomasse du recrû ; plus forte incidence des adventices et des parasites. Elle a eu pour corollaire une diminution considérable de la productivité du travail : par rapport à la phase pionnière, il faut désormais fournir un investissement en travail, mais aussi en capital (aménagement des parcelles, intrants, charges salariales), beaucoup plus important pour obtenir un produit équivalent.

Parallèlement à ces transformations de l'environnement écologique, le cadre social et économique de l'activité agricole a subi une dégradation similaire. À partir du milieu des années 1980, l'État s'est désengagé des fonctions de régulation et d'intégration qu'il remplissait auparavant, et les paysans ont dû faire face, tant à la fermeture des débouchés que leur ménageaient les sphères urbaine et administrative, qu'à la dissolution des structures publiques d'encadrement et d'appui à la production agricole, ainsi qu'à la reprise en main, sous la pression des bailleurs de fonds, des forêts classées dont l'occupation avait été jusqu'alors tolérée. L'effondrement des cours mondiaux du cacao et du café sont venus couronner ce processus : entre 1988 et 1992, le prix bord-champ du café non décortiqué a été divisé par 4, celui du cacao par 2,7. Le système de crédit s'est écroulé avec les financements accordés par les exportateurs de cacao et, à plusieurs reprises, en 1989 puis en 1993, les planteurs ne purent même pas écouler leur production.

Ils ont été ainsi confrontés à une crise de liquidité qui a sapé les bases de l'organisation sociale, technique et économique des exploitations agricoles. Le système de recrutement de main-d'œuvre, déjà affecté par l'épuisement des réserves forestières, n'a pas résisté au choc économique : une grande partie de la main-d'œuvre salariée, qui n'avait pu être payée au plus fort de la crise, est partie. Le nombre de salariés a ainsi baissé de presque 50 % et le métayage au tiers (abusan), qui permet au planteur de transférer sur sa main-d'œuvre une part proportionnelle du risque économique, est devenu le rapport de production dominant. Mais le nombre total de métayers a très peu augmenté et les contrats ont évolué en leur faveur, notamment par l'augmentation de la surface allouée et la fourniture de garanties en matière d'alimentation et de santé. Or les stratégies

d'occupation de l'espace par les plantations pérennes ont conduit nombre d'exploitations à un déficit vivrier chronique, l'alimentation devenant parfois le principal facteur limitant de l'activité agricole.

Cette tendance au renchérissement du travail a été renforcée par une transformation structurelle de la société agraire pionnière, correspondant au changement de statut des migrants burkinabè, devenus dans leur majorité propriétaires et qui ont tendu à concentrer la force de travail de leur communauté sur leurs propres unités de production. Dissolution des rentes différentielles associées au milieu forestier, vieillissement des plantations et baisse tendancielle des rendements, raréfaction et renchérissement des sources de main-d'œuvre, forte baisse des prix se sont ainsi conjugués pour entraîner une récession sans précédent.

La baisse du volume de main-d'œuvre, le report de la force de travail sur les cultures vivrières, la crise de liquidité se sont traduits par une forte diminution des soins accordés aux plantations. Entre 1988 et 1992, la consommation d'intrants a considérablement baissé et les rendements cacaoyers ont diminué de 20 à 50 %, dépassant rarement 400 kg/ha sur des vergers en pleine maturité (Léonard et Oswald, 1995). Au total, les planteurs ont dû faire face à une baisse de 60 à 80 % de leurs revenus qui les a conduit à renoncer aux dépenses de scolarisation et de santé, à limiter les rations alimentaires, protéiques en particulier, et à différer les investissements de tous types. Tout ceci a constitué les éléments de base d'un processus cumulatif de décapitalisation (baisse de la productivité et de l'espérance de vie du verger), déjà expérimenté dans les anciennes régions cacaoyères, mais qui s'est produit cette fois-ci en accéléré et sans cette soupape de sécurité que représentait auparavant la frontière agricole.

Pour autant, les cacaoyères n'ont pas été abattues, la spécialisation héritée de la phase pionnière n'a pas été remise en cause. De nombreux vergers ont été cependant « mis en sommeil » dans l'attente d'un relèvement des prix, les entretiens suspendus, seule une récolte rapide étant effectuée. Parallèlement s'est développée la pratique de « mise en garantie » de plantations cédées à titre temporaire (généralement deux à trois ans) contre une somme d'argent. Cette innovation sociale des temps de crise a représenté pour les planteurs en difficulté une alternative à l'abandon des parcelles qu'ils ne pouvaient plus entretenir³. Mais il ne s'est agi

3. La pratique de la mise en garantie, si elle constitue une innovation pour le Bas-Sassandra, favorisée par la crise, existe dans les coutumes de nombreuses populations, notamment celles qui proviennent des anciennes zones d'économie de plantation. Chez les Baoulé en particulier, les individus qui ont un besoin urgent de liquidité ont fréquemment recours à la mise en garantie d'un bien durable (une plantation, de l'or ou d'autres objets précieux) contre une certaine somme d'argent ; les biens sont restitués à leur propriétaire une fois la somme d'argent remboursée.

souvent que d'un sursis car les vergers concernés étaient généralement ceux dont le potentiel était le plus élevé, ce qui a amené les planteurs à renoncer à une part importante de leurs revenus... au bénéfice des détenteurs d'un capital monétaire.

Les seules alternatives à la spirale, baisse des revenus cacaoyers – extensification – décapitalisation, ont résidé dans l'appropriation de rentes permises par le contrôle de réserves foncières ou d'un capital monétaire, ou dans l'intensification (entendue au sens de l'accroissement de l'emploi d'un facteur de production, le travail ou le capital, par unité de surface) à un niveau de productivité beaucoup plus faible, ce qui supposait l'accès à des sources de main-d'œuvre, tant familiale que salariée, peu chère. De nouveaux systèmes de production sont apparus, qui se caractérisent par un niveau de performances économiques moindre, mais également par une plus grande capacité d'adaptation aux transformations de l'environnement écologique, économique et social. La crise a certes conduit à des innovations techniques et sociales qui représentaient des réponses efficaces au renchérissement des facteurs de base du boom pionnier, la forêt et la main-d'œuvre, mais leur diffusion a bénéficié sélectivement à certains groupes, a provoqué une réactivation et une accélération des processus d'accumulation différentielle, et a favorisé l'expression et l'exacerbation de tensions, tant entre les différentes formations socioculturelles en présence, comme au sein de ces formations, entre aînés et cadets, entre villageois et résidents urbains, etc.

Ajustements techniques et recompositions sociales : vers une stabilisation du système agraire ou l'éclatement des organisations sociales ?

Des adaptations techniques allant dans le sens d'une stabilisation des systèmes de culture

Des adaptations des systèmes de cultures, tant pérennes que vivrières, ont lieu en réponse à la diffusion de *Chromolaena odorata* sur les friches, qui tendent à constituer le principal substrat cultivable. L'évolution la plus marquante est que le recrû cesse d'être une pratique visant en priorité la destruction des adventices pour devenir un itinéraire destiné à restaurer la fertilité, grâce à une bonne gestion de *C. odorata*. L'appauvrissement des sols et le raccourcissement des cycles pluviométriques ont favorisé la diffusion de cultures vivrières ou de variétés de cycle court, comme le maïs, ou peu exigeantes, comme le manioc, qui sont peu valorisées commercialement mais qui contribuent à renforcer la sécurité des

exploitations. Ces cultures sont pratiquées durant deux ou trois cycles successifs, avant de permettre un recrû qui dure entre un et deux ans. Le maintien de la fertilité du sol devient alors le principal facteur limitant. Les groupes sociaux concernés (les Burkinabè en particulier) y répondent par une évolution des techniques de sarclage (substitution du binage par un fauchage) qui vise à préserver le potentiel de recrû de *C. odorata* et à bloquer la diffusion des graminées savaniques. Lorsque la durée de recrû devient inférieure à un an, cette pratique débouche même sur la suppression du brûlis lors de la préparation du terrain. Il s'agit d'une innovation de portée majeure pour une agriculture qui repose traditionnellement sur le brûlis comme mode de fertilisation. Elle démontre que *C. odorata* est désormais géré comme un facteur essentiel de stabilité du milieu cultivé.

Parallèlement les bas-fonds, qui avaient été délaissés lors de la phase pionnière en raison de l'impossibilité d'y cultiver le cacao et de la pénibilité des travaux de mise en valeur, sont exploités de plus en plus systématiquement. Ils représentent aujourd'hui le milieu privilégié de culture du riz pluvial. Leur exploitation permet une plus grande souplesse dans l'organisation des calendriers de travail (en réalisant des semis précoces) ainsi que de meilleurs rendements et autorise un rythme d'exploitation plus élevé. Le passage à une exploitation intensive est cependant limité par l'érosion de la fertilité et le développement d'une végétation graminée adventice. Même si des réponses techniques sont localement apportées à ces deux contraintes (transfert et enfouissement de pailles de riz, désherbages sélectifs pour « fermer » le milieu aux graminées), des aménagements permettant de contrôler les mouvements de la nappe (aplanissement, construction de digues et de canaux) sont de plus en plus souvent tentés, même s'ils sont soumis à de sérieux facteurs limitants : gros investissement en travail et parfois en capital, maîtrise technique, reconnaissance sociale des droits fonciers.

L'enjeu des innovations en cours sur les cacaoyères réside dans la mise en place de systèmes de cultures pérennes qui ne dépendent pas d'un précédent forestier. Dans un milieu peu fertile, où l'incidence de *C. odorata* est forte, la création d'une plantation soumet le paysan à une très faible productivité du travail alors que l'entrée en production est très différée par rapport à la phase pionnière (5 à 6 ans contre 3 sur un précédent forêt, voir le chapitre trois). Dans ces conditions, les pratiques culturelles sont avant tout marquées par le souci de maintenir la stabilité du « milieu cacaoyer ». Le plus souvent, il s'agit d'entretenir le potentiel de la plantation à un niveau considéré comme minimum, malgré la baisse tendancielle des rendements. Toutefois, pour les groupes qui ont un accès élargi au foncier (lignages autochtones majeurs, héritiers des premiers pionniers) des stratégies de restauration de la rente différentielle-forêt peuvent être observées, lorsqu'une partie des terres est mise en défens de façon à

reconstituer une forêt secondaire, ou lorsque la restauration d'un couvert arboré est favorisée dans les parties les moins productives de la plantation, qui évoluent ainsi vers une formation agroforestière (Léonard et Oswald, 1996).

En l'absence de réserves foncières, les techniques employées visent à maintenir le capital planté. Là où des cacaoyers sont morts, de nouveaux plants, semés en pépinière et ensachés, sont replantés, mais aussi des caféiers ou des arbustes à fonction utilitaire ou commerciale (fruitiers, palmiers, kolatiers, plantes médicinales). Cette diversification va à l'encontre des techniques de plantation monospécifique, en plein soleil, qui ont caractérisé la phase pionnière. Tout se passe comme si les paysans cherchaient à restaurer le système « colonial » de plantation sous ombrage, dont la longévité est reconnue. Cette évolution est à relier au développement des cultures vivrières d'ombrage (igname *cocoa-ase*, taro *macabo*) ou arbustives (arbre à pain) dans les plantations. Elle répond au souci de s'autosuffire, notamment sur le plan alimentaire, et de maximiser la productivité du travail d'entretien des plantations. Cette transition de la culture cacaoyère pure vers un système de plantation diversifié qui tend à se rapprocher de systèmes agroforestiers stables – où les cacaoyers restent toutefois dominants – représente une innovation majeure dans l'agriculture de plantation ivoirienne.

La culture illicite du cannabis participe également de la diversification des activités face à la crise du secteur café-cacao, mais aussi d'une logique de maintien des institutions et des rapports sociaux qui ont supporté l'organisation de la société pionnière. Elle ne s'est en effet réellement diffusée qu'à la fin des années quatre-vingt, après l'effondrement des prix de 1988/99, mais cette diffusion a été très rapide et elle concerne la quasi-totalité des groupes socioculturels. Cette culture étant essentiellement destinée à un trafic vers l'extérieur de la région, elle est organisée à partir de commerçants grossistes et de transporteurs locaux, induisant par là une diversification et une extension des activités commerciales, sans que soient affectées la structure et l'organisation des filières traditionnelles de production et de mise en marché des produits agricoles.

Hormis l'insertion dans la sphère illicite, la plupart de ces stratégies d'adaptation à la crise demeure hors de portée des groupes pour lesquels l'accès au foncier est le plus restreint. Une majorité de jeunes, qu'ils soient autochtones ou fils d'immigrés, ne peuvent aujourd'hui envisager la création de plantations que sur des milieux dégradés. Cela requiert de leur part un travail considérable (lutte contre les adventices, remplacement des pieds morts) et une forte consommation de capital (traitements phytosanitaires, voire engrais), qui restreignent considérablement les surfaces ainsi mises en valeur. La rentabilité de cet investissement est de plus largement différée par les délais d'entrée en production.

Une recomposition sociale au bénéfice des détenteurs de la terre et du travail

Si l'on excepte la production illégale de cannabis, ces changements techniques correspondent à une forte baisse de la productivité du travail paysan. C'est l'enjeu de la reproduction des exploitations pionnières que de parvenir à supporter cette baisse sans décapitaliser. De nouvelles rentes peuvent-elles être captées, susceptibles de compenser partiellement la dissolution de la rente forêt ? On pense en premier lieu au potentiel de *Chromolaena odorata*. Si cette plante semble constituer un facteur de stabilité, c'est essentiellement au bénéfice de ceux qui parviennent à en contrôler le développement, au prix d'un travail considérable. La transition à un régime foncier privé rend par ailleurs possible l'émergence d'une rente foncière susceptible de compenser les coûts d'accès à la main-d'œuvre. Ce sont paradoxalement des groupes sociaux qui étaient dans une situation de moindre compétitivité au cours de la phase pionnière, les aînés autochtones et les migrants soudaniens, qui manifestent aujourd'hui une capacité supérieure d'adaptation aux nouvelles contraintes écologiques et sociales.

La capacité d'adaptation de certains aînés autochtones est fondée sur un contrôle foncier qui leur permet de s'approprier de nouvelles rentes. Une grande partie des friches à *C. odorata* et des bas-fonds, qui sont devenus des enjeux fonciers majeurs pour la production vivrière, sont en effet désormais détenus par les chefs de lignage autochtones. Restés, jusqu'à une date récente, en marge d'un marché foncier orienté exclusivement vers les terres forestières, ces terrains voient leur prix augmenter beaucoup plus rapidement que celui de forêt noire, stationnaire depuis les années quatre-vingt dix, mais leur location pour un cycle de culture est plus fréquente et plus avantageuse⁴. Une véritable rente foncière se développe qui tend à constituer un élément-clé de la stabilité et de la reproduction des exploitations autochtones.

Car si les transferts liés à cette rente sont majoritairement employés à satisfaire les besoins monétaires des familles, il n'est pas rare qu'ils prennent la forme de services en travail, pour le défrichage ou sarclage d'une surface équivalente, et permettent de compenser partiellement les départs de manœuvres. Les réserves foncières constituent également un moyen de s'attacher les services de métayers, qui s'assurent par ce biais l'usufruit d'une parcelle vivrière et la couverture des besoins alimentaires de leur famille. Si les réserves sont suffisantes et permettent de reconsti-

4. Après la dévaluation du franc CFA de janvier 1994, le prix d'un hectare de friches ou de bas fonds s'élevait à 70-80 000 F CFA, contre 100-120 000 F CFA pour une forêt « noire », et son loyer pour un cycle de culture variait entre 20 et 30 000 F CFA selon la qualité du recru, soit en moyenne le tiers de la valeur marchande de la terre !

tuer des îlots de forêt secondaire, ces terrains sont utilisés pour créer de nouvelles plantations, au besoin en réactivant sous une forme renouvelée l'échange terre-travail : des petites surfaces sont cédées à des demandeurs de terre pour y planter du cacao, le verger étant divisé entre le travailleur et le propriétaire à son entrée en production⁵.

Cette rente demeure cependant l'apanage des chefs de famille qui contrôlent les réserves foncières. Elles ne résolvent pas les problèmes d'installation des jeunes générations, dont l'accès à la terre demeure conditionné à de forts prélèvements en travail de la part des aînés : il s'agit de l'une des composantes, et non la moindre, de la rente foncière dont bénéficient ces derniers. Ces jeunes disposent d'un droit coutumier restreint sur les friches courtes pour assurer leur alimentation, mais peuvent rarement y créer une plantation. Leur état d'insolvabilité représente un obstacle au mariage, même en dehors du cadre coutumier. Il s'agit en ce sens d'un secteur de la population qui se trouve en dessous du seuil de reproduction biologique. Pour accroître leur productivité, ces jeunes n'ont d'autre alternative que de multiplier les cycles de culture vivrière sur les terres de faible potentiel qui leur sont prêtées, au risque de les épuiser et de provoquer leur savanisation, menaçant à terme la stabilité de l'ensemble du système agraire (Oswald, 1994) ou, plus rarement et dans la mesure où leur environnement social le leur permet, d'y entreprendre la culture du cannabis, en encourrant les risques judiciaires que cette activité implique. On conçoit que ces catégories marginalisées dans l'accès aux ressources stratégiques constituent aussi les principaux relais dans le monde rural de l'« ethnicisation » de la question politique et des revendications d'exclusion des « non-ivoiriens » de la propriété foncière.

Pour les Burkinabè, l'appropriation d'une « rente-travail » est à la base de stratégies d'intensification et d'accumulation. Les planteurs burkinabè ont été moins touchés que les autres catégories de producteurs par l'accroissement du coût relatif du travail. Ceci est d'abord lié au moindre coût de reproduction de la main-d'œuvre dans les savanes soudaniennes. Il s'explique aussi par la faible mobilité de ses membres hors de la structure sociale mossi, qui, de longue date, a fait de la migration l'une des composantes de sa reproduction. Il a enfin été moins affecté par les stratégies de sortie de l'agriculture, comme ce fut le cas pour les autochtones ou même pour les Baoulé. Ces conditions donnent aux planteurs burkinabè

5. Cette forme d'accès au foncier se rapproche du *dibi-ma-dibi*, pratiqué dans l'est du Ghana et au sud-ouest du Togo lors de la phase de colonisation agricole (Antheaume, 1982 ; Hill, 1963 ; Quesnel et Vimard, 1988). L'apparition d'une réponse sociale similaire à des étapes opposées du développement de l'économie de plantation et des régimes fonciers renvoie aux contextes historiques, politiques et institutionnels de la dynamique de diffusion de l'économie de plantation dans ces trois pays.

l'accès à une force de travail, familiale aussi bien que salariée, semi-captive qu'ils peuvent soumettre à un taux d'exploitation élevé, et leur permettent de préserver une marge d'accumulation, même lorsque le prix du cacao est très faible. Elles se traduisent par la mise en œuvre de systèmes de production beaucoup plus intensifs et par une forte et récente diversification des activités, tant agricoles qu'extra-agricoles (commerce, transport, crédit, construction de rapport). L'emploi d'intrants chimiques est également plus intensif et les rendements cacaoyers sont supérieurs aux moyennes observées dans les autres groupes (Léonard, 1997).

Cette utilisation intensive des intrants ne s'explique que par une forte capacité à mobiliser l'épargne. L'accès au crédit s'effectue à travers un groupe de planteurs-entrepreneurs qui ont réinvesti les produits du boum cacaoyer dans des activités commerciales ou usuraires lorsque leurs homologues baoulé ou autochtones orientaient leurs stratégies vers le milieu urbain. Les réseaux mossi de crédit et de commercialisation reposent sur un tissu social très structuré et hiérarchisé. La forte coercition sociale a sans doute limité, lors de la phase pionnière, l'accumulation de terre à titre personnel et l'extension des exploitations. En période de saturation foncière et de pénurie financière, cependant, ce contrôle collectif représente une sécurité : si les contraintes demeurent – et se traduisent notamment par le prélèvement d'une part importante du surtravail des planteurs, via les prix d'achat du cacao (souvent inférieurs de 10 % à ceux dont bénéficient les Baoulé et les autochtones) et par l'obligation de services aux chefs de la communauté – elles sont compensées par un accès privilégié à la main-d'œuvre et au crédit.

Ces performances se traduisent aujourd'hui par des stratégies offensives d'expansion foncière. D'une part, les Burkinabè sont omniprésents sur le marché foncier et sont à l'origine de nombreux achats de friches et de vieilles plantations aux autochtones. Le taux élevé d'exploitation de la main-d'œuvre leur permet de réaliser de gros investissements en travail pour valoriser ou réhabiliter ces terrains, même si la rentabilité en est très différée (aménagement des bas-fonds, rénovation de vieilles cacaoyères ou de caféières). Cette capacité d'expansion et de mise en valeur de terres pauvres alimente à son tour la pompe à main-d'œuvre et contribue à sécuriser la force de travail des exploitations. D'autre part, par la pratique de l'usure, ils exploitent également nombre de plantations « mises en garantie » par leur propriétaire. Ces deux caractéristiques ont aussi pour corollaire de nourrir les ressentiments et les revendications xénophobes des catégories du monde rural les plus marginalisées dans l'accès à un « capital-fertilité » ou au capital financier, en particulier, mais non exclusivement, au sein des lignages autochtones.

Les tendances lourdes : décapitalisation ou intensification ?

Désormais dépourvus de rente de situation dans l'accès à la terre et à la main-d'œuvre, de nombreux planteurs sont engagés dans un processus plus ou moins avancé de décapitalisation, qui menace de les reléguer à une économie d'autosubsistance. À terme, il est possible que la reproduction de ces exploitations repose partiellement sur une recolonisation dans les anciennes régions cacaoyères du sud-est, où les départs précoces vers les zones pionnières ont en définitive contribué à créer une situation de moindre saturation foncière (Affou et Tano, 1988 ; Ruf, 1995). D'autres changements peuvent influencer à terme sur les systèmes locaux de production, comme la diversification des activités sur les cultures vivrières marchandes (Chaléard, 1997a), ou la combinaison, dans le cycle d'activité annuel, d'activités de production agricole villageoise et d'activités salariées ou informelles urbaines ou périurbaines. Un élargissement rapide de la base sociale de la production et du trafic de cannabis n'est par ailleurs pas à exclure, ce qui ne manquerait pas d'avoir de profondes répercussions sur l'ensemble de la société agraire (effets inflationnistes affectant le coût des différents facteurs de production, accroissement des dispositifs de répression qui conduirait à perturber l'organisation des filières de commercialisation et à accroître les coûts d'accès aux marchés, notamment pour les productions vivrières).

On ne peut toutefois exclure un embrasement des multiples tensions qui traversent le champ des relations entre les différentes composantes de la société pionnière (autochtones, allochtones ivoiriens, « étrangers », aînés, cadets, agriculteurs, commerçants, agents de l'administration, villageois, « cadres » urbanisés, etc.), embrasement qui précipiterait l'ensemble de cette société dans une crise durable et sans autre issue à moyen terme que l'exode d'une majorité de la force de travail, l'effondrement des productions commerciales et l'appauvrissement généralisé d'une grande majorité de la population. Les événements qui se sont produits depuis le début des années 2000 tendent hélas à donner un caractère de plus en plus vraisemblable à une telle issue.

En marge de ce schéma catastrophiste, il apparaît évident que l'avenir d'une majorité d'exploitations va dépendre de leur capacité à entreprendre une intensification à un niveau de moindre productivité (replantations, définition de systèmes de cultures vivrières stabilisés sur friches courtes et sur bas-fonds). Des formes d'intensification apparaissent sur les exploitations baoulé de taille réduite et chez certains jeunes autochtones qui ont eu accès à un petit héritage. Les innovations sociales visent à reproduire les schémas d'organisation propres aux Burkinabè : création de groupes d'entraide utiles pour franchir les goulots d'étranglement du calendrier agricole ; réactivation de structures coopératives destinée à

faciliter l'accès au crédit délivré par les exportateurs de cacao. Les réseaux capitalistiques burkinabè semblaient d'ailleurs jouer un rôle significatif dans cette restauration du crédit avant les événements politiques des dernières années. Des rapports d'interdépendance et d'exploitation, au bénéfice des détenteurs de capital, s'instauraient alors, qui n'étaient pas sans analogie avec ceux existant au niveau de la communauté burkinabè. Les itinéraires techniques et les niveaux de production tendaient à se rapprocher de ceux des exploitations burkinabè, même si les performances économiques demeuraient affectées par le coût d'opportunité plus élevé de la main-d'œuvre.

L'intensification apparaît ainsi indissociable d'un (re)centrage des stratégies sociales sur l'activité agricole et le milieu rural (en rupture avec les comportements d'extraversion vers la ville et vers l'administration pratiqués durant le cycle pionnier), ainsi que d'un renforcement de l'organisation et du contrôle social (permettant notamment un fort contrôle sur la main-d'œuvre familiale). Il ne s'agit pas d'une réactivation des structures lignagères traditionnelles : le renforcement des mécanismes de contrôle social s'effectue autour et au bénéfice des détenteurs de capital (commerçants, transporteurs, prêteurs). Cela est sensible au sein des communautés burkinabè où les réseaux de commerçants et de prêteurs se superposent aux organisations politiques décentralisées de la diaspora. Le vieillissement et la faillite économique d'un certain nombre des « chefs historiques » de la migration baoulé, qui ont longtemps été les seuls médiateurs entre le pouvoir et leur communauté, pourrait conduire à une recomposition de même nature dans cette communauté.

Vers un système de pluriactivités

Mais, comme le lecteur l'a constaté, ce recentrage sur l'activité agricole s'opère à partir d'une diversification des cultures et des modes de mise en valeur. Les systèmes de production, qui s'adaptent à la nouvelle donne, associent des sous-systèmes d'exploitation intensifs et extensifs, selon la culture, le milieu et les fluctuations conjoncturelles des marchés agricoles, comme dans beaucoup de régions rurales confrontées à la pression démographique et à la saturation de l'espace agraire (Chaléard, 1997b ; Milleville et Serpantié, 1999). Cette évolution se double d'une extension des activités para-agricoles et extra-agricoles autour de l'exploitation. Dans les zones de colonisation ancienne, le déplacement de l'activité agricole de la culture du cacao vers le vivrier s'accompagne du développement de la pluriactivité, notamment parmi les femmes, favorisée par la plus grande densité des infrastructures de communication et de commerce dans cette zone. Dans les zones de peuplement plus

récentes, ces phénomènes sont moins développés, mais les planteurs se tournent vers la culture du cannabis ou la diversification de leur activité, pour ceux qui peuvent investir à partir des revenus tirés de leur exploitation agricole, dans le commerce, le transport, la construction... Là encore, les femmes, à travers le commerce et la transformation des produits de l'exploitation (vivrier familial, plantes médicinales, savon, petit élevage, etc.) jouent un rôle majeur dans cette diversification.

L'épuisement des rentes pionnières conduit ainsi à la mise en place de systèmes de pluriactivités diversifiées, où les cultures vivrières ou illicites, les activités de transformation de la production et les activités extérieures à l'exploitation agricole peuvent fournir jusqu'à plus des deux tiers des revenus. Comme dans bien d'autres régions rurales ouest-africaines, le concept de « système d'activités » doit être substitué à la notion de « système de production » pour rendre compte de la nouvelle configuration en vigueur, car il correspond mieux à la diversité des activités économiques et des espaces d'insertion des familles rurales, tout en s'appuyant sur des niveaux d'organisation sociale (le ménage pour les activités productives de tout ordre, les réseaux de proximité spatiale et de parenté, biologique ou politique, pour les flux financiers et d'information stratégique) propres aux sociétés paysannes (Gastellu, 1997 : 701) ; ainsi, « à l'unité de production évoluant vers la famille restreinte s'oppose l'économie familiale globale, multi-active et plurilocalisée. » (Lesourd, 1997 : 376), qui maintient toutefois l'exploitation agricole au centre de l'organisation sociale et domestique. Les transformations de l'organisation de la production trouvent par conséquent leur correspondance dans les régimes démographiques et familiaux.

Les transformations des dynamiques démographiques et familiales

Les conditions même de la mise en place et de l'extension de l'économie de plantation ont contribué à accroître les dimensions de la crise économique et sociale qui a touché les planteurs à partir de 1988. La chute des prix au producteur, la désorganisation des canaux de commercialisation et l'effondrement des sources de crédit se sont conjugués avec les effets des plans d'ajustement structurel sur les systèmes scolaires et sanitaires pour entraîner des changements de stratégies quant à l'éducation des enfants et une dégradation perceptible du recours aux soins, voire de l'alimentation, pour des paysans dont les revenus ont pu accusé une baisse de 60 à 80 %. Ainsi la crise, en provoquant un ralentissement de l'immigration de travail et un accroissement des coûts d'éducation des

enfants, a-t-elle suscité de nouvelles stratégies familiales et modifié les processus démographiques constitutifs de l'économie de plantation. Toutefois, au rebours des scénarios parfois envisagés, cette crise n'a pas débouché sur un phénomène d'inversion des flux migratoires : à l'issue de dix années d'ajustements techniques, économiques et sociaux, le recensement de 1998 a montré que la population du département de Sassandra avait presque doublé, passant de 110 000 à environ 207 400 habitants, soit un taux de croissance annuel de 6,5 %, encore considérable, même s'il apparaît en retrait par rapport aux 7 % enregistrés au cours de la période 1975-1988, et si l'on peut penser que cet accroissement est surestimé de par une amélioration du dénombrement de la population en 1998, notamment dans les campements les plus reculés ou ceux de plus petite taille, mieux identifiés que par le passé. En admettant que la croissance naturelle annuelle soit proche de 3 %, durant cette décennie, ce que confirment nos observations du début de la décennie 1990, il apparaît que la croissance migratoire se prolonge, quels que soient les chocs économiques et les contraintes foncières, tout en s'atténuant quelque peu et en se concentrant davantage dans les campements et les espaces les plus récemment colonisés.

La remise en cause de la forte fécondité

Si le processus d'insertion des populations d'Afrique subsaharienne dans la sphère de l'économie marchande est à l'origine d'une dissociation entre force de travail et reproduction démographique qui a transformé le rôle des enfants et modifié leurs coûts d'éducation et les bénéfices qui en sont attendus, l'idéal de forte fécondité n'en a pas été profondément altéré durant toute une première phase (sauf chez certains groupes urbanisés et instruits), si ce n'est dans ses justificatifs et les pratiques lui correspondant. C'est l'amplification de la crise économique et sociale qui a reposé la question de la descendance en des termes nouveaux, en suscitant les ferments d'une remise en cause de la forte fécondité, même si l'absence de services de planification familiale a contrarié, comme dans la plupart des régions d'économie de plantation en Afrique de l'Ouest, la traduction dans les indices d'une nouvelle problématique démographique (Vimard *et al.*, 1994).

Ainsi, en dépit d'indices de natalité encore élevés⁶, la première des transformations démographiques concerne la baisse de la fécondité et la volonté croissante de sa régulation. Ces deux phénomènes s'expriment de

6. La fécondité du moment (exprimée par l'indice synthétique de fécondité) est, en 1993, de 10,2 enfants pour les hommes et 7,1 enfants pour les femmes.

manière plus ou moins précoce et prononcée selon la position de chaque population dans l'organisation économique régionale. Il faut ainsi distinguer d'abord les salariés agricoles et les actifs des secteurs secondaire et tertiaire, qui se caractérisent par une fécondité plus faible et des attitudes plus précocement favorables à un contrôle des naissances. Pour ces populations, la constitution d'une main-d'œuvre familiale nombreuse, grâce à une forte fécondité, ne représente pas les mêmes enjeux que pour les agriculteurs, dont la satisfaction des besoins en force de travail s'appuie en grande partie sur la cellule familiale, surtout en période de crise lorsque le recours aux manœuvres rétribués devient difficile. Mais si les agriculteurs indépendants sont les plus féconds et les derniers à s'engager dans ce processus de diminution, leurs attitudes et comportements de procréation révèlent, dès le début des années quatre vingt-dix, une orientation à la baisse dont les motivations sont explicitement liées, comme pour les autres populations, à la baisse de leur revenu monétaire, mais qui peuvent être également référées, dans leur cas, aux nouvelles contraintes foncières. L'entrée successive des différentes populations dans le processus de transition de la fécondité opère une différenciation croissante de leur régime de fécondité. Celle-ci se complète de fortes inégalités à l'échelle individuelle au sein même de chaque groupe, notamment parmi les plus engagés dans la production agricole, chez qui les stratégies matrimoniales polygamiques débouchent pour certains sur une fécondité plus forte tout en s'articulant à des stratégies d'expansion foncière⁷.

Malgré les aspirations à un contrôle de la fécondité, l'utilisation de la contraception moderne demeure marginale, faute d'une diffusion de ces moyens dans les centres de santé. La baisse de la fécondité est davantage liée à des changements sociaux concernant les comportements matrimoniaux, comme la hausse de l'âge au mariage et l'instabilité croissante des unions, et au maintien des pratiques d'espacement des naissances dites « traditionnelles », comme l'abstinence post-partum et l'allaitement prolongé. Ici l'innovation démographique, représentée par la baisse de la fécondité, se heurte à des obstacles techniques, obligeant les individus à recourir à des pratiques sociales compensatrices.

Si la recherche d'une descendance plus faible semble s'imposer, les difficultés du recours au salariat agricole, qui provoque un repli sur la main-d'œuvre familiale, pourraient conduire certains chefs d'exploitation à maintenir des idéaux de forte descendance. Ainsi, le rôle de l'enfant et sa place dans les stratégies sociales et agricoles ne sont-ils pas définitivement fixés et demeurent susceptibles d'ajustement et de retour en arrière,

7. Ainsi, pour les hommes, la fécondité du moment en 1993 est-elle de 13 enfants pour un agriculteur étranger, de 10 enfants pour un agriculteur ivoirien et de seulement 8 enfants pour un actif des secteurs secondaire et tertiaire ou un salarié agricole.

selon ce que seront la conjoncture économique, les possibilités de recours à une force de travail extérieure à la famille nucléaire, l'idée que se feront les parents de la validité de la scolarisation comme investissement ou l'évolution de leur environnement politique et juridique (avec notamment une dégradation du statut légal des immigrés non ivoiriens et la promulgation d'un nouveau code foncier qui risque de remettre en question l'ensemble de leurs droits d'accès à la terre). L'évolution de la fécondité à Sassandra, comme dans toute l'Afrique rurale, pourrait être ainsi affectée de diverses tendances, en relation avec le coût d'élevage des enfants et les bénéfices, immédiats ou à terme, attendus par les familles, et en fonction des stratégies sociales des différentes populations.

Les modifications du régime de fécondité relèvent d'une recomposition plus générale des relations familiales où les liens de dépendance entre cadets et aînés sont exacerbés et les inégalités entre hommes et femmes renforcées.

L'élargissement des groupes domestiques

On note tout d'abord un élargissement des groupes domestiques, tout particulièrement chez les agriculteurs indépendants, qu'ils soient ivoiriens ou étrangers. L'augmentation de la taille des ménages s'accompagne aussi d'une complexité croissante de leur structure⁸ sous l'effet des regroupements familiaux, faisant que de plus en plus de familles nucléaires, initialement composées du mari, de sa ou ses épouses et de leurs enfants (modèle le plus répandu) cohabitent désormais avec d'autres parents, collatéraux le plus souvent, pouvant appartenir à plusieurs générations. La progression générale des ménages intégrant des parents ou amis, ou composés de plusieurs noyaux familiaux – avec par exemple le maintien du fils marié et de sa famille dans le ménage de son père –, témoigne donc bien d'une tendance au regroupement familial en réponse à la crise, qui rompt avec les processus de repli sur la cellule nucléaire (Adjamagbo et Fassassi, 1997).

Ce phénomène d'élargissement et de complexité croissante des ménages a pour contrepartie une diminution du nombre des individus vivant seuls⁹. La migration des jeunes vers la ville et les disponibilités foncières ont permis pendant longtemps d'éviter de trop fortes tensions

8. Entre 1988 et 1993, la taille moyenne des ménages passe de 5,9 à 6,7 personnes – chez les agriculteurs indépendants ivoiriens de 6,5 à 7,8 – et le nombre moyen de noyaux familiaux de 1,4 à 2,1.

9. Entre 1988 et 1993, la proportion d'individus vivant seuls dans le ménage est passée de 18 % à 13 %.

entre aînés et cadets dans l'accès aux ressources. Et, dans la période d'essor économique, les pénuries qu'auraient pu entraîner le départ des jeunes en ville ont été contournées par le recrutement de manœuvres extérieurs à la famille et même au village. Mais la crise économique, qui marque la fin de l'exutoire urbain, entraîne le retour (et le maintien) des jeunes au village, où ils doivent désormais faire face au problème de leur insertion, notamment foncière. Or, les contraintes foncières qui pèsent sur un système fondé sur des modes extensifs d'exploitation des terres exacerbent les rivalités entre aînés et cadets. Sans pour autant conduire à des pratiques individualistes, elles renforcent plutôt les situations de dépendance, autrefois contournées, et retardent les possibilités pour les jeunes d'accéder à leur autonomie¹⁰. Si la période faste de l'économie de plantation ivoirienne dans les décennies de 1970 et 1980 a amené certains individus des jeunes générations à constituer leur propre ménage et à vivre en marge de la tutelle lignagère et parentale, les conditions d'une telle autonomisation sont aujourd'hui fortement compromises par la dégradation de l'économie et les exigences d'une société qui a mené au bout de leurs limites les ressources nécessaires à sa reproduction.

Ainsi, le gonflement de la taille moyenne des ménages et le recul du nombre d'individus vivant seuls renvoient à des processus de recomposition des cellules familiales dans la zone : la crise s'accroissant, les individus qui s'étaient isolés ont rejoint le ménage de leurs géniteurs ou, plus souvent, celui d'un collatéral. Nous sommes donc bien en présence d'une forme d'entraide résidentielle qui témoigne, dans une certaine mesure, du maintien ou d'une réactivation des cohésions familiales. Ces évolutions s'accompagnent par ailleurs de nouveaux types de rapports à l'intérieur des familles. De nouvelles formes de négociations s'instaurent entre les producteurs et leurs dépendants, en particulier dans le domaine de l'accès aux ressources, laissant une plus grande marge aux arrangements (*ibid*) et à des processus de clientélisation des membres du ménage vis à vis de son chef (voir le troisième chapitre).

L'affaiblissement des revenus compromet la capacité des chefs de ménage à prendre en charge la scolarisation de leurs enfants tout en réduisant les possibilités d'embauche de main-d'œuvre. L'intérêt des responsables de groupe domestique pour la fonction productive de la famille s'en trouve accru et ils exigent une plus grande implication des jeunes dans l'activité agricole. La dépendance des cadets envers les aînés, autrefois atténuée par la migration, est aujourd'hui réactivée et prolongée. Ceci provoque une déstabilisation des rôles assignés aux différentes générations à l'intérieur de la famille et bouleverse l'équilibre des solidarités

10. L'une des conséquences majeures de cette perte d'autonomie des jeunes est le recul de l'âge au premier mariage observé entre 1988 et 1993 (voir chapitre 4).

familiales. Ces changements réintroduisent la captation de la main-d'œuvre familiale comme élément essentiel de valorisation socio-économique ; et la maîtrise de la force de travail familiale réapparaît aujourd'hui comme une source principale d'inégalités.

Cette évolution concerne également les femmes, pour lesquelles le développement de l'économie de plantation s'était soldé à Sassandra par un bilan négatif. Elles avaient vu s'accroître leur assujettissement vis à vis des hommes, responsables de la production et de sa commercialisation, au sein d'unions souvent fragilisées. Ces inégalités et cette instabilité matrimoniale s'exacerbent avec la crise, qui révèle avec une acuité particulière de profondes inégalités statutaires entre époux. La première est relative aux modes de gestion de la pénurie foncière lorsque les terres réservées aux activités féminines vivrières sont aujourd'hui détournées et accaparées par les hommes à des fins marchandes. La seconde procède du renforcement du contrôle des hommes sur la force de travail de leurs épouses, d'autant plus pesant qu'ils assument plus difficilement leurs charges familiales. Ceci conduit à l'émergence de formes nouvelles de tractation entre conjoints en fonction desquelles, à défaut de projet solide, la satisfaction des besoins matériels et financiers immédiats prédomine, et débouche sur une plus grande marginalisation des femmes qui vivent des parcours matrimoniaux tourmentés. Leur marge de manœuvre tend à se réduire alors que les stratégies alternatives (commercialisation de cultures vivrières, migration vers les villes) offrent des opportunités limitées du fait de barrières structurelles comme l'enclavement de la région et les difficultés d'insertion urbaine pour des femmes faiblement scolarisées.

D'une innovation à l'autre : de la fin de la solution migratoire au début de l'intensification des systèmes de production

Pendant longtemps, l'émigration a constitué le principal ajustement permettant aux sociétés rurales de pallier la saturation foncière de leurs terroirs sans avoir recours à une intensification de leurs systèmes de production, à laquelle il leur était difficile de parvenir dans le cadre de l'environnement institutionnel et technique à leur disposition. Il en a été ainsi pour les paysans mossi s'orientant vers l'ouest du Burkina ou vers les régions forestières du Ghana ou de la Côte d'Ivoire (Boutillier *et al.*, 1977 ; Marchal, 1987) comme pour les planteurs baoulé se dirigeant vers le Sud-Ouest après l'épuisement du front pionnier de la Boucle du cacao (Affou, 1999). De tels mouvements de populations, complétés de transformations de l'organisation familiale et sociale, s'imposaient comme une

alternative beaucoup plus efficace que l'innovation technique dans l'agriculture paysanne. Ainsi, les contraintes posées par la croissance démographique et la saturation foncière, qui auraient pu conduire à des bouleversements techniques majeurs allant dans le sens d'une intensification des systèmes de production, selon le schéma initial d'E. Boserup (1970), ont surtout entraîné des innovations d'ordre démographique, familial et social.

À Sassandra, la baisse de la fécondité, le retard de l'âge au mariage, le regroupement de plusieurs unités familiales sur une seule unité d'exploitation, sont autant d'ajustements qui ont contribué à pallier partiellement des contraintes foncières et démographiques, en rendant moins nécessaires l'intensification du système de production. Cependant, faute de pouvoir faire appel, comme par le passé, à l'émigration vers la frontière agricole, aujourd'hui épuisée, les différentes populations ont dû avoir recours, en plus des ajustements socio-démographiques, à un certain nombre d'innovations techniques. Il s'est agit aussi bien de l'introduction de nouvelle culture dans les systèmes de production et d'échange, tel le cannabis, que de l'usage de nouveaux milieux pour l'exploitation agricole, comme les bas-fonds, ou de la revalorisation d'anciennes techniques, comme la plantation du cacao sous ombrage, ou encore de l'actualisation de certaines formes d'organisation du travail, comme les groupes d'entraide.

Ces innovations dans la production, le plus souvent réservées aux exploitants les mieux dotés en terme de capital foncier et financier ou de connaissances techniques, s'articulent à une série d'innovations dans le domaine de la mobilité, qui sont propres aux individus les moins engagés dans l'arboriculture, individus « sans terre » ou petits planteurs ayant peu de chance d'accéder à une exploitation viable (Balac, 1998). En dehors du redéploiement interne à l'échelle locale de certains d'entre eux, à la recherche de terres encore disponibles ou de quelques emplois d'aides familiaux, ces individus sont conduits à une véritable inversion des flux migratoires antérieurs. Celle-ci s'exprime dans le repli spatial de certains Baoulé sur leur région d'origine (le « V » baoulé) ou les anciennes zones de plantations de l'Est et du Centre-Ouest ivoiriens. Elle s'est traduite également, bien avant les expulsions violentes des dernières années, par le retour de certains Mossi vers le Burkina Faso, où ils se redéplient dans les nouvelles zones de colonisation du Sud-Ouest et de l'est du pays (Marchal et Quesnel, 1996). Cette nouvelle mobilité se fonde sur une réorientation des activités agricoles vers le vivrier marchand pour les Baoulé (Chaléard, 1997a), le maraîchage et le coton pour les Mossi, ou sur la recherche d'un travail salarié. Constituant une innovation exogène au système d'économie de plantation, cette inversion des flux migratoires, organisée souvent dans le cadre de déplacements temporaires ou

alternés, tend à articuler différents espaces de production diversifiée. Elle contribue ainsi à parachever la constitution de réseaux familiaux et de systèmes de pluri-activités, à l'échelle nationale de la Côte d'Ivoire, dans le cas des Baoulé, voire à l'échelle internationale comme pour les Burkinabè. Plus que d'une déstructuration du système d'économie de plantation, il s'agit d'un dépassement de ce système, induit par les individus situés à sa marge.

Mais ces innovations techniques et migratoires ont également permis de contourner, ou de différer, des innovations sociales et institutionnelles que l'épuisement du front pionnier semblait rendre inéluctables. Cette série d'ajustements, conçus de manière plus ou moins endogène aux systèmes d'organisation sociale et productive, s'est ainsi substituée à un déplacement massif de populations, sans cependant déboucher sur une transformation radicale du système d'exploitation et des institutions sociales. Si l'innovation agricole ne peut procéder directement de la pression démographique et de la saturation foncière, dont les effets sont atténués par des réorganisations continues de l'unité familiale et de l'unité d'exploitation (Quesnel et Vimard, 1999), on constate à Sassandra que l'impossibilité d'une extension ou d'un déplacement de l'espace de production oblige à des innovations dans les systèmes d'exploitation agricole qui, conjuguées les unes aux autres, vont dans le sens d'une intensification plus grande, en terme de capital ou/et de travail selon le cas. Cette intensification ne repose pas sur un progrès agro-technologique majeur mais bien davantage sur des améliorations culturelles multiples et une diversification des cultures et de l'usage du milieu, dont la diffusion apparaît grandement conditionnée par la densité et la qualité des communications, tant entre les exploitations appartenant à un même groupe socioculturel qu'entre ces différents groupes. Cet épuisement du front pionnier oblige également à une extraversion de certains individus vers de nouveaux lieux et de nouvelles activités, dans le cadre d'une mobilité renouvelée qui tend à renforcer les liens entre les différents territoires des populations : terroirs d'origine, anciennes et nouvelles zones de colonisation, milieux urbains. Ces innovations contribuent à une complexification croissante des techniques et des rapports de production, ainsi que des espaces de vie et d'activité, tout en permettant une meilleure répartition des risques de façon à réduire la vulnérabilité économique des unités familiales.

En définitive, l'intensification de la production agricole, encore toute relative et conjuguée à une diversification des secteurs et des espaces d'activité des membres de la famille, participe d'un début de stabilisation du système de production et de peuplement du Bas-Sassandra, que l'émigration de certains individus pourrait, paradoxalement, contribuer à conforter. Encore faudrait-il que le cadre politique et macro-institutionnel

national permette la diffusion et l'aboutissement de ces innovations au-delà des structures sociales qui en sont les foyers, qu'il s'agisse des organisations locales ou des réseaux sociaux à forte base ethnique. Le parti-pris d'une polarisation ethno-nationaliste du jeu politique à tous les niveaux de la société ivoirienne (voir Losch, 2000), hypothèque hélas lourdement la capacité des sociétés pionnières à transcender l'épuisement des frontières internes et à inventer des formes stabilisées d'exploitation de leurs propres ressources.

Bibliographie

- ABBAS S., 1992, « Fécondité », *Recensement général de la population et de l'habitat 1988. Tome 1. Structure, état matrimonial, fécondité et mortalité, Analyse des résultats définitifs*, INS, Abidjan, pp. 96-146.
- ADJAMAGBO A., 1997, « De l'expression des solidarités en milieu d'économie de plantation », in PILON M., LOCOH T., VIGNIKIN K. et VIMARD P. (éds.), *Ménage et famille en Afrique : approches pluridisciplinaires des dynamiques contemporaines*, Études du CEPED n°15, CEPED-ENSEA-INS-ORSTOM-URD, pp. 301-325.
- ADJAMAGBO A., 1998, *Changements socio-économiques et logiques de fécondité en milieu rural ouest-africain : le cas de la région de Sassandra en Côte-d'Ivoire*, Laboratoire Population et Sociétés, Paris X Nanterre, 272 p + annexes, (thèse de doctorat de 3ème cycle).
- ADJAMAGBO A., 1999, *Crise en économie de plantation ivoirienne et transformation des rapports sociaux - le dilemme féminin à Sassandra (Côte-d'Ivoire)*, Les dossiers du CEPED n° 51, CEPED, Paris, 35 p.
- ADJAMAGBO A. et FASSASSI R., 1997, « Organisation sociale et solidarités communautaires », in GUILLAUME A., IBO J. et KOFFI N. (éds.), *Croissance démographique, développement agricole et environnement à Sassandra*, Orstom-ENSEA-GIDIS-CI, Abidjan, pp. 347-68.
- ADJAMAGBO, A., GUILLAUME A. et VIMARD P., 1999, « Santé maternelle et infantile en milieu akan », in ADJAMAGBO A., GUILLAUME A. et KOFFI N. (éds.), *Santé de la mère et de l'enfant : exemples africains*, Coll. Colloques et séminaires, IRD Editions, Paris, pp. 109-129.
- ADJAMAGBO A. et GUILLAUME A., 2001, « Relations de genre et santé de la reproduction en milieu rural ivoirien », *Autrepart*, 19, pp. 11-27.
- ADJAMAGBO A., 2003, « Crise et changements de comportement de fécondité et de planification familiale en milieu rural ivoirien », in VILQUIN E. (éd.), *Pauvreté, fécondité et planification familiale*, CICRED, Paris, pp.255-292.

- AFFOU Y. S., 1999, « Environnement technologique de la production agricole : exemple de la Côte d'Ivoire », in CHAUVEAU J.-P., CORMIER-SALEM M.-C. et MOLLARD É. (éds.), *L'innovation en agriculture. Questions de méthodes et terrains d'observation*, Coll. À Travers Champs, IRD Éditions, Paris, pp. 169-186.
- AFFOU Y. S. et TANO, K., 1988, *Saturation foncière, migration rurale et pénurie de main-d'œuvre. Le cas de la Boucle du Cacao*, CIRESAISA-ORSTOM, Abidjan, 19 p., multigr.
- AFFOU Y. S. et TANO K., 1992, *Migration rurale et dynamique socio-économique. De la Boucle du Cacao au Sud-Ouest ivoirien*, CIRESAISA-Orstom, Abidjan, multigr, 36 p.
- AHONZO E., BARRERE B. et KOPYLOV P., 1984, *Population de la Côte d'Ivoire. Analyse des données disponibles*, Direction de la Statistique, Abidjan, 1984, 324 p.
- AHRIN K., 1981, « The Economic and Social Significance of Rubber Production and Exchange on the Gold and Ivory Coasts 1880-1900 », *Cahiers d'Études Africaines*, XX (1-2), pp. 49-62.
- ALEPE Y. H. D', 1982, « La crise définitive du caoutchouc de cueillette en Côte d'Ivoire », *Godogodo*, 8, pp. 1-27.
- ANDRIAMAMPAHERY D., DAKONO A., KOFFI A. et MULAMBA A., 1989, *Dynamique de population et mutation socio-économique dans le sud-ouest ivoirien : la Sous-Préfecture de Sassandra (avril 1988)*, Études et recherches n° 16, ENSEA, Abidjan, 143 p.
- ANO H. A., 1996, *Evolution de la nuptialité des hommes dans le front pionnier du sud-ouest ivoirien entre 1975 et 1988*, mémoire de DEA, Institut de Démographie de l'Université Catholique de Louvain, 88 p.
- ANTHEAUME B., 1981, « Des hommes à la rencontre des arbres : le cacaoyer et les Akposso dans le Centre-Ouest du Togo », *Cahiers ORSTOM Sciences Humaines*, XVIII (1), pp. 47-62.
- ANTOINE P. et GUILLAUME A., 1986, « Une expression de la solidarité familiale à Abidjan : enfants du couple et enfants confiés », *Les familles d'aujourd'hui : démographie et évolution récente des comportements familiaux*, Colloque de Genève (17-20 septembre 1984), n°2, AIDELF, Paris, 1986, pp. 289-297.
- ANTOINE P., BOCQUIER P., FALL A. S., GUISSÉ Y. M. et NANITELAMIO J., 1995, *Les familles dakaroises face à la crise*, ORSTOM-IFAN-CEPED, Dakar, 209 p.
- ANTOINE P., OUÉDRAOGO D. et PICHÉ V. (éds.), 1998, *Trois générations de citoyens au Sahel. Trente ans d'histoire sociale à Dakar et à Bamako*. L'Harmattan, Collection Villes et entreprise, Paris, 276 p.
- ANTONA F. D', 1992, *La formation du prix du bois sur pied. Perspectives et comparaison avec les anciens procédés d'attribution des permis temporaires d'exploiter*, mémoire de DEA de l'Université

- des sciences sociales de Grenoble-SODEFOR, 140 p.
- ARSO, 1972, *Recensement démographique de la sous-préfecture de Sassandra*, ORSTOM-BNETD Abidjan, multigr., 86 p.
- AUGE M., 1975, « Les faiseurs d'ombre. Servitude et structure lignagère dans la société alladian », in MEILLASSOUX C. (éd.), *L'esclavage en Afrique précoloniale*, Maspéro, Paris, pp. 455-75.
- AUGE M. et HERZLICH C., 1983, *Le sens du mal. Anthropologie, histoire, sociologie de la maladie*, Ed. Des Archives Contemporaines, (Collections Ordres Sociaux), Paris.
- BALAC R., 1997a, « L'acheminement du système d'économie de plantation ivoirien vers un blocage structurel », in CONTAMIN B. et MEMEL-FOTE H. (éds.), *Le modèle ivoirien en questions*, Karthala-Orstom, Paris, pp. 311-24.
- BALAC R., 1997b, « Peuplement et économie de plantation dans le territoire de Sassandra », in GUILLAUME A., IBO J. et KOFFI N. (éds.) *Croissance démographique, développement agricole et environnement à Sassandra*, Orstom-ENSEA-GIDIS-CI, Abidjan, pp. 87-113.
- BALAC R., 1998, *Gens de terre, gens de réseaux : mécanismes de production et lien social*, thèse de doctorat de l'Institut d'Études Politiques de Paris, 276 p.
- BALAC R. et ZANOUB., 1997, « Infrastructures scolaires et scolarisation des enfants du primaire : le territoire de Sassandra », in GUILLAUME A., IBO J. et KOFFI N., *Croissance démographique, développement agricole et environnement à Sassandra*, Orstom-ENSEA-GIDIS-CI, Abidjan, pp. 311-21.
- BALLE P., 1990, « Résultats d'un essai d'enrichissement de jachère : utilisation du *Cajanus cajan* comme plante améliorante », in DIOMANDE M. (éd.), *Défis de la stabilisation des systèmes traditionnels de cultures en Côte d'Ivoire*, actes du Troisième Atelier OFRIC, Abidjan, pp. 99-110.
- BARBIERI M. et VALLIN J., 1996, « Les conséquences de la crise économique africaine sur l'évolution de la mortalité », in COUSSY J. et VALLIN J. (dir.), *Crise et population en Afrique*, Les Études du CEPED n° 13, CEPED, Paris, pp. 319-343.
- BELLO T., 1997, « Le COCI-Coopagrum : un exemple d'intégration réussie ? », in GUILLAUME A., IBO J. et KOFFI N. (éds.), *Croissance démographique, développement agricole et environnement à Sassandra*, Orstom-ENSEA-GIDIS-CI, Abidjan, pp. 221-40.
- BERCHE T. et al., 1997, *Enquête multicentrique sur la morbidité et mortalité maternelles en Afrique de l'Ouest. Résultats de la Côte d'Ivoire*, Ministère de la Santé Publique Abidjan, Ministère de la Coopération, Paris, Mission de Coopération et d'Action Culturelle, Abidjan, Institut National de la Santé et de la Recherche médicale, Paris, 96 p.

- BLION R. et BREDELOUP S., 1997, « La Côte d'Ivoire dans les stratégies migratoires des Burkinabè et des Sénégalais », in CONTAMIN B. et MEMEL-FOTE H. (éds.), *Le modèle ivoirien en questions*, Karthala-Orstom, Paris, pp. 707-37.
- BONNET D., 1986, *Représentations culturelles du paludisme chez les Moose du Burkina*, ORSTOM, Ouagadougou, 64 p., multigr.
- BONNET D., 1988, *Corps biologique, corps social. Procréation et maladie de l'enfant en pays mossi, Burkina Faso*, ORSTOM, Paris, 138 p.
- BOQUET O., 1994, *Dynamique du système agraire de l'arrière-pays de Sassandra : Histoire et situation économique actuelle*, mémoire de DESS de l'IEDES, Paris, 72 p.
- BOQUET O. et CALAS J., 1997, « Les dynamiques d'installation agricole des jeunes générations dans la région de Sassandra à l'aube de l'an 2000 », in GUILLAUME A., IBO J. et KOFFI N. (éds.), *Croissance démographique, développement agricole et environnement à Sassandra*, Orstom-ENSEA-GIDIS-CI, Abidjan. pp. 169-84.
- BOSERUP E., 1970, *Évolution agraire et pression démographique*, Paris, Flammarion, 218 p. (Original anglais, 1965).
- BOSERUP E., 1985, « Economic and Demographic Interrelations in Sub-Saharan Africa », *Population and Development Review*, 11, 3, pp. 383-397.
- BOUTILLIER J.-L., QUESNEL A. et VAUGELADE J., 1977, « Systèmes socio-économiques mossi et migrations », *Cahiers ORSTOM, sér. Sci. Hum.*, XIV (4), pp. 361-81.
- CALAS J., 1994, *Situation du système agraire de l'arrière-pays de Sassandra*, mémoire de DEA de l'INAP-G, 197 p.
- CALDWELL J.C., 1978, « A theory of fertility : from high plateau to destabilization », *Population and Development Review*, vol 4, n ° 4, pp. 553-577.
- CASTLE S. E., 1995, « Child fostering and children's nutritional outcomes in rural Mali : the role of female status in directing child transfers », *Social Science and Medicine*, 40, 5, pp. 679-693.
- CHALÉARD J.-L., 1993, « Cocoa planters and land investment in towns in Côte d'Ivoire », communication à l'*International Conference on Cocoa Economy*, Askindo-CIRAD, Bali, 19-22 oct. 1993, 12 p., multigr.
- CHALÉARD J.-L., 1996, *Temps des villes, temps des vivres. L'essor du vivrier marchand en Côte d'Ivoire*, Karthala, Paris, 661 p.
- CHALÉARD J.-L., 1997a, « L'essor du vivrier marchand : un contre-modèle aux marges du modèle étatique ivoirien ? », in CONTAMIN B. et MEMEL-FOTÊ H. (éds.), *Le modèle ivoirien en questions*, Karthala-Orstom, Paris, pp. 171-189.
- CHALÉARD J.-L., 1997b, « Un village entre ville et campagne : Adomonkro (département d'Agboville - Côte d'Ivoire) », in GAS-

- TELLU J.-M. et MARCHAL J.-Y. (éds.), *La ruralité dans les pays du Sud à la fin du XX^e siècle*, ORSTOM, Paris, pp. 201-223.
- CHAUVEAU J.-P., 1977, « Notes sur les échanges dans le Baule précolonial », *Cahiers d'Études Africaines*, XVI (3-4), pp. 567-602.
- CHAUVEAU J.-P., 1984, « Le fer, l'outil et la monnaie. Hypothèses à partir du jedé, ancien couteau à débrousser baoulé (Côte d'Ivoire) », *Cah. ORSTOM, Série Sciences Humaines*, XX (3-4), pp. 471-84.
- CHAUVEAU J.-P., 1994, « Crises, innovations et reconversions : histoire comparée de la cacaoculture en Gold Coast, au Nigeria et en Côte d'Ivoire (années 1890-1945) », in *Crises et ajustements en Côte d'Ivoire, les dimensions sociales et culturelles*, GIDIS-CI - ORSTOM, Abidjan, pp. 105-116.
- CHAUVEAU J.-P., 1995, « L'innovation cacaoyère. Histoire comparée de la cacaoculture en Afrique de l'Ouest », in BYE P. et MUCHNIK J. (éds.), *Innovations et sociétés. I- Dynamismes temporels de l'innovation*, CIRAD, Montpellier, pp. 43-58.
- CHAUVEAU J.-P., 1997, « Jeu foncier, institutions d'accès à la ressource et usage de la ressource. Une étude de cas dans le Centre-Ouest ivoirien », in CONTAMIN B. et MEMEL-FOTE H. (éds.), *Le modèle ivoirien en questions*, Karthala-Orstom, Paris, pp. 325-60.
- CHAUVEAU J.-P., 2000, « Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire. Les enjeux silencieux d'un coup d'État », *Politique Africaine*, 78, pp. 94-125.
- CHAUVEAU J.-P. et DOZON J.-P., 1985, « Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte d'Ivoire », *Cahiers ORSTOM Sciences Humaines*, XXI (1), pp. 63-80.
- CHAUVEAU J.-P., DOZON J.-P. et RICHARD J., 1981, « Histoires de riz, histoires d'igname : le cas de la Moyenne Côte d'Ivoire », *Africa*, 51 (2), pp. 621-58.
- CHAUVEAU J.-P. et LÉONARD É., 1996, « Côte d'Ivoire's pioneer fronts : Historical and political determinants of the spread of cocoa cultivation », in CLARENCE-SMITH W. G. (éd.), *Cocoa pioneer fronts since 1800 : the role of smallholders, planters and merchants*, Macmillan, London, pp. 176-94.
- CHAUVEAU J.-P. et RICHARD J., 1977, « Une périphérie recentrée : À propos d'un système local d'économie de plantation en Côte d'Ivoire », *Cahiers d'Études Africaines*, XVIII (4), pp. 485-523.
- CHAUVEAU J.-P. et RICHARD J., 1984, *Bodiba en Côte d'Ivoire. Du terroir à l'État*, ORSTOM, Paris, 119 p.
- CLASTRES P., 1976, « Préface », in SAHLINS M. (éd.), *Âge de pierre, âge d'abondance*, Gallimard, Paris, seconde édition, pp. 11-30.
- CLASTRES P., 1977, « Archéologie de la violence : la guerre dans les sociétés primitives », *Libre*, 1, pp.137-73.

- COSIO-ZAVALA M. E., 2000, « Singularités et modalités des transitions de la fécondité en Amérique Latine », in GUILLAUME A. et PILON M. (éds.), *Maîtrise de la fécondité et planification familiale*, V^e Journées Démographiques de l'ORSTOM (Paris, 28-30 septembre 1994), Collection Colloques et Séminaires, Paris, IRD Éditions, pp. 21-33.
- DCGTX-PROJET SECTORIEL FORESTIER, 1992, *Protection de l'environnement de la route côtière Grand Lahou-Sassandra*. Étude de délimitation de la forêt de Dassioko, document de travail, 50 p.
- DELAUNAY D., 1984, *De la captivité à l'exil. Histoire et démographie des migrations paysannes dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal*, Collection Travaux et Documents, n° 174, Paris, ORSTOM, 218 p.
- DELCROIX S. et GUILLAUME A., 1993, Statut des femmes et comportements de santé en Côte-d'Ivoire, Communication au séminaire « Femmes et changements démographiques en Afrique au Sud du Sahara », Union Internationale pour l'Étude Scientifique de la Population (UIESP), Dakar, 3-6 mars 1993, 21 p.
- DESGREES DU LOU A. et VIMARD P., 2000, « La santé de la reproduction en Afrique subsaharienne », *Afrique contemporaine*, n° 195, pp. 116-135
- DIARRA S., WELFENS EKRA C. et TOURE COULIBALY K., s.d., *Population et santé de la reproduction en Côte d'Ivoire*, multigr.
- DIRECTION DE LA STATISTIQUE, 1984, *Enquête ivoirienne sur la fécondité 1980-1981. Rapport principal. volume 1. Analyse des principaux résultats*, Ministère de l'Économie et des Finances Abidjan.
- DJEDJED O., 1992, *Mortalité*, communication au Séminaire national sur « Perspectives démographiques de la Côte d'Ivoire 1988-2028 » (Abidjan, 18-20 novembre 1992), 17 p., multigr.
- DOAN R. M. et BISHARAT L., 1990, « Female autonomy and child nutritional status : the extended-family residential unit in Amman, Jordan », *Social Science and Medicine*, 1990, Vol. 31, n° 7, pp. 783-789.
- DOZON J.-P., 1981, « Les métamorphoses urbaines d'un double villageois », *Cahiers d'Études Africaines*, XXI (3).
- DOZON J.-P., 1985, *La société bété*, ORSTOM-Karthala, Paris, 367 p.
- DOZON J.-P., 1985, « Économie marchande et structures sociales : le cas des Bété de Côte-d'Ivoire », *Cahiers d'Études Africaines*, 68, XVII-4, pp. 463-483.
- DUFUMIER M., 1996, *Les projets de développement agricole*, CTA-Karthala, Paris, 354 p.
- DUMMET R., 1971[†], « The Rubber Trade of the Gold Coast and Asante in the Nineteenth Century : African Innovation and Market Responsiveness », *Journal of African History*, XII (1), pp. 79-101.
- EKANZA S. P., 1981, « La main-d'œuvre ivoirienne des entreprises pri-

- vées pendant l'entre-deux guerres, 1921-1939 », *Annales de l'Université d'Abidjan*, série I, t. IX, pp. 73-87.
- ETIENNE P. et ETIENNE M., 1968, « L'émigration baoulé actuelle », *Cahiers d'Outre-Mer*, XXI, pp. 155-195.
- FAINZANG S., 1988. *L'intérieur des choses*, L'Harmattan, Paris, 204 p.
- FASSASSI R., 1993, *Dynamique familiale et reproduction des ménages à Sassandra*, ENSEA, Abidjan, 120 p., multigr.
- FASSASSI R., 1997, « Le cycle de vie individuel au sein des ménages : différenciation selon les catégories socio-professionnelles en Côte d'Ivoire », in PILON M., LOCOH T., VIGNIKIN K. et VIMARD P. (éds.), *Ménage et famille en Afrique : approches pluridisciplinaires des dynamiques contemporaines*, Études du CEPED n°15, CEPED-ENSEA-INS-ORSTOM-URD, Paris, pp. 223-236.
- FIEGE K. et HILLEN P. (éds.), 1985, *Planification régionale et développement économique dans la région Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire*, Institut für Soziologie, Freie Universität, Berlin, 360 p.
- FINA C. DE, 1997, « Rapports de pouvoir, relations clientélistes et conventions dans l'accès aux facteurs de production en agriculture de plantation villageoise », in CONTAMIN B. et MEMEL-FOTE H. (éds.), *Le modèle ivoirien en questions*, Karthala-Orstom, Paris, pp. 361-78.
- GASTELLU J.-M., 1982, « Les plantations de cacao au Ghana », *Cahiers ORSTOM Sciences Humaines*, XVIII (2), pp. 225-54.
- GASTELLU J.-M., 1989, *Riches paysans de Côte d'Ivoire*, L'Harmattan, Paris.
- GASTELLU, J.-M., 1997, Économies paysannes et secteur autonome, in GASTELLU J.-M. et MARCHAL J.-Y. (éds.), *La ruralité dans les pays du Sud à la fin du XX^e siècle*, ORSTOM, Paris, pp. 239-258.
- GAUTIER L., 1992, *Contact forêt-savane en Côte d'Ivoire Centrale : rôle de Chromolaena odorata (L.) King et Robinson dans la dynamique de la végétation*, thèse de doctorat de l'Université de Genève, 268 p.
- GOKOU Y., 1977, *Histoire du Bas-Sassandra de 1893 à 1920 (les débuts de l'ère coloniale)*, thèse de troisième cycle de l'Université Paris-I, Lettres et Sciences Humaines, 380 p.
- GOMBEAUD J. L., MOUTOUT C. et SMITH S., 1990, La guerre du cacao. *Histoire secrète d'un embargo*, Calman-Levy, Paris, 218 p.
- GRONNER J., 1982, *Les Bété de Soubré et le développement régional. Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire*, thèse de doctorat de troisième cycle de l'EHESS, Paris, 419 p.
- GRUENNAIS M.E. et DELPEUCH F., 1992; « Du risque au développement. Anthropologie sociale et épidémiologie nutritionnelle : à propos d'une enquête », Orstom, *Cahier des Sciences humaines*, n°28 (1), pp. 37-55.

- GUILLAUME A., KASSI N. et KOFFI N., 1997, « Morbidité, comportements thérapeutiques à Sassandra », in GUILLAUME A., IBO J. et KOFFI N. (éds.), *Croissance démographique, développement agricole et environnement à Sassandra*, ORSTOM-ENSEA-GIDIS-CI, Paris, pp. 269-310.
- GUILLAUME A., KOFFI N. et VIMARD P., 1995, « Santé de la mère et de l'enfant en Côte d'Ivoire », in *Populations du Sud et santé. Parcours et horizon. Hommage à P. Cantrelle*. Orstom Editions, Paris, pp. 201-232
- GUILLAUME A. et VIMARD P., 1994, « Fécondité, crise économique et différenciations sociales à Sassandra (sud-ouest de la Côte-d'Ivoire) », in KOFFI N., GUILLAUME A., VIMARD P. et ZANOUB. (éds.), *Maîtrise de la croissance démographique et développement en Afrique*, Collection Colloques et Séminaires, ORSTOM, Paris, 1994, pp. 143-168.
- GUILLAUME A. et VIMARD P., 1997, « La circulation et l'activité des enfants de Sassandra », in GUILLAUME A., IBO J. et KOFFI N. (éds.) *Croissance démographique, développement agricole et environnement à Sassandra*, Orstom-ENSEA- GIDIS-CI, Abidjan, pp. 323-345.
- HANAK-FREUD E., PETITHUGUENIN P. et RICHARD J., 2000, *Les champs du cacao. Un défi de compétitivité Afrique-Asie*, Karthala-CIRAD, Paris, 210 p.
- HARDIN G., 1968, The Tragedy of the Commons, *Science*, 162, pp. 1243-48.
- HERTRICH V. et PILON M., 1996, Evolution de nuptialité en Afrique, Rapport scientifique, Aupel-Uref, Action de recherche concertée «les transitions démographiques», (Document provisoire).
- HILL P., 1963, *Migrants cocoa farmers of southern Ghana*, London, Cambridge University Press, 268 p.
- IBO J. G., 1993, *Notes sur l'histoire coloniale des Niaboua de Côte d'Ivoire, 1912-1960*, GIDIS-CI, Notes et travaux (2) , Abidjan.
- IBO J. G., 1995, « Genèse de l'économie de plantation ivoirienne. Le cas de Yao Appéla », *Cahiers d'Études Africaines*, XXXV (2-3), pp. 541-62.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE, 1992, *Listings mécanographiques du Recensement Général de la Population et de l'Habitat 1988*, Abidjan.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE, 1992, *Recensement général de la population; 1988, Tome 1, Structure, état matrimonial, fécondité et mortalité, Analyse des résultats définitifs*, Ministère délégué auprès du premier ministre chargé de l'économie, des finances et du plan, Abidjan, septembre 1992, Tome 1, Vol. 3, 222 p.
- JAMAIN E., 1973, *Introduction à l'histoire pré-coloniale du pays neyo d'après la tradition orale*, Centre ORSTOM de Petit-Bassam Abidjan, 17 p., multigr.

- KASSI N., 1995, *Rapport annuel du district sanitaire et social de Sassandra*, District sanitaire et social de Sassandra, 14 p., multigr.
- KAUFMANN G., LESTHAEGHE R. et MEEKERS D., 1988, « Les caractéristiques et tendances du mariage », in TABUTIN D. (éd.), *Population et sociétés en Afrique au Sud du Sahara*, L'Harmattan, Paris, pp. 217-247.
- KIPRE P., 1985, *Villes de Côte d'Ivoire, 1893-1940*, Nouvelles Éditions Africaines, Abidjan, 2 t.
- KÖBBEN A., 1956, « Le planteur noir. Essai d'une ethnographie d'aspect », *Etudes Eburnéennes*, V, pp. 7-190.
- LAUER J., 1974, *Economic Innovations among the Doo of Western Ivory Coast, 1900-1960*, Ph. D. thesis, University of Michigan.
- LENA P., 1979, *Transformation de l'espace rural dans le front pionnier du Sud-Ouest ivoirien*, thèse de troisième cycle de l'Université de Paris-X, 345 p.
- LENA P., 1980, *Quelques aspects du processus de différenciation économique en zone de colonisation récente (région de Soubré, Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire)*, document de travail, ORSTOM, centre de Petit-Bassam, Abidjan, 13 p., multigr.
- LEONARD É., 1993, *Différenciation et reproduction des exploitations agricoles dans le Sud-Ouest ivoirien : une typologie des systèmes de production*, document de travail, IRD, centre de Petit-Bassam, Abidjan, 57 p., multigr.
- LEONARD É., 1997, « Crise écologique, crise économique, crise d'un modèle d'exploitation agricole. Ajustements et recomposition sociale sur les anciens fronts pionniers ivoiriens », in CONTAMIN B. et MEMEL-FOTE H. (éds.), *Le modèle ivoirien en questions*, Karthala-Orstom, Paris, pp. 393-413.
- LEONARD É., 1997a, « La reproduction de la société agraire dans la région de Sassandra : intensification ou décapitalisation ? », in GUILLAUME A., IBO J. et KOFFI N. (éds.), *Croissance démographique, développement agricole et environnement à Sassandra*, Orstom-ENSEA-GIDIS-CI, Abidjan, pp. 139-160.
- LEONARD É., 1997b, « La commercialisation du café et du cacao. Restructurations nationales et implications dans la région de Sassandra », in GUILLAUME A., IBO J. et KOFFI N. (éds.), *Croissance démographique, développement agricole et environnement à Sassandra*, Orstom-ENSEA-GIDIS-CI, Abidjan, pp. 203-219.
- LEONARD É., 1997c, « Les politiques vivrières en Côte d'Ivoire, entre mythe de la révolution verte et logique de l'État rentier », in HAUBERT M. (éd.), *Les paysans, l'État et le marché. Sociétés paysannes et développement*, Publications de la Sorbonne, Paris, pp. 81-96.
- LEONARD É., 1997d, « Transformations et reproduction d'un système

- agraire pionnier en Côte d'Ivoire. Après la forêt, quelle agriculture ? », in BLANC-PAMARD C. et BOUTRAIS J. (coords.), *Dynamique des systèmes agraires. Thème et variations, nouvelles recherches rurales au Sud*, Orstom-CEA, col. Colloques et Séminaires, Paris, pp. 63-88.
- LEONARD É., 1998, « Crises des économies de plantation et trafic de drogues en Afrique de l'Ouest. Les cas ivoirien et ghanéen », *Autrepart*, 8, pp. 79-99.
- LEONARD É., 2001, « Essor des cultures illicites et dynamique des institutions agraires dans les agricultures périphériques du Sud. Une comparaison Mexique-Côte d'Ivoire », in WINTER G. (coord), *Inégalités et politiques publiques en Afrique. Pluralité des normes et jeux d'acteurs*, Karthala-IRD, Paris, pp. 209-223.
- LEONARD É. et IBO J. G., 1994, « Appropriation et gestion de la rente forestière en Côte d'Ivoire », *Politique Africaine*, 53, pp. 25-36.
- LEONARD É. et IBO J. G., 1996, « L'État, les paysans, la forêt. Théorie et pratique d'une « gestion participative » de la forêt en Côte d'Ivoire », communication au colloque panafricain *Gestion communautaire des ressources naturelles renouvelables et développement durable*, CIRAD-ICE, Harare, 24-27 juin 1996, multigr., 15 p.
- LEONARD É. et IBO J. G., 1997, « La SODEFOR, les paysans, la forêt. Quel avenir pour la forêt classée de la Niégré et ses occupants ? », in GUILLAUME A., IBO J. et KOFFI N. (éds.), *Croissance démographique, développement agricole et environnement à Sassandra*, Orstom-ENSEA-GIDIS-CI, Abidjan, pp. 185-202.
- LÉONARD É. et OSWALD M., 1995, « Cocoa smallholders facing a double structural adjustment in Côte d'Ivoire : responses to a predicted crisis », in RUF F. et SISWOPUTRANTO P.S. (éds.), *Cocoa Cycles. The Economics of Cocoa Supply*, Woodhead Publishing Ltd, Cambridge, pp. 125-50.
- LEONARD É. et OSWALD M., 1996, « Une agriculture forestière sans forêt. Changements agro-écologiques et innovations paysannes en Côte d'Ivoire », *Natures Sciences Sociétés*, IV (3), pp. 202-216.
- LESOURD M., 1982, *L'émigration baoulé vers les Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire*, thèse de troisième cycle de l'Université de Paris-X, 2 tomes, 526 p.
- LESOURD M., 1988, « La forêt, la machette et le billet de banque. Problématique du colonat agricole en région d'économie de plantation : l'exemple du système de production baule (Côte d'Ivoire forestière) », *Cahiers ORSTOM Sciences Humaines*, 24 (1), pp. 78-97.
- LESOURD M., 1997, « L'archipel rural africain en mouvement », in GASTELLU J.-M. et MARCHAL J.-Y. (éds.), *La ruralité dans les pays du Sud à la fin du XX^e siècle*, Paris, ORSTOM, pp. 363-378.
- LOCOH T., 1995, *Familles africaines, population et qualité de la vie*,

- Les Dossiers du CEPED n°31, CEPED, Paris, 48 p.
- LOCOH T., 1996, « Les facteurs de la formation des couples », in *Démographie : analyse et synthèse. Causes et conséquences des évolutions démographiques*, Actes du Séminaire international de Sienne, 22-24 avril 1996, CEPED, Paris, pp. 49-88
- LOSCH B., 1997, « À la recherche du chaînon manquant. Pour une lecture renouvelée de l'économie de plantation ivoirienne », in CONTAMIN B. et MEMEL-FOTE H. (éds.), *Le modèle ivoirien en questions*, Karthala-Orstom, Paris, pp. 205-30.
- LOSCH B., 1999, *Le complexe café-cacao de la Côte d'Ivoire. Une relecture de la trajectoire ivoirienne*, thèse de doctorat de l'Université de Montpellier-I.
- MARCHAL J.Y., 1987, « En Afrique des savanes, le fractionnement des unités d'exploitation rurales ou le chacun pour soi », *Cah. ORSTOM, sér. Sci. Hum.*, 23 (3-4), pp. 445-454.
- MARCHAL J.Y. et QUESNEL A., 1997, « Dans les vallées du Burkina Faso, l'installation de la mobilité », in GASTELLU J.-M. et MARCHAL J.-Y. (éds.), *La ruralité dans les pays du Sud à la fin du XX^e siècle*, Paris, ORSTOM, pp. 595-614.
- MASSING A., 1980, *The Economic Anthropology of the Kru (West Africa)*, Franz Steiner Verlag, Studien zur Kulturkunde, 55, Wiesbaden.
- MEILLASSOUX C., 1963, « L'économie des échanges précoloniaux en pays Gouro », *Cahiers d'Études Africaines*, III (4), pp. 551-576.
- MEILLASSOUX C., 1964, *Anthropologie économique des Guro de Côte d'Ivoire*, Mouton, Paris.
- MEILLASSOUX C., 1975, *Femmes, greniers et capitaux*, Maspero, Paris.
- MEMEL-FOTE H., 1988, *L'esclavage dans les sociétés lignagères d'Afrique Noire. L'exemple de la Côte d'Ivoire précoloniale 1700-1920*, thèse de doctorat de l'EHESS, Paris, 4 tomes, 796 p.
- MILLEVILLE P. et SERPANTIE G., 1999, « Dynamiques agraires et problématiques de l'intensification de l'agriculture en Afrique soudano-sahélienne », in CHAUVEAU J.-P., CORMIER-SALEM M.-C. et MOLLARD É. (éds.), *L'innovation en agriculture. Questions de méthodes et terrains d'observation*, Coll. À Travers Champs, Paris, IRD Éditions, pp. 255-269.
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES EAUX ET DES FORETS, 1984, *Annuaire rétrospectif de statistiques agricoles et forestières, 1900-1983*, Abidjan.
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES EAUX ET FORETS, DEF, 1986, *Arrêté N° 86-379, portant déclassement de 500 ha de la forêt de la Niégré au profit de M. YAO Simon, chef du village de Yamoussoukro.*

- MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, DIRECTION DE LA STATISTIQUE, 1976, *Répertoire des localités de Côte d'Ivoire et population 1975*, Abidjan, 371 p.
- MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN, DIRECTION DE LA STATISTIQUE, 1965, *Répertoire des localités de la Côte d'Ivoire et population 1965*, Abidjan, 269 p.
- MINISTERE DU PLAN, DIRECTION DE LA STATISTIQUE ET DE LA COMPTABILITE NATIONALE, 1992, *Recensement général de la population et de l'habitat 1988*, 4^e édition, Abidjan.
- MINISTERE DE LA PLANIFICATION ET DE LA PROGRAMMATION DU DEVELOPPEMENT/DHS, 1999. – *Enquête démographique et de santé Côte d'Ivoire 1998-1999, Rapport préliminaire*. – Abidjan, Calverton, 20 p.
- MORINEAU M., 1987, « Agriculture et démographie : l'évolution de la problématique, y compris un retour sur le cas anglais », in FAUVECHAMOUX A. (éd.), *Évolution agraire et croissance démographique*, Liège, Ordina Editions, pp. 205-285.
- N'CHO S., KOUASSI L., KOUAME A., SCHOEMAKER J., BARRERE M., BARRERE B. et POUKOUTA, P., 1995, *Enquête démographique et de santé, Côte-d'Ivoire, 1994*, Institut National de la Statistique, ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, Macro International Inc., Calverton, Maryland USA, Abidjan, Côte-d'Ivoire, 294 p.
- NOIRE (COMMANDANT), 1914, *Monographie du cercle du Haut Sassandra*, ANCI, 1 RR 36.
- OLLONE (CAPITAINE D'), 1901, *Mission Hostain-d'Ollone, 1898-1900. De la Côte d'Ivoire au Soudan et à la Guinée*, Hachette, Paris.
- ORIJ J. N., 1983, « A Study of the Slave and Palm Produce Trade amongst the Ngwa-Igbo of Southeastern Nigeria », *Cahiers d'Études Africaines*, XXIII (3), pp. 311-28.
- OSWALD M., 1994, La problématique de l'insertion des jeunes dans les systèmes de production du Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire (des exemples tirés de communautés bete et baule), communication au Colloque *Crises, ajustements et recompositions en Côte d'Ivoire : la remise en cause d'un modèle*, ORSTOM - GIDIS-CI, Abidjan, 28 nov. - 2 déc. 1994, 10 p., multigr.
- OSWALD M., 1998, *Recomposition d'une société au travers de plusieurs crises : la société rurale bété (Côte d'Ivoire)*, thèse de doctorat de l'INAP-G, 300 p.
- OUEDRAOGO C., 1994, *Éducation de la mère et soins aux enfants à Ouagadougou*, Les dossiers du CEPED n° 27, CEPED, Paris, 37 p.
- OUEDRAOGO C., 1999, « Pluralité des soins aux petits enfants. Le cas des Moose de la ville de Ouagadougou (Burkina Faso). », in ADJA-

- MAGBO A. GUILLAUME A. et KOFFI N. (éds.), *Santé de la mère et de l'enfant : exemples africains*, Éditions IRD, Paris, pp. 37-60
- PALMININDUSTRIE, 1991, *Rapport annuel d'activité 1990/91 de l'Unité agro-industrielle de Bolo*, multigr., 48 p.,
- PAULME D., 1962, *Une société de Côte d'Ivoire hier et aujourd'hui, les Bété*, Mouton, Paris.
- PERROT C.H., 1987, « La sensibilité des sociétés akan du sud-est de la Côte d'Ivoire aux fluctuations démographiques », *Cahiers d'Études Africaines*, n° spécial « Démographie historique », 105-106, XXVII-1-2, pp. 167-175.
- PILLET-SCHWARTZ A.-M., 1989, « Chronique d'une région en mal de décolonisation. La basse-vallée du Sassandra », *Tropiques, lieux et liens*, Orstom, Col. Didactiques, Paris, pp. 565-577.
- PILLET-SCHWARTZ A.-M., 1997, « L'évolution de la filière palmier à huile en Côte d'Ivoire. Quand la société d'État devient forteresse imprenable... », in CONTAMIN B. et MEMEL-FOTE H. (éds.), *Le modèle ivoirien en questions*, Karthala-Orstom, Paris, pp. 231-248.
- PISON G., 1988, « Polygamie, fécondité et structures familiales », in TABUTIN D. (éd.), *Population et sociétés en Afrique au Sud du Sahara*, L'Harmattan, Paris, pp. 249-278.
- POBEGUIN H., 1898, « Notes sur la Côte d'Ivoire ; région comprise depuis grand-Lahou jusqu'au Cavally », *Bulletin de la Société de Géographie de Paris*, XIX (7), pp. 328-374.
- QUESNEL A., 1994, « Transitions démographiques, transformations des systèmes d'exploitation agricole et environnement », *Comptes rendus de l'Académie d'Agriculture de France « Recherche pour une agriculture tropicale viable à long terme »*, vol. 80, n° 8, pp. 123-148.
- QUESNEL A. et VIMARD P., 1987, « Système de production et dynamique de populations en économie de plantation : un exemple, le plateau de Dayes (Sud-Ouest Togo) », *Cahiers des Sciences Humaines*, XXIII (3-4), pp. 483-503.
- QUESNEL A. et VIMARD P., 1988, *Dynamique de population en économie de plantation, le plateau de Dayes (sud-ouest Togo)*, Collection Etudes et Thèses, Paris, ORSTOM, 480 p.
- QUESNEL A. et VIMARD P., 1999, « Recompositions familiales et transformations agraires. Une lecture de cas africains et mexicains », in CHAUVEAU J.-P., CORMIER-SALEM M.-C. et MOLLARD É. (éds.), *L'innovation en agriculture. Questions de méthodes et terrains d'observation*, Coll. À Travers Champs, Paris, IRD Éditions, pp. 319-341.
- RAULIN H., 1957, *Mission d'études des groupements immigrés en Côte d'Ivoire, fasc. 3 : Problèmes fonciers dans la région de Gagnoa et Daloa*, ORSTOM, Paris, 139 p.

- Recensement général de la population et de l'habitat de 1998, RGPH-98, Rapport d'analyse des résultats, *Volume IV, tome 4 : État matrimonial et nuptialité*, Document de travail, diffusion restreinte, 99 p.+annexes.
- ROMPAEY R. VAN, 1993, *Forest gradients in West Africa. A spatial gradient analysis*, Agricultural University Press, Wageningen, 142 p.
- ROUW A. DE, 1993, « Influence du raccourcissement de la jachère sur l'enherbement et la conduite des systèmes de culture en zone forestière », in FLORET C. et SERPANTIE G. (éds.), *La jachère en Afrique de l'Ouest*, ORSTOM, Col. Colloques et Séminaires, Paris, pp. 257-266.
- RUF F., 1987, « Éléments pour une théorie sur l'agriculture des régions tropicales humides. I- De la forêt, rente différentielle, au cacaoyer, capital travail », *L'Agronomie Tropicale*, 42-3, pp. 218-232.
- RUF F., 1988, *Stratification sociale en économie de plantation ivoirienne*, Thèse de troisième cycle de l'Université de Paris-X, 6 tomes, 976 p.
- RUF F., 1991, « Les crises cacaoyères. La malédiction des âges d'or ? », *Cahiers d'Études Africaines*, XXXI (1-2), pp. 83-134.
- RUF F., 1994, « Crises et ajustements structurels spontanés : le cacao et le département d'Abengourou (Côte d'Ivoire) », in *Crises et ajustements en Côte d'Ivoire, les dimensions sociales et culturelles*, GIDIS-CI-Orstom, Abidjan, pp. 117-133.
- RUF F., 1995, *Booms et crises du cacao. Les vertiges de l'or brun*, Ministère de la Coopération-CIRAD-Karthala, Paris, 459 p.
- SAHLINS M., 1972, *Âge de pierre, âge d'abondance*, Gallimard, Paris.
- SALA-DIAKANDA, 1988, « Problèmes conceptuels et pratiques liés aux informations disponibles sur la structure des ménages en Afrique ainsi qu'à son analyse », *Congrès Africain de Population*, Dakar, UIESP, Liège, Vol 2, 1988 : 5.2.1-16.
- SCHWARTZ A., 1993, *Sous-peuplement et développement dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire*, Orstom, Col. Etudes et Thèses, Paris, 490 p.
- SODEFOR, 1993, *Plan de remembrement de la forêt classée de la Niégré*, Abidjan.
- SODEFOR, 1994, *Plan de remembrement de la forêt classée de Monogaga*, Abidjan.
- TERRAY E., 1969, *Organisation sociale des Dida de Côte d'Ivoire*, Annales de l'Université d'Abidjan, F., I (2).
- TERRITOIRE DE LA COTE D'IVOIRE, SERVICE DE LA STATISTIQUE GENERALE, 1955, *Répertoire des villages de Côte d'Ivoire*, Tome I, Abidjan.
- THOMANN G., 1901, « À la Côte d'Ivoire. La Sassandra », *Bulletin du Comité de l'Afrique Française*, XI, pp. 1-46.
- THOMANN G., 1906, « Cercle de Sassandra », in *Gouvernement de*

- l'AOF, *La Côte d'Ivoire*, Éd. Crété, Paris, pp. 533-603.
- UNICEF, 1996. *Analyse de la situation des femmes et des enfants de Côte d'Ivoire*, UNICEF, Abidjan, 153 p.
- VERDEAUX F., 1997, « La filière bois à travers ses âges. Une coupe longitudinale dans l'économie politique de la zone forestière ivoirienne », in CONTAMIN B. et MEMEL-FOTE H. (éds.), *Le modèle ivoirien en questions*, Karthala-Orstom, Paris, pp. 265-90.
- VERDEAUX F. et ALPHA A., 1999, « L'économie très politique d'une mise en valeur des ressources forestières : Côte d'Ivoire, 1900-1990 », *Autrepart*, 9, pp. 33-51.
- VIMARD P., 1984, « Tendances et facteurs de la mortalité dans l'enfance sur le plateau de Dayes (sud-ouest Togo) », *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines*, Vol XX, n°2, pp. 185-206.
- VIMARD P. et GUILLAUME A., 1991, « Mobilités familiales et spatiales des enfants en Côte-d'Ivoire », in QUESNEL A. et VIMARD P. (éds.), *Migration, changements sociaux et développement*, III^e Journées Démographiques de l'ORSTOM (Septembre 1988, Paris), Collection Colloques et Séminaires, ORSTOM, Paris, pp. 243-260.
- VIMARD P., GUILLAUME A. et QUESNEL A., 1994, « Singular fertility patterns in rural Africa. Socio-economic differentiations and transformation of fertility models in West Africa », in LOCOH T. et HERTRICH V. (éds.), *The onset of fertility transition in sub-saharan Africa*, Ordina Editions, Liège, pp. 193-220.
- VIMARD P., GUILLAUME A. et KOFFI N., 1997, « Croissance démographique et structure de la population dans la région de Sassandra », in GUILLAUME A., IBO J. et KOFFI N. (éds.), *Croissance démographique, développement agricole et environnement à Sassandra*, Orstom-ENSEA-GIDIS-CI, Abidjan, pp. 115-35.
- VIMARD P. et N'CHO S., 1997, « Évolution de la structure des ménages en Côte-d'Ivoire 1975-1993 », in PILON M., LOCOH T., VIGNIKIN E. et VIMARD P. (éds.), *Ménage et famille en Afrique*, Les Etudes du CEPED n° 15, CEPED-ENSEA-INS-ORSTOM-URD, Paris, pp. 101-123.
- WONDJI C., 1985, *La côte ouest-africaine, du Sénégal à la Côte d'Ivoire. Géographie, sociétés, histoire 1500-1800*, L'Harmattan, Paris.
- YAPO E., 1992., « Morbidité », in Mortalité et morbidité, Communication au séminaire national sur *Perspectives démographiques de la Côte-d'Ivoire 1988-2008*, Institut National de la Statistique, Direction Générale du Plan, Abidjan 18-20 novembre 1992, Thème 3 : 18-33.

Annexes

Tableau 4.1. Probabilités de transition des ménages de responsables masculins, agriculteurs indépendants, ayant gardé le même responsable entre les deux passages, 1991-1993

Type initial	Type final								
	CM seul	CM + DNN	Couple seul	Couple + DNN	Famille monop.	Famille monop. + DNN	Famille nucl.	Famille nucl. + DNN	Ens.
CM seul	0,568	0,091	0,045	0,045	0,068	0,000	0,091	0,091	44
CM + DNN	0,172	0,517	0,000	0,103	0,000	0,000	0,069	0,138	29
Couple seul	0,125	0,063	0,375	0,250	0,000	0,000	0,063	0,125	16
Couple + DNN	0,000	0,000	0,045	0,455	0,000	0,000	0,136	0,364	22
Famille monop.	0,286	0,000	0,000	0,000	0,429	0,000	0,286	0,000	7
Famille monop. + DNN	0,091	0,091	0,000	0,000	0,000	0,545	0,000	0,273	11
Famille nucléaire	0,030	0,000	0,010	0,000	0,000	0,010	0,639	0,312	202
Famille nucl. + DNN	0,000	0,023	0,005	0,018	0,018	0,036	0,189	0,712	222
Ens.	41	26	12	23	10	16	183	242	553

Sources : Enquête Sassandra 91 et 93 ENSEA/ORSTOM

CM seul : ménage individuel.

CM + DNN : chef de ménage et dépendant(s) non nucléaire(s).

Couple : chef de ménage et une ou plusieurs épouses.

Couple + DNN : couple et dépendant(s) non nucléaire(s).

Famille monop. : chef de ménage et ses enfants (famille monoparentale).

Famille monop. + DNN : famille monoparentale et dépendant(s) non nucléaire(s).

Famille nucl. : chef de ménage, son (ses) conjoint(s) et ses enfants (famille nucléaire).

Famille nucl. + DNN : famille nucléaire et dépendant(s) non nucléaire(s).

Tableau 4.2. Probabilités de transition des ménages de responsables masculins, salariés agricoles, ayant gardé le même responsable entre les deux passages, 1991-1993

Type Initial	Type final								
	CM seul	CM + DNN	Couple seul	Couple + DNN	Famille monop.	Famille monop. + DNN	Famille nucl.	Famille nucl. + DNN	Ens
CM seul	0,385	0,231	0,154	0,077	0,000	0,077	0,077	0,000	13
CM + DNN	0,500	0,250	0,000	0,000	0,000	0,063	0,188	0,000	16
Couple seul	0,000	0,000	0,250	0,500	0,000	0,000	0,250	0,000	4
Famille monop.	0,500	0,000	0,500	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	2
Famille monop. + DNN	0,500	0,000	0,000	0,000	0,000	0,500	0,000	0,000	2
Famille nucléaire	0,077	0,000	0,026	0,000	0,026	0,000	0,667	0,205	39
Famille nucl. + DNN	0,000	0,000	0,000	0,100	0,000	0,000	0,600	0,300	10
Ens.	18	7	5	4	1	3	37	11	86

Sources : Enquête Sassandra 91 et 93 ENSEA/ORSTOM

Tableau 4.3. Probabilités de transition des ménages de responsables masculins, actifs non agricoles, ayant gardé le même responsable entre les deux passages, 1991-1993

Type Initial	Type final								
	CM seul	CM + DNN	Couple seul	Couple + DNN	Famille monop.	Famille monop. + DNN	Famille nucl.	Famille nucl. + DNN	Ens
CM seul	0,622	0,081	0,081	0,081	0,000	0,000	0,108	0,027	37
CM + DNN	0,143	0,429	0,000	0,143	0,071	0,071	0,071	0,071	14
Couple seul	0,000	0,167	0,333	0,000	0,000	0,000	0,167	0,333	6
Couple + DNN	0,000	0,000	0,222	0,333	0,000	0,000	0,111	0,333	9
Famille monop.	0,000	0,000	0,000	0,000	0,167	0,167	0,667	0,000	6
Famille monop. + DNN	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,500	0,000	0,500	4
Famille nucléaire	0,011	0,000	0,011	0,011	0,011	0,000	0,677	0,280	93
Famille nucl. + DNN	0,009	0,000	0,000	0,017	0,009	0,000	0,172	0,793	116
Effectif	27	10	8	11	4	4	94	127	285

Sources : Enquête Sassandra 91 et 93 ENSEA/ORSTOM

Tableau 4.4. Probabilités de transition des ménages de responsables féminins ayant gardé le même responsable entre les deux passages, 1991-1993

Type initial	Type final					
	CM seul	CM + DNN	Famille monop.	Famille monop. + DNN	Famille nucl. + DNN	Ens.
CM seul	0,900	0,000	0,000	0,100	0,000	10
CM + DNN	0,125	0,750	0,000	0,125	0,000	8
Famille monop.	0,000	0,000	0,556	0,444	0,000	9
Famille monop. + DNN	0,000	0,036	0,071	0,893	0,000	28
Famille nucléaire	0,000	0,000	0,000	0,000	1,000	1
Famille nucl. + DNN	0,000	0,000	0,000	0,000	1,000	1
Ens.	10	7	7	31	2	57

Sources : Enquête Sassandra 91 et 93 ENSEA/ORSTOM

Tableau 4.5. Transition des composants nucléaires pour les ménages ayant conservé le même responsable entre les deux passages, 1991-1993

Type Initial	Type final				Effectif
	CM seul	Couple seul	Famille monoparentale	Famille nucléaire	
Chefs féminins					
<i>Ensemble des ménages</i>					
CM seul	0,889	0,000	0,111	0,000	18
Famille monoparentale	0,027	0,000	0,973	0,000	37
Famille nucléaire	0,000	0,000	0,000	1,000	2
Effectif	17		38	2	57
Chefs masculins					
<i>Agriculteurs indépendants</i>					
CM seul	0,671	0,096	0,041	0,192	73
Couple seul	0,079	0,553	0,000	0,368	38
Famille monoparentale	0,222	0,000	0,500	0,278	18
Famille nucléaire	0,026	0,017	0,033	0,925	424
Effectif	67	35	26	425	553
<i>Salariés agricoles</i>					
CM seul	0,690	0,103	0,069	0,138	29
Couple seul	0,000	0,750	0,000	0,250	4
Famille monoparentale	0,500	0,250	0,250	0,000	4
Famille nucléaire	0,061	0,041	0,020	0,878	49
Effectif	25	9	4	48	86
<i>Actifs non agricoles</i>					
CM seul	0,667	0,157	0,039	0,137	51
Couple seul	0,067	0,467	0,000	0,467	15
Famille monoparentale	0,000	0,000	0,400	0,600	10
Famille nucléaire	0,010	0,019	0,010	0,962	209
Effectif	37	19	8	221	285

Sources : Enquête ENSEA/ORSTOM 1991 et 1993

Tableau 5.1. Descendance cumulée du moment selon l'âge et l'année à Sassandra, ensemble des femmes, 1993

Année	Âge atteint (en années)						
	20	25	30	35	40	45	50
vers 1961	0,65						
vers 1966	0,90	2,11					
vers 1971	0,84	2,19	3,62				
vers 1976	0,91	2,35	3,77	5,06			
vers 1981	0,87	2,38	3,92	5,44	6,58		
vers 1986	0,92	2,49	4,05	5,38	6,46	6,98	
vers 1991	0,79*	1,52*	2,98*	4,32*	5,47*	6,06*	6,53*

Source : Enquête ENSEA-IRD 1993

* indice estimé.

Tableau 5.2. Descendance atteinte selon l'âge et le groupe de générations à Sassandra, ensemble des femmes, 1993

Génération	Âge atteint (en années)						
	20	25	30	35	40	45	50
1944-1948	0,65	1,87	3,29	4,58	5,72	6,24	6,71*
1949-1953	0,90	2,25	3,68	5,19	6,27	6,68*	
1954-1958	0,84	2,27	3,81	5,14	6,29*		
1959-1963	0,91	2,42	3,99	5,33*			
1964-1968	0,87	2,44	3,90*				
1969-1973	0,92	2,44*					
1974-1978	0,79*						

Source : Enquête ENSEA-IRD 1993

* indice estimé.

Tableau 5.3. Nombre moyen d'enfants souhaités par les épouses du chef de ménage selon l'âge, le groupe socio-économique et l'année à Sassandra

		15-19	20-29	30-39	40-49	Ensemble
Agriculteur ivoirien	1991	4,8*	7,0	8,3	6,0	7,0
	1993	6,2*	6,7	7,7	6,8	7,1
Agriculteur baoule	1991	5,7	6,0	6,0	5,8	5,9
	1993	7,2*	7,5	6,8	5,9	6,8
Agriculteur étranger	1991	6,1	6,7	7,6	6,5	6,9
	1993	7,2	6,5	7,1	6,2	6,8
Salarié agricole	1991	6,3	6,2	6,3	6,5*	6,3
	1993	5,2	5,9	7,0	5,0*	6,0
Actif ivoirien des secteurs secondaire et tertiaire	1991	4,4	5,1	6,3	6,7	5,6
	1993	4,2	5,3	6,3	6,7	5,8
Actif étranger des secteurs secondaire et tertiaire	1991	4,5*	5,8	7,1	7,1	6,4
	1993	6,0	5,9	6,5	6,6	6,2
Ensemble	1991	5,3	6,2	7,1	6,3	6,4
	1993	5,8	6,2	6,9	6,5	6,4

Source : Enquête ENSEA-IRD 1991, 1993

* Effectif inférieur à 10, dans cette analyse ont été exclues, en 1991 63 femmes, et 18 femmes en 1993 qui ne connaissaient pas leur nombre d'enfants souhaités.

Tableau 5.4. Nombre moyen d'enfants souhaités par les hommes chefs de ménage mariés selon l'âge, le groupe socio-économique

		20-29	30-39	40-49	50-59	Ensemble*
Agriculteur ivoirien	1991	7,5	11,6	12,8	12,0	11,5
	1993	5,1	8,1	10,6	11,1	9,5
Agriculteur baoule	1991	11,2	9,8	12,0	11,2	11,0
	1993	8,6	8,8	12,3	12,0	10,5
Agriculteur étranger	1991	10,0	11,0	12,5	11,1	11,4
	1993	7,4	10,0	12,0	11,7	10,8
Salarié agricole	1991	6,7	8,9	7**	-	7,8
	1993	5,7	7,1	7,7**	-	6,7
Actif ivoirien des secteurs secondaire et tertiaire	1991	5,2	6,9	9,7	11,9	8,1
	1993	4,1	6,7	9,0	9,5	7,1
Actif étranger des secteurs secondaire et tertiaire	1991	7,1	8,2	10,6	11,9	9,6
	1993	5,7	7,2	8,7	10,1	8,0
Ensemble	1991	7,9	9,4	11,6	11,5	10,3
	1993	5,8	8,0	10,3	11,1	8,9

Source : Enquête ENSEA-IRD 1991, 1993

* Moyenne pour la population de 20 à 69 ans ; ** Moyenne de 40 à 59 ans.

et l'année à Sassandra

Tableau 5.5. Motif de non utilisation de la contraception

	Agricul- teur ivoirien	Agricul- teur baoule	Agricul- teur étranger	Salarié agricole	Actif ivoirien des secteurs 2re et 3re	Actif étranger des secteurs 2re et 3re	Ensem- ble
Hommes							
Veut des enfants	30	28	33	22	29	15	27
Manque d'information	36	36	32	32	36	31	34
Accès difficile et coût	3	3	1	3	4	0	2
Mauvais pour la santé	13	17	9	9	12	8	11
Opposition de la religion	26	10	34	29	14	46	27
Opposition de l'homme	7	11	4	16	9	9	9
Opposition de la femme	6	2	1	1	4	1	3
Autres motifs	7	6	4	4	7	2	5
Femmes							
Veut des enfants	27	46	35	23	18	23	24
Manque d'information	39	36	42	40	36	38	34
Difficultés d'accès et coût	2	2	1	1	2	2	2
Mauvais pour la santé	9	6	4	3	7	3	5
Opposition de la religion	11	5	14	3	2	8	7
Opposition de l'homme	3	1	2	2	3	1	2
Opposition de la femme	15	13	9	29	17	23	14
Autres motifs	4	1	3	0	5	5	4

Source : Enquête ENSEA-IRD 1993

selon les groupes socio-économiques à Sassandra en 1993

Les auteurs

Agnès ADJAMAGBO, chargée de recherche à l'IRD, LPED.

Amoakon ANOH, maître de conférences à l'Université d'Abobo-Adjamé et chercheur associé à l'Ensea d'Abidjan.

Ronan BALAC, maître de conférences à l'Université Jules Vernes de Picardie et chercheur associé à l'IRD.

Raïmi FASSASSI, enseignant-chercheur à l'Ensea d'Abidjan.

Agnès GUILLAUME, ingénieur de recherche à l'IRD, LPED et Ceped.

Éric LÉONARD, chargé de recherche à l'IRD, UR REFO.

Patrice VIMARD, directeur de recherche à l'IRD, LPED.

Sigles

Ensea	École nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée
Ceped	Centre population et développement (Groupement d'intérêt scientifique Ined-IRD-Paris I-Paris V-Paris X)
IRD (ex-Orstom)	Institut de recherche pour le développement
LPED	Laboratoire Population-Environnement-Développement (Unité mixte de recherche IRD-Université de Provence 151)
UR REFO	Unité de recherche « Régulations foncières, politiques publiques et logiques d'acteurs » de l'IRD

Table des matières

Remerciements	5
<i>Éric Léonard et Patrice Vimard</i>	
Introduction	9
<i>Patrice Vimard et Éric Léonard</i>	
Le contexte socio-économique des dynamiques de population en économie de plantation.....	12
<i>L'autonomie du groupe domestique dans l'organisation de la production et de la reproduction</i>	13
<i>La scolarisation comme vecteur de transformations entre les générations</i>	15
<i>La crise du système d'économie de plantation et les effets des pro- grammes d'ajustement structurel</i>	16
 Le développement du Sud-Ouest comme pôle majeur de l'économie cacaoyère de la Côte d'Ivoire.....	18
<i>Colonisation et division interrégionale du travail</i>	20
« <i>Miracle économique</i> » et gestion étatique de la rente forestière...	23
 D'un système en expansion aux nécessaires recompositions : l'exemple de Sassandra	24

PREMIÈRE PARTIE COLONISATION AGRAIRE ET RECOMPOSITIONS D'UNE AGRICULTURE PIONNIÈRE

- 1. Les sociétés du Bas-Sassandra face à la colonisation européenne :
d'une relative prospérité à la déstructuration des lignages autoch-
tones (1890-1960)**
- | | |
|---|----|
| <i>Éric Léonard</i> | 35 |
| L'organisation sociale et spatiale du Bas-Sassandra à l'époque précö-
loniale : commerce de traite et construction de marchés captifs..... | 36 |

<i>La structure du peuplement : contrôle des voies d'échange et construction de monopoles de courtage</i>	37
<i>L'endettement au centre des rapports sociaux</i>	48
<i>Division spatiale du travail et différenciation des systèmes agraires</i> .	59
<i>Intensification des échanges et reproduction élargie des lignages : vers l'émergence d'institutions politiques supralocales ?</i>	64
<i>La colonisation française et la déstructuration de la société autochtone</i> ...	67
<i>La mise en place de l'appareil colonial et l'éviction des courtiers autochtones</i>	67
<i>Une triple décapitalisation</i>	76
<i>Une nouvelle configuration de l'espace rural : déstructuration sociale et sanctuarisation de l'arrière-pays de Sassandra</i>	85
<i>Le décor est en place : prologue au développement des fronts pionniers</i>	89
2. Colonisation agraire et construction de clientèles : la mise en place d'un nouvel ordre économique et social (1960-1990)	93
<i>Éric Léonard et Ronan Balac</i>	
<i>La dynamique de colonisation agraire à Sassandra : une synthèse géographique d'un processus national</i>	96
<i>« Frontière agricole » et « miracle ivoirien » : rappels sur le cadre institutionnel d'un boom économique</i>	96
<i>Les deux temps de la dynamique pionnière à Sassandra : d'une croissance en tache d'huile à la dispersion géographique</i>	101
<i>Les bases sociales de la dynamique pionnière : stratégies de clientélisation et accumulation différentielle</i>	113
<i>Les cessions de terres : la signification économique d'un processus d'aliénation</i>	115
<i>Le contrôle de la force de travail : la construction d'institutions spécifiques, supports de rapports clientélistes</i>	118
<i>Des rythmes d'expansion et d'accumulation fortement différenciés</i>	125
<i>L'émergence et l'exacerbation de blocages structurels</i>	131
<i>Des systèmes de production évoluant sous contraintes sociales et écologiques : la mobilité comme support de la reproduction sociale</i>	131
<i>La transformation de la structure démographique en prise avec les modifications de l'environnement social et agroécologique</i> ...	134
<i>Programmes publics et reconversion productive : pour qui et sous quelles conditions ?</i>	141

3. L'achèvement du cycle pionnier et la crise du système agraire : stabilisation ou déstructuration sociale ? (1990-2000)	149
<i>Éric Léonard et Ronan Balac</i>	
Le basculement de l'agriculture pionnière dans un cycle post-forestier.....	151
<i>Une crise généralisée aux multiples composantes</i>	<i>151</i>
<i>Les expressions immédiates de la crise : paupérisation, émigration, décapitalisation</i>	<i>162</i>
<i>Une nouvelle hiérarchisation des ressources stratégiques : dissolution et reconstruction des rentes</i>	<i>172</i>
 Vers une stabilisation sous contraintes de la société pionnière ? ..	179
<i>Innovations techniques et dynamiques institutionnelles : les ajustements des dispositifs de contrôle social</i>	<i>179</i>
<i>Gérer l'appauvrissement des ressources au niveau familial : gonflement des ménages, repli communautaire et blocage de la mobilité sociale</i>	<i>191</i>
<i>Les performances des exploitations agricoles : vers une recomposition des pouvoirs économiques</i>	<i>199</i>
 Déplacement des interdépendances et politisation des rapports sociaux : les risques d'une déstabilisation définitive	210

DEUXIÈME PARTIE
**DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES
 ET ADAPTATIONS FAMILIALES ET SOCIALES**

4. Dynamiques familiales et solidarités communautaires : les réponses sociales à la crise	217
<i>Amoakon Anoh, Raïmi Fassassi et Agnès Adjmagbo</i>	
Transformations agraires et dynamiques socio-démographiques	217
<i>Des rapports sociaux et familiaux en mutation</i>	<i>219</i>
 Vers de nouveaux comportements matrimoniaux sous l'effet de la crise ?	221
<i>L'évolution des structures matrimoniales à Sassandra de 1988 à 1993</i>	<i>223</i>
<i>Les tendances de la primo-nuptialité</i>	<i>226</i>
<i>L'évolution distincte de la polygamie selon le groupe socio-économique et l'âge</i>	<i>228</i>
 L'évolution des cycles de vie des individus au sein des ménages	231
<i>Devenir chef de ménage ou l'accès aux responsabilités familiales</i>	<i>232</i>
<i>Le départ des enfants vers de nouveaux ménages</i>	<i>235</i>
<i>Le cycle de vie des apparentés</i>	<i>237</i>

<i>Crise économique et évolution des cycles de vie individuels entre 1988 et 1993</i>	238
Vers des structures de ménages plus complexes et davantage marquées par la solidarité résidentielle	240
<i>Les transitions des unités de reproduction démographique</i>	241
<i>Les transitions des unités de responsable masculin</i>	243
<i>Les transitions des unités de responsable féminin</i>	244
<i>La mobilité familiale des dépendants non nucléaires</i>	245
Les ménages face à la crise	250
<i>Des perceptions différenciées de la crise</i>	250
<i>Des stratégies axées sur la réduction du train de vie et la diversification des activités</i>	251
<i>Des solidarités soumises à la dureté de la crise</i>	253
5. Vers une maîtrise différenciée de la fécondité	261
<i>Patrice Vimard et Agnès Adjmagbo</i>	
Évolution et différenciation socio-économique de la fécondité	261
<i>Les tendances nationales et régionales de la fécondité</i>	261
<i>Une croissance naturelle des populations autochtones relativement modeste</i>	262
<i>L'augmentation de la fécondité sur le long terme</i>	263
<i>Une différenciation de la fécondité selon les groupes socio-économiques</i>	266
<i>La baisse récente de la fécondité</i>	268
La distinction des idéaux de reproduction démographique	270
<i>Une aspiration naissante à une moindre fécondité</i>	270
<i>Le désir d'enfants : pour la pérennité de la famille, le travail agricole et la vieillesse</i>	272
<i>Une volonté minoritaire mais croissante de limiter sa descendance</i> ...	274
Les comportements de planification des naissances	280
<i>Une pratique contraceptive faible, inégale et soumise à de nombreux obstacles</i>	280
L'impact des relations économiques, sociales et familiales entre les individus sur la maîtrise de la fécondité	286
<i>D'un rapport différent aux réalités économiques et sociales...</i>	287
<i>...à une temporalité différenciée de la baisse de la fécondité</i>	290
<i>Crise économique et fécondité : quelles perspectives ?</i>	291

6. Santé des populations : les itinéraires thérapeutiques en question	293
<i>Agnès Guillaume et Agnès Adjamagbo</i>	
La morbidité et les recours thérapeutiques	295
<i>Une morbidité dominée par les maladies infectieuses et parasitaires ..</i>	<i>296</i>
<i>Diversité des comportements de santé et des parcours thérapeutiques</i>	<i>298</i>
Des niveaux de mortalité en diminution	307
<i>La mortalité générale</i>	<i>308</i>
<i>La mortalité maternelle : les difficultés de la mesure</i>	<i>309</i>
<i>Une tendance à la baisse de la mortalité des enfants</i>	<i>310</i>
<i>Les plus importantes causes de mortalité : diarrhée, paludisme, infections respiratoires et rougeole</i>	<i>312</i>
Conclusion	313
Conclusion	315
<i>Patrice Vimard et Éric Léonard</i>	
Les fondements historiques des transformations de l'espace et de l'environnement régional	315
Les innovations constitutives de la mise en place et du fonctionnement de l'économie de plantation	317
<i>Les effets de la croissance démographique sur les transformations familiales et agricoles</i>	<i>318</i>
Blocages écologiques et crise du système de production pionnier	319
Ajustements techniques et recompositions sociales : vers une stabilisation du système agraire ou l'éclatement des organisations sociales ? ..	322
<i>Des adaptations techniques allant dans le sens d'une stabilisation des systèmes de culture</i>	<i>322</i>
<i>Une recomposition sociale au bénéfice des détenteurs de la terre et du travail</i>	<i>325</i>
<i>Les tendances lourdes : décapitalisation ou intensification ?</i>	<i>328</i>
<i>Vers un système de pluriactivités</i>	<i>329</i>
Les transformations des dynamiques démographiques et familiales	330
<i>La remise en cause de la forte fécondité</i>	<i>331</i>
<i>L'élargissement des groupes domestiques</i>	<i>333</i>
D'une innovation à l'autre : de la fin de la solution migratoire au début de l'intensification des systèmes de production	335

Bibliographie	339
Annexes	355
Les auteurs	361

En articulant l'analyse socio-économique et démographique dans une référence au temps long, l'ouvrage s'intéresse à la dynamique de construction du système régional du sud-ouest ivoirien et à ses trajectoires d'adaptation aux transformations de son environnement écologique et économique. Après avoir été animé d'un processus d'expansion intense au détriment de ses frontières internes, le système socio-économique régional a dû rechercher, à l'image de la société ivoirienne dans son ensemble, de nécessaires recompositions de ses modes de reproduction. L'ouvrage met ainsi l'accent sur l'articulation entre les ajustements agricoles, démographiques et sociaux qui ont commencé à se formaliser durant la période récente pour répondre aux défis de stabilisation du système pionnier ivoirien.

Dynamiques d'occupation et de gestion de l'espace, formes et logiques d'organisation sociale autour des territoires et des réseaux, évolution des régimes démographiques naturel et migratoire, incidences sur la sphère familiale des nouvelles conditions d'accès aux ressources et de contrôle de la force de travail : ces différentes dimensions de la reproduction sociale sont abordées à travers l'étude des transformations des rapports entre les formations sociales en présence, entre aînés et cadets sociaux, entre hommes et femmes, entre parents et enfants.

L'ouvrage nous permet ainsi de mieux comprendre la manière dont les populations rurales répondent aux crises conjoncturelles ou aux modifications profondes de leur environnement écologique et économique à travers l'adaptation de leur organisation sociale ou familiale et de leurs activités productives. Il fournit ainsi un éclairage particulier sur les micro-processus sociaux qui sont au cœur de la crise actuelle des dispositifs de régulation sociopolitique et de la remise en question des consensus qui avaient fondé le « miracle » ivoirien.

Éric Léonard, ingénieur agronome et socio-économiste, est chargé de recherche à l'Institut de recherche pour le développement (IRD). Ses travaux concernent principalement les formes de reproduction des agricultures familiales et des sociétés paysannes dans les contextes d'intégration aux marchés internationaux, en Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire et Togo) et au Mexique. Il travaille actuellement sur les rapports entre les dynamiques familiales et intergénérationnelles, la gestion du foncier et les politiques publiques dans les zones de petite agriculture paysanne du sud du Mexique.

Patrice Vimar, démographe, est directeur de recherche à l'Institut de recherche pour le développement (IRD). Il a conduit des travaux sur les relations démographie-agriculture ainsi que sur la démographie de la famille au Togo et en Côte d'Ivoire. Il mène actuellement des recherches sur la transition de la fécondité, les changements familiaux et les politiques de population en Afrique dans une perspective théorique et comparative.

Collection dirigée par Jean Copans



9 782845 867079

ISBN : 2-84586-707-7